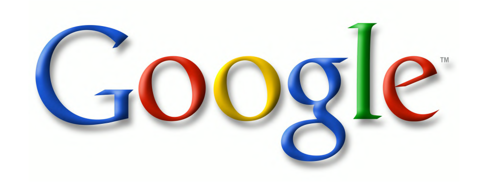
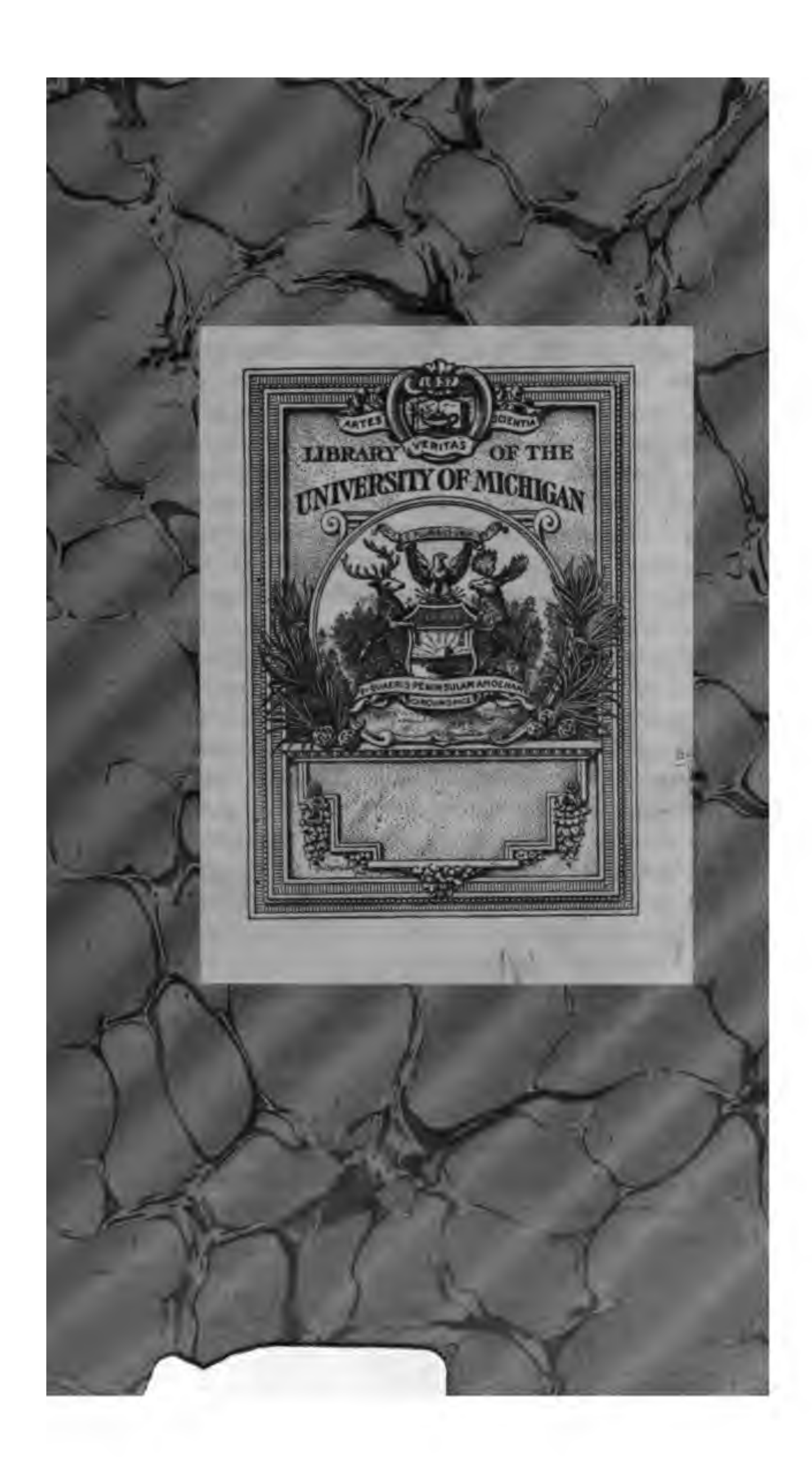
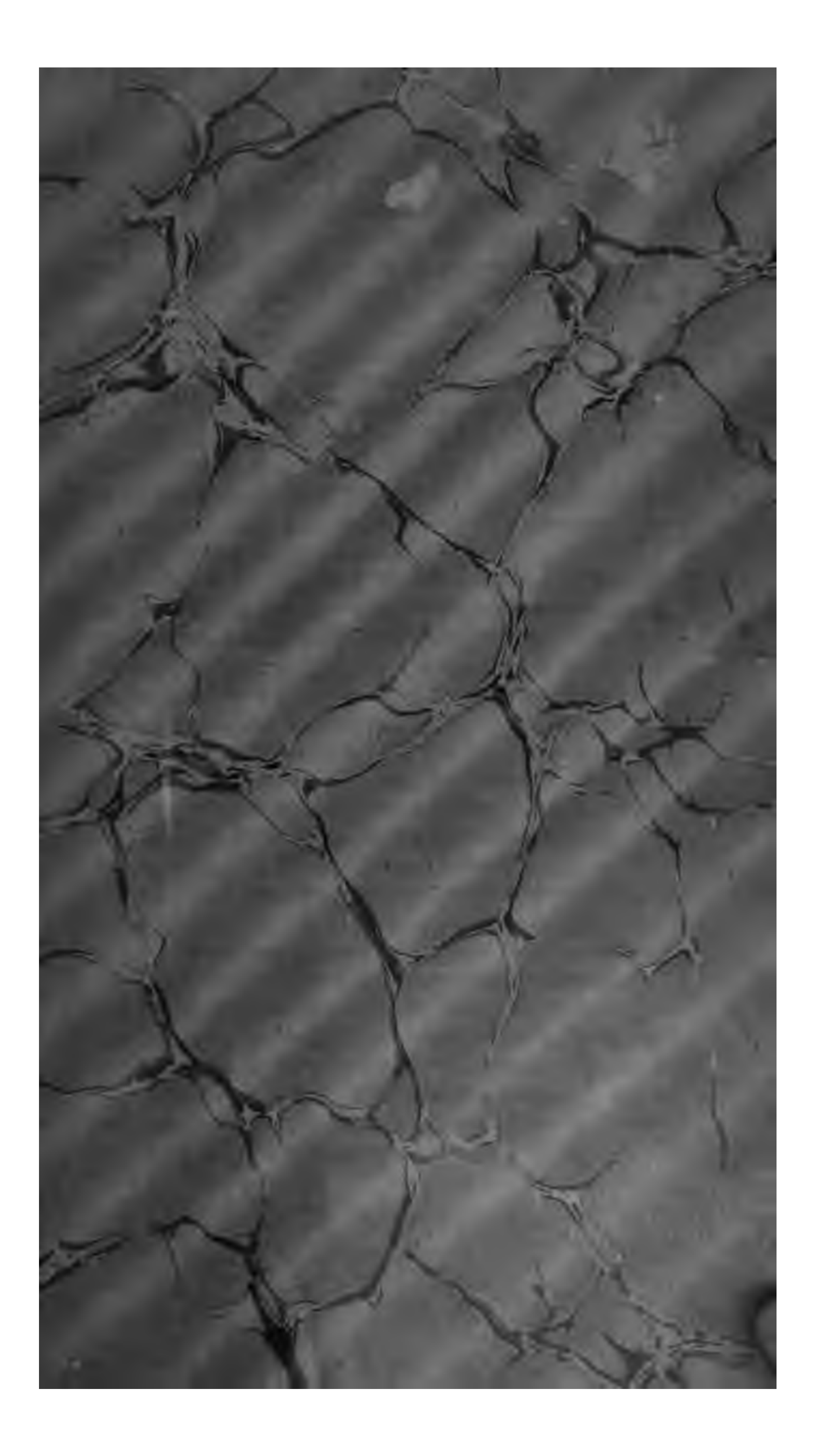


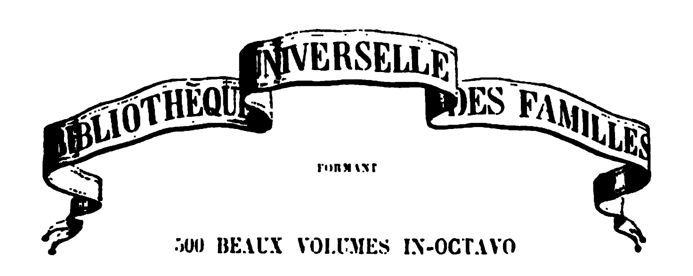



ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



[redacted]

[redacted]



FORMANT

500 BEAUX VOLUMES IN-OCTAVO

CHOISIS PARMI

LES MEILLEURS OUVRAGES ANCIENS ET MODERNES

PUBLIÉE

PAR NAPOLÉON CHAIX.

COLLECTION NAPOLÉON CHAIX.

ŒUVRES

DE

D'AGUESSEAU

PRÉCÉDÉES D'UNE ÉTUDE BIOGRAPHIQUE

PAR M. E. FALCONNET,

Conseiller à la Cour impériale de Paris.

TOME PREMIER.

MERCURIALES.

DISCOURS SUR LA VIE ET LA MORT DE D'AGUESSEAU PÈRE.



PARIS

CHEZ NAPOLÉON CHAIX ET Cie,

IMPRIMEURS - ÉDITEURS.

1865.

ÉTUDE SUR D'AGUESSEAU.

I.

Naissance de d'Aguesseau. — Son pere intendant du Languedoc. — Politique de Louis XIV dans les questions religieuses. — Douceur du père de d'Aguesseau dans ses relations avec les protestants. — Voyage de d'Aguesseau. — Ses impressions à la vue de l'insurrection des protestants. — Son éducation et l'influence de son père. — Ses études juridiques. — Ses idées procèdent de Domat. — D'Aguesseau nommé avocat du roi au Châtelet.

D'Aguesseau est né, le 27 novembre 1668, à Limoges, de Henri d'Aguesseau, alors intendant général, et de Claire le Picart, qui était fille de Jean le Picart de Perigny et de Catherine Talon, nièce d'Omer Talon, avocat général au parlement de Paris. Il appartenait au parlement par la famille de son père et par celle de sa mère : l'exercice de la magistrature lui avait conféré un titre de noblesse, et cependant il signa toujours *Daguesseau.*

Son grand-père, Antoine Aguesseau, originaire de Saint-Jean-d'Angély, avait été successivement lieutenant criminel au Châtelet de Paris, président du grand conseil, conseiller d'État, intendant de Picardie, et enfin premier président au parlement de Bordeaux en 1631.

Henri Aguesseau, fils du président et père du chancelier, avait débuté par une charge de conseiller au parlement de Metz; puis il avait été nommé maître des requêtes au Conseil du roi. Remarqué par Colbert pour l'esprit de justice qu'il

avait conservé comme l'empreinte de ses premières fonctions, il avait été promu à l'intendance du Limousin. Il signala son administration par une droiture de cœur, une justesse de vues qui le firent appeler, en 1672, à l'intendance du Languedoc. Il se trouva alors en présence de graves difficultés. Les protestants étaient au nombre de plus de cent vingt mille : ils occupaient la plupart des établissements industriels du pays; le commerce de production et le commerce d'échange étaient entre leurs mains. Actifs, énergiques, dévoués à leurs convictions, comme le sont toujours les minorités, ils s'étaient fiés aux promesses de Louis XIV, qui avait confirmé l'édit de Nantes. Mais Louis XIV, entraîné par des tendances diverses, cherchant l'unité dans toutes les choses du gouvernement, dans le territoire, dans l'administration, dans la religion, entendait autour de lui des conseils qui flattaient son idée de pouvoir absolu. Bossuet écrivait que « les princes sont des dieux (suivant le langage de l'Écriture) participant en quelque façon de l'indépendance divine;... que le prince doit employer son autorité pour détruire dans son État les fausses religions;... que ceux qui ne veulent pas souffrir que le prince use de rigueur en matière de religion, parce que la religion doit être libre, sont dans une erreur impie[1]. »

Louis XIV résista pendant quelque temps à ces doctrines. Il gardait le souvenir et les traditions de Richelieu, dont les aveurs allaient chercher et récompenser les esprits supérieurs, catholiques ou protestants. Il se borna d'abord à une politique de séduction. Il la développe dans ses *Mémoires*[2]. Il lui semblait que « ceux qui voulaient employer des remèdes violents pour ramener ses sujets de la religion réformée, mal qu'il regardait avec douleur, ne connaissaient pas bien la nature de ce mal causé en partie par la chaleur des es-

[1] *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, liv. VII et VIII.
[2] Œuvres de Louis XIV, t. I, p. 84. *Mémoires et instructions.*

prits, derniers restes des luttes sanglantes du XVIe siècle; qu'il valait mieux le laisser passer et s'éteindre insensiblement; que, pour les réduire, il fallait ne les presser par aucune rigueur inutile, faire observer ce qu'ils avaient obtenu des rois ses prédécesseurs, mais ne rien leur accorder au delà, en renfermer même l'exécution dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance pouvaient permettre. Quant aux grâces qui dépendaient de moi seul, dit-il, je résolus, et j'ai assez ponctuellement observé depuis, de ne leur en faire aucune, voulant les obliger à considérer d'eux-mêmes, et sans violence, si c'était avec quelque bonne raison qu'ils se privaient volontairement des avantages qui pouvaient leur être communs avec tous mes autres sujets. »

Ce plan était habile. S'il ne respectait pas complétement la liberté de conscience, puisqu'il la mettait aux prises avec toutes les tentations de l'intérêt, du moins il ne retirait pas les concessions faites par l'édit de Nantes. Telle fut sa conduite jusqu'en 1674. Mais à cette époque une politique nouvelle fut inaugurée : les édits hostiles aux protestants se succédèrent; l'influence protectrice de Colbert disparut; l'ascendant de Mme de Maintenon s'établit sans rival sur l'esprit de Louis XIV. On n'essaya plus de ramener, on voulut contraindre. On résolut donc, après quelques tentatives indirectes, de frapper un grand coup et de terrifier [1].

[1] (6 novembre 1674.) Défense aux ministres de s'établir ou de prêcher hors de leurs résidences. — (15 avril 1676.) Interdition aux synodes de fournir des ministres aux seigneurs qui n'en avaient point. — (28 août 1676.) Les jeunes filles protestantes de douze ans enfermées dans la Maison de la Propagation à Sedan ne pourront plus voir leurs parents, afin que leur conversion ne soit pas entravée par leurs larmes ou par leurs reproches. — (1676.) Affectation du revenu des abbayes de Saint-Germain des Prés et de Cluny au paiement des conversions. — (13 mars 1679.) Confiscation des biens de relaps. — (20 février 1680.) Défense aux protestantes d'exercer la profession de sage-femme. — (11 juillet.) Exclusion des réformés des fermes et gabelles. — (28 août.) Destitution des officiers protestants dans les justices.— (19 novembre.) Interdiction des mariages mixtes; ils ne produiront que des bâtards.

En 1679, les intendants furent consultés. Ceux qui avaient senti le vent de la cour n'hésitèrent pas à conseiller les mesures les plus rigoureuses. Le plus petit nombre opina pour la temporisation et la douceur. Entre tous, on remarqua l'intendant d'Aguesseau. Il avait le tempérament et la conduite du plus saint et du plus doux des évêques[1] : « Ennemi de l'erreur, plaignant ceux que le malheur de leur naissance y tenait engagés, il savait s'en faire aimer. Il avait pour eux et pour les catholiques la même justice, la même attention, la même charité : il pensait qu'il fallait prêcher, instruire, exhorter, détacher principalement les chefs et les appuis du parti protestant; restreindre et diminuer, autant que la justice le permettait, la liberté de l'exercice public; favoriser les nouveaux convertis, et leur rendre avec usure les avantages dont on ne les avait privés que pour leur bien; considérer enfin la religion protestante comme une place forte qu'il fallait bien se garder de vouloir prendre d'assaut, mais qu'on devait attaquer à la sape, pour ainsi dire, en gagnant tous les jours du terrain sur elle jusqu'à ce qu'on l'eût réduite insensiblement à être si peu de chose, qu'elle tombât comme d'elle-même. »

Cet esprit de tolérance et d'habileté ne pouvait être accepté par les impatiences et les ardeurs de la cour. L'assemblée du clergé de 1682, après avoir combattu la toute-puissance du pape, voulut combattre les hérétiques du royaume : elle lança un avertissement, rédigé en latin et en français, pour engager tous les religionnaires à rentrer dans le sein de l'Église. Ce commonitoire fut porté par l'intendant d'Aguesseau dans les consistoires les plus célèbres. Le jeune d'Aguesseau accompagnait son père. Agé de quatorze ans, il recueillit parmi ses premières impressions, et conserva comme un souvenir, la crainte des émotions religieuses : il vit les protestants recevoir son père respectueusement, mais concentrer

[1] *Discours sur la mort de M. d'Aguesseau.*

sous un silence menaçant les inquiétudes de l'avenir ; en effet, ils se réunirent peu de temps après à Toulouse, et préparèrent leur résistance. Le Languedoc, les Cévennes, le Vivarais, s'agitaient au bruit du marteau des démolisseurs qui abattaient les temples. Le Dauphiné s'était soulevé : le sang avait coulé. Les ordres implacables de Louvois avaient été exécutés. En vain l'intendant d'Aguesseau avait essayé d'arrêter les troupes : elles couraient à l'hérétique comme à *une partie de chasse;* ce fut une *déroute et une boucherie.* Les malheureux, surpris, traqués, poursuivis dans les montagnes, se défendaient jusqu'à la mort, et se faisaient tuer aux pieds de leurs pasteurs, chantant les cantiques sacrés. C'était, d'un côté, la frénésie du martyr; de l'autre, la fureur des soldats, excitée par des chefs ambitieux.

D'Aguesseau entendit souvent son père gémir sur ces expéditions où les troupes servaient d'instrument à la religion; sur ces abjurations mensongères qui ne se faisaient plus une à une, mais par communauté tout entière et par délibération; sur la ruine du commerce et de l'industrie dans les provinces abandonnées par ceux qui préféraient l'exil à l'apostasie; « sur l'abus et l'illusion de ces conversions imaginaires, nuisibles à la véritable religion, contraires à la tranquillité intérieure de l'État, où elles devaient amener un genre de citoyens qui, vivant sans culte, sans pasteurs, sans aucun exercice de piété, feraient connaître tôt ou tard combien il est plus dangereux de n'avoir point de religion que d'en avoir une mauvaise, formant comme un peuple de mécontents, nourris dans le sein de l'État, toujours prêts à se rallumer, comme un feu caché sous la cendre, à la première étincelle qui viendrait d'un dérangement intérieur, ou d'une jalousie étrangère. »

Si le spectacle de ces événements déposait dans le caractère de d'Aguesseau des germes que la réflexion devait féconder, son père développait en même temps son âme par ses enseignements, et formait son esprit par de fortes

études. Toutes ses heures étaient prises. Les belles-lettres l'entraînaient; l'éloquence, la poésie, exerçaient sur lui une véritable séduction; mais son père le guidait dans une voie plus ferme. Il lui fit apprendre sérieusement la grammaire, qui était alors une science; puis il l'appliqua à l'étude des langues, qu'une merveilleuse puissance de mémoire lui rendait faciles. C'est ainsi que d'Aguesseau savait très-bien l'italien, l'espagnol, le portugais, l'anglais, le latin, le grec et un peu d'hébreu. Cette forte instruction était comme un souvenir de Port-Royal, dont son père avait été un des meilleurs élèves. Elle était animée par un esprit de piété, exemple et tradition de famille. Cette piété n'était pas seulement une habitude, elle s'était formée dans l'étude de la religion, et fortifiée dans l'étude de la philosophie. Descartes et Malebranche furent ses premiers guides, et restèrent ses maîtres durant toute sa vie.

D'Aguesseau eut donc dans son père un guide et un modèle. « C'était un homme, dit Valincour, dont tout le monde admirait la douceur et la probité; mais peu de gens ont connu la profondeur de son esprit et l'étendue de ses lumières, à cause du soin qu'il prenait de les cacher. Sa modestie paraissait jusque dans son extérieur; et, pendant que les magistrats se faisaient un faux honneur de surpasser les financiers par le luxe de leurs équipages et par le nombre de leurs valets, il venait à Versailles avec un seul laquais et dans un petit carrosse gris, traîné par deux chevaux qui souvent avaient assez de peine à se traîner eux-mêmes. On cite de lui un trait que l'histoire doit conserver. » Lorsqu'il fut nommé membre du Conseil des finances, ses amis lui conseillèrent de renouveler son ameublement et de le mettre au niveau de sa position : il mit donc 25,000 livres dans un sac et les porta à sa femme. Celle-ci lui répondit : « Il est » bien vrai, Monsieur, que ce lit et ces meubles sont bien » vieux, et ne sont plus à la mode, car voilà cinquante ans » qu'ils nous servent; mais ils nous serviront bien jusqu'à la

» fin de notre vie, qui n'est pas éloignée. Cependant, il y » a dans Paris beaucoup d'honnêtes familles réduites à coucher sur la paille faute de lit, et qui passent souvent la » journée entière sans manger parce qu'elles n'ont pas de » pain ni personne qui leur en donne, ne serait-il pas plus » à propos de soulager leur misère? » Des larmes vinrent aux yeux de d'Aguesseau : « J'avais dessein, dit-il, de » vous proposer la même chose; mais, puisque vous m'avez » prévenu, distribuez vous-même cette somme à ceux que » vous croirez en avoir besoin. » Telle était cette famille.

Le père de d'Aguesseau joignait à ses qualités morales de rares qualités intellectuelles : « Ce modèle, dit Saint-Simon, de vertu, de piété, d'intégrité, d'exactitude dans toutes les grandes commissions de son état par où il avait passé, de douceur et de modestie qui allait jusqu'à l'humilité, représentait au naturel ces vénérables et savants magistrats de l'ancienne roche qui sont disparus avec lui, soit dans ses meubles et son petit équipage, soit dans sa table et son maintien. Sa femme était de la même trempe, avec beaucoup d'esprit. Il n'avait aucune pédanterie : la bonté et la justice semblaient sortir de son front. Son esprit était si juste et si précis que les lettres qu'il écrivait des lieux de ses différents emplois disaient tout sans qu'on ait jamais pu faire d'extrait de pas une[1]. » D'Aguesseau conservera quelques traits de ce portrait : l'humilité du cœur, la simplicité du maintien, la modestie de la vie, l'amour de la justice, la croyance active du chrétien, l'étude et l'accomplissement religieux de tous les devoirs de son état : il lui manquera l'énergie calme et douce de son père, la fixité des idées, la précision de l'esprit; il lui manquera surtout cette trempe de caractère qui seule peut mettre un homme à la hauteur des circonstances difficiles de la vie publique.

La révocation de l'édit de Nantes troublait le repos de la

[1] *Mémoires de Saint-Simon* t. XIV, chap. XVII.

France, réveillait le fanatisme des consciences, divisait de nouveau la nation et détruisait l'œuvre de Colbert, lorsque l'intendant d'Aguesseau rentra à Paris en 1685. Il y apportait la nouvelle des agitations des provinces qu'il avait traversées avec sa famille, des conversions militaires qui, à Nîmes, avaient en trois jours rallié plus de soixante mille personnes au catholicisme, et de l'émigration des protestants sincères qui portaient à l'étranger leurs bras et leur expérience industrielle. Il laissa le gouvernement à M. de Basville, venu de Paris avec des troupes nombreuses comme pour conquérir le Languedoc, et avec des ordres cruels qu'il était bien digne d'exécuter. Louis XIV le reçut avec bienveillance, malgré les calomnies que lui avait attirées son administration empreinte d'une extrême tolérance, et l'admit au conseil d'État. Dans ces fonctions nouvelles, il continua sa conduite prudente et sage, appuya et essaya de faire prévaloir toutes les mesures de modération, et conquit l'estime, sinon la faveur du monarque, peu sympathique à ses idées jansénistes. Il compléta l'éducation de son fils, et le prépara pour la vie judiciaire.

Ce n'était pas chose facile alors d'étudier la législation, de la connaître, de l'appliquer : elle s'était formée à travers les révolutions et les débris des siècles; elle s'était composée d'éléments différents, contradictoires, mobiles; elle avait traversé des influences diverses; elle s'était empreinte des passions et des préjugés des législateurs; elle s'était individualisée selon les lieux, selon les classes, selon les individus[1]. Deux droits étaient en présence, et vivaient côte à côte : le droit écrit et le droit coutumier.

Le droit écrit, romain d'origine, fixé par les textes, par les auteurs, par les exemples, souple dans son application,

[1] Les individus : « En crime, les villains sont plus griesvement punis en leurs corps que les nobles, et où le villain perdroit la vie ou un membre de son corps, le noble perdra l'honneur et response en cour. » (LOYSEL, *Instit. coutum.*, liv. VI, p. 2, 31 32.)

fécond dans ses ressources, s'était enraciné dans le sol du Midi, avait pénétré ses institutions, avait fait l'éducation des peuples. La force de la conquête l'avait d'abord imposé; la force de la raison l'avait ensuite consacré. Il était devenu la vie, le lien, l'unité morale d'une civilisation.

De l'autre côté de la Loire, le droit coutumier, venu du Nord, avec son esprit d'indépendance, ses formes multiples, ses aspirations démocratiques, conservait comme un souffle des libertés germaniques. Les deux législations n'étaient pas contenues dans des limites bien marquées : elles empiétaient l'une sur l'autre; elles se nuançaient encore par des usages locaux. C'était le morcellement de la loi dans le territoire.

A côté et au-dessus du droit coutumier et du droit romain, se trouvait encore le droit ecclésiastique.

L'Église, dès les premiers temps de la conquête, avait marqué sa place de lumière et de progrès à travers les ruines de l'empire qui s'écroulait, et les passions farouches des invasions barbares. Elle seule pouvait servir de type à la société, quand la société s'efforça de se constituer. Par sa doctrine et par sa hiérarchie, elle présentait l'idéal de l'unité. Sa doctrine, consacrant pour tous et partout la même morale par le même dogme, ne connaissait ni les limites des frontières, ni les zones des climats, ni la diversité des langues. Sa hiérarchie, par le pape, par les conciles, par les évêques, alliait le principe de l'élection au principe de la souveraineté : elle choisissait ses représentants parmi les plus humbles et les pauvres, lorsqu'ils portaient le signe de la science et de la vertu. Jusqu'au XIIe siècle, elle seule représentait l'autorité du droit, s'inspirait de la pensée spiritualiste, conservait les restes mutilés de la littérature, de la poésie, de la philosophie antiques : elle intervenait pour le serf contre le maître, pour l'esprit contre la matière, pour l'intelligence contre la force, pour l'harmonie et l'ordre contre la brutalité désordonnée et puissante. Elle avait ses écoles, ses codes, ses professeurs : investie

d'une juridiction, armée de sa procédure et de ses officiers, défendue par une pénalité spéciale, obéissant à une règle écrite et uniforme, cherchant dans la tradition, dans les textes et dans les commentaires de ses docteurs les décisions juridiques, elle revendiquait des priviléges, et réclamait des exceptions pour les cardinaux, les évêques et les clercs, pour les dignitaires comme pour le menu peuple de l'Église. C'était une loi dans la loi. Il y avait encore le territoire dans le territoire. Les abbés seigneurs invoquaient les droits locaux, et appliquaient les coutumes de leurs fiefs à leurs vassaux.

De telles études nécessitaient une vaste mémoire : l'esprit faisait un effort constant pour les retenir et s'épuisait dans ce travail de patience ; et cependant cela ne suffisait pas : il fallait encore un plan où chaque détail vînt se caser dans un ordre logique. D'Aguesseau, qui plus tard devait posséder si complétement et développer avec tant d'autorité toutes les richesses accumulées du jurisconsulte, fut d'abord découragé. Cette œuvre inerte de catalogue l'effraya, mais Domat vint à son aide. Domat, qui s'ignorait, avait écrit pour lui seul son *Traité des lois*. Modeste et inconnu, il vivait à Clermont dans l'exercice de sa charge d'avocat du roi, au présidial de cette ville, lorsque Louis XIV, averti de son mérite, le manda à Paris. Le *Traité des lois civiles* parut sans nom d'auteur. Ce fut une révélation pour le jeune d'Aguesseau. Les lois lui apparurent alors dans leurs principes, classées, développées par un homme qui était à la fois un philosophe, un jurisconsulte et un chrétien. Entre Domat et lui se fit une communauté d'idées, celle du maître au disciple. Les mêmes croyances religieuses, les affinités jansénistes, les tendances gallicanes, réunirent d'abord Domat et l'intendant d'Aguesseau, qui félicitait son fils « de pouvoir étudier les lois en puisant à une source si riche et si pure. » Le lien se détendit par les nécessités de la vie et les convenances politiques du côté de d'Aguesseau devenu homme public : mais ses idées

de jurisconsulte développées dans ses *Méditations sur la justice* procèdent de l'inspiration de Domat. Elles se retrouvent dans cette belle page, cette page écrite du style de Pascal, où Domat établit comme les seules et solides assises de toute société : l'amour de Dieu et l'amour de son semblable.

« De tous les objets qui s'offrent à l'homme, en y comprenant l'homme lui-même, il ne trouvera rien qui soit digne d'être sa fin. Loin de trouver sa félicité en lui-même, il n'y verra que les semences de la misère et de la mort. Parcourons l'univers, nous ne rencontrerons rien qui puisse servir de fin ni à notre esprit ni à notre cœur. Les choses que nous voyons dans le monde ne sont pas notre fin, c'est nous qui sommes la leur, et c'est pour nous que Dieu les a faites. Tout ce que renferment la terre et les cieux n'est qu'un appareil pour nos besoins. Aussi voyons-nous que tout y est si peu digne de notre esprit et de notre cœur que, pour l'esprit, Dieu lui a caché toute connaissance des créatures autres que celle qui s'attache à notre usage, et que les sciences s'obscurcissent quand elles veulent pénétrer au delà ; et pour le cœur, personne n'ignore que le monde entier n'est pas capable de le remplir, et que jamais il n'a pu faire le bonheur de ceux qui l'ont le plus aimé et qui en ont le plus possédé. Il faut que l'homme sache que c'est Dieu qui, étant son principe, est aussi sa fin, et qu'il n'y a que Dieu qui puisse remplir le vide de cet esprit et de ce cœur qu'il a faits pour lui. »

Ces travaux, ces principes, ces exercices préparatoires, conduisirent d'Aguesseau jusqu'au 20 août 1690. Il fut à cette époque nommé avocat du roi au Châtelet.

II.

D'Aguesseau avocat général au parlement 1690. — De Harlay premier président. — *Discours* et *Mercuriales*. — L'admiration de ses contemporains. — Denis Talon. — Saint-Simon. — Boileau. — Les qualités et les imperfections du style de d'Aguesseau.

D'Aguesseau s'arrêta peu dans la fonction d'avocat du roi au Châtelet. Elle fut pour lui une rapide préparation à celle d'avocat général. Son père avait conquis l'estime du roi. Chargé de diriger la régie des biens confisqués sur les religionnaires fugitifs, membre du conseil du roi sur les affaires de la religion réformée, il avait montré la droiture, la modération, la probité de sa nature. Une occasion se présenta pour lui au mois de novembre 1690, de demander une récompense. M. de Pontchartrain créa une troisième charge d'avocat général au parlement de Paris; d'Aguesseau le père la sollicita pour son fils par une lettre directement adressée au roi. Il la demanda au nom des Talon comme une sorte d'hérédité, de talent et de vertu. Le trisaïeul maternel du jeune d'Aguesseau était en effet Talon qui avait le premier occupé la charge d'avocat général. Il ajoutait avec une autorité que son caractère seul pouvait faire tolérer, « qu'il était sujet du roi avant d'être père, qu'il se devait bien plus au roi qu'à son propre fils, et qu'il serait bien fâché de le proposer à Sa Majesté s'il ne le croyait capable de répondre dans la suite à une si grande grâce. » Cette lettre fut lue au Conseil. Louis XIV déclara qu'il voulait faire plaisir à M. d'Aguesseau père, dont il appréciait le mérite. « Je le connais assez, dit-il, pour être certain qu'il ne voudrait pas me tromper, même dans le témoignage qu'il me rend de son fils. »

D'Aguesseau, âgé de vingt-deux ans, fut nommé avocat général et présenté au roi, qui lui fit un accueil distingué.

Le 12 janvier 1691, d'Aguesseau vint prendre place au parlement de Paris. Le procureur général était alors de la Briffe, dont il a tracé le portrait dans la Mercuriale sur la *dignité du magistrat* ; de Harlay, héritier d'un grand nom illustré par les souvenirs de la Ligue, était premier président. Il dominait sa Compagnie avec une habileté dissimulée sous une austérité apparente. Il appartenait au roi plus qu'à son devoir. L'histoire a retrouvé et noté les sommes qu'il en a reçues après les avoir sollicitées[1]. Les deux collègues de d'Aguesseau au parquet étaient Chrestien de Lamoignon, premier avocat général, et Achille de Harlay, fils du premier président.

« Les fonctions d'avocat général étaient, sous l'ancien régime, entièrement distinctes de celles de procureur général, Elles se composaient exclusivement, quant à leur objet judiciaire, du ministère de la parole aux audiences, tandis que le chef du parquet était spécialement un homme de cabinet. et, pour ainsi dire, un administrateur au sein même de la justice. La prééminence que ce magistrat exerçait sur les avocats généraux était purement honorifique et n'emportait aucune espèce de dépendance réelle ou de soumission de la part de ces derniers. Ils étaient pleinement libres de son influence dans l'expression de leurs opinions judiciaires, et l'on contestait même au procureur général la faculté de se pourvoir contre un arrêt rendu sur les conclusions du premier avocat général, lorsque cet arrêt avait été conforme à ses conclusions. Indépendamment de leurs fonctions habituelles, les avocats généraux réunissaient quelques attributions d'une assez haute importance. Ils surveillaient

[1] *Histoire du Parlement de Paris*, par M. Desmaze, 2e édition, page 205. Lettres de Chamillart, 1693, avril 1694, Fontainebleau, 17 octobre 1699, 14 juillet 1701. « Le roi ne veut pas entrer avec vous dans le détail de ce qu'il vous a coûté pour votre bâtiment, au-delà de ce que vous avez demandé ; mais Sa Majesté veut bien vous donner 30,000 livres pour vous faire l'acquisition de Grosbois. »

les bibliothèques et plusieurs autres institutions publiques, réglaient les différends qui pouvaient s'élever au sein du barreau, et maintenaient l'ordre et la discipline parmi les avocats du ressort de leur juridiction. Le premier avocat général du parlement de Paris, qui était toujours le plus ancien, jouissait en outre de quelques prérogatives particulières : la surveillance des facultés de droit placées dans le ressort de ce parlement lui était dévolue. Ce magistrat avait la préséance sur le procureur général, et ce dernier ne pouvait intenter aucune action avant d'avoir pris son avis[1]. »

D'Aguesseau déploya dans ses fonctions d'avocat général de grandes qualités d'orateur, soit dans les affaires civiles, soit dans les Discours ou Mercuriales.

Ses plaidoyers ont été recueillis et publiés. Ils montrent une érudition des choses de droit très-complète, un esprit pénétrant, un ordre parfait dans le développement. Son style procède par phrases amples et cadencées ; la période se déroule avec la régularité solennelle du grand siècle. La forme n'a point de vivacité, point de surprise, point d'élan : elle est monotone, mais étendue ; elle embrasse tous les contours du sujet ; elle l'orne et le drape dans des plis étudiés avec soin. La pensée est celle d'un philosophe chrétien, spectateur des choses humaines et du cœur humain, mais plus attentif que passionné. Sa parole est mesurée et réfléchie ; elle est préparée et ne s'abandonne pas aux élans de l'improvisation. Les habitudes de travail de d'Aguesseau expliquent les habitudes de son style. Il écrivait les parties essentielles de son

[1] *Histoire du chancelier d'Aguesseau* par M. Boullée. Paris, 1835, deux volumes in-8°, t. I, p. 119. Cette histoire de d'Aguesseau, faite avec un grand soin, écrite d'un style ferme et dans un esprit très-judicieux, renferme des recherches très-utiles sur la magistrature. Elle est précédée d'un *Discours sur le ministère public*, et suivie d'un *Essai sur l'organisation du parlement de Paris au XIIIe siècle et sur les lits de justice*. Elle se termine par un *Choix de pensées et maximes de d'Aguesseau* qui donnent la substance de ses idées, et ses principaux jugements sur les hommes et sur les choses.

discours; il le divisait avec précision; il se fiait à sa grande mémoire pour remplir les passages qui devaient pénétrer dans les détails mêmes de l'affaire. Quand il expliquait la loi, il remontait à ses principes, et les exposait avec l'autorité de la science et l'élévation d'une pensée spiritualiste. Sa doctrine se puisait dans le droit romain comme dans une source où le christianisme lui-même était venu s'abreuver[1]. L'expression de son opinion était toujours calme et noble comme il convient à l'organe de la loi; quand elle se sentait émue, c'était d'une émotion contenue et réservée, comme si l'orateur avait voulu se mettre en garde contre soi-même, rester son maître et se comprimer par l'effort et par la réflexion. Son éloquence n'a ni le frisson ni le tressaillement des grands orateurs; elle ne procède ni par ces coups d'aile qui ravissent l'imagination, ni par ces éclats qui frappent et terrassent l'esprit. D'Aguesseau peut être comparé à ces peintres qui disposent sur une toile de grandes figures correctement dessinées, dans une pose sérieuse, agissant avec un calme sérieux : l'œil ne s'arrête pas de suite devant elles, parce qu'il n'est surpris ni par leur couleur ni par leur relief, mais l'esprit se plaît à leur sage composition; il y revient et se repose dans une contemplation réfléchie. L'impression n'est pas vive, mais elle est persistante.

Toutefois, le parlement fut ému et surpris lorsqu'il entendit pour la première fois cet orateur de vingt-deux ans. Reportons-nous à cette époque. L'éloquence judiciaire n'avait point de modèle. Les discours de l'Hôpital, de Talon, de Duvoir, de Lamoignon, avaient quelques pensées majestueuses, hardies, d'un effet saisissant. C'étaient des éclairs sur un fond souvent obscur. Mais l'art de bien dire est une science : la pensée n'y suffit pas; l'inspiration ne saurait la suppléer.

[1] « Jus Romanum tam æquum et rationabile est, ut omnium fere christianorum gentium usu et approbatione commune sit effectum. » DUMOULIN, préface sur le titre I de la *Coutume de Paris.*

Unir dans le style la simplicité à la force, l'autorité à la grâce; retenir dans le développement du discours chaque partie en de justes proportions; placer et nuancer les détails dans sa trame et les faire concourir à l'effet de l'ensemble; ramener sans fatigue toutes les preuves, tous les faits, tous les arguments, à la conviction d'un fait unique ou à la démonstration d'une vérité ou à l'impression d'un sentiment moral; voilà ce qui était à créer : d'Aguesseau l'a tenté; il y a réussi au milieu d'une admiration unanime. Ses contemporains furent éblouis de ses succès. Si les conditions de l'éloquence ont changé, si la rapidité de notre époque s'accommode mal de la quiétude de ses plaidoyers, nous devons reconnaître cependant qu'ils furent accueillis avec enthousiasme. Lamoignon, son collègue, s'inclinait devant cette réputation conquise dès le premier jour et lui annonçait pour l'avenir la dignité de chancelier. Le président Denis Talon s'écriait, après l'avoir entendu : « Je voudrais finir comme ce jeune homme commence. »

Ses ennemis eux-mêmes se laissèrent entraîner à ce courant de l'admiration; l'enthousiasme les conquit. Saint-Simon, dont les Mémoires sont des pamphlets plus que des histoires, et qui eut contre lui une haine injuste, lui apporte son témoignage à plusieurs reprises. « Il avait, dit-il, beaucoup d'esprit, de pénétration, de savoir en tous genres, de gravité de magistrature, d'équité, de piété, d'innocence de mœurs, qui firent le fond de son caractère... Avec cela il fut doux, bon, humain, d'un accès facile et agréable dans le particulier, avec de la gaieté et de la plaisanterie salée, mais sans blesser personne, extrêmement sobre, poli, sans orgueil et noble sans la moindre avarice, naturellement paresseux, dont il lui était resté de la lenteur... C'était un magistrat orné de tant de vertus et de talents, ayant une grande mémoire, une vaste lecture, de la justesse jusque dans les moindres expressions des conversations les plus communes, avec des grâces et de la facilité... Lorsqu'il plaidait ou donnait ses

conclusions, il mettait dans le plus grand jour jusqu'aux moindres raisons alléguées de part et d'autre, et tant de justesse à les balancer toutes, et à laisser une incertitude entière sur son avis, que les parties elles-mêmes auraient donné les mains à passer par son avis [1]. »

La lenteur indiquée par Saint-Simon est un trait essentiel du portrait de d'Aguesseau : elle tient à plusieurs causes. Une conscience scrupuleuse est toujours longue à se décider. D'Aguesseau faisait de la justice une religion. Il cherchait avec patience et dans le silence de la méditation. Son esprit et son caractère étaient de la même nature que ses fonctions : l'avocat général pèse les raisons des différentes parties et les expose avant de choisir. Cette sorte de bilan, établi parfois avec toutes les grâces et toutes les fleurs de l'éloquence, sans que les juges entrevoient de quel côté incline l'avocat général [2], confirme les esprits timides dans leurs hésitations et dans leur incertitude. La vivacité se perd, l'éclat s'efface, l'expression se décolore ; la phrase s'engourdit comme la pensée : elle émousse la pointe pénétrante par laquelle jaillit le rayon de lumière ; le style marche lentement [3] comme l'esprit, comme la conscience : il arrive au but, mais ses efforts pour se frayer un chemin sont empreints de lassitude. Telle est trop souvent l'impression que laissent les plaidoyers de d'Aguesseau.

Une autre cause qui donne de la pesanteur à l'esprit et amortit l'inspiration, c'est une trop grande mémoire. Cette faculté poussée à l'extrême charge l'esprit d'un bagage trop lourd. Il perd son ressort par l'absence d'une gymnastique régulière : il fonctionne à l'aide des souvenirs, se bornant à chercher, à retrouver, à répéter la phrase déjà produite, l'idée déjà formulée ; il se déshabitue de l'effort de la pensée, et perd ainsi sa personnalité. Une grande mémoire

[1] Saint-Simon, t. II, p. 161. — [2] *Idem, ibid.*

[3] Un critique sévère, mais très-fin, n'a-t-il pas pu dire, par une épithète un peu hardie, que l'esprit et le style de d'Aguesseau sont souvent *tardigrades*.

donné à l'orateur la sécurité; elle lui enlève l'imprévu, le mordant, l'action. D'Aguesseau avait une mémoire prodigieuse. Les pages lues une seule fois, les dates, les document historiques, les solutions données par les auteurs, il se rappelait tout avec un ordre parfait. « M. d'Aguesseau, disait Boileau, est prodigieux en tout. Il m'est venu voir; je lui ai récité mes vers *Sur l'amour de Dieu*. Il en a retenu cinquante de suite et est retourné chez lui les copier; je l'ai su, et cela m'a obligé d'en changer quelques-uns. »

Les imperfections du style des plaidoyers et des mercuriales nous frappent aujourd'hui; mais elles étaient moins aperçues des contemporains de d'Aguesseau.

La figure majestueuse de Louis XIV avait imprimé à son siècle le cachet d'une grandeur solennelle. Les arts, les lettres, les monuments, les jardins, affectaient la même forme, grande mais monotone. D'Aguesseau la montre à chaque page. Elle est dans ses idées comme dans son style; il resta toujours l'homme de la date de sa naissance; la vie ne changea rien en lui. Par tradition et par conscience, il parla et il écrivit avec apprêt et apparat. Il n'entrait pas dans les idées de son temps qu'un écrivain fût présentable en négligé, sans le costume correct et sans la phrase noble, lui surtout « qui avait beaucoup de magistrature[1] »; il perdit à ce manque de naturel. On peut appliquer à son style ce mot de Tacite: *Magnitudine laborat suâ*. Le scrupule de l'honnête homme, l'habitude du juge qui pèse tout, même l'expression, enfin la recherche de la perfection, lui enlèvent cette liberté d'allure qui apparaît parfois dans sa correspondance quand il s'échappe et s'abandonne. La circonspection — vertu ou défaut selon la mesure et les circonstances — guida et amortit trop souvent la vie, la pensée, le style du chancelier d'Aguesseau.

Ainsi nous n'apercevrons dans ses idées, dans sa forme,

[1] Saint-Simon.

aucune lueur de nouveauté. Le régent, Louis XV, l'école philosophique, impriment aux mœurs publiques, aux croyances, aux systèmes de philosophie, une allure nouvelle. Sous les déclamations, bien vite devenues des excès, apparaît cependant une vertu incontestable, l'amour de l'humanité. Les écrivains s'efforcent de faire pénétrer dans les lois et dans les doctrines politiques cette idée, qu'ils empruntent au christianisme tout en le combattant. Ce fut la nouveauté plus apparente que réelle du XVIIIe siècle : on mit à son service des mots nouveaux et une forme nouvelle. Le style devient plus vif: il marche d'un pas rapide; il dédaigne et froisse en passant; mais il vit, il court, il arrive. Bayle, Voltaire, d'Argenson, Montesquieu, Rousseau lui-même, plus solennel et plus rhéteur, ont ce style, qui est bien le style de leur pensée. Il n'y en a pas une trace dans d'Aguesseau. Il semble qu'il n'ait pas aperçu cette lueur nouvelle qui devait si vite devenir un incendie. Il dit quelque part : « Nous sommes les fils des saints »; il dit ailleurs: « Nous sommes les ermites et les reclus de la chancellerie. » On peut dire encore que dans l'exil il fut le solitaire de Fresnes. Les mouvements et leurs impressions extérieures n'arrivèrent à lui ni dans le tumulte des affaires, ni dans les réflexions de l'isolement Son style et sa pensée, avec des défauts qui ne sont que de lassantes qualités, avec une grandeur qui touche à la perfection monotone, sont bien d'un saint, d'un reclus, d'un solitaire qui fut au-dessus de son siècle bien plus qu'il ne fut de son siècle — mais qui fut un grand homme de bien, un grand magistrat — et qui, pour nous, qui sommes peut-être trop les esclaves et les admirateurs de la règle, reste dans ses *Mercuriales* le modèle le meilleur, le guide le plus sain et le plus sûr, le moraliste le plus élevé de notre profession, le plus éloquent écrivain du code de nos *devoirs*, l'orateur du *De officiis* de la magistrature française.

III.

Croyances religieuses de d'Aguesseau. — L'archevêque de Paris de Harlay. — Son portrait par d'Aguesseau. — Sa conduite. — L'affaire du *quiétisme*. — Le portrait de Fénelon par d'Aguesseau. — Lutte de Fénelon et de Bossuet. — Réquisitoire de d'Aguesseau. — D'Aguesseau procureur général, 1710.

D'Aguesseau eut de fréquentes occasions, comme avocat général, de produire ses croyances religieuses. Des leçons de son père et des souvenirs de son enfance, il avait gardé un goût très-vif pour l'autorité et la tradition, une grande horreur pour les nouveautés, qu'il considérait comme des disputes dangereuses. Il se prononça dans la querelle mémorable du quiétisme par un réquisitoire qui atteignit Fénelon. C'était en 1697[1]. « François de Harlay, prélat d'un génie élevé et pacifique, auquel il n'aurait rien manqué s'il avait su autant édifier l'Église qu'il était capable de lui faire honneur par ses talents et de la conduire par sa prudence, se conduisait lui-même avec tant d'habileté, qu'il réussissait presque toujours également à contenir la vivacité de ceux qu'on appelait jansénistes, et à éluder au moins en grande partie les coups des jésuites. Il avait eu une grande part à la paix de l'Église; il savait ce qu'elle avait coûté de peines et de travaux... Les ministres du roi, vraiment dignes de ce nom, concouraient avec lui dans ces sentiments. Les confesseurs mêmes, plus raisonnables, alors ne s'éloignaient pas de ces vues pacifiques: et le père de la Chaise, dont le règne a été le plus long, était un bon gentilhomme qui aimait à vivre en paix et à y laisser vivre les autres; capable d'amitié, de reconnaissance et bienfaisant même, autant que les préjugés de son corps

[1] Tome VIII, p. 189, édition Pardessus. *Mémoires sur les affaires de l'Église.*

pouvaient le lui permettre... L'archevêque de Paris étouffait alors, autant qu'il le pouvait, toutes les semences de discorde, persuadé, comme tous ceux qui sont propres au gouvernement, que jamais une affaire n'est plus aisée à terminer que dans le moment de sa naissance... Les jésuites, sûrs de lui et ne le craignant point parce qu'il les craignait, et que sa conduite, qui pouvait leur donner toujours prise sur lui, le mettait dans leur dépendance, le laissaient assez faire ce qu'il voulait, d'autant plus qu'il avait toujours l'habileté de les mettre dans sa confidence et de paraître agir de concert avec eux. Il n'était pas même haï des jansénistes les plus sensés. Il avait su parer adroitement les coups qu'on avait voulu leur porter. Ses manières aimables et engageantes étaient comme un charme qui calmait ou qui suspendait les fureurs des partis contraires; et jamais homme n'a mieux su se faire tout à tous pour les gagner tous : heureux si c'eût été à la religion qu'il eût voulu les attacher plutôt qu'à sa personne; mais en travaillant pour lui-même il travaillait aussi pour la religion, qui s'altère toujours dans les disputes, et qui ne croît vraiment que par la charité. Ainsi, par un de ces événements qui font sentir le prix des qualités propres au gouvernement, on vit l'Église en paix, sous le règne d'un archevêque plus attentif à donner de bons conseils qu'à édifier par la sainteté de sa vie, et on l'a vue toujours agitée sous la conduite d'un prélat respectable par l'innocence et la pureté de ses mœurs.

« François de Harlay[1] mourut au mois d'août de l'année 1695; et comme dans le choix des successeurs on cherche toujours à éviter l'inconvénient dont on a été le plus frappé dans la conduite de leurs prédécesseurs, le roi, dont la religion avait été souvent alarmée par le compte qu'on lui avait rendu de la conduite personnelle de François de Harlay, voulut se mettre l'esprit en repos par le choix d'un sujet

[1] D'Aguesseau, *Affaires de l'Église.*

dont les mœurs pussent devenir le modèle de l'Église gallicane. La bonté dont il honorait toute la maison de Mgr de Noailles, évêque de Châlons, le goût personnel qu'il avait pour la candeur, la simplicité, la modestie, qui relevaient en lui l'éclat de sa vertu, enfin des conseils auxquels le roi était depuis plus de dix ans dans l'habitude de se prêter aisément, achevèrent de le déterminer en faveur de ce prélat, dont la vertueuse résistance augmenta encore l'estime que Sa Majesté avait pour lui.

» Un tel choix fut d'abord applaudi : Louis-Antoine de Noailles, élevé à l'archevêché de Paris, fut regardé non-seulement comme l'archevêque de la capitale du royaume, mais encore plus comme une espèce de favori, auquel le roi allait se livrer par goût, par estime pour la religion.

» Les jansénistes surtout, grands docteurs, mais mauvais prophètes, s'approprièrent en quelque manière la joie d'un choix qu'ils regardèrent presque comme une victoire remportée sur le parti contraire; mais les jésuites leur firent sentir dans la suite qu'ils s'étaient trop hâtés de triompher. Ceux-ci, plus habiles et plus profonds, se joignirent hautement aux acclamations publiques, et témoignèrent peut-être plus de joie au dehors que ceux qui en sentaient le plus au dedans. Accoutumés à dominer, même par leur servitude, ils parurent vouloir se livrer entièrement au nouvel archevêque : ils recherchèrent publiquement son amitié; ils s'en firent même honneur auprès du roi. Et après avoir bien vécu avec un pasteur peu sévère, ils voulurent lui faire voir qu'ils étaient capables de bien vivre avec un saint. Mais malgré toutes ces démonstrations apparentes, le système qu'on a vu depuis fut formé dès lors, et ils résolurent dès le premier moment ou de gagner l'archevêque, c'est-à-dire de le subjuguer, ou de le perdre. »

Ces portraits tracés par d'Aguesseau mettent les hommes dans le cadre des événements auxquels il fut appelé lui-même à prendre part.

L'affaire du quiétisme et de Fénelon, qui fut à la fois une intrigue de cour et une querelle de religion, ne tarda pas à troubler l'État, et à exciter les passions mal éteintes. D'Aguesseau a laissé un tableau de cette lutte de Bossuet et de Fénelon du jour de sa naissance jusqu'au jour où lui-même prononça au parlement son réquisitoire pour la suppression du livre des *Maximes des saints*. Son récit, fait d'après les pièces authentiques, éclairé par la connaissance personnelle des principaux auteurs, mérite d'être reproduit dans ses traits principaux.

« L'abbé de Fénelon, dit-il, depuis archevêque de Cambrai, était un de ces hommes rares, destinés à faire époque dans leur siècle, et qui honorent autant l'humanité par leurs vertus qu'ils font honneur aux lettres par leurs talents excellents; facile, brillant, et dont le caractère était une imagination féconde, gracieuse et dominante, sans faire sentir sa domination. Son éloquence avait en effet plus d'insinuation que de véhémence, et il régnait autant par les charmes de la société que par la supériorité de ses talents, se mettant au niveau de tous les esprits et ne disputant jamais, paraissant même céder aux autres dans le temps qu'il les entraînait. Les grâces coulaient de ses livres, et il semblait traiter les plus grands sujets pour ainsi dire en se jouant. Les plus petits s'ennoblissaient sous sa plume, et il eût fait naître des fleurs du sein des épines. Une noble singularité répandue sur toute sa personne et je ne sais quoi de sublime dans le simple *ajoutaient à son caractère un certain air de prophète*; le tour nouveau sans être affecté qu'il donnait à ses expressions, faisait croire à bien des gens qu'il possédait toutes les sciences comme par inspiration; on eût dit qu'il les avait inventées plutôt qu'il ne les avait apprises. Toujours original, toujours créateur, n'imitant personne et paraissant lui-même inimitable. Ses talents longtemps cachés dans l'obscurité des séminaires et peu connus à la cour, lors même qu'il se fut attaché à faire des missions

pour la conversion des religionnaires, éclatèrent enfin par le choix que le roi en fit pour l'éducation de son petit-fils, le duc de Bourgogne. Un si grand théâtre ne l'était pas trop pour un si grand acteur; et si le goût qu'il conçut pour le mystique n'avait trahi le secret de son cœur et le faible de son esprit, il n'y aurait point eu de place que le public ne lui eût destinée et qui n'eût paru encore au-dessous de son mérite.

» Un naturel si heureux fut perverti, comme celui du premier homme, par la voix d'une femme (Mme Guyon), et ses talents, sa fortune, sa réputation même, furent sacrifiés non à l'illusion des sens, mais à celle de l'esprit. On vit ce génie si sublime se borner à devenir le prophète des mystiques et l'oracle du quiétisme; ébloui le premier par l'éclat de ses lumières et éblouissant ensuite les autres; suppléant au défaut de science par la beauté de son esprit fertile en images spécieuses et séduisantes, plutôt qu'en idées claires et précises; voulant toujours paraître philosophe ou théologien et n'étant jamais qu'orateur, caractère qu'il a conservé dans tous les ouvrages qui sont sortis de sa plume jusqu'à la fin de sa vie.»

Fénelon forma le projet d'épurer les idées mystiques de Molinos, qui avaient été condamnées par Innocent XI, et de faire accepter cette doctrine. D'Aguesseau ajoute que peut-être un motif plus humain, l'ambition de jouer un rôle politique, entraîna Fénelon.

«Est-il vrai, dit-il, que voyant le roi se tourner entièrement du côté de la religion, les personnes les plus puissantes à la cour se conformer, au moins en apparence, au goût du souverain, et la dévotion devenir l'instrument de la fortune, il ait eu la pensée de joindre la politique à la mysticité et de former, par les liens secrets d'un langage mystérieux, une puissante cabale, à la tête de laquelle il serait toujours, par l'élévation et l'insinuation de son esprit, pour tenir dans sa main les ressorts de la conscience et devenir le premier mobile de la cour, ou dès le vivant du roi même, ou du

moins après sa mort, par le crédit du duc de Bourgogne, qui avait un goût infini pour lui? C'est le jugement que bien des gens en ont porté, et qu'il faut remettre au souverain scrutateur de l'esprit et du cœur humain. »

Fénelon était soutenu par le crédit du duc de Beauvilliers, gouverneur du petit-fils de XIV, et par le charme de sa nature et de son talent, qui captivait toutes les sympathies. Mais il vit se former contre lui une ligue puissante entre Mgr de Noailles, l'archevêque de Paris, Bossuet, l'évêque de Meaux, et Godet Desmarets, l'évêque de Chartres, espèce de triumvirat, alors uni par le *quiétisme*, et plus tard divisé par le jansénisme[1]. Ils éveillèrent les scrupules de Louis XIV, qui n'avait aucun goût personnel pour Fénelon, « soit qu'il craignît les esprits d'un ordre supérieur, soit qu'une certaine singularité, et je ne sais quoi d'extraordinaire qui entrait dans le caractère de cet abbé, n'eût pas plu au roi, dont le goût se portait lui-même au simple et à l'uni; soit que l'abbé de Fénelon, voulant paraître se renfermer dans ses fonctions, eût évité par une politique profonde de s'insinuer dans la familiarité du roi, ou qu'il eût peut-être désespéré d'y réussir. » Fénelon comprit ces dispositions du roi, et sut le prévenir en se justifiant dans l'esprit des trois prélats. Il adhéra au Formulaire d'Issy, dressé par Tronçon, qui était à la tête des Sulpiciens, formulaire qui rejetait par trente-quatre articles de doctrine les erreurs du *quiétisme*.

Tout semblait terminé; les esprits étaient apaisés ; une réconciliation au moins apparente avait réuni tous les antagonistes. Fénelon avait été nommé archevêque de Cambrai : « Heureux, dit d'Aguesseau, s'il avait su jouir d'un retour si favorable, et se soutenir dans une situation où il n'avait qu'à se taire pour être tranquille dans le temps présent, et nourrir de plus grandes espérances pour l'avenir. » Ces traits sont à noter. Ils révèlent un des côtés de la nature

[1] Page 197, t. VIII, édition Pardessus.

de d'Aguesseau. Il pensait aux choses de la terre; il nourrissait l'ambition du pouvoir; il supposait à Fénelon ses pensées personnelles; il ne pouvait croire à une inspiration absolument dégagée de tout alliage humain. Il recherchait les aspirations ambitieuses dans la doctrine du *quiétisme*, fondée par Fénelon; il les recherchait encore dans sa conduite après sa nomination à l'archevêché de Cambrai. Ce qui va suivre doit encore être remarqué.

« On reconnut bientôt, dit d'Aguesseau, que l'homme d'esprit n'a point d'ennemi plus redoutable que son esprit même; que, de toutes les espèces d'amour-propre, la plus dangereuse est celle qui nous attache à nos opinions en matière de religion, et que l'éloquence devient presque toujours un talent fatal à celui qui se flatte d'en avoir assez pour rendre tout ce qu'il pense vraisemblable. Enivré d'ailleurs de l'encens d'un parti qu'il tenait comme enchanté par les charmes de son esprit, et ne consultant qu'un petit cercle d'adorateurs dont il était le centre, il crut qu'il entraînerait également toute la terre; et je suis persuadé qu'il le crut de bonne foi, lorsqu'il fit paraître son livre des *Maximes des saints*. Il éblouit en effet le docteur Pirot, approbateur de cet ouvrage, qui l'appela un *livre tout d'or*, où les limites du vrai et du faux étaient si exactement marquées qu'on ne pouvait plus s'y méprendre. Mais dans cette mine où l'approbateur n'avait vu que de *l'or*, le public, plus pénétrant et moins flatteur, crut ne trouver presque que de la *terre;* le soulèvement fut universel. Les censures que l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres publièrent alors contre les écrits de celle qu'on appelait la nouvelle Priscille (Mme Guyon) ouvrirent les yeux à tout le monde; et les adoucissements du prélat parurent ne servir qu'à rendre le poison plus dangereux, parce qu'il était mieux préparé.

» L'archevêque de Cambrai était alors dans son diocèse; c'était même en son absence que des amis trop officieux avaient

fait imprimer son ouvrage. Étonné du bruit qu'il faisait, et craignant de se voir bientôt condamné par des confrères, il comprit qu'il n'avait point d'autre parti à prendre que de déférer lui-même son livre au jugement du saint-siége. Le roi trouva bon, *quoique ce fût une espèce de plaie aux libertés de l'Église gallicane,* qu'une affaire née dans le royaume n'y fût pas décidée avant d'être portée à Rome; mais on se persuada que, comme c'était l'archevêque de Cambrai qui l'y portait volontairement et avec la permission du roi, le mal était moindre, et qu'en tout cas il pourrait être réparé par la manière dont on recevrait la décision du pape. L'archevêque de Cambrai y gagna toujours de n'avoir que pour adversaires ceux qu'il craignait d'avoir pour juges, et de pouvoir se flatter de prolonger l'affaire par les retardements ordinaires à la cour de Rome, de mettre à profit le bénéfice du temps, et de trouver des tempéraments qui sauveraient peut-être son honneur, et mettraient son livre à couvert d'une flétrissure impérieuse. Les trois prélats, que j'ai appelés les *triumvirs du quiétisme,* le suivirent dans le tribunal qu'il avait choisi, et ne refusèrent point d'y paraître ses égaux dans l'instruction du procès, comptant bien qu'ils seraient enfin ses supérieurs dans le jugement.

» Après un si grand éclat, et le combat une fois engagé, le roi, prévoyant que l'issue n'en serait pas avantageuse à l'archevêque de Cambrai, ne crut pas qu'il convînt de laisser l'éducation de ses petits-enfants entre les mains d'un homme déjà suspect s'il n'était pas encore convaincu, et d'ailleurs, dans l'esprit du roi, *c'était presque être coupable que d'être accusé en matière de religion.* L'archevêque eut donc ordre de demeurer dans son diocèse; on éloigna du prince l'abbé de Lengeron, Dupuy, l'Echelle, et tous ceux qu'on croyait trop attachés à la personne et aux sentiments de l'archevêque de Cambrai.... »

Le duc de Beauvilliers lui-même faillit être victime de son intimité avec Fénelon. L'archevêque de Paris consulta sur

ce point le père de d'Aguesseau, qui défendit la sincérité des opinions religieuses, la pureté, la modération, l'esprit du duc. Il fut donc conservé, mais l'intrigue se glissa dans cette affaire et l'envenima. D'Aguesseau, malgré la sagesse et la retenue de son esprit, ressentit les passions qui s'agitaient autour du roi: son récit est empreint d'une âpreté qui ne lui est pas habituelle.

« Pendant tous ces mouvements de la cour, dit-il, l'archevêque de Cambrai avait publié une instruction pastorale, assez mal digérée, qui était comme l'apologie de sa doctrine; et l'évêque de Meaux s'était chargé presque seul de tous les ouvrages qu'il fallait faire pour développer aux yeux du pape et de l'Église attentive, tous les mystères du *quiétisme* adouci de l'archevêque de Cambrai.

» On vit donc entrer en lice deux adversaires illustres, plutôt égaux que semblables : l'un consommé depuis longtemps dans la science de l'Église, couvert des lauriers qu'il avait remportés tant de fois en combattant pour elle contre les hérétiques: athlète infatigable que son âge et ses victoires auraient pu dispenser de s'engager dans un nouveau combat, mais dont l'esprit, encore vigoureux et supérieur au poids des années, conservait dans sa vieillesse une grande partie de ce feu qu'il avait eu dans sa jeunesse; l'autre plus jeune et dans la force de l'âge, moins connu par ses écrits, néanmoins célèbre par la réputation de son éloquence, et de la hauteur de son génie, nourri et exercé depuis longtemps dans la matière qui faisait le sujet du combat, possédant parfaitement la langue des mystiques, capable de tout entendre, de tout expliquer, et de rendre plausible tout ce qu'il expliquait. Tous deux longtemps amis avant d'être devenus également rivaux; tous deux recommandables par leurs mœurs, également aimables par la douceur de leur commerce, ornements de l'Église, de la cour, de l'humanité même : mais l'un respecté comme un soleil couchant dont les rayons allaient s'éteindre avec majesté; l'autre regardé

comme un soleil levant qui remplirait un jour toute la terre de ses lumières s'il pouvait sortir de cette espèce d'éclipse dans laquelle il s'était malheureusement engagé. On vit couler de ces plumes fécondes une foule d'écrits qui divertirent le public et affligèrent l'Église par la division de deux hommes dont l'union lui aurait été aussi glorieuse qu'utile, s'ils avaient su tourner contre ses ennemis les armes qu'ils employaient l'un contre l'autre.

» Le scandale était moins grand tant qu'ils ne combattirent que sur le fond de la doctrine, et l'on pouvait le regarder du moins comme un mal nécessaire. Mais la scène devint plus triste pour les gens de bien, lorsqu'il s'attaquèrent mutuellement sur les faits et qu'ils publièrent des relations contraires où, comme il était impossible qu'ils dissent tous deux vrai, on vit avec douleur, mais avec certitude, qu'il fallait que l'un des deux dît faux; et sans examiner ici de quel côté était la vérité, il est certain au moins que l'archevêque de Cambrai sut se donner dans l'esprit du public l'avantage de la vraisemblance. L'évêque de Meaux compensa cet avantage par la supériorité de sa cause et de sa capacité: l'esprit était d'un côté et la raison de l'autre; mais ce ne fut pas sans beaucoup d'efforts et sans avoir beaucoup d'obstacles à surmonter, que la raison fut enfin victorieuse. Le parti des mystiques, aussi caché que leurs doctrines, était beaucoup plus grand qu'il ne le paraissait. Les personnes les plus accréditées de la cour avaient été éblouies par la spiritualité et peut-être par la commodité de cette doctrine. Plusieurs jésuites y étaient entrés, et le roi, malgré sa prévention pour la société, avait été obligé par son zèle encore plus grand pour la religion d'en faire arrêter quelques-uns... Les jésuites, en effet, crurent que c'était un personnage à ménager pour eux que l'archevêque de Cambrai; et ils sentirent que, soit par la pureté de ses mœurs, soit par la singularité de ses talents, soit par le crédit qu'il avait dès lors à la cour, et

par la faveur beaucoup plus grande à laquelle il devait parvenir un jour, c'était le prélat de tout le clergé français qu'ils pouvaient opposer avec le plus de succès à l'archevêque de Paris.

» Jusque-là l'archevêque de Cambrai avait paru n'être que médiocrement de leurs amis, non qu'il penchât du côté du jansénisme par rapport au dogme; mais la morale relâchée des jésuites, et la religion toujours tournée chez eux en politique paraissaient lui faire horreur; c'était ainsi qu'il s'en expliquait quelquefois avec ses plus intimes amis. Mais dans le monde, et surtout à la cour, ce n'est ni l'estime ni même la sympathie des sentiments qui forment les liaisons, c'est l'intérêt et le besoin réciproque que l'on croit avoir les uns des autres. La fortune s'y joue du nom de l'amitié, et c'est un phénomène de morale fort commun en ce pays-là de voir un homme se brouiller en un moment avec ses plus grands amis, et se réunir aussi promptement avec ses plus grands ennemis. Non-seulement l'amitié, mais la haine même lorsqu'elle est constante et supérieure au changement d'intérêt ou de fortune, y sont regardées comme un prodige de vertu : l'archevêque de Cambrai changea donc ou de sentiment ou du moins de conduite à l'égard des jésuites, et ceux qui passaient dans son esprit, pendant qu'il n'en avait pas besoin, pour les corrupteurs de la morale par leur relâchement, et de la religion même par leur politique, devinrent bientôt, lorsqu'il se vit forcé de recourir à leur appui, une société utile, nécessaire à l'Église, le fléau des hérétiques et l'asile de la bonne conduite. »

Qui ne sent dans ces lignes courir comme un souffle mauvais contre Fénelon, contre les jésuites, contre Bossuet même? Les faits y sont exposés avec amertume; les intentions mêmes ne sont pas respectées. Une seule figure apparaît comme dominant tout le débat : c'est celle de Louis XIV, ce souverain maître de toute chose, même de la doctrine ecclésiastique de son royaume. « Le roi et le pape

Innocent XII firent voir, dit d'Aguesseau, que la droiture du cœur, quand elle est ferme et sincère, vaut quelquefois mieux pour le gouvernement que la supériorité de l'esprit. » Le roi pressa le pape en des termes que d'Aguesseau ne reproduit pas, mais que l'histoire a conservés. Il envoya un mémoire à Rome, dans lequel il parlait, comme il avait pris l'habitude de parler à ses sujets, à sa famille, à ses ministres et à ses évêques[1]. « Si Sa Majesté voit se prolonger, par des ménagements qu'on ne comprend pas, une affaire qui paraissait être à sa fin, *elle saura ce qu'elle aura à faire* et prendra des résolutions convenables, espérant toujours néanmoins que Sa Sainteté ne voudra pas la réduire à de fâcheuses extrémités. » Le roi, irrité contre Fénelon, qu'il appelait *le plus bel esprit et le plus chimérique de son royaume,* poussé par les scrupules d'une conscience inquiète, épris de l'unité de la doctrine comme il l'était de l'unité du pouvoir, inquiet et aigri dans sa vieillesse par les malheurs publics, par les chagrins de famille, accusait le livre de Fénélon de mettre tout son *royaume en combustion.* Aucun mémoire du temps n'indique cependant que cette querelle eût passionné les esprits. La doctrine des quiétistes s'était peu propagée. La province était attentive aux écrits des deux adversaires illustres. Rien de plus. Paris et la cour, c'est-à-dire la bourgeoisie déjà moqueuse et les courtisans guidés par leurs intérêts, prenaient parti, se rangeaient en deux factions. C'était donc un mouvement brillant, mais sans profondeur et sans portée. Mais le roi voulait une solution. Le pape avait nommé des examinateurs pour donner leurs avis sur le livre des *Maximes*, examiner et juger toutes ses propositions. Les examinateurs étaient partagés; ils avaient consacré à cette censure soixante-quatre conférences de sept heures chacune. Sur dix, cinq étaient

[1] Mémoire envoyé à Rome par le roi. Œuvres de Bossuet, t. XLIII, p. 353.

favorables, cinq contraires au livre[1]. Innocent XII décida selon le désir du roi. « D'une simplicité naturelle, sous le poids d'une grande vieillesse, désireux de voir la paix dans l'Église, ce bon pape ne pensa qu'à finir promptement l'affaire[2]. Il condamna le livre par un bref daté du 12 mars 1699. »

Le bref éveilla les susceptibilités des parlementaires : on n'y avait évité ni la clause *Motu proprio* ni d'autres clauses, dit d'Aguesseau, contraires à nos libertés. Il semblait qu'on n'eût pas été fâché d'y semer des épines qui pussent faire naitre des difficultés sur la réception du bref dans le royaume. Le premier président de Harlay proposa d'assembler les évêques par province, de faire accepter le bref par ces assemblées, puis de le revêtir de lettres patentes qui seraient enregistrées au parlement. Le roi approuva cette mesure, qui élargie, et complétée par l'adjonction du second ordre, eût été vraiment un concile national.

Le roi écrivit donc aux archevêques une lettre rédigée par le premier président, pour les engager à réunir leurs suffragants et à délibérer avec eux sur l'acceptation du bref.

Fénelon s'inclina immédiatement ; il se soumit *comme la plus humble brebis du troupeau :* c'est l'expression même de son acte de soumission. « Il n'attendit pas même, dit d'Aguesseau, que le roi eût fait la moindre démarche pour autoriser le bref dans ses États, quoique aucun décret de la cour de Rome ne puisse y être reçu sans l'aveu du souverain ; il fit en prévenant cet aveu une de ces fautes heureuses qu'il n'appartient qu'aux grands hommes de hasarder ; et, ne pouvant plus éviter la condamnation de tous ses confrères, il se hâta de s'assurer au moins l'honneur de s'être condamné le premier. Son mandement, court et touchant,

[1] M. de Bausset, *Histoire de Bossuet*, t. III, liv. x.
[2] D'Aguesseau, t. X, p. 207, édition Pardessus.

affligea tous ses ennemis et démentit la prédiction faite par l'évêque de Meaux dans la chaleur de la dispute.

L'archevêque de Cambrai fut, comme les autres, obligé d'assembler sa province et de prononcer publiquement contre lui-même sa propre condamnation. Aucune amertume ne devait lui manquer. Il sut être grand devant toutes les humiliations. L'évêque de Saint-Omer, homme d'esprit, « mais chaud comme un Provençal et chicaneur comme un Normand », ne se contenta pas de lui voir avaler doucement ce calice. Il se plut à en augmenter l'amertume par les indignes tracasseries qu'il lui fit dans la province de Cambrai, où il voulait non-seulement que ce prélat se soumît à sa condamnation, comme il l'avait déjà fait de si bonne grâce, mais qu'il avouât encore qu'il était véritablement tombé dans les erreurs que le pape avait condamnées, faisant ainsi le procès à ses intentions mêmes, en lui arrachant la faible consolation de pouvoir dire au moins qu'il avait bien pensé, s'il s'était mal exprimé. » Fénelon renouvela sa soumission, adhéra au bref simplement, absolument et sans ombre de restriction. Il déclara vouloir donner, jusqu'au dernier soupir de sa vie, l'exemple de l'obéissance dans toute sa simplicité[1]. C'étaient les termes du mandement qu'il avait donné à Cambrai et publié lui-même dans la chaire de sa métropole. Il fit mieux encore. Il voulut consacrer son humiliation comme un triomphe, l'écrire dans un monument, et en perpétuer ainsi le souvenir. Il s'éleva jusqu'à l'héroïsme de l'humilité. Il fit don à son église d'un très bel ostensoir en vermeil. Un ange en formait la tige, et de ses deux mains élevées soutenait une croix, tandis qu'il foulait aux pieds plusieurs livres amoncelés sur le socle. Le titre de ce livre pouvait se lire; et entre ceux de Luther et de Calvin se trouvait celui des *Maximes des saints*. Le cardinal Maury dit avoir tenu entre ses mains, en 1789, et examiné

[1] Mandement du 9 avril 1699.

à loisir cet ostensoir dans la sacristie de l'église de Cambrai.

L'affaire du *quiétisme* fut une occasion pour le haut clergé de France de montrer son indépendance vis-à-vis du saint-siége, et l'empressement de sa soumission aux volontés de Louis XIV. D'Aguesseau le rapporte en termes qui doivent être retenus, car ils font une page curieuse de l'histoire du grand règne. « Les assemblées provinciales se tinrent successivement dans chaque province avec une parfaite uniformité, soit pour la condamnation du livre de l'archevêque de Cambrai, soit pour la conservation du droit des évêques dans les jugements de doctrine, et des libertés de l'Église gallicane. Il s'excita sur ce dernier point une louable émulation entre les différentes provinces. *Chacune voulut avoir l'honneur d'avoir mieux soutenu le pouvoir attaché au caractère épiscopal, de juger ou avant le pape, ou avec le pape, ou après le pape, et le droit dans lequel les évêques sont de ne recevoir les constitutions des papes qu'avec examen et par forme de jugement.* Ce qu'il y eut de remarquable dans ce témoignage solennel que l'Église gallicane rendit à sa doctrine, c'est qu'il fut placé dans un temps où nous n'avions aucun démêlé avec la cour de Rome, et où le roi vivait dans une parfaite intelligence avec le pape, dont il ne craignait rien et n'avait rien à craindre; en sorte que ce fut à la vérité seule et non à la nécessité des conjonctures que l'on fut redevable d'une déclaration des sentiments du clergé si authentique et si unanime. Aurait-on cru dans ce temps-là qu'il ne se passerait pas plus de six ou sept années sans que ces mêmes maximes, qu'on publiait alors sur les toits, fussent non-seulement attaquées à Rome, mais presque abandonnées ou du moins déguisées et palliées en France ? Mais nous sommes dans un pays où l'on peut moins que partout ailleurs hasarder des prophéties sur l'avenir le plus prochain. »

D'Aguesseau fut chargé de présenter les lettres patentes et de les faire enregistrer au parlement. De longues négociations eurent lieu, afin que les expressions fussent conve-

nablement mesurées aux droits du parlement qu'elles devaient consacrer. Le premier président de Harlay, le chancelier de Pontchartrain, Louis XIV lui-même, s'occupèrent de cette rédaction. Elle fut enfin adoptée par le parlement. L'enregistrement eut lieu. Avant de le faire imprimer, d'Aguesseau voulut soumettre au roi le discours qu'il avait prononcé[1]. Le roi le lut en présence de Mme de Maintenon. Sa Majesté y fit deux critiques. L'une sur quelques expressions qu'elle trouva trop flatteuses pour l'archevêque de Cambrai. Il est bon d'entendre et de retenir les explications de d'Aguesseau à ce sujet. Elles trahissent le côté faible, la prudence ambitieuse de cette nature si timide. Elles justifient et expliquent d'avance l'épigramme sanglante du peuple. toujours si habile à pénétrer et si cruel à flageller les faiblesses des grands hommes, épigramme qui, plus tard, et dans d'autres circonstances, fut affichée à la porte de son hôtel[2].

« J'avais beaucoup aimé ce prélat, avec lequel j'avais été assez lié avant même qu'il fût à la cour : il faut avouer que son commerce était délicieux. Affligé de son illusion, que je n'attribuai qu'à une trop grande subtilité d'esprit, j'avais cherché à adoucir par mes paroles l'amertume de sa disgrâce, et à le consoler moi-même en quelque manière de ce que j'étais obligé de faire contre lui. » Ce sentiment est excellent, digne de d'Aguesseau et digne de Fénelon. Continuons : « Je ne dissimulerai pas non plus que n'ignorant pas combien les révolutions sont ordinaires à la cour, et prévoyant que celui qu'on venait de flétrir par une censure rigoureuse pourrait y revenir un jour pour y jouer un premier rôle, j'avais cru qu'il était de la prudence de ne point aigrir le mal par la dureté des expressions, et de faire sentir à l'archevêque de Cambrai que, ne pouvant approuver les pieux excès de son zèle, je n'avais jamais cessé d'admirer ses

[1] Voir t. II de la présente édition.

[2] *Et homo factus est.*

talents et de respecter sa vertu. Le roi trouva donc que j'en parlais un peu trop favorablement; mais sa critique, toujours modérée comme son caractère, ne me coûta que le retranchement d'une ligne d'écriture, et en laissa assez dans mon discours pour remplir l'objet que je m'étais proposé. »

La seconde critique de Louis XIV portait sur la qualité *d'évêque extérieur* que lui avait donnée d'Aguesseau. M. de Pontchartrain lui écrivit qu'il prît garde de ne lui attribuer que ce qui lui appartenait véritablement. D'Aguesseau prouva que ce titre avait été donné à Constantin par les évêques de Nicée aux rois de France par les assemblées du clergé. Le mot fut maintenu dans le discours, qui fut imprimé. Mme de Maintenon l'avait fort admiré : elle en avait parlé à l'archevêque de Paris, donnant au style un peu enflé de d'Aguesseau un éloge qui l'étonna et qui se justifie par le tact fin et pénétrant d'une femme. Elle lui trouvait quelque chose de supérieur et comme une espèce de langage prophétique.

Cette scène de l'intimité de Louis XIV semble bien petite à côté de la grandeur de Fénelon; elle montre bien les idées du roi qui s'effrayait de l'esprit de l'archevêque de Cambrai, et ne lui pardonnait ni la supériorité de son intelligence, ni l'indépendance de son caractère. Fénelon avait le sentiment de l'humanité, qui, éteint sous Louis XIV, semblait s'être réfugié dans quelques rares esprits d'élite. Ses œuvres et sa vie en sont également animées. L'éducation qu'il donnait au duc de Bourgogne a laissé sa trace la plus vive dans son livre intitulé : *Direction pour la conscience d'un roi.* On comprend que Fénelon qui avait osé écrire « que l'anarchie n'est le comble des maux que parce qu'elle est le plus extrême despotisme; » — « qu'il faut dans un État une liberté modérée par la seule autorité des lois; » — « que la personne de celui qui gouverne n'est rien quand elle est détachée de la loi; » — et enfin « que le royaume de Dieu ne consiste point dans une scrupuleuse observation de petites

formalités, mais qu'il consiste pour chacun dans les vertus propres à son état, » ne pouvait plaire au roi qui disait : l'État c'est moi, — qui se considérait comme investi d'un pouvoir absolu émané directement de Dieu, — qui voulait un niveau égal et uniforme au-dessous de lui[1], — et qui, aussi grand et aussi ferme dans les douleurs de sa vieillesse que dans les splendeurs de son âge mûr, imposait par la force l'unité des croyances religieuses, et la matérialisait par les pratiques d'une dévotion étroite.

D'Aguesseau a admiré Fénelon avec des réserves utiles pour conserver la faveur du roi, avec des réserves prudentes pour se ménager une place dans l'avenir de Fénelon, si cet avenir eût pu renaître.

Mais les voix éloquentes se taisaient autour de Louis XIV ; l'ombre avançait sur son règne ; toutes les gloires disparaissaient ; le grand siècle marchait à son déclin ; il s'éteignait dans le silence, dans la tristesse et dans l'ennui.

D'Aguesseau, environné de l'estime générale, connu du roi, aimé et admiré de ses collègues du parlement, âgé de trente-deux ans, fut nommé procureur général le 24 novembre 1710, à la mort de la Briffe. Il avait épousé, en 1694, Anne Lefèvre d'Ormesson, fille de d'Ormesson, maître des requêtes, et petite-fille de cet honnête d'Ormesson, rapporteur du procès Fouquet, qui lui avait sauvé la vie, malgré la haine de Colbert, et qui avait mérité que Louis XIV le citât comme un exemple en disant : « Vous ne pouvez mieux faire que de prendre pour modèle le rapporteur de Fouquet. » Sa vie était simple et retirée. Il logeait dans une petite maison à côté de son père ; il vivait encore en lui et par lui, le consultant en toutes choses, lui laissant, comme à un patriarche, la direction de sa vie et de sa pensée ; lui soumettant ses discours, que la fine critique du père déclarait *trop beaux et trop travaillés* ; revenant, après ses succès

[1] Voir dans les Œuvres de Fénelon la belle lettre écrite à Louis XIV.

de l'audience, reprendre au foyer de la famille la place du fils obéissant et respectueux. Mari et père, il continua ces mêmes vertus si simplement exercées, qu'elles semblaient devenues des habitudes héréditaires.

Sa nomination de procureur général vint le surprendre au milieu de ses travaux et de ses études. Il ne l'espérait pas et ne la désirait pas. Il eût voulu arriver aux fonctions de premier président. Il fut effrayé d'abord lorsque son père, Henri d'Aguesseau, chargé par Louis XIV de lui porter cette nouvelle, vint la lui annoncer au château d'Amboise. Ce sentiment était sincère; car les devoirs de cette charge étaient difficiles, et la conscience de d'Aguesseau les mesurait à l'idéal qu'il s'en était créé. « Un procureur général, disait-il, doit passer sa vie au milieu des pauvres, des chicaneurs et des criminels. » Il craignait d'être forcé de renoncer à la parole publique, qui avait été sa force et son éclat, et entrevoyait déjà les querelles religieuses qui envahissaient les dernières années du grand siècle, et absorbaient l'esprit affaibli du grand roi.

IV.

Famine de 1709. — Conduite de d'Aguesseau. — Affaire du cardinal de Bouillon, grand aumônier de France — *Mémoire sur la Juridiction royale.* — Analyse de ses principes. — Dernière *Mercuriale*, 1715. — *L'Amour de la patrie.*

D'Aguesseau laissait au parlement une place difficile à tenir : l'opinion de ses contemporains l'avait grandi ; la jalousie ne l'avait encore ni mesuré ni atteint.

Jean Lenain lui succéda : Joly de Fleury devenait premier avocat général à vingt-cinq ans. Les fonctions de procureur général, à la fois administratives et judiciaires, exigeaient de d'Aguesseau des qualités qu'il n'avait pas encore révélées.

Appelé à défendre le domaine du roi, à rechercher, faire revivre ou conserver ses droits, il montra dans ses requêtes au parlement une grande variété de connaissances historiques. Ces œuvres sont aujourd'hui sans utilité. Ainsi, ses requêtes sur la *Mouvance du comté de Soissons*, sur la *Mouvance de la seigneurie de Bourdeilles*, sur le *Domaine du Bourbonnais*, prouvent de vastes connaissances, mais elles restent comme lettre mortes dans la volumineuse collection de ses ouvrages. Un traité plus important peut encore être consulté avec fruit. C'est la dissertation sur les *Principes du droit romain et du droit français par rapport aux bâtards.*

En 1709, son zèle et son activité le firent remarquer et bénir du peuple. Huit années de guerre avaient épuisé le pays, la misère était à son comble; des gelées rigoureuses amenèrent la famine ; elle fut horrible : des populations entières mouraient après avoir soutenu leur existence avec les herbes des champs. D'Aguesseau avait averti le gouvernement : des observations et des expériences faites dans sa terre de Fresnes lui avaient permis d'annoncer la famine.

Il fut l'âme d'une commission organisée par le contrôleur général Desmarets. Il fit rechercher les blés entassés et cachés par des spéculateurs, renouvela les anciens règlements portés contre les accapareurs, protégea et activa la circulation, et montra une charité éclairée et une vigilante sévérité.

La fermeté de d'Aguesseau à maintenir les pouvoirs de l'autorité civile contre tous les empiètements, se manifesta en 1710, par sa conduite et par ses écrits dans l'affaire du cardinal de Bouillon. Grand aumônier de France, neveu de Turenne, chéri de Louis XIV, ce cardinal avait abusé de sa faveur et élevé si haut son orgueil, que le souverain même lui avait témoigné son mécontentement. Son insolence ne connut plus de bornes. Une lettre de lui, interceptée par Louvois en 1685, pendant la guerre de Hongrie, et dans laquelle il censurait avec violence la conduite et le système du roi, l'avait fait éloigner de la cour. Puis il avait été envoyé à Rome. C'était une sorte d'exil. Louis XIV l'ayant rappelé, il refusa de revenir, alléguant qu'il avait à remplir les fonctions de doyen du sacré collége. Le roi sentit vivement son autorité méconnue et froissée, et chargea d'Aguesseau de le soutenir. Le cardinal de Bouillon était un sujet français, mais il était en même temps auditeur de rote et évêque étranger à Rome.

D'Aguesseau maintint les règles et la puissance de l'autorité dans un écrit remis au parlement et intitulé : *Mémoire sur la juridiction royale.*

Il examine tour à tour les devoirs que les prêtres ont à remplir comme citoyens, avant et après leur consécration ecclésiastique; il montre qu'ils sont toujours les mêmes; qu'ils s'accroissent au lieu de diminuer, et que le lien de subordination qui unit le prêtre au chef de l'Église catholique ne remplace pas et n'affaiblit pas celui qui l'unit à son souverain.

« On peut considérer les ecclésiastiques comme hommes, comme citoyens, commme ecclésiastiques.

» Comme hommes, ils sont sujets aux lois de la nature;

et le droit naturel qui, de l'aveu des papes, permet à tous séculiers de repousser la violence d'un ecclésiastique par la violence même, donne, à plus forte raison, autant et plus de pouvoir à ces grandes sociétés qui forment les États et les empires contre ceux qui en troublent la paix et la sûreté par leurs crimes, sans distinguer si le coupable est laïque ou s'il est consacré au service des autels.

» Comme citoyens, l'un des plus zélés, ou pour mieux dire des plus outrés défenseurs du privilége clérical, Bellarmin reconnaît que les clercs font partie du corps politique. *L'Église est dans l'État*, disait un ancien auteur ecclésiastique, *et non pas l'État dans l'Église.* Quoique consacrés à Dieu d'une manière particulière, les ecclésiastiques ne cessent pas d'être citoyens; ils vivent sous la protection des lois, ils participent à tous les avantages, à tous les priviléges des citoyens; ils jouissent de la sûreté, de la tranquillité, de l'abondance que la puissance temporelle procure à ceux qui vivent sous son empire. La première et la plus inviolable de toutes les conditions sous lesquelles ils goûtent tous ces biens, est de vivre soumis à l'autorité du gouvernement qui les leur assure. Il faut ou qu'ils renoncent aux avantages de la société dans laquelle ils vivent, ou qu'ils en subissent les charges, et s'ils ne sont soumis au prince comme sujets, ils ne peuvent jouir des biens que le prince ne procure qu'à ses sujets.

» Ainsi, le droit naturel les assujettit naturellement à la société, comme à la loi du plus fort. Le droit civil rend cette soumission utile par les avantages qu'elle procure; ils naissent hommes et citoyens, ils ne cessent pas de l'être en devenant ecclésiastiques.

» Le droit canonique ajoute à leur état de nouveaux engagements : ils deviennent les ministres de Dieu par lequel les rois règnent, et, par là, ils sont encore plus obligés que le reste des citoyens à donner aux peuples l'exemple de la fidélité et de la soumission qui sont dues à une puissance

émanée de Dieu même. Ils trouvent d'ailleurs dans cette puissance une autorité qui se joint partout à celle de l'Église, pour en faire observer les lois et pour réprimer, par la terreur des peines corporelles, ceux que la crainte des peines spirituelles ne rend pas assez soumis à la puissance de l'Église. Ils doivent donc respecter dans la personne du souverain, outre la qualité de roi, celle de protecteur des canons, à laquelle ils sont particulièrement assujettis. Ainsi leurs devoirs se multiplient par le caractère sacré qu'il reçoivent, bien loin de souffrir la moindre diminution.

» Comme citoyens, avant le sacerdoce, ils dépendaient du roi comme roi; mais comme ecclésiastiques, après le sacerdoce, ils commencent à en dépendre d'une manière particulière, comme de leur tuteur, de leur gardien, de leur protecteur. »

D'Aguesseau confirme cette opinion par la nature même de la puissance temporelle qui repose en la personne du souverain, domine, régit et dirige les sociétés. Elle a en effet deux caractères essentiels : le premier, c'est d'être universelle; le second, d'être indépendante et de se suffire pleinement à elle-même.

« Elle est universelle : car elle doit s'étendre à tous ceux qui sont renfermés dans l'État, sans aucune exception, afin d'assurer à tous le repos et la sécurité, qui ne se trouvent que dans l'obéissance de tous aux mêmes lois.

» La puissance temporelle et la puissance spirituelle, indépendantes l'une de l'autre, peuvent cependant, par leur comparaison même, établir la vérité de cette proposition.

» La puissance ecclésiastique est universelle par rapport à tous ceux qui sont dans le sein de l'Église. Aucune personne n'en est exempte, pas même ceux qui exercent la puissance temporelle. Le magistrat, le général d'armée, le roi même y est soumis; parce que l'Église, qui exerce la puissance spirituelle, est en cela l'image de Dieu même, à l'autorité duquel personne ne peut résister.

» Il en est de même de la puissance temporelle, aussi

étendue dans son genre que la puissance spirituelle; parce que les princes qui l'exercent ne représentent pas moins le pouvoir de Dieu par rapport au temporel, que l'Église le représente par rapport au spirituel. Elle s'étend sur les personnes ecclésiastiques pour le temporel, comme la puissance de l'Église s'étend sur les laïques pour le spirituel : aussi universelle l'une que l'autre, par rapport aux sujets, elles ne diffèrent que par la matière sur laquelle elles s'exercent, et par les moyens qu'elles emploient.

» Autrement, il faudrait avancer cet étrange paradoxe, que pendant qu'il n'y a qu'une seule puissance souveraine, par rapport au spirituel, il y aurait dans chaque État deux souverains et deux puissances également suprêmes, par rapport au temporel; en sorte que lorsqu'un séculier aurait troublé le repos ou la sûreté de l'État, on s'adresserait au prince séculier, et que lorsque ce serait un ecclésiastique qui l'aurait troublé, il faudrait s'adresser au prince ecclésiastique. Ainsi l'empire serait véritablement divisé entre deux puissances qui auraient souvent des vues et des intérêts différents : l'une pourrait punir comme un crime ce que l'autre récompenserait peut-être comme une action vertueuse. Ce n'est point ici une de ces conséquences outrées que l'imagination seule se forme quelquefois pour détruire un principe qu'elle attaque.

» Il n'y a qu'à se représenter l'état où était le royaume au commencement du règne de Henri IV, pour faire voir que cette conséquence n'a rien que de très-réel et de très-possible.

» Il est certain qu'alors le pape et tous les ecclésiastiques qui agissaient par son impulsion, regardaient Henri IV comme déchu par son hérésie et par l'excommunication que le pape avait prononcée contre lui, du droit de succéder à la couronne. En vain aurait-il voulu faire condamner les ecclésiastiques qui croyaient que la religion les obligeait à se soustraire à son obéissance, si l'indépendance de toute juri-

diction séculière dont la cour de Rome les flattait alors, et dont elle les flatte encore aujourd'hui, pour se les assujettir entièrement, était bien fondée : d'un côté, le roi aurait voulu faire punir ces ecclésiastiques rebelles; de l'autre Rome les aurait justifiés et, pour ainsi dire, canonisés. Ainsi, tous les ecclésiastiques auraient combattu l'autorité du roi, pendant qu'un petit nombre de ses sujets laïques l'auraient reconnue. On dit un petit nombre, car combien de laïques mêmes se laissaient alors entraîner par l'exemple des ecclésiastiques, et éblouir par cette apparence de religion dont une révolte domestique et une ambition étrangère savaient se couvrir. Telles sont les étranges suites de ce partage d'autorité que le prétendu privilége des clercs tend à établir. Chaque État, chaque république divisée nourrirait dans son sein une guerre perpétuelle entre la faction des clercs et celle des laïques; et, dans ce schisme continuel, le pape régnerait enfin sur les clercs par lui-même, et sur les laïques par les clercs. »

Examinant le second caractère de la puissance suprême, d'Aguesseau reconnaît qu'il consiste dans son indépendance absolue de toute autre puissance, de telle sorte qu'elle se suffit à elle-même. Ainsi la puissance spirituelle trouve dans les armes spirituelles, dans la censure, les privations des sacrements, le moyen de corriger, de ramener, de contraindre, sans avoir recours à la puissance temporelle.

« La puissance temporelle, de son côté, use de la loi, de la punition, du glaive, pour la répression des crimes qui troublent la sécurité des citoyens; mais elle peut employer ces moyens contre tous. Car, disait d'Aguesseau, si elle ne peut les employer que contre une partie des citoyens qui vivent dans un même empire, ceux-ci demeurent exposés à la violence des autres qui sont affranchis de son autorité; si son pouvoir est imparfait et insuffisant pour la fin à laquelle elle est destinée; s'il faut, pour parvenir à cette fin, qu'elle ait recours à une autre autorité et qu'elle s'adresse à la puissance ecclésiastique, elle sera donc dépendante de cette puissance,

dont elle sera nécessitée d'implorer le secours; il faudra que le souverain supplie, au lieu d'ordonner, qu'il devienne, en quelque manière, la partie de ceux dont il devrait être le juge absolu.

» Ainsi, vouloir soustraire les ecclésiastiques à la puissance temporelle, c'est anéantir cette puissance en la divisant, c'est détruire son essence même en l'assujettissant à une autre puissance; c'est, en un mot, la priver de son universalité et de son indépendance, c'est-à-dire des deux caractères qui sont essentiels à toute puissance suprême par rapport à la fin pour laquelle elle est établie. »

Ces principes établis, d'Aguesseau, examinant l'histoire, démontrait qu'ils avaient été appliqués par les princes dès la fondation même de l'Église. Constantin, ayant eu connaissance des intrigues d'Eusèbe, évêque de Nicomédie, et de Théogni, évêque de Nicée, avec les ariens, les condamnait au bannissement. Il l'annonçait au peuple, et l'Église ne réclamait pas.

Saint Athanase, « esprit aussi ferme qu'éclairé, capable, comme il l'a montré plus d'une fois, de résister en face aux empereurs, lorsqu'ils voulaient exiger de lui des choses contraires à son devoir, » n'hésitait pas à comparaître devant Constantin et devant les juges, et n'était renvoyé au gouvernement de son église qu'après avoir démontré son innocence.

Le pape Sylvestre lui-même comparut et se justifia devant le même empereur.

Cette tradition ne s'est jamais démentie. Elle a été recueillie et appliquée par la France. Ce royaume, fait par les évêques — comme une ruche par les abeilles — conserva et appliqua sur les évêques l'autorité et la juridiction royale dans les premières époques de sa fondation.

Plus tard Boniface VIII réclama auprès de Philippe le Bel le droit exclusif de juger les personnes ecclésiastiques séculières ou régulières, déclarant que le pape seul est leur

souverain. D'Aguesseau s'indigne de cette doctrine : « Les canonistes ultramontains, dit-il, donnent à l'envi au pape les titres magnifiques d'*évêque et de maître du monde*; en sorte que, si cette doctrine était reçue, il se formerait comme plusieurs États dans un seul, qui ne composeraient tous qu'une grande république où le pape serait le chef, les évêques ses lieutenants, les prêtres et les autres clercs ses sujets; il n'y aurait point de ville qui ne renfermât dans son enceinte un nombre considérable de citoyens qui obéiraient à un prince étranger, et qui, n'étant point obligés d'être pour le souverain dans l'État duquel ils vivent, seraient souvent capables d'être contre lui, selon les impressions d'une puissance toujours étrangère, et quelquefois ennemie.

» Si ces conséquences font horreur à tous les gens de bien, il faut donc condamner le principe dont elles sont une suite nécessaire, et c'est aussi ce que l'on a fait dès le moment que l'ignorance du moyen âge de l'Église a commencé à se dissiper, et qu'on s'est aperçu de la faiblesse des raisons sur lesquelles les ecclésiastiques établissaient le système dangereux de leur indépendance. »

D'Aguesseau signale le retour à l'ancien droit et à la saine doctrine.

Saint Louis, en 1267, fait citer au parlement l'évêque de Châlons-sur-Marne, pour avoir par sa négligence été cause de la mort de deux prisonniers tués dans sa prison. Il refuse de comparaître. Le parlement l'y contraint, parce qu'il *s'agissait d'un forfait commis dans sa justice temporelle, qu'il tenait du roi.*

Louis XI fait instruire le crime de haute trahison contre le cardinal de la Ballue et l'évêque de Verdun. Il nomme des commissaires, au nombre desquels se trouvent des magistrats, le chancelier de France, Juvénal des Ursins, Jean le Boulenger, président à mortier, Jean de la Driesch, président en la chambre des comptes, et Guillaume Allegrin, conseiller au parlement. Le pape Paul V intervint et ré-

clama, par une commission de cardinaux, le droit de juger le cardinal. Louis XI, après de longues et inutiles conférences, maintint son droit et garda le cardinal et l'évêque en prison pendant onze années.

Le cardinal de Châtillon fut accusé et condamné sous le règne de Charles IX, par arrêt du parlement. Enfin la mort du cardinal de Guise, la détention du cardinal de Bourbon sous Henri III, approuvées, et ratifiées par la doctrine de trois prélats, le cardinal de Joyeuse, le cardinal d'Ossat et l'évêque du Mans, le décret de prise de corps lancé par le parlement de Bordeaux contre le cardinal de Sourdis sous les yeux mêmes de Louis XIII; l'accusation intentée contre le cardinal de Retz par ordre du roi et en vertu d'une commission adressée au parlement, sont des preuves historiques qui ne laissent aucune place au doute.

Le mémoire de d'Aguesseau produisit une impression profonde. Il recherchait les traditions du pouvoir souverain, les appréciait à l'aide d'une dialectique vigoureuse, les consacrait par de nombreux exemples : il restituait à la magistrature son grand rôle d'action et de juridiction. Il blessa vivement tous ceux qui combattaient le pouvoir du parlement : Saint-Simon en parle avec une âpreté et une violence extrême. Mais Louis XIV l'approuva et voulut que d'Aguesseau le réduisît sous la forme d'un précis. Le cardinal de Bouillon, décrété de prise de corps par le parlement, conformément aux conclusions de d'Aguesseau, s'inclina devant le roi, lui fit sa soumission, demanda et obtint la permission de rester à Rome, où il termina ses jours en 1715.

D'Aguesseau avait commencé en 1698 la série de ses *Mercuriales* par celle qui a pour titre *l'Amour de son état*. Il la termina en 1715 par *l'Amour de la patrie*. Nous en avons apprécié le style, la pensée et le développement. Qu'il nous soit permis toutefois de signaler dans les dernières *Mercuriales* un écho de la vie publique telle qu'elle s'agitait autour de lui. Les grandeurs du règne de Louis XIV

l'avaient précédé dans la tombe. Les grandes idées avaient eu le sort des grands hommes. Les nobles sentiments s'éteignaient. La littérature, la poésie, la peinture, l'architecture, la religion, s'abaissaient comme le cœur humain et avec le cœur humain. L'habitude avait bien asservi toute une génération à se modeler sur le roi; mais l'influence morne de Mme de Maintenon pesait trop fortement sur la cour : sa religion dominait et opprimait. Le silence n'était qu'à la surface; la France se redressa vite dans la liberté de ses aspirations. L'esprit frondeur et libertin se réveillait; les pamphlets venus de la Hollande alimentaient en secret les mécontents, les ambitieux et cette partie jeune et inquiète de la nation qui ne connaissait du grand règne que ses tristesses et ses malheurs. Le parlement lui-même était tourmenté et agité. D'Aguesseau s'était en vain efforcé dans une de ses *Mercuriales* les plus élevées et les plus sévères, de le ramener à la discipline morale par ces paroles, qui renferment à la fois un regret, un pressentiment et une leçon :

« Être, comme la voix de la patrie, qui réclame toujours la règle et la loi; qui, dans les temps difficiles, proteste sagement pour le bien public, et, dans les temps plus tranquilles, rappelle le souvenir de l'ancien ordre de l'État, et ramène la patrie à ses véritables principes, telle est non-seulement la gloire, mais l'obligation d'une compagnie qui est comme la dépositaire des intérêts publics. »

V.

Vieillesse de Louis XIV. — Le P. le Tellier. — Bulle *Unigenitus*. — Le parlement résiste. — D'Aguesseau mandé à Versailles. — Il résiste à Louis XIV. — Mort de Louis XIV. — Le régent. — Les grands financiers poursuivis. — Mort du père de d'Aguesseau. — D'Aguesseau garde des sceaux, 1717. — Sa première disgrâce, 1718. — Retour de d'Aguesseau, 1720. — Law. — Dubois. — Exil du parlement à Pontoise. — D'Aguesseau se sépare du parlement. — Opinion de ses contemporains. — Le régent lui retire les sceaux, 1er mars 1722.

D'Aguesseau avait connu la faveur et la confiance de Louis XIV; il devait éprouver son mécontentement et tenter contre le roi une lutte inégale, pour conserver les principes mêmes de cette Église gallicane que Bossuet et lui avaient élevée si haut. Le roi n'était plus le même. Son intelligence affaiblie par les revers, sa conscience dominée par un directeur impérieux, semblaient s'être rétrécies. Deux influences dirigeaient sa vie : Mme de Maintenon et le P. le Tellier; le Tellier surtout, dont l'énergique volonté voulait dominer à tout prix. C'était un homme d'une forte trempe, mais d'un esprit sans portée, un catholique sincère, ardent au prosélytisme jusqu'à la persécution, prêt à souffrir lui-même pour sa foi jusqu'au martyr. Conviction âpre et profonde, nature concentrée; marchant droit devant lui, pour user du pouvoir au profit de ses croyances, ou le front levé ou par les chemins couverts; inexorable dans sa vengeance, élevant ou brisant les hommes selon sa nécessité. Il avait contre Port-Royal une de ces haines religieuses que notre époque ne comprend plus et dont elle retrouve difficilement l'origine; il poursuivait le jansénisme sous prétexte d'esprit de sédition; il irritait contre lui Louis XIV, qui aurait voulu régler les inspirations les plus intimes des consciences [1].

[1] Le Tellier a publié plusieurs livres; une édition de Quinte-Curce à l'usage du Dauphin, 1678. — *Défense des nouveaux chrétiens et des mis-*

En face de le Tellier se trouvait le cardinal de Noailles, esprit doux, modéré, aimable, digne prêtre, d'une charité évangélique, aimé du peuple; mais trop faible pour prendre l'autorité, trop indécis pour résister aux envahissements. Au-dessus d'eux le pape Clément XI, instrument docile entre les mains de le Tellier, et dont le caractère probe, mais hésitant, sut se plier à toutes les exigences d'une lutte qu'il suivit avec persistance sans jamais en avoir la direction.

La publication d'un livre du P. Quesnel, intitulé : *Réflexions morales sur l'Évangile*, approuvé par le cardinal de Noailles, commença la querelle. Le livre, déféré à la cour de Rome, examiné, reconnu coupable de cent et une propositions contraires à la foi, fut condamné, le 8 septembre 1713, par la bulle *Unigenitus*, connue plus tard sous le nom de *la Constitution.* Elle ne pouvait être reçue en France qu'à la double condition d'être acceptée par une assemblée d'évêques et enregistrée au parlement. Le Tellier l'avait sollicitée pour faire brèche au crédit du cardinal de Noailles; il espérait que les évêques et le parlement s'associeraient à sa haine. Les évêques ne furent pas unanimes. Dans l'assemblée du 22 et du 23 janvier, huit d'entre eux, parmi lesquels le cardinal de Noailles, déclarèrent qu'avant de l'accepter, ils voulaient demander des explications au pape.

Le parlement devait enregistrer les lettres patentes pour la publication de cette constitution. Ses membres étaient indécis. Autour de d'Aguesseau et de Joly de Fleury se groupaient les parlementaires, qui avaient toujours défendu les droits de l'État contre les doctrines ultramontaines; Lamoignon, Chauvelin, le président de Mesmes, inclinaient à la volonté du roi. Il fit un acte d'autorité; il manda les magistrats à Versailles et leur enjoignit d'enregistrer.

sionnaires de la Chine, du Japon et des Indes, 2 v. in-12. — *Recueil des Bulles sur les erreurs des deux derniers siècles*, 1697. — *Histoire des cinq propositions de Jansénius*, Liége, 1699. — Et enfin, *le P. Quesnel séditieux et hérétique*, 1705.

Le 22 février 1714, l'avocat général, Joly de Fleury, présenta les bulles, tout en réservant, dans un discours fort habile, les maximes de l'État et l'autorité du prince. Quelques conseillers s'abstinrent : l'abbé Pucelle, neveu de Catinat, qui avait conservé de sa profession militaire les allures militantes de la discussion, opina pour qu'on remontrât au roi que le mot *enjoignons*, appliqué aux évêques, impliquait à leur égard un ordre auquel ils ne pouvaient être forcés à se soumettre. Les lettres patentes furent enregistrées, mais avec une clause de réserve : « Sans préjudice des libertés de l'Église gallicane, droits et prééminence de la couronne, pouvoir et juridiction des évêques du royaume, et sans approbation des décrets non reçus dans le royaume, énoncés dans ladite constitution. » Le cardinal de Noailles, satisfait de cette réserve, adhéra dans un petit ouvrage qui lui fit partager la popularité du parlement, et exaspéra contre lui le caractère altier et sombre de le Tellier [1]. Celui-ci tenta d'abord, par l'entremise du cardinal de Rohan, quelques démarches auprès de d'Aguesseau; il lui fit dire que le roi comptait sur son influence auprès du parlement pour obtenir un décret enjoignant aux évêques d'accepter la constitution *purement et simplement*. On devait ensuite assembler un concile national. D'Aguesseau résista aux instances du chancelier Voysin, aux habiletés du cardinal de Rohan, aux intrigues du président de Mesme.

Le roi intervint alors. Le 28 février 1715, de Mesme et d'Aguesseau furent mandés à Versailles : « Que l'édit soit enregistré et que cela se passe rondement, » dit le roi. — D'Aguesseau et de Mesme restaient silencieux : « Vous m'entendez, leur dit-il; je fais ce que l'on m'a dit que je pouvais faire. » Les magistrats se retirèrent effrayés des résolutions qu'ils pressentaient. Le peuple s'inquiétait des vagues menaces d'arrestations contre le procureur général et contre les plus

[1] *Journal de Dorsanne*, t. I, p. 104 et suivantes.

influents du parlement. On annonçait que l'avocat général Chauvelin requerrait l'enregistrement ; que son ambition et ses espérances le pousseraient bien au delà ; que dans le concile il se ferait l'accusateur du cardinal de Noailles. La mort ne lui en laissa pas le temps. Il fut emporté par la petite vérole. Le peuple vit le doigt de Dieu dans cette mort précipitée qui enlevait à le Tellier un serviteur prêt à tout faire. Le roi ne fut pas arrêté et persista dans les volontés que lui inspirait son confesseur. Le désordre et l'inquiétude étaient au parlement, dans les esprits, dans les consciences, et, se traduisant dans la rue par la chanson, descendaient jusqu'au peuple.

D'Aguesseau fut mandé une dernière fois à Versailles. Il s'y rendit seul : de Mesme et Joly de Fleury étaient malades. il quitta sa femme et ses enfants au milieu de la terreur de tous, et, les embrassant, il leur dit qu'il ne savait pas s'il n'irait pas coucher à la Bastille : « Allez, Monsieur, lui répondit sa femme; agissez comme si vous n'aviez ni femme ni enfants. J'aime beaucoup mieux vous voir conduire avec honneur à la Bastille que de vous voir revenir ici déshonoré. »

L'entrevue, dont tous les détails nous ont été gardés par les mémoires contemporains, fut sévère : « Le roi, affaibli, pouvait à peine parler; il voulait encore commander : Si je le veux, la déclaration passera, disait-il; je veux qu'elle passe ; s'il est nécessaire, j'irai moi-même à Paris. » Ses jambes étaient enflées; il eût fallu le porter. Mais cette ombre d'un mourant gardait encore l'énergique volonté d'un roi. Il menaça d'Aguesseau de lui enlever sa charge : d'Aguesseau s'inclina respectueusement, et se retira ferme et froid dans sa résolution. En vain le cardinal de Rohan, le chancelier Voysin, firent auprès de lui de nouvelles démarches. Leur tentative de séduction, leur menace, leur ironie, échouèrent également. Ils se décidèrent alors à faire transporter à Paris ce roi qui expirait. On prépara un lit de justice; la grande salle du palais fut couverte de tentures ; le jour fut

désigné. La disgrâce de d'Aguesseau fut annoncée. Le vide se fit autour de lui; les courtisans du pouvoir l'abandonnèrent. Cependant l'opinion s'agitait; les parlementaires, le clergé de Paris, le duc d'Orléans lui-même, se groupaient et préparaient la résistance de la loi. La maladie fut plus forte et plus rapide que la volonté de le Tellier. Le roi sentait venir la mort ; il témoigna le désir de voir à sa dernière heure l'archevêque de Paris, qu'il aimait, disait-il, et qui était son pasteur. Le Tellier ne le lui permit pas. On fit près de son lit le désert des amitiés, des dévouements et des consciences. Il mourut le 1er septembre 1715, et le jour de sa mort fut le jour du réveil du parlement.

Les tutelles trop dures amènent les émancipations trop violentes. En France l'esprit public ne sait ni se contenir, ni se mesurer ni se diriger, et flotte d'un extrême à l'autre, s'il n'est guidé par un pouvoir énergique au fond, mais doux et facile dans la forme. Louis XIV avait irrité le parlement et le pays, par une direction à la fois trop personnelle et trop hautaine. A sa mort, on secoua avec frénésie ce joug du respect, si longtemps et si lourdement imposé; et le parlement se fit l'exécuteur des vengeances populaires.

Son premier acte fut de déchirer, après une courte discussion, le testament du roi, qui avait attribué le pouvoir au duc du Maine, enfant légitimé qu'il avait eu de Mme de Montespan ; il investit de la régence le duc d'Orléans. Cette mesure avait été préparée par le cardinal de Noailles, par Joly de Fleury, par René Pucelle, par d'Aguesseau lui-même, qui avait avec le duc d'Orléans de fréquentes et secrètes conférences. Le régent, reconnaissant, publia, le 15 septembre, une déclaration qui rendait au parlement son ancien droit de remontrances, rapportait l'édit de 1673, et transportait une portion du pouvoir dans cette assemblée, déshabituée depuis longtemps des grandes choses et des grandes idées. Le préambule de l'édit renfermait des espérances que l'avenir devait bien tromper. « Dans un temps où les avis d'une compagnie

aussi sage qu'éclairée peuvent nous être d'une si grande utilité, nous avons cru ne pouvoir rien faire de plus honorable pour elle et de plus avantageux pour notre service même, que de lui permettre de nous représenter ce qu'elle jugera à propos avant que d'être obligé de procéder à l'enregistrement des édits et des déclarations; et nous sommes persuadé qu'elle usera avec sagesse et circonspection de *l'ancienne* liberté dans laquelle nous la *rétablissons;* que ses avis ne tendront jamais qu'au bien de notre État et mériteront toujours d'être confirmés par notre autorité. »

Cet édit n'était que le commentaire des paroles que le duc d'Orléans avait prononcées au parlement le jour où le conseiller Dreux avait lu et le parlement avait déchiré le testament de Louis XIV : « A quel titre que j'aie droit à la régence, avait-il dit, j'ose vous assurer, Messieurs, que je la mériterai par mon zèle pour le service du roi et par mon amour pour le bien public, surtout étant aidé par vos conseils et par vos sages remontrances. Je vous le demande par avance, en protestant devant cette auguste assemblée que je n'aurai jamais d'autre dessein que de soulager les peuples, de rétablir le bon ordre dans les finances, de retrancher les dépenses superflues, d'entretenir la paix au dedans et au dehors du royaume, de rétablir surtout l'union et la tranquillité de l'Église, et de travailler enfin avec toute l'application qui me sera possible à tout ce qui peut rendre un État heureux et florissant. »

On sait comment furent tenues toutes ces promesses!

Le régent avait un esprit vif et honnête, des intentions droites, un grand désir de conciliation, mais il n'avait aucun principe de morale : il ne distinguait pas le juste de l'injuste; il s'inquiétait peu du moyen dans l'ordre politique; et surtout il était incapable d'assujettir la mobilité de son esprit à un travail régulier et de compter avec le temps. Son premier acte fut de distribuer entre huit conseils supérieurs l'administration de toutes les affaires. Il créa ainsi autour du trône

un cercle de hautes situations qui releva la noblesse, effacée sous Louis XIV; mais il livra le gouvernement à des intrigues et à des incapacités, et l'exposa à des tiraillements et à des conflits à travers lesquels disparaissait l'unité de vues et de direction. Il forma un *Conseil de conscience* chargé des affaires ecclésiastiques, y appela d'Aguesseau et Joly de Fleury, et en confia la présidence au cardinal de Noailles. Ces honnêtes gens s'efforcèrent de calmer les irritations de la querelle religieuse, de concilier les esprits, et de respecter les opinions qui se produiraient sans violence. Vaines espérances, bien vite emportées dans la tourmente qui entraînait les mœurs, les finances et les lois!

Louis XIV avait laissé à sa mort une dette exigible de 740 millions de livres qui, à 30 livres le marc, représentaient 1,420 millions de notre monnaie. La misère était partout; plusieurs provinces refusaient l'impôt; les services publics étaient désorganisés; quelques grandes et scandaleuses fortunes, rapidement entassées par les traitants, attiraient seules l'attention et l'envie. Dans un des premiers conseils tenu par le régent on proposa la banqueroute: il la combattit avec énergie, et se borna à une série de mesures financières qui portaient sur la réduction de la dette et sur des recherches rigoureuses à exercer contre la richesse des financiers[1].

C'était un vieil usage de la monarchie française de pressurer les gens de finances et de leur *faire rendre gorge*, quand la royauté avait besoin d'argent. On n'y manqua pas. Une commission fut organisée par lettres patentes du 12 mars 1716. Elle était composée de six maîtres des comptes et de quatre conseillers de la cour des aides, sous la direction de MM. de Lamoignon et Portail, présidents à mortier au parlement: ils furent installés par d'Aguesseau, qui leur recommanda

[1] *Law, son système et son époque*, par A. Cochut, p. 6. Ce petit volume renferme dans un cadre précis tous les documents utiles pour comprendre et apprécier les opérations de Law, et présente dans un style vif et avec des détails intéressants le tableau de la société sous la régence.

la sévérité dans leurs recherches, « sur ces fortunes subites dont les usuriers ont dérobé les fondements au public, » et les engagea « à détruire ces odieux édifices d'iniquité. »

La commission ne manqua pas à son devoir; elle l'exagéra, et ses procédés furent indignes des magistrats qui la composaient. Les notaires et les payeurs de rentes durent donner des explications sur les affaires auxquelles ils avaient été mêlés; les comptables publics et particuliers durent apporter leurs registres et produire leurs bilans. Les fausses déclarations entraînaient les galères à perpétuité pour les hommes, neuf années de bannissement pour les femmes et la confiscation des biens, de telle sorte qu'il y avait intérêt à trouver une erreur ou un mensonge dans une déclaration. Les dénonciateurs furent encouragés et payés. On leur allouait le cinquième des amendes dévolues à l'État, le dixième des effets cachés. On organisa dans l'intérieur des familles la surveillance et la trahison; une déclaration royale du 17 mars a pu servir de modèle et de type aux mesures révolutionnaires justement flétries par l'histoire. « Il sera loisible à toutes personnes qui voudraient faire des dénonciations, même aux laquais et autres domestiques, de ceux qui sont justiciables de notre dite chambre, de faire ces dénonciations sous leurs noms, si bon leur semble, ou sous des noms empruntés, en donnant des indices clairs et certains des faits qu'ils dénonceront... Défendons à tous nos sujets, *sous peine de vie, de méfaire* ou médire aux dénonciateurs. »

Ainsi une prime offerte aux dénonciateurs, — leur responsabilité couverte du voile de l'anonyme, — la protection de la loi à leur profit sanctionnée par la peine de mort : quelles mesures exorbitantes! Et si d'Aguesseau, l'ami du prince, le procureur général du parlement, ne les inspira pas, du moins il les laissa promulguer, pour la honte de son temps et pour l'exemple de l'avenir!

Elles produisirent l'effet que l'on espérait. Les dénonciations affluèrent; le pilori et les supplices jetèrent la terreur

dans tous les esprits. Le peuple applaudit à cette sévérité; une gravure de cette époque représente un pressoir où les gens de finances écrasés rejettent l'or dont ils étaient gorgés. Les quatre vers suivants lui servent d'inscription :

Il faut rendre, il faut rendre avec gémissement
Le sang que tes impôts ont exprimé des veines
Du Clergé, du Marchand, du Noble, du Paysan,
Et payer par tes maux l'intérêt de leurs peines.

La plupart des financiers furent atteints. Bourvalais, un des plus riches d'entre eux, fut dépouillé de son hôtel de la place Vendôme, qui devint et qui est resté depuis cette époque ministère de la justice. Sa fortune était immense. Il était secrétaire du comité des finances, ce qui lui rapportait 300,000 livres, seigneur de quatorze villages situés à quelques lieues de Paris, qu'il avait achetés à vil prix pendant une disette. Les grands financiers se taxèrent eux-mêmes : Samuel Bernard offrit 16 millions, — Crozat abandonna près de 12 millions; — Prondre, 3,400,000 francs. Ainsi réduits à sauver par un abandon volontaire les riches débris de leur fortune, ils se vengèrent en taxant et supputant les bénéfices de tous leurs confrères. Les confiscations prononcées dépassèrent 393 millions; mais on fit à peine rentrer au Trésor la moitié de ces taxes. La protection des grands seigneurs, achetée à beaux deniers comptants, faisait réduire les condamnations. Aux scandales donnés par les traitants se joignaient ainsi les scandales des plus grands noms de la noblesse, tarifiant leur protection.

L'opinion publique, d'abord excitée contre les richesses des financiers, s'émut des violences édictées par la loi, et de l'injuste inégalité des condamnations. D'Aguesseau, faisant terminer les travaux de la chambre de justice, le rappela en ces termes : « Tel est le caractère du peuple qui, toujours sujet à l'inconstance, passe aisément de l'excès de la haine à l'excès de la compassion; il aime le spectacle

d'un châtiment prompt et rigoureux, et, laissant bientôt affaiblir sa première indignation contre les coupables, il s'accoutume presque à les croire innocents, lorsqu'il les voit longtemps malheureux. »

D'Aguesseau avait perdu son père en 1716 [1].

Il nous a dépeint les dernières heures de cet homme de bien, qui fut un honneur et un exemple pour son époque. Il faut revoir ce tableau, relire les paroles prononcées à ce lit de mort, afin de bien connaître l'intérieur de cette famille. La mort du patriarche n'y changea rien. Les habitudes simples et chrétiennes furent continuées. Le 1er février 1717, d'Aguesseau était allé avec sa femme entendre la messe à Saint-André-des-Arcs, sa paroisse. Deux messagers s'approchent successivement de lui et lui disent de venir de suite, au Palais-Royal, parler au régent : il s'y rend. Le régent le reçut en souriant et lui dit : « Vous vous étonnez sans doute de mon empressement ; il ne s'agit que d'une petite clef. » Il lui remit la clef des sceaux. Le chancelier Voysin était mort le matin. Le premier acte de d'Aguesseau fut de confier à Joly de Fleury les fonctions de procureur général.

D'Aguesseau ne garda pas les sceaux longtemps : le 28 janvier 1718, ils lui furent redemandés au nom du régent par le marquis de la Vrillière, chargé de la maison du roi. « J'ai eu les sceaux sans les avoir mérités, répondit-il, vous me les ôtez sans que je les aie démérités. » En effet, l'histoire n'a pas bien éclairci les motifs de cette disgrâce. Plusieurs causes y contribuèrent. Dubois avait conquis la faveur du régent; il gouvernait sous son nom, et son ambition, servie par une prodigieuse activité, lui faisait désirer le poste de premier ministre. Il fallait renverser Noailles, l'ami de d'Aguesseau. Law, qui propageait son système et ne supportait aucun obstacle, trouvait dans le parlement des

[1] Discours sur la vie de son père, *in fine*.

scrupules sur la légalité de ses mesures financières, et rencontrant des remontrances au lieu d'une passive et silencieuse obéissance, les attribuait à l'influence de d'Aguesseau.

Ces deux hommes décidèrent le régent : d'Aguesseau tomba; et les applaudissements des financiers, des constitutionnaires, des grands seigneurs de la cour et de Rome saluèrent son successeur, d'Argenson, « ce grand génie d'expédition, » qui devait tout remettre dans l'ordre « et, nouvel Hercule, saurait bien terrasser le parlement ».

Saint-Simon a dit sur la disgrâce de d'Aguesseau un mot qui est resté : « Ce fut comme un sage qu'il apprit son élévation; ce fut comme un sage qu'il tomba. » L'histoire doit ajouter que ce fut comme un sage qu'il vécut à Fresnes, au milieu de sa famille, de ses amis, écrivant pour son fils les *Instructions propres à former un magistrat* et l'*Institution au droit public*. Nous apprécierons ces livres et nous dirons plus longuement la vie de d'Aguesseau à Fresnes, quand nous parlerons de sa seconde disgrâce en 1722 : nous ne voulons pas interrompre le cours des événements que son éloignement du pouvoir sembla hâter. Dubois, Law, Saint-Simon, unis par une haine commune contre le parlement, tenaient enfin leur vengeance. D'Argenson devait s'en faire l'exécuteur. Le 26 août 1718, le parlement vint à pied, en robes rouges, entendre aux Tuileries la réponse à ses dernières remontrances, et à l'arrêt par lequel, voulant mettre un obstacle aux entraînements financiers de Law, il avait interdit aux étrangers « de s'immiscer à l'administration des deniers royaux. » D'Argenson fit entendre des paroles sévères, mais que l'histoire ne désavoue pas. Il remontra au parlement que s'il persistait dans les voies abusives où il était entré, d'immixtion dans toutes les affaires de l'État et de résistance systématique aux projets du prince, il entraînerait l'État dans les plus grands dangers; « car alors, le parlement pouvant tout sans le roi, et le roi ne pouvant rien sans son parle-

ment, celui-ci deviendrait bientôt le législateur nécessaire du royaume, et ce ne serait que sous son bon plaisir que Sa Majesté pourrait faire savoir à ses sujets quelles sont ses intentions. »

Saint-Simon assistait à ce lit de justice. Sa haine contre les parlementaires fut satisfaite, quand il entendit le garde des sceaux dire au premier président qui demandait à examiner les lettres patentes : « Le roi veut être obéi, et obéi sur-le-champ. » Il nous a conservé dans quelques pages, dont le style égale la passion, l'aspect de cette scène : « Ce fut là où je savourai avec toutes les délices qu'on ne peut exprimer, le spectacle de ces fiers légistes (qui osent nous refuser le salut), prosternés à genoux, et rendant à nos pieds un hommage au trône, tandis que nous étions assis et couverts sur les hauts siéges au côté du même trône. Ces situations et ces postures, si grandement disproportionnés, plaident seules avec tout le perçant de l'évidence, la cause de ceux qui, véritablement et d'effet, sont *laterales regis,* contre ce *vas electum* du tiers-état. Mes yeux fichés, collés sur ces *bourgeois superbes,* parcouraient tout ce grand banc, à genoux ou debout, et les amples replis de ces fourrures à chaque génuflexion longue et redoublée, qui ne finissait que par le commandement du roi, par la bouche du garde des sceaux, *vil petit gris* qui voudrait contrefaire l'hermine en peinture, en ces têtes découvertes et humiliées à la hauteur de nos pieds [1]. »

Ces têtes découvertes et humiliées devaient se relever; ce *vas electum* du tiers-état devait retrouver bientôt sa place légitime au sommet même de la société. Mais ces superbes bourgeois s'inclinaient et subissaient une volonté désormais sans contrôle. D'Argenson leur lut un décret par lequel il leur fut, à leur tour, interdit de se mêler en aucune façon aux affaires de l'État.

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, tome XVII, ch. 8.

Les deux excès se succédaient ainsi. Les parlements n'étaient pas restés dans les limites de leurs droits. Ils avaient voulu connaître de *toutes* les affaires, elles leur furent *toutes* enlevées.

Law fut donc maître des finances et entreprit de remplacer l'argent par le papier : il créa la compagnie d'Occident ou du Mississipi; il s'efforça de substituer le crédit à la monnaie. Son système a subi des jugements contradictoires; mais il reste à l'historien impartial cette conviction que, si Law tenta avec trop d'audace des plans financiers que l'ardeur de l'esprit français poussa à l'extrême, du moins il découvrit et appliqua, le premier, le principe du crédit, qui crée la force des États lorsqu'il est pratiqué avec le respect de tous les droits et la garantie de tous les engagements.

D'Aguesseau le combattit ou plutôt combattit son excès dans son *Mémoire sur le commerce de la Compagnie des Indes*, — et dans son traité intitulé : *Considérations sur les monnaies.*

Pendant qu'il employait sés loisirs à composer ces écrits, et les *Instructions* destinées à ses fils, une intrigue de cour renversait d'Argenson, son successeur. Law avait été nommé contrôleur général; le régent, inspiré par d'Argenson, fit signer à Law, le 21 mai 1720, un édit qui réduisit de moitié la valeur des billets en circulation. Toutes les fortunes étaient atteintes : ce fut une immense clameur dans Paris. Le parlement reprit et exerça de nouveau dans cette circonstance périlleuse, le droit qui lui appartenait. Il réclama, et ses remontrances appuyées par l'opinion et par la terreur publiques, ébranlèrent le régent lui-même. Il retira l'édit, et reprit, le 7 juin 1720, les sceaux qu'il avait confiés à d'Argenson : il le sacrifia pour sauver Law. Celui-ci, en effet, maître de la situation, fit comprendre à Dubois combien il importait de rappeler aux affaires un homme dont le nom était un hommage à la probité publique. Il désigna d'Agues-

seau, qui rentra à Paris « au milieu de la joie universelle de tous les gens de bien [1]. »

La rentrée de d'Aguesseau à Paris fut un triomphe : la population suivait son carrosse; le régent le reçut comme un ami, et l'embrassa avec une explosion de tendresse; le jeune roi l'accueillit au Louvre avec un empressement affectueux, et le maréchal de Villeroy, chargé de rendre la pensée royale, lui dit : « Le roi n'a jamais signé d'ordre et n'en donnera jamais qui lui fasse plus de plaisir que celui de votre rappel. A présent que vous êtes à la tête des affaires, Sa Majesté espère que vous travaillerez à les rétablir. » Le chancelier s'établit sur la place Vendôme. Le peuple accourt à son hôtel et fait entendre des exclamations de joie; les grands seigneurs, les gens de robe, les gens d'épée, viennent lui présenter leurs compliments. En un jour la solitude de Fresnes était remplacée par le tumulte des félicitations et des flatteries.

Que pouvait d'Aguesseau pour les affaires publiques? Law et Dubois avaient le pouvoir; ils en usaient sans contrôle : ils pouvaient tout ce qu'ils voulaient. D'Aguesseau s'aperçut bien vite « qu'il était venu trop tôt ou trop tard. » La ruine des fortunes particulières se préparait au milieu des scandales de l'agiotage; la noblesse, sauf de trop rares exceptions, s'avilissait en se mêlant à toutes les manœuvres financières. La place Vendôme était le théâtre des réunions des agioteurs de papiers [2]. Le chancelier n'eut pas le courage d'éloigner de son hôtel ces tumultueux rassemblements : des tentes étaient élevées le long de la place; les groupes stationnaient alentour : c'était une foule, un corps d'armée. On nommait les généraux et les lieutenants; la chanson les fustigeait tout en disant la vérité. La droite était com-

[1] Matthieu Marais. — 7 juin 1720. — *Mémoires du président Hénault*, p. 45.

[2] Voir sur cette époque le livre remarquable de M. de Vallée, intitulé : *D'Aguesseau et son temps.*

mandée par le maréchal d'Estrées, la gauche par le marquis de Mézières, gouverneur d'Amiens, la réserve par le duc d'Antin. Le duc de la Force, qui avait accaparé la cire, le maréchal d'Estrées, qui avait fait des amas de café, étaient commis aux vivres. L'abbé de Tencin était aumônier de l'armée. A côté de toutes ces ignominies, le crime. Le chevalier de Lestang, le comte de Horn, le comte de Mille, se réunissaient pour assassiner et voler un garçon de recette. Les vols, les assassinats se multipliaient. L'esprit public accueillait et répétait par mille échos les scandales des mœurs, les débauches du régent, les sacriléges des *roués* et la publication de tous les crimes. Suspendu entre le rire et la terreur, cynique dans sa misère, le peuple marchait rapidement, à l'exemple de la noblesse, à cet avilissement de l'âme, épuisée, sans ressort et sans croyance.

A travers tous ces désordres, Dubois avait un but : il voulait le chapeau de cardinal, et comptait en payer le prix à la cour de Rome par une déclaration qui terminerait tous les débats de la Constitution. Il rédige un *Corps de doctrine*, le fait signer par quelques adhérents, l'appuie d'une déclaration du régent et songe à réunir le parlement pour le faire enregistrer. Le moment était mal choisi. Le vent de la résistance soufflait au parlement. Il venait de refuser un nouvel édit de réduction sur les billets. Qu'importe! Le palais est environné par les gardes françaises, les gardes du corps et le régiment des gardes ; les officiers se saisissent des clefs du greffe [1]. Les lettres de cachet étaient prêtes et datées du 20 juillet. Elles exilaient les membres du parlement à Pontoise. Chacun d'eux reçut sa lettre respectueusement, en donna un reçu à l'officier et se prépara à l'exil. Le 22 juillet les magistrats partirent : leurs femmes les accompagnaient. Cette persécution n'était pas bien violente :

[1] Voir, pour ces détails, Barbier, Marais, Dorsanne, Duclos, et Buvat, cité par M. Cochut.

« Cependant, la moitié de Paris pleure au départ et reproche au chancelier d'avoir approuvé cette translation, lui qui a été si longtemps dans la Compagnie avocat général, procureur général, et qui a toujours passé pour vertueux. *Et homo factus est*[1]. » — Cette épigraphe en effet avait été inscrite sur la porte de son hôtel.

D'Aguesseau était revenu avec d'excellentes résolutions; mais il est des circonstances et des temps où l'honnête homme ne peut que s'abstenir et s'isoler. Il avait dit à ses amis « que si le régent voulait faire passer quelque édit contre son gré, il n'avait apporté dans son porte-manteau qu'une certaine quantité de chemises, qu'il était à sa dernière et tout prêt à s'en retourner. » Et cependant il resta. Il refusa bien de sceller le décret du régent; il remit bien les sceaux au régent, qui le scella lui-même; il lui envoya bien sa démission, mais il resta. Il fit plus. Le régent n'ayant pu vaincre l'inflexibilité du parlement exilé à Pontoise, se décida à porter la déclaration au grand conseil pour la faire enregistrer, et d'Aguesseau accompagna le régent au grand conseil le 18 septembre 1720. Il l'aida de sa parole, annonçant « que la déclaration était nécessaire pour empêcher le schisme qui allait se former, les évêques étant prêts à se déclarer plus vivement qu'ils ne l'avaient fait les uns contre les autres. »

D'Aguesseau était sincère en ce moment. Quiconque a étudié sa vie et sa nature ne saurait en douter. Timide, circonspect, il redoutait les irritations religieuses. Il avait vu les dernières horreurs des guerres religieuses, et son esprit, effrayé, en avait gardé une empreinte ineffaçable. Il craignait réellement une scission parmi les évêques, séparés déjà par des nuances de doctrine. Il n'était pas seul d'ailleurs dans ces idées. Joly de Fleury parla dans le même sens. Mais ces discours, la présence même du régent, qui avait dit qu'il

[1] Barbier, Marais.

laissait toute liberté aux opinions, » mais qui était venu escorté des ducs, des maréchaux de France, des princes, Villeroy, d'Antin, Matignon, Condé et Conti, ne purent étouffer la discussion. Elle fut vive. Le chancelier fut malmené. Un conseiller soutenant énergiquement son opinion : « Où donc avez-vous pris de pareils principes? lui dit le chancelier. — Dans les plaidoyers de feu M. le chancelier d'Aguesseau, » répondit le conseiller. Enfin la constitution fut enregistrée. Mais le chancelier y sacrifia sa réputation; car il mérita les éloges de Dubois, qui le félicita d'avoir parlé sur la constitution aussi bien qu'aurait pu le faire le Tellier. Le barreau, la magistrature, se demandaient pourquoi d'Aguesseau ne pensait plus en 1720 comme en 1715; pourquoi il s'était fait des dogmes de rechange. Je ne parle pas des pamphlets, des chansons, des nouvelles à la main. Aucune forme de l'ironie ne lui fut épargnée[1].

D'Aguesseau espérait que, l'œuvre de la bulle *Unigenitus* terminée, le régent rappellerait le parlement. Il n'en fut rien. Irrité de son attitude, le régent voulait le transférer à Blois. D'Aguesseau refusa de sceller les lettres de translation : il offrit sa démission. Elle allait être acceptée; son départ pour Fresnes était déjà annoncé, quand une heureuse négociation de Villars auprès de Menguy et de l'abbé Pucelle, les deux conseillers les plus ardents, amena le parlement à enregistrer enfin la déclaration le 4 décembre 1720, mais avec cette réserve : « conformément aux règles de l'Église et aux maximes du royaume sur les appels au futur concile. » Le parlement fut rappelé.

Toutefois, la situation de d'Aguesseau n'était pas assurée. Il n'avait satisfait personne. Matthieu Marais, dans son

[1] *De la fausseté des vertus humaines*, par M. de la Houssaye, dédié à M. le chancelier d'Aguesseau. — *De la religion du cardinal de Noailles et de celle du chancelier d'Aguesseau*, par un hypocrite de leurs amis (1722). *Nouveau traité des infiniment petits*, dédié aux grands de la cour de France, par un auteur anonyme.

journal tenu jour par jour, écrivait en 1721 : « On parle d'ôter encore les sceaux au chancelier. Il a perdu l'estime des honnêtes gens et n'a pas acquis celle de la cour. Il est dans un château branlant. » Une tentative hardie de Dubois, qui de cardinal voulait devenir premier ministre, fut l'occasion cherchée depuis longtemps. Le 8 février 1722, il inspira au duc d'Orléans la pensée de faire asseoir le cardinal de Rohan au conseil de régence et au-dessus des ducs, sur le siége même destiné au chancelier. Celui-ci entra, trouva sa place prise, et alla s'asseoir sur le banc de Saint-Simon alors absent. Il se tut d'abord ; puis, n'ayant eu aucune explication satisfaisante de cette innovation qui lui semblait blessante, il demanda la permission de ne plus revenir au conseil. « Vous ferez bien de n'y pas venir, » lui dit le régent ; et, quelques jours après, la Vrillière vint lui redemander les sceaux[1]. Il les rendit avec dignité et partit de nouveau pour Fresnes le 1er mars 1722.

---

[1] Marais, t. II, p. 250.

VI.

D'Aguesseau à Fresnes. — Sa correspondance à ses fils. — Sa surveillance sur leurs idées et sur leurs études. — Caractère de la chancelière. — Ses lettres à Mme de Chastellux. — La foi religieuse du chancelier.

Dans cet exil, qui cette fois, dura sept années, d'Aguesseau reprit et termina divers travaux qui occupent une place distinguée dans ses œuvres. Les clameurs, les insultes et les calomnies le poursuivaient encore malgré son éloignement; mais il se maintint au-dessus de toutes ces attaques. Jamais il n'en fut ému; ni sa correspondance ni ses œuvres n'en portent aucune trace. Si les outrages atteignent tous les hommes, ils ne blessent et n'irritent que ceux qui les ont mérités, et qui n'ont pas dans leur conscience un asile sûr et impénétrable pour s'y dérober.

On ne connaîtrait pas d'Aguesseau si on ne l'étudiait dans sa famille et dans son exil.

La famille est le miroir de l'âme. Du père à l'enfant il se fait un reflet dans la physionomie morale : l'un se comprend et se complète par l'autre.

L'exil rend à la pensée sa virilité, sa sincérité, sa pente naturelle. Elle se développe alors dans ses véritables tendances et se dégage des nécessités et des intérêts qui la faussent ou l'altèrent dans la société. Elle s'aigrit dans les natures corrompues, elle s'adoucit et s'épure dans les autres. *Cella continuata dulcessit.*

C'est donc à ces deux points de vue qu'il faut rechercher ce que fut d'Aguesseau. Peut-être aussi y trouverons-nous quelques enseignements utiles à notre époque.

D'Aguesseau avait plusieurs enfants : sa famille se développait autour de lui sous sa double direction religieuse et intellectuelle. Mme la Chancelière partageait ce travail avec

une fermeté de caractère dont nous avons recueilli la trace.

Ses enfants étaient d'Aguesseau, le fils aîné, qui fut avocat général au parlement; le deuxième fils, M. de Fresnes, conseiller au parlement; le troisième, le chevalier, qui se destinait à la carrière militaire, et qui, disait le chancelier dans ses tristes pressentiments, me causera peut-être un jour bien des alarmes s'il veut égaler ses frères dans un métier plus hasardeux, mais non pas plus difficile; sa fille, Mlle de Fresnes, retenue au couvent par son état de santé; une autre fille, qui épousa M. de Chastellux, et dont la fille, Mme de la Tournelle, a écrit la vie.

Toute cette famille était unie par des sentiments communs d'estime, d'affection, de croyance. Le lien entre les enfants et le père était une respectueuse tendresse d'un côté, et de l'autre une direction ferme et dont la sévérité était tempérée par un demi-sourire. Ces *fils de saints*, ces reclus volontaires de la chancellerie ou de l'exil étaient la preuve vivante de cette parole : la religion, dans ses préceptes moraux, n'est autre chose que la perfection de la raison.

Nous ne saurions mieux faire que de citer quelques-unes des lettres écrites par d'Aguesseau à ses enfants, depuis l'âge où ils s'essayaient encore dans les études de la jeunesse jusqu'à l'instant où ils avaient pris dans la vie une place marquée.

A MONSIEUR D'AGUESSEAU FILS AINÉ.

« 3 juin 1711, Paris.

» Je vous renvoie votre dernière composition, mon cher fils, avec quelques notes critiques que vous m'avez donné la liberté de faire sur cette pièce. Elle n'est pas mauvaise en général, mais elle pourrait être beaucoup meilleure : vous le verrez par les détails des réflexions que je vous envoie, pourvu que vous les puissiez lire, car je les ai

écrites avec une si mauvaise plume, que vous aurez peut-être de la peine à en venir à bout. L'essentiel dans toutes vos compositions est de commencer par bien étudier la nature, et de méditer en vous-même sur les principaux caractères de la passion que vous voulez peindre. Vous y êtes bien aidé quand vous travaillez d'après les portraits que les plus grands hommes de l'antiquité en ont tracés; vous devez seulement vous appliquer à bien remarquer toute la délicatesse et toute la finesse de leurs traits. Quand vous aurez commencé par là, vous aurez moins de peine à entrer dans la passion comme eux, et à vous approprier leur manière de penser et de s'exprimer. J'espère que vous y ferez tous les jours de nouveaux progrès, et que j'en verrai les preuves de semaine en semaine. Tout cela ne doit pas vous empêcher de vous bien promener, de jouer au mail et de gagner le *prophète* si vous le pouvez; mais je veux aussi que vos compositions se sentent de la gaieté et de la vivacité que l'air et la liberté de la campagne donnent naturellement à l'esprit. J'en dis autant à proportion à vos frères, et je souhaite de les trouver aussi avancés en thème et en traduction quand j'irai à Fresnes, qu'ils le seront dans le jeu du mail. »

AU MÊME.

« 22 juin 1714.

» Je suis fort content, mon cher fils, de votre exactitude à m'envoyer vos ouvrages des deux dernières semaines. Il y a du bon dans les uns et dans les autres, mais je voudrais qu'il y en eût davantage. Je ne trouve point votre latinité aussi forte qu'elle le devrait être après avoir autant lu, autant appris par mémoire, autant traduit, autant imité des bons auteurs que vous l'avez fait. Je vous marquerai avec soin quand nous serons à Fresnes mes observations sur votre latin; le détail en serait trop long pour une lettre. Je souhaiterais fort aussi que votre imagination se donnât un

peu plus de liberté, et que, sans suivre servilement les expressions de l'auteur que vous imitez, elle osât se faire des routes nouvelles, en conservant l'esprit de l'original. Il faut espérer que l'exercice achèvera de fortifier votre style et d'échauffer votre imagination : c'est tout ce que je puis avoir le temps de vous dire aujourd'hui. »

A MONSIEUR D'AGUESSEAU FILS AINÉ.

« A Fresnes, le 1er juillet 1716.

» Je vois avec satisfaction le progrès de vos études; mais ce qui me touche encore plus, c'est celui de votre esprit, qui se développe à mesure qu'il reçoit de nouvelles idées et qui les détaille avec beaucoup de netteté. Vous avez raison de croire qu'il n'y a guère de plus grand spectacle que celui que l'anatomie présente à des yeux attentifs, *et comme la physique ne vous a pas fait sans doute oublier la métaphysique* (ceci est à noter pour les tendances actuelles d'une grande partie de la jeunesse du XIXe siècle), je suis persuadé que ce qui vous frappe le plus dans la structure admirable des machines animées, c'est le témoignage qu'elles rendent à leur Auteur : il n'y a point de démonstrations purement métaphysiques qui produisent une conviction aussi pleine et aussi parfaite que celle qui résulte de la combinaison de tant de ressorts différents tous faits l'un pour l'autre, et tous rapportés à la même fin. Il n'y a qu'un être souverainement intelligent et souverainement puissant qui ait pu former cet assemblage merveilleux, et il est évident, à quiconque en connaît le détail, que dire le contraire c'est une folie que le cœur dément dans l'esprit même de ceux qui osent l'avancer. Ainsi vous ne cessez point d'étudier la métaphysique, et de vous convaincre de l'existence, de la sagesse, de la bonté de la toute-puissance de Dieu en étudiant l'anatomie, et c'est à mon sens une des plus grandes

utilités et le plus grand avantage que vous en puissiez retirer. »

C'est ainsi qu'il suivait ses enfants de ses conseils, de son affection, pendant qu'il était chancelier. Il trouvait, au milieu des difficultés et du tumulte de cette fonction, des heures à leur consacrer et n'abdiquait jamais ce rôle de surveillance dont il aurait pu se décharger sur leurs professeurs. Rentré à Fresnes, il les laisse à Paris, mais il leur continue ses lettres et ses avis.

Il écrit à son second fils de Fresnes les lettres suivantes :

« Fresnes 4 août 1718.

» Je ne sais, mon cher fils, si je vous ai dit de prier M. le président Lambert à votre thèse : en cas que je ne l'ai pas fait, j'y supplée par cette lettre. Il faudra aussi que votre frère aîné le prie à la sienne; vous savez combien il est de mes amis. Je vous envoie mes vœux pour tenir ma place à votre thèse, mon cher fils. Si vous avez le bonheur d'y réussir, comme je l'espère, vous ne manquerez pas sans doute d'en rendre grâce à l'auteur de tout bien, qui en est le principal sujet, et de le prier de faire en sorte que ce premier succès soit une préparation à des choses plus importantes. Vous êtes trop bon chrétien pour ne pas joindre toujours la morale et la religion à la métaphysique. Au surplus, tenez-vous le cœur gai jusqu'au moment de votre thèse, et imaginez-vous que vous en savez plus que tous ceux qui vous attaqueront. Je vous recommande toujours de modérer votre ardeur dans l'action même : votre santé en souffrira moins, et ce que vous direz en aura plus de grâce; car, quelque grande que soit votre modération, elle n'ira pas jusqu'à vous faire perdre le feu et la vivacité qui sont nécessaires pour animer et soutenir le discours.

» Je vous embrasse, mon cher fils, aussi bien que vos frères, et je vous charge de bien des amitiés pour M. le Brasseur et tout ce qui est avec vous. Nous allons être ici

comme Moïse sur la montagne, levant les mains au ciel pendant que vous combattrez contre Amalech, c'est-à-dire contre l'erreur et l'impiété.

» J'aurai besoin d'emprunter le secours de votre éloquence pour répondre à une magnifique épître que j'ai reçue de M. Romieu; en attendant, vous lui direz de ma part ce mot de Tacite : *Pessimum enim omnium genus, laudantes.* »

AU MÊME.

« A Fresnes, le 8 août 1718.

» Les échos des applaudissements que vous reçûtes hier, mon cher fils, se sont fait entendre jusqu'à Fresnes, et une voix que je crois très-sincère, puisque c'est celle de M. le Brasseur, m'assure que vous les avez mérités : c'est la plus agréable nouvelle que je puisse recevoir, et, quelque joie que vous puissiez avoir, elle ne saurait jamais égaler la mienne. Vous devez ce succès premièrement à Dieu, de qui viennent tous les biens, qui donne le caractère, l'esprit, les talents, les secours, la volonté et l'exécution; vous les devez en second lieu à votre travail et à votre application. Ainsi, mon cher fils, vous ne sauriez trop remercier Dieu des grâces qu'il vous a faites, ni trop redoubler d'ardeur pour vous instruire, et pour être en état d'appliquer un jour à des sciences d'un autre ordre les connaissances que vous acquérez à présent. Ce que vous venez de faire et de bien faire est non-seulement une préparation, mais encore un engagement à faire encore mieux, à vous surpasser toujours vous-même, et à répondre par là aux grâces de Dieu et à l'opinion du monde. Vous ne sauriez trop vous occuper du premier, mais je suis persuadé que vous sentirez vous-même le danger du second. Vous êtes trop bon philosophe, et je vous crois aussi trop bon chrétien, pour ne pas comprendre toute la vanité des jugements des hommes, et pour vous laisser trop aller au plaisir d'être applaudi : c'est une des sensations les plus ordinaires et les

plus dangereuses dans la jeunesse; je prie Dieu qu'il vous en préserve, mon cher fils, et qu'il vous fasse la grâce de n'avoir en vue dans le bien que le bien même. Voici une semaine heureuse pour mes enfants, et encore plus pour moi.

» Je m'attends bien à n'avoir pas moins de compliments à faire samedi prochain à votre frère aîné. Je ne pourrai plus manquer de bons conseils, ayant un grand philosophe et un grand jurisconsulte dans ma famille. Je souhaite pour votre frère qu'il n'ait pas une journée aussi chaude que celle que vous eûtes hier, et qui me fit bien souffrir pour vous. M. le Brasseur ne me marque point que vous en ayez paru incommodé : ainsi, j'espère que le plaisir de bien faire vous aura rendu moins sensible à l'excès de la chaleur. Faites mille remerciments de ma part à M. Binet, en attendant que je les lui fasse moi-même. Embrassez vos frères pour moi, aussi bien que M. le Brasseur[1], qui, après moi, est celui qui sent le plus de joie en cette occasion, et qui mérite peut-être encore plus que moi d'en sentir. »

Ses enfants soutiennent leurs thèses avec succès; le père s'associe à leur joie; son cœur se dilate; il se sent revivre dans des fils qui lui feront honneur et continueront ce nom si lourd à porter. Il écrit à d'Aguesseau fils aîné :

« Fresnes, 15 août 1718.

» Je ne puis différer jusqu'à après-demain, mon cher fils, à vous témoigner combien je suis touché du succès de votre thèse. Quoique tout ce qu'on m'en écrit puisse être, en un sens, au-dessus de mes vœux, il n'a point cependant surpassé mon attente. Vous jouissez par là du long et pénible travail de votre préparation : vous en goûtez à présent les

[1] Le Brasseur et Romieu, dont les noms reviennent fréquemment dans la correspondance de d'Aguesseau, étaient, l'un le gouverneur, l'autre le précepteur de ses enfants.

fruits, et vous êtes en état de juger par vous-même de la différence qu'il y a entre ceux qui se prêtent seulement à un maître pour les exercer, et ceux qui se livrent véritablement à l'étude et travaillent par eux-mêmes à s'instruire solidement et profondément. Puisque vous avez soutenu ce travail avant d'en avoir fait l'expérience, je ne doute pas que vous ne le fassiez encore avec plus d'ardeur, à présent que vous en sentez par vous-même toute l'utilité.

» Quelque honneur que votre thèse vous ait pu faire, vous ne vous croyez pas payé sans doute de vos travaux par une si légère récompense : mais les principes dont vous avez acquis la connaissance, mais l'esprit de jurisconsulte que vous avez commencé à former en vous, mais l'habitude du travail, le don de la méthode et l'art de digérer ses pensées, dans lequel vous vous êtes confirmé, voilà les avantages inestimables qui sont votre véritable récompense, et qui dureront autant que votre vie. Il ne me reste donc après cela qu'à rendre grâce à Dieu de m'avoir donné un fils si docile, si laborieux, et si digne du succès qu'il vient de lui accorder. Je n'ai pas besoin de vous exciter à lui en rapporter toute la gloire : votre religion m'assure que vous m'avez déjà prévenu, et j'espère qu'en ajoutant à vos talents le don de la modestie et de l'humilité, il vous aura fait une plus grande grâce qu'en vous donnant ces talents mêmes.

» En voilà assez pour aujourd'hui, mon cher fils. Nous aurons, grâce à Dieu, le loisir de nous entretenir ici plus à fond sur tout ce qui m'occupe à présent par rapport à vous. Ce sera une grande joie pour moi d'y voir arriver deux enfants couronnés de lauriers, et qui ont si bien fini leur carrière cette année.

» J'espère de voir l'année prochaine trois couronnes dans ma maison : ce n'est pas la faute de votre frère d'Orcheux si je n'ai pas ce plaisir dès cette année. Je vous embrasse tous, mes chers enfants, et je fais mon compliment à M. Romieu, dont j'espère que la satire ne pourra mordre

sur notre thèse : j'ai de quoi le faire rougir au moins s'il s'avise de le faire, et s'il oublie ce qu'il m'a écrit. Je suis persuadé que M. le Brasseur n'a pas moins de joie que lui. Nous vous attendons tous ici avec beaucoup d'impatience mercredi prochain.

» M. Cassini m'a écrit, sur la thèse de votre frère de Fresnes, une lettre latine qui est un chef-d'œuvre d'élégance et d'urbanité. Je ne sais quelle verve de latin m'a pris en la lisant, et j'ai succombé à la tentation de lui répondre dans sa langue ; c'est une entreprise bien hardie pour moi, mon cher fils, surtout en votre absence. Je vous envoie ma réponse, afin que vous assembliez votre petit conseil de latinité, avant que de la lui envoyer, pour voir s'il n'y a ni solécismes ni barbarismes. Je permets au Romieu d'en rire, pourvu qu'il les corrige.

» Je ne sais si votre mère aura le temps de vous écrire ; en tout cas, je crois que vous ne doutez pas de sa joie.

» Je vous prie de dire à M. Fréteau, à qui je ne saurais écrire aujourd'hui, que j'ai reçu la lettre éloquente qu'il m'a écrite et dont vous êtes l'unique objet. Je suis bien persuadé que son cœur n'y a pas eu moins de part que son esprit.

» Je ne saurais encore lui faire savoir quand il pourra venir ici ; mais je lui écrirai incessamment, et sur cela, et sur ses autres lettres. »

Écrivant à son fils de Fresnes le 6 mars 1719, il lui demande un livre du physicien Mariotte, publié à Leyde en 1717, et lui dit en termes à la fois railleurs, charmants et sérieux :

« Vous voyez, mon cher maître, que je ne cherche qu'à m'instruire ; et comme c'est de vous sans doute que me vient cette ardeur pour la science, je suis persuadé que vous en avez encore plus vous-même, et j'ai intérêt que cela soit ainsi ; car, comme vous êtes d'un caractère assez communicatif, et que comme vous le dites, vous autres philosophes,

bonum est sui diffusum, plus vous deviendrez savant, plus j'espère que votre science se répandra sur moi, surtout quand vous y aurez joint la facilité du débit, dont nous autres, têtes dures, ne laissons pas d'avoir besoin pour bien entendre ce que nos maîtres nous enseignent. C'est à quoi vous serviront les conférences fréquentes que vous avez recommencées sans doute depuis votre retour à Paris, et vous vous appliquez apparemment à vous énoncer en termes clairs, purs, propres et précis, ce qui est un des plus grands fruits que l'on puisse tirer des exercices de philosophie. Songez que vous êtes destiné à être mon maître, et qu'il serait fâcheux pour vous que votre disciple, faute de vous bien entendre, ne vous fît pas autant d'honneur qu'il le désire. J'en dis autant au compagnon de vos travaux, et j'espère que vous redoublerez tous deux d'ardeur pour vous instruire et pour vous mettre en état d'instruire les autres. Plus vous travaillerez à présent, moins vous aurez à travailler dans la suite. La philosophie et les mathématiques ont cela d'avantageux que, comme elles exercent l'esprit sur les matières les plus abstraites et les plus subtiles, ceux qui ont pu une fois en surmonter les difficultés ne trouvent plus rien de difficile dans les autres sciences; et la méthode à laquelle ils se sont formés, étant comme un instrument universel qui s'applique également à toutes sortes de sujets, il n'y en a aucun qu'il ne sache ramener à ses premiers principes, et qu'ils ne soient capables de traiter d'une manière supérieure. Mais j'oublie que je suis votre disciple, et je prends sans m'en apercevoir le ton de maître, qui me plaît cependant beaucoup moins que celui de disciple. J'aime bien mieux, mon cher fils, être instruit par vous que d'avoir à vous instruire, et je ne serai jamais plus content que quand je vous verrai capable de marcher d'un pas ferme et assuré non-seulement dans les sciences, mais encore plus dans la conduite de la vie. N'oubliez point ce que nous avons dit sur ce sujet, dans votre dernier voyage, et devenez encore plns philosophe par les mœurs que par la

doctrine. Tout ce que je vous écris est autant pour votre frère que pour vous; tout doit être commun entre vous, surtout le désir que j'ai de votre perfection, et la tendresse infinie avec laquelle je vous aime l'un et l'autre. »

La correspondance du chancelier renferme plusieurs lettres de la chancelière, qui montrent quelle large part elle s'était faite ou lui était faite dans la famille. Elle délibérait et elle dirigeait.

Elle annonce à sa fille, Mme de Chastellux, plusieurs mariages, entre autres celui de M. Gilbert, fils du président Gilbert, avec la fille d'un notaire « qui lui a laissé vingt-deux mille francs de rente; » et elle ajoute avec un esprit très-fin : « Il n'y a que chez nous qu'il ne s'en fait pas; ce n'est pas la faute de bonne envie, ni de vocation pour le sacrement, mais il faut que Dieu nous envoie de là haut une belle-fille; car je n'en vois guère sur la terre : vous devriez bien nous en chercher dans votre Bourgogne. »

La chancelière avait un caractère ferme et tendre, trempé dans une croyance énergique, fort contre le malheur, sachant le supporter avec une élévation dédaigneuse, se repliant et se refermant en soi comme dans un abri inaccessible aux outrages dont la mobilité de l'opinion avait poursuivi son mari; résignée à l'exil, et ne voulant en sortir que le front haut; acquiesçant avec peine aux démarches que le chancelier provoquait. C'était une femme du XVIIe siècle, de la famille intellectuelle et morale de Jacqueline Pascal et la sœur Arnauld. Parfois, sur l'ascétisme de ce cœur un peu sévère, glisse un rayon de douleur maternelle. Sa pensée, toujours élevée, s'attendrit alors, et ses accents deviennent plus doux. Elle écrit à la comtesse de Chastellux, sa fille, à propos de la mort de son enfant, une lettre digne d'être relue :

Fresnes, 23 avril 1726.

» En voyant ce matin votre lettre, ma chère fille, j'ai tremblé; il semblait que je prévoyais votre malheur. J'ai bien senti que j'étais mère et grand'mère, et ces deux qualités, qui sont si vivements gravées dans mon cœur, m'ont pénétrée de douleur. Je vous parle de la mienne, ma chère fille, plutôt que de tâcher de consoler la vôtre, parce que rien ne l'adoucit tant que de savoir qu'on la partage bien sincèrement avec nous; et comme votre foi est bien vive, et que vous êtes pénétrée de religion, je vois, comme si j'y étais présente, avec quel courage vous faites votre sacrifice et vous offrez à Dieu les prémices de vos enfants. Je ne crains qu'une chose pour vous, ma chère fille, c'est que vous ne vouliez vous mettre trop au-dessus de la nature. La soumission du cœur à Dieu ne doit point empêcher nos larmes de couler : nous sommes chrétiennes, mais nous sommes femmes, et l'un n'est point incompatible avec l'autre. »

Le chancelier écrit du même style et sous l'inspiration de sa femme. On sent l'accord de ces deux âmes et de ces deux cœurs, animés du même souffle, de la même croyance :

« Fresnes, 24 avril 1726.

» Dieu vous éprouve de bonne heure, ma chère fille, et, après vous avoir accordé bientôt les bénédictions du mariage le plus heureux, il vous en fait aussi sentir bientôt la plus grande croix, par la perte d'un fils aîné si digne de votre tendresse. Je ne vous dirai point combien j'en suis pénétré : vous n'aurez pas de peine à le croire, et vous savez combien je m'étais attaché l'année dernière à cet enfant, qui faisait alors notre joie et qui fait à présent notre douleur. Je la sens dans toute son étendue; mais je suis bien plus occupé de la mienne que de la vôtre. Je sais que votre foi vous soutient au-delà de mes espérances : vous rendez à Dieu, sans mur-

mure, ce que vous avez reçu de lui, et vous le remettez avec courage entre les mains de son véritable père, qui, par une miséricorde digne d'être enviée, le fait arriver au souverain bonheur sans avoir passé par toutes les misères de cette vie. Je me joins de tout mon cœur au sacrifice que vous lui faites d'un enfant qui vous était si cher, et je voudrais que le mien fût aussi volontaire et aussi absolu que le vôtre. Je crains seulement que votre vertu ne prenne trop en cette occasion sur la nature, et que, soit par religion ou par ménagement pour M. de Chastellux, vous ne renfermiez trop dans votre sein les mouvements de la tendresse maternelle. Je vous exhorterais volontiers à être aussi faible que moi : c'est la seule occasion où je voulusse me donner pour modèle. Laissez couler des larmes qui portent avec elles leur consolation pour une âme aussi chrétienne que la vôtre. Je voudrais y pouvoir joindre les miennes, et je n'ai jamais été si touché de votre absence que depuis hier, que j'ai appris votre malheur. Je souhaite fort que M. de Chastellux puisse faire cesser aussi promptement que je l'espère une séparation qui ajoute beaucoup à ma doulenr présente, mais je le souhaite encore plus pour vous et pour lui que pour moi. Le séjour de Chastellux vous rappelle continuellement à l'un et à l'autre le sujet de votre affliction; tout vous y représente votre aimable enfant; et les impressions vives que vous ne sauriez vous empêcher de ressentir me font trembler dans l'état où vous êtes. Je suis persuadé, comme je l'écris à M. de Chastellux, qu'il pensera à vous faire sortir au plus tôt d'un lieu si triste pour vous dans les circonstances présentes. Le voyage fera une diversion utile et peut-être nécessaire; vous vous consolerez et vous nous consolerez nous-mêmes en répandant votre douleur dans notre sein; et où pourriez-vous mieux la déposer, ma chère fille, que dans le cœur d'un père qui ne sent trop, dans cette occasion, toute la tendresse avec laquelle il vous aime plus, en vérité, que vous ne pouvez vous aimer vous-même. »

La chancelière reprend d'un ton plus relevé, d'une phrase plus nette et plus vive :

« Fresnes, 28 avril 17[illegible].

» Je m'attendais, ma chère fille, à ne plus recevoir de vos lettres, parce que vous vous mettiez en chemin pour revenir; mais vous ne m'en parlez point, et je vois que nous avons mal raisonné ensemble sur cela, et que le malheur qui vous est arrivé ne change rien à vos arrangements. J'ai bien compris votre douleur et votre fermeté, et c'est ce qui m'a pénétrée d'affliction; car je tremblerai toujours sur votre santé jusqu'à ce que je vous voie en nos pays. Dieu vous soutient, ma chère fille; il est le grand consolateur. Et, effectivement, quel bonheur pour notre pauvre enfant! Que pouvait-il avoir jamais de plus grand que la possession de Dieu! Et de combien de peines et de traverses est-il délivré! C'est nous-même que nous pleurons en le pleurant. Il a peu vécu: mais cependant il vous avait donné bien des peines par sa délicatesse; et si vous l'aviez conservé davantage, cette mauvaise constitution lui aurait fait mener une vie souffrante, qui aurait été pour vous une source de douleur. Vous ne me mandez rien de la santé de M. de Chastellux; je craignais qu'il n'en fût malade aussi. Je n'ai pas douté que vous n'eussiez bien du soin l'un de l'autre. Je souhaite fort que vous réussissiez tous deux à adoucir de telle sorte votre peine que vous ne deveniez point malade; que, pour notre consolation à tous, nous nous trouvions bientôt réunis, et que je puisse vous marquer moi-même, ma chère fille, combien mon amitié pour vous me fait partager vivement tout ce qui vous touche. Monsieur votre père est de moitié dans tout ce que je vous mande. »

La tendresse de la chancelière pour ses enfants, moins ambitieuse et moins tournée à l'effet que celle de Mme de

Sévigné, rencontre parfois des idées d'un esprit fin et doucement ironique.

« Monsieur votre père dit qu'il accepte volontiers notre communauté de lettres, qui s'accommode très-bien avec sa paresse. Il dit qu'il veut vous aimer à tous les moments et qu'il ne peut s'empêcher de haïr un peu ceux à qui il écrit tant que la lettre dure. Sur ce pied, peu de gens voudront qu'il écrive. Pour moi, ma chère fille, quoique paresseuse pour le moins autant que lui, j'aime à vous entretenir, vous le voyez bien par mes fréquentes lettres. Je trouve pourtant que c'est un faible dédommagement de l'absence, et j'aimerais bien mieux vous dire souvent moi-même, de la langue, des yeux et encore plus par des effets, ma chère fille, combien je vous aime tendrement, aussi bien que M. de Chastellux[1]. »

Cette correspondance fait connaître le chancelier, sa vie intérieure, sa famille. Nous le verrons aussi tendre pour une de ses filles, souffrant d'un mal que les familles ne peuvent pas révéler, et qu'il dut tenir au couvent, éloignée de lui, épancher son cœur auprès de cette enfant déshéritée du monde, l'associer à ses prières, et l'associer aux succès de son frère l'avocat général.

La foi du chancelier était vive et sincère : elle n'eut jamais de doute durant ce siècle si troublé; elle n'eut jamais de défaillance durant les heures du succès et du pouvoir. Les triomphes de la parole, l'éclat de la vie publique, les souffrances morales de l'exil, la trouvèrent toujours égale et constante. Sous les hauts ombrages de Fresnes, dans la solitude, comme à la place Vendôme, dans le cabinet du garde des sceaux, le chancelier ouvrait sa journée par la lecture

[1] *Lettres inédites du chancelier d'Aguesseau*, publiées par M. Rives, deux volumes in-octavo.

de l'Écriture sainte et par la prière. Sa foi animait les œuvres de sa vie, inspirait les pensées de son esprit, et le maintenait en communication intime avec ceux qu'il avait aimés et perdus. Son père, ce guide de ses premières années, dont il était deux fois le fils et par la naissance et par l'éducation, il le voyait encore comme un *puissant intercesseur,* il s'adressait à lui comme à une *protection visible* et infaillible. Ainsi se continuait et s'agrandissait, par le commerce des âmes élevées et trempées dans la même croyance, cette famille dont les premiers anneaux étaient par de là la tombe, et dont les derniers unissaient le chancelier disgracié à ses deux fils, les jeunes magistrats du parlement de Paris, l'avocat général et le conseiller.

On voit par ces lettres quelle persistante surveillance du cœur et de l'esprit d'Aguesseau exerçait sur ses enfants. C'est qu'il sentait comme père, comme magistrat, comme chrétien, l'importance de l'éducation.

VII.

De l'éducation du magistrat. — Les *Instructions* de d'Aguesseau. — Ses opinions sur Malebranche, Descartes. — Arnaud. — Nicole. — Sur les libertés de l'Église gallicane. — Marca. — Pithou. — Nature bienveillante de d'Aguesseau.

L'éducation du magistrat doit être l'œuvre de sa vie tout entière. Il faut qu'il développe dans son esprit les facultés les plus élevées, dans son âme les facultés les plus austères; il faut que, par un travail constant sur lui-même et sur les choses, il arrive avec cette perfection, d'où il peut, comme d'un sommet inaccessible aux passions, aux préjugés et, autant que le permet la faiblesse humaine, aux erreurs, juger les hommes, et leur appliquer la loi. L'éducation supérieure de l'âme et de l'esprit est donc le devoir de sa profession. Il ne suffit pas qu'il ait la science et la conscience; il importe, en outre qu'il donne l'exemple, et que par l'exemple il inspire la considération et la confiance. Bossuet l'a dit en termes excellents : « Ceux que Dieu a mis dans les charges, comme leur dignité n'a rien de plus relevé que la glorieuse obligation de servir d'exemple, doivent souvent considérer ce que pense le monde qui les regarde [1]. »

L'ancienne magistrature élevait ses enfants pour cette carrière. Le nom, la tradition, la constitution de l'État, créaient des familles parlementaires. De Thou, Séguier, d'Ormesson, Joly de Fleury, les Lenain, les Talon, conservaient et transmettaient leurs charges comme des honneurs et comme des devoirs. La vénalité des offices n'entamait que faiblement la compagnie, y introduisait peu d'étrangers. Si les

[1] *Sermon sur l'honneur.*

idées nouvelles et extérieures pénétraient ainsi avec trop de lenteur et trop d'efforts dans cette enceinte étroite et un peu fermée, du moins les rivalités du talent et de la science, s'exerçant sur une sorte de patrimoine commun, acquis et conservé par les ancêtres, maintenaient à un niveau toujours élevé la doctrine et l'action du parlement.

Il y avait donc une sorte d'initiation, par de longues études préparatoires, aux fonctions du magistrat. Les matières étaient multipliées. Droit canonique, droit civil, droit coutumier, droit ecclésiastique, offraient des éléments épars à travers lesquels une direction et un choix étaient difficiles. D'Aguesseau entreprit cette œuvre pour ses enfants. D'Aguesseau était un chrétien sincère et convaincu. Il avait reçu ses croyances religieuses de son père, il les avait éclairées par l'étude et les avait développées, soit par les recherches historiques, soit par les principes de la philosophie. Aussi, dans l'éducation de ses fils, attachait-il une grande importance à l'enseignement de la religion, qu'il combinait avec la métaphysique et la morale. Loin de méconnaître les droits de la philosophie, il revendiquait pour elle l'honneur qu'elle mérite et la justice qui lui est due. C'est elle, disait-il, qui prépare notre esprit aux autres connaissances, qui le dirige dans ses opérations, qui lui apprend à mettre toutes choses dans leurs places, et qui donne non-seulement les principes généraux, mais l'art et la méthode de s'en servir, et de faire usage de ceux mêmes qu'elle ne lui donne pas[1].

Il recommandait particulièrement à son fils la lecture des œuvres de Descartes, de Malebranche, d'Arnauld et de Nicole[2].

Descartes était, selon lui, le maître et le modèle de ceux mêmes qui l'ont combattu, et l'on dirait qu'il a inventé l'art de faire usage de la raison. Jamais un homme n'a su for-

[1] Deuxième instruction, p. 287.
[2] Quatrième instruction, p. 401.

mer un tissu plus géométrique, et en même temps plus ingénieux et plus persuasif de pensées, d'images et de preuves, en sorte qu'on trouve en lui le fond de l'art de l'orateur joint à celui du géomètre et du philosophe.

« Malebranche joint le raisonnement à l'imagination qui dominait en lui. La lecture de ses ouvrages peut être avantageuse à ceux qui se destinent à un genre d'éloquence où l'on a souvent besoin de parler à l'imagination pour mieux faire entendre la raison. Certains chapitres du livre de *la Recherche de la vérité*, le livre des *Inclinations et des passions* et ses *Entretiens métaphysiques* doivent être regardés comme des chefs-d'œuvre, soit pour l'arrangement des idées, soit pour le style et la manière d'écrire. »

Arnauld, le grand Arnauld, l'âme de Port-Royal, retient les regards et l'admiration de d'Aguesseau. Il trouvait en lui la logique la plus exacte, conduite et dirigée par un esprit naturellement géomètre, non pas une dialectique sèche et décharnée qui ne présente qu'un squelette de raisonnement, mais une dialectique revêtue d'une éloquence mâle et robuste, d'une abondance et d'une variété d'images qui semblaient naître d'elles-mêmes sous sa plume, et d'une heureuse fécondité d'expression. Il le tenait pour le plus grand dialecticien de son siècle, pour un modèle de la méthode avec laquelle on doit traiter, approfondir, épuiser une matière, et faire en sorte que toutes les parties du même tout tendent et conspirent également à former une entière conviction. Il considérait ses écrits polémiques comme des plaidoyers destinés à établir ou réfuter, édifier ou détruire, ou gagner sa cause par la seule supériorité du raisonnement. Il trouvait en lui l'art d'instruire, de résumer et de convaincre, et recommandait son livre *De la Perpétuité de la Foi,* fait en collaboration avec Nicole, et son livre *De la Morale pratique.*

L'esprit de son fils, ainsi éveillé par *la Méthode de Descartes,* développé par *la Recherche de la Vérité,* de Malebranche, préparé par *la Morale,* d'Arnauld et de Nicole, il

l'élève par l'étude de la religion. Il veut l'amener à conclure que le système de l'incrédulité est infiniment plus difficile à soutenir que celui de la religion, puisque les incrédules, disait-il, sont réduits à soutenir ou qu'il n'y a « point de Dieu, ou que Dieu n'a rien révélé aux hommes sur la religion; ce qui est démenti par tant de démonstrations de faits qu'il est impossible d'y résister; en sorte que quiconque a bien médité toutes ces preuves, trouve qu'il est non-seulement plus sûr, mais plus facile de croire que de ne pas croire, et rend grâce à Dieu d'avoir bien voulu que la plus importante des vérités fût aussi la plus certaine; et qu'il ne fût pas plus possible de douter de la religion chrétienne, qu'il l'est de douter s'il y a eu un César ou un Alexandre. »

Il lui recommandait la lecture des traités d'Abbadie et de Grotius, des *Pensées* de Pascal, et de la seconde partie du discours de Bossuet sur *l'Histoire universelle;* des principaux traités de saint Augustin, de saint Justin, d'Origène et de Tertullien ; puis, il revenait aux ouvrages de Nicole sur le Symbole et sur les autres parties de la religion qu'il a développées, où vous trouverez, disait-il, un accord parfait de la raison et de la foi, de la philosophie et de la religion.

Enfin, comme complément des études religieuses, d'Aguesseau disait à son fils de lire journellement l'Écriture sainte, d'extraire des livres sacrés tous les passages qui regardent les devoirs de la vie civile et chrétienne, de les classer par ordre, d'en faire une espèce de *corps de morale* qui lui fût propre. Il désirait que cette vie commune avec les livres saints fût prolongée, suivie avec persévérance, et menée ainsi, à travers les événements, les joies, les chagrins, les succès ou les disgrâces de l'existence, jusqu'à la tombe. Il estimait que c'est un de ces travaux qu'il n'est pas nécessaire d'avoir achevé pour en recueillir les fruits; qu'il est bon de le faire durer longtemps pour l'accomplir avec plus de réflexion et de sentiment; « car, disait-il, je ne sais s'il

n'y a pas au moins autant d'avantage à le faire qu'à l'avoir fait. »

Il avait le droit de parler ainsi, puisqu'il parlait par son exemple même. Durant sa longue vie, jeune homme, sous la direction de son père ; avocat général, procureur général ou chancelier ; à Fresnes, à Paris, à Versailles ; dans le silence de la retraite ou dans le courant tumultueux des affaires, il ouvrait chaque journée par une lecture de l'Écriture sainte. Il trouvait dans les livres sacrés l'inspiration pour sa pensée, l'éclat pour sa parole, l'image pour son style ; il y trouvait mieux encore : la force dans la disgrâce, l'humilité dans le succès, la consolation dans les douleurs de famille, l'espérance radieuse au-delà de cette terre.

Villiam Jones, le fondateur de la Société asiatique de Calcutta, après de longues recherches sur les religions de l'Inde, écrivait sur la dernière page de sa Bible les paroles suivantes : « J'ai lu avec beaucoup d'attention les saintes Écritures, et je pense que ce volume, indépendamment de sa céleste origine, contient plus d'éloquence, plus de vérité historique, plus de morale, plus de richesse poétique, en un mot plus de beautés de tous les genres qu'on n'en pourrait recueillir de tous les livres ensemble, dans quelque siècle et dans quelque langue qu'ils aient été composés. »

Ces paroles résument parfaitement l'opinion même de d'Aguesseau.

Toutefois, cette croyance profonde et réfléchie n'altérait pas en lui le sentiment des traditions et des libertés de l'Église gallicane. Il était bien magistrat du XVIIe. siècle. Les traités de Marca, de Pithou, de Bossuet, lui étaient familiers. Il y notait les anciennes maximes du royaume dont le temps n'avait pu ni interrompre ni briser la chaîne. Il appuyait ces maximes sur les exemples de l'histoire, et faisait remarquer quelle force et quelle séve elles leur empruntaient. Il désirait qu'à l'aide d'extraits des anciens canonistes, un recueil fût formé de documents historiques et de preuves sur

les limites de la puissance spirituelle et de l'État. Il notait que « les maximes de leur temps étaient plus pures, moins éloignées de la saine discipline, moins favorables à des prétentions exorbitantes; qu'on ne pensait pas encore à soutenir, ou qu'on ne proposait que faiblement les maximes des modernes, dont la flatterie a enchéri dans certains points sur celles de leurs prédécesseurs. » « Nos jurisconsultes français, disait-il, en ont souvent tiré des armes pour combattre la pleine puissance du pape. L'abbé de Palerme et Adrien VI, qui, de même qu'Innocent IV, avait écrit comme docteur avant de décider comme pape, sont cités heureusement, par les défenseurs de nos maximes, contre le système de l'infaillibilité du pape, telle que les Italiens la soutiennent aujourd'hui. Ce serait donc un ouvrage très-utile de recueillir dans ces anciens interprètes tout ce qui tend à confirmer les doctrines de la France, ou à mieux faire sentir les excès des ultramontains modernes[1]. »

Qui ne croirait ces dernières lignes écrites de nos jours? Le temps marche, l'esprit humain se répète. Les querelles des XVIIe et XVIIIe siècles animent et passionnent encore le XIXe. Les relations de l'Église et de l'État, les limites de la puissance spirituelle du pape, les limites de son droit de censure et d'interdiction des doctrines politique et sociale, sont encore les questions vives de notre époque. Elles s'appelaient autrefois les *Questions de puissance*, ou les *Querelles*, questions souvent agitées dans les différents âges de l'Église, « presque toujours mal soutenues des deux côtés[2], plutôt apaisées que clairement décidées, et dont la discussion a paru embarrassante moins par la difficulté de la matière, que par la prévention de plusieurs de ceux qui les ont traitées. » Elles s'appellent aujourd'hui les libertés de l'Église gallicane. Déjà Beaumanoir, en 1281, montrait les deux

[1] Cinquième instruction, t. I, p. 441.
[2] Œuvres de d'Aguesseau, t. I, p. 417.

espées, spirituelle et temporelle, qui doivent gouverner les peuples, — l'une portée par l'Église, et l'autre par les princes, — *mais l'espée spirituelle ne se doit entremettre de nulle justice temporelle.* — C'était l'indépendance de l'État vis-à-vis de l'Église. La législation de saint Louis, — les lettres patentes de Louis XI, du 8 janvier 1475, — la doctrine constante des parlements, n'admettaient les bulles dogmatiques qu'après vérification et avec permission du roi. Les auteurs en donnent pour raison que, si nos rois n'entreprennent point de décider la question de foi, dont ils laissent le jugement aux évêques, on ne peut publier aucune bulle dogmatique sans lettres patentes vérifiées au parlement, parce que les bulles dogmatiques peuvent contenir des clauses contraires aux droits de la couronne et de l'Église de France[1]. Bossuet, dans sa *Défense de la déclaration donnée par le clergé de France en 1682,* consacrait les mêmes principes. Ils font partie du droit public de la France. Mais, comme tous les droits, ils ont besoin d'être surveillés et défendus.

Les études de l'avocat général, appelé par sa fonction à signaler au parlement toutes les atteintes à ces maximes traditionnelles de la France, devaient donc l'amener à rechercher les origines et les développements, la formation de ce droit public intérieur, à constater de quels éléments divers il s'est formé; car en cette matière il n'y a point de code, mais une série d'événements qui ont été les causes des décisions diverses du parlement. De toutes ces décisions réunies on a tiré quelques règles.

D'Aguesseau signale les articles de Pithou sur nos libertés, « ouvrage si estimé et si estimable, qu'on l'a signalé comme le *palladium* de la France et qu'il y a acquis *une sorte d'autorité* plus flatteuse pour son auteur que celle des lois mêmes, puisqu'elle n'est fondée que sur le mérite et la

[1] Pithou, Fleury, d'Héricourt. *Lois ecclésiastiques.*

perfection de son ouvrage, qui serait cependant encore susceptible d'un bon supplément. Il indique les preuves de cet ouvrage, plus utiles que l'ouvrage même, comme une étude importante qui occupera l'avocat général pendant une année entière.

Après les articles de Pithou, rien n'est plus propre, dit-il, à faire naître le goût des véritables principes de la partie la plus élevée du droit ecclésiastique, que les discours des avocats généraux, surtout dans les affaires publiques où ils ont fait des remontrances ou des réquisitoires, soit pour réprimer les entreprises de la cour de Rome, soit pour exercer leur censure sur des ouvrages contraires à nos maximes.

« On trouve plusieurs de ces discours dans les preuves des libertés de l'Église gallicane. On en trouve encore dans les journaux des audiences ou dans d'autres recueils : ils ont presque tous été imprimés dans leur temps, et s'il y en a quelques-uns qui ne l'aient pas été, ce serait un ouvrage digne d'un avocat général de les faire rechercher dans les registres du parlement, pour tâcher d'en avoir un recueil complet, auquel il faudrait joindre aussi les remontrances qui ont été faites à nos rois par leurs parlements en différentes occasions qui concernent la même matière. Comme les discours des avocats généraux contiennent toujours une critique sévère des fausses maximes, ils montrent en même temps celles qui sont véritables. Ils accoutument ainsi l'esprit à faire un juste discernement; et, par les matières générales qu'ils lui donnent, ils le mettent en état de mieux connaître l'usage qu'il doit faire de ses études et de sentir plus aisément tout ce qui est digne de remarque dans les lectures qu'il se propose. »

De tels efforts pour faire de d'Aguesseau fils un digne magistrat réussirent. Il prenait dans sa compagnie une place choisie. Le bruit de ses succès venait à son père. Celui-ci ne

l'abandonnait pas à l'enivrement du premier triomphe. Il le soutenait et le maintenait par sa correspondance assidue. S'il le louait d'avoir eu dans une discussion l'honneur de ramener tout le parlement à son avis, d'avoir ainsi donné la preuve de la droiture de son esprit et de son cœur, il ajoutait « que ce n'était pas assez d'avoir eu de l'esprit en cette occasion, qu'il avait fallu surtout avoir eu du courage pour oser rompre la glace après tant de juges qui avaient opiné avant lui et se déclarer l'auteur d'un nouvel avis. » Il analysait ce travail que l'intelligence opère sur elle-même et sur les autres lorsqu'elle conçoit, produit et fait accepter dans une discussion publique une opinion nouvelle. « La droiture du cœur, écrivait-il, ne donne pas même toujours ce courage à un jeune homme; il faut avoir pour cela un goût ferme et décidé pour le vrai, qui ne se laisse point troubler par toutes les circonstances capables de jeter de l'irrésolution et de l'embarras dans l'esprit. » Puis, pénétrant par une pensée très-fine et très-lumineuse dans les replis du cœur, il ajoutait : « Peut-être même n'avez-vous pas eu autant à combattre que je me l'imagine en cette occasion, et j'en serais encore plus aise, parce que cela ne peut venir que de la simplicité du cœur, qui n'aperçoit pas le danger quand il s'agit de faire son devoir, en disant naturellement ce que l'on pense.[1] »

On sent ici une des qualités les plus vives de la nature du chancelier, la bienveillance dans ses jugements sur les hommes. La simplicité du cœur, c'est la fleur de la jeunesse. D'un mot il peut la flétrir en faisant appel à l'intérêt. La Rochefoucauld n'y aurait pas manqué; il aurait dit qu'il faut s'en défier et s'en défaire pour lui substituer les vues ambitieuses de l'avenir. D'Aguesseau avait traversé la vie; il était dans la disgrâce; il avait à se plaindre des hommes; il loue dans son fils la simplicité du cœur qui fait l'homme pur et

[1] Lettre à M. de Fresnes, le 19 mars 1724.

droit; quelques jours après il complète sa pensée, en l'élevant jusqu'à celui qui l'inspire : « C'est beaucoup, dit-il, de faire son devoir devant les hommes; mais ce mérite même, quelque grand qu'il paraisse, n'est encore rien si on ne le fait encore plus devant Dieu. Il n'y a même que ce moyen de le faire parfaitement aux yeux du monde; et vous ne sauriez trop graver cette vérité dans votre cœur, mon cher fils, que, pour être véritablement et absolument honnête homme, il faut être solidement chrétien. »

VIII.

Lettres à sa fille malade au couvent. — Le château de Fresnes. — Relations de d'Aguesseau avec Louis Racine. — Avec Rollin. — Avec Valincour.

Ce père, si heureux par ses enfants, eut cependant une fille dont il dut se séparer. Elle était atteinte d'une maladie qui l'éloignait du monde et la retenait dans un couvent. Son affection ne l'abandonna pas. Il lui écrivait, la soutenait dans ses luttes, relevait son courage abattu, partageait avec elle tous les trésors de sa foi, et trouvait pour cette pauvre affligée, des élans d'une indicible tendresse. Il y a le cœur d'une femme et d'une mère dans quelques-unes des lettres du chancelier à sa fille [1].

« Fresnes, le 10 août 1722.

» Ma chère fille... ç'aurait été une grande consolation pour vous et pour moi de vous faire venir ici, et de diminuer ou d'adoucir votre mal par la présence des personnes qui vous sont les plus chères; mais la médecine en a décidé autrement. La nécessité de vous mettre dans une suite de remèdes propres à vous guérir et d'être à portée d'en voir souvent l'effet est un obstacle insurmontable à nos souhaits et aux vôtres; c'est une partie du sacrifice que Dieu exige de votre soumission à ses ordres, et il veut que par là nous en partagions le mérite avec vous... Vous vous êtes adressé à un grand intercesseur que nous avons tous auprès de lui et dans les prières duquel j'ai plus de confiance que dans tous les remèdes de la médecine. Continuez, ma chère fille d'implorer son secours. Une âme innocente et élevée dans

[1] *Lettres inédites du chancelier d'Aguesseau*, publiées par M. Rives.

l'exercice de la vertu a un grand crédit auprès de lui et de ses saints. Vous sentez déjà les effets de sa bonté par le bonheur que vous avez d'être entrée dans une maison aussi remplie de piété et de bons exemples que celle où vous êtes à présent, et d'y vivre sous la conduite d'une abbesse qui réunit tout ce que l'on peut désirer du côté de l'esprit et du côté de la religion. J'apprends avec plaisir que vous goûtez pleinement cette satisfaction, et que vous vous accoutumez fort à votre nouvelle demeure. Il ne tiendra pas à votre mère et à moi que vous n'y ayez toutes les commodités et tous les adoucissements que votre âge et votre état peuvent demander. Je suis plein d'espérance que vous y recevrez encore de plus grandes grâces de Dieu... Entretenez-vous dans les mêmes sentiments, ma chère fille; la joie et la confiance sont souvent le remède le plus sûr contre les vapeurs qui vous tourmentent, et dont le temps seul vous délivrera, selon toutes les apparences. Je le désire plus que je ne saurais vous l'exprimer, plus que vous-même, ma chère fille : c'est tout vous dire, parce que je vous aime plus que vous ne sauriez vous aimer vous-même. »

A MADEMOISELLE DE FRESNES.

« Fresnes, 10 août 1726.

» La fièvre que j'ai eue, ma chère fille, et les remèdes qui l'ont suivie m'ont empêché de vous écrire, comme je le voulais faire, pour vous témoigner combien j'ai été attendri et édifié des sentiments que Dieu vous a donnés, lorsque vous avez eu le bonheur d'adorer une seconde fois le bois sacré sur lequel s'est opéré le grand mystère de notre rédemption. Je vois avec une véritable consolation, et par les lettres que vous écrivez et par ce que m'en a dit Mme le Guerchois, que ces sentiments ne sont point en vous le simple mouvement

d'une dévotion passagère, mais qu'ils sont gravés profondément dans votre cœur, où ils produisent, par la miséricorde de Dieu, une disposition stable et permanente de vous sacrifier tout entière à lui avec Jésus-Christ immolé sur la croix, et de purifier de plus en plus la victime que vous lui offrez, pour la rendre digne de lui être éternellement consacrée. J'espère que, comme il nous en assure lui-même, il ne regrettera pas l'oblation d'un cœur contrit et humilié. L'aveu que vous faites si ingénument de ces mouvements d'amour-propre que vous croyez qu'il a voulu réprimer et guérir entièrement en vous par le mal que vous éprouvez, est le meilleur, le plus sûr remède de cette plaie que le péché de nos premiers parents a laissée dans le cœur de l'homme, et qui est la source de toutes nos faiblesses. Dieu vous fait la grâce d'en être bien convaincue, et c'est être à moitié guéri que de connaître la cause de sa maladie. Continuez donc, ma chère fille, de vous humilier sincèrement comme vous le faites sous la main toute-puissante d'un père qui ne vous frappe que pour vous guérir et qui châtie tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfants, afin que, comme l'a dit un de ses apôtres, il vous soutienne et vous relève dans le même temps qu'il vous visite et vous exerce par une maladie si pénible à la nature. Je lui rends grâce avec vous, et je voudrais pouvoir le faire aussi pleinement que vous le faites par sa grâce de ce qu'il commence par guérir votre âme, en lui inspirant cet amour de l'humilité et cette soumission parfaite à sa volonté, qui font véritablement la santé de l'âme et dont vous avez un si grand besoin pour soutenir une épreuve longue, mais encore plus salutaire pour vous. S'il achève en vous son ouvrage, et s'il vous affermit solidement dans la pratique de ces deux grandes vertus, vous ne croirez point les avoir payées trop cher par la souffrance que Dieu vous envoie, et vous vous réjouirez avec saint Paul de ce qu'une tribulation, courte et momentanée si on la compare avec l'éternité, nous aura acquis un

poids immense de gloire dans une vie qui ne finira jamais. J'ose même espérer que Dieu ne différera pas jusque-là à vous donner des marques de sa bonté paternelle : il a commencé par l'âme et il finira par le corps. Demandez-lui cette grâce avec une foi simple et exempte de toute hésitation, mais toujours accompagnée d'une soumission sans réserve à ses ordres. Je joins de tout mon cœur mes prières aux vôtres ; je voudrais qu'elles fussent aussi bonnes et aussi efficaces qu'elles sont sincères et ardentes; mais, telles qu'elles sont, je ne cesse de les offrir à Dieu et de le supplier d'avoir pitié d'un père qui souffre en votre personne autant que vous pouvez le faire vous-même, au moins du côté des sentiments intérieurs, qui vont peut-être même au-delà des vôtres sur la continuation de votre mal. Mais quoique j'en sois pénétré de douleur, je n'en sens pas moins la grande consolation que Dieu nous donne par les dispositions qu'il met en vous. Elles me remplissent d'un fond d'espérance qui me soutient contre les mouvements de la nature ; c'est cequi doit vous remplir, ma chère fille, d'une sainte confiance dans la miséricorde de Dieu. Prenez dans cet esprit tous les remèdes qu'on vous donne et comme les recevant de la main du souverain médecin, qui tient entre ses mains les clefs de la vie et de la mort, de la santé et de la maladie; c'est lui seul qui nous guérit, soit par l'opération immédiate de sa vertu toute-puissante, soit par les remèdes sous lesquels il lui plaît de la cacher. Adressez-vous donc toujours à lui, et n'espérez qu'en lui seul dans l'usage même des moyens naturels qu'on emploie pour votre guérison. Je vous dis, ma chère fille, ce que je me dis à moi-même, et je demande à Dieu, également pour vous et pour moi, le don de la foi, de la patience, de l'humilité, de la résignation à toutes ses volontés. Je ne saurais vous mieux marquer que je vous aime autant que moi-même, et je ne sais si je ne pourrais pas encore aller plus loin pour vous exprimer jusqu'où va, ma chère fille, toute la tendresse que j'ai pour vous. »

A LA MÊME.

« Fresnes, le 28 octobre 1726.

» Un créancier aussi aimable que vous, ma chère fille, peut bien être pressant, mais il ne saurait jamais importuner. Rien ne peut me faire plus de plaisir que de m'acquitter avec lui ; le cœur ne craint pas de se trouver jamais insolvable, et le mien a pour vous un fonds de tendresse que je vous défie d'épuiser, quelque rigueur que vous soyez disposée à exercer contre moi. Je ne sens que trop, ma chère fille, jusqu'où va cette tendresse, quand je pense au dernier accident que vous avez essuyé. Le temps qui s'était écoulé depuis le dernier commençait à me donner quelque espérance de vous voir bientôt entièrement délivrée d'un mal si opiniâtre ; mais si ce retour m'afflige, la manière dont vous le soutenez me console, et je ne saurais trop remercier Dieu du courage qu'il vous donne et qui semble croître avec la persévérance de la maladie. C'est de lui seul, ma chère fille, que vous pouvez recevoir une si grande grâce, et je n'ai pas besoin de vous le dire. Vous êtes non-seulement convaincue, mais pénétrée de cette vérité si consolante, qu'il vous traite en père et qu'il ne vous afflige que pour vous éprouver, pour vous fortifier en vous humiliant, et pour vous affermir dans la voie du salut où il vous fait marcher, comme ceux qu'il aime le plus, par la souffrance et par la tribulation. C'est lui qui est à présent votre soutien, et j'espère que ce sera lui qui sera un jour votre remède, lorsque les temps marqués par sa providence seront accomplis. Le véritable moyen de les avancer est de vous soumettre aussi complétement que vous le faites à sa volonté. Moins vous compterez sur les remèdes humains, en n'attendant votre guérison que de Dieu seul, plus vous approcherez du moment où il vous guérira par sa miséricorde d'un mal que sa miséricorde même vous fait souffrir. Vous avez assez de foi en sa

bonté pour sentir que la grâce qu'il vous fait de le supporter avec patience, est encore au-dessus de celle qu'il vous fera en vous en délivrant. J'ai autant et peut-être plus besoin que vous de ces réflexions pour me soutenir contre l'impression continuelle que votre état fait sur moi. Quelque faibles que soient mes prières, je ne cesse de les offrir à Dieu plusieurs fois le jour, pour lui demander qu'il guérisse la fille et qu'il console le père. Je voudrais bien avoir assez de vertu, pour ne désirer, sur ce point comme sur tout autre, que l'accomplissement de sa volonté, mais il me semble au moins que je désire fort de le désirer. Dieu nous fasse la grâce à l'un et à l'autre de le désirer véritablement du fond du cœur. Il m'y exhorte, comme je m'y exhorte moi-même, ma chère enfant. C'est en cela que consistent tous les devoirs de l'homme et en même temps toute sa félicité. Heureux qui peut dire comme saint Paul : Je me glorifierai dans mes infirmités, parce que la grâce de Jésus-Christ habite en moi!... »

Parmi les hôtes nombreux et assidus de Fresnes qui faisaient à l'exilé une sorte de cour, le poëte Racine, les savants Valincour, Maupertuis, Raynau le géomètre, — les magistrats Lambert de Vernon, les d'Ormesson, Michel Fréteau, Joly de Fleury, — se trouvaient quelques femmes du meilleur monde, amies de Mme d'Aguesseau et empressées autour du chancelier. Les grâces de son esprit les retenaient et les charmaient. C'étaient la duchesse d'Uzès, la comtesse de Ferréol, la marquise de Charrost, et, la plus aimée de toutes, la maréchale de Chamilly; elle mourut en 1723. Le deuil était dans la petite colonie, naguère si gaie, si entraînée à la musique, à la littérature et à la poésie. D'Aguesseau écrit le 30 novembre à sa fille, toujours retenue au couvent et qui n'en sortira pas :

« Je connais assez votre bon cœur, ma chère fille, pour être persuadé que vous avez pris une véritable part à ma

douleur sur la mort de Mme la maréchale de Chamilly. Je perds en elle une amie si aimable, si respectable, et d'un caractère si difficile à remplacer, que c'est une perte irréparable pour moi : il n'y a que la religion qui puisse m'en consoler, par la vue du bonheur dont il y a tout lieu d'espérer que sa vertu sera éternellement récompensée dans le ciel.

» C'est aussi dans la religion, ma chère fille, que nous devons chercher, vous et moi, notre consolation sur les nouveaux accidents dont vous avez été affligée, et dont j'ai senti le contre-coup plus vivement que je ne puis vous l'exprimer. Mais, après y avoir fait plus de réflexion, je les regarde comme un effet de la miséricorde de Dieu sur vous. Il veut vous faire sentir que c'est lui seul qui frappe et qui guérit, afin que, vous humiliant profondément sous sa main toute-puissante, vous trouviez votre véritable remède dans le mal même dont il se sert pour vous éprouver. Je sais que vous êtes dans cette disposition, ma chère fille, et j'en rends grâce à Dieu, qui vous permet de faire un si bon usage de votre état : il ne permet pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces. J'espère qu'il vous fera sortir heureusement d'une si grande épreuve, et qu'en vous guérissant d'un mal passager, il affermira dans votre âme une vertu solide et durable, qui vous soutiendra dans les divers états auxquels l'ordre de la Providence pourra vous destiner dans la suite. Je ne cesse de lui demander cette grâce pour vous; et, si je ne suis pas digne de l'obtenir par moi-même, *vous avez auprès de Dieu, dans la personne de mon père*, un puissant intercesseur qui suppléera ce qui manque à ma faiblesse, et dont j'espère une protection visible sur vous, si vous vous adressez à lui avec une véritable confiance. Demandez-lui les véritables biens, je veux dire ceux de l'âme; et le reste, qui ne regarde que le corps, vous sera donné comme par surcroît. Je prie Dieu qui vous a inspiré ces sentiments, de les faire croître tous les jours en vous, et de vous mettre

en état de vous glorifier dans la suite, ou plutôt de le remercier d'une infirmité qui vous aura été si salutaire.

» J'avais besoin, ma chère fille, du grand succès qu'a eu le discours de votre frère pour adoucir l'amertume dont j'avais le cœur pénétré par tant de sujet de tristesse. Je suis ravi de voir que vous partagez ma joie comme ma douleur; mais, vous intéressant à la gloire que votre frère vient d'acquérir, soyez aussi aise que moi de voir qu'il l'a mérité non-seulement par son travail, mais par sa vertu; c'est là ce qui me fait encore plus de plaisir que les applaudissements du monde. »

Ces lettres, dont plusieurs sont datées de Fresnes, respirent cette confiance en Dieu qui semble le privilége des saints. D'Aguesseau l'avait puisée dans l'éducation et dans les exemples de son père : il l'avait proclamée et défendue dans tous les événements de sa vie; aussi disait-il au cardinal de Rohan dans une discussion : « C'est moi, monseigneur, qui parle comme un évêque. » L'exil de Fresnes maintint et accrut même ces dispositions.

Fresnes est un village situé en Brie, à six heures de Paris. Un vieux château dont la chapelle avait été construite par Mansart, un parc ombragé d'ormes, de frênes et de peupliers, y réunissait des hôtes aimables et distingués pendant les disgrâces du chancelier. C'est de là que furent écrits plusieurs de ses ouvrages qui n'étaient pas destinés à être publiés.

Louis Racine fut un des hôtes assidus de Fresnes. Durant la première disgrâce de d'Aguesseau, en 1719, il se retira auprès de lui. Il mettait alors la dernière main au poëme *de la Grâce*, dont la lecture avait déjà conquis et ému l'opinion de ses amis. Il le lisait, en présence même de d'Aguesseau, à d'habiles théologiens dont il obtenait l'adhésion pour la doctrine de saint Augustin; puis il le rapportait à Paris, et le soumettait à son archevêque, le cardinal de Noailles. L'œuvre, imprimée avec approbation d'un docteur en

Sorbonne et privilége de M. d'Argenson, garde des sceaux, allait paraître sous les auspices du chancelier, lorsque celui-ci, effrayé des polémiques possibles, le pria d'en suspendre la publication. Devant la nature timide du chancelier, la nature plus timide encore et l'amitié respectueuse de Racine s'inclinèrent. L'ouvrage ne parut pas. D'Aguesseau ne fit que passer au pouvoir; sa seconde disgrâce éclata; Racine vint le rejoindre dans sa solitude de Fresnes. Le poëme resta encore inédit entre les mains du libraire, qui, plus heureux que le poëte, fut témoin de son succès, et des orages théologiques qu'il souleva. Racine avait été obligé, en 1723, d'entrer dans les finances; mais il avait écrit sa reconnaissance et son admiration pour le chancelier; il avait consacré le souvenir de Fresnes, où il avait composé le poëme *de la Grâce*, dans des vers adressés à un ami de d'Aguesseau, M. de Valincour :

Par mes premiers accents la grâce célébrée
Rend ma timide voix déjà plus assurée.
A ses commandements ses bienfaits m'ont soumis.
C'est elle à qui je dois tant d'illustres amis.

. . . .

C'est elle de mes vers, récompense honorable,
Qui conduisit mes pas dans ce lieu respectable,
Où son souffle fécond faisait toujours fleurir
Ces fruits de la vertu que rien ne peut flétrir,
Le solide bonheur, la joie inaltérable,
La tranquille constance et la paix délectable.
O Fresnes! lieu charmant, cher à mon souvenir!
Des biens que tu m'as fait, prompt à m'entretenir,
Mon cœur reconnaissant me rappelle à toute heure
Ces jours délicieux coulés dans ta demeure,
Ces exemples si saints dont j'y fus le témoin,
Et sans cesse il m'anime à les suivre de loin.

L'amitié du chancelier pour Louis Racine, reflet de celle qu'il avait eue pour Racine le père, prenait sa source dans les études et dans les doctrines de Nicolle et d'Arnauld. Son christianisme fervent, d'une forme janséniste, froid et sévère

comme celui qui parfois morigénait le grand Racine, par la plume des écrivains de Port-Royal, veillait sur la gloire littéraire, sur la vie et sur les mœurs mêmes de Louis Racine. Grandes et austères amitiés qui descendaient à de tels détails et se cimentaient par la foi, par la doctrine, par la discipline des idées et des mœurs. On ne lit pas sans émotion la lettre du 16 août 1722, écrite de Fresnes.

« Non, votre sensibilité ne me surprend point, Monsieur: je serais bien surpris, au contraire, si vous en aviez moins quand on vous attaque sur les mœurs. Il y a longtemps que je sais que votre réputation vous est plus chère que votre fortune, et ce sont ces sentiments que j'ai estimés encore plus en vous que vos talents. Ne craignez donc aucun changement de ma part. Votre vivacité ne m'édifie pas seulement; je connais trop votre caractère pour ne pas ajouter qu'elle vous justifie pleinement. Il a couru de mauvais bruits sur votre sujet; ils sont venus jusqu'ici. La vertu la plus sûre est souvent celle qu'on épargne le moins. Elle a contre elle, comme le disait un bel esprit de nos jours, la cabale des sept péchés mortels. Je soupçonne cependant plus de légèreté que d'envie ou de calomnie dans ceux qui ont parlé contre vous. On a confondu tous les temps, et l'on vous a rajeuni de plusieurs années pour vous rendre coupable ou vous faire paraître tel dans le temps présent. On réunissait tant de circonstances, que j'ai cru à la fin devoir vous en avertir : l'amitié exigeait de moi cette démarche, et il n'est pas nécessaire de croire tout ce qu'on dit contre ses amis pour leur en faire part. Votre vertu s'est émue avec raison. Vous vous justifiez, comme je vous justifiais par avance dans mon cœur; tout autre éclaircissement serait non-seulement inutile pour moi, mais injurieux pour vous. Vous êtes du nombre de ceux qui méritent d'en être crus sur leur parole quand ils assurent qu'ils sont innocents, et je ferai volontiers pour vous ce que le peuple d'Athènes fit pour ce Grec,

qu'il empêcha de jurer, par la grande opinion qu'il avait de sa candeur et de sa sincérité. Venez donc à Fresnes quand vous le pourrez et quand vous le voudrez; vous y trouverez les nuages dissipés et l'air aussi serein que lorsque vous vouliez y disputer le pas aux Pères de l'Église. Je serai ravi même que ce voyage puisse servir à confondre les mauvaises langues. Plût à Dieu que votre fortune fût aussi aisée à rétablir que votre réputation!

» Venez au plus tôt, sans crainte; que nos embrassements ne se passent encore qu'en éclaircissements. Rien ne peut me faire plus de plaisir que de vous trouver aussi digne que je vous ai toujours cru de l'amitié que j'ai pour vous, Monsieur. »

A cette lettre si tendre et si ferme, qui se préoccupait ainsi de la santé morale et de la fortune de Louis Racine, Mme d'Aguesseau, Mme la Chancelière, ajoute quelques lignes. Son approbation était nécessaire pour que le poëte fût bien reçu à Fresnes, car elle dirigeait la vie intérieure et souvent même la pensée de son mari. Il délibérait beaucoup, — elle décidait, régnait et gouvernait:

« Quoique la crédulité soit plutôt pardonnable aux femmes qu'aux hommes, j'ai bien envie que vous ne me croyez pas coupable, Monsieur, de ce défaut. Je vous assure que je l'ai poussé tout au plus à vous croire capable de facilité; mais je rends justice à votre cœur et à vos sentiments, dont j'ai trop reconnu la droiture pour pouvoir vous soupçonner. Je ne sais ce qu'on a pu vous dire que j'avais dit; mais en tout cas je n'ai parlé qu'à un de vos amis comme nous, et il doit vous avoir dit que c'était en plaignant votre sort, qui devrait être plus heureux s'il répondait à ce que vous méritez. »

Racine avait répondu à cet appel. Il était revenu à Fresnes: il avait commencé sous ses beaux ombrages le poëme *de la*

Religion. Il le soumettait à d'Aguesseau et acceptait ses critiques. Leur conversation se prolongeait sur les bords du canal qui s'étend devant le château. Les jugements et les critiques du chancelier n'étaient pas acceptés sans discussion. Il le rappelait à Louis Racine dans une lettre datée de Versailles en 1729.

« Je suis très-aise d'apprendre que vous vous occupez d'un ouvrage encore plus digne de vous, je veux dire de votre poëme sur *la Religion*. Le plan que vous m'en rappelez en peu de mots me paraît remplir toute l'étendue de la matière, quelque vaste qu'elle soit. Vous me ferez un grand plaisir si vous voulez bien m'envoyer les trois chants que vous avez finis; ou je trouverai le temps de les lire ou je le déroberai. L'application que vous me faites de ce que Virgile disait à Mécènes est trop flatteuse; mais s'il ne faut que des critiques pour vous donner du courage, jamais poëte n'en aura plus que vous, c'est-à-dire du courage. Vous savez que je ne suis pas avare de critiques, et comme je lirai en votre absence et sans être sur le bord d'un canal, je serai peut-être plus hardi que je ne l'étais à Fresnes, où je ne pouvais faire aucune remarque qu'au péril de ma vie. »

Telles étaient ces relations avec Racine, l'hôte habituel de sa disgrâce. Il en entretenait de pareilles avec Maupertuis, l'illustre physicien; avec le bon Rollin, qui lui envoyait son *Traité des études* et recevait de lui la pensée d'écrire l'histoire ancienne; avec Valincour, l'historiographe de France, qui vit un jour tous ses travaux littéraires disparaître dans l'incendie de sa belle bibliothèque. Celui-ci avait le ton plus vif, le tour d'esprit plus agile; il discutait avec d'Aguesseau sur quelques points de philologie tirés des poëtes latins. Il lui avait soumis un discours ayant pour titre: *de l'Imitation par rapport à la Tragédie*. D'Aguesseau l'annote de remarques assez étendues pour former un petit traité. Elles prouvent qu'il avait réflé-

chi sur les règles d'Aristote, d'Horace et de Boileau, et qu'il les avait appliquées à Euripide, à Racine et à Corneille.

Il écrivit dans la solitude de Fresnes la plupart de ses ouvrages : le *Mémoire sur les affaires de l'Église*, les *Réflexions diverses sur Jésus-Crist*, les *Méditations sur les vraies ou les fausses idées de la justice*, son travail sur l'*Origine et l'usage des Remontrances*, ses *trois Lettres sur la Création*.

Les *Méditations sur la justice* ont été écrites pour combattre l'opinion de Valincour, qui prétendait que l'homme ne trouvait pas en lui-même l'idée de la justice. D'Aguesseau établit que cette idée est innée en l'homme; que c'est pour ainsi dire un droit révélé, d'après lequel il mesure ce qui lui est dû, avant de mesurer ce qu'il doit aux autres; qu'appliqué d'abord à l'individu, il s'est ensuite étendu à la société. Cette démonstration de l'origine et des applications de la justice est écrite d'un style clair, mais long et diffus. Les termes philosophiques y manquent de précision; la phrase est lente et monotone.

Les *Réflexions sur Thésée, Romulus et Lycurgue considérés comme législateurs*, lui donnent l'occasion d'étudier les conditions diverses du gouvernement. Il signale le péril des monarchies tempérées, que Montesquieu plus tard devait indiquer comme la forme la plus sage et la plus sûre du pouvoir. Il montre que si, en effet, la monarchie tempérée admet par parties égales le peuple et le roi à l'exercice du pouvoir, cet équilibre ne peut subsister longtemps : ou le roi marche et arrive à la monarchie absolue par le succès militaire ou par la lassitude des esprits, ou le peuple, habitué à une portion de l'autorité, et entraîné à l'envahissement par une excitation naturelle, attaque et finit par anéantir la monarchie : observation très-sage, que les événements de nos jours ont trop souvent confirmée sous nos yeux.

Ces ouvrages sérieux n'absorbaient pas tous les instants de d'Aguesseau. Il aimait les belles-lettres avec toute la passion d'un jeune homme. Il faisait des vers français qu'il

envoyait au cardinal de Polignac, l'auteur de l'*Anti-Lucrèce,* et même des vers latins dont la facture prouvait qu'il avait conservé d'intimes relations avec les classiques du siècle d'Auguste. Il traduisait les dialogues de Platon; il lisait et commentait des odes grecques avec l'helléniste Boivin; enfin, dans sa correspondance avec Racine, Valincour, Rollin, le cardinal de Polignac, il donnait à ses amis pour leurs livres, il recevait d'eux, pour les siens des observations critiques.

Sa vie s'écoulait ainsi au milieu d'honnêtes gens; éloigné des entraînements de ce siècle mauvais, entouré de ces amitiés décrites par l'orateur romain, « qui sont empreintes d'un sentiment religieux et qui se prolongent avec vivacité jusque dans la vieillesse; car avoir partagé les mêmes études est un lien non non moins sacré que d'avoir été initié aux mêmes mystères [1]. » Une piété souriante et calme réglait et dirigeait les habitudes de chaque jour. Le sentiment religieux, une foi commune, attachaient aux mêmes pratiques et aux mêmes espérances, le père, la mère, les enfants, et ceux que l'exil avait trouvés fidèles.

Cependant les échos de Paris arrivaient jusqu'à Fresnes : d'Aguesseau recevait et écrivait des lettres nombreuses; il recevait les nouvelles des événements de la cour, et suivait avec anxiété les détails de la lutte entre le duc de Bourbon et le cardinal de Fleury. On a de lui des lettres qui montrent la lassitude de l'éloignement, le désir de rentrer aux affaires, les démarches faites, à son instigation, par le maréchal d'Huxelle, par le duc de Noailles et d'Ormesson, en 1726, au moment où Fleury était nommé ministre. Il attendit cependant encore une année, et fut rappelé le 15 août 1727. Il fut nommé chancelier, mais les sceaux furent laissés à Chauvelin, qui fut nommé secrétaire d'État aux affaires étrangères.

[1] Lettres inédites, p. 190, 197, 200.

IX.

D'Aguesseau chancelier, 1727. — Nature de ses fonctions. — Il tente de réformer la législation. — Historique de l'idée de l'unité des lois. — Difficultés nombreuses. — Lutte des intérêts et de quelques parlements. — Travaux de d'Aguesseau et de la commission qu'il avait organisée.

Les fonctions de chancelier donnaient à d'Aguesseau une action directe d'impulsion sur tous les points d'administration qui touchaient à la justice, à une époque où la justice elle-même, mal circonscrite et mal définie, touchait à tout : souvent elle était impuissante, entravée par des pouvoirs rivaux, exposée à des conflits, diminuée ou paralysée par des juridictions spéciales, mais du moins elle avait une vaste étendue, immense et indécise, comme ces terrains mouvants qui ne sont plus la mer et qui ne sont pas encore la plage. Certains parlements empruntaient aux usages locaux et aux traditions des pouvoirs qu'il fallait surveiller et restreindre. Certains autres avaient des habitudes d'interprétation, des règles de jurisprudence qu'il fallait doucement ramener, faire dériver à des règles plus générales et mieux justifiées. Enfin, ce nombreux personnel de magistrats, d'officiers publics de toutes sortes, de légistes, de gens de menue bourgeoisie, vivant à côté de la justice et sur la justice même, avait besoin d'être surveillé. Les abus étaient dans la loi; ils existaient sous forme de privilége, pour les classes, pour les corporations, pour les personnes. On les voyait; on n'osait pas encore les signaler : la génération allait se lever, qui les flétrirait et les ruinerait par la publicité, avant de les détruire par la violence. Mais ils formaient une sorte de patrimoine, acquis et consacré pour une classe de la nation. Il fallait restreindre dans les limites les plus étroites cette

terre conquise, et gouverner sévèrement la tribu qui l'exploitait.

Thomas, dans l'éloge emphatique de d'Aguesseau, a écrit une page qui mérite d'être conservée. Après avoir fait intervenir le ciel, la vertu, la divinité, dans le choix de d'Aguesseau comme chancelier, il demande ce qu'est un chancelier, et répond en ces termes :

« C'est un homme [1] qui est dépositaire de la partie la plus simple et la plus auguste de l'autorité du prince, qui doit veiller sur tout l'empire de la justice, entretenir la vigueur des lois, qui tendent toujours à s'affaiblir; ranimer les lois utiles que le temps ou les passions des hommes ont anéanties, en créer de nouvelles lorsque la corruption augmentée ou de nouveaux besoins découverts exigent de nouveaux remèdes; les faire exécuter, ce qui est plus difficile encore que de les

[1] Thomas, *Éloge de d'Aguesseau*, t. I, p. 35. « A l'imitation de l'Être suprême, d'Aguesseau veut... Si pour sauver l'État il eût fallu un Décius, d'Aguesseau l'eût été... D'Aguesseau ne met à ses connaissances d'autres bornes que celles des sciences.... Il est instruit de *toutes les langues* de l'univers.... Il s'élève jusqu'à la sphère d'Euclide, d'Archimède et de Newton.... Il franchit les barrières qui sont entre l'homme et l'infini; et, le compas à la main, mesure les deux extrémités de cette grande chaîne.... Dans l'âge des faiblesses, des erreurs et des plaisirs, d'Aguesseau n'est dominé que par le génie.... J'ose attester mon siècle et la vérité que je n'outrage point les mânes de ce grand homme.... C'est l'âme de Socrate jointe au génie de Platon.... O jour où d'Aguesseau prononça l'éloge funèbre d'un grand magistrat !... jour aussi honorable pour l'humanité que pour la magistrature !.... D'Aguesseau était un Spartiate austère parmi le faste de la Perse. »

Cet éloge de d'Aguesseau par M. Thomas, professeur en l'Université de Paris, au collége de Beauvais, a remporté le prix de l'Académie française en 1760. Il est inséré dans la grande édition in-4° des œuvres du chancelier, publiées par sa famille, et s'y trouve à côté des discours de M. de Morlhon, de M. Terrasson et de Me Tartarin, avocat, écrits à peu près du même style, et prononcés lors des installations de d'Aguesseau. Ces panégyriques périodiques et réciproques sont malheureusement de tradition dans la magistrature. Ils forment une sorte de littérature judiciaire qui touche souvent au ridicule, parce qu'elle manque de mesure et de critique. Ils créent dans chaque province un panthéon de grands hommes inconnus, dont l'oubli fait promptement justice.

créer; observer d'un œil attentif les maux plus ou moins graves qui dans l'ordre politique se mêlent toujours au bien; corriger ceux qui peuvent l'être; souffrir ceux qui tiennent à la constitution de l'État, mais, en les souffrant, les resserrer dans les bornes de la nécessité; connaître et maintenir les droits de tous les tribunaux ; distribuer toutes les charges à des hommes dignes de servir l'État; juger ceux qui jugent la terre; savoir ce qu'il faut pardonner et punir dans des hommes dont la nature est d'être faible et le devoir de ne l'être pas; présider à tous ces conseils où se pèsent les destins de l'Empire; balancer avec sagesse la clémence du prince et l'intérêt de la justice; être auprès du souverain le protecteur et non le calomniateur de la nation. »

Ces devoirs d'un chancelier, d'Aguesseau les pratiqua dans toute leur étendue. Il en avait le sentiment, il en avait la science; il en eut la patience. Il était, en effet, savant et consciencieux. Il avait étudié, en rapportant toutes ses études aux choses judiciaires ; sa grande mémoire avait retenu toutes ses lectures ; son jugement coordonnait les articles des lois, des règlements, des ordonnances, des coutumes, si multiples dans leur diversité; sa raison remontait aux motifs supérieurs de la législation. Modeste jusqu'à l'excès et défiant de lui-même, il s'éclairait constamment par le travail et par la discussion. Il avait, dans ses relations avec ses inférieurs, les formes douces et simples qui font accepter sans aigreur un blâme mérité, et qui donnent tant de prix à un éloge. Sa correspondance, durant les longues années de son pouvoir, révèle toutes ses qualités. Elle traite toutes sortes de matières, criminelles et civiles; s'étend à tous les détails; fournit des réponses à toutes les questions; respecte tous les droits; fait toujours appel à l'instruction, au travail, à la conscience. C'est bien le style d'un magistrat parlant à d'autres magistrats. Il écrivait à un juge qui avait commis une erreur :

« Je rends toujours la même justice à votre zèle, à vos

lumières et à vos talents, dans l'exercice de votre ministère; mais il n'est pas étonnant qu'il échappe quelque chose aux meilleurs esprits et aux magistrats les mieux intentionnés, sur des matières qui ne sont pas communes, et qu'une longue et triste expérience m'a donné lieu d'approfondir plus qu'ils n'ont encore eu le temps de le faire. »

Il combattait avec énergie la doctrine tirée de l'esprit de la loi, qui servait trop souvent, à cette époque, à éluder ses formalités essentielles :

« C'est un étrange principe, *qu'il parait plus naturel de se conformer à l'esprit de la loi que de s'attacher servilement à des formalités qui n'ont été prescrites que dans la vue d'éviter la fraude et la suggestion.* Avec cette maxime générale, si elle pouvait être tolérée, il n'y aurait aucun juge qui ne se crût en droit de mépriser toutes les formalités qui ont été si sagement établies par les lois pour assurer la vérité et la solennité des actes les plus importants de la société civile. Leur exécution deviendrait absolument arbitraire; chaque juge, selon les motifs qu'il lui plairait d'attribuer au législateur, s'imaginerait pouvoir en conclure qu'il n'est pas dans le cas pour lequel la loi a été faite, et il se glorifierait d'avoir secoué le joug servile de la lettre, pour suivre ce qu'il lui plairait d'en appeler l'esprit.... Il faut que l'autorité de la loi demeure toujours supérieure à celle des juges. Il ne leur convient jamais de disputer contre des principes qui doivent faire la règle commune de tous les tribunaux auxquels le roi confie l'exécution de ses lois.[1] »

Il se préoccupait de l'importance de la procédure, trop souvent dédaignée par les magistrats. Il la signalait en termes qui peuvent être rappelés, et montrait en même temps qu'une jurisprudence uniforme dans tout le royaume était une des premières garanties de la justice :

[1] 30 octobre 1748.

« La décision des questions qui se jugent différemment dans les différentes cours du royaume, et le rétablissement d'une jurisprudence uniforme dans l'exécution des mêmes lois, n'est pas le seul objet que le roi se propose pour le bien de la justice. S'il est important de fixer des maximes certaines et invariables sur le fond des matières, il ne l'est pas moins de régler la forme de la procédure, et l'on peut dire même que le second point est d'un usage beaucoup plus fréquent et plus général que le premier. Les questions difficiles et problématiques ne se présentent pas dans toutes les affaires; mais il n'y en a aucune, ni civile ni criminelle, où la régularité de la procédure ne soit nécessaire, et la voie par laquelle on parvient à obtenir justice, exige une attention encore plus continuelle que le fond de la justice même[1]. »

Il reconnaissait que la sévérité de la loi criminelle, que nous appellerions aujourd'hui une cruauté inutile, devait être tempérée pour les accusés en faisant valoir toutes les nullités qui pouvaient exister dans les instructions. C'est une voie de salut que la justice leur réservait, et que les gens du roi devaient respecter.

« Plus la forme de procéder dans les instructions criminelles est rigoureuse pour les accusés, plus il est juste d'avoir égard aux nullités écrites dans l'ordonnance, dont ils peuvent se servir pour combattre le jugement qui les condamne... La forme des instructions criminelles est si rigoureuse parmi nous, qu'il serait contraire à l'humanité, comme à la justice, d'employer l'autorité du roi à priver un accusé de la ressource qu'il peut avoir dans l'irrégularité de la procédure. »

Il revient à cette idée dans une lettre du 29 juillet 1746; il blâme un arrêt capital reposant sur une procédure nulle, et flétrit le zèle aveugle des magistrats qui se laissaient entraîner à de pareils excès.

[1] Février 1730.

« Je ne saurais approuver en aucune manière ni cette procédure ni l'arrêt qui lui a servi de fondement, et je loue fort le scrupule qui vous a porté à me consulter sur ce sujet avant que de prendre des conclusions qui ne pourraient, en effet, tendre qu'à la mort contre un des coupables, au moins si elles étaient fondées sur une procédure régulière... Une nullité essentielle forme un droit acquis aux accusés; il est bien difficile de laisser subsister un corps entier de procédure dont le fondement est vicieux, surtout lorsqu'il est question d'une accusation capitale, comme celle dont il s'agit; j'avais grand regret de voir condamner à mort des accusés *que leur seule ignorance, ou le défaut de conseil*, a empêchés de se pourvoir contre l'arrêt du parlement et la procédure qui l'a suivi, dont ils auraient obtenu sans difficulté la cassation s'ils l'avaient demandée, et, si j'étais à la place des juges, je serais bien éloigné d'en vouloir charger ma conscience. »

L'attention patiente de d'Aguesseau se portait sur toutes choses. Lors de la peste de Marseille de 1720, il intervint dans un conflit, une dispute, entre le parlement et la cour des comptes d'Aix pour l'établissement du bureau de santé; il engage le parlement à céder, et appelle son attention sur la contagion qui gagne et menace d'envahir toute la Provence. Il recommande de faire brûler le vaisseau qui a apporté la peste et tout ce qu'il renferme; « car il est surtout nécessaire de rassurer les esprits, et de guérir, au moins en partie, l'imagination des hommes qui, dans un pareil malheur, cause des maux trop réels : il serait dangereux de se reposer de ce soin sur les intendants de la santé, qui sont si suspects dans toute la suite de cette triste aventure. » Il annonce au parlement qu'il est transféré à Saint-Remy et que tous ses membres doivent s'y rendre. Cependant quatre ou cinq voulaient y rester, par courage réel ou par désir d'être remarqués. Il leur enjoint de se rendre à Saint-Remy. « Ils ne doivent

faire aucune difficulté de se soumettre à cette règle, la dignité n'étant pas un préservatif qui empêche la communication du mal contagieux. » Toutes ces lettres sont écrites d'un style simple, clair, ferme, mais toujours adouci par la bienveillance, même lorsqu'il a des reproches à faire, car « le style sévère et mortifiant n'était pas naturellement de son goût[1]. »

En 1731, lorsque fut publiée l'ordonnance sur les donations et les testaments, des luttes assez vives se produisirent dans les parlements, qui ne voulaient pas l'enregistrer. Elle avait été cependant préparée avec une grande circonspection et après une étude attentive des coutumes locales. Les interprétations arbitraires et souvent contradictoires des jurisconsultes et même des tribunaux, les contrariétés qui se multipliaient dans la jurisprudence, avaient éveillé l'attention de d'Aguesseau. Il aurait voulu l'unité de la législation : c'était la pensée de Colbert, de Lamoignon, de Louis XIV. Elle remontait loin dans notre histoire.

Louis IX, le grand justicier du moyen âge, qui fit de la justice une piété, rêvait déjà un corps de doctrine. Charles VII avait ordonné que les coutumes seraient réunies et rédigées par le peuple des trois ordres, admettant ainsi chaque classe de l'État à revendiquer et à discuter la part de ses droits[2].

Louis XI comprenait l'importance de cette unité pour la concentration des pouvoirs politiques entre ses mains. Cet *aragne* (araignée) *universel*, selon l'expression pittoresque du chroniqueur Chastelain, voulait enlacer dans ses réseaux, au centre desquels, dominateur, patient et solitaire, le roi attendrait l'avenir, toutes les pensées, tous les droits, tous les devoirs de son peuple. « Si je vis encore quelque temps, disait-il à Commines, il n'y aura plus dans le royaume qu'une coutume, un poids, une mesure. Toutes les coutumes

[1] Lettre du 22 janvier 1722.

[2] Guy-Coquille, dans le préambule du *Commentaire de la coutume du Nivernais*.

seront mises en français dans un beau livre. Cela coupera court aux ruses et aux pilleries des avocats. Les procès en seront moins longs; je briderai comme il faut ces gens du parlement. Je mettrai une grande police dans le royaume. »

Le jurisconsulte Dumoulin recueille cet héritage d'une royale espérance et le propose à François Ier. Il voulait tenter la réforme des coutumes et leur fusion en un seul corps de lois; il voulait, selon ses propres paroles, que cette loi brève et claire, prompte et précise, aspirât à la perfection par la simplicité; qu'elle acceptât comme base de droit commun l'équité naturelle; qu'elle s'efforçât de concilier l'intérêt privé avec l'utilité publique. Inspiré par la pensée politique qui guidait et dominait son ambition de jurisconsulte, il expliquait qu'il ne lui paraissait pas de moyen plus sûr, plus efficace, de lien plus fort, plus honnête, pour retenir et unifier un grand nombre de provinces en un seul empire, que la conformité, l'intensité des mêmes mœurs et des mêmes lois [1].

Les tentatives de Dumoulin échouèrent. Mais sa voix, étouffée au pied du trône par le tumulte de grands événements, fut entendue des savants et des érudits. Elle amena la renaissance des études de législation. Le XVIe siècle fut l'âge héroïque de la science du droit. Les parlements l'excitèrent par de nombreux encouragements, et la propagèrent comme la gymnastique fortifiante de l'esprit social. Cujas reçoit de Charles IX et de Henri III la dignité de conseiller honoraire au parlement de Grenoble, puis celle de conseiller en titre. Estienne Pasquier, Chrestien de Lamoignon, Joseph Scaliger, Jean de la Coste, les deux Pithou, Paul de Foy, Auguste de Thou, sont ses élèves. Il prépare ainsi et façonne toute une génération de magistrats. Il leur enseigne, outre la science, la modération dans les idées, la conciliation pour les hommes, la soumission aux lois.

[1] *Oratio de concordia et unione consuetudinum Franciæ.* Opera *Molinæi*, t. II, p. 287.

L'unité de la législation fut ajournée durant les luttes de Richelieu contre les derniers efforts de la féodalité; elle le fut encore sous la régence; mais elle tenait à l'idée d'autorité. A ce titre elle devait être désirée par Louis XIV. Il voulait unité de religion, unité de pouvoir, unité de conscience. Il tenta l'unité dans la loi. Il entreprit la réforme de la procédure civile par l'ordonnance de 1667, la réforme de la procédure criminelle par l'ordonnance de 1670. Ces travaux, confiés à Pussort, furent d'abord accomplis en secret, en dehors de toute immixtion du parlement, en défiance de ses opinions. Ils devaient être adoptés et promulgués dans un lit de justice, sans aucune discussion préalable. Lamoignon représenta au roi qu'une aussi grande œuvre ne pouvait être accomplie qu'après une délibération approfondie, car elle devait porter son nom et s'appeler le *Code Louis*. Une commission des magistrats les plus instruits du conseil et du parlement fut alors choisie et révisa tout le projet. Mais les vertueux efforts de Lamoignon et des parlementaires pour humaniser la loi furent contrariés par la nature rude et impérieuse de Pussort, et par le recours au roi, qui était son dernier mot quand les raisons lui manquaient.

La loi criminelle sortit de leur conférence empreinte encore d'une atroce barbarie. Les mœurs marchaient plus vite que la loi, et réprouvaient avec horreur les supplices qu'elle conservait encore comme base de l'état social. La conscience publique s'était emparée des protestations de nos plus éminents jurisconsultes contre l'inégalité des peines. La discussion trop comprimée entretenait la révolte secrète des intelligences par les publications des réfugiés de la Hollande. Ils demandaient l'égalité dans la loi civile, l'humanité dans la loi pénale, la tolérance dans la loi religieuse. C'étaient des chimères, il y a à peine un siècle. Ce sont aujourd'hui des vérités conquises et consacrées par les faits.

D'Aguesseau, voulant réformer la justice, notait les trois points principaux sur lesquels se portait son attention.

Le premier était le fond des matières mêmes, qui sont l'objet de la jurisprudence.

Le deuxième, la forme de procédure ou le style judiciaire.

Le troisième, la conduite et la discipline des officiers qui rendaient la justice et des ministres inférieurs qui en étaient comme les ministres nécessaires.

La multitude et la variété des lois, éparses dans différents recueils et sous leurs dates, rendaient leur application impossible; « car, disait-il, on ne trouve dans aucun pays de meilleures et de plus saintes lois. C'est une justice que les étrangers mêmes ont toujours rendue à la France : il serait à souhaiter qu'ils n'eussent pas eu autant de raison de dire qu'il n'y avait aussi aucun pays où elles fussent plus mal observées. » Pouvait-il en être autrement, quand on reporte sa pensée à la division de la France en provinces et à la coutume spéciale à chaque province, souvent même à chaque ville ou à chaque baillage? C'était donc rendre un grand service que de faire cesser entièrement cette diversité de jurisprudence, « non-seulement fâcheuse en elle-même et contraire au bien de la justice, mais qui donnait lieu à une infinité de procédures et de conflits de juridiction, dont un des principaux motifs était le désir d'éviter un tribunal qui suivait des maximes contraires à la prétention d'une des parties, et d'aller dans un autre qu'elle espérait d'y trouver plus favorable. »

Quant à la procédure, deux ordonnances l'avaient réglée, l'une au civil en 1667, l'autre au criminel en 1670; mais l'effet n'avait pas répondu à l'espérance générale. Depuis l'ordonnance de 1667, au contraire, les instructions se multipliaient, elles étaient chargées d'incidents et de difficultés, et les frais des procès croissaient au lieu de diminuer : car « la subtilité et la malice des hommes vont presque toujours plus loin en pareille matière que la prévoyance du législateur : à peine l'ordonnance est-elle publiée, que l'industrie du plaideur, ou de ceux qui lui prêtent leur minis-

tère, a déjà trouvé le moyen de l'éluder; et c'est de ces sortes de lois qu'on peut dire dans la plus exacte vérité qu'elles ne servent souvent qu'à faire des prévaricateurs. D'un autre côté, le mélange de la finance et de la justice, la création d'un grand nombre de nouveaux offices, la multiplication et l'augmentation de droits dont les actes de procédure et l'exécution des jugements sont chargés, ont donné lieu aux ministres inférieurs de la justice, et quelquefois aux juges mêmes, de se perfectionner dans l'art de grossir les procédures pour se dédommager en partie des sommes qu'ils avaient été obligés de financer au profit du roi; et comme le nombre des procès est considérablement diminué par l'impuissance où plusieurs plaideurs ont été réduits d'avancer les frais nécessaires pour l'instruction, les procureurs ont aiguisé la subtilité de leur esprit pour trouver les moyens de faire en sorte qu'un seul procès leur fût aussi utile que dix l'étaient autrefois, cherchant à se dédommager, si l'on peut parler ainsi, sur le haut prix de la marchandise, de ce qu'ils perdent sur la quantité. Un grand nombre de juges subalternes ont connivé à une industrie si dangereuse au lieu de la réprimer, parce que leur intérêt se trouvait joint à celui des officiers qui étaient soumis à leur inspection[1]. »

Il indiquait deux moyens de remédier à ces excès. Le premier

[1] *Mémoire sur les vues que l'on peut avoir pour la réformation de la justice*, t. XIII de l'édition de Pardessus p. 200. — Nous avons donné dans cette notice de longues et nombreuses citations des œuvres de d'Aguesseau : c'est la meilleure manière de le faire connaître; mais en outre il y a tels ouvrages de d'Aguesseau dans lesquels quelques pages seulement, quelques pensées, peuvent encore être utiles. Ainsi : *l'Histoire des affaires de l'Eglise* nous a fourni de nombreux portraits. Ils sont tous confirmés par les contemporains. Ceux de d'Aguesseau ont une teinte plus douce, la teinte de son caractère, mais le trait est le même. — Le traité *de la Juridiction royale*, inutile aujourd'hui, renferme sur les limites du pouvoir de l'Église et du pouvoir de l'État, des pages qui peuvent encore être utilement consultées et que nous avons cru de notre devoir de conserver. Cette notice a ainsi gagné en utilité ce qu'elle a perdu dans la vivacité du style.

était de réduire le nombre excessif d'officiers de judicature successivement créés dans le royaume. La justice n'aurait pas profité seule du retranchement d'un grand nombre d'officiers qui ne vivaient qu'aux dépens du public; tout l'État s'en serait ressenti : car ceux qui ne pourraient plus trouver d'entrée dans les offices de judicature, seraient obligés de s'appliquer à la culture des terres, ou au commerce, ou à d'autres professions plus utiles pour eux-mêmes et pour leur patrie.

Le second moyen consistait à supprimer une portion considérable des droits qui se prennent sur les plaideurs pour l'expédition des actes de justice. Le roi n'y aurait pas perdu des sommes considérables. « *Après tout*[1], *le premier devoir de la royauté est de rendre ou de faire rendre la justice à ses sujets. C'est une dette que le roi paye, quand il les met en état de la recevoir gratuitement; et il ne s'en acquitte qu'imparfaitement lorsqu'il leur vend en quelque manière ce qu'il est obligé de leur donner.*

D'Aguesseau se mit à l'œuvre : il demanda à chaque parlement un travail qui était confié aux magistrats les plus éclairés : il réunit tous ces travaux à Paris et les remet à une conférence composée de Joly de Fleury, de Machault, d'Arnouville, des deux d'Aguesseau ses fils, de Fortia, de d'Ormesson et de Trudaine. De leurs efforts réunis sortirent une série d'ordonnances qui ont pris place dans nos codes. Un auteur moderne, M. Monnier, a étudié en détail la marche de cette idée d'une loi uniforme dans les siècles qui ont précédé d'Aguesseau, et a noté d'un trait précis la part décisive qui, dans cette œuvre, doit être faite au chancelier[2].

[1] *Mémoire sur les vues que l'on peut avoir pour la réformation de la justice*, t. XIII de l'édition de Pardessus, p. 217.

[2] *Le Chancelier d'Aguesseau, sa conduite et ses idées politiques, et son influence sur le mouvement des esprits, pendant la première moitié du XVIIIe siècle*, avec des documents nouveaux et plusieurs ouvrages inédits du chancelier, par Francis Monnier, professeur au collége Rollin — 1 vol. in-8°, Didier 1860, p. 228 à 345. Ce livre, fait avec soin et d'après les sources, indique dans son introduction les ouvrages, lettres, travaux,

X.

Le cardinal Fleury veut faire accepter *purement* et *simplement* la bulle *Unigenitus*. — Résistance du parlement. — De l'abbé Pucelle. — De l'abbé Menguy. — Exil des conseillers. — Conduite de d'Aguesseau. — Les doctrines nouvelles. — Le *Club de l'Entresol*. — Mémoires de Mathieu Marais. — Mort de la chancelière, 1733. — 1750, démission de d'Aguessean. — Sa mort, 5 février 1751.

Le calme semblait renaître dans les esprits, quand une tentative du cardinal Fleury réveilla les discussions religieuses. Il voulut faire accepter *purement et simplement* la bulle *Unigenitus* par le parlement, et convoqua à cet effet un lit de

inédits du chancelier et ceux qui n'ont été étudiés que d'une façon incomplete par M. Pardessus. Il en existe en effet à la Bibliothèque impériale quatre volumes in-folio; les deux premiers se composent d'œuvres, de projets, d'études, de règlements, de réformes administratives et judiciaires. Les deux derniers renferment des lettres. M. Monnier a publié dans l'appendice de son livre deux pièces importantes. Une *Lettre* du surintendant Fouquet, écrite sous les verrous de sa prison, *à madame sa femme, le 5 février 1675.* Elle est très-belle, d'une haute résignation, et d'une tendresse chrétienne. On sent la grande âme aux aspirations trop ambitieuses, mais d'une trempe supérieure digne d'avoir inspiré l'amitié persévérante de Pellisson, de la Fontaine et de Mme de Sévigné. — Le second document doit être signalé aux juristes : il est intitulé ; *Mémoire fait*, par M. Domat en 1664, *du temps que les grands jours étaient à Clermont et qu'il était avocat du roi au présidial.* D'Aguesseau l'avait étudié et annoté de ce mot : *Réformation de la justice.* On y trouve le germe de la loi sur l'assistance judiciaire sous ce titre :

Procès des pauvres. — « La Cour est suppliée d'ordonner que les procès et instances des pauvres, au civil et au criminel, seront instruits et jugés sans frais et émoluments. »

Ces travaux sur la réforme de la législation reproduisent la pensée constante de la vie du chancelier. Ils renferment même une analyse d'un mémoire de l'abbé de Saint-Pierre pour diminuer le nombre des procès.

Le livre de M. Monnier renferme des appréciations très pénétrantes et très-justes du style de d'Aguesseau. Écrit avec une parfaite connaissance du sujet et de l'époque, avec une mesure exacte dans le blâme et dans l'éloge, il peut être considéré comme l'histoire impartiale et définitive du chancelier.

justice le 3 avril 1730. Le chancelier, aidé de Gilbert des Voysins, s'efforça de ramener les vieux gallicans, ceux qui attachaient à toutes ces querelles une importance extrême; mais il ne put y parvenir. Une proposition surtout excitait leur juste mécontentement. C'était la quatre-vingt-onzième, où Rome, réclamant un pouvoir absolu, blâmait cette maxime qui fut si souvent la sauvegarde des rois et des États : *La crainte même d'une excommunication injuste ne nous doit jamais empêcher de faire notre devoir.*

Deux hommes dominaient et dirigeaient alors le parlement. Sincères, ardents, actifs, ils exerçaient un ascendant incontestable. C'étaient les abbés Pucelle et Menguy. Les mémoires contemporains nous ont conservé leurs portraits :

« L'abbé Pucelle était d'une taille médiocre, haut en couleur, des cheveux blancs qui le rendaient vénérable, quoiqu'il ne fût pas d'un âge avancé : en un mot, taillé en chef de parti. Son éloquence était ferme et véhémente... Tout le parti constitutionnaire lui fournissait des mémoires qu'il se rendait propres. Quand il opinait dans les assemblées de chambre, fort fréquentes dans les minorités, il avait l'air pénétré. D'une main, il frappait avec force sur son bureau; et de l'autre, il passait ses doigts dans ses cheveux, qui devenaient hérissés. C'était le Démosthènes du parlement. Sans affecter l'éloquence, il n'en était que plus éloquent; le désordre était son art : la constitution était pour lui ce que Philippe était pour l'orateur athénien. Les tableaux les plus touchants, les images les plus fortes, les entrailles émues, les larmes qui lui échappaient : c'était bien plus qu'il n'en fallait pour émouvoir la plus grande partie du parlement.

» L'abbé Menguy était un de ces hommes extraordinaires qu'on ne saurait peindre que par enthousiasme. C'était bien de lui que l'on pouvait dire qu'il n'était jamais moins seul que quand il était seul : son âme ne le laissait pas en repos; on eût dit qu'il était toujours en présence de son génie. Ses yeux pleins de feu annonçaient l'éloquence qui l'animait

dans la conversation comme dans les affaires. Avec cela, il n'y eut jamais d'homme plus doux. Cette douceur, jointe à son extrême vivacité et à beaucoup de gaieté, tenait de celle de l'enfance. Il se fâchait comme on se fâche à cet âge, sans aigreur et sans conséquence. Idée, tour, expression, tout lui était soumis. Il joignait la finesse du raisonnement aux grâces de la séduction; et, ce que peu d'orateurs ont connu, les ornements et les fleurs qui accompagnaient ses discours n'en altéraient jamais l'exactitude. D'ailleurs ses mœurs, qui étaient pures et irréprochables, il ne les devait point à la sévérité de son humeur, mais à la simplicité, à la candeur, à la droiture de son cœur, qui n'admettait pas plus les vices que son esprit les faux raisonnements[1]. »

Unis d'abord, ces deux hommes, tous deux convaincus, mais tous deux avides d'influence, se ressemblaient trop pour ne pas se séparer : la bulle *Unigenitus* et les agitations du parlement les divisèrent. Ils devinrent alors, sans s'en douter, des instruments entre les mains du premier président de Mesmer.

Les opinions se produisirent dans l'assemblée du parlement avec une indépendance parfois agressive contre d'Aguesseau, qui recueillit les voix.

L'abbé Pucelle répondit avec énergie à d'Aguesseau : « Comme chrétien ni comme citoyen je ne puis consentir à l'enregistrement d'une déclaration qui ne saurait être exécutée que pour le malheur de la religion et de l'État. Je suis trop fidèle sujet du roi pour consentir qu'on le dépouille de son droit, et qu'on le déclare fidèle vassal du pape. »

Les présidents à mortier Amelot, Lesseville, les conseillers les plus influents, opinèrent dans le même sens. La déclaration fut proclamée *registrée,* quoique le chiffre du vote donnât un résultat douteux. Le lendemain, 4 avril, le parlement se réunit pour protester, suivant son usage; mais le pre-

[1] *Mémoires du président Hénault*, p. 404.

mier président, Antoine Portail, se retira après avoir montré une lettre du chancelier qui défendait de délibérer sur la matière examinée la veille. Le parlement s'ajourna au 13 avril, et ce jour-là l'abbé René Pucelle fit signer aux conseillers une déclaration de principes conformes à la doctrine consignée dans le quatrième article de 1682. « Ce n'était plus le parlement, c'était Bossuet qui protestait[1]. »

Le cardinal Fleury et Chauvelin inclinaient aux mesures de rigueur ; une occasion favorable leur permit de les mettre à exécution en 1732. L'archevêque de Vintimille avait publié un mandement contre les folies des convulsionnaires de Saint-Médard. Ce mandement reproduisit les doctrines les plus ultramontaines. Vingt-deux curés de Paris refusaient de le lire en chaire. « Il était, disait d'Aguesseau, de nature à mettre le feu aux quatre coins de Paris. » Le parlement en prit connaissance malgré les ordres du roi : les magistrats récalcitrants furent mandés à Compiègne. Le premier président et plusieurs magistrats voulurent prendre la parole devant le roi, qui leur imposa silence. L'abbé Pucelle se jeta alors à ses pieds et y déposa en silence l'arrêt qui avait été rendu après le lit de justice. Le comte de Maurepas le déchire. Le parlement se retire attristé et effrayé ; et dans la nuit Pucelle et Titon, dont le zèle religieux et gallican aspirait au martyre, sont enlevés : l'un est conduit à son abbaye de Corbigny, l'autre au château de Vincennes.

Cette mesure rigoureuse irrite au lieu d'intimider. Le parlement persiste dans une attitude d'opposition portée jusqu'à l'hostilité. Le roi, sur l'avis même de d'Aguesseau, qui comprit enfin que l'heure des demi-mesures et des tempéraments était passée, ordonna des arrestations nouvelles. Plusieurs conseillers furent exilés et même incarcérés.

Les chambres exaspérées se réunissent le 20 juin 1732, et décident de donner leur démission. C'était une supension de

[1] Monnier, *le Chancelier d'Aguesseau*, p. 376. Boullée, t. II, p. 56; Barbier, t. II, p. 105 à 250.

la justice. Cela fut fait ainsi et solennellement. Les chambres sortent en même temps, se joignent dans la grande salle, et, par l'escalier de la Sainte-Chapelle, se rendent chez le premier président : « Ils marchaient deux à deux, dit Barbier, les yeux baissés, au nombre de plus de cent cinquante, passant au milieu d'un monde infini dont le palais était plein. Dans leur chemin, le public disait : Voilà de vrais Romains et les pères de la patrie. Ceux qui ont vu cette marche disent qu'elle avait quelque chose d'auguste et qui saisissait. » Quels grands mots pour de petites choses ! Ces Romains n'avaient à redouter qu'un exil à quelques lieues de Paris : les persécutions contre le parlement n'allaient pas au delà. Mais ce siècle inoccupé reportait son activité sur les détails les plus minimes ; il cherchait les occasions de dénigrement du pouvoir ; il s'essayait à l'opposition. Les conseillers exilés et les conseillers démissionnaires excitaient l'enthousiasme.

L'opinion publique se groupait derrière eux, et, dans une pièce de vers qui fut vite populaire, les proclamait des sénateurs généreux, les protecteurs des lois, le seul *frein de la tyrannie*. Le peuple était profondément remué par ce spectacle, il prenait parti, et l'isolement se faisait déjà autour d'une royauté qui n'avait ni l'éclat de la gloire, ni le respect d'elle-même. D'Aguesseau comprit qu'il fallait faire cesser un état de choses qui ne profitait à personne et qui donnait l'exemple et l'habitude de la division. Il parvint, à l'aide d'habiles négociations, à calmer les plus ardents, à les amener à quelques expressions de repentir ; il les fit agréer par le roi, et le parlement rentra enfin dans le devoir.

Cependant de graves symptômes annonçaient le mouvement inquiet des intelligences.

Les esprits les plus éminents du clergé, de la philosophie, de la politique, des finances, désiraient et demandaient des réformes nécessaires. Le désordre des finances, l'inégalité des droits et des classes sociales, la vivacité des querelles religieuses tour à tour violentes ou ridicules, l'abus de la

nouvelle philosophie, le cynisme des mœurs, faisaient de la société un spectacle mobile et inquiet. La royauté, la noblesse, le parlement, le clergé, s'y réunissaient dans une place agitée et tumultueuse dont toutes les ambitions s'efforçaient de confondre les limites.

Cette société épuisée, tourmentée par le désordre des mœurs, des finances, des luttes religieuses, entrevoyait cependant l'aurore des idées nouvelles. Elle devait sortir d'une réunion qui a produit une école d'économistes et de publicistes. Sur la place Vendôme, dans l'hôtel du président Hénault, à l'entre-sol, un abbé Alari, homme d'étude, d'esprit et de savoir, réunissait quelques amis : « C'était, écrit d'Argenson, une espèce de *club à l'anglaise*[1] ou de société politique parfaitement libre, composée de gens qui, aimant à raisonner sur ce qui se passait, pouvaient se réunir et dire leur avis sans crainte d'être compromis, parce qu'ils se connaissaient tous les uns les autres et savaient avec qui et devant qui ils parlaient. » On y trouvait les *Gazettes de France, de Hollande,* et même les papiers anglais. Là se réunissaient l'abbé de Saint-Pierre, le fécond auteur des plus étranges et des plus honnêtes utopies, l'homme dont les idées étaient à la fois si élevées et si fausses; il y lisait en 1728 son *Discours sur la grandeur et la sainteté des hommes;* — de la Fautrière, conseiller au parlement, remarquable par son esprit, par le savoir et l'énergie qu'il montra dans l'assemblée des chambres du parlement, et qui travaillait à une *Histoire des finances et du commerce;* — l'abbé Pucelle, conseiller à la grand'chambre, que la violence et l'audacieuse indépendance de son opinion firent exiler à son abbaye de Corbigny, près Château-Chinon; — d'Argenson, qui agitait déjà les idées les plus libérales et les plus progressives : la liberté du commerce au dedans et au dehors; le système de scrutin appliqué aux choix des officiers royaux,

[1] Ce mot était nouveau quand d'Argenson l'écrivait.

l'abolition de la vénalité des charges, le rachat des charges de suzeraineté, des devoirs rentés et du droit de chasse, et qui écrivait cette phrase que la révolution de 1789 devait se charger de traduire dans les faits : « Deux choses seraient principalement à souhaiter pour le bien de l'État, l'une que tous les citoyens fussent égaux entre eux, l'autre que chacun fût le fils de ses œuvres. Les nobles ressemblent ce que les frelons sont aux ruches. » Ces conférences attiraient l'attention publique; le pouvoir s'en émut; le cardinal Fleury s'en occupa; il signala à l'abbé de Saint-Pierre « le mauvais usage qui était fait de ces assemblées par les nouvelles qui s'y débitaient, et par les matières politiques qui entraînent plus loin qu'on ne voudrait. » Le club de l'Entresol se dispersa, mais ses idées ne s'arrêtèrent pas: apportées d'Angleterre par Bolingbroke, elles se propagèrent; elles descendirent dans la bourgeoisie moqueuse et irritée: Voltaire, Rousseau, Montesquieu, les relevèrent, et, sous des formes diverses, aidèrent au mouvement des esprits.

D'Aguesseau ne s'apercevait pas de ces tendances nouvelles. *Reclus* dans sa foi, dans sa famille, dans ses affections, dans ses travaux, il regardait peu dans la société qui s'agitait autour de lui. Le peuple ne comptait pas encore; la philosophie du XVIIIe siècle le préparait cependant pour son rôle et lui enlevait à la fois ses erreurs et ses croyances. D'Aguesseau n'abaissait pas ses regards jusque-là, et n'eut aucun pressentiment de l'avenir. C'est une chose étrange, digne de remarque. On ne trouve pas dans ses lettres un tableau du monde qui l'environne, pas un trait sur cette débauche d'idées et de mœurs qui montait jusqu'au trône, qui soulevait l'indignation ou le mépris de la bourgeoisie, et qui furent recueillies jour par jour par les mémoires des avocats Matthieu Marais et Barbier [1].

[1] *Journal et Mémoires de Matthieu Marais*, avocat au parlement de Paris, sur la régence et le règne de Louis XV (1715-1737), publiés pour la pre-

La littérature se transformait; elle devenait un instrument d'émancipation et d'indépendance pour la pensée : elle recherchait les motifs de toutes choses. Dans son ardeur généreuse et emportée, elle ébranlait les institutions en touchant à leurs abus. Voltaire avait publié *Mahomet*, érigé le déisme en doctrine religieuse, groupé autour de son nom toute une armée de grands écrivains; Montesquieu avait écrit *l'Esprit des lois* (1748), et recherché les règles des gouvernements; Rousseau préparait son *Discours sur les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Il ne parut qu'en 1753, trois années

mière fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale, par M. de Lescure, chez Firmin Didot, 1863, p. 319. — Cette importante publication renferme des documents nouveaux et des appréciations importantes sur les querelles religieuses soulevées par la bulle *Unigenitus*, sur l'attitude et les actes du parlement, sur le mouvement des esprits, et sur le rôle de d'Aguesseau. Marais avait une intelligence droite, ornée, amoureuse des recherches et des annotations historiques. En relation avec le président Bouhier, il réunissait pour lui et, en outre, il jugeait avec précision les documents contemporains. Moins satirique et plus élevé que Barbier, avocat comme lui, mais plus mêlé par l'exercice actif de sa profession aux hommes et aux choses de son temps, voyant moins dans la rue, moins à la superficie, pénétrant, à l'aide des grands noms de sa clientèle, dans l'intimité des choses, il voyait les causes secrètes et l'enchaînement des événements contemporains. Honnête homme, ami des belles-lettres, philosophe par l'esprit, tendre par le cœur, il traversa son siècle sans hostilité, sans parti pris : il n'eut ni amertume ni indulgence : il contempla son temps comme un spectacle; le décrivit pour lui-même et pour ses amis d'abord, et un peu pour la postérité, mais pour cette postérité étroite des honnêtes gens, amoureux de la vérité et isolés de tous les partis. Il a le trait net et fin, l'expression vive et *salée*, la recherche scrupuleuse, l'entente à demi-mot; il sourit sans colère; et la Fontaine, dont il a écrit la vie et étudié les œuvres, semble lui prêter ce sourire du coin de l'œil qu'il échange avec son ami le premier président Bouhier. Il a mérité que d'Aguesseau ait écrit de lui à l'abbé Veissière, dans une lettre datée de Fresnes du 12 avril 1720 : « M. Marais est un homme d'esprit et un fort honnête homme, pour lequel j'aurai toujours une véritable estime. »

Journal de Barbier, avocat au parlement de Paris, sur la régence et le règne de Louis XV (1718-1763), édition complète conforme au manuscrit autographe de l'auteur, 1857, édition Charpentier. — Barbier est moins littéraire et moins éclairé que Marais. C'est l'enfant grossier de la même famille.

après la mort de d'Aguesseau; mais s'il fut accueilli avec enthousiasme, c'est que les esprits étaient préparés à le recevoir. Rousseau, en effet, avait développé ce qui était dans la pensée publique. A travers tous les excès d'une trop rapide émancipation, l'amour de l'humanité qui réunit et égalise toutes les classes dans les mêmes droits et dans les mêmes devoirs, était au fond de ces efforts tentés sous toutes les formes et dans toutes les directions, dans les arts, la politique, la science et la philosophie. D'Aguesseau ne vit pas, ne sut pas voir ce que des esprits moins élevés que le sien, mais vivant dans la sphère réelle des hommes et des choses, espéraient ou redoutaient.

D'Argenson écrivait : « On devient républicain, même à la cour; on se désabuse du respect pour la royauté. » Il regardait et apercevait une classe nouvelle qui grandissait pour le pouvoir, et se préparait aux doctrines et aux actes de 1789. Il la caractérisait, dès 1750, par ces paroles vraiment prophétiques :

« Et qu'on ne dise pas qu'il n'y a plus d'hommes. La statue est dans le bloc de marbre. Les plus petits y deviendraient bons. Voyez combien il y a aujourd'hui d'écrivains instruits et philosophes. Le vent souffle d'Angleterre depuis quelques années sur ces matières-là. Ce sont des matières combustibles. Voyez dans quel style sont écrites les remontrances des parlements et des états sur le vingtième. Ces procureurs généraux des parlements, ces syndics d'état, tous *ces gens-là*, deviendront au besoin des grands hommes. Toute la nation prendrait feu; la noblesse se joindrait au clergé, puis le tiers-état. Et s'il en résultait la nécessité d'assembler les états généraux du royaume pour régler les finances et les demandes d'argent pour la suite, ces états ne s'assembleraient pas en vain. Qu'on y prenne garde, tout ceci est fort sérieux. *Quod Deus avertat*[1]. »

[1] D'Argenson, *Mémoires*, t. III, p. 384.

Pendant que de tels signes précurseurs de l'orage apparaissaient à l'horison, d'Aguesseau se repliait en lui-même; il s'occupait de sa fonction comme le premier des magistrats, obéissant à la loi, mais abdiquant vis-à-vis de la loi ce droit de contrôle qui appartient à un chancelier de France

Il vieillissait d'ailleurs; son cœur se détachait de la vie : en 1733 la chancelière était morte à Auteuil; elle fut, selon son désir, enterrée au milieu des pauvres de la paroisse. D'Aguesseau fit son épitaphe; il écrivit sur elle quelques mots attendris dont l'étude de cette vie affirme la vérité : « Femme forte, dit-il, par sa foi chrétienne; toujours calme, sans orgueil dans la prospérité, sans tristesse dans l'infortune, elle souffrait avec patience et douceur les tourments d'une longue et cruelle maladie. Elle avait vécu sur cette terre comme une étrangère, elle mourut dans cette campagne comme dans une hôtellerie. Ainsi le voulut la Providence. C'est au milieu des cendres des pauvres qu'elle voulut, mère des pauvres, attendre la résurrection bienheureuse, et non au milieu des monuments des riches. »

Ce premier vide fait par la mort dans cette famille, reserrée autour du chancelier comme autour d'un patriarche, fut suivie de plusieurs autres pertes également douloureuses à son cœur. En 1741, son plus jeune fils, Plaintmont, mourut à l'âge de vingt-sept ans; en 1745, sa fille Anne-Marie, la recluse du couvent des Bénédictines au faubourg Saint-Marceau, mourut à trente-six ans; en 1747, son autre fils, d'Aguesseau d'Orcheux, lui fut enlevé.

D'Aguesseau se courba sous sa douleur; il se sentit détaché des affaires et attiré par ces tombes où reposaient les douces portions de lui-même qu'il avait tant aimées. Il écrivit au roi le 20 novembre 1750; lui fit porter sa lettre et sa démission par ses deux fils et par le comte de Saint Florentin ; il se recueillit durant une année entière, et se prépara à la mort dans l'étude des saintes lettres, dans les méditations et dans les souffrances. A sa dernière heure il dicta ses

suprêmes volontés à ses deux fils et à la comtesse de Chastellux ; il serra la main à son plus ancien et meilleur ami, le conseiller Fréteau, il bénit ses enfants, demanda à être enterré à Auteuil, à côté de sa femme, et remit à Dieu, le 5 février 1751, une belle âme, que durant quatre-vingt-deux années il avait travaillé à rendre digne de son Créateur.

D'Aguesseau était d'une taille médiocre, un peu grosse ; sa figure était pleine et agréable ; ses traits réguliers ; son allure simple et digne ; le front vaste et bien proportionné ; l'œil doux et d'un rayon sympathique. Sa personne inspirait le respect et provoquait la confiance : on sentait en lui un cœur pur, un esprit éclairé, une âme religieuse, une mémoire abondante. Indulgent sans efforts, il mettait autour de lui, dans sa famille, dans ses relations, dans les affaires, une gaîté douce et calme, reflet d'une conscience qui ne fut jamais troublée ni par un remords, ni par un désir trop vif.

Ses qualités étaient des vertus ; ses défauts n'étaient que des imperfections. Mais la faiblesse de son caractère, qui aurait passé inaperçue dans la vie privée, lui enleva dans la vie publique l'influence qui ne s'acquiert que par la vigueur et la décision.

Ainsi, il aima la justice avec l'ardeur d'*un saint*[1], mais il montra pour la magistrature qui rend la justice, trop de douceur et de placidité. Il avait la patience qui recherche les abus, la sagacité qui les pénètre, la science qui indique les remèdes : il n'eut pas à un degré égal l'énergie qui réforme. Il laissa après lui la torture dans l'instruction criminelle et la cruauté dans les supplices. Il ne douta jamais du droit de punir qui appartient à la société, et ses réflexions ne le conduisirent pas à rechercher si elle a le droit d'ajouter à la peine des souffrances inutiles. Et cependant Beccaria n'était pas loin !

[1] Nous sommes *les fils des saints*, disait-il à ses fils en leur parlant de son père et de sa mère.

Il comprenait l'importance du parlement vis-à-vis de la royauté. Il avait conquis sur cette assemblée, comme procureur général, un grand ascendant. Il pouvait en faire un instrument utile à modérer une monarchie, en le dirigeant et l'éclairant par la discussion[1]. Il ne sut pas conserver cette confiance qu'il lui avait d'abord inspirée, parce qu'il n'osa pas assez l'aborder en face, le vaincre et le guider par l'autorité de sa parole. Là encore se retrouve cette nature indécise qui faisait dire à ses contemporains, « que, pour se décider, il consultait même ses enfants », cette nature faible jusqu'à l'humilité, et qui semble n'avoir jamais eu ni le sentiment ni l'audace de sa puissance.

Noble, sage, aimable figure qu'on voudrait placer au premier rang, entre les gardiens des lois, et dans une attitude dominante parmi les conducteurs des hommes. Mais à cet orateur, à ce chrétien, à ce législateur, à ce philosophe, à cet homme politique, il a manqué une qualité sans laquelle on ne peut ni dominer son temps, ni préparer l'avenir, ni mettre à ses œuvres le cachet de la vie et de la durée, — cette qualité qui éclaire les grands fronts de saint Louis, de Sully, de Richelieu, de Bossuet, de Corneille, — cette qualité qui fait les grands écrivains, les grands orateurs,

[1] Le cardinal de Retz, qui connaissait les ressorts de nos institutions pour les avoir maintes fois tendus et agités au profit de son ambition personnelle, pensait comme tous les écrivains, comme tous les hommes d'État, que la puissance du parlement n'était périlleuse que parce qu'elle était mal dirigée : « Autrefois, a-t-il dit, il existait un milieu entre les peuples et les rois, et le renversement de ce milieu a jeté l'État dans les convulsions où l'ont vu nos pères... Aujourd'hui on va droit à l'établissement de l'autorité despotique. Ce chemin est de tous côtés bordé de précipices... Le parlement travaille à la ruine de l'État, *parce qu'il ne sait pas faire le bien qu'il veut faire*... Un ministre habile le maintiendrait dans l'équilibre où il doit demeurer, pour balancer ce qui est de l'autorité des princes et de l'obéissance des peuples. Ce qui ne doit être que pour modérer le mouvement veut le faire et le fait mal, parce qu'il n'est pas fait pour cela Voilà où gît le défaut de notre machine. Déclarez-vous hautement protecteur des compagnies souveraines, et avec leur concours vous réformerez l'État, peut-être pour des siècles. »

les grands hommes politiques, — et sans laquelle toutes les autres sont inutiles ou impuissantes : l'énergie.

Il fut dans son siècle un ornement, une vertu, une protestation, mais il ne fut pas une influence.

Cette part est belle cependant : elle suffit à illustrer un homme qui se conserva si pur et si honnête en plein XVIIIe siècle; qui donna des exemples si nobles et si peu suivis de désintéressement, de bonnes mœurs, de vie de famille, d'amour de la justice et de belles-lettres. Ses œuvres, ses correspondances, ses travaux, ses projets, ses croyances, nous montrent en lui un grand honnête homme. S'il n'eut pas la portée d'esprit qui fait le génie, la vigueur de caractère qui fait l'homme d'État, il eut du moins, au plus haut degré, l'amour de la science, le talent de la parole, la conscience du magistrat. Son nom est resté pour nous le nom du plus illustre et du plus vertueux de nos modèles et de nos maîtres.

E. FALCONNET.

Cuiseaux, 26 avril 1865.

OUVRAGES CONSULTÉS.

Œuvres de M. le chancelier d'Aguesseau, in-4° en 13 volumes, commencées en 1759 par le fils aîné, François de Paule d'Aguesseau, continuées par d'Aguesseau du Fresnes, et terminées en 1789. Les tables des matières de cette édition sont très-bien faites et commodes à consulter.

Œuvres complètes du chancelier d'Aguesseau, par M. Pardessus, professeur à la faculté de droit : 16 volumes. Paris, 1819.

Mémoires et Journal inédit du marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères sous Louis XV, publiés et annotés par M. le marquis d'Argenson. Paris, chez Jannet, 1857.

Mémoires du président Hénault, de l'Académie française, écrits par lui-même, et mis en ordre par son arrière-neveu, M. le baron de Vigan. Chez Dentu, 1855.

Vie de Philippe d'Orléans, régent du royaume, Londres, 1738, par L. M. D. M., livre attribué à l'ex-jésuite la Hodde, rempli de détails intéressants sur la banque de Law, les discours, les remontrances du Parlement et les intrigues du Palais-Royal.

Journal de M. l'abbé Dorsanne, docteur en Sorbonne. Rome, 1753. Livre janséniste, sincère mais étroit, à consulter avec réserve.

Lettres inédites du chancelier d'Aguesseau, publiées par M. Rives. Imprimerie royale, 1823. Ce livre est précédé d'une étude historique sur les

parlements, et d'un Essai sur la vie de Mme la comtesse de Chastellux, fille de d'Aguesseau, par Mme la marquise de la Tournelle, fille de Mme de Chastellux. Il renferme sur la famille des détails et des portraits à étudier, quoique trop empreints de la couleur du panégyrique.

Histoire de la vie et des ouvrages du chancelier d'Aguesseau, par M. Boullée, ancien magistrat. 2 volumes in-8°.

Journal et Mémoires de Matthieu Marais, avocat au parlement de Paris, sur la régence et le règne de Louis XV. 1715-1737. Trois volumes, 1864.

Chronique du règne et de la régence de Louis XV, 1718 - 1763, ou Journal de Barbier, avocat. Paris, Charpentier, 1857.

D'Aguesseau et son temps, par M. O. de Vallée.

Law, son système et son époque, par Cochut.

Klimrath. Travaux sur le droit français dans la *Revue de Législation.*

Pithou. Libertés de l'Église gallicane. Édition donnée par M. Dupin.

Institutes coutumières d'Ant. Loysel. Édition donnée par M. Dupin.

Traité des droits et libertés de l'Église gallicane. Paris, 1639. 3 volumes in-folio.

Le parlement de Paris, par Demaze. Deuxième édition.

Histoire de Bossuet, par le cardinal de Beausset.

Histoire de la régence, par Lemontey.

Le Chancelier d'Aguesseau, par Francis Monnier, 1 volume in-octavo, 1860.

MERCURIALES.

PREMIÈRE MERCURIALE

Prononcée à la Saint-Martin, 1698.

L'AMOUR DE SON ÉTAT.

Le plus précieux et le plus rare de tous les biens est l'amour de son état. Il n'y a rien que l'homme connaisse moins que le bonheur de sa condition. Heureux s'il croyait l'être, et malheureux souvent parce qu'il veut être trop heureux; il n'envisage jamais son état dans son véritable point de vue. Le désir lui présente de loin l'image trompeuse d'une parfaite félicité; l'espérance, séduite par ce portrait ingénieux, embrasse avidement un fantôme qui lui plaît. Par une espèce de possession anticipée, l'âme jouit d'un bien qu'elle n'a pas encore; mais elle le perdra aussitôt qu'elle aura commencé de le posséder véritablement, et le dégoût abattra l'idole que le désir avait élevée.

L'homme est presque toujours également malheureux, et par ce qu'il désire, et par ce qu'il possède. Jaloux de la fortune des autres dans le temps qu'il est l'objet de leur jalousie; toujours envieux et toujours envié, s'il fait des vœux pour changer d'état, le ciel, irrité, ne les exauce souvent que pour le punir. Transporté loin de lui par ses désirs, et vieux dans sa jeunesse, il méprise le présent,

et, courant après l'avenir, il veut toujours vivre, et ne vit jamais.

Tel est le caractère dominant des mœurs de notre siècle : une inquiétude généralement répandue dans toutes les professions; une agitation que rien ne peut fixer, ennemie du repos, incapable du travail, portant partout le poids d'une inquiète et ambitieuse oisiveté; un soulèvement universel de tous les hommes contre leur condition; une espèce de conspiration générale, dans laquelle ils semblent être tous convenus de sortir de leur caractère; toutes les professions confondues, les dignités avilies, les bienséances violées; la plupart des hommes hors de leur place, méprisant leur état et le rendant méprisable. Toujours occupés de ce qu'ils veulent être, et jamais de ce qu'ils sont, pleins de vastes projets, le seul qui leur échappe est celui de vivre contents de leur état.

Que nous serions heureux, si nous pouvions nous oublier nous-même dans cette peinture! Mais oserons-nous l'avouer publiquement! Et dans ce jour que la sagesse de nos pères a consacré à une triste et austère vérité, nous sera-t-il permis de parler le langage de notre ministère, plutôt que celui de notre âge; et ne craindrons-nous point de vous dire que la justice gémit du mépris que les juges ont conçu pour leur profession, et que la plaie la plus sensible qui ait été faite à la magistrature, elle l'a reçue de la main même du magistrat ?

Tantôt la légèreté l'empêche de s'attacher à son état, tantôt le plaisir l'en dégoûte; souvent il le craint par mollesse, et presque toujours il le méprise par ambition. Après une éducation, toujours trop lente au gré d'un père aveuglé par sa tendresse, ou séduit par sa vanité, mais toujours trop courte pour le bien de la justice, l'âge plutôt que le mérite, et la fin des études beaucoup plus que leur succès, ouvrent à une jeunesse impatiente l'entrée de la magistrature. Souvent même, prévenant les moments de maturité si sage-

ment marqués par les lois, et juges plusieurs années avant que d'être hommes, le mouvement soudain d'une secrète inquiétude, ou l'impression fortuite d'un objet extérieur, sont les seuls principes de leur conduite. Leur esprit est un feu qui se détruit par sa propre activité et qui, ne pouvant se renfermer dans sa sphère, se dissipe en cherchant à se répandre, et s'évapore en voulant s'élever. Toujours oisifs sans être jamais en repos, toujours agissants sans être jamais véritablement occupés, l'agitation continuelle que l'on remarque en eux jusque dans les tranquilles fonctions de la justice, est une vive peinture du trouble et de la légèreté de leur âme.

S'ils ne dédaignent pas encore de remplir les devoirs de la magistrature, ils les placent à regret dans le court intervalle qui sépare leurs plaisirs, et, dès le moment que l'heure des divertissements s'approche, on voit un magistrat sortir avec empressement du sanctuaire de la justice, pour aller s'asseoir sur un théâtre. La partie qui retrouve dans un spectacle celui qu'elle avait respecté dans son tribunal, le méconnaît ou le méprise, et le public, qui le voit dans ces deux états, ne sait dans lequel des deux il déshonore plus la justice.

Retenu par un reste de pudeur dans un état qu'il n'ose quitter ouvertement, s'il ne peut cesser d'être magistrat, il veut au moins cesser de le paraître. Honteux de ce qui devrait faire toute sa gloire, il rougit d'une profession qui peut-être a rougi de le recevoir, il ne peut souffrir qu'on lui parle de son état, et, ne craignant rien tant que de passer pour ce qu'il est, le nom même de juge est une injure pour lui. On reconnaît dans ses mœurs toutes sortes de caractères, excepté celui du magistrat. Il va chercher des vices jusque dans les autres professions; il emprunte de l'une sa licence et son emportement, l'autre lui prête son luxe et sa mollesse. Ces défauts opposés à son caractère acquièrent en lui un nouveau degré de difformité. Il viole jusqu'à la bien-

séance du vice, si le nom de bienséance peut jamais convenir à ce qui n'est pas la vertu. Méprisé par ceux dont il ne peut égaler la sagesse, il l'est encore plus par ceux dont il affecte de surpasser le dérèglement. Transfuge de la vertu, le vice même auquel il se livre ne lui sait aucun gré de sa désertion, et, toujours étranger partout où il se trouve, le monde le rejette, et la magistrature le désavoue.

Heureux dans son malheur si le ciel lui envoie d'utiles ennemis, dont la salutaire censure lui apprenne de bonne heure que si les hommes sont quelquefois assez aveugles pour excuser le vice, ils ne sont jamais assez indulgents pour pardonner le vice déplacé; et que si le monde le plus corrompu paraît d'abord aimer les magistrats qui le cherchent, il n'estime jamais véritablement que ceux qui regardent l'obligation de le fuir, comme une partie essentielle de leur devoir.

Qu'il se hâte donc d'éviter cette mer dangereuse, où sa sagesse a déjà fait naufrage; qu'il se renferme dans son état, comme dans un port favorable, pour y recueillir les débris de sa réputation : mais qu'il se souvienne toujours que c'est à la vertu seule qu'il appartient d'inspirer cette fuite généreuse.

Si l'inconstance, si l'ennui, si la satiété des plaisirs, sont les seuls guides qui conduisent le magistrat dans la retraite, il y cherche la paix, et il n'y trouve qu'un repos languissant, une molle et insipide tranquillité.

Bien loin d'avoir assez de courage pour réprimer ses passions, il n'en a pas même assez pour les suivre, et le vice ne lui déplaît pas moins que la vertu.

S'il demeure encore dans son état, ce n'est point par un attachement libre et éclairé; c'est par une aveugle et impuissante lassitude.

La coutume et la bienséance le conduisent encore quelquefois au sénat ; mais il y paraît avec tant de négligence, qu'on dirait que la justice a fait asseoir la mollesse sur son

trône. S'il fait quelque effort pour soutenir un moment le travail de l'application, il retombe aussitôt de son propre poids dans le néant de ses pensées, jusqu'à ce qu'une heure favorable, et toujours trop lente pour lui, le délivre du pesant fardeau d'une fonction importune, et le rende à sa première oisiveté.

C'est là que, livré à son ennui et réduit à la fâcheuse nécessité d'habiter avec soi, il n'y trouve qu'un vide affreux et une triste solitude; toute sa vie n'est plus qu'une longue et ennuyeuse distraction, un pénible et difficile assoupissement, dans lequel, inutile à sa patrie, insupportable à lui-même, il vieillit sans honneur, et ne peut montrer la longueur de sa vie que par un grand nombre d'années stériles et de jours vainement perdus.

Si l'ambition vient le tirer de cette profonde léthargie, il paraîtra peut-être plus sage, mais il ne sera pas plus heureux.

Attentif à remplir ses devoirs, et à faire servir sa vertu même à sa fortune, il pourra éblouir pour un temps les yeux de ceux qui ne jugent que sur les apparences.

Comme il ne travaille qu'à orner la superficie de son âme, il étale avec pompe tous les talents que la nature lui a donnés. Il ne cultive en lui que les qualités brillantes; il n'amasse des trésors que pour les montrer.

L'homme de bien, au contraire, se cache pendant longtemps pour jeter les fondements solides d'un édifice durable. Sa vertu patiente, parce qu'elle doit être immortelle, se hâte lentement, et s'avance vers la gloire avec plus de sûreté, mais avec moins d'éclat. Semblable à ceux qui cherchent l'or dans les entrailles de la terre, il ne travaille jamais plus utilement que lorsqu'on l'a perdu de vue, et qu'on le croit enseveli sous les ruines de son travail. Il cherche moins à paraître homme de bien qu'à l'être effectivement; souvent on ne remarque rien en lui qui le distingue des autres hommes; il laisse échapper avec peine un faible rayon de

ces vives lumières qu'il cache au dedans de lui-même ; peu d'esprits ont assez de pénétration pour percer ce voile de modestie dont il les couvre ; plusieurs doutent de la supériorité de son génie, et cherchent sa réputation en le voyant.

Ne craignons pourtant pas pour l'homme de bien ; la vertu imprime sur son front un caractère auguste, que sa noble simplicité rendra toujours inimitable à l'ambitieux. Qu'il retrace, s'il est possible, qu'il exprime dans sa personne les autres qualités du sage magistrat, il n'approchera jamais de cette douce et profonde tranquillité qu'inspire à une âme vertueuse l'amour constant de son état : la nature se réserve toujours un degré de vérité au-dessus de tous les efforts de l'art, un jour, une lumière que l'imitation la plus parfaite ne saurait jamais égaler. Le temps en fait bientôt un juste discernement ; et il ajoute à la réputation du vertueux magistrat ce qu'il retranche à celle du magistrat ambitieux.

L'un voit croître tous les ans sa solide grandeur ; l'autre voit tomber chaque jour une partie de ce superbe édifice qu'il n'avait bâti que sur le sable.

L'un ne doit souhaiter que d'être connu des hommes ; l'autre ne craint rien tant que de se faire connaître.

Le cœur du sage magistrat est un asile sacré que les passions respectent, que les vertus habitent, que la paix, compagne inséparable de la justice, rend heureux par sa présence. Le cœur du magistrat ambitieux est un temple profane ; il y place la fortune sur l'autel de la justice, et le premier sacrifice qu'elle lui demande est celui de son repos : heureux si elle veut bien ne pas exiger celui de son innocence ! Mais qu'il est à craindre que des yeux toujours ouverts à la fortune ne se ferment quelquefois à la justice, et que l'ambition ne séduise le cœur pour aveugler l'esprit !

Qu'est devenu ce temps où le magistrat jouissant de ses propres avantages, renfermé dans les bornes de sa profession, trouvait en lui le centre de tous ses désirs, et se suffisait pleinement à lui-même ? Il ignorait heureusement cette

multiplicité de voies entre lesquelles on voit souvent hésiter un cœur ambitieux; sa modération lui offrait une route plus simple et plus facile; il marchait sans peine sous la ligne indivisible de son devoir. Sa personne était souvent inconnue, mais son mérite ne l'était jamais. Content de montrer aux hommes sa réputation, lorsque la nécessité de son ministère ne l'obligeait pas de se montrer lui-même, il aimait mieux faire demander pourquoi on le voyait si rarement, que de faire dire qu'on le voyait trop souvent; et, dans l'heureux état d'une vertueuse indépendance, on le regardait comme une espèce de divinité que la retraite et la solitude consacraient, qui ne paraissait que dans son temple, et qu'on ne voyait que pour l'adorer; toujours nécessaire aux autres hommes sans jamais avoir besoin de leur secours, et sincèrement vertueux sans en attendre d'autre prix que la vertu même. Mais la fortune semblait disputer à sa vertu la gloire de le récompenser: on donnait tout à ceux qui ne demandaient rien; les honneurs venaient s'offrir d'eux-mêmes au magistrat qui les méprisait; plus il modérait ses désirs, plus il voyait croître son pouvoir, et jamais son autorité n'a été plus grande que lorsqu'il vivait content de ne pouvoir rien pour lui-même, et de pouvoir tout pour la justice.

Mais depuis que l'ambition a persuadé au magistrat de demander aux autres hommes une grandeur qu'il ne doit attendre que de lui-même; depuis que ceux que l'Écriture appelle les dieux de la terre se sont répandus dans le commerce du monde, et ont paru de véritables hommes, on s'est accoutumé à voir de près, sans frayeur, cette majesté qui paraissait de loin si saintement redoutable. Le public a refusé ses hommages à ceux qu'il a vus confondus avec lui dans la foule des esclaves de la fortune; et ce culte religieux qu'on rendait à la vertu du magistrat, s'est changé en un juste mépris de sa vanité.

Au lieu de s'instruire par sa chute et de prendre conseil

de sa disgrâce, il se consume souvent en regrets superflus. On l'entend déplorer l'obscurité de ses occupations, se plaindre de l'inutilité de ses services, annoncer lugubrement le déshonneur futur de sa condition, et la triste prophétie de sa décadence.

Accablé d'un fardeau qu'il ne peut ni porter ni quitter, il gémit sous le poids de la pourpre, qui le charge plutôt qu'elle ne l'honore : semblable à ces malades qui ne connaissent point d'état plus fâcheux que leur situation présente, il s'agite inutilement; et, se flattant de parvenir au repos par le mouvement, bien loin de guérir ses maux imaginaires, il y ajoute le mal réel d'une accablante inquiétude. Qu'on ne lui demande point les raisons de son ennui : une partie de ses maux est d'en ignorer la cause ; qu'on n'en accuse pas les peines attachées à son état : il n'en est point qui ne lui fût également pénible, dès le moment qu'il y serait parvenu; la fortune la plus éclatante aurait toujours le défaut d'être la sienne. Le supplice de l'homme mécontent de son état est de se fuir sans cesse et de se trouver toujours lui-même, et portant son malheur dans toutes les places qu'il occupe, parce qu'il s'y porte toujours lui-même. Si le ciel ne change son cœur, le ciel même ne saurait le rendre heureux.

Réduit en cet état à emprunter des secours étrangers pour soutenir les faibles restes d'une dignité chancelante, le magistrat a ouvert la porte à ses plus grands ennemis. Ce luxe, ce faste, cette magnificence, qu'il avait appelés pour être l'appui de son élévation, ont achevé de dégrader la magistrature, et de lui arracher jusqu'au souvenir de son ancienne grandeur.

L'heureuse simplicité des anciens sénateurs, cette riche modestie qui faisait autrefois le plus précieux ornement du magistrat, contrainte de céder à la force de la coutume et à la loi injuste d'une fausse bienséance, s'est réfugiée dans quelques maisons patriciennes, qui retracent encore, au mi-

lieu de la corruption du siècle, une image fidèle de la sage frugalité de nos pères.

Si le malheur de leur temps leur avait fait voir ce nombre prodigieux de fortunes subites sortir en un moment du sein de la terre, pour répandre dans toutes les conditions, et jusque dans le sanctuaire de la justice, l'exemple contagieux de leur luxe téméraire; s'ils avaient vu ces bâtiments superbes, ces meubles magnifiques, et tous ces ornements ambitieux d'une vanité naissante, qui se hâte de jouir, ou plutôt d'abuser d'une grandeur souvent aussi précipitée dans sa chute que rapide dans son élévation, ils auraient dit avec un des plus grands hommes que Rome vertueuse ait jamais produits dans le temps qu'elle ne produisait que des héros : « Laissons aux Tarentins leurs dieux irrités; ne portons à Rome que des exemples de sagesse et de modestie, et forçons les plus riches nations de la terre de rendre hommage à la pauvreté des Romains[1]. »

Heureux le magistrat qui, successeur de la dignité de ses pères, l'est encore plus de leur sagesse; qui, fidèle comme eux à tous ses devoirs, attaché inviolablement à son état, vit content de ce qu'il est, et ne désire que ce qu'il possède!

Persuadé que l'état le plus heureux pour lui est celui dans lequel il se trouve, il met toute sa gloire à demeurer ferme et inébranlable dans le poste que la république lui a confié : content de lui obéir, c'est pour elle qu'il combat, et non pour lui-même. C'est à elle de choisir la place dans laquelle elle veut recevoir ses services; il saura toujours la remplir dignement. Convaincu qu'il n'en est point qui ne soit glorieuse dès le moment qu'elle a pour objet le salut de sa patrie, il respecte son état, et le rend respectable. Prêtre de la justice, il honore son ministère, autant qu'il en est honoré. Il semble que sa dignité croisse avec lui, et

[1] Tite-Live, lib. XXVII.

qu'il n'y ait point de places qui ne soient grandes, aussitôt qu'il les occupe; il les transmet à ses successeurs, plus illustres et plus éclatantes qu'il ne les a reçues de ceux qui l'ont précédé; et son exemple apprend aux hommes qu'on accuse souvent la dignité lorsqu'on ne devrait accuser que la personne; et que, dans quelque place que se trouve l'homme de bien, la vertu ne souffrira jamais qu'il y soit sans éclat. Si ses paroles sont impuissantes, ses actions seront efficaces; et si le ciel refuse aux unes et aux autres le succès qu'il pouvait en attendre, il donnera toujours au genre humain le rare, l'utile, le grand exemple d'un homme content de son état, qui se roidit par un généreux effort contre le torrent de son siècle. Le mouvement qui le pousse de toutes parts ne sert qu'à l'affermir dans le repos, et à le rendre plus immobile dans le centre du tourbillon qui l'environne.

Toujours digne d'une fonction plus éclatante, par la manière dont il remplit la sienne, il la mérite encore plus par la crainte qu'il a d'y parvenir. Il n'a point d'autre protecteur que le public. La voix du peuple le présente au prince; souvent la faveur ne le choisit pas, mais la vertu le nomme toujours.

Bien loin de se plaindre alors de l'injustice qu'on lui a faite, il se contente de souhaiter que la république trouve un grand nombre de sujets plus capables que lui de la servir utilement; et dans le temps que ceux qui lui ont été préférés rougissent des faveurs de la fortune, il applaudit le premier à leur élévation, et il est le seul qui ne se croie pas digne d'une place que ses envieux mêmes lui destinaient en secret.

Aussi simple que la vérité, aussi sage que la loi, aussi désintéressé que la justice, la crainte d'une fausse honte n'a pas plus de pouvoir sur lui que le désir d'une fausse gloire: il sait qu'il n'a pas été revêtu du sacré caractère du magistrat pour plaire aux hommes, mais pour les servir, et souvent malgré eux-mêmes; que le zèle gratuit d'un bon

citoyen doit aller jusqu'à négliger pour sa patrie le soin de sa propre réputation; et qu'après avoir tout sacrifié à sa gloire, il doit être prêt de sacrifier, s'il le faut, sa gloire même à la justice. Incapable de vouloir s'élever aux dépens de ses confrères, il n'oublie jamais que tous les magistrats ne doivent se considérer que comme autant de rayons différents toujours faibles, quelque lumineux qu'ils soient par eux-mêmes, lorsqu'ils se séparent les uns des autres; mais toujours éclatants, quelque faibles qu'ils soient séparément, lorsque, réunis ensemble, ils forment par leur concours ce grand corps de lumière qui réjouit la justice, et qui fait trembler l'iniquité.

Les autres ne vivent que pour leurs plaisirs, pour leur fortune, pour eux-mêmes : le parfait magistrat ne vit que pour la république. Exempt des inquiétudes que donne au commun des hommes le soin de leur fortune particulière, tout est en lui consacré à la fortune publique : ses jours, parfaitement semblables les uns aux autres, ramènent tous les ans les mêmes occupations avec les mêmes vertus, et, par une heureuse uniformité, il semble que toute sa vie ne soit que comme un seul et même moment, dans lequel il se possède tout entier pour se sacrifier tout entier à sa patrie. On cherche l'homme en lui, et l'on n'y trouve que le magistrat; sa dignité le suit partout, parce que l'amour de son état ne l'abandonne jamais, et, toujours le même en public, en particulier il exerce une perpétuelle magistrature, plus aimable, mais non pas moins puissante, quand elle est désarmée de cet appareil extérieur qui la rend formidable.

Enfin si, dans un âge avancé, la patrie lui permet de jouir d'un repos que ses travaux ont si justement mérité, c'est l'amour même de son état qui lui inspire le dessein de le quitter : tous les jours il sent croître son ardeur, mais tous les jours il sent diminuer ses forces; il craint de survivre à lui même, et de faire dire aux autres hommes que, s'il n'a pas encore assez vécu pour la nature, il a trop vécu

pour la justice. Il sort du combat couronné des mains de la victoire. Sa retraite n'est pas une fuite, mais un triomphe. Toutes les passions qui ont essayé vainement d'attaquer en lui l'amour de son état, vaincues et désarmées, suivent comme autant de captives le char du victorieux. Tous ceux qui ont goûté les fruits précieux de sa justice, lui donnent par leurs regrets la plus douce et la plus sensible de toutes les louanges. Les vœux des gens de bien l'accompagnent; et la justice, qui triomphe avec lui, le remet entre les bras de la paix dans le tranquille séjour d'une innocente solitude. Et soit qu'avec ces mêmes mains qui ont tenu si longtemps la balance de la justice, il cultive en repos l'héritage de ses pères; soit qu'appliqué à former des successeurs de ses vertus, et cherchant à revivre dans ses enfants, il travaille aussi utilement pour le public que lorsqu'il exerçait les plus importantes fonctions de la magistrature; soit enfin qu'occupé de l'attente d'une mort qu'il voit sans frayeur approcher tous les jours, il ne pense plus qu'à rendre à la nature un esprit meilleur qu'il ne l'avait reçu d'elle, plus grand encore dans l'obscurité de sa retraite que dans l'éclat des plus hautes dignités, il finit ses jours aussi tranquillement qu'il les a commencés. On ne l'entend point, comme tant de héros, se plaindre en mourant de l'ingratitude des hommes et du caprice de la fortune. Si le ciel lui permettait de vivre une seconde fois, il vivrait comme il a vécu; et il rend grâces à la Providence bien moins de l'avoir conduit glorieusement dans la carrière des honneurs, que de lui avoir fait le plus grand et le plus inestimable de tous les présents en lui inspirant l'amour de son état.

DEUXIÈME MERCURIALE

Prononcée après Pâques, 1699.

LA CENSURE PUBLIQUE.

La plus glorieuse, mais la plus pénible de toutes nos fonctions, c'est le ministère important de la censure publique. Nous sommes nés dans un siècle où la généreuse liberté de nos pères est traitée d'indiscrétion, où le zèle du bien public passe pour l'effet d'un chagrin aveugle et d'une ardeur téméraire; et où les hommes étant devenus également incapables de supporter et les maux et leurs remèdes, la censure est inutile et souvent la personne du censeur odieuse.

Ces grands noms de vengeurs de la discipline, d'organes de la vérité, de sévères réformateurs, uniquement occupés de la grandeur et de la dignité du sénat, ne sont plus que des titres magnifiques et des qualités imaginaires dont nous nous honorons vainement. Nos pères les méritaient, et nous les avons perdues depuis que, plus attentifs à plaire qu'à être utiles aux hommes, nous avons préféré la gloire frivole d'un applaudissement passager à l'honneur solide d'une censure durable, souvent amère à ceux qui la reçoivent, mais toujours salutaire à la magistrature.

La vérité n'ose plus paraître, même dans le temple de la justice, que sous le voile trompeur et sous les ornements

empruntés d'une fausse éloquence. On la méconnaît dans cet indigne déguisement. Ce n'est plus cette vérité mâle et intrépide, redoutable par la seule simplicité, qui, pour condamner les hommes, se contentait de les peindre tels qu'ils étaient; c'est une vérité faible, timide, chancelante, qui craint le jour et la lumière, qui se cache sous les couleurs de l'art, et qui, contente d'avoir peint l'homme en général, n'ose jamais aller jusqu'à le caractériser en particulier. Tremblante devant ceux qu'elle devrait faire trembler, toujours faible parce qu'elle veut toujours ignorer sa force, elle mérite la censure qu'elle devrait faire.

Heureux si nous pouvions tirer la vérité de cette triste servitude où elle gémit depuis si longtemps! Mais, plus convaincus encore de notre propre faiblesse que de celle des autres, il nous semble que nous entendons la voix secrète de ce censeur domestique que nous portons tous au dedans de nous-mêmes, qui nous avertit continuellement que la censure ne peut être dignement confiée qu'à ceux qui ne la sauraient craindre; que, pour réformer l'homme, il faudrait être au-dessus de l'homme même, et que c'est à Caton seul qu'il a été permis de briguer la censure.

Notre siècle, aussi fécond autrefois en vertus qu'il l'est à présent en vices, a eu la gloire de produire plusieurs Catons. Que ne nous est-il permis de les ranimer aujourd'hui, et de les faire parler pour nous avec cette noble fermeté que l'amour constant de la vertu inspire à ceux qui ont commencé par eux-mêmes la réforme du public!

Que vous diraient-ils, ces graves magistrats, si, pour votre bonheur et pour le nôtre, ils pouvaient encore se faire entendre dans ces places importantes que nous remplissons aujourd'hui avec le même zèle, mais avec un mérite bien différent?

Quelle serait leur surprise, s'ils apprenaient qu'au lieu de cette docilité, de ce respect, de cette déférence avec laquelle les jeunes magistrats écoutaient de leur temps les suffrages

de ceux qui avaient vieilli avec honneur dans la magistrature, on ne trouve plus aujourd'hui parmi ceux qui entrent dans le sanctuaire de la justice qu'indocilité, que présomption, que jalousie de leurs sentiments, que mépris de ceux des anciens sénateurs?

Autrefois, vous diraient ces grands hommes, le partage de la jeunesse était la pudeur, la retenue, l'application; attentifs à s'instruire des maximes par les avis de ceux qu'une longue expérience faisait regarder comme des oracles, les jeunes sénateurs croyaient que les commencements de la magistrature devaient ressembler à cette école de philosophes où l'on achetait par l'utile silence de quelques années le droit de parler sagement pendant tout le reste de sa vie.

Ils respectaient ceux que l'âge ou la dignité avaient élevés au-dessus d'eux comme les premiers et les plus dignes interprètes de la loi. Recevoir leur doctrine avec une sainte avidité, embrasser leurs avis avec une louable prévention, ne les contredire qu'en tremblant, et ne marquer jamais plus de respect pour leur personne que lorsqu'on se croyait obligé de combattre leurs sentiments : tel était le caractère de ceux que la vertu seule avait initiés dans les mystères de la justice. C'est ainsi que se formaient ces savants, ces vertueux magistrats dont nous admirons encore aujourd'hui les précieux restes. Les vieillards voyaient croître avec plaisir une jeunesse capable de consoler un jour la patrie de leur perte; ils se flattaient de revivre dans les successeurs de leurs vertus; et si les hommes étaient mortels, ils espéraient au moins que la dignité de la compagnie serait immortelle.

Mais qui peut remarquer sans douleur combien leurs espérances sont trompées.

A cette modeste timidité qui faisait autrefois la principale recommandation d'un mérite naissant, on a vu succéder une hardiesse téméraire, une hauteur, une intrépidité de décision qui fait souvent trembler les parties, et gémir la

justice. Le privilége de bien juger n'est plus le fruit d'une longue étude, ou l'effet d'une sérieuse méditation; c'est le présent fortuit d'une dangereuse vivacité, c'est le don de ceux qui croiraient faire injure à la pénétration de leurs lumières, s'ils se permettaient de douter un moment. Tel est le changement que l'esprit a produit dans le monde depuis qu'il en a chassé la raison. Avec elle on a vu sortir l'amour de l'ordre et de la discipline, on a secoué le joug importun du respect, de la discrétion, de la modestie; des hommes nouveaux, auxquels la sévérité de nos pères a longtemps interdit l'entrée de la magistrature, y ont introduit avec eux cette confiance aveugle en soi-même, ce mépris injuste des autres hommes, qui naît dans le sein de l'opulence, qui ne mesure le mérite que par la grandeur des richesses, et qui estime les hommes non par ce qu'ils sont, mais par ce qu'ils possèdent.

Accoutumés à voir dès l'enfance l'exemple contagieux de l'utile, de la féconde ignorance de leurs pères, ils dédaignent de se rabaisser jusqu'à vouloir arracher avec peine les ronces et les épines qui environnent une science honorable à la vérité, mais toujours stérile et toujours infructueuse.

Ils ont plus de biens que les autres; ils croient avoir aussi plus d'esprit, plus de lumière, plus d'autorité; et, comme si tout devait céder à l'empire des richesses, ils se persuadent vainement qu'ils ont acheté avec elles le droit d'être savants sans étude, habiles sans expérience, et prudents sans réflexion.

Quelle matière fut jamais plus propre à la censure? Mais elle mériterait un discours tout entier. Passons à d'autres points qui n'exciteraient pas moins le zèle des anciens censeurs, et ne suivons point d'autre ordre que celui de l'importance des sujets, dans une remontrance qui doit être beaucoup plus une effusion du cœur qu'un ouvrage de l'esprit.

Après avoir méprisé l'âge des anciens et la dignité des supérieurs, qu'il est à craindre que l'on ne porte la prévention pour son avis particulier jusqu'à mépriser l'avis du plus grand nombre des juges, et à ne pas sentir combien l'on doit respecter la règle immobile de la pluralité des suffrages!

Ce serait renverser les plus solides fondements de l'autorité des juges, et rompre les liens les plus sacrés qui unissent les grandes compagnies, que d'altérer par une négligence inexcusable, ou une liberté criminelle, la moindre partie d'un jugement que le suffrage du plus grand nombre des sénateurs a consacré pour ainsi dire à l'immutabilité.

Avant l'arrêt, loin de défendre le combat des sentiments, la loi le permet, l'intérêt des parties le désire, la vérité même le commande, puisqu'elle est souvent le prix et la récompense du combat. Mais à peine l'arrêt est-il formé, qu'une soumission respectueuse doit succéder à cette contrariété d'opinions; l'avis du plus grand nombre des magistrats devient le sentiment de tous : la raison avait divisé les suffrages, l'autorité les réunit, et la vérité adopte éternellement ce que la justice a une fois décidé.

Malheur à ceux qui osent se charger seuls d'un fardeau qui, quoique partagé entre plusieurs, est capable de les faire trembler tous et peut-être de les accabler. Un digne ministre de la justice trouve dans la pluralité des suffrages son instruction, sa décharge, sa sûreté. Fidèle dans l'explication des faits qu'il propose aux autres juges, plus fidèle encore, s'il se peut, dans le soin qu'il prend de recueillir leurs décisions, il sait qu'un oracle perd toute sa force lorsque le prêtre qui l'écrit ose le profaner en mêlant témérairement les paroles de l'homme à celles de la Divinité. Il respecte la grandeur et la sainteté du dépôt qui lui est confié, il craint de l'altérer par sa précipitation, de le perdre par sa négligence, de le violer par son affectation.

Ce sont, Messieurs, les inconvénients que vous avez voulu

prévenir par le règlement que vous avez fait touchant les arrêtés des procès qui se voient de grands commissaires. Ne souffrez pas qu'un règlement si utile s'efface jamais par l'oubli ou s'abolisse par l'inexécution. Vous avez été les législateurs, soyez vous-mêmes les protecteurs et les rigides observateurs de la loi que vous vous êtes imposée.

Que la diligence avec laquelle vous donnerez la dernière forme à vos arrêts égale celle avec laquelle vous avez résolu de rédiger les arrêtés qui les précèdent. Ne permettez pas que la longueur du temps obscurcisse la clarté de vos décisions, et que, confondant peu à peu la vivacité et la distinction des premières images, elle donne des armes à la malice des plaideurs, et commette l'autorité des jugements les plus équitables.

Que la justice, au lieu d'exercer tranquillement la fonction de juger et de condamner les hommes, ne soit jamais réduite à la triste nécessité de se défendre elle-même. Un juge souvent soupçonné peut n'être pas coupable, mais il est rare qu'il soit entièrement innocent. Et que lui sert devant les hommes la pureté de son innocence, s'il est assez malheureux pour ne pas conserver l'intégrité de sa réputation?

Ce n'est point à ceux qui sont élevés à la dignité des juges souverains qu'il est permis de se contenter du témoignage de leur conscience. Jaloux de leur honneur autant que de leur vertu même, qu'ils sachent que leur réputation n'est plus à eux, que la justice la regarde comme un bien qui lui est propre et qu'elle consacre à sa gloire; qu'ils trahiraient ses intérêts s'ils négligeaient les jugements du public, puisque telle est la délicatesse de ce censeur inflexible qu'il impute au corps les fautes des membres, et qu'un juge suspect répand souvent sur ceux qui l'environnent, la contagion funeste de sa mauvaise réputation.

Heureux au contraire le magistrat dont la vertu reconnue honore le tribunal qui a le bonheur de le posséder! Les méchants le craignent, les bons le désirent; mais ceux qui

le fuient et ceux qui le cherchent rendent tous également hommage à sa sévère probité.

Il se souvient toujours que le premier soin du juge doit être de rendre la justice, et le second de conserver sa dignité, de se respecter soi-même, et de révérer la sainteté de son ministère.

Que ce talent est rare en nos jours! Où trouve-t-on des magistrats attentifs à montrer aux autres hommes l'exemple du respect que l'on doit à la magistrature? Vous le savez, Messieurs, et nous le savons tous : on accuse souvent des causes étrangères, et peut-être innocentes, de la décadence extérieure de notre profession. Pour nous, si nous voulons travailler sérieusement à renouveler son premier lustre, n'en accusons jamais que nous-mêmes. C'est nous qui abolissons ces anciens honneurs que la vénération des peuples rendait à la justice dans la personne de ses ministres. Nous effaçons de nos propres mains ces marques de respect qu'un culte volontaire déférait autrefois à la sagesse des magistrats, et, commençant les premiers à nous mépriser nous-mêmes, nous nous plaignons vainement du mépris des autres hommes. Méritons leur estime, et nous serons alors en droit de l'exiger, ou plutôt nous serons toujours assurés de l'obtenir.

Malgré toutes les révolutions qui changent souvent la face extérieure des dignités, il est une grandeur solide et durable que les hommes ne mépriseront jamais, parce que, quelque corrompus qu'ils soient, ils ne mépriseront jamais la vertu. C'est cette véritable dignité que la fortune ne saurait ôter, parce que la fortune ne la donne point; dignité inviolable, qui a sa source et son principe au dedans de nous, mais qui se répand au dehors, et qui imprime sur toute la personne du magistrat un caractère de majesté qui attire infailliblement le juste tribut de l'admiration des hommes.

Mais comment trouverait-on ce caractère respectable dans une jeunesse imprudente qui se hâte d'avancer sa ruine, et qui insulte elle-même à la chute d'une dignité qu'elle

déshonore? Confondant son ministère avec sa personne, elle lui rend une espèce de justice lorsqu'elle le méprise, et jusqu'où ce mépris n'a-t-il pas été porté?

Autrefois on ménageait encore, on respectait au moins les dehors et les apparences d'une dignité que l'on n'osait profaner ouvertement, et le vice rendait hommage à la vertu par le soin qu'il prenait de se cacher en sa présence. Mais aujourd'hui tout le zèle de la justice ne va pas même jusqu'à faire des hypocrites. On a vu de jeunes magistrats, indignes de ce nom, se faire un faux honneur d'en prodiguer publiquement la gloire et la dignité, se signaler par l'excès de leurs déréglements, et trouver dans l'éclatant scandale de leur conduite une distinction qu'ils n'ont pas voulu chercher dans la voie honorable de la vertu.

Qu'il nous soit permis de gémir au moins une fois pendant tout le cours de l'année, sur des désordres qui font rougir le front de la justice. Ceux que leur conscience condamne en secret, nous accuseront peut-être d'en avoir trop dit; mais nous craignons bien plus que ceux qui sont véritablement sensibles à l'honneur de la compagnie ne nous reprochent de n'en avoir pas dit assez, et c'est à ces derniers que nous voulons plaire uniquement; leur exemple est une censure infiniment plus forte que la nôtre, à laquelle nous renvoyons les premiers.

C'est là qu'ils apprendront qu'au milieu de la dépravation des mœurs et de la licence de notre siècle, la vertu se conserve toujours un petit nombre d'adorateurs, dont la sagesse instruit ceux qui osent l'imiter, et condamnent ceux qui ne l'imitent pas.

Dociles aux avis et aux instructions des anciens sénateurs, ils ont mérité d'instruire à leur tour les jeunes magistrats qui ont le courage de marcher sur leurs traces.

Soumis inviolablement à la loi nécessaire de la pluralité des suffrages, ils se sont accoutumés de bonne heure à res-

pecter le jugement du plus grand nombre des juges, comme celui de Dieu même.

Jaloux de leur réputation, attentifs à conserver leur dignité, ils ont rendu encore plus d'honneur à la magistrature qu'ils n'en avaient reçu d'elle.

Enfin la pureté de leurs mœurs, l'uniformité de leur vie, la gravité de leur conduite est la terreur du vice, le modèle de la vertu, la condamnation de leur siècle et la consolation de la justice.

Heureux nous-même, si nous pouvions suivre de si grands exemples avant que de vous les proposer, et si une fonction prématurée ne nous imposait la nécessité de censurer les autres, dans un âge où nous ne devrions nous occuper que de la crainte de mériter la censure!

TROISIÈME MERCURIALE

Prononcée à la Saint-Martin, 1699.

— —

LA GRANDEUR D'AME.

Il n'y a point de vertu plus rare et plus inconnue dans notre siècle que la véritable grandeur d'âme ; à peine en conservons-nous encore une idée imparfaite et une image confuse. Nous la regardons souvent comme une de ces vertus qui ne vivent que dans notre imagination, qui n'existent que dans les écrits des philosophes; que nous concevons, mais que nous ne voyons presque jamais, et qui, s'élevant au-dessus de l'humanité, sont plutôt l'objet d'une admiration stérile que celui d'une utile imitation.

Cette supériorité d'une âme qui ne connaît rien au-dessus d'elle que la raison et la loi, cette fermeté de courage qui demeure immobile au milieu du monde ébranlé, cette fierté généreuse d'un cœur sincèrement vertueux, qui ne se propose jamais d'autre récompense que la vertu même, qui ne désire que le bien public, qui le désire toujours, et qui, par une sainte ambition, veut rendre à sa patrie encore plus qu'il n'a reçu d'elle, sont les premiers traits et les plus simples couleurs dont notre esprit se sert pour tracer le tableau de la grandeur d'âme.

Mais, étonnés par la seule idée d'une si noble vertu, et

désespérant d'atteindre jamais à la hauteur de ce modèle, nous la regardons comme le partage des héros de l'antiquité; nous croyons que, bannie de notre siècle et proscrite du commerce des vivants, elle n'habite plus que parmi ces illustres morts dont la grandeur vit encore dans les monuments de l'histoire.

Triste et funeste jugement que nous prononçons contre notre âge, et par lequel nous nous condamnons nous-mêmes à une perpétuelle faiblesse! Il semble que le privilége d'être véritablement grand ait été réservé au sénat de l'ancienne Rome, et que la solide, la sincère grandeur d'âme attachée à la fortune de l'empire romain ait été comme enveloppée dans sa chute et ensevelie sous ses ruines.

Nos pères, à la vérité, en ont vu luire quelques rayons éclatants qui semblaient vouloir se faire jour au travers des ténèbres de leur siècle, mais la maligne faiblesse du nôtre ne peut plus même supporter les précieux restes de cette vive lumière; toujours dominés par la vue de nos intérêts particuliers, nous ne saurions croire qu'il y ait des âmes assez généreuses pour n'être occupées que des intérêts publics: nous craignons de trouver dans les autres une grandeur que nous ne sentons point en nous; sa présence importune serait un reproche continuel qui offenserait la superbe délicatesse de notre amour-propre, et, persuadés qu'il n'y a que de fausses vertus, nous ne pensons plus à imiter ni même à honorer les véritables.

La grandeur d'âme ne reçoit des hommages sincères que dans les siècles où elle est plus commune.

Il n'appartient qu'aux grands hommes de se connaître les uns les autres et de s'honorer véritablement. Le reste des hommes ne les connaît pas, ou, s'il les connaît, il s'en défie souvent et il les craint presque toujours. Leur simplicité, que nous ne saurions croire véritable, ne peut nous rassurer contre leur élévation qui condamne et qui désespère notre faiblesse. Au milieu de ces préventions si contraires au véri-

table mérite, heureux le magistrat qui ose apprendre aux hommes que la grandeur d'âme est une vertu de tous les siècles comme de tous les états, et que, si la corruption de nos mœurs la fait paraître plus difficile, il ne sera jamais en son pouvoir de la rendre impossible à l'homme de bien!

Né pour la patrie beaucoup plus que pour lui-même, depuis ce moment solennel où, comme un esclave volontaire, la république l'a chargé de chaînes honorables, il ne s'est plus considéré que comme une victime dévouée non-seulement à l'utilité, mais à l'injustice du public. Il regarde son siècle comme un adversaire redoutable, contre lequel il sera obligé de combattre pendant tout le cours de sa vie; pour le servir il aura le courage de l'offenser, et s'il s'attire quelquefois sa haine, il méritera toujours son estime.

Qu'il ne se laisse pas détourner d'un si noble dessein par les fausses idées de ceux qui déshonorent la justice en lui arrachant la grandeur d'âme qui lui est si naturelle pour en faire le glorieux apanage de la vertu militaire.

Que nous serions à plaindre s'il fallait toujours acheter le plaisir de voir de grandes âmes par les larmes et par le sang qui accompagnent le char des conquérants, et que la condition des hommes serait déplorable s'ils étaient obligés de souhaiter la guerre ou de renoncer à la véritable grandeur!

Que ce pompeux appareil qui environne la gloire des armes éblouisse les yeux d'un peuple ignorant, qui n'admire que ce qui frappe et qui étonne ses sens, qu'il n'adore que la vertu armée et redoutable, qu'il la méprise tranquille et qu'il la méconnaisse dans sa simplicité.

Le sage plaint en secret l'erreur des jugements du vulgaire. Il connaît tout le prix de cette grandeur intérieure qui ne partage avec personne la gloire de régner et de vaincre, et qui, tenant de la nature des choses divines, vit contente de ses seules richesses et environnée de son propre éclat.

Il est, n'en doutons point, des héros de tous les temps et

de toutes les professions. La paix a les siens comme la guerre, et ceux que la justice consacre ont au moins la gloire d'être plus utiles au genre humain que ceux que la valeur a couronnés. Le plus parfait modèle de la véritable grandeur, Dieu même qui en possède la source et la plénitude, n'est pas moins jaloux du titre de juste juge que de celui de Dieu des armées. Il permet la guerre, mais il ordonne la paix, et si le conquérant est l'image terrible d'un Dieu vengeur et irrité, le juste est la noble expression d'une divinité favorable et bienfaisante.

Car, qu'est-ce qu'un magistrat, et quelle est l'idée que la vertu en offre à notre esprit? Heureux si une sensible expérience la rendait toujours présente à nos yeux!

C'est un homme toujours armé pour faire triompher la justice, protecteur intrépide de l'innocence, redoutable vengeur de l'iniquité, capable, suivant la sublime expression de la Sagesse même, de forcer et de rompre avec un courage invincible ces murs d'airain et ces remparts impénétrables qui semblent mettre le vice à couvert de tous les efforts de la vertu. Faible souvent en apparence, mais toujours grand et toujours puissant en effet, les orages et les tempêtes des intérêts humains viennent se briser vainement contre sa fermeté.

Enfin, c'est un homme tellement uni, et, si nous l'osons dire, tellement confondu avec la justice, qu'on dirait qu'il soit devenu une même chose avec elle. Le bonheur du peuple est non-seulement sa loi suprême, mais son unique loi. Ses pensées, ses paroles, ses actions sont les pensées, les paroles, les actions d'un législateur, et, seul dans sa patrie, il jouit du rare bonheur d'être regardé par tous ses concitoyens comme un homme dévoué au salut de la république.

Que si les grandes âmes ne demandent au ciel que de grands travaux à soutenir, de grands dangers à mépriser, de grands ennemis à combattre, quels travaux, quels dangers, quels ennemis plus dignes des généreux efforts de l'homme

de bien que ceux que la vertu prépare au magistrat dans le cours d'une longue et pénible carrière!

Plus avare pour lui que pour le reste des hommes, à quel prix ne lui fait-elle pas acheter la grandeur qu'elle lui destine! Occuper un esprit né pour les grandes choses à suivre scrupuleusement les détours artificieux et les profonds replis d'une procédure embarrassée, voir la justice gémir sous le poids d'un nombre infini de formalités captieuses et ne pouvoir la soulager, se perdre et s'abîmer tous les jours de plus en plus dans cette mer immense de lois anciennes et nouvelles, dont la multitude a toujours été regardée par les sages comme une preuve éclatante de la corruption de la république, avoir continuellement devant les yeux le triste spectacle des faiblesses et des misères humaines, plus puissant pour les condamner que pour les prévenir, toujours obligé de punir les hommes sans espérer presque jamais de pouvoir les corriger, et demeurer inviolablement attaché au culte de la justice, dans un temps où elle n'offre que des peines à ses adorateurs et où il semble que ce soit prendre une route opposée à la fortune, que s'engager dans celle de la magistrature, c'est le premier objet que la vertu présente à la grandeur d'âme du magistrat.

La jeunesse n'a point pour lui de plaisirs, la vieillesse ne lui offre point le repos. Ceux qui mesurent la durée de leur vie par l'abondance et par la variété de leurs divertissements croient qu'il n'a point vécu, ou plutôt ils regardent comme une longue mort sa vie, dans laquelle il a toujours vécu pour les autres sans vivre jamais pour lui, comme si nous perdions tous les jours que nous donnons à la république, et comme si ce n'était pas au contraire l'unique moyen d'enchaîner la rapidité de nos années et de les rendre toujours durables, en les mettant comme en dépôt dans le sein de cette gloire solide qui consacre la mémoire de l'homme juste à l'immortalité.

Heureux au moins si, forcé de suivre une route pénible

et laborieuse, il pouvait y marcher avec assurance! ou plutôt, pour parler toujours le langage de la vertu, heureux de trouver de nouveaux motifs pour redoubler sa vigilance et son activité dans des dangers qui ne sont pas moins dignes de la grandeur de son âme que les travaux de son état!

Telle est la glorieuse nécessité que la justice impose au magistrat, lorsqu'elle imprime sur son front le sacré caractère de son autorité. Image vivante de la loi, il faut qu'il marche toujours, comme elle, entre deux extrémités opposées, et que, s'ouvrant un chemin difficile entre les écueils qui environnent sa profession, il craigne de s'aller briser contre l'un en voulant éviter l'autre.

C'est, à la vérité, un grand spectacle et un objet digne des regards de la justice même, que l'homme de bien, accompagné de sa seule vertu, aux prises avec l'homme puissant soutenu de ce que la faveur peut avoir de plus redoutable. Qu'il est beau de convaincre la fortune d'impuissance, de lui faire avouer que le cœur du magistrat est affranchi de sa domination, et que, toutes les fois qu'elle a osé attaquer sa vertu, elle n'est jamais sortie que vaincue de ce combat!

La gloire de ce triomphe semble même obscurcir l'éclat des autres victoires du magistrat : c'est par là seulement que le commun des hommes lui permet de s'élever jusqu'au rang des héros, et d'entrer avec eux en partage de la grandeur d'âme.

N'attaquons point ici l'excès de cette prévention. A Dieu ne plaise que nous voulions jamais diminuer le prix de ces grandes actions, où l'on a vu de sages, d'intrépides magistrats, sacrifier, sans balancer, leurs plus justes espérances, devenir avec joie les victimes illustres de la droiture et de la probité, et, renonçant aux promesses de la fortune, se renfermer glorieusement dans le sein de leur vertu!

Avouons-le néanmoins, et disons comme ces grands hommes l'auraient dit eux-mêmes, que ce que les âmes

communes regardent comme une illustre mais dure nécessité pour le magistrat, est une rare félicité.

Quel est l'homme de bien qui ne porte envie à une si heureuse disgrâce, et qui ne soit prêt à l'acheter au prix de la plus haute fortune?

Disons-le donc hardiment : il est plus honteux de céder à la faveur qu'il n'est glorieux de lui résister. La véritable grandeur d'âme rougit en secret des applaudissements qu'elle est forcée de recevoir, lorsqu'elle a goûté le plaisir si pur de triompher de la faveur en s'immolant à la justice. Elle rejette avec une espèce d'indignation ces éloges injurieux à sa probité, et il lui semble qu'on la loue de n'avoir pas fait un crime.

Si quelque ennemi lui paraît redoutable, c'est ce désir, naturel à toutes les grandes âmes, de soutenir toujours le pauvre et le faible contre le riche et le puissant.

Tentation dangereuse, séduction d'autant plus à craindre pour l'homme de bien qu'il semble qu'elle conspire contre lui avec ses propres vertus. Elle lui fait prendre pour un excès de force ce qui n'est qu'un excès de faiblesse; il adore une fausse image de grandeur, et il offre à l'iniquité le sacrifice qu'il croit présenter à la justice.

Il s'élève du fond de notre cœur une secrète fierté et un orgueil d'autant plus dangereux qu'il est plus subtil et plus délicat, qui nous révolte contre le crédit et l'autorité; ce n'est point l'amour de la justice qui nous anime, c'est la haine de la faveur. On regarde ces jours éclatants, où l'on voit les plus hautes puissances abattues, consternées, captives sous le joug de la justice, comme le triomphe de la magistrature. C'est alors que le magistrat recueille avec plaisir les louanges d'un peuple grossier, qui ne lui applaudit que parce qu'il croit que l'injustice est la compagne inséparable de la faveur; et, goûtant avec encore plus de satisfaction les reproches des grands qu'il a sacrifiés à sa gloire, il se flatte du faux honneur de mépriser les menaces de la for-

tune irritée, dans le temps qu'il ne devrait songer qu'à apaiser la justice.

Mais savoir s'exposer, non pas à la haine et à la vengeance des grands, mais à la censure et à l'indignation des gens de bien même qui se laissent quelquefois entraîner par le torrent des jugements populaires; aimer mieux être grand que de le paraître; n'être sensible ni à la fausse gloire de s'élever au-dessus de la plus redoutable puissance, ni à la fausse honte de paraître succomber à son crédit; et se charger volontairement des apparences odieuses de l'iniquité pour servir la justice au prix de toute sa réputation par une constante et glorieuse infamie, c'est ce qui n'est réservé qu'à un petit nombre d'âmes généreuses, que leur vertu élève au-dessus de leur gloire même.

Ennemies de la fausse gloire, elles fuient encore plus l'esprit de hauteur et de domination, écueil souvent fatal à la plupart des grandes âmes.

Qu'il est rare de trouver des génies assez supérieurs pour tempérer par leur modestie l'éclat de la supériorité de leurs lumières, et pour adoucir par leur sagesse l'empire d'une raison dominante qui se sent née pour être souveraine!

Qu'il est difficile de savoir conserver la modération dans le bien même, et d'éviter l'excès jusque dans les avantages de l'esprit! Et quelle grandeur d'âme ne faut-il pas avoir pour échapper à ce péril, puisqu'il faut être grand pour pouvoir même y succomber!

C'est à cette rare sagesse que le vertueux magistrat aspire continuellement. S'il plaint la basse timidité de ces âmes pusillanimes qui se laissent ébranler par la moindre contradiction, et qui n'abandonnent leur premier suffrage que parce qu'il est combattu, il ne condamne pas moins la fierté présomptueuse de ces génies indociles qui soutiennent leurs avis moins parce qu'ils sont justes que parce qu'ils les ont proposés; et qui, sans respecter souvent ni la prérogative de l'âge, ni celle de la dignité, veulent que tout genou fléchisse,

et que toute langue rende hommage à la hauteur de leur esprit. Attentif à ménager la faiblesse du cœur humain, qui dans le temps même qu'il a le plus besoin d'être gouverné, ne craint rien tant que de sentir qu'on le gouverne, il appréhende encore plus de déshonorer la raison en lui prêtant cet extérieur tyrannique qui ne convient qu'à la passion, et jusqu'à quel point ne portera-t-il pas sa timide retenue, lorsqu'il pensera qu'un ton trop décisif, un air trop plein de confiance, ont souvent nui à la justice même; que les esprits les plus modérés se soulèvent presque toujours contre ceux qui pensent moins à les convaincre qu'à les subjuguer; et que, par un de ces mouvements secrets qui se glissent en nous malgré nous-mêmes, ils font porter à la justice la peine des manières indiscrètes de celui qui la leur montre!

S'il règne souvent sur les opinions des autres juges, c'est par la seule évidence de ses raisons, et par la sage modestie avec laquelle il les insinue. Il semble qu'il s'instruise lui-même dans le temps qu'il les instruit; l'on dirait qu'il ne fait que les suivre, lorsque c'est lui qui leur trace le chemin, et il possède si parfaitement l'art de conduire les hommes dans la voie de la vérité, que ceux qu'il conduit ne s'en aperçoivent jamais que par les chutes qu'ils font lorsqu'il ne les conduit pas.

Avec de si heureuses dispositions, que l'on ne craigne rien de la grandeur et de l'étendue de ses talents. La justice ne sera jamais réduite à redouter la force et l'élévation de son génie. On n'appréhendera point qu'il tourne contre la loi les armes qu'elle ne lui a données que pour la défendre, et qu'il usurpe sur elle un empire dont il n'est le dépositaire que pour la faire régner.

Loin du sage magistrat l'indigne affectation de ces juges dangereux qui dédaignent la gloire facile d'avoir suivi le bon parti; qui soutiennent le parti contraire, parce qu'il est plus propre à faire paraître la vivacité et la supériorité de leur génie; qui se déclarent les protecteurs de toutes les af-

faires déplorées, et qui croient que la grandeur de l'esprit humain consiste à paraître supérieur à la raison et à la vérité.

D'autant plus soumis qu'il est plus éclairé, le magistrat qui aspire à être véritablement grand, dépose toute sa grandeur au pied du trône de la justice. Heureux quand il a pu la connaître lui-même! plus heureux encore quand il a eu l'avantage de la faire connaître aux autres! Aussi simple que religieux adorateur de la loi, on ne le voit jamais s'exercer vainement à en combattre la lettre par des inconvénients imaginaires, à en éluder l'esprit par des interprétations captieuses, pour en détruire l'autorité par une feinte et apparente soumission.

Quels dangers pourraient ébranler une âme si forte et si généreuse?

Sera-t-elle sensible aux charmes de l'amitié, elle qui a résisté aux caresses de la fortune?

Se laissera-t-elle éblouir par l'éclat de sa dignité; et croira-t-elle que tout doit céder à son crédit, et plier sous le poids de ce pouvoir étranger que la crainte de l'autorité du magistrat, beaucoup plus que l'estime de sa vertu, lui donne quelquefois sur l'esprit des autres hommes? Mais elle a toujours regardé avec indignation ces ministres infidèles qui considèrent leur dignité comme un bien qui leur appartient, qui cherchent à jouir de leur élévation comme s'ils étaient juges pour eux-mêmes et non pour la république, et qui veulent s'approprier une grandeur que la patrie ne leur prête que pour les rendre esclaves de tous ceux qui réclament leur autorité.

Enfin sera-ce le dégoût de son état qui répandra un poison secret sur toutes ses occupations? Il en connaîtra tous les dangers; mais ces dangers mêmes seront les liens qui l'attacheront encore plus étroitement à sa profession. Au lieu de s'en dégoûter, parce qu'elle est difficile, c'est au contraire parce qu'elle est difficile qu'il sentira combien

elle doit paraître honorable aux plus grandes âmes. S'il ne peut aimer la place à laquelle il est attaché, il aimera le bien qu'il y fait. On pourra ne le pas élever, mais on ne pourra l'empêcher d'être grand; et cette grandeur immuable, que l'homme de bien reçoit des mains de la vertu même, est celle qui fait son unique ambition.

Vainqueur de tant de dangers qui naissent, pour ainsi dire, sous ses pas dans la carrière de la magistrature, il sera trop élevé pour craindre les attaques des ennemis qui l'environnent.

Les plaisirs respecteront la sainte rigueur de son austère sagesse ; les passions timides et tremblantes se tairont, ou s'enfuiront devant lui ; une seule de ses paroles fera plus d'impression que les plus longs discours des autres magistrats : le déréglement ne pourra pas même soutenir la censure muette de son visage sévère, et le vice redoutera jusqu'à ses regards.

L'ambition pourra se flatter d'abord de remporter sur lui une victoire plus facile, mais elle éprouvera bientôt qu'il n'est pas plus sensible à la soif des honneurs qu'à l'ardeur des plaisirs : elle cherchera souvent à se venger de ses mépris, mais elle sera confuse de n'avoir pu troubler la tranquillité de son âme, et, bien loin d'avoir excité ses plaintes et ses murmures, elle avouera avec regret qu'elle n'a pu même arracher un soupir du fond de son cœur.

Enfin, jamais l'intérêt ni l'avarice n'entreprendront de déshonorer les suites d'une vie si glorieuse. Les fonctions les plus infructueuses de la justice sont celles qu'il remplira avec le plus d'empressement; il suivra avec peine l'usage établi dans les autres, et, conservant jusqu'à la fin de sa vie cette timide et louable pudeur qui semble le partage de la première jeunesse, il croira avoir perdu son travail dès le moment qu'il en aura reçu quelque récompense.

C'est ainsi que la grandeur d'âme rend le magistrat égale-

ment supérieur aux travaux, aux dangers, aux ennemis de son état.

Mais qui sont ceux qui osent aujourd'hui aspirer à la possession d'une si haute qualité? Ne craignons point de le dire encore une fois, on la regarde comme une vaine spéculation, comme le modèle d'une perfection imaginaire; et peut-être que, dans le temps même que nous parlons, une partie de ceux qui nous écoutent nous reprochent en secret de tomber dans l'excès de ces peintres audacieux qui, voulant surpasser la nature au lieu de l'imiter, attrapent le grand, mais perdent le vraisemblable.

S'il nous reste encore un souvenir confus de la véritable grandeur, c'est une lueur trompeuse qui ne sert qu'à nous égarer. Nous ne mesurons l'étendue de notre âme que par celle de nos désirs, et telle est la corruption de nos mœurs, que l'ambition même nous paraît une vertu.

Combien voyons-nous de magistrats se flatter de devenir grands en briguant avec avidité le frivole, le dangereux honneur de vivre avec les grands! Pour parvenir à cette fausse grandeur, ils arrachent les bornes que la sagesse de nos pères avait établies; ils confondent les limites de deux professions dont les mœurs sont absolument incompatibles; et que peuvent-ils mettre de leur part, dans ce commerce inégal où ils se flattent de voir rejaillir sur eux une portion de cet éclat qui environne les grands? Quel est le prix auquel ils achètent une illustre et pesante amitié?

Ne disons point ici qu'il est à craindre que, prodigues de leur dignité, ils ne s'accoutument insensiblement à n'être pas plus avares de leur devoir, et qu'ils ne chargent quelquefois la justice de les acquitter de cette espèce de dette qu'ils contractent envers les grands.

Ne peignons point les hommes plus faibles ou plus corrompus qu'ils ne le sont, et craignons de dire ce que nous rougirions même de penser. Disons seulement que l'on sacrifie toujours une partie de cette constante et intrépide

liberté qui est le plus ferme appui de la grandeur du magistrat. Il devient dépendant de ceux que l'état de leurs affaires met presque toujours dans sa dépendance. S'il se sent assez fort pour résister au crédit et à l'amitié réunis contre lui, pourra-t-il s'assurer d'être toujours assez heureux pour échapper aux artifices secrets de cette prévention presque imperceptible qui se cache au fond de notre cœur, et qui aveugle notre esprit avant même qu'il ait eu le loisir de penser à s'en défendre? Enfin, quand il espérerait de n'être pas moins au-dessus de la prévention que de la faiblesse, pourquoi s'exposer à des combats dont le péril est certain, dont le succès est douteux, et où la victoire même, toujours fatale au vainqueur, fait succéder à une amitié feinte une haine véritable, et à une protection passagère une vengeance immortelle?

D'autres esprits, encore plus faibles que les premiers, cherchent une élévation imaginaire dans le spectacle qu'ils donnent au public de leur somptueuse magnificence : toute leur vie n'est qu'une longue représentation dans laquelle on admire en public l'éclat de leur grandeur fastueuse, mais on déplore en secret la vanité de leur superbe faiblesse.

La véritable grandeur gémit de cette pompe qui ne sert qu'à la déguiser, et, craignant d'être confondue avec les vices qui accompagnent presque toujours le faste et le luxe, elle s'échappe du sein de l'abondance, pour se retirer dans le vertueux séjour de la médiocrité.

C'est là qu'elle se plaît à former un cœur vraiment digne d'elle.

Elle ne se contente pas d'avoir donné au magistrat ce fonds de grandeur intérieure qui n'est parfaitement connu que de Dieu seul; elle répand sur tout son extérieur quelques rayons éclatants de cette vive lumière qu'il renferme au dedans de lui-même.

La simplicité de son cœur, l'égalité de son âme, l'uni-

formité de sa vie, sont des vertus que sa modestie ne saurait cacher. Une douce et majestueuse tranquillité, une autorité visible et reconnaissable, l'accompagnent toujours; sa propre grandeur le trahit, et le livre malgré lui aux louanges qu'il méprise.

Au-dessus de l'admiration des hommes, il n'exige pas même leur reconnaissance. Heureux s'il peut leur cacher le bien qu'il leur fait, et être l'auteur inconnu de la félicité publique !

Supérieur à tous les événements, il semble que, les ayant tous prévus, il les ait tous également méprisés. Jamais la colère n'a troublé la sérénité de son visage, jamais l'orgueil n'y a imprimé sa fierté, jamais l'abattement n'y a peint sa faiblesse.

Enfin, toujours grand sans faste, sans ostentation, souvent même sans le savoir, le dernier caractère de sa grandeur est de l'ignorer.

Il est regardé comme le terme de la sagesse humaine. Les pères le montrent à leurs enfants comme le plus parfait modèle qu'ils puissent jamais imiter : si l'on demande un homme de bien, tous ses concitoyens se hâteront à l'envi de le nommer.

On ne pourra plus peindre la vertu, sans paraître avoir voulu faire son portrait. Le poëte proteste inutilement qu'il n'a pensé qu'à tracer en général le caractère d'un homme de bien : tout le peuple se récrie qu'il a voulu peindre Aristide; et, quittant la fiction pour la vérité, il oublie le héros fabuleux que le théâtre lui offre, pour admirer un plus grand spectacle que la vertu d'un simple particulier lui présente.

Tels sont les fruits précieux de cette grandeur d'âme qui est propre au magistrat. C'est par elle que ce sage Athénien mérita autrefois le titre glorieux d'homme juste, et c'est elle que nous proposons aujourd'hui pour modèle à ceux

qui sont tous appelés par le bonheur de leur état à porter ce grand nom. Heureux si nous pouvons ne perdre jamais de vue une si rare vertu dans le cours de nos occupations, et si nous méritons de parler de la grandeur d'âme en nous exerçant à la pratiquer!

QUATRIÈME MERCURIALE.

Prononcée à la Saint-Martin, 1700.

LA DIGNITÉ DU MAGISTRAT.

Souffrez que nous suspendions durant quelques moments les sévères fonctions de la censure publique, pour n'envisager que la perte qu'elle vient de faire.

La voix qui devait se faire entendre aujourd'hui s'est éteinte avant le temps par une mort précipitée, et la censure, presque réduite au silence, semble ne devoir être occupée qu'à regretter la mort du censeur [1].

Compagnon de sa dignité et coadjuteur de ses travaux, nous avons vu, nous avons connu de plus près, dans ce sage magistrat, ce fonds de droiture et de probité qui paraissait tellement né avec lui, qu'on eût dit qu'il était vertueux non-seulement par choix, mais par une heureuse nécessité; ces inclinations bienfaisantes qui tempéraient la rigueur de son ministère; ce caractère de candeur et de sincérité que la nature avait gravé sur son front comme une vive image de celle de son âme; cette douceur et cette affabilité qui rassuraient les faibles, qui consolaient les malheureux, qui guérissaient les plaies que sa justice avait faites, et qui don-

[1] M. de la Briffe, procureur général.

naient des grâces jusqu'à ses refus; enfin, cette religion si pure et si sincère qui s'est toujours également soutenue dans une longue suite de dignités, et qui, l'ayant accompagné depuis sa plus tendre jeunesse jusqu'au dernier moment de sa vie, a fait respecter en lui le chrétien encore plus que le magistrat.

Tristes et inutiles honneurs que nous rendons à sa mémoire! Cherchons dans l'accomplissement de nos devoirs la seule consolation qui convienne à la sévérité de notre ministère; et souvenons-nous que si les censeurs sont mortels, la censure doit être immortelle.

Avouons-le néanmoins, et disons à la gloire de la magistrature que jamais la justice n'a eu la satisfaction de voir dans ses ministres tant de droiture et tant d'intégrité. Des mains pures et innocentes offrent un culte agréable à ses yeux. La probité est devenue si commune, qu'elle n'est plus regardée comme une distinction. On rougirait de n'être point vertueux, on ne se glorifie point de l'être, et le vice, non-seulement condamné, mais inconnu dans cette auguste compagnie, est réduit à se cacher dans des tribunaux obscurs, éloignés de la lumière du sénat.

Mais que sert à la gloire du magistrat cette innocence dont il se flatte, si sa vertu renfermée au dedans de lui-même ne jette aucun éclat au dehors, et si, pendant qu'il révère la sainteté de la justice, il ne craint point d'avilir la dignité du magistrat?

C'est à cette dignité que la vertu même doit une partie de sa gloire. Par elle la justice cesse d'être invisible; elle se rend sensible, elle se communique aux yeux des mortels, et, si elle reçoit leurs hommages, c'est la dignité seule qui lui concilie cette espèce d'adoration. Le public, accoutumé à juger sur les apparences, croit qu'il n'y a point de vertu solide où il ne voit pas de véritable dignité. Et qui sait en effet combien le magistrat conservera encore cette sévérité intérieure dans laquelle il met toute sa confiance? Il porte déjà l'extérieur

du relâchement, il livre à son ennemi les dehors de son âme, et peut-être il le recevra bientôt dans le fond de son cœur.

Ainsi périt tous les jours la gloire du magistrat, ainsi s'efface l'éclat de cette dignité dont le dépôt sacré est remis entre ses mains pour donner du crédit aux lois et du poids à la justice.

En vain ceux qui ont vu l'ancienne gloire du sénat veulent chercher dans nos mœurs les traces de notre première dignité. A peine en conserve-t-on une image légère dans les fonctions publiques de la magistrature, et cette image même, toute faible qu'elle est, ne se trouve plus dans la vie privée du magistrat.

Ennuyé des plaisirs passés, ou impatient d'en goûter de nouveaux, fatigué de sa propre paresse et chargé du poids de son inutilité, on voit un jeune magistrat monter négligemment sur le tribunal. Il y traîne avec tant de dégoût les marques extérieures de sa dignité, qu'on dirait que, comme un captif, il gémit du lien auquel il se voit attaché.

Livré aux caprices de ses pensées et à l'inquiétude d'une imagination vagabonde, il ne se contente pas d'errer dans le vaste pays de ses distractions, il veut avoir des compagnons de ses égarements, et, plaçant une conversation indécente dans le silence majestueux d'une audience publique, il trouble l'attention des autres juges, et déconcerte souvent la timide éloquence des orateurs; ou, s'il fait quelque effort pour les écouter, bientôt l'ennui succède à la dissipation, et le chagrin qui est peint sur son visage fait trembler la partie, et glace son défenseur. On le voit inquiet, agité, prévenir les suffrages des autres juges par des signes indiscrets, et accuser en eux une lenteur salutaire qu'il devrait imiter.

Une molle indolence pourra seule fixer cette agitation importune; mais quelle peut être la dignité de celui qui ne doit sa tranquillité apparente qu'à une langueur véritable?

Il semble que le tribunal soit pour lui un lieu de repos, où il attend entre les bras du sommeil l'heure de ses affaires,

ou celle de ses plaisirs. C'est ainsi que l'arbitre de la vie et de la fortune des hommes se prépare à porter un jugement irrévocable. La justice, il est vrai, conservera toujours ses droits, nous le présumons ainsi de la sagesse de ses ministres; un moment d'attention réparera une longue négligence; il sortira du trône de la justice un de ces rayons lumineux qui percent les plus profondes ténèbres, et qui, dissipant les vapeurs du sommeil, éclairent le juge le moins attentif dans le moment fatal de la décision : mais la dignité du magistrat sera blessée, quand même la justice ne le serait pas; et le témoignage de sa conscience ne saurait le mettre à couvert de la maligne censure du public qui voit son indolence, et qui ne peut être témoin de l'heureuse certitude de son jugement.

Mais ne nous arrêtons pas plus longtemps à l'envisager dans l'éclat et dans le grand jour de l'audience. Plein de cette généreuse liberté qu'inspire l'amour du bien public, osons lever ce voile respectable qui sépare le sanctuaire du reste du temple, et qui le cache aux profanes.

Que nous serions heureux si, saisi d'une sainte frayeur en entrant dans ce sanctuaire vénérable, étonné de la majesté des sénateurs qui l'habitent, nous pouvions imiter cet ancien philosophe qui se récria, à la vue du sénat romain, qu'il avait vu une assemblée, une multitude de rois!

Nous savons qu'il en est encore qui pourraient attirer les regards de Cinéas, et le remplir de l'admiration de leur dignité. Malgré la décadence extérieure dont nous nous plaignons, nous avons la consolation de voir dans ce sénat des magistrats dignes d'être choisis par Caton pour entrer dans le sénat de l'ancienne Rome, des sénateurs qui gémissent avec nous des malheurs de la magistrature, mais qui ne se contentent pas de pleurer vainement sur les ruines du sanctuaire, qui s'appliquent à les réparer, et dont la vie honorable à la magistrature, précieuse à la justice, est la censure de leur siècle et l'instruction des siècles à venir.

Mais elle diminue tous les jours, cette troupe choisie qui renferme dans son sein nos dernières espérances. La justice voit croître sous ses yeux un peuple nouveau, ennemi de l'ancienne discipline et de cette contrainte salutaire qui conservait autrefois la dignité du magistrat.

Les jeunes sénateurs commencent à mépriser les anciens; les inférieurs se révoltent contre les supérieurs. Chaque membre veut être chef; chaque magistrat s'érige un tribunal séparé qui ne relève que de ce qu'il appelle sa raison. L'esprit divise les hommes, au lieu de les réunir. La diversité des opinions allume dans le sein de la justice une espèce de guerre civile qui remplit les juges d'aigreur et les jugements de confusion. A peine la voix de la vérité peut-elle se faire entendre dans le tumulte d'un combat. Et quel spectacle pour les parties! Quelle idée peuvent-elles concevoir de la magistrature, lorsqu'elles voient que la discorde règne dans l'empire de la justice, et que les juges ne peuvent conserver entre eux cette paix qu'ils sont chargés de donner aux autres hommes!

Puisse la dignité de la magistrature se soutenir sur le penchant, et s'arrêter sur le bord du précipice! Puissions-nous même ne trouver ici aucune créance dans les esprits, et mériter qu'on nous reproche l'amertume de notre censure! Mais qui peut assurer, si la licence de quelques jeunes magistrats continue à croître sans mesure, que les yeux de la justice ne soient pas blessés par des emportements encore plus indécents que ceux que l'opposition des sentiments a fait naître? Déjà de tristes préludes ont semblé nous annoncer ce malheur. Hâtons-nous de tirer le rideau sur un spectacle si humiliant. A quoi serviraient ici nos paroles? On entend jusqu'à notre silence.

Mais si la discorde dégrade honteusement le magistrat, et triomphe publiquement de sa gloire, il y a d'autres passions plus délicates et souvent plus dangereuses qui effacent en secret jusqu'aux moindres traits de sa dignité.

Tel est le caractère de la plupart des hommes, qu'incapables de modération, un excès est presque toujours pour eux suivi d'un excès contraire. Les premiers feux d'une jeunesse impétueuse n'inspirent au magistrat que du dégoût pour les affaires : il rougit de son état, et met une partie de sa gloire à mépriser sa dignité.

Attendons quelques années, et nous verrons peut-être ce magistrat, autrefois si dédaigneux, devenu un homme nouveau, avoir pour les affaires une avidité dont il serait lui-même surpris s'il conservait encore le souvenir de ses premières inclinations. Attentif à les prévoir avant qu'elles soient formées, annonçant leur naissance, se réjouissant de leurs progrès heureux quand il les voit arriver au point de maturité dans lequel il se flatte de s'en rassasier, assidu courtisan de ceux qu'il considère comme les distributeurs de sa fortune, jaloux de ceux qu'il croit plus accablés de travail que lui, il regarde avec un œil d'envie l'utile douceur de leurs fatigues, content, s'il pouvait seul porter tout le poids qu'il partage à regret avec les compagnons de sa dignité.

A peine peut-on l'arracher de ce séjour autrefois si craint et maintenant si chéri. L'amour du plaisir l'en éloignait dans un temps, l'intérêt l'y ramène dans un autre. Il faisait injure à ses fonctions lorsqu'il les dédaignait, il ne les déshonore pas moins lorsqu'il les recherche; et la justice, qui condamnait autrefois sa paresse, rougit à présent de son avidité.

Et que peut-on penser lorsqu'on le voit, indifférent pour les fonctions honorables de la magistrature, en remplir les devoirs utiles avec une exacte mais servile régularité; si ce n'est que, comme un vil mercenaire, il mesure son travail à la récompense qu'il en reçoit? Créancier importun de la république, il ignore la douceur de cette gloire si pure que l'homme de bien trouve à pouvoir compter la patrie au nombre de ses débiteurs. Il veut que chaque jour, chaque heure, chaque moment, lui apportent le salaire de ses

peines, malheureux de se croire ainsi payé de ses travaux, et véritablement digne de n'en recevoir jamais qu'une si basse récompense!

Où trouverons-nous donc la dignité du magistrat? L'extérieur du tribunal, l'intérieur du sénat, tout semble nous menacer de sa perte; et comment pourrait-elle se conserver hors du temple si, dans le temple même et à la face de ses autels, elle n'a pu se soutenir?

Aussi ne devons-nous presque plus la chercher dans la vie privée du magistrat.

Toutes les passions qui ont conspiré contre sa grandeur l'attendent à la porte du temple pour partager entre elles le malheureux emploi de profaner sa dignité.

A peine en sera-t-il sorti que, séduit par les conseils imprudents d'une aveugle jeunesse, il ne connaîtra peut-être plus d'autre école que le théâtre, d'autre morale que les maximes frivoles d'un poëme insipide, d'autre étude que celle d'une musique efféminée, d'autre occupation que le jeu, d'autre bonheur que la volupté. Ou s'il est assez heureux pour conserver encore, malgré la licence qui l'environne, cette première fleur de dignité qui se flétrit si aisément au milieu des plaisirs, il la sacrifiera bientôt à l'intérêt; et, par un malheur qui n'est que trop commun dans la magistrature, il perdra peut-être dans ses affaires particulières cette réputation de droiture et d'équité qu'il avait acquise dans les fonctions publiques.

Telle est la peine fatale des magistrats qui vont demander aux autres juges une justice qu'ils devraient se rendre à eux-mêmes. Il semble souvent qu'ils aient déposé sur le tribunal non-seulement leur dignité, mais leur vertu, lorsqu'ils en descendent pour se rabaisser au rang des parties.

Tantôt faibles et timides clients, on les voit trembler, gémir, supplier auprès de leurs égaux; oublier qu'eux-mêmes accordent tous les jours la justice non aux prières, mais aux raisons des parties; ne point rougir d'emprunter

la voix d'une sollicitation étrangère; et par là faire dire, à la honte de la magistrature, qu'un secours qui paraît nécessaire aux magistrats mêmes, ne peut pas être inutile auprès d'eux.

Tantôt fiers et impérieux, et souvent plus injustes que le plaideur le moins instruit des règles de la justice, ils consacrent jusqu'à leur caprice, et érigent toutes leurs pensées en oracles. Les plus vaines subtilités reçoivent bientôt entre leurs mains le caractère de l'infaillibilité. Il n'est plus pour eux de règles certaines et inviolables : ils rappellent comme parties, dans l'empire de la justice, les maximes qu'ils en avaient proscrites comme juges. On les voit se perdre et s'égarer volontairement dans les chemins tortueux d'une procédure artificieuse, marcher avec confiance dans des voies obliques qu'ils ont tant de fois condamnées dans les autres plaideurs, et ne montrer qu'ils sont juges que parce qu'ils possèdent mieux la science, si commune en nos jours, d'éluder la justice et de surprendre la loi.

Et que sera-ce encore si l'intérêt, après avoir soumis à ses lois la vie privée du magistrat, veut l'introduire dans les voies difficiles de l'ambition, et l'initier dans les mystères de la fortune?

C'est alors qu'insensible à la gloire de sa profession, il commencera, pour son malheur, à distinguer sa propre grandeur de celle de la magistrature. Peu content de s'élever avec les compagnons de sa dignité, il n'aspirera qu'à s'élever au-dessus d'eux : leur faiblesse pourra même flatter sa vanité, et leur bassesse fera sa grandeur. Il verra avec indifférence, et peut-être avec joie, la magistrature humiliée, pourvu que sur les ruines de son état il puisse bâtir le superbe édifice de sa fortune. Mais dédaignant la grandeur que la justice lui donne, il méritera de ne pas obtenir celle que la fortune lui promet; et peut-être il aura la disgrâce, après avoir dégradé sa dignité, d'avilir encore plus sa personne.

Enfin le dégoût sera son supplice et le dernier de ses malheurs. Il lui persuadera qu'il n'est plus pour le magistrat de véritable dignité, que nous courons inutilement après une ombre qui nous fuit, que c'est un fantôme que la simplicité de nos pères a adoré, mais dont un goût plus solide et plus éclairé a connu le néant et la fatigante vanité.

Ainsi parle le dégoût, et la paresse le croit; mais à Dieu ne plaise que nous portions jamais un si triste jugement contre notre condition!

Nous savons qu'il y a une dignité qui ne dépend point de nous, parce qu'elle est en quelque manière hors de nous-mêmes. Attachée dans le jugement du peuple à la puissance extérieure du magistrat, avec elle on la voit croître, avec elle on la voit diminuer; le hasard nous la donne, et le hasard nous l'enlève. Comme elle ne s'accorde pas toujours au mérite, on peut l'acquérir sans honneur, on peut la perdre sans honte; et reprocher au magistrat de ne pas conserver cette espèce de dignité, ce serait souvent lui imputer l'injustice du sort et le crime de la fortune.

Mais il est une autre dignité qui survit à la première, qui ne connaît ni la loi des temps, ni celle des conjonctures; qui, loin d'être attachée en esclave au char de la fortune, triomphe de la fortune même. Elle est tellement propre, tellement inhérente à la personne du magistrat que, comme lui seul peut se la donner, lui seul aussi peut la perdre. Jamais il ne la doit à son bonheur, jamais son malheur ne la lui ravit. Plus respectable souvent dans les temps de disgrâce que dans les jours de prospérité, elle consacre la mauvaise fortune; elle sort plus lumineuse du sein de l'obscurité dans laquelle on s'efforce de l'ensevelir; et jamais elle ne paraît plus sainte et plus vénérable que lorsque le magistrat, dépouillé de tous les ornements étrangers, renfermé en lui-même, et recueillant toutes ses forces, ne brille que de sa lumière, et jouit de sa seule vertu.

Vivre convenablement à son état, ne point sortir du caractère honorable dont la justice a revêtu la personne du magistrat ; conserver les anciennes mœurs; respecter les exemples de ses pères, et adorer, si l'on peut parler ainsi, jusqu'aux vestiges de leurs pas; ne chercher à se distinguer des autres magistrats que par ce qui distingue le magistrat des autres hommes; former son intérieur sur les conseils de la sagesse et son extérieur sur les règles de la bienséance; faire marcher devant soi la pudeur et la modestie; respecter le jugement des hommes et se respecter encore plus soi-même; enfin, mettre une telle convenance et une proportion si juste entre toutes les parties de sa vie, qu'elle ne soit que comme un concert de vertu et de dignité, et comme une heureuse harmonie dans laquelle on ne remarque jamais la moindre dissonance, et dont les tons, quoique différents, tendent tous à l'unité : voilà la route qui, dans tous les temps, nous sera toujours ouverte pour arriver à la véritable dignité. On est toujours assez élevé quand on l'est autant que son état. Les fonctions de la magistrature peuvent diminuer, mais la solide grandeur du vertueux magistrat ne diminuera jamais.

Fidèle observateur de ses devoirs, et timide dépositaire de sa dignité, il ne la confie qu'au secret de la retraite et au silence de la solitude.

Il sait que l'on méprise souvent de près ceux qu'on avait révérés dans l'éloignement; que le magistrat doit paraître étranger dans le pays de la fortune; qu'il lui est glorieux d'en ignorer les lois, et souvent jusqu'à la langue même; que c'est une terre qui dévore ses habitants, et surtout ceux qui la préfèrent au repos de leur patrie; que le magistrat y devient odieux s'il en condamne les mœurs, méprisable s'il les approuve, coupable s'il les imite, et que le seul parti qui lui reste est de les censurer par sa retraite, et de les combattre en les fuyant.

On ne le verra donc point, frivole adorateur de la for-

tune, aller avec tant d'autres magistrats brûler un encens inutile sur ses autels. Si la fortune peut se résoudre à se servir d'un homme de bien, il faudra qu'elle aille le chercher dans l'obscurité de sa retraite. Mais à quelque degré d'élévation qu'elle le fasse parvenir, elle ne pourra jamais lui faire perdre l'ancienne gravité de ses mœurs et cette austérité rigoureuse qui sont comme les gardes fidèles de sa dignité.

Disons-le hardiment : comme il n'y a qu'une vie dure et sévère qui assure parfaitement l'innocence du magistrat, elle seule peut aussi conserver l'éclat pur et naturel de la simple majesté.

C'est dans le séjour laborieux de l'austère vertu que les enfants reçoivent de leurs pères bien moins les dignités que les mœurs patriciennes.

Là, se conservent encore, dans le déclin de notre gloire et au milieu de ce siècle de fer, les restes précieux de l'âge d'or de la magistrature.

Là, tous les objets qui frappent les yeux inspirent l'amour du travail et l'horreur de l'oisiveté.

Là, règne une vertueuse frugalité, image de celle des anciens sénateurs : une modération féconde qui s'enrichit de tout ce qu'elle ne désire point, et qui trouve dans le simple retranchement du superflu la source innocente de son abondance.

Loin de cette heureuse demeure l'excès d'une magnificence inconnue à nos pères, et dont nous rougirions nous-mêmes si les mœurs n'avaient prescrit contre la raison ; le séjour du sage magistrat n'est orné que de sa seule modestie. Si le prince veut renfermer le luxe dans des bornes légitimes, sa maison pourra servir de modèle à la sévérité des édits, et l'exemple d'un particulier méritera de devenir une loi de la république.

Accoutumé à porter de bonne heure le joug de la vertu, élevé dès son enfance dans les mœurs rigides de ses an-

CINQUIÈME MERCURIALE.

Composée pour Pâques, 1702.

L'AMOUR DE LA SIMPLICITÉ.

Dans un temps où l'ancienne sévérité des lois semble se ranimer pour proscrire le luxe et la fausse grandeur, la magistrature, dont un des principaux devoirs a toujours été le sage éloignement de ces vices, ne doit-elle pas par sa conduite prêter de nouvelles forces à l'autorité de la loi qui les condamne, et, par la voie moins rigoureuse, mais plus persuasive des exemples, rétablir, s'il est possible, la simplicité dans les mœurs?

Qu'il nous soit donc permis, en ces jours solennels, destinés à nous retracer l'image de nos devoirs, de rappeler au magistrat l'idée de cette vertu, précieuse dans tous les temps, et qui fait le bonheur de toutes les conditions.

Ennemie de l'artifice, de la pompe et de l'ostentation, elle consacre l'homme à la vérité, et l'attache à son devoir par des liens indissolubles; elle l'éclaire sur la véritable grandeur; elle lui fait connaître que ce n'est qu'à sa faiblesse qu'il faut imputer la recherche de ses dehors brillants inventés pour le déguiser aux yeux des autres, et pour le dérober, s'il se pouvait, aux siens propres; que l'éclat extérieur n'augmente pas le prix des talents et de la raison; que la

sagesse l'a toujours dédaigné, et qu'il est le partage de ces mérites superficiels qui se repaissent du vain plaisir d'en imposer au vulgaire.

Ce n'est pas que, par un caprice farouche, la simplicité de mœurs méprise l'estime du public : elle en connaît les avantages utiles à la vertu même, mais elle cherche à la mériter et non à la surprendre; elle ignore l'art de se faire valoir, elle ne pense qu'à faire le bien et ne s'occupe pas à le faire remarquer aux autres; elle se montre telle qu'elle est, et néglige les secours et les ornements étrangers.

Semblable à ces personnes que la nature elle-même a ornées d'une beauté vraie, qui méprisent un éclat emprunté, peu attentives aux grâces qui les parent, elles plaisent sans chercher à plaire et même sans paraître le savoir, et remportent sur l'art et sur l'affectation une victoire qui ne leur coûte ni soins ni désirs.

Telle se montre à nos yeux une noble et vertueuse simplicité : non contente de conduire le cœur et d'éclairer l'esprit, elle règle encore l'extérieur dont elle écarte tout le faste, elle se peint dans tous les traits de l'homme de bien et se fait sentir dans toutes ses paroles, elle bannit les expressions trop recherchées, enfin elle imprime aux moindres actions ce caractère aimable de vérité qui fait toute la sûreté et toute la douceur de la société civile.

Mais si la raison ramène tous les hommes à la simplicité de mœurs, la justice en fait une loi encore plus indispensable au ministre qu'elle choisit pour prononcer ses oracles.

Il doit se regarder quelquefois comme le protecteur et toujours comme le père de ceux qui recourent à son autorité. Loin de les éloigner de lui par un appareil fastueux, son premier devoir est de rassurer leur timidité et d'exciter leur confiance : il faut que tout annonce en lui un ministre de paix et de justice; qu'il soit à portée de toutes les conditions; que le faible et l'opprimé puissent espérer que leurs plaintes seront portées directement à celui qui peut les faire

finir; que rien n'arrête et n'étouffe la voix du pauvre qui implore son secours, et que, né pour le peuple, son extérieur ne soit pas moins populaire que son cœur même.

Dépositaire public de toutes les vertus, c'est par leur éclat seul qu'il doit briller : le luxe, le faste et la vanité ne lui offrent que des objets frivoles, incapables d'éblouir une âme qui se sent destinée à de grandes choses; le bien public est son objet unique; il ne trouve de véritable plaisir qu'à être utile à sa patrie.

Toutes les fonctions de la magistrature sont toujours respectables à ses yeux; si elles ne lui semblent pas également augustes, aucune ne lui paraît pouvoir être méprisée : il n'imite point ces hommes fastueux dont l'attention se prête avec plaisir à ces contestations célèbres qui leur paraissent faire honneur à leur pouvoir ou être véritablement dignes de leur application, et se refusent à ces causes légères et à ces détails rebutants en eux-mêmes qui entrent essentiellement dans l'ordre de la justice; il sait que la destinée des pauvres y est presque toujours attachée, et que le véritable honneur du magistrat n'est pas de prononcer entre les grands ou sur des difficultés importantes, mais de retracer dans ses jugements l'image fidèle et vivante de la loi même qui établit des règles invariables sans distinguer les personnes et les conditions.

Ennemi de toute affectation, il ne fait sentir aux autres aucune supériorité, ni de naissance ni de talents; toujours prêt de faire à la justice un sacrifice de ses opinions les plus chéries, les contradictions l'instruisent loin de le révolter; une éloquence douce et vraie semble couler de ses lèvres; la candeur et la modestie qui se montrent dans son extérieur, découvrent la pureté de son cœur. C'est ainsi qu'il mérite la confiance des autres ministres de la justice, et que la vérité, qu'il a trouvée, parce qu'il la cherchait sans prévention, triomphe parce qu'il la défend sans aigreur.

Loin de lui les soins inquiets qui captivent les autres

hommes. Le luxe étale en vain en d'autres lieux tout ce qu'il peut avoir de plus séduisant; il n'en est point ébloui : il lui préfère l'ancienne simplicité qu'il aime à conserver, à retenir, du moins autant qu'il est en son pouvoir: les seules vertus lui paraissent les seuls ornements dignes de son état; sa vie uniforme, mais toujours vénérable, se passe ou dans une heureuse ignorance de ce qu'on appelle les avantages de la fortune, ou (ce qui est plus estimable encore) dans une noble disposition de cœur à n'en être point touché. Une vie simple en apparence, mais vraiment digne d'un magistrat, a été dans tous les temps le caractère et l'heureux partage des plus illustres ministres de la justice.

Cette vertu, éloignée de toute affectation, lui attire bientôt une considération supérieure à celle de la plus brillante fortune; mais cette considération même ne diminue rien de la simplicité de ses mœurs : il est surpris de ce qu'on lui fait un mérite de cet attachement invariable à ses devoirs; il ignore seul qu'il est digne de louanges, et il semble quelquefois que l'estime et la reconnaissance publiques, biens sur lesquels il a un droit si légitime, le gênent et l'embarrassent.

Pour conserver cette précieuse simplicité, le magistrat évite avec soin de se laisser surprendre au vain éclat des objets extérieurs; il sait que d'un sage mépris pour ces objets dépend tout son bonheur, et qu'en se livrant à la jouissance de ces faux biens, on perd peu à peu le goût qui nous attachait aux véritables.

Artisans de nos propres malheurs, nous prêtons nous-mêmes les plus fortes armes aux ennemis de notre raison : nous commençons par traiter de grossiers ces temps heureux où l'on ne connaissait point le luxe ni un vain faste; il semble que nous ignorions à quel point il est dangereux de se familiariser avec des séducteurs qui deviennent ensuite des tyrans domestiques. L'admiration commence à séduire notre âme; elle est bientôt suivie de nos désirs : un malheu-

reux raffinement nous les présente de jour en jour sous de plus flatteuses images, et nous croyons perfectionner notre goût, lorsque nous ne faisons qu'affaiblir notre vertu.

On se persuade que l'attachement aux avantages extérieurs n'a rien de contraire à l'esprit de justice qui doit animer le magistrat, qu'il en fera dans les occasions un sacrifice éclatant à son devoir. Mais que c'est peu connaître notre cœur! il ne partage pas si longtemps ses affections. Ou la raison y règne en souveraine, et alors elle le détache de tous les autres objets; ou par des combats continuels elle le fatigue, elle vient à lui paraître importune et trop sévère, il ne la suit plus qu'à regret; et, dans la fausse idée d'acheter son repos, il cesse enfin d'écouter une voix qui le trouble sans le déterminer.

Il n'en est pas ainsi du sage magistrat qui joint à l'éloignement de ces vices l'heureux secours de l'habitude. Loin de voir diminuer peu à peu sa vertu, il éprouve au contraire qu'elle acquiert tous les jours de nouvelles forces; elle devient inébranlable, et le soutient contre le torrent qui entraîne les autres hommes : les mœurs simples sont les seules digues insurmontables aux passions.

L'ambition écartera-t-elle de son devoir un magistrat qui n'est point sensible aux récompenses qu'elle promet? Plus attentif aux devoirs qu'exigent les dignités qu'à l'éclat qu'elles répandent, il craint de nouveaux honneurs, loin de s'empresser à les chercher. Il se borne à remplir les obligations de son état. Un nouveau joug ne lui paraît pas mériter les soins qu'il faut prendre pour se l'imposer.

Quelle différence de sentiment entre le magistrat ambitieux et celui qui se dévoue à une vertueuse simplicité! L'un fait servir ses devoirs à ses projets; l'autre, sans être distrait par des projets, n'envisage que son devoir. Les talents de l'un ne sont utiles au public que quand il croit qu'ils peuvent être utiles à ses desseins; les services de l'autre sont dégagés de tout désir de récompense, et il s'en

trouve assez payé par la satisfaction intérieure de faire le bien. De secrètes inquiétudes, des attentions incommodes, des agitations continuelles, des mouvements souvent inutiles, troublent toute la vie de l'un; l'autre voit couler ses jours dans une heureuse paix, et ne craint que ce qui pourrait donner atteinte à sa vertu. L'un, après l'accomplissement de ses plus ardents désirs, voit son bonheur lui échapper dans le sein de la possession même : il forme de nouveaux vœux. Ce qu'il n'a point encore efface dans son esprit ce qu'il a eu tant de peine à obtenir, et, pour tout fruit de ses travaux, il ne sent souvent que le poids accablant des remords; l'autre, toujours heureux, toujours tranquille, se renferme dans sa vertu, et, content de servir sa patrie dans les fonctions dont elle l'a chargé, il lui fait sans regret le sacrifice d'une fortune à laquelle il aurait pu aspirer. Enfin l'un est consumé par l'ennui d'un tumultueux esclavage qui avilit la noblesse de sa profession; l'autre goûte le plaisir d'une heureuse indépendance des passions qui l'élève au-dessus de sa dignité même.

La simplicité de mœurs fait encore ignorer au magistrat ces timides ménagements, ces retours secrets d'amour-propre, ces vues de fortune pour soi, ou pour sa famille, qui portent l'âme à désirer que la cause la plus accréditée soit la plus juste, et la séduisent quelquefois jusqu'à lui faire croire ce qu'elle désire. Peut-on seulement soupçonner que de tels sentiments trouvent entrée dans un cœur qui ne connaît que le devoir; qui ne regarde les plus illustres clients qu'avec les yeux de la justice, devant qui toutes les conditions disparaissent, et qui, peu touché d'un éclat extérieur, n'est conduit que par la lumière pure de la raison et de la vérité?

Le luxe, en multipliant les besoins, allume la soif des richesses, et entretient dans le cœur un fonds de cupidité; la simplicité des mœurs, en détachant le magistrat des objets

extérieurs, est comme un rempart impénétrable qui défend sa vertu.

Nous ne parlons point de cette indigne corruption qui n'ose pénétrer dans ces lieux sacrés; elle y serait regardée comme ces monstres, horreur de la nature, qu'on prend soin d'étouffer dès leur naissance; mais il est des mouvements d'intérêt plus imperceptibles, et qu'on se cache à soi-même, qui font qu'on voit avec moins de peine des incidents qui rendent la décision d'une contestation plus lente et plus ruineuse; qu'on s'oppose avec moins de fermeté à cette multiplication immodérée d'écritures inutiles; qu'on a moins d'attention à ménager ces instants si précieux aux parties; qu'on semble même regarder comme une possession et comme une espèce de patrimoine un procès considérable; et qu'on s'afflige, comme d'une perte domestique, d'une sage conciliation qui, en modérant la rigueur des prétentions qui divisaient les parties, rapproche en même temps et les intérêts et les cœurs.

On ne craindra point ces faiblesses dans un magistrat qui se renferme dans les bornes que lui prescrit une modeste simplicité. Content des dons qu'il a reçus de la fortune, ou si elle le traite en mère injuste, riche au moins par sa modération, il est possesseur d'un bien supérieur à cette opulence à laquelle il ne porte point envie. Heureux si, laissant à ses descendants le patrimoine de ses pères, accru seulement de sa réputation, il peut leur transmettre le mépris du luxe et du faste, et leur apprendre par son exemple, plus encore que par ses discours, combien la simplicité de mœurs est utile à la conservation des vertus de son état!

Offrons à ce sage magistrat un motif encore plus grand et véritablement digne de l'animer, le bien de l'État même.

Il sait qu'il doit au public non-seulement la dispensation de la justice, mais encore l'exemple de la vertu : le peuple devient aisément imitateur de ceux qu'il respecte. Les faiblesses des personnes que leur état expose à un plus grand

jour sont plus dangereuses que les vices mêmes de ceux que leur sort cache dans l'obscurité. Plus le pouvoir s'accroît, plus l'attention à fuir l'erreur doit redoubler; et les peuples sont véritablement heureux lorsque des vertus sans nombre accompagnent une puissance sans bornes.

Après l'exemple de ceux en qui réside la suprême puissance, il n'en est point qui fasse plus d'impression sur l'esprit des peuples que celui des magistrats. Le ministre de la justice est par état l'ennemi des vices qui peuvent troubler la société civile; l'interprète des lois est en même temps le censeur des désordres qu'elles condamnent.

De tous les vices contre lesquels il doit s'armer, il n'en est point de plus pernicieux que le faste et la fausse grandeur. L'esprit de simplicité prévient tous les maux que ces passions entraînent avec elles; il peut seul arrêter ce poison subtil qui se communique peu à peu à toutes les parties du corps de l'État, et qui par un feu caché le mine et le détruit.

Il n'en faut point douter : ces jalousies odieuses entre les professions qui ne cherchent à s'élever à l'envi les unes au-dessus des autres que par un vain éclat extérieur; ces efforts pour soutenir un pompeux appareil que souvent la fortune ne permet pas, et que la raison condamne toujours; ces chagrins renfermés dans le secret du domestique, mais vifs et cuisants, qu'inspire l'impuissance de briller au gré de sa vanité; cet oubli criminel du bien public toujours sacrifié à des vues particulières; cet indigne empressement à chercher les routes de la fortune, quelquefois aux dépens de son innocence; cet esclavage honteux où l'on captive jusqu'à ses lumières, où l'on désapprend à penser pour s'attacher aux idées fausses de ceux dont on attend des secours ou des bienfaits; enfin cet esprit général de servitude si différent de la noble obéissance : tous ces vices, la ruine des familles, la perte des vertus, et, par une suite nécessaire, l'affaiblissement de l'État, doivent leur naissance à l'amour du faste, et ne peuvent être réprimés que par l'exemple des

personnes publiques, et la simplicité respectable de leurs mœurs.

Cet éclat extérieur dont les yeux étaient éblouis commence à paraître frivole, lorsqu'on voit qu'il est négligé par les sages; on cesse de l'admirer quand on ne le trouve point dans ceux qu'on révère : le désir du bien public succède insensiblement à la recherche de ces faux biens; le service de l'État devient alors l'affaire de toutes les conditions; il n'est personne qui ne mette son bonheur à travailler dans sa profession à la grandeur de son prince et de sa patrie; et le public, juste dispensateur de la gloire, proportionne l'honneur aux services qu'on s'empresse à lui rendre.

C'est ainsi que s'est accrue cette puissance si redoutable des Romains; la simplicité des mœurs de leurs premiers citoyens les a rendus plus recommandables encore que leurs victoires, ou plutôt elle produisait en même temps et leur grandeur et leurs succès; la magnificence et le faste ont préparé leur ruine, et la décadence de leur empire a été présagé par leur éloignement de la simplicité des mœurs anciennes.

Sans chercher des exemples étrangers, nos anciens héros qui ont chassé de l'intérieur du royaume les fiers ennemis de l'État, et porté le nom français jusqu'aux extrémités du monde, n'ont-ils pas puisé leur valeur, et cet amour éclatant pour leur patrie, dans le sein de la vie simple et frugale? Et après avoir rempli l'univers du bruit de leurs exploits, ils venaient jouir de leur gloire dans ces mêmes retraites qui leur avaient donné la naissance, et dont la simplicité blesse aujourd'hui les yeux de leurs superbes descendants.

Ces chefs illustres des compagnies, ces sénateurs vénérables qui les secondaient, choisis quelquefois par des souverains étrangers pour être les arbitres de leurs différends; ces magistrats, l'honneur de ce tribunal auguste, qui par des décisions respectées dans tous les siècles, ont transmis jusqu'à

nous le dépôt inviolable de ces maximes adoptées par les ordonnances de nos rois, ou consacrées par l'usage de tous les temps, ont-ils dû leur gloire au luxe et à la somptuosité? et notre délicatesse au contraire ne serait-elle pas blessée du seul récit de ce que les histoires particulières nous apprennent de la simplicité de leurs mœurs?

Jusqu'à nous la magistrature s'était préservée de la corruption générale; elle a été longtemps l'unique asile où la simplicité de mœurs semblait s'être retirée, et avec elle toutes les vertus qui l'accompagnent.

Des prétextes frivoles ont enfin altéré cette innocence digne des premiers temps, et balancé dans quelques esprits ces puissants motifs de l'intérêt du magistrat, de l'utilité publique, et de l'exemple de tous les siècles.

Plusieurs de ceux qui sortent de la vie privée pour être admis dans le sanctuaire de la justice confondent le faste avec la dignité; ils ignorent encore les vraies prérogatives de leur état destiné à l'amour du peuple et à l'utilité publique. Ils affectent en toute occasion d'en faire sentir la supériorité. Tout, jusqu'à leur accueil, leur paraît devoir changer; ils croient surtout que la simplicité dans les mœurs les avilirait aux yeux des hommes, qu'elle est l'obscure vertu de l'homme privé, et que l'extérieur brillant est le véritable apanage des fonctions publiques.

D'autres se persuadent que ces marques de grandeur servent à faire respecter la justice et le souverain dont ils exercent l'autorité.

Mais peut-on regarder comme un véritable respect qui puisse nous flatter, ces apparences de soumission qu'attirent des dehors fastueux, que le besoin arrache, et que le cœur dément toujours? Jaloux de son indépendance, plus on affecte l'air de domination, plus sa liberté s'en offense; et pour se dédommager de l'effort qu'il se fait en dissimulant, il se livre au plaisir d'abaisser en secret ceux qui exigent ces vains honneurs.

Il n'en est pas ainsi de l'hommage sincère qu'on rend sans contrainte à la simplicité des mœurs : c'est un tribut légitime dont personne ne veut se dispenser. Moins on paraît empressé à le recevoir, plus le public s'efforce à le payer par un respect intérieur, seul digne d'un magistrat, et infiniment préférable à cette impression d'étonnement que laisse la magnificence.

Loin de nous ces âmes timides dans la pratique du bien, qui, sans entrer dans l'examen de la vérité, se font des idées des vertus au gré de leurs penchants, ou de leur indolence, et se représentent la simplicité de mœurs sous une image qui les rebute; ils se persuadent qu'elle est toujours accompagnée d'une effrayante sévérité, qu'elle écarte tous les amusements, et que se consacrer à cette vertu, c'est se dévouer à la tristesse et à l'ennui.

Le magistrat, il est vrai, conduit par la sagesse, évite tout ce qui pourrait altérer la simplicité de ses mœurs, et affaiblir sa vertu. En s'écartant d'une route dont la raison lui montre les périls, il s'épargne la fatigue du combat, et n'en mérite pas moins l'honneur de la victoire; il sait que l'éclat bruyant de la vanité, en frappant l'imagination, peut faire illusion à l'esprit, et qu'un des plus grands philosophes de l'antiquité avouait qu'en quittant les lieux où régnait la magnificence, s'il n'en sortait pas moins vertueux, il en sortait moins content et moins tranquille.

Mais n'est-il point d'autres plaisirs que ceux que procure un luxe somptueux? Le magistrat simple dans ses mœurs sait en trouver de plus doux, et de moins sujets aux importuns retours du repentir.

L'amitié des gens vertueux, les agréments d'une société d'autant plus aimable que la ressemblance des mœurs et des sentiments en fait le lien; les amusements de la vie champêtre dans ces intervalles où il lui est permis de les goûter, et de cesser d'être homme public; les délices qu'il sait se procurer à lui-même dans ces moments d'un précieux loisir

qu'il restitue aux lettres et aux sciences, moments qu'il se reprocherait comme autant d'infidélités s'il les prenait sur le temps qui est consacré à ses devoirs, et qui appartient à l'État; enfin tout ce qui est capable de faire le délassement d'une grande âme, et de la rendre plus propre aux nouveaux travaux qu'exige le bien public, forme les plaisirs innocents de la vie simple.

Une trop grande austérité peut être quelquefois l'effet du caractère et non de la simplicité de mœurs. La modération l'accompagne : éloignée de tout ce qui peut blesser l'amour-propre des autres, elle se fait aimer et honorer en même temps, parce qu'elle ne parle que le langage de la raison.

Que celui qui redoute cette vertu cesse donc de se trahir lui-même; que ses yeux dessillés s'ouvrent enfin à la lumière de la vérité; qu'instruit par l'expérience de tous les temps, il se persuade que la magistrature ne sera jamais plus respectée que lorsqu'elle sera dégagée de toute pompe extérieure; et que le magistrat, s'il est véritablement digne de l'être, doit regarder sa dignité comme un titre qui le dévoue à la simplicité de mœurs.

Heureux si, après avoir reçu de nos prédécesseurs le dépôt précieux des vertus qu'elle renferme, comme autrefois les mains les plus pures recevaient ce feu sacré auquel la destinée de l'empire était attachée, nous pouvons le transmettre sans aucune diminution à ceux qui viendront après nous, et cependant retracer à notre temps les mœurs de ces illustres personnages dont l'histoire nous a conservé la mémoire pour être le modèle et l'admiration de tous les siècles!

SIXIÈME MERCURIALE

Prononcée à la Saint-Martin, 1702.

LES MŒURS DU MAGISTRAT.

A la vue de cet auguste sénat, au milieu de ce temple sacré, où le premier ordre de la magistrature s'assemble en ce jour, pour exercer sur lui non le jugement de l'homme, mais la censure de Dieu même, par où pouvons-nous mieux commencer les fonctions de notre ministère qu'en vous adressant ces nobles et sublimes paroles que l'Écriture consacre à la gloire et à l'instruction des magistrats : *Juges de la terre, vous êtes des dieux, et les enfants du Très-Haut.*

Puisse le magistrat conserver toujours cette haute idée de la grandeur de son caractère! Image de la Divinité, puisse-t-il ne déshonorer jamais cette glorieuse ressemblance! Mais oserons-nous le dire, et nous sera-t-il permis de juger de l'avenir par le passé? A peine cette assemblée si respectable sera-t-elle séparée, que nous verrons peut-être *les enfants du Très-Haut,* confondus dans la foule des enfants des hommes, déposer les mœurs de la magistrature avec les marques de leur dignité, et mériter que nous leur appliquions ces sévères et redoutables paroles de la même Écriture : *Je vous ai dit que vous êtes des dieux, mais vous mourrez comme les autres hommes.*

Loin du sage ministre de la justice cette indigne alternative de grandeur et de bassesse, de vie et de mort. C'est en vain que l'on cherche à distinguer en lui la personne privée et la personne publique : un même esprit les anime, un même objet les réunit; l'homme, le père de famille, le citoyen tout est en lui consacré à la gloire du magistrat. Sa vie privée nous cache un spectacle moins éclatant, mais non pas moins utile que celui que sa vie publique nous montre, et l'image de ses mœurs est aussi respectable que celle de sa justice.

Quel plaisir de le contempler lorsque, éloigné de cette foule de clients qui l'environne presque toujours, déchargé du poids de ses fonctions publiques, et déposant, si l'on peut parler ainsi, les rayons de sa gloire, le magistrat nous laisse voir l'homme tout entier, et nous le montre dans cet état où il est véritablement lui-même.

Nous ne le trouverons point occupé à délibérer sérieusement sur le choix de ses plaisirs, ou à tracer laborieusement le plan de sa fortune. Renfermé au-dedans de lui-même, jouissant en paix de cette douce et innocente volupté que donne à l'homme de bien le spectacle de son cœur, il cherche continuellement non ce qui peut le faire paraître plus grand, mais ce qui doit le rendre meilleur; il cultive les semences de vertu que la nature lui a données; il arrache tous les jours ces épines malheureuses que la même nature fait croître tous les jours dans la terre la plus fertile, pour exercer la pénible industrie du laboureur.

Quelquefois, s'élevant au-dessus de lui-même, il porte la sainte, la rapide audace de ses regards jusqu'au trône de la Divinité pour y contempler la justice dans la justice même, et pour former ses mœurs sur ce grand modèle.

Que ne lui est-il permis de demeurer dans ce séjour lumineux, et de se livrer à la douceur de cette haute spéculation! Mais la voix de la société le rappelle sur la terre pour se dévouer, dans une vie active et laborieuse, au salut de la

république. Ses yeux, accoutumés à contempler la justice dans sa plénitude, découvrent sans peine cette multitude infinie de devoirs que le magistrat impose à l'homme, et que l'homme à son tour exige du magistrat : il joint l'expérience aux préceptes, et l'usage à la raison. Peu content des exemples vivants, il cherche dans les monuments des grands hommes ces restes de sagesse et de vertu qu'on ne voit presque plus sur la terre, et qui respirent encore dans leurs cendres.

Qu'on ne demande point dans quel temps il peut amasser ces trésors, et s'approprier les vertus de tous les siècles! Ses jours sont plus longs que ceux des autres hommes. Attentif à ménager le court intervalle qui sépare ses occupations publiques, il fixe ces moments rapides, il enchaîne ces heures fugitives que le commun des magistrats laisse échapper vainement, et se perdre sans retour par une fuite éternelle.

Il n'est point de jour de sa vie à la fin duquel il ne puisse dire avec joie : *J'ai vécu.* Si le ciel veut ajouter encore un jour à ceux qu'il m'a donnés, ce jour sera semblable à celui qui l'a précédé; la religion, la justice, le public, en partageront tous les moments; heureux si je puis dire, en le finissant avec autant de paix qu'aujourd'hui : *J'ai vécu!*

Tels ont été vos pères; ainsi se sont formés les illustres auteurs de ces races patriciennes où nous respectons encore leurs noms. Puissions-nous y trouver toujours leur esprit!

La retraite conservait les vertus qu'elle avait formées; la sévérité de leurs mœurs avait mis comme une barrière de pudeur et de modestie entre la corruption de leur âge et la sainteté de leur état. Il semblait alors que le magistrat vivait dans un autre siècle, qu'il était citoyen d'un autre pays; qu'il avait d'autres sentiments, d'autres mœurs, qu'il parlait même une autre langue. Il n'était pas nécessaire de le connaître pour le distinguer des autres hommes; l'étranger comme le citoyen le reconnaissait à la gravité de ses mœurs,

et le caractère de sa dignité était écrit dans la sagesse de sa vie.

Heureux les anciens sénateurs qui ont vu ce siècle d'or de la magistrature! plus heureux encore ceux qui n'ont point survécu à sa gloire, et qui l'ont vue sans tache autant qu'ils ont vécu!

Que diraient aujourd'hui ces graves magistrats s'ils voyaient comme nous un peuple nouveau entrer en foule dans le sanctuaire de la justice, et y porter ses mœurs, au lieu d'y prendre celles de la magistrature?

A la vue d'un si triste spectacle, leurs entrailles seraient émues, leur zèle s'allumerait bien moins contre ce peuple étranger que contre une partie de leur nation même, ou, si l'on ose le dire, contre leurs propres enfants.

« Épargnons, vous diraient-ils, ceux qui ne sont que la moindre cause de nos disgrâces, excusons ceux qu'une naissance différente a privés des avantages d'une éducation patricienne; on n'a pu les tourner de bonne heure vers les images de leurs ancêtres, et faire croître leur vertu à l'ombre des exemples domestiques. Ils n'ont rien vu dans leur enfance qui pût exciter en eux cette noble émulation qui a formé tant de grands hommes, et souvent, dans toute la vie de leurs pères, ils n'ont trouvé à imiter que leur fortune.

» Mais vous, généreux sang des anciens sénateurs; vous que la justice a portés dans son sein, qu'elle a vus croître sous ses yeux, et qu'elle a regardés comme ses dernières espérances; vous, pour qui la sagesse des mœurs était un bien acquis et héréditaire que vous aviez reçu de vos pères et que vous deviez transmettre à vos enfants, qu'est devenu ce grand dépôt que l'on vous avait confié? Enfants des patriarches, héritiers de leur nom, successeurs de leur dignité, qu'avez-vous fait de la plus précieuse portion de leur héritage, de ce patrimoine de pudeur, de modération, de simplicité, qui était le caractère et comme le bien propre de l'ancienne magistrature? Faut-il que cette longue suite, cette

succession non interrompue de vertueux magistrats qui devait faire toute votre gloire, s'arrête en votre personne, et que l'on puisse dire de vous : « Ils ont cessé de marcher dans la voie de leurs pères; ils ont abandonné la trace de leurs pas, ils ont effacé cette distinction glorieuse; ils ont confondu ces limites respectables qui devaient séparer à jamais les véritables enfants de la justice, de ceux qu'elle n'a adoptés qu'à regret : malheureux d'attirer sur leur tête les malédictions que l'Écriture prononce contre les enfants qui osent arracher les bornes que la sagesse de leurs pères avait posées! »

Ainsi parle encore aujourd'hui la voix éclatante de l'exemple de vos aïeux. Mais où sont les jeunes magistrats qui l'entendent, et comment pourraient-ils l'écouter? Ennemis de la réflexion, ils ne s'écoutent pas eux-mêmes.

Une dissipation éternelle, tout au plus un cercle et un enchaînement de devoirs frivoles, dont une fausse bienséance a fait une espèce de nécessité; un commerce d'inutilité, une société d'amusements, où tout ce qui est solide déplaît, et où tout ce qui ne l'est pas est bien reçu; dont le jeu est l'occupation la plus sérieuse, et où les hommes, comme dans un séjour enchanté, ne travaillent qu'à se procurer le délicieux oubli de leur condition : voilà l'image de la vie d'un magistrat, voilà le digne sujet de ses veilles, et ce sont là les grandes occupations qui ne lui permettent de se livrer au sommeil qu'à l'heure à laquelle ses pères entraient au sénat.

La mollesse succède à la dissipation, et achève d'affaiblir le cœur du magistrat. Dangereuse ennemie de la vertu, vice dominant de notre siècle, elle a respecté longtemps le laborieux séjour de la magistrature; mais enfin elle a su y répandre son poison léthargique; elle a rompu peu à peu les chaînes honorables de cette salutaire contrainte qui conservait autrefois la sagesse du magistrat; elle lui a inspiré un dégoût général pour toutes les marques extérieures de sa dignité. La

pourpre qui l'honorait autrefois n'est plus aujourd'hui qu'un fardeau qui l'accable. Disons mieux, c'est un témoin importun, c'est une censure muette dont on craint la présence. On veut cacher ses mœurs à sa dignité, et l'homme cherche à fuir la vue du magistrat.

Dispensez-nous, Messieurs, de suivre ce transfuge de la vertu jusque dans le camp du vice, où la dissipation et la mollesse vont enfin le conduire. Ne perçons point ce nuage épais qui le dérobe à nos yeux, laissons-le jouir de cette obscurité dans laquelle il s'enveloppe. Puisse-t-il rougir encore du vice dans un temps où la jeunesse ne rougit presque plus que de la vertu!

Nous savons que la justice peut avoir quelque indulgence pour ceux qui lui sacrifient les prémices de leur liberté et les plus beaux jours de leur vie; qu'il est même des moments où la plus sévère vertu ne rougit point de dérider son front, et de se rabaisser aux lois communes de l'humanité.

Les grâces, n'en doutons point, peuvent entrer quelquefois dans la maison du magistrat; mais ce ne sont pas des grâces molles et licencieuses, ce sont des grâces modestes, et, si l'on peut parler ainsi, des grâces austères qui tempèrent l'éclat de sa majesté, mais qui ne l'obscurcissent pas, qui ornent même sa dignité, et qui la font aimer.

Que des plaisirs purs, préparés par la nécessité, modérés par la sagesse, consacrés par l'utilité, réparent ses forces épuisées par un long travail, et détendent les ressorts de son âme, fatigués par une trop grande contention.

Que l'utile douceur de l'agriculture, et les charmes de la vie rustique, en délassant son esprit, lui inspirent en même temps le goût de la retraite et l'amour de la simplicité.

Qu'il cherche dans le séjour des muses, et dans le sein de la philosophie, cette chaste et sévère volupté qui fortifie l'âme au lieu de l'affaiblir, et qui charme l'esprit sans corrompre le cœur.

Enfin, si le ciel lui a donné des enfants, qu'il ne trouve point de plaisir plus doux, ni de joie plus pure, que celle de voir croître sous ses lois une famille innocente; et que, joignant la sagesse du père de famille aux mœurs de l'homme de bien, il s'applique à former ce peuple naissant dont il doit être le premier législateur.

A peine ses enfants auront-ils commencé à ouvrir les yeux, qu'il leur montrera de loin la sainteté de la justice dont ils doivent être les ministres; il voudra que le premier sentiment raisonnable qui se forme dans leur cœur soit l'amour de leur état; il saura plier de bonne heure sous le joug de la vertu leur esprit encore souple et docile. Une éducation simple, frugale, laborieuse, endurcira leur corps, et fortifiera leur esprit. Loin d'une si sage demeure le moindre souffle de cet air empoisonné que l'on respire dans le reste du monde; l'ignorance du vice n'y conserve pas moins l'innocence que la connaissance de la vertu.

Ici, Messieurs, nous commençons à tracer un tableau dont nous trouvons l'original dans les siècles précédents, mais dont nous ne voyons presque plus de copies dans le nôtre.

Il semble que les magistrats mêmes aient oublié qu'ils doivent à leurs enfants une seconde vie beaucoup plus précieuse que la première. Bien loin de s'appliquer au pénible travail de former leurs mœurs, ils se donnent à peine le loisir de les voir; leur présence importune, leur souvenir même est amer : il corrompt toute la douceur d'une vie molle et délicieuse. Ils croissent inconnus à leurs pères, et ne les connaissent pas eux-mêmes; ce sont des plantes que l'on jette au hasard dans le champ de la république : une heureuse nature en sauve quelques-unes, le reste périt par le défaut de nourriture, ou est entraîné par le torrent de la corruption commune.

Combien y a-t-il même d'enfants pour qui la maison paternelle n'est plus un asile favorable, mais un séjour dan-

gereux, et souvent fatal à leur innocence? Le premier exemple qu'on aurait dû leur cacher est celui de leur père : on dirait que la qualité de magistrat n'est unie à celle de père que pour donner plus de crédit au vice, et de nouvelles armes à la corruption. Des enfants plus malheureux que coupables ne craignent point de s'égarer sur les traces d'un père et d'un magistrat; ils imitent ce qu'ils révèrent, et ils pèchent à l'exemple des dieux. Heureux les enfants que leur père conduit à la perfection, bien moins par la voie longue et difficile des préceptes que par le chemin court et facile des exemples! Image vivante de la vertu, il la rend sensible à leurs yeux. Ce n'est plus cette vertu élevée au-dessus de l'humanité que les philosophes nous représentent assise sur un rocher escarpé, au bout d'une rude et pénible carrière; c'est une vertu présente, accessible, et si l'on ose le dire, familière, que ses enfants apprennent comme par goût et par instinct, qu'ils croient voir et sentir, et qui semble emprunter une forme corporelle pour s'accommoder à la faiblesse de leur raison naissante, et pour exciter en eux non pas une admiration stérile, mais une utile imitation. Il conserve son ouvrage avec autant de soin qu'il l'a formé; son attention redouble dans le temps qui voit cesser celle des autres pères. Cet âge dangereux où le cœur hésite encore entre le vice et la vertu, cette saison incertaine où le calme est toujours proche de la tempête, ces jours critiques qui décident souvent de toute la vie du magistrat, ont fait trembler de loin la timide tendresse du sage père de famille, il les voit approcher avec encore plus de frayeur. C'est alors que, voyant la vertu de ses enfants aux prises avec la corruption de leur siècle, il leur apprend à soutenir les premières et souvent les plus rudes attaques d'un ennemi si redoutable; et son active vigilance ne se repose jamais, jusqu'à ce qu'une entière victoire ait enfin terminé ce dangereux combat en faveur de la vertu.

Plus heureux encore le père dont les enfants remportent

cette victoire sans effort, et triomphent sans combat ! Telle a été la rare félicité du sage magistrat[1], dont la perte, commune à cette auguste compagnie, est pour nous le sujet d'une douleur particulière. Heureux d'avoir pu se rassasier pendant sa vie du spectacle délicieux de la gloire de ses enfants; une mort lente, et qui s'est approchée comme par degrés, lui a fait sentir jusqu'où allait pour lui leur tendresse. Content d'avoir vu leurs vertus privées égaler leurs vertus publiques, père aussi fortuné que digne magistrat, il est mort entre les bras de la paix; et s'il reste encore après la vie quelque sentiment de ce qui se passe sur la terre, il jouira du plaisir de voir croître tous les jours leur mérite et leur réputation, et de se croire surpassé par eux, pendant qu'ils mettront toute leur gloire à égaler sa vertu.

C'est là l'unique objet de l'ambition du véritable magistrat. S'il élève les mains au ciel pour ses enfants, il ne demande pour eux que ce qu'il a demandé pour lui-même, un esprit droit, un cœur simple, une âme forte et généreuse, qui ne craigne que le vice, qui ne désire que la vertu. Il sait qu'il doit transmettre à ses enfants encore plus de sagesse qu'il n'en a reçu de ses pères, mais non pas plus de fortune; et qu'après tout c'est leur laisser un assez grand trésor que de remettre entre leurs mains des richesses bornées, mais innocentes, un bien acquis lentement mais justement, une fortune médiocre mais assurée.

Avec de telles dispositions, que l'on ne craigne point qu'il imite ces ministres infidèles qui comptent leur crédit et leur autorité parmi les revenus de leur charge; qui se croient dispensés de se rendre justice, parce qu'ils la rendent aux autres; ou plutôt qui se font de la qualité même de juge une espèce de rempart inaccessible à la justice.

[1] M. Joly de Fleury, conseiller de grand'chambre, père de M. Joseph-Omer Joly de Fleury, avocat général au parlement, et de M. Guillaume-François Joly de Fleury, avocat général à la cour des aides, et après la mort de son frère, avocat général au parlement, depuis procureur général.

Nous savons quel est le malheur des temps, et nous voudrions pouvoir l'ignorer ; mais nous savons aussi que pendant qu'on le déplore, on porte plus loin que jamais l'excès d'un luxe téméraire qui semble insulter à la misère publique, et qui croît dans la même proportion que la pauvreté.

On ne connaît plus son état, on ne se connaît plus soi-même; le fils dédaigne d'habiter la maison de ses pères; il rougit de leur ancienne simplicité. Ce patrimoine, amassé pendant tant d'années par les mains de la tempérance et de la frugalité, est bientôt sacrifié au spectacle enchanteur d'une vaine magnificence : ou si, par un malheur encore plus grand, l'avarice se trouve jointe à l'amour du luxe, qui sait si l'on ne verra pas l'avide magistrat chercher avec ardeur à multiplier ses revenus par des voies honteuses à la magistrature, et souvent fatales à sa famille; ne point rougir d'apprendre le malheureux art de donner à un métal stérile une fécondité contraire à la nature, et, devenu semblable aux enfants de la fortune, insulter à la sainte délicatesse des sages magistrats, qui croient encore que la magistrature doit regarder ce vice comme une espèce de monstre qui dévore la substance du pauvre, qui arme les passions d'une jeunesse imprudente, et qui flatte l'avidité d'une insatiable vieillesse?

Nos pères redoutaient les piéges qu'il tendait à leurs enfants; ils ne prévoyaient pas un malheur encore plus grand pour la magistrature. On s'est familiarisé avec le monstre, et la justice, qui croyait n'avoir à regretter que la perte des magistrats qu'il ruine, sera bientôt réduite à déplorer encore plus la honte de ceux qu'il enrichit.

A la vue de tant de disgrâces, le sage magistrat n'a plus de goût que pour la solitude; de quelque côté qu'il tourne ses yeux, il ne voit que des sujets d'affliction; désespérant de réformer son siècle, heureux s'il pouvait l'oublier, il ne pense plus qu'à se réformer lui-même, et à faire de sa maison un asile sacré où la vertu, bannie du commerce des

hommes et contrainte de céder au courant du vice, puisse se retirer avec lui.

On n'en approche qu'avec un saint respect et une espèce de religion : on la regarde comme un de ces anciens temples, monuments de la piété de nos pères, que la fureur de la guerre a épargnés, pendant qu'elle ravageait le reste de la terre. La modestie en garde les portes, et elle les ouvre jour et nuit aux prières des malheureux. Jamais le triste suppliant n'est obligé de corrompre un ministre intéressé pour en acheter l'entrée. Il y trouve une divinité bienfaisante, toujours prête à écouter ses vœux. Il n'est point de lieu dans ce temple qui ne soit plein de la majesté du dieu qui l'habite; il se peint; il se retrace lui-même dans tout ce qui l'environne; on dirait que tous ceux qui l'approchent se transforment en lui, et qu'il ait gravé sur eux le caractère et comme le sceau de la sagesse.

La douceur de sa solitude, et le juste dégoût qu'il conçoit pour son siècle, ne lui font point oublier les engagements d'un citoyen. Nul ne sait mieux que lui retrancher les devoirs inutiles, nul ne sait mieux remplir les devoirs nécessaires.

Il ne connaît les grands que par la justice qu'il leur rend. Il mérite leur estime, mais il ne recherche point leur amitié; il craint même leurs caresses, et, sage aux dépens des autres magistrats, il fuit avec soin le dangereux honneur de leur familiarité.

Loin du séjour tumultueux des passions humaines, il se renferme dans le cercle étroit d'un petit nombre d'amis, dont les mœurs sont la preuve des siennes. Il les choisit avec discernement, il les cultive avec fidélité, il les aime avec persévérance; il les préfère à lui-même, non à la justice; l'amitié le conduit jusqu'au pied des autels, mais, soumise à son devoir, elle ne l'accompagne que pour augmenter le mérite de son sacrifice.

Enfin un caractère de bienséance et de dignité, qui donne

de la grâce à ses plus grandes actions, et de la grandeur aux plus petites, est et le plus précieux ornement et le dernier fruit de la sagesse.

Et soit que cette rare qualité ne soit qu'une espèce de pudeur inspirée par la nature, et augmentée par la vertu; soit qu'elle consiste dans l'heureux concert et dans la parfaite harmonie des pensées et des sentiments, des actions et des paroles; soit que l'on ne puisse distinguer la bienséance de la cause qui la produit, et qu'elle ne soit autre chose que le dehors éclatant, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, la surface lumineuse de la vertu; disons au moins que c'est à la sagesse des mœurs qu'il est réservé de répandre sur toute la personne du magistrat ce charme secret et imperceptible qui se sent, mais qui ne peut s'exprimer; qu'on admire, mais qu'on ne saurait imiter. Un mélange de sévérité et de douceur, de grâce et de majesté, lui soumet tous les esprits et lui gagne tous les cœurs. Les fruits de sa justice sont bornés, et quelquefois amers à ceux qui les cueillent; mais ceux de sa sagesse sont infinis, et leur douceur égale toujours leur utilité.

Puissions-nous exprimer dans notre conduite cette image de la vie privée du magistrat, dont nous avons essayé de tracer le modèle!

Puissions-nous regarder la sagesse des mœurs comme le plus précieux de tous les biens de la magistrature, bien solide et durable que la vertu nous donne, et que la fortune ne peut jamais nous ôter!

SEPTIÈME MERCURIALE

Prononcée à la Saint-Martin, 1704.

DE L'ESPRIT ET DE LA SCIENCE.

Tous les hommes désirent d'avoir de l'esprit; mais ce bien, qui est l'objet de leurs souhaits, est le présent le plus dangereux que la nature puisse faire au magistrat, si trop sensible à cet avantage, et dédaignant le secours de la science, il est assez malheureux pour n'avoir que de l'esprit.

Tel est cependant le malheur d'un grand nombre de magistrats. Sous les yeux de la justice et au milieu de son empire, s'élève une secte contagieuse que son esprit éblouit, et que ses lumières aveuglent; qui est née dans le sein de la mollesse, dont le caractère est la présomption, et dont le dogme dominant est le mépris de la science et l'horreur du travail.

Le magistrat, nous l'entendons dire tous les jours, n'a besoin que d'un esprit vif et pénétrant. Le bon sens est un trésor commun à tous les hommes. Emprunter les lumières d'autrui, c'est faire injure aux nôtres. La science ne fais souvent naître que des doutes: c'est à la raison seule qu'il appartient de décider. Que manque-t-il à celui qu'elle éclaire? C'est elle qui a inspiré les législateurs; et quiconque la possède est aussi sage que la loi même.

Ainsi parle tous les jours une ignorance présomptueuse. Et qu'est-ce que cet esprit dont tant de jeunes magistrats se flattent vainement?

Penser peu, parler de tout, ne douter de rien; n'habiter que les dehors de son âme, et ne cultiver que la superficie de son esprit; s'exprimer heureusement; avoir un tour d'imagination agréable, une conversation légère et délicate, et savoir plaire sans savoir se faire estimer; être né avec le talent équivoque d'une conception prompte, et se croire par là au-dessus de la réflexion; voler d'objets en objets, sans en approfondir aucun; cueillir rapidement toutes les fleurs, et ne donner jamais aux fruits le temps de parvenir à leur maturité, c'est une faible peinture de ce qu'il plaît à notre siècle d'honorer du nom d'esprit.

Esprit plus brillant que solide, lumière souvent trompeuse et infidèle, l'attention le fatigue, la raison le contraint, l'autorité le révolte; incapable de persévérance dans la recherche de la vérité, elle échappe encore plus à son inconstance qu'à sa paresse.

Tels sont presque toujours ces esprits orgueilleux par impuissance, et dédaigneux par faiblesse, qui, désespérant d'acquérir par leurs travaux la science de leur état, cherchent à s'en venger par le plaisir qu'ils prennent à en médire.

Nous savons qu'il est une science peu digne des efforts de l'esprit humain; ou plutôt, il est des savants peu estimables en qui le bon sens paraît comme accablé sous le poids d'une fatigante érudition. L'art, qui ne doit qu'aider la nature, l'étouffe chez eux et la rend impuissante. On dirait qu'en apprenant les pensées des autres, ils se soient condamnés eux-mêmes à ne plus penser, et que sa science leur ait fait perdre l'usage de leur raison. Chargés de richesses superflues, souvent le nécessaire leur manque; ils savent tout ce qu'il faut ignorer, et ils n'ignorent que ce qu'ils devraient savoir.

A Dieu ne plaise qu'une telle science devienne jamais l'objet des veilles du magistrat! Mais ne cherchons point

aussi à faire, des défauts de quelques savants, le crime de la science même.

Il est une culture savante; il est un art ingénieux qui, loin d'étouffer la nature et de la rendre stérile, augmente ses forces et lui donne une heureuse fécondité; une doctrine judicieuse, moins attentive à nous tracer l'histoire des pensées d'autrui qu'à nous apprendre à bien penser; qui nous met, pour ainsi dire, dans la pleine possession de notre raison, et qui semble nous la donner une seconde fois en nous apprenant à nous en servir; enfin une science d'usage et de société qui n'amasse que pour répandre, et qui n'acquiert que pour donner. Profonde sans obscurité, riche sans confusion, vaste sans incertitude, elle éclaire notre intelligence, elle étend les bornes de notre esprit, elle fixe et assure nos jugements.

Notre âme, enchaînée dans les liens du corps et comme courbée vers la terre, ne se relèverait jamais si la science ne lui tendait la main pour la rappeler à la sublimité de son origine.

La vérité est en même temps sa lumière, sa perfection, son bonheur. Mais ce bien si précieux est entre les mains de la science : c'est à elle qu'il est réservé de le découvrir à nos faibles yeux. Elle dissipe le nuage des préventions; elle fait tomber le voile des préjugés ; elle irrite continuellement cette soif de la vérité que nous apportons en naissant; elle forme dans notre âme l'heureuse habitude de connaître, de sentir sa présence, et de saisir le vrai comme par goût et par instinct.

En vain nous nous glorifions de la force et de la rapidité de notre génie : si la science ne le conduit, son impétuosité ne sert souvent qu'à l'emporter au-delà de la raison. La nature la plus heureuse se nuit à elle-même par sa propre fécondité : plus elle est abondante, plus elle est menacée de tomber dans une espèce de luxe qui l'épuise d'abord et la fait bientôt dégénérer, si une main savante ne retranche cette

superfluité dangereuse, et ne coupe avec art ces rameaux inutiles qui consument vainement le plus pur suc de la terre.

C'est ainsi qu'une adroite culture sait augmenter les forces de notre âme; elle l'empêche de se dissiper par une agitation frivole, de s'épuiser par une ardeur imprudente, de s'évaporer par une vaine subtilité. Ce feu qui, dispersé et répandu hors de sa sphère, n'avait pas même de chaleur sensible, renfermé dans son centre et réuni comme en un point, dévore et consume en un moment tout ce qui s'offre à son activité.

Par cet innocent artifice, combien a-t-on vu d'esprits médiocres atteindre et souvent surpasser la hauteur des génies les plus sublimes ! Une heureuse éducation leur a appris dès l'enfance à mettre à profit tous les moments de leur attention; et, en leur inspirant le goût d'une véritable et solide doctrine, elle leur a donné la méthode de l'acquérir, présent que la science seule peut faire, et qui est encore plus précieux que la science même.

Avec ce rare talent, la justice n'a plus pour eux de mystère caché, ni de profondeur impénétrable : ils parlent, et les ténèbres se dissipent, le chaos se débrouille, et l'ordre succède à la confusion.

C'est par de semblables prodiges que l'art a la gloire de vaincre la nature, que le bonheur de l'éducation l'emporte sur celui de la naissance, et que la doctrine ose s'élever au-dessus de l'esprit même.

Mais c'est peu pour elle de l'éclairer, elle doit encore l'étendre et l'enrichir, et c'est le seul avantage que ses ennemis mêmes sont forcés de lui accorder.

Par elle, l'homme ose franchir les bornes étroites dans lesquelles il semble que la nature l'ait renfermé; citoyen de toutes les républiques, habitant de tous les empires, le monde entier est sa patrie. La science, comme un guide aussi fidèle que rapide, le conduit de pays en pays, de royaume en royaume ; elle lui en découvre les lois, les mœurs, la religion, le gouvernement : il revient chargé des dépouilles de l'Orient

et de l'Occident; et joignant les richesses étrangères à ses propres trésors, il semble que la science lui ait appris à rendre toutes les nations de la terre tributaires de sa doctrine.

Dédaignant les bornes des temps comme celles des lieux, on dirait qu'elle l'ait fait vivre longtemps avant sa naissance. C'est l'homme de tous les siècles comme de tous les pays. Tous les sages de l'antiquité ont pensé, ont parlé, ont agi pour lui : ou plutôt il a vécu avec eux, il a entendu leurs leçons, il a été le témoin de leurs grands exemples. Plus attentif encore à exprimer leurs mœurs qu'à admirer leurs lumières, quels aiguillons leurs paroles ne laissent-elles pas dans son esprit? Quelle sainte jalousie leurs actions n'allument-elles pas dans son cœur?

Ainsi nos pères s'animaient à la vertu. Une noble émulation les portait à rendre à leur tour Athènes et Rome même jalouses de leur gloire; ils voulaient surpasser les Aristide en justice, les Phocion en constance, les Fabrice en modération, et les Caton même en vertu.

Si les exemples de sagesse, de grandeur d'âme, de générosité, d'amour de la patrie, deviennent plus rares que jamais, c'est parce que la mollesse et la vanité de notre âge ont rompu les nœuds de cette douce et utile société que la science forme entre les vivants et ces illustres morts dont elle ranime les cendres pour en former le modèle de notre conduite.

Où sont aujourd'hui les magistrats qui travaillent à rétablir ce commerce si avantageux, si nécessaire à l'homme de bien? Loin de chercher dans la science l'agréable et l'utile, on n'y cherche pas même l'essentiel et le nécessaire, et il semble qu'on ignore qu'elle seule peut fixer l'incertitude de nos jugements.

Sans elle, possesseur timide et chancelant de ses propres sentiments, le magistrat cède souvent l'empire de son âme aux premiers efforts de quiconque ose l'usurper, ou, s'il fait encore quelque résistance, il se défend plus par l'usage que

par la raison; il décide peut-être heureusement, mais il ne saurait se rendre compte à lui-même de sa décision. Renfermé dans le cercle des jugements dont il a été le témoin, il ne peut sortir de ses bornes étroites sans s'exposer à faire autant de chutes que de démarches, et, confondant les faits qu'il devrait distinguer, il substitue des exemples qu'il applique mal, à des lois qu'il ne lit jamais.

Ainsi s'égarent souvent ceux qui n'ont que l'usage pour guide.

Non que, pour relever l'éclat de la doctrine, nous voulions imiter ici l'orgueil de quelques savants qui, par une témérité que la science même condamne, méprisent le secours de l'usage.

Nous sentons tous les jours et nous éprouverons encore longtemps la nécessité des leçons d'un si grand maître.

Mais ce maître, aussi lent que solide, ne forme ses disciples que par un secret et insensible progrès dans une longue suite d'années; et malheur au magistrat qui ne craint point de hasarder les prémices de sa magistrature, et de livrer à l'ignorance les plus beaux jours de sa vie, dans l'attente d'un usage qui est le fruit tardif d'une vieillesse éloignée, à laquelle il n'arrivera peut-être jamais!

La science nous donne en peu de temps l'expérience de plusieurs siècles. Sage sans attendre le secours des années, et vieux dans sa jeunesse, le magistrat reçoit de ses mains cette succession de lumières, cette tradition de bon sens, à laquelle le caractère de certitude, et, si l'on ose le dire, de l'infaillibilité humaine, semble être attaché. Ce n'est plus l'esprit d'un seul homme, toujours borné quelque grand qu'il soit; c'est l'esprit, c'est la raison de tous les législateurs, qui se fait entendre par sa voix, et qui prononce par sa bouche des oracles d'une éternelle vérité.

Loin du sage magistrat l'aveugle confiance de celui qui n'a pour garant de ses décisions que les seules lumières de sa faible raison; sa témérité sera criminelle, lors même

qu'elle ne sera pas malheureuse, et la justice lui demandera compte non-seulement de ses défaites, mais de ses victoires mêmes.

Flattons néanmoins sa présomption, et laissons-le se vanter de pouvoir découvrir les principes du droit naturel par les seules forces de son génie.

Mais ce droit naturel, qu'il prétend être du ressort de la simple raison, ne renferme qu'un petit nombre de règles générales. Le reste est l'ouvrage du droit positif, dont l'infinie variété ne peut être connue de l'esprit le plus sublime que par le secours de la science.

Chaque peuple, chaque province a ses lois, et, si on ose le dire, sa justice. Les montagnes et les rivières, qui divisent les empires et les royaumes, sont aussi devenues les bornes qui séparent le juste et l'injuste. La différence des lois forme plusieurs États dans un seul. Il semble que, pour abattre l'orgueil des hommes, Dieu ait pris plaisir à répandre la même confusion dans leurs lois que dans leurs langues; et la loi, qui, comme la parole, n'est donnée aux hommes que pour les réunir, est devenue, comme la parole, le signe et souvent le sujet de leurs divisions.

A la vue de cette multitude de lois dont le magistrat doit être l'interprète, qui ne croirait que, justement effrayé du poids de son ministère, il va consacrer tous les jours de sa vie à acquérir ce qui n'est que la science de son état? Triste mais digne sujet de la censure publique! Ce sera au contraire à la vue de cette multitude de lois qu'il prendra la téméraire résolution de n'en étudier aucune. L'étendue même de ses devoirs lui servira de prétexte pour ne les pas remplir; et il ne saura rien, parce qu'il doit beaucoup savoir.

Qu'a fait ce jeune sénateur pour parvenir à cette fermeté intrépide de décision avec laquelle il tranche les questions qu'il ne peut résoudre, et coupe le nœud qu'il ne saurait délier? Il ne lui en a coûté que de souffrir qu'on le fît magistrat. Jusqu'au jour qu'il est entré dans le sanctuaire de la

justice, l'oisiveté et les plaisirs partageaient toute sa vie; cependant on le revêtit de la pourpre la plus auguste; et celui qui, la veille de ce jour si saint, si redoutable pour lui, ignorait peut-être jusqu'à la langue de la justice, s'assied sans rougir sur le tribunal, content de lui-même et fier d'un mérite soudain qu'il croit avoir acheté avec le titre de sa dignité.

Il a changé d'état, il n'a pas changé de mœurs; les fonctions de la justice ne lui servent qu'à remplir le vide de quelques heures inutiles dont il était embarrassé avant que d'entrer dans la magistrature. Donner les premiers moments de la journée à la bienséance, et croire avoir acquis par là le droit de perdre tout le reste; courir de théâtre en théâtre, voler rapidement en ces lieux où le monde se donne en spectacle à lui-même, pour partager ensuite les heures de la nuit entre le jeu et la bonne chère : voilà la règle et le plan de sa vie, et, pendant que ce sont là ses plus sérieuses et souvent ses plus innocentes occupations, il ose se plaindre de n'avoir pas le temps nécessaire pour s'instruire des devoirs de son état.

Quelle règle pourra suivre celui qui fait profession de n'en point apprendre? Et faudra-t-il s'étonner si la légèreté préside souvent à ses jugements, si le hasard les dicte quelquefois, et presque toujours le tempérament? Puissances aveugles, et véritablement dignes de conduire un esprit qui a secoué le joug pénible, mais glorieux et nécessaire, de la science.

Combien voyons-nous en effet de magistrats errer continuellement au gré de leur inconstance, changer tous les jours de principes, et faire naître de chaque fait autant de maximes différentes; auteurs de nouveaux systèmes, les créer et les anéantir avec la même facilité, aimer le vrai et le faux alternativement; quelquefois justes sans mérite, et plus souvent injustes par légèreté?

C'est ainsi que le magistrat qui ne veut relever que de sa

raison se soumet, sans y penser, à l'incertitude et au caprice de son tempérament.

Comme la science n'est plus la règle commune des jugements, chacun se forme une règle, et, si l'on ose le dire, une justice conforme au caractère de son esprit.

Les uns, esclaves de la lettre qui tue, sont sévères jusqu'à la rigueur; les autres, amateurs de cet esprit de liberté qui donne la mort à la loi même, portent l'indulgence jusqu'au relâchement. Les premiers ne voient point d'innocents, les autres ne trouvent presque jamais de coupables. Ils mesurent la grandeur des crimes non par la règle uniforme et inflexible de la loi, mais par les impressions changeantes et variables qu'ils font sur leurs esprits. Quelle preuve peut soutenir leur indulgente subtilité? Semblables à ces philosophes qui, par des raisonnements captieux, ébranlent les fondements de la certitude humaine, on dirait qu'ils veulent introduire dans la justice un dangereux pyrrhonisme qui, par les principes éblouissants d'un doute universel, rend tous les faits incertains et toutes les preuves équivoques. Ils appellent quelquefois l'humanité à leur secours, comme si l'humanité pouvait jamais être contraire à la justice; et comme si cette fausse et séduisante équité, qui hasarde la vie de plusieurs, en épargnant celle d'un seul coupable, n'avait pas toujours été regardée comme une compassion cruelle et une miséricorde inhumaine.

Ainsi s'effacent tous les jours ces règles antiques, respectables par leur vieillesse, que nos pères avaient reçues de nos aïeux, et qu'ils avaient transmises jusqu'à nous comme les restes les plus précieux de leur esprit.

Vous le savez, vous qui êtes nés dans des jours plus heureux, et qui avez blanchi sous la pourpre; vous le savez, et nous vous l'entendons dire souvent, il n'est plus de maxime certaine : les vérités les plus évidentes ont besoin de confirmation; une ignorance orgueilleuse demande hardiment la preuve des premiers principes. Un jeune magistrat veut

obliger les anciens sénateurs à lui rendre raison de la foi de leurs pères, et remet en question des décisions consacrées par le consentement unanime de tous les hommes.

Ne portons pas plus loin la juste sévérité de notre censure : disons seulement que la justice, menacée de devenir souvent contraire à elle-même, redoute tous les jours cet esprit dont notre siècle est presque idolâtre. Plus le magistrat se flatte de ce dangereux avantage, plus elle craint de voir bientôt tous les jugements rendus arbitraires, et l'indifférence des opinions devenir la religion dominante de ses ministres.

Heureux donc le magistrat qui, désabusé de l'éclat de ses talents, instruit de l'étendue de ses devoirs, étonné des tristes effets du mépris de la science, donne à notre siècle l'utile et le nécessaire exemple d'un grand génie qui connaît sa faiblesse et qui se défie de lui-même !

Il marche lentement, mais sûrement. Pendant que la réputation de ceux qui ne sacrifient qu'à l'esprit s'use par le temps, et se consume par les années, sa gloire augmente tous les jours, parce que tous les jours il fait croître sa science avec lui.

Attentif à lui attirer l'amour encore plus que l'admiration des hommes, il sait la réconcilier avec les partisans mêmes de l'ignorance; elle perd en lui cet air de fierté et de domination qui lui fait tant d'ennemis; elle est simple, modeste et même timide; d'autant plus docile, qu'elle devient plus éclairée; cherchant à s'instruire par goût, et n'instruisant les autres que par nécessité.

Délices de l'intelligence, douce et innocente volupté de l'homme de bien, elle délasse le magistrat des fatigues de ses emplois, elle ranime ses forces abattues par un long travail; elle est l'ornement de sa jeunesse, sa force dans un âge plus mûr, sa consolation dans la vieillesse.

C'est alors qu'il recueille avec plaisir ce qu'il a semé avec peine; et que, goûtant en paix les fruits délicieux de ses

travaux, il redit tous les jours à ses enfants qu'il voit marcher après lui dans la carrière de la justice : « Instruisez-vous, juges de la terre. Ne comptez ni sur cet esprit qui vous éblouit, ni même sur ce zèle qui vous anime. En vain vous aimerez la justice, si vous ne vous appliquez à la connaître. Malheur au magistrat qui la trahit en la connaissant ! Mais malheur aussi à celui qui l'abandonne, parce qu'il ne la connaît pas ! »

Heureux au contraire le magistrat qui apprend à la connaître parce qu'il l'aime, et qui l'aime parce qu'il la connaît ! Heureux enfin celui qui, ne séparant point ce qui doit être indivisible, tend à la sagesse par la science, et à la justice par la vérité !

HUITIÈME MERCURIALE

Prononcée à Pâques, 1706.

L'HOMME PUBLIC

OU L'ATTACHEMENT DU MAGISTRAT AU SERVICE DU PUBLIC.

Le repos dont nous venons de jouir dans ces jours précieux de retraite et de silence n'est pas seulement commandé par la religion, il doit encore être consacré à la justice. Compagne inséparable de la piété du magistrat, plus elle le dispense d'exercer les fonctions extérieures de la magistrature, plus elle exige de lui le culte intérieur de son esprit, et elle ne lui permet de cesser de juger les autres hommes que pour lui laisser le loisir de se juger lui-même.

C'est donc pour entrer dans l'ordre des desseins de la justice que nous venons aujourd'hui demander compte au magistrat de l'usage qu'il a fait d'un loisir si nécessaire. Oubliant pour un moment notre propre faiblesse, nous ne sommes occupé que de la sainteté de la loi, au nom de laquelle nous avons l'honneur de vous parler. C'est elle qui remet entre nos mains cette balance rigoureuse et ce poids du sanctuaire, auprès duquel la vertu qui paraît la plus solide est souvent trouvée légère et défectueuse.

Animé de son esprit, c'est à la vertu, c'est à l'innocence même que nous adressons aujourd'hui nos paroles; heureux de pouvoir dire avec vérité que, de quelque côté que nous jetions les yeux sur cet auguste sénat, le vice n'y attire point nos regards! Nous n'y trouvons point de ces ministres infidèles qui violent la justice jusque sur ses autels, et qui la trahissent dans le lieu même où ils sont établis pour la défendre.

Mais n'y voyons-nous point de ces serviteurs inutiles qui, s'arrêtant à la première partie de la sagesse, se flattent d'être pleinement vertueux, parce qu'ils sont exempts de vice, et croient accomplir toute justice, parce qu'ils évitent toute iniquité?

Que ce soient là, si l'on veut, les bornes du mérite de ceux qui se renferment dans le cercle étroit d'une vie privée. Contents de leur innocence, cachés dans le sein d'une douce et vertueuse obscurité, qu'ils jouissent en secret du témoignage de leur conscience; inconnus à leurs concitoyens, et ne se souciant pas de les connaître; nés pour eux-mêmes plutôt que pour leur patrie, on ignore également leur naissance et leur mort, et toute l'histoire de leur vie se réduit à dire qu'ils ont vécu.

A Dieu ne plaise que le magistrat se contente de cette vertu stérile qui, se recueillant tout entière au-dedans d'elle-même, et trop avare d'un bien qui ne lui est donné que pour le répandre, veut goûter seule tout le fruit de ses travaux!

L'homme public n'a rien qui n'appartienne à la république. Vertueux pour les autres, autant que pour lui-même, qu'il ne prétende point s'acquitter de ce qu'il doit à la patrie, en lui offrant le tribut de son innocence; il ne paie par là que ce qu'il se doit à lui-même, mais il demeure toujours débiteur de la république; et elle lui demandera compte non-seulement du mal qu'il aura commis, mais même du bien qu'il n'aura pas fait.

Qu'il ne se contente donc pas de venir tous les jours, plus par habitude que par inclination, dans le temple de la justice, et qu'il ne croie pas avoir rempli tous ses devoirs, lorsqu'il pourra se flatter d'en avoir rapporté toute son innocence.

Ministre et, si nous l'osons dire avec les lois mêmes, prêtre de la justice, qu'il y vienne avec un zèle toujours nouveau d'étendre son culte, et d'affermir son empire.

Plein de ces sentiments, et dévoré d'une soif ardente du bien public, on ne le verra point, plus sensible à ses propres intérêts qu'à ceux de la justice, négliger ces occupations plus honorables qu'utiles, où le magistrat a la gloire de rendre un service gratuit à sa patrie; les regarder avec indifférence, et peut-être avec dégoût, comme le partage des jeunes magistrats; et, renversant l'ordre naturel des choses, préférer les affaires où son travail peut recevoir une légère et inégale récompense, à ces fonctions si précieuses à l'homme de bien, où l'amour désintéressé de la justice n'a point d'autre récompense que la justice même.

Arbitre souverain de la vie et de la mort, que l'habitude la plus longue ne diminue jamais l'impression qu'une fonction si redoutable doit faire sur son esprit; qu'il n'en approche qu'avec tremblement, et, conservant cette louable timidité jusqu'à la fin de ses jours, que le spectacle d'un accusé, dont il tient la destinée entre ses mains, lui paraisse toujours aussi nouveau et aussi effrayant que lorsqu'il l'a vu pour la première fois.

C'est alors que, se tenant également en garde et contre l'excès d'une rigueur inhumaine, et contre une compassion souvent encore plus cruelle, et tout occupé d'un jugement dans lequel il peut devenir aussi coupable que celui qu'il va juger, il recueillera toutes les forces de son âme, et s'affermira dans ce rigide ministère par la seule considération de l'utilité publique.

Dépositaire du salut du peuple, il croira voir toujours

devant ses yeux la patrie, effrayée de l'impunité des crimes, lui demander compte du sang de tant d'innocents auxquels la conservation d'un seul coupable aura peut-être été fatale. Il sentira combien il est important que le premier tribunal donne à tous les autres juges qui se forment sur son esprit, l'utile, le nécessaire exemple d'une rigueur salutaire, et que, faisant descendre, comme par degrés, jusqu'aux tribunaux les plus inférienrs le même zèle dont il est animé, il rallume, il ressuscite leur ferveur presque éteinte, et répande dans toutes les parties du corps de la justice ce feu toujours vivant, et cette ardeur toujours agissante sans laquelle la cause du public est souvent la première abandonnée.

Mais son zèle croirait se renfermer dans des bornes trop étroites, s'il ne le faisait paraître que dans les occasions où le public a un intérêt si sensible et si éclatant.

Ingénieux à chercher à démêler ce même intérêt dans les causes les moins publiques, il n'attendra pas que les cris de la veuve et de l'orphelin viennent troubler son repos pour implorer le secours de sa justice contre l'oppression du riche et du puissant. Son cœur entendra la voix sourde de leur misère avant que ses oreilles soient frappées du bruit de leurs plaintes, et il ne s'estimera jamais plus heureux que lorsqu'il pourra jouir de la satisfaction d'avoir rendu justice à ceux mêmes qui n'étaient pas en état de la lui demander.

Il se hâtera de s'instruire de bonne heure des affaires dont il doit instruire les autres juges, et par cette préparation anticipée il sera toujours armé contre la profonde malice de cette chicane artificieuse qui se vante de disposer au moins du temps des jugements, de les avancer, ou les retarder à son gré, de fatiguer le bon droit, de le faire succomber par lassitude, et de rendre quelquefois la mauvaise cause victorieuse par la fatale longueur d'une résistance opiniâtre.

Quel sujet peut jamais exciter plus dignement l'attention et la vigilance de l'homme public? Qu'il s'applique donc

tous les jours à couper cette hydre de procédures qui renaît tous les jours; qu'après avoir exercé sa justice sur les plaideurs, il l'exerce encore plus sur ses défenseurs avides et intéressés qui les oppriment souvent sous prétexte de les défendre, et dont la dangereuse industrie cherche à se dédommager de la diminution des affaires en donnant à un fonds stérile une malheureuse fécondité qui achève d'épuiser le dernier suc et la dernière chaleur de la terre.

Que tous les ministres inférieurs de la justice sachent que le magistrat a les yeux toujours ouverts sur leur conduite; que, peu content de réformer les jugements qui se rendent dans les tribunaux subalternes, il s'applique encore plus à réformer les juges qui les rendent, et que, pour faire dignement une réforme si salutaire, il la commence toujours par lui-même.

Enfin que ce zèle qui anime les fonctions éclatantes de sa vie publique le suive jusque dans l'obscurité de sa vie privée, et que, dans les temps où il ne peut servir la patrie par ses jugements, il la serve peut-être aussi utilement par ses exemples.

Que l'amour et le respect qu'il y conserve toujours pour la sainteté de sa profession, instruisent et confondent ces magistrats qui, rougissant de leur état, voudraient pouvoir le cacher aux autres hommes, et qui font consister une partie de leur bonheur à oublier leur dignité.

Que sa modestie et sa simplicité condamnent l'excès de leur luxe téméraire, de ce faste onéreux à leur famille, injurieux à leur véritable grandeur, par lequel ils entrent dans un combat inégal avec les enfants de la fortune; malheureux d'y être presque tous vaincus, et plus malheureux encore s'ils ont quelquefois le déshonorant avantage d'y être victorieux.

Ce n'est point par des paroles qu'un tel excès peut être réprimé. Le luxe est une maladie dont la guérison est réservée à l'exemple.

Heureux les magistrats si leur vie privée pouvait rendre ce grand service à la république; et si, après avoir essayé inutilement de la réformer par leurs discours, ils opposaient au dérèglement de leur siècle, comme une censure plus efficace, la sagesse de leur conduite!

Ce serait alors qu'ils exerceraient véritablement cette magistrature privée, qui n'a point d'autre fondement que la vertu du magistrat, d'autres armes que sa réputation, d'autre contrainte que la douce et salutaire violence de son exemple.

Qu'ils n'écoutent donc pas les discours séduisants de ceux qui, affaiblis par leur mollesse, ou aveuglés par leur intérêt, regardent l'amour du bien public comme une vieille erreur dont ils se sont heureusement désabusés, et insultent à la simplicité de l'homme de bien, dont le zèle trop crédule se laisse encore éblouir par cette vaine et fatigante illusion.

Nous avouons, il est vrai, et nous voudrions pouvoir le dissimuler, que le service du public devient tous les jours plus difficile; mais ne croyons pas qu'il puisse jamais devenir impossible à l'homme de bien. Son pouvoir est plus étendu que souvent il ne le croit lui-même. Ses forces croissent avec son zèle, et, en faisant tout ce qui lui est possible, il mérite enfin d'exécuter ce qui d'abord lui paraissait impossible.

C'est cette sainte ambition qui doit nous soutenir dans l'exercice de ces fonctions aussi glorieuses que pénibles, où nous avons le bonheur d'être dévoué d'une manière singulière à la recherche du bien public.

C'est à nous-même que nous devons appliquer tout ce que le devoir de notre ministère nous oblige de remettre devant vos yeux. Nous avons bien moins cherché, dans toute la suite de ce discours, à exciter l'ardeur des autres magistrats qu'à ranimer la nôtre, et, dans ce jour où nous exerçons l'office de censeur, c'est à nous principalement que nous adressons notre censure.

Chargé de la défense des intérêts publics, nous tremblons tous les jours à la vue d'un fardeau sous le poids duquel nous avouons que notre faiblesse succombe souvent. Heureux si cet aveu que nous en faisons aux yeux du sénat pouvait nous faire mériter son indulgence, et si, en confessant nos fautes passées, nous pouvions commencer, par là, à accomplir le vœu, que nous renouvelons en ce jour, de nous appliquer plus fortement que jamais à les réparer.

NEUVIÈME MERCURIALE

Prononcée à la Saint-Martin, 1706.

L'AUTORITÉ DU MAGISTRAT

ET SA SOUMISSION A L'AUTORITÉ DE LA LOI.

Pouvoir tout pour la justice, et ne pouvoir rien pour soi-même, c'est l'honorable mais pénible condition du magistrat.

Que l'ambitieux se flatte du faux honneur de pouvoir tout ce qu'il désire; la gloire solide de l'homme juste est de confesser avec joie qu'il n'est le maître de rien.

Mais que la vertu lui fait acheter chèrement cette gloire, et qu'il en coûte à celui que sa dignité met au-dessus des autres hommes pour s'élever, par sa modération, au-dessus de sa dignité même!

Tout ce qui environne le magistrat semble conspirer à le séduire : tout ce qu'il voit autour de lui lui offre d'abord l'image agréable et, si l'on ose le dire, la trompeuse idole de son autorité.

L'éclat de la pourpre dont il est revêtu, les honneurs que l'on rend à sa dignité et que son amour-propre ne manque guère de rapporter à sa personne, le silence majestueux de son tribunal; ce respect, cette sainte frayeur, et cette espèce

de religion avec laquelle on dirait que le timide plaideur y vient invoquer la puissance du magistrat; enfin, l'autorité suprême et le destin irrévocable des oracles qui sortent de sa bouche, tout semble l'élever au-dessus de l'homme, et l'approcher de la divinité.

Il parle, et tout obéit à sa voix; il commande, et tout s'exécute; devant lui tombent et s'anéantissent toutes les grandeurs de la terre : il voit tous les jours à ses pieds ceux mêmes dont on adore ou dont on craint la fortune. D'autant plus soumis qu'ils sont plus élevés, de grands intérêts leur inspirent de grandes bassesses; et, devenant en apparence les humbles sujets, les esclaves rampants de la magistrature, le premier artifice qu'ils emploient pour se rendre les maîtres du magistrat est de lui persuader qu'il est le maître de tout.

Malheur à celui qui, renversant les idées naturelles des choses, a commencé le premier à donner le nom de grâce à ce qui n'était que justice, et qui, offrant un encens criminel au magistrat, lui a fait l'injure de le remercier d'un bien que le magistrat ne pouvait lui refuser, et de le louer de n'avoir pas fait un crime.

Non que le magistrat, jaloux de son autorité, soit toujours assez aveugle pour croire, sur la foi du plaideur artificieux, que le ministre de la loi peut dominer sur la loi même.

Mais s'il rougissait de succomber à une tentation si grossière, n'écoutera-t-il point les conseils dangereux de cet amour-propre plus délié qui veut composer avec la règle, chercher un milieu entre le vice et la vertu, et qui insinue souvent au magistrat que s'il ne lui est pas permis d'usurper l'empire de la justice, il ne lui est pas toujours défendu de le partager avec elle?

Ainsi se forme dans son cœur le coupable projet d'un partage téméraire entre le pouvoir de l'homme et celui de la loi.

Bientôt amateur de l'indépendance et avide d'étendre sa

domination, il lui échappera des désirs secrets de ne laisser à la justice que ces causes faciles, dont la décision est gravée avec des traits si lumineux dans les tables de la loi, qu'il n'est pas possible de la méconnaître; et, se réservant toutes celles que le plaideur subtil aura su couvrir d'un nuage épais, il voudra peut-être que tous les doutes fassent partie de son domaine, ou du moins il se persuadera bientôt qu'il est des questions véritablement problématiques où la justice, incertaine, chancelante, et presque contraire à elle-même, abandonne sa balance à la volonté souveraine du magistrat.

Nous savons que la Providence permet quelquefois que des causes obscures fassent naître une espèce de guerre innocente entre les ministres de la justice où tous les avantages paraissent également partagés; où l'on voit combattre la vertu contre la vertu, la doctrine contre la doctrine, l'expérience contre l'expérience; et où l'orgueil de l'homme, pleinement confondu, est obligé de reconnaître l'humiliante incertitude des jugements humains.

Mais vouloir que l'esprit d'un seul magistrat, partagé comme par deux factions contraires, devienne le théâtre de cette guerre civile, et que, dans ce combat qui se passe pour ainsi dire entre lui et lui-même, il ne puisse jamais savoir de quel côté penche la victoire, c'est se laisser surprendre par une douce imposture, que l'amour de l'indépendance se plaît à former.

Rentrons au dedans de nous-mêmes, et interrogeons notre cœur : entre deux routes différentes qui s'ouvrent en même temps à nos yeux, il en est toujours une qui nous plaît plus que l'autre, et qui nous attire à elle comme par des chaînes invisibles, et par un charme secret que nous ne pouvons nous cacher à nous-mêmes; sans cela notre esprit, entraîné d'un côté par une pente naturelle et retenu de l'autre par un égal contre-poids, demeurerait immobile, et, ébloui plus qu'éclairé par deux jours opposés, son attention ne produirait que le doute, et sa lumière ne serait que ténèbres.

Que le magistrat, convaincu de sa propre faiblesse, hésite avec tremblement entre deux partis qui semblent d'abord lui offrir également l'image respectable de la vérité, nous n'en sommes pas surpris, et nous louons même sa sainte délicatesse. Mais s'il est de bonne foi, ce doute ne saurait durer longtemps : un rayon de clarté, digne fruit d'une vive et persévérante attention, percera ces nuages qui troublaient la sérénité de son âme ; un calme profond succédera à cet orage, et la tempête même le jettera dans le port.

C'est alors que, goûtant cette heureuse paix qui est réservée à l'homme juste, il apprendra à ne pas confondre ce doute innocent, qui est comme le travail pénible par lequel notre âme enfante la vérité, avec ce doute criminel qui craint la lumière, qui chérit ses ténèbres, et qui se plaît à répandre une nuit favorable à l'autorité du magistrat, où son esprit, frappé d'un aveuglement volontaire, veut souvent douter de tout, afin de pouvoir tout.

Mais que servirait au magistrat d'avoir su éviter cet écueil si, pour fuir l'illusion de ce doute imaginaire, il se précipitait dans l'extrémité opposée d'une soudaine et présomptueuse liberté de décision : véritable caractère de ces esprits indépendants, qui regardent la domination de la loi comme un joug servile sous lequel la hauteur de leur raison dédaigne de s'abaisser ?

C'est en vain que, pour déguiser leur révolte contre la règle, ils osent quelquefois combattre la justice sous le voile spécieux de l'équité.

Premier objet du législateur, dépositaire de son esprit, compagne inséparable de la loi, l'équité ne peut jamais être contraire à la loi même. Tout ce qui blesse cette équité, véritable source de toutes les lois, ne résiste pas moins à la justice : le législateur l'aurait condamné, s'il l'avait pu prévoir ; et si le magistrat, qui est la loi vivante, peut suppléer alors au silence de la loi morte, ce n'est pas pour

combattre la règle, c'est au contraire pour l'accomplir plus parfaitement.

Mais cette espèce d'équité, qui n'est autre chose que l'esprit même de la loi, n'est pas celle dont le magistrat ambitieux se déclare le défenseur; il veut établir sa domination, et c'est pour cela qu'il appelle à son secours cette équité arbitraire dont la commode flexibilité reçoit aisément toutes les impressions de la volonté du magistrat. Dangereux instrument de la puissance du juge, hardie à former tous les jours des règles nouvelles, elle se fait, s'il est permis de parler ainsi, une balance particulière et un poids propre pour chaque cause. Si elle paraît quelquefois ingénieuse à pénétrer dans l'intention secrète du législateur, c'est moins pour la connaître que pour l'éluder; elle la sonde en ennemi captieux plutôt qu'en ministre fidèle; elle combat la lettre par l'esprit, et l'esprit par la lettre; et, au milieu de cette contradiction apparente, la vérité échappe, la règle disparaît, et le magistrat demeure le maître.

C'est ainsi que souvent l'autorité de la justice n'a point d'ennemi plus dangereux que l'esprit du magistrat; mais elle ne le redoute jamais davantage que lorsque, établi pour exercer les vengeances publiques, il entreprend d'en régler les bornes beaucoup moins en juge qu'en souverain.

Il est vrai que la loi positive, qui ne saurait compter les degrés infinis de la malice des hommes, ne peut pas toujours marquer exactement la juste mesure des peines; mais si elle fait l'honneur au magistrat de remettre entre ses mains ce discernement si difficile, c'est à sa sagesse qu'elle le confie, et non pas à son caprice. Le salut du peuple est une loi suprême qui lui doit servir de règle, lorsque la loi positive l'abandonne et le laisse dans la main de son propre conseil. A la vue d'un si grand objet, le zèle du magistrat qui n'aspire qu'à établir le règne de la justice s'allume au fond de son cœur; il cherche scrupuleusement cette proportion naturelle qui est entre le crime et la peine, et qui, sans attendre

le secours de la loi, a droit de forcer les suffrages du juge, et de lui imposer une heureuse nécessité; il tend non-seulement au bien, mais au plus grand bien, et, toujours déterminé par un motif si puissant, il ne se croit jamais moins libre que lorsqu'il paraît l'être davantage.

Plein de ces sentiments, et religieux adorateur de la loi, il n'imitera pas non plus ces magistrats qui, fidèles à la justice dans ce qui regarde le fond des jugements, sont encore plus fidèles à leur autorité dans ce qui n'appartient qu'à la forme. Comme s'il suffisait pour être innocent d'avoir su éviter les plus grands crimes, ils croient pouvoir faire librement tout ce qui ne porte pas un coup mortel à la justice; ils se flattent qu'il viendra un jour où, plus instruits de la vérité, ils corrigeront eux-mêmes l'erreur excusable de leurs premières démarches; cependant, sur la foi de cette espérance trompeuse, ils donnent le présent à leur autorité, et ils ne laissent à la justice qu'un avenir incertain, et souvent le plaideur, fatigué, succombe avant que d'avoir vu luire ce jour favorable qui devait réparer tout le passé. La plaie que sa cause avait reçue paraissait légère dans les commencements, mais le temps l'a rendue incurable, et la justice, impuissante pour le secourir, est réduite à déplorer tristement le dangereux et souvent l'irréparable effet des faveurs anticipées du magistrat.

Ne craignons donc pas de dire hautement, dans ce jour consacré à la plus exacte vérité, que nous ne connaissons pas d'actions indifférentes dans la vie publique du magistrat: tout est commandé, tout est de rigueur dans le ministère redoutable qu'il exerce; toutes ses fonctions ne sont pas également importantes, mais elles appartiennent toutes également à la justice. Son temps même n'est pas à lui; c'est un bien consacré à la république, et qui, tenant de la nature des choses saintes, doit être distribué au poids du sanctuaire.

Que le magistrat orgueilleux se repaisse vainement du spectacle frivole de cette suite nombreuse de suppliants qui

n'approchent de lui qu'avec tremblement; qu'il les regarde comme un peuple soumis à ses lois, et qu'il croie qu'il est de sa grandeur de les faire languir dans une attente inquiète, et dans le long martyre d'une fatigante incertitude.

Le fidèle ministre de la justice ne regarde qu'avec peine cette foule de clients qui l'environnent; il croit voir autour de lui une multitude de créanciers avides, dont la présence semble lui reprocher sa lenteur; et, lorsqu'il ne peut satisfaire en même temps leur juste impatience, c'est le devoir, c'est l'équité seule qui règle leurs rangs, et qui décide entre eux de la préférence.

Quelle joie pour le pauvre et pour le faible quand il a la consolation de précéder le riche et le puissant dans cet ordre tracé par les mains de la justice même! et quelles bénédictions ne donne-t-il pas au magistrat quand il voit que le gémissement secret de sa misère est plus promptement et plus favorablement écouté que la voix éclatante de la plus haute fortune!

Puisse le magistrat goûter toute la douceur de ces bénédictions, et préférer une gloire si pure à la vaine ambition de faire éclater son pouvoir sur ceux que leur intérêt seul abaisse à ses pieds!

C'est ainsi que celui qui ne se regarde que comme le débiteur du public s'acquitte tous les jours d'une dette qui se renouvelle tous les jours. Pourrait-il donc se croire le maître de se dérober souvent aux yeux du sénat, à l'exemple de plusieurs magistrats, et d'attendre, dans l'assoupissement de la mollesse ou dans l'enchantement du plaisir, que les prières des grands le rappellent au tribunal, et le fassent souvenir qu'il est juge? Toujours simple et toujours uniforme dans sa conduite, il ne sait ni chercher, ni éviter ces jours d'éclat et ces occasions délicates où le magistrat tient entre ses mains les plus hautes destinées : les chercher, c'est affectation; les éviter, c'est faiblesse; les regarder avec indif-

férence, et n'y envisager que le simple devoir, c'est la véritable grandeur de l'homme juste.

Mais qu'il est rare de trouver cette fermeté d'âme dans ceux mêmes qui font une profession publique de vertu!

Combien en voit-on qui croient avoir beaucoup fait pour la justice, parce qu'ils se flattent de n'avoir rien fait contre elle; qui, rougissant de la combattre, et craignant de la défendre, osent encore se croire innocents, et se laver les mains devant tout le peuple, comme s'ils n'étaient pas coupables d'une injustice qu'ils ont commise en ne s'y opposant pas!

Qui n'est point pour la justice est contre elle, et quiconque délibère s'il la défendra l'a déjà trahie. Malheur au juge prévaricateur qui donne sa voix à l'iniquité! mais malheur aussi au tiède magistrat qui refuse son suffrage à la justice! Et qu'importe, après tout, au faible qui est opprimé de succomber par la prévarication, ou de périr par la lâcheté de celui qui devait être son défenseur? Peut-être ce magistrat, qui fuit aux premières approches du péril, aurait-il fait triompher le bon droit par son suffrage, ou, si sa vertu avait eu le malheur d'être accablée par le nombre, il aurait été vaincu glorieusement avec la justice, et il aurait fait envier aux vainqueurs mêmes la gloire d'une telle défaite.

Mais, après avoir déploré la faiblesse de ces déserteurs de la justice qui l'abandonnent au jour du combat, ne nous sera-t-il pas permis d'accuser ici l'aveugle facilité avec laquelle les magistrats violent tous les jours la sainteté d'un secret qui est la force du faible et la sûreté de la justice? On ne respecte plus la religion d'un serment solennel, le mystère des jugements est profané, la confiance réciproque des ministres de la loi est anéantie, la plus sainte de toutes les sociétés devient souvent la plus infidèle, le juge n'est pas en sûreté à côté du juge même, la timide vertu ne peut presque soutenir la crainte d'être trahie, le voile du temple

est rompu, et l'iniquité, voyant à découvert tout ce qui se passe dans le sanctuaire, fait trembler la justice jusque sur ses autels.

Cependant une infidélité si coupable, si dangereuse, est mise au rang de ces fautes légères qui échappent tous les jours à l'homme juste, tant il est rare de trouver un cœur entièrement dominé par la justice qui ait toujours devant les yeux l'image sévère du devoir, et qui sache supporter avec joie, dans toutes les fonctions de son ministère, et sa propre impuissance et la toute-puissance de la loi.

Mais si sa domination paraît souvent trop pesante au magistrat dans la majesté même du tribunal, pourra-t-il en souffrir encore la contrainte, lorsqu'il ne sera plus dans le temple de la justice? Et ne croira-t-il pas au contraire être sorti heureusement d'un lieu de servitude pour entrer dans une terre plus libre et dans le séjour de l'indépendance?

C'est alors qu'impatient de jouir d'un pouvoir trop longtemps suspendu, il voudra commencer enfin à être magistrat pour lui-même après l'avoir été pour la justice.

Ardent à signaler son crédit, il envoie pour ainsi dire sa dignité devant lui; il veut qu'elle lui ouvre tous les passages, qu'elle aplanisse toutes les voies, que tous les obstacles disparaissent en sa présence, que tout genou fléchisse, et que toute langue confesse qu'il est le maître. Combien de facilités aveugles, combien de complaisances suspectes, combien d'offices équivoques exigés, ou, pour mieux dire, extorqués des ministres inférieurs de la justice! Les moindres difficultés l'irritent; la plus légère résistance est un attentat à son autorité; il se croirait déshonoré si on osait lui refuser ce qu'il demande; malheureux de ne pas sentir que ce qui le déshonore véritablement est de demander, sans rougir, ce qu'on devrait lui refuser!

« Heureux le sort de Caton, disait un de ses admirateurs, à qui personne n'ose demander une injustice! plus heureux encore d'avoir su parvenir à cette rare félicité en ne de-

mandant jamais que la justice! » Tel est le grand modèle du sage magistrat : loin de se laisser prévenir en faveur de son autorité, il redoute son propre crédit, il craint la considération que l'on a pour sa dignité; et s'il conserve encore quelque prévention, ce n'est que contre lui-même. Toujours prêt à se condamner dans ses propres intérêts, et plus attentif encore, s'il est possible, sur les grâces qu'il demande que sur la justice qu'il rend, il porte souvent sa scrupuleuse modération jusqu'à ne vouloir pas exposer la faiblesse de ses inférieurs à la tentation de n'oser lui résister.

La justice est pour lui une vertu de tous les lieux et de tous les temps; loin des yeux du public, et dans l'intérieur même de sa maison, s'élève une espèce de tribunal domestique où l'honnête le plus rigide, armé de toute sa sévérité, dicte toujours ses justes mais austères lois : l'utile et l'agréable, dangereux conseillers du magistrat, sont presque toujours exclus de ses délibérations; ou s'ils y sont admis quelquefois, ce n'est que lorsque l'honnête même leur en ouvre l'entrée.

C'est là qu'il se redit tous les jours que cette autorité dont l'homme est naturellement si jaloux n'a qu'un vain éclat qui nous trompe; que c'est un bien dangereux, dont l'usage ne consiste presque que dans l'abus; bien inutile à l'homme juste, bien fatal au magistrat ambitieux qui ne l'élève que pour l'abaisser, et qui ne lui présente une fausse idée d'indépendance que pour le rendre plus dépendant de tous ceux dont il attend sa fortune.

Combien de chaînes a brisées en un jour celui qui se charge volontairement de celles de la justice! Par une seule dépendance il s'est délivré de toutes les autres servitudes: et, devenu d'autant plus libre qu'il est plus esclave de la loi, il peut toujours tout ce qu'il veut, parce qu'il ne veut jamais que ce qu'il doit.

Ses envieux diront sans doute que c'est un homme inutile à ses amis, inutile à soi-même; qui ignore le secret de faire

des grâces, et qui ne sait pas même l'art de les demander. On fera passer sa justice pour rigueur, sa délicatesse pour scrupule, son exactitude pour singularité, et si nous étions encore dans ces temps où l'homme de bien portait la peine de sa vertu, et où la patrie ingrate proscrivait ceux qui l'avaient trop bien servie, peut-être, semblable en tout à Aristide, il se verrait condamné comme lui *à un glorieux ostracisme* par les suffrages de ceux que le nom de juste importune, et qui regardent son attachement invariable au devoir comme la censure la plus odieuse de leur conduite.

Mais il a prévu ces reproches, il les a méprisés; et s'ils étaient capables d'exciter encore quelques mouvements humains dans son cœur, il ne pourrait craindre que la vanité. Quelle gloire, en effet, de voir sa vertu consacrée par le soulèvement de l'envie, et comme scellée par l'improbation d'un siècle corrompu! Quel encens peut jamais égaler la douceur des reproches que reçoit un magistrat, parce qu'il est trop rigide observateur de la justice; qu'il réduit tout à la règle simple et uniforme du devoir; que, destiné à être l'image visible et reconnaissable de la loi, il est sourd et inexorable, comme la loi même; et que, dans l'obscurité de sa vie privée, il n'est pas moins magistrat que dans l'éclat de sa vie publique!

Reproches précieux, injures honorables, puissions-nous ne les point craindre : puissions-nous même les désirer, et ne nous estimer jamais plus heureux que lorsque nous aurons eu la force de les mériter!

DIXIÈME MERCURIALE

Prononcée à Pâques, 1708.

LA JUSTICE DU MAGISTRAT DANS SA VIE PRIVÉE.

Souffrez que, sortant des bornes ordinaires de notre censure et plus occupé des devoirs de l'homme que de ceux du magistrat, nous vous disions aujourd'hui : Ministres de la justice, aimez-la, non-seulement dans l'éclat de vos fonctions publiques, mais dans le secret de votre vie privée; aimez l'équité lorsque vous êtes assis pour juger les peuples soumis à votre pouvoir; mais aimez-la encore plus, s'il est possible, quand il faut vous juger, et peut-être vous condamner vous-mêmes.

En vain vous vous honorez du titre glorieux d'homme juste parce que vous croyez pouvoir vous flatter d'avoir conservé dans vos fonctions toute l'intégrité de votre innocence Sévère estimateur du mérite, le public veut vous faire acheter plus chèrement ce titre respectable, unique mais digne récompense de vos travaux.

Il sait que, dans le grand jour du tribunal, tout concourt à inspirer au magistrat l'amour de la justice et la haine de l'iniquité, un certain fonds de droiture naturelle qui domine aisément en nous, lorsqu'il ne s'agit que des intérêts d'autrui; un reste de pudeur qui fait quelquefois au dehors

l'office de la vertu ; un désir purement politique de conserver cette fleur de réputation qui se flétrit au moindre souffle de la médisance ; la vue même de ce sanctuaire auguste, la présence du sénat, l'exemple de la justice animée qui y préside ; en un mot, tout ce qui environne l'homme public semble le mettre dans une heureuse impuissance de s'écarter des sentiers de la justice, et rendre pour lui le vice plus difficile que la vertu.

Ce n'est donc pas sur la seule conduite du magistrat dans les fonctions de sa dignité que le public, le moins flatteur et le plus fidèle de tous les peintres, trace le portrait de l'homme juste ; il ne l'envisage pas seulement sur le tribunal, où le juge se présente presque toujours avec trop d'avantage, et où il ne montre au plus que la moitié de lui-même. Pour le mettre dans son véritable point de vue, et pour le peindre tout entier, le public le suit jusque dans cet intérieur, où le magistrat, rendu à lui-même, laisse souvent éclater au dehors ces mouvements dissimulés avec adresse, ou étouffés avec efforts dans l'exercice de la magistrature ; et c'est de ces traits simples et naïfs, qui échappent à la nature lorsqu'elle n'est plus sur ses gardes, que se forme cette parfaite ressemblance, cette vérité de caractère que le public attrape presque toujours dans ses portraits.

Il est vrai, dit-il tous les jours, que ce magistrat fait paraître au dehors une droiture inflexible lorsqu'il tient la balance entre le faible et le puissant ; mais conserve-t-il au dedans ce même esprit de justice ? Soutient-il avec fermeté la rigoureuse épreuve de son propre intérêt ? La conduite du père de famille ne dément-elle jamais en lui celle du magistrat ? Ne se fait-il point deux espèces de morale, et, pour ainsi dire, deux sortes de justice : l'une qu'il montre au public, pour suivre la coutume et conserver un reste de bienséance ; l'autre qu'il réserve pour ses intérêts particuliers ; l'une, sur laquelle il condamne les autres hommes ; l'autre, sur laquelle il s'absout lui-même ?

Ici juge sévère, il s'élève dans le sénat contre ces débiteurs artificieux qui, par un prestige trop ordinaire, empruntent toutes sortes de formes, et changent tous les jours de figure pour échapper à la juste poursuite d'un créancier légitime. Là, plus subtil souvent et plus dangereux encore, il imite, il surpasse dans sa vie privée ces détours qu'il vient de condamner dans sa vie publique, si ce n'est que, plus hardi peut-être et fier de son autorité, il ne cherche pas même à pallier sa fuite et à colorer ses retardements. A l'abri de la magistrature, comme d'un rempart impénétrable, à couvert sous la pourpre dont il avait été revêtu pour un plus noble usage, il se fera du caractère même de juge un titre d'injustice, et souvent d'ingratitude; et il regardera comme un des apanages de la magistrature l'odieux privilége de ne payer ses dettes que quand il plaît au magistrat.

Il est à la vérité des juges moins injustes, ou plus prudents, qui rougiraient d'abuser si grossièrement de leur dignité; mais ne veulent-ils pas au moins qu'elle soit comptée pour quelque chose, lorsqu'ils traitent avec les autres hommes? Savants dans l'art utile de mettre à profit toutes les facilités qu'elle leur ouvre, tous les obstacles qu'elle oppose à ceux qui peuvent avoir besoin d'eux, ils s'applaudissent en secret de posséder l'indigne, le méprisable talent de donner un prix à leur crédit, et de faire entrer peut-être, en compensation de ce qu'ils doivent, la crainte que l'on a de leur autorité.

Faut-il s'étonner après cela si nous vous entendons déplorer quelquefois la pénible nécessité d'être juges de ceux qui ont l'honneur d'être associés à votre dignité?

C'est alors que vous apprenez malgré vous, par une trop sûre expérience, à faire le discernement de la vraie et de la fausse justice; c'est alors que l'intérêt, infaillible scrutateur du cœur humain, vous montre à découvert cette injustice secrète que le magistrat cachait peut-être depuis long-

temps dans la profondeur de son âme, et qui n'attendait qu'une occasion pour éclore aux yeux du public.

Devant ce sénateur qui paraissait autrefois si équitable, mais que sa passion trahit aujourd'hui, tous les objets commencent à prendre une face nouvelle : il n'y voit plus ce qu'il y voyait alors, et il y voit ce qu'il n'y avait jamais vu. Ce qui lui paraissait le plus injuste dans les autres hommes, semble être devenu juste pour lui : peu s'en faut même qu'il ne condamne ses premiers jugements, et qu'il ne se repente de sa justice passée pour excuser son injustice présente.

Celui qui s'armait, comme juge, d'une rigueur salutaire contre la lenteur affectée et les coupables retardements des plaideurs, a maintenant changé de morale. Ce temps qui lui semblait autrefois si précieux; ces moments critiques, après lesquels une justice trop lente dégénère souvent en une véritable injustice, ne lui paraissent plus dignes de l'attention des magistrats; il fatigue la patience de ses parties, et il abuse de celle des juges.

Ministres de la justice, redoublez votre zèle : écoutez plutôt les cris du pauvre et du misérable qui vous demandent une prompte expédition, que la voix de votre confrère qui veut vous en détourner. Mais c'est en vain que votre vertu vous rend sourd à ses prières; il saura arracher malgré vous à votre fermeté ce qu'il n'a pu obtenir de votre complaisance.

Semblable à ces transfuges d'autant plus dangereux qu'ils connaissent plus parfaitement tous les endroits par lesquels on peut surprendre la place dont ils s'échappent, on dirait qu'il n'a été juge que pour mieux posséder ces voies obliques et ces chemins tortueux par lesquels on peut se rendre maître de toutes les avenues de la justice! Il sait que la forme en est la partie faible, si l'on ose s'exprimer ainsi, et c'est par cet endroit qu'il l'assiége ordinairement; content s'il pouvait la tenir longtemps captive dans les liens de la procédure, et comme enchaînée dans ses propres lois.

Ou si tous ses efforts ne peuvent plus l'arrêter, s'il voit approcher enfin, malgré lui, le moment fatal de la décision, à combien d'épreuves ne mettra-t-il pas alors la vertu de ses juges! Combien de mouvements secrets, d'insinuations délicates, de sollicitations séduisantes! Dangereux instrument du crédit, dernière ressource du plaideur injuste, secours injurieux à la probité, humiliant pour la magistrature, un magistrat ne rougira pas pourtant de s'en servir; et, à la honte du caractère de juge dont il est revêtu, il osera faire parler en sa faveur une autre voix que celle de la justice!

Ne craignons pourtant pas pour la cause qu'il semble attaquer avec tant d'avantage; l'équité triomphera toujours. Nous attestons ici avec confiance la fermeté tant de fois éprouvée du sénat; mais heureux ceux qui l'auront condamné, s'il se contente de satisfaire son ressentiment par des reproches glorieux et par des injures honorables à leur vertu: heureux si, lorsqu'ils tomberont peut-être à leur tour entre ses mains, il ne les fait pas souvenir, par une injustice affectée, de la justice trop éclatante qu'ils auront exercée contre lui!

C'est ainsi que s'éteint insensiblement jusque dans les fonctions publiques cet esprit de droiture que le magistrat n'a pas su conserver dans ses intérêts particuliers. Triste mais infaillible progrès du relâchement de la vertu! Il n'est presque aucun magistrat qui n'aime la justice dans la ferveur naissante de son ministère; mais cette ardeur, compagne de la première innocence, se ralentit peu à peu à la vue des intérêts personnels du magistrat. Un reste d'honneur le soutient pendant quelque temps sur le tribunal; il n'est déjà plus vertueux, il veut encore le paraître: mais enfin le poison monte par degré jusqu'à la partie supérieure de son âme; il s'accoutume à soutenir sans horreur la vue de l'injustice; il se familiarise avec le monstre dans sa vie privée; il n'en sera bientôt plus effrayé dans sa vie publique.

Ce n'est donc pas sans raison que la voix de la renommée, toujours libre et toujours sûre dans ses jugements, ne défère le nom de juste qu'à celui qui, après avoir soutenu ce noble caractère dans tous les états de sa vie, mérite de recevoir enfin cette couronne de justice que la vertu prépare à l'homme de bien, au bout d'une longue et pénible carrière.

Attentif à conserver jusqu'à la fin de ses jours cette probité tendre et délicate qui s'effraie à la moindre apparence d'un intérêt douteux et équivoque; incapable de préventions et toujours prêt à prononcer contre lui-même un jugement qui ne coûte aucun effort à sa vertu, il est rare qu'il soit obligé de recourir à un autre tribunal que celui de son cœur; ou si quelquefois une triste et inévitable nécessité l'y appelle, il approche, comme suppliant, des autels de la justice avec autant de religion que s'il y allait monter comme ministre. Content d'y avoir fait parler pour lui la voix toujours modeste et toujours soumise de la raison, sans y mêler jamais le langage violent et impérieux de la passion, il attend en repos un jugement qui doit, ou confirmer le sien, ou le redresser. Plus estimable encore lorsqu'il succombe que lorsqu'il est victorieux, il fait servir heureusement son erreur passagère à l'instruction du public; et, persuadé que l'injustice est une maladie de l'âme dont la justice est le seul remède, il apprend au plaideur, par son exemple, à bénir l'utile rigueur de la main qui ne l'a frappé que pour le guérir.

Mais ce serait peu pour lui d'avoir écarté quelqu'une de ces injustices qui déshonorent souvent la vie privée du magistrat; il veut les attaquer toutes jusque dans leur source; et, convaincu qu'elles n'en ont point de plus commune que l'ardeur de s'enrichir par une industrie criminelle qui veut recueillir ce qu'elle n'a pas semé, il n'aspire qu'à conserver en paix l'héritage de ses pères, par une modération féconde qui augmente ses revenus de tout ce qu'elle retranche à ses désirs.

Loin de lui cette somptuosité contraire à son état, qui naît ordinairement dans le sein de l'iniquité, et qui la produit souvent à son tour; ce luxe insatiable qui, après avoir dévoré la substance d'un magistrat, le force presque à relever par son injustice une fortune qu'il a renversée par sa vanité.

C'est alors que, pour sauver quelques débris du naufrage, le sang le plus pur et le plus précieux du sénat ne dédaigne plus de s'avilir par des alliances inégales. C'est alors que l'on mêle sans pudeur le reste de ce patrimoine, amassé lentement par une innocente frugalité, avec ces richesses subites, ouvrage aussi injuste que bizarre du caprice du sort ; et l'on ne craint point d'attirer par ce mélange, sur les biens les plus légitimes, ce caractère de réprobation que la main invisible de la Providence a gravé sur les trésors acquis par l'iniquité.

L'esprit de désintéressement se perd aisément au milieu de cette abondance suspecte; et, par une malédiction encore plus fatale, la contagion de l'injustice passe souvent des biens dont l'origine est infectée, jusqu'à la personne même de ceux qui les possèdent.

A la vue d'un malheur aujourd'hui si commun, qu'il nous soit permis, à l'exemple du sage, de demander au ciel pour le magistrat qu'en lui faisant éviter l'écueil de la pauvreté, il le préserve de la tentation encore plus dangereuse des grandes richesses; et qu'il lui fasse l'inestimable présent d'une précieuse médiocrité, source de la modération, mère de l'équité, et seule garde fidèle de cette justice entière et parfaite qui fait respecter l'homme privé encore plus que l'homme public dans le magistrat.

ONZIÈME MERCURIALE

Prononcée à la Saint-Martin, 1708.

LA VRAIE ET FAUSSE JUSTICE.

Vouloir paraître juste, sans l'être en effet, c'est le comble de l'injustice, et c'est en même temps le dernier degré de l'illusion. Il est des impostures qui éblouissent d'abord, mais il n'en est point qui réussissent longtemps, et l'expérience de tous les siècles nous apprend que, pour paraître homme de bien, il faut l'être véritablement.

Ministres de la justice, à qui nous proposons aujourd'hui cette grande vérité, espérez encore moins que le reste des peuples, de suspendre le jugement du public. Elevés au-dessus des hommes qui environnent votre tribunal, vous n'en êtes que plus exposés à leurs regards. Vous jugez leurs différends, mais ils jugent votre justice. Le public vous voit à découvert au grand jour que votre dignité semble répandre autour de vous ; et tel est le bonheur ou le malheur de votre condition, que vous ne sauriez cacher ni vos vertus ni vos défauts.

Non, de quelques couleurs que la fausse probité du magistrat ose se parer, elle n'a qu'un vain éclat qui disparait bientôt aux premiers rayons de la vérité. Plus son imposture est commune dans le siècle où nous vivons, plus elle se dé-

couvre aisément. Accoutumés à la voir de près, et familiarisés, pour ainsi dire, avec le prestige, les hommes ne s'y trompent plus. Le monde même le plus corrompu n'a pas l'esprit aveuglé comme le cœur. Il agit souvent mal, mais il juge presque toujours bien. Oserons-nous même le dire? Les hommes les moins vertueux sont quelquefois ceux qui se connaissent le mieux en vertus. Au travers d'un dehors trompeur qui impose d'abord à la facile candeur de l'homme de bien, leur malignité plus pénétrante fait porter le flambeau dans les sombres replis d'un cœur hypocrite. Les uns par haine ou par intérêt, les autres par envie ou par ambition, tous par des motifs différents, entreprennent également de le dévoiler. Il n'est presque aucune passion qui ne s'arme contre l'hypocrisie; et, comme si le vice même combattait pour la vertu, il la venge sans y penser de l'injure que lui fait la fausse probité.

A ces ennemis étrangers se joignent bientôt des ennemis domestiques, plus redoutables encore que ceux du dehors; et il semble que les passions mêmes du magistrat entretiennent une secrète intelligence avec celles des autres hommes, pour le livrer malgré lui à la censure qu'il évite.

En vain il se flatte de pouvoir les retenir sans les combattre, et les couvrir sans les étouffer. Il faudrait pour soutenir cet état que l'homme fût toujours d'accord avec lui-même; qu'une seule passion eût la force de subjuguer toutes les autres, et que la vanité pût faire toujours l'office de la vertu. Mais la fierté du cœur humain, qui a tant de peine à plier sous le joug aimable de la raison même, ne saurait s'abaisser longtemps sous la tyrannie d'une seule passion. Une âme livrée à l'iniquité est un pays séditieux qui change souvent de maître. C'est une république divisée, où l'une des factions trahit toujours l'autre. Une passion découvre ce qu'une autre passion avait caché. La volupté fait tomber le voile dont l'ambition du magistrat se couvrait, et l'intérêt lève le masque que l'amour de la gloire nous faisait porter.

Laissons-le jouir néanmoins pour un temps de cette douce et flatteuse illusion, qui lui fait espérer d'être toujours en garde contre la surprise des passions. Mais cette vanité, qui lui doit tenir lieu de toutes les vertus et sous laquelle il se flatte de cacher tous ses défauts, pourra-t-elle se cacher elle-même ; et le frivole d'un esprit qui ne cherche qu'à paraître ce qu'il n'est pas, ne se laissera-t-il pas entrevoir sous le nuage de sa dissimulation ?

Avide de dérober, pour ainsi dire, une gloire qu'il ne peut mériter, il se hâtera sans doute de signaler les commencements de sa magistrature par quelques traits éclatants d'une rigide vertu. Mais, tout occupé du désir d'un faux honneur ou de la crainte d'une fausse infamie (uniques fondements de sa faible et chancelante probité), il prendra bientôt l'ombre pour le corps, l'apparence pour la vérité, et la gloire pour la vertu. Comme sa vanité est sans bornes, sa fausse sagesse sera d'abord sans mesure. Incapable de s'arrêter dans ce juste milieu, dont la solide vertu ne s'écarte jamais, il ira peut-être au-delà de la justice même ; et dans ces occasions délicates où un devoir austère, opposé en apparence à la gloire du magistrat, exige de lui le magnanime effort d'oser être homme de bien, au péril de cesser de le paraître, on verra le vain imitateur de la vertu saisir l'image de la probité pour la probité même, et préférer le faux honneur de paraître juste sans l'être véritablement, au pénible mais solide mérite de l'être en effet sans le paraître.

Ce ne seront là néanmoins que les premiers efforts d'une hypocrisie naissante, qui veut acheter comme par un excès de justice le droit d'en manquer impunément dans la suite, et bientôt cet excès passager sera suivi d'un défaut plus durable. Toujours mesurée dans ses démarches, et prudente dans les voies de l'iniquité, la vanité du magistrat gardera encore des ménagements avec la vertu ; il craindra qu'une rupture trop ouverte ne lui fasse perdre une utile réputation de justice, dont il fera quelque jour le plus dangereux ins-

trument de son iniquité; et il affectera même de se déclarer hautement contre l'injustice lorsque, éclairé de toutes parts, il se verra forcé de combattre contre elle à la lumière du soleil.

Mais que son sort lui paraîtrait heureux si la fortune faisait tomber entre ses mains cet anneau mystérieux qui répandait une épaisse nuit autour de celui qui le portait; ou plutôt, pour parler sans figure, que la destinée de la justice sera malheureuse, lorsqu'il espérera pouvoir la trahir sans cesser de lui paraître fidèle. Il ne cherchera plus qu'à se rendre, pour ainsi dire, invisible; et tel sera son aveuglement qu'il se flattera enfin de le devenir, surtout si la nature lui a fait le présent dangereux d'un génie captieux et séduisant. Il entreprendra de cacher son injustice sous le faux brillant d'un esprit qu'il tourne et qu'il manie comme il lui plaît. On dirait, en effet, qu'il le tienne dans sa main, comme cet anneau fabuleux, pour se rendre, quand il veut, visible ou invisible; appeler à son gré la lumière et les ténèbres; montrer la vérité où elle n'est pas, et la cacher où elle est; faire tomber ceux qui l'écoutent dans le piége de son injustice, et leur paraître toujours juste : comme si la vérité et la justice n'étaient que des noms spécieux, que celui qui a le plus d'esprit sait toujours mettre de son côté.

Mais à quoi se terminent enfin tous les artifices d'une si éblouissante subtilité? Cet esprit si fécond en couleurs, ce génie si souple, et, pour nous servir de cette expression, si pliant et si versatile, ne sert qu'à avertir les autres sénateurs d'être sur leurs gardes. A peine ce magistrat si délié a-t-il commencé de parler, qu'une secrète défiance se répand comme naturellement dans leur esprit. Les maximes les plus certaines perdent quelque chose de leur crédit, lorsqu'il les avance; on croit y sentir un venin caché; et bien loin qu'il puisse réussir à faire passer le faux pour le vrai, on dirait que la vérité même périclite dans sa bouche.

Que l'esprit joue mal le personnage du cœur, et que c'est une entreprise téméraire de prétendre allier une justice apparente avec une injustice véritable! Ni la vertu ni le vice même ne peuvent souffrir ce mélange. Donner l'intérieur à l'un, et l'extérieur à l'autre, c'est un partage aussi impossible qu'injuste. La crainte de la honte défend mal le dehors de notre âme, lorsque l'iniquité s'est une fois rendue maîtresse du dedans; et celui qui ne rougit plus devant soi-même cessera bientôt de rougir devant les autres hommes. Sa fausse justice succombera un jour avec éclat; et une chute marquée sera tôt ou tard le triste dénoûment et comme la catastrophe honteuse du spectacle qu'il avait donné pendant quelque temps au public.

Mais sans attendre même cette juste et inévitable révolution, une affectation inséparable de sa vanité révélera infailliblement le mystère de sa fausse vertu dans les plus beaux jours mêmes de son hypocrisie.

La nature a un degré de vérité dont tous les efforts de l'art ne sauraient approcher. Le pinceau le plus brillant ne peut égaler l'éclat de la lumière, et l'affectation la plus parfaite n'exprimera jamais la lumineuse simplicité de la vertu.

L'homme de bien l'est sans art, parce qu'il l'est sans effort. Il n'a point de vice à cacher, et il n'affecte pas de montrer ses vertus. Content du témoignage de son cœur, et sûr de lui-même, il possède son âme en paix; et il y a dans sa tranquille vertu une confiance modeste, et une espèce de sécurité qui lui fait attendre les jugements des hommes sans inquiétude, comme sans empressement. Uniquement touché de l'amour du devoir, insensible à sa fortune, au-dessus de sa gloire même, il fait le bien sans faste, sans éclat, pour le plaisir de le faire, non pour l'honneur de paraître l'avoir fait; et il parle si modestement des victoires les plus éclatantes de sa justice, qu'on dirait qu'il n'en connaît pas le mérite et que lui seul ignore le prix de sa vertu : heureux de montrer aux hommes, par son exemple,

que le caractère le plus auguste de la véritable grandeur est de dire et de faire simplement les plus grandes choses.

Ne craignons donc pas que la basse et méprisable affectation du magistrat qui ne travaille qu'à orner la superficie de son âme puisse jamais soutenir la comparaison, et, si nous l'osons dire, le contraste d'une si noble et respectable simplicité. Les efforts qu'il fait pour étaler avec art une vertu empruntée montrent ce qu'elle lui coûte, et font voir qu'elle n'est chez lui qu'un ornement étranger. En vain son zèle imposteur paraît quelquefois plus vif et plus ardent que la modeste vertu de l'homme de bien : c'est un peintre qui outre tous les caractères, et qui perd le vrai de la nature en cherchant le merveilleux de l'art. Il veut paraître trop vertueux, mais c'est parce qu'il ne l'est pas assez ; et la probité est toujours dans sa bouche, parce qu'elle n'est jamais dans son cœur. Malheureux de ne pas sentir que plus il fait l'éloge de sa droiture, moins on la croit véritable ; et que le nom sacré de la justice, qu'il met à la tête de tous ses discours, n'est regardé que comme une vaine préface qui ne sert qu'à annoncer qu'il va être injuste.

Quand même son affectation serait d'abord plus heureuse, pourrait-il soutenir longtemps ce personnage forcé, et passer toute sa vie dans l'état violent d'une dissimulation perpétuelle ? Non, le vice coûterait plus que la vertu s'il fallait toujours le cacher, et l'hypocrisie trouverait son supplice dans son crime même si elle ne cessait jamais.

Conserver toujours le même caractère, marcher d'un pas égal sur la ligne du devoir, et couronner d'honorables travaux par une persévérance encore plus glorieuse, c'est le privilége de la sincère vertu. Affermie sur des fondements immuables, elle seule est au-dessus de l'inconstance et de la vicissitude des passions. Celui qui a une fois goûté combien la justice est aimable cesse rarement de l'aimer. La vertu dont il a éprouvé les précieuses faveurs dès sa première jeunesse ne lui paraîtra pas moins désirable dans un

âge plus avancé. Au contraire, elle aura acquis en lui la force et le charme de l'habitude; et si l'amertume de sa racine lui a d'abord causé quelques peines, la douceur de ses fruits ne lui donnera plus que des plaisirs.

Mais cette félicité, qui est assurée à l'homme juste, est un trésor caché pour celui qui ne sacrifie qu'à l'apparence de la justice. Dévoré par ses désirs, et toujours environné du tumulte des passions, il ne connaît point ces délices du cœur, et cette innocente volupté que l'homme de bien goûte dans le calme profond de sa conscience. Privé des plaisirs de la véritable justice, et soutenu seulement par un effort d'ambition ou de vanité, il reconnaît bientôt le néant de cette fausse gloire, à laquelle il ne saurait même parvenir. Fatigué de vouloir toujours embrasser un fantôme qui lui échappe, et dégoûté de cette illusion laborieuse, il se réveille comme d'un songe pénible; il retombe de son propre poids, et par une espèce de lassitude, dans son état naturel; et, déposant le personnage d'autrui, il se résout enfin à n'être plus que lui-même.

C'est alors que, dépouillé des apparences honorables de la justice et couvert de toute la honte de l'iniquité, réduit à envier le sort de ces pécheurs de bonne foi qui, plus simples dans le mal, ont toujours paru ce qu'ils étaient en effet, il éprouve qu'il est un dernier degré de confusion réservé pour l'hypocrite, une infamie durable qui le suit partout, et qui semble imprimer sur lui un caractère ineffaçable. Quand même il pourrait devenir sincèrement vertueux, ce changement, heureux pour son innocence, serait inutile pour sa réputation. Il a perdu la confiance publique, et c'est un bien qui se perd sans retour. Les hommes qu'il a une fois trompés par sa fausse probité ne se fieraient pas même à sa véritable vertu : son déshonneur survivrait à son crime; et, par un juste retour, après avoir voulu passer pour homme de bien sans l'être véritablement, il le serait en effet sans le paraître.

Mais c'est cela même qui rend son mal presque incurable. Celui qui n'a pu être fidèle à la vertu lorsqu'elle pouvait encore lui attirer l'estime et l'admiration des hommes, pourrait-il se résoudre à devenir vertueux lorsque par sa faute il ne pourra plus exercer qu'une vertu ignorée, ou méconnue même du public? La probité lui paraîtra sans attraits, parce qu'elle sera sans éclat; et le vice devenant presque nécessaire pour lui, si le ciel ne fait un prodige en sa faveur, il tombera dans une espèce de désespoir et de paraître jamais et d'être véritablement homme de bien.

Ainsi périssent les espérances de la fausse vertu. Ainsi la Providence se plaît à confondre les efforts de l'hypocrisie. Ainsi la honte devient tôt ou tard la compagne du vice, pendant que la gloire marche toujours sur les pas de la vertu. Être connu, c'est la punition de l'hypocrite, et la récompense de l'homme de bien. Une affectation artificieuse pourra couvrir pour un temps les défauts de l'un ; une modestie profonde pourra cacher une partie des vertus de l'autre: mais l'affectation et la modestie, contraires dans tout le reste, ont cela de commun qu'elles se trahissent enfin elles-mêmes. Le désir d'un faux honneur se termine à une véritable confusion, et le mépris des louanges élève enfin l'homme de bien au-dessus des louanges mêmes. Il retrouve avec usure, dans un âge plus avancé, cette gloire qu'il avait négligée dans sa jeunesse. Quelquefois obscure dans ses commencements, lente dans son progrès, elle n'en est que plus éclatante dans sa fin. La voie du juste n'est d'abord qu'une trace presque imperceptible de lumière, qui croît comme par degrés jusqu'à ce qu'elle devienne *un jour parfait*[1]. Aussi durable, aussi immortelle que la vertu qui la produit, elle accompagne l'homme de bien jusqu'à la fin de sa vie. Mais sa gloire ne s'éteint pas avec lui dans l'obscurité du tombeau. Il semble même qu'elle reçoive un nouvel éclat par

[1] Proverbes, chapitre IV, verset 18.

sa mort. Victorieuse de l'envie, elle n'excite plus que l'admiration ; et consacrant la mémoire du juste à l'éternité, elle apprend à tous les magistrats qu'on n'arrive à l'honneur que par la vertu, et que quiconque y aspire par une autre voie n'impose pas longtemps au public, et ne trompe enfin que lui-même.

DOUZIÈME MERCURIALE

Prononcée à Pâques, 1709.

LE MAGISTRAT DOIT SE RESPECTER LUI-MÊME.

Dans ce jour solennel que la sagesse de nos pères a consacré à la censure, nous avons eu souvent l'honneur de parler au magistrat au nom de la justice. Mais qu'il nous soit permis de lui parler aujourd'hui au nom de la place même qui le distingue des autres hommes, et de lui dire : Respectez votre état, respectez-vous vous-même : l'honneur que vous rendrez à votre caractère sera la mesure de celui que vous recevrez du public ; et tel est le bonheur de votre condition, que vous serez toujours grand si vous voulez toujours l'être.

Non, quoi qu'en puissent dire ceux qui sont plus ingénieux à peindre les malheurs de la magistrature qu'attentifs à les réparer, la dignité qui est vraiment propre au magistrat n'a encore rien perdu de cette élévation dont l'homme de bien doit être si jaloux.

Que la fortune se joue à son gré des honneurs qu'elle distribue ; que le malheur des temps et la loi impérieuse de la nécessité semblent diminuer l'éclat de la magistrature en augmentant le nombre des magistrats ; que le bruit des armes fasse presque taire les lois, et que les hommes frappés

du tumulte de la guerre soient moins touchés du règne paisible de la justice : nous savons quel est le pouvoir du temps et de la fortune; mais nous savons aussi, et nous l'osons dire avec confiance, que malgré toutes ces causes extérieures, rien ne sera jamais plus respectable qu'un véritable magistrat.

Ne cherchons point à le relever ici par l'étendue de son pouvoir. Ne disons pas seulement que, dépositaire de la puissance du souverain, et exerçant les jugements de Dieu même, il abaisse et il élève, il appauvrit et il enrichit, il donne la vie et la mort.

C'est mal définir la grandeur du magistrat que de ne la faire connaître que par son pouvoir. Son autorité peut commencer ce tableau, mais sa vertu seule peut l'achever.

C'est elle qui nous fait voir en lui l'esprit de la loi, et l'âme de la justice; ou plutôt il est, si l'on peut parler ainsi, le supplément de l'une et la perfection de l'autre. Il joint à la loi, souvent trop générale, le discernement des cas particuliers; il ajoute à la justice cette équité supérieure sans laquelle la dureté de la lettre n'a souvent qu'une rigueur qui tue, et l'excès de la justice devient quelquefois l'excès de l'iniquité.

Choisi entre tous les hommes pour rendre un témoignage fidèle et incorruptible à la vérité, le titre précieux d'homme juste le met en possession de la confiance publique. Libre de préjugés, exempt de passions, et seul digne par là de juger celle de tous les hommes, il ne sort jamais de cette noble indifférence et de cet équilibre parfait où tous les objets se montrent à lui dans leur véritable point de vue; ou, s'il permet encore à son cœur l'usage de quelques sentiments, ce sont ceux que la raison adopte, bien loin de les désavouer, et que la nature nous a donnés pour être les instruments et comme les ministres de la vertu; une soif ardente de la justice, une haine parfaite de l'iniquité, une compassion sage et éclairée pour le juste persécuté, une

indignation vertueuse et raisonnable contre l'injuste persécuteur.

Tant que ces traits éclatants formeront le caractère du magistrat, non-seulement rien ne sera plus respectable, mais nous devons dire encore que rien en effet ne sera plus respecté.

Malgré le relâchement des mœurs et la corruption de notre siècle, le monde n'est ni aveugle ni injuste; il sait connaître encore, il sait estimer le vrai mérite. La vertu du digne magistrat pourra souvent n'être pas récompensée, mais elle sera toujours honorée. Plus les hommes seront intéressés, plus ils admireront un magistrat qui les sert sans intérêt, qui se livre tout entier aux besoins de la société, et qui, toujours occupé des misères d'autrui, procure aux autres hommes un repos qu'il se refuse à lui-même.

Que d'autres magistrats aspirent à s'élever au-dessus de leur état; qu'ils gémissent en secret de se voir resserrés dans les bornes étroites d'une profession qui ne connaît presque plus d'autre fortune que de n'en point désirer : le sage ministre de la justice trouve son bonheur dans ce qui fait le tourment du magistrat ambitieux. Il se croit assez élevé pour se consoler de ne pouvoir croître. Son état souvent est fixé, mais c'est par là même qu'il lui plaît. Heureusement à couvert de l'illusion des désirs, et au-dessus des promesses infidèles de l'espérance, il goûte tranquillement, dans la douce possession de la vertu et de son indépendance, un bien que les autres cherchent vainement dans le tumulte des passions et dans la servitude de la fortune.

Que ce caractère renferme de véritable grandeur! Mais que cette grandeur est peu connue! Quelques exemples illustres, dont le nombre diminue tous les jours, nous en retracent encore l'image. Puissions-nous conserver longtemps ces restes précieux de l'ancienne dignité du sénat! Puissent les magistrats qui ont le bonheur de croître à l'ombre de ces exemples domestiques résister à la contagion des exemples

contraires! Et dans quel temps cette contagion a-t-elle été plus généralement répandue?

Soit que le magistrat se laisse emporter au génie de la nation, ennemi de la contrainte, amateur de la liberté, et portant impatiemment le joug de la règle; soit que la mollesse qui abat et qui énerve à présent toutes les conditions ait versé la douceur mortelle de son poison jusque dans le sein de la magistrature; soit enfin que les jeunes sénateurs, mêlés trop souvent avec une jeunesse militaire ou avec les enfants de la fortune, imitent la licence des uns, le luxe des autres, et contractent avec tous une secrète horreur pour la sainte austérité de la vie d'un magistrat, on dirait qu'ils aient conspiré contre la gloire de la magistrature avec ses plus grands ennemis.

A peine daignent-ils s'asseoir le matin auprès de ces anciens sénateurs qui ont vieilli avec honneur dans la carrière de la justice; et, fatigués d'avoir soutenu pendant quelques heures le dehors pénible d'un magistrat, ils cherchent à se venger d'une profession qui leur paraît si ennuyeuse par le plaisir qu'ils prennent à la décrier dans le reste de leur vie.

On en voit même qui portent le mépris de leur état jusqu'à dédaigner de paraître dans le temple de la justice. Les mois, les années entières s'écoulent sans que ni leur honneur, ni leur devoir, ni la coutume, ni la bienséance, les rappellent à leurs fonctions. Des hommes qui n'étaient pas nés pour entrer dans le sanctuaire de la justice, et qui auraient dû s'estimer trop heureux de voir rejaillir sur eux quelques rayons de la majesté du sénat, semblent mépriser un rang dont ils n'étaient pas dignes; ils négligent également tous les devoirs de leur état; et l'on ne sait presque qu'ils sont sénateurs que par le malheureux éclat que leur profession donne à leurs fautes, et par la peine qu'il faut encore que les premiers magistrats aient à sauver, non pas l'honneur d'un magistrat de ce caractère, mais celui de la magistrature, qu'il met tous ses jours en péril.

Que ne pourrions-nous point dire encore de ces autres magistrats qui, par une légèreté plus convenable à leur âge qu'à leur état, ou par une vanité mal entendue qui s'abaisse en voulant s'élever, semblent rougir de leur profession, vouloir la cacher aux autres hommes, et se la cacher, s'il était possible, à eux-mêmes! Ils affectent les mœurs, le langage, l'extérieur d'une autre profession. Malheureux d'avoir quelquefois le triste avantage de surpasser ceux qu'ils imitent! Mais c'est par là même qu'ils se trahissent. Plus ils veulent déguiser leur état, plus on les reconnaît malgré eux, et c'est leur déguisement même qui le montre. Soutenant (si l'on peut parler ainsi) un caractère incertain, et jouant un personnage équivoque, on les voit errer continuellement entre deux professions incompatibles; destinés seulement à essuyer les mépris de l'une et de l'autre, et condamnés également des deux côtés, ils ne sont ni ce qu'ils doivent être en effet, ni ce qu'ils veulent paraître.

Ainsi la honte devient tôt ou tard la juste punition de celui qui, en méprisant son état, apprend enfin au public à mépriser sa personne.

Mais que le magistrat ne s'y laisse pas tromper, et qu'il ne croie pas que pour être grand il lui suffise d'avoir une haute idée de sa grandeur.

Il y a un égal danger à ne la pas connaître, et à la connaître mal; et que servirait au magistrat d'avoir su éviter le mépris par le soin qu'il prend de sa dignité, s'il avait le malheur de s'attirer la haine par l'abus qu'il ferait de sa dignité même?

Cette grandeur légitime, cette gloire solide et durable à laquelle nous aspirons tous ne consiste point à être au-dessus des lois, à ne relever que de soi-même, et à ne dépendre que de la seule autorité. Vouloir s'affranchir des règles communes, et croire qu'il y a de la grandeur à se mettre toujours dans l'exception de la loi, c'est le goût du siècle présent; mais ce goût (qu'il nous soit permis de le dire)

montre plus de bassesse de cœur que d'élévation d'esprit.

Une âme vraiment grande ne croit rien perdre de sa grandeur lorsqu'elle n'obéit qu'à la justice, et qu'elle ne voit rien au-dessus d'elle que la loi. Elle sait qu'il faut que le jugement commence par la maison du magistrat, si le magistrat veut l'exercer avec succès dans le public, et qu'il n'est véritablement au-dessus des autres hommes que lorsqu'il a su s'élever au-dessus de lui-même.

Pénétré de ces sentiments, et content d'être toujours dominé par la règle, sans être jamais tenté du désir téméraire de la dominer, il trouve dans cette seule disposition le principe de tous ses devoirs et le fondement de toute sa grandeur.

De là cette délicatesse de vertu qui, ajoutant à la règle même, se fait de la plus exacte bienséance une loi de pudeur et de modestie. De là cette gravité qui est comme l'expression simple et naturelle de la modération profonde du magistrat. De là cette régularité extérieure qui est en même temps la marque et la garde fidèle de sa dignité. De là enfin cet accord parfait et cette heureuse harmonie de toutes les vertus qui doivent se réunir pour former le grand caractère du véritable magistrat.

C'est alors qu'il entre pleinement dans la possession de la gloire solide de son état. Il voit croître sa dignité de tout ce qu'il a su refuser à sa personne. Moins il a voulu jouir de son pouvoir pour lui-même, plus il a acquis d'autorité pour le bien de la justice : autorité qui s'augmente avec ses années, et qui est comme le prix de ses longs travaux et la couronne de sa vieillesse; autorité douce et majestueuse qui règne sur les cœurs encore plus que sur les esprits; autorité visible et reconnaissable, à laquelle il suffit de se montrer pour inspirer au peuple le respect des lois, la crainte de la justice, et l'amour du magistrat.

Telle était l'impression que la présence des anciens sénateurs faisait sur tous les hommes. Tel cet auguste sénat

vit autrefois à sa tête ce ferme et inflexible magistrat [1] en qui le ciel avait mis une de ces âmes choisies qu'il tire des trésors de sa providence dans les temps difficiles pour combattre et, si l'on ose le dire, pour lutter contre le malheur de leur siècle. Plein de cette grandeur d'âme que la vertu seule peut inspirer, et persuadé, comme il l'a dit lui-même, qu'il y a encore loin de la pointe du poignard d'un séditieux jusqu'au sein d'un homme juste, on l'a vu soutenir seul, et arrêter par la simple majesté de son regard vénérable, les mouvements orageux de tout un peuple mutiné. On eût dit qu'il commandait aux vents et à la tempête; et que, semblable à l'auteur de la nature, il dît à la mer irritée : « Vous viendrez jusque là, et ici se brisera la fureur de vos flots impétueux. » Heureux d'avoir montré aux hommes que la magnanimité est une vertu de tous les états, que la justice a ses héros comme la guerre, et qu'il n'y a rien dans le monde de si fort et de si invincible que la fermeté d'un homme de bien. Heureux encore une fois d'avoir laissé un nom qui durera autant sur la terre que celui du courage et de la fidélité! Quand même le grand magistrat que nous regrettons [2] ne nous aurait pas rappelé la mémoire d'un caractère si respectable, et quand nous ne le retrouverions pas encore dans le successeur de son nom et de sa dignité, qui seul pouvait nous consoler de sa perte, le souvenir de cette âme magnanime ne s'effacera jamais. On la proposera toujours pour modèle aux plus grands magistrats; ils apprendront, par son exemple, que rien n'est plus élevé qu'un magistrat qui honore son état, et qui s'en tient honoré; et que l'homme de bien, qui ne tient à la grandeur que par le chemin de la vertu, ne trouve point de profession qui l'y conduise, ni plus naturellement ni plus infailliblement, que celle que nous avons tous le bonheur d'exercer.

[1] Mathieu Molé, premier président et garde des sceaux.
[2] Louis Molé, président à mortier, mort le 3 juin 1709.

TREIZIÈME MERCURIALE

Prononcée à la Saint-Martin, 1709.

LA SCIENCE DU MAGISTRAT.

Mépriser la science et n'estimer que l'esprit, c'est le goût presque universel du siècle présent.

L'amour de la gloire inspirait autrefois à l'homme le désir d'être savant; mais on dirait aujourd'hui qu'une vanité plus commode ait entrepris de rendre l'ignorance honorable, et d'attacher une espèce de gloire à ne rien savoir. Nos pères croyaient s'élever en respectant la doctrine, nous croyons nous élever encore plus en la méprisant, et il semble que nous ajoutions au mérite de notre raison tout ce que nous retranchons à la gloire de la science.

La vanité a trompé l'esprit, et la mollesse a séduit le cœur. L'homme tout entier s'est laissé flatter par une fausse idée de supériorité et d'indépendance. L'oisiveté s'est anoblie, et le travail n'a plus été regardé que comme l'occupation ignoble et presque servile de ceux qui n'avaient point d'esprit.

Cet ancien domicile de la plus solide doctrine, ce temple qui n'était pas moins consacré à la science qu'à la justice, ce sénat auguste, où l'on comptait autrefois autant de savants que de sénateurs, n'a pu se préserver entièrement de la

contagion d'une erreur si commune; et nous ne craindrons point qu'on nous accuse d'avancer ici un paradoxe, si nous osons dire que le magistrat n'a point eu d'ennemi plus dangereux que son esprit.

Qu'y aurait-il néanmoins de plus propre à nous désabuser de l'esprit humain que cet esprit même, si nous pouvions le voir avec d'autres yeux que ceux de notre vanité?

Cet esprit qui embrasse tout, et à qui tout échappe; qui cherche naturellement la vérité, et qui par lui-même n'est presque jamais sûr de l'avoir trouvée, éprouve tour à tour les surprises des sens, le prestige de l'imagination, l'erreur des préjugés, la séduction de l'exemple : borné dans toutes ses vues, trouvant partout les limites étroites de son intelligence, et sentant malgré lui à chaque pas la trop courte mesure de sa raison.

Ainsi naissent presque tous les hommes, ainsi le reconnaissent souvent les génies mêmes du premier ordre; tout nous parle, si nous voulons être attentifs à ce qui se passe au dedans de nous; tout nous avertit de la nécessité de la science. Nous la sentons dans les nuages qui obscurcissent notre esprit, dans les doutes qui le troublent, dans les erreurs mêmes qui le trompent. Partout la voix intérieure de notre faiblesse nous apprend comme malgré nous que la science peut seule nous mettre dans la pleine possession de notre raison; et que celui qui la méprise ne jouit que de la moitié de soi-même, et n'est, si l'on peut parler ainsi, qu'un homme commencé.

Mais si la science a l'honneur d'achever dans l'homme l'ouvrage de la nature, elle jouit encore plus de cette gloire dans le magistrat.

Il est, à la vérité, des premiers principes du droit naturel que la raison du magistrat découvre sans le secours de la science; il est des lois que nous savons, et que nous n'avons jamais apprises; qui sont nées, pour ainsi dire, avec nous; et qui, au milieu de la dépravation du cœur humain, rendent

encore un perpétuel témoignage à la justice pour laquelle il avait été créé.

Mais ces maximes si connues et si générales ne sont tout au plus que le premier degré de la science du magistrat. Leur simplicité pouvait à peine suffire à l'innocence, au premier âge du monde. Mais la corruption des siècles suivants a bientôt exigé de plus grands secours. La sagesse du législateur a été obligé de faire le même progrès que la malice de l'homme, afin que chaque mal trouvât son remède, chaque fraude sa précaution, et chaque crime sa peine. La loi, qui avait d'abord été établie pour réprimer la violence, n'a presque plus été occupée qu'à désarmer la subtilité. Indocile à porter le joug de la règle, l'esprit humain a voulu s'échapper par mille détours secrets, dans lesquels il a fallu que la vigilance du législateur l'ait suivi. La vérité n'a plus été une, pour ainsi dire; elle a été obligée de se multiplier par une infinité de distinctions pour se défendre contre les artifices non moins infinis de l'erreur; et dans ce combat perpétuel de l'homme contre la loi, et de la loi contre l'homme, la multitude des règles n'a pas moins été l'effet nécessaire, que la preuve sensible de notre déréglement.

Ces règles, il est vrai, ont presque toutes leur fondement dans le droit naturel; mais qui pourrait remonter, par le seul effort d'une sublime spéculation, jusqu'à l'origine de tant de ruisseaux qui sont à présent si éloignés de leur source? Qui pourrait en descendre comme par degrés, et suivre pas à pas les divisions presque infinies de toutes les branches qui en dérivent, pour devenir en quelque manière l'inventeur et comme le créateur de la jurisprudence?

De semblables efforts s'élèvent au-dessus des bornes ordinaires de l'humanité. Mais heureusement d'autres hommes les ont faits pour nous : un seul livre que la science ouvre d'abord au magistrat, lui développe sans peine les premiers principes, et les dernières conséquences du droit naturel.

Ouvrage de ce peuple que le ciel semblait avoir formé

pour commander aux hommes, tout y respire encore cette hauteur de sagesse, cette profondeur de bon sens et, pour tout dire en un mot, cet esprit de législation qui a été le caractère propre et singulier des maîtres du monde. Comme si les grandes destinées de Rome n'étaient pas encore accomplies, elle règne dans toute la terre par sa raison, après avoir cessé d'y régner par son autorité. On dirait en effet que la justice n'ait dévoilé pleinement ses mystères qu'aux jurisconsultes romains. Législateurs encore plus que jurisconsultes, de simples particuliers, dans l'obscurité d'une vie privée, ont mérité par la supériorité de leurs lumières de donner des lois à toute la postérité. Lois aussi étendues que durables, toutes les nations les interrogent encore à présent, et chacune en reçoit des réponses d'une éternelle vérité. C'est peu pour eux d'avoir interprété la loi des douze tables, et l'édit du préteur, ils sont les plus sûrs interprètes de nos lois mêmes : ils prêtent, pour ainsi dire, leur esprit à nos usages, leur raison à nos coutumes ; et, par les principes qu'ils nous donnent, ils nous servent de guides, lors même que nous marchons dans une route qui leur était inconnue.

Malheur au magistrat qui ne craint point de préférer sa seule raison à celle de tant de grands hommes et qui, sans autre guide que la hardiesse de son génie, se flatte de découvrir d'un simple regard, et de percer du premier coup d'œil, la vaste étendue du droit sous l'autorité duquel nous vivons.

Au milieu d'un grand nombre de lois positives formées par les mœurs des peuples, ou par la volonté souveraine du législateur, ce droit a néanmoins ses règles et ses principes. Attendrons-nous, pour nous instruire, qu'une main subtile et intéressée nous en présente des fragments imparfaits, détachés avec adresse, et déplacés avec art ; et le magistrat qui doit montrer la loi à tous les hommes se bornera-t-il à ne l'apprendre que dans les écrits des plai-

deurs? Qui sait même s'il ne saisira pas souvent au hasard, et comme par une inspiration soudaine, le sens qui s'offrira d'abord à son intelligence, et si la justice ne sera pas réduite à ne pouvoir compter que sur la justesse heureuse, quoique mal assurée, des premières pensées du magistrat?

Il se flattera sans doute d'affermir tous les jours sa raison par les leçons continuelles de l'expérience, dernière ressource de ceux qui ne veulent avoir que de l'esprit. Mais que le public est à plaindre lorsque le jeune magistrat attend le secours de l'usage, au lieu de le prévenir par la science!

Que lui sert en effet, pour décider dans le moment présent, cet usage qu'il n'acquerra qu'après une longue suite d'années; et dans quelle source puisera-t-il les lumières qui lui manquent, si la mollesse le prive du secours de la doctrine, et sa jeunesse du secours de l'usage? Plus sage et plus prudent, sans être véritablement juste, s'il jugeait au moins sur la foi des anciens sénateurs! Mais celui qui méprise les conseils de la science ne respecte guère plus ceux de la vieillesse. Ce sera donc avec son esprit seul que le magistrat intrépide et content de lui-même attendra tranquillement les utiles mais lentes instructions de l'usage. Il s'exposera sans frayeur à être longtemps injuste, parce qu'il se flatte que l'expérience lui apprendra un jour à être juste. Mais quand même il serait assez heureux pour l'apprendre en effet, accoutumé à juger par les exemples plutôt que par les lois, sa raison, toujours incertaine et chancelante, n'acquerra jamais l'immobile fermeté de ces esprits solides qui ont fait servir la science de fondement à l'usage, et l'usage de supplément à la science.

Que le magistrat ne sépare donc point ce qui doit être indivisible; qu'il joigne la doctrine à la raison, et l'expérience à la doctrine. Mais qu'il ne s'y trompe pas, nous ne lui avons encore tracé qu'une légère idée de la science qu'il doit avoir.

Juges de la terre, que votre ministère est grand, mais

qu'il est difficile! C'est peu pour vous d'être les arbitres des familles et les pacificateurs de ces guerres privées que toutes les passions y allument. Placés entre l'Église et l'État, et pour ainsi dire entre le ciel et la terre, vous tenez la balance entre le sacerdoce et l'empire. Semblables à ces génies auxquels l'antiquité attribuait la fonction de présider à la garde des bornes qui séparaient les peuples et les royaumes, vous êtes établis pour veiller à la conservation de ces limites plus immuables, que la main de Dieu même a marquées entre deux puissances qui portent toutes deux le caractère de la sienne.

L'Église doit trouver en vous ses protecteurs. Conservateurs de sa discipline, vengeurs de ses canons, et surtout défenseurs invincibles de ses libertés, c'est à votre religion que ce grand dépôt a été confié. Mais, qu'il nous soit permis de le dire, si la science ne le conserve, votre religion s'armera inutilement pour le défendre.

Il n'appartient qu'à la science de retracer aux yeux du magistrat cette innocente liberté de l'Église primitive dont celle qu'on nous reproche si souvent n'est qu'une faible image. Elle lui montre dans la pureté des anciennes mœurs les fondements de ces usages qui, bien loin d'être des priviléges singuliers, ne sont que la simple et fidèle observation du droit commun. Elle lui découvre par quel secret progrès d'ignorance et de relâchement la nouveauté est, pour ainsi dire, devenue ancienne, et l'antiquité a porté quelquefois le nom odieux de nouveauté; et, au milieu du monde ébloui par ce changement, elle lui présente une seule nation saintement jalouse de sa première discipline, aussi modérée que ferme dans ses maximes, également éloignée de la licence et de la servitude : jamais sa soumission n'a diminué sa liberté, et jamais sa liberté n'a donné la moindre atteinte à sa soumission.

Quelle joie pour le savant magistrat de voir cet illustre sénat dans tous les temps attentif à maintenir une si sage et si vertueuse liberté, s'opposant comme un mur d'airain à

toutes les nouveautés; éclairant les autres ordres du royaume par ses lumières, les animant par son zèle, les retenant par sa prudence, et les assurant par son autorité!

Mais cette étude si noble, si digne des veilles de l'homme de bien, n'est encore qu'une partie de ce droit public dont la connaissance distingue les premiers magistrats, et les élève dignement au-dessus des ordres inférieurs de la magistrature. L'étude du droit privé peut former le juge, mais la science du droit public est le véritable caractère du sénateur. Heureux celui qui, pour l'acquérir, a le courage de sortir des bornes de son siècle, de vivre avec les morts, de percer les ténèbres de l'antiquité, de puiser dans les sources de l'histoire; de pénétrer dans le mystère sacré des archives du sénat, et de se rassasier pleinement de la lecture de ces anciens monuments que l'on peut appeler véritablement les annales de la justice et les fastes de la vertu.

Étude aussi utile qu'honorable, elle éclaire notre esprit, et elle forme notre cœur. Elle nous donne en même temps des maîtres et des modèles. A la vue des actions magnanimes de ces lumières de la justice, dont nous y admirons les grands exemples, l'amour que nous apportons en naissant, pour la vertu, se rallume et s'enflamme au dedans de nous. Nous voulons les suivre, les atteindre, les surpasser; et, si nous ne pouvons nous élever au-dessus d'eux, ils nous apprennent à nous élever au-dessus de nous-mêmes.

Cette année fatale au mérite, et qui n'a pas même épargné les héros, nous a fait perdre deux grands magistrats qui, tous deux animés de cette noble émulation, ont mérité de la faire naître à leur tour dans les siècles à venir.

L'un, déjà célébré plus d'une fois par de justes louanges dans ce jour solennel, et pour ainsi dire consacré avant sa mort à l'immortalité[1], mais toujours digne de recevoir

[1] M. de Lamoignon, avocat général, et ensuite président du parlement, fils du premier président de Lamoignon.

de nous le tribut d'un nouvel éloge, mérita par de longs et honorables travaux cette pourpre éminente qu'il pouvait regarder comme le bien de ses pères et le patrimoine éclatant de sa famille. Régner par la parole dans le barreau, et par la raison dans le sénat, ç'a été le partage glorieux de sa vie. Heureux fils, heureux père! Après avoir fait revivre en lui l'illustre chef de cette compagnie, dont il renouvelait tous les jours la mémoire par ses paroles, et encore plus par son exemple, il a eu la consolation de se voir aussi renaître dans deux enfants [1], successeurs de ses vertus autant que de ses dignités, mais dont la modestie semble avoir partagé entre eux le noble emploi d'exprimer le mérite d'un père que chacun d'eux aurait pu nous représenter tout entier.

Qui l'aurait cru, que sa perte dût être suivie si promptement de celle du magistrat [2], aussi aimable que respectable, qu'une mort prématurée vient d'enlever à la justice, au public, et (puisqu'il faut que nous prononcions cette triste parole) à nous-même?

Comme si le ciel eût voulu proportionner la rapide perfection de son mérite à la trop courte durée de ses jours, il lui donna dès sa jeunesse cette maturité de jugement qui dans les autres hommes est l'ouvrage des années, et souvent le dernier fruit d'une lente vieillesse.

Peu s'en faut que nous n'oubliions ici nos propres principes, et que nous ne disions que la force de sa raison aurait pu nous faire douter de la nécessité de la science, s'il ne l'avait prouvé par son exemple. Il joignit au mérite de l'esprit le don encore plus précieux de savoir s'en défier, et, ce qui est beaucoup plus rare, il sut s'en défier seul, chercher dans les autres les lumières qu'ils trouvaient en

[1] M. de Lamoignon, président du parlement, et M. de Lamoignon de Blancmenil, chancelier.

[2] M. le Nain, avocat général.

lui, consulter ceux dont il aurait pu être le conseil, et les instruire, malgré lui, en les consultant.

Que manquait-il à un mérite si pur, que d'être parfaitement connu, et de se montrer dans une place [1] qui pût forcer le secret de sa sagesse et lever le voile de sa modestie. Il est enfin appelé à cette place éclatante, et, après avoir contribué longtemps de ses lumières à former les oracles du sénat, il est jugé digne de les prévenir.

Que ne pouvons-nous employer les traits nobles et expressifs dont vous venez de nous le peindre à nous-mêmes, pour le représenter ici avec cette gravité naturelle et ce caractère de magistrat qu'il semblait porter écrit sur son front; faisant tomber le nuage de l'erreur au pied du trône de la justice, et lui présentant toujours la pure lumière de la vérité? Au-dessus des plus grandes affaires par l'étendue de son génie, et se croyant presque au-dessous des plus petites par l'exactitude de sa religion; esprit aussi lumineux que solide, les principes y naissaient comme dans leur source; et la même justesse qui les produisait les plaçait sans efforts dans leur ordre naturel. Ses paroles, remplies et comme pénétrées de la substance des choses mêmes, sortaient moins de sa bouche que de la profondeur de son jugement, et l'on eût dit en l'écoutant que c'était la raison même qui parlait à la justice.

Avec quelle délicatesse savait-il remuer les ressorts les plus secrets de l'esprit et du cœur, soit qu'il entreprît de former l'orateur dans le barreau, soit qu'au milieu du sénat assemblé il voulût tracer l'image du parfait magistrat! Il devait encore aujourd'hui faire entendre cette voix dont la douce insinuation semblait donner du poids à la justice et du crédit à la vertu. Que ne nous est-il permis de le faire parler au lieu de nous! Mais puisque nous sommes privé

[1] M. d'Aguesseau l'avait engagé à prendre sa place d'avocat général, lorsqu'il passa à celle de procureur général.

de cette satisfaction, que pouvons-nous faire de mieux que de vous parler de lui? Son éloquence même ne lui était pas nécessaire pour inspirer l'amour de la vertu. Il n'avait, pour la rendre aimable, qu'à se peindre dans ses discours, et à parler d'après lui-même. Né dans le sein de la justice, digne fils d'un père [1] aussi heureux de lui avoir donné la vie, que malheureux de lui survivre; élevé sous les yeux d'un aïeul [2] vénérable; objet de la tendresse et de la complaisance de cet homme vrai, qui n'a point connu les faiblesses du sang, et qui dans ses propres enfants n'a jamais loué que la vérité : il avait su allier heureusement à la vertu héréditaire de sa famille des grâces innocentes qui, sans lui rien faire perdre de sa droiture inflexible, répandaient sur elle ce charme secret qui lui attire l'amour encore plus que l'admiration.

Quelle facilité dans le commerce! quel agrément dans les mœurs! quelle douceur, ce n'est pas assez dire, quel enchantement dans la société! Faut-il que nous rouvrions encore cette plaie, et ne pouvons-nous le louer sans toucher ici la partie la plus sensible de notre douleur?... Vrai, simple, sans faste, sans affectation, aucun fard ne corrompait en lui la vérité de la nature. Exempt de toute ambition, il n'en avait même pas pour les ouvrages de son esprit; le désir de bien faire n'a jamais été avili dans son cœur par le désir de paraître avoir bien fait, et pour parvenir à la gloire il ne lui en avait pas même coûté de la souhaiter. On eût dit que son âme était le tranquille séjour de la paix. Nul homme n'a jamais mieux su vivre avec soi-même; nul homme n'a jamais mieux su vivre avec les autres. Content dans la solitude, content dans la société, partout il était à sa place, et, sachant toujours se rendre heureux, il répandait le même bonheur sur tous ceux qui l'environnaient.

[1] M. le Nain, doyen du parlement

[2] M. le Nain, maître des requêtes.

Le ciel n'a pas permis que nous ayons joui plus longtemps de ce bonheur : il a rompu les liens de cette union si douce, si intime, qui, dans les peines et les travaux attachés à notre ministère, était notre force, notre sûreté, notre gloire, nos délices. Mais si la mort nous enlève avant le temps un magistrat si digne de nos regrets, nous aurons au moins la consolation de ne pas le perdre tout entier. Gravé dans le fond de notre âme par les traits ineffaçables de notre douleur, il y vivra encore plus utilement par ses exemples. Nous n'aurons plus le plaisir de l'avoir pour collègue et pour coadjuteur de nos fonctions ; mais nous l'aurons toujours pour modèle, et, si nous ne pouvons plus vivre avec lui, nous tâcherons au moins de vivre comme lui.

Nous jouirons cependant de l'espérance de le retrouver dans le digne successeur[1] que le roi vient de lui donner : nous croyons en faire un éloge accompli lorsque nous l'appelons le digne successeur du magistrat que nous pleurons. Ce nom seul lui ouvre une longue et pénible carrière, digne des rares talents de son esprit, digne de la droiture encore plus estimable de son cœur. Il marchera à grands pas dans cette carrière illustre où la voix du public, disons même celle de la nature, semblent l'avoir appelé avant le choix du roi. Il égalera, il surpassera l'attente du sénat. Mais pour le faire pleinement qu'il se souvienne toujours du magistrat auquel il succède, et qu'au milieu de cette gloire que nous lui promettons avec une entière confiance, il n'oublie jamais le prix qu'il nous a coûté.

---

[1] M. Chauvelin.

QUATORZIÈME MERCURIALE

Prononcée à Pâques, 1711.

L'ATTENTION.

Nous avons dit il n'y a pas longtemps aux magistrats en leur parlant de la science : Instruisez-vous, ministres de la justice; nous sera-t-il permis d'y ajouter aujourd'hui : Soyez attentifs, vous qui êtes destinés à juger la terre. Que vous sert cet esprit dont l'amour-propre est si jaloux, ce bon sens qui se flatte de renfermer en soi la raison de tous les législateurs et la sagesse de toutes les lois, si vous n'en recueillez, et si vous n'en réunissez toutes les forces par l'attention.

Tel est cependant, si l'on ose le dire, le dangereux progrès de la négligence de quelques magistrats : une paresse présomptueuse dédaigne d'abord le secours de la doctrine, parce qu'il en coûte trop pour l'acquérir. L'ignorance veut néanmoins se justifier à ses yeux, et elle se flatte de pouvoir suppléer par l'application seule au défaut de la science. Mais bientôt le travail de l'application même paraît encore trop pénible. On avait voulu substituer l'attention à la doctrine; mais qu'est-ce que le magistrat pourra substituer à l'attention, si ce n'est la hardiesse d'une décision d'autant plus intrépide qu'elle sera plus soudaine? Et c'est ainsi qu'après

s'être flatté de savoir tout sans science, on parviendra enfin à croire tout entendre sans attention.

Car qu'on ne pense pas que nous voulions parler ici de cette attention vive, mais peu durable, qui ne saisit que le dehors, et qui se contente de couler rapidement sur la surface de son objet; ni de cette pénétration éblouissante qui voit trop dans le premier moment pour bien voir dans le second, et qui ne conçoit rien parfaitement, parce qu'elle croit d'abord avoir tout conçu.

A Dieu ne plaise que nous prenions ainsi l'ennemie de l'attention pour l'attention même.

Nous parlons de cette attention solide et infatigable qui, loin de s'arrêter à la première superficie, sait mesurer toute la hauteur, embrasser toute l'étendue, et sonder toute la profondeur de son sujet. Nous parlons de cette maturité de jugement et, si nous l'osons dire, de cette utile pesanteur qui se défie heureusement de ses découvertes, à qui sa propre facilité est suspecte, et qui sait que la vérité, rarement le prix de nos premiers efforts, ne révèle ses mystères qu'à l'efficace persévérance d'une sérieuse et opiniâtre réflexion.

Heureux le magistrat qui a reçu du ciel le rare présent d'une attention si nécessaire; plus heureux encore celui qui la soutient et qui la nourrit, si l'on peut parler ainsi, par une méditation profonde et continuelle de ses devoirs!

S'il monte au tribunal dans la majesté de l'audience, il se remet toujours devant les yeux la facilité, la promptitude, la simplicité de cette auguste justice que le sénat y exerce à la vue du public. Il rappelle dans son esprit, non sans un secret mouvement d'envie, la félicité de ces siècles fortunés où l'on ne connaissait point encore d'autre forme des jugements, où le plaideur moins habile et plus heureux venait sans artifice et souvent sans défense déposer lui-même ses plaintes dans le sein de son juge, et où le juge, toujours prêt à entendre la voix des misérables, goûtait le plaisir

d'essuyer leurs premières larmes, de finir leur misère dans le temps même qu'ils en achevaient le récit, de ne remettre aucune affaire au lendemain, et d'épuiser chaque jour le fonds d'iniquité que chaque jour avait produit.

Malgré le changement des mœurs et le progrès infini, dirons-nous de la corruption du cœur ou de la subtilité de l'esprit, le spectacle de l'audience retrace encore à nos yeux l'image de cette ancienne et respectable simplicité. Là, le timide suppliant a encore la consolation de porter ses vœux jusqu'au pied du trône de la [illegible]tice; là, les plaideurs de bonne foi peuvent avoir la joi[illegible]de voir naître et mourir leur discorde, jouir d'une prom[illegible] victoire, ou se consoler d'une prompte défaite; et s'i[illegible]n'en sortent pas toujours chargés des dépouilles de le[illegible]nnemis, en rapporter au moins le bien, souvent plus[illegible]cieux, de la paix. Là, enfin, la justice toute pure, et to[illegible]ratuite, telle qu'elle descendit autrefois du ciel sur l[illegible]re, a la gloire de n'être payée du bien qu'elle fait q[illegible] comme Dieu même, par les louanges et par la grat[illegible]e des mortels. Tel fut encore une fois le premier âge[illegible]e d'or de la justice. Ainsi tous les gens de bien v[illegible]nt-ils pouvoir la rendre toujours; mais combien leurs[illegible]x se redoublent-ils encore lorsqu'ils voient la justice, d[illegible] languissante depuis longtemps sous le poids de la form[illegible] expirer presque sous le fardeau encore plus accablant[illegible] ce qu'il en coûte malgré elle pour l'obtenir? Qui ne [illegible] qu'à présent plus que jamais différer la justice, c'est so[illegible]t la refuser! Le bon droit succombe, et il ne plie so[illegible] le joug de l'iniquité que parce qu'il n'a pas reçu une [illegible]mpte décision.

[illegible]te mais digne sujet de tremblement pour tous les juges! Un degré d'attention de plus, un dernier effort de réflexion aurait peut-être prévenu ce malheur : le plaideur attendait le moment de sa délivrance; mais cet heureux moment échappe à ses mains déjà prêtes à le saisir; il ne le voit plus que du loin, au bout d'une longue et pénible car-

rière où ses forces épuisées ne lui permettront peut-être jamais d'arriver.

Que si, malgré tous les efforts d'une attention vive et persévérante, l'étendue ou l'obscurité de la matière vous obligent, malgré vous, à exiger du plaideur une plus longue et plus onéreuse instruction, ministres de la justice, redoublez alors votre vigilance : vous, surtout, qui devez être l'interprète des parties, le guide des autres magistrats, le flambeau qui doit éclairer la lumière même du sénat. Quelle attention, quelle exactitude, quelle fidélité n'exige pas de vous un si saint ministère avant le jugement, dans le jugement même, et après le jugement!

Malheur à celui qui ne commence d'être attentif que lorsqu'il approche du moment fatal de la décision. Pendant que le magistrat dort, la fraude et l'artifice veillent pour le surprendre. Il se réveille enfin, mais il est effrayé du changement qui se présente à ses yeux après un sommeil trop favorable à l'iniquité. A peine reconnaît-il encore quelques traits confus de la première image du différend des parties. Des préliminaires, innocents en apparence, sont presque devenus des préludes d'injustice. Il découvre en tremblant les piéges que, sans le savoir, il a lui-même creusés sous ses pas.

Il se flatte à la vérité de pouvoir réparer les surprises qu'on a faites à sa facilité, et nous présumons, en effet, qu'elles seront encore réparables; mais qu'il y a de différence entre prévenir le mal, et y remédier ! Le plaideur la sent bien cette extrême différence; et plût au ciel que le magistrat pût toujours l'envisager avec les yeux du plaideur !

Non qu'il doive imiter ces magistrats impatients qui voient croitre les procès sous leurs yeux avec une attention inquiète, et qui, se laissant emporter à l'ardeur dévorante de leur génie, se hâtent de cueillir et de présenter aux plaideurs les fruits encore amers d'une justice prématurée. Le

magistrat instruit de ses devoirs sait qu'il y a quelquefois plus d'inconvénient à précipiter la décision qu'à la différer. Également éloigné de ces deux extrémités, il ne voudra ni prévenir par impatience ni laisser échapper par négligence ce point de maturité, dans lequel seul le plaideur peut recueillir avec joie ce qu'il a semé avec douleur.

Pourrait-il donc abandonner le choix de ce moment critique à la discrétion d'un subalterne qui met souvent à prix sa lenteur ou sa diligence, et qui, peut-être d'intelligence avec le plaideur riche ou puissant, possède l'art dangereux d'avancer ou de retarder l'expédition à son gré? Le faible et l'indigent dont cet agent inférieur a rebuté cent fois la pauvreté, aura-t-il la douleur de le voir disposer souverainement des heures de la justice, et devenir, par la négligence du magistrat, le maître du magistrat même?

Disons-le avec autant de simplicité que de vérité : le magistrat n'est souvent trompé que parce qu'il veut bien l'être; s'il était plus attentif, il n'aurait qu'à ouvrir les yeux: un seul de ses regards dissiperait ces mystères d'iniquité. Le jugement commencerait par la maison du juge. Loin d'être le dernier instruit d'un abus qui le déshonore, il préviendrait les plaintes du plaideur, et le public ne serait pas quelquefois réduit à désirer qu'il voulût au moins l'écouter.

Enfin, après une longue attente, le temps de la patience du pauvre est accompli; l'heure de la justice est venue, et le moment de la décision si craint d'un côté, si désiré de l'autre, est sur le point d'arriver. Les plaideurs inquiets attendent avec frayeur l'arrêt irrévocable qui doit fixer pour toujours leur destinée. Le magistrat qui doit le plus contribuer à former cet arrêt, sera-t-il seul tranquille, et portera-t-il sa redoutable sécurité jusque dans le sanctuaire? Cet œil, par qui la justice devait tout voir, n'aura-t-il rien vu lui-même? Ou croira-t-il avoir tout vu, parce qu'il aura parcouru rapidement cette ébauche imparfaite du différend des plaideurs, qu'une main ignorante, et quelquefois infidèle, en

aura tracé grossièrement au magistrat? Cependant, sur la foi de cette lecture superficielle, il ne craindra peut-être pas d'exposer témérairement aux yeux du sénat la production encore brute et informe de sa première appréhension.

Que deviendraient alors la destinée des parties et la sûreté des jugements, si tous ceux qui l'écoutent, et qui rougissent peut-être pour lui de sa négligence, ne mettaient la main à son ouvrage pour donner à cette masse indigeste une forme plus régulière; et si, pour sauver l'honneur de la justice, ceux qu'il devait éclairer ne l'éclairaient lui-même, et ne devenaient les conducteurs de leur propre guide?

Celui qui aura su prévoir de loin le temps de la décision, et le prévenir par une préparation religieuse, n'éprouvera jamais une disgrâce si humiliante.

Prodigue de son application, il saura ménager celle des autres juges; prendre tout le travail sur lui, et ne leur laisser presque que le plaisir de suivre sans effort la pure lumière de la vérité; connaître la différente mesure des esprits, et, par un juste discernement, se mettre également à la portée de tous ceux qui l'écoutent; ne rien dire d'obscur pour les faibles, ni d'inutile pour les plus forts; se faire suivre par les uns sans peine, et se faire écouter par les autres sans ennui.

Plus sa préparation aura été longue, plus le compte qu'il en rendra sera court. Avare surtout de ce temps dont toutes les heures sont si précieuses, parlons plus grossièrement, si chères aux parties, il gémira en secret sur la conduite de ces magistrats qui prodiguent sans pudeur le temps qu'ils devraient le plus ménager, et qui dissipent sans scrupule, ou dans l'indolence du sommeil, ou dans l'amusement d'une conversation inutile, des moments doublement perdus pour ceux qui ont le malheur de plaider. Comme si la différence des heures avait la force de changer le tempérament de ces magistrats, et d'en faire d'autres hommes, ceux qui peuvent à peine supporter le nécessaire dans un temps ne trouvent

presque jamais de superflu dans l'autre. La justice est souvent troublée par leur impatience du matin ; mais sera-t-elle plus édifiée de leur patience du soir, et faudra-t-il qu'ils aient la confusion de la scandaliser par leur exactitude même?

Loin du magistrat attentif, cette véritable impatience et cette fausse exactitude. S'il manque quelquefois d'attention, ce ne sera jamais que sur ses propres intérêts, ou plutôt il n'en connaîtra point d'autres que les intérêts publics.

Peu content de cette attention particulière qui se renferme dans le cercle étroit de la cause des plaideurs, la supériorité de son génie lui inspirera cette attention générale qui embrasse l'ordre entier de la société civile, et qui est presque aussi étendue que les besoins de l'humanité.

Être encore plus occupé du droit public que du droit privé ; avoir toujours les yeux ouverts sur la conduite des ministres inférieurs de la justice ; venger le client trompé de l'abus qu'on a fait de sa confiance, et punir l'avidité du défenseur infidèle, dans le temps que l'équité du magistrat fait éclater le bon droit de la partie; répandre un esprit de règle et de discipline dans tous les membres du vaste corps de la magistrature ; arrêter l'injustice dans sa source ; et par quelques lignes d'un règlement salutaire prévenir les procès avec plus d'avantage pour le public, et plus de véritable gloire pour le magistrat que s'il les jugeait, voilà le digne objet de la suprême magistrature : c'est là ce qui couronne le mérite de son application dans le temps qu'elle exerce ses jugements. Mais que le magistrat ne se repose pas encore à l'ombre d'une justice consommée, et qu'il sache qu'après le jugement même, il reste encore une dernière épreuve à sa vigilance.

La chicane vaincue a encore ses ressources. A peine se voit-elle accablée sous le poids de l'équité, qu'elle pense déjà à réparer ses pertes et à relever les débris de son injustice. Il n'est rien que sa subtilité ne tente pour dérober au vain-

queur tout le fruit de sa victoire; et qui sait si elle n'osera pas porter ses vues sacriléges jusque sur l'oracle même pour y glisser, s'il était possible, des termes obscurs, des expressions équivoques dont elle puisse se servir un jour pour en combattre la foi ou pour l'éluder.

Efforts impuissants, artifices inutiles contre un magistrat attentif! Il pèse toutes les paroles de son jugement avec autant de religion qu'il a pesé son jugement même; et par cette dernière attention il imprime pour ainsi dire le sceau de l'éternité sur tous les ouvrages de sa justice.

Que lui restera-t-il à souhaiter en cet état, si ce n'est d'y persévérer, et pour ne rien perdre de sa gloire, d'être toujours semblable à lui-même? Si son ardeur n'est fondée que sur l'activité naturelle de son esprit, ou sur les désirs ambitieux de son cœur, elle ne sera pas durable. Il pourra précéder les autres au commencement de la carrière, mais il restera après eux, parce qu'il ralentira sa course. Les objets qui avaient d'abord excité toute son attention changeront de nature à ses yeux, et lui paraîtront peu dignes de l'occuper. Fatigué d'autant plus qu'il deviendra moins laborieux, et d'autant plus dégoûté de ses fonctions qu'il sera moins attentif à les bien remplir, il se persuadera peut-être que l'expérience peut lui tenir lieu de la réflexion, et se flattera d'avoir acquis, par les services qu'il a déjà rendus à la justice, le droit de la servir à l'avenir avec négligence. Semblable à une lumière qui décline et s'abaisse après avoir brillé dans son élévation, il aura le malheur de voir sa réputation décroître, s'éteindre et finir avant lui, et de se survivre à lui-même. Mais le magistrat vertueux, animé par un amour constant de ses devoirs, qui pénètre son âme tout entière, qui soutient ses efforts et renouvelle sans cesse son application, marche d'un pas égal dans les voies de la justice. Il acquiert des forces en avançant continuellement par un mouvement toujours réglé; il les réunit toutes par une attention qui n'est point partagée: il les conserve par une vie frugale

et uniforme. Une heureuse habitude lui rend le travail moins pénible, sans le rendre moins exact. Il fait toujours des progrès sans se lasser, parce qu'il ne s'arrête point dans sa route, et qu'il suit toujours la même ligne. Tous ses pas tendent au même but; il n'en connaît point d'autre que le service du public, et il en reçoit sans l'exiger le juste tribut de son amour et de sa confiance. Exempt d'agitation au dedans, révéré au dehors, honoré dans le sénat, son exemple sera à jamais pour tous les magistrats ou une censure ou un modèle. Il instruira même toutes les professions, et leur apprendra qu'une attention fidèle et persévérante dans les fonctions de son état est la source pure et le fondement solide de la véritable grandeur.

QUINZIÈME MERCURIALE

Prononcée à la Saint-Martin, 1711.

LA FERMETÉ.

C'est en vain que le magistrat se flatte de connaître la vérité et d'aimer la justice, s'il n'a la fermeté de défendre la vérité qu'il connaît, et de combattre pour la justice qu'il aime.

Sans la fermeté, il n'est point de vertu solide; sans elle, nous ne savons pas même si nous avons de la vertu : l'homme de bien ne saurait se fier à son propre cœur, si la fermeté éprouvée ne lui fait connaître la mesure de ses forces. Jusque-là le public, plus défiant encore, suspend son admiration, et il ne la laisse éclater que lorsqu'une vertu supérieure à tous les événements lui fait voir dans l'homme quelque chose de plus qu'humain.

Ce n'est donc pas seulement dans la guerre que la fermeté fait les héros; elle ne les fait pas moins dans l'ordre de la justice. Et qu'on ne croie pas que nous voulions en réduire l'usage à ces temps de trouble et de division où la fermeté du fidèle magistrat est comme un rocher immobile au milieu d'une mer irritée. Nous savons quel est alors l'éclat de cette vertu. Nous admirons les magistrats qui en ont donné des exemples mémorables, et nous portons une sainte envie à la

gloire de cet homme magnanime que nos pères ont vu conjurer les tempêtes des discordes civiles par la seule majesté de sa présence vénérable. En vain un coup fatal vient d'enlever avant le temps le principal appui de sa postérité[1]; la mémoire de son nom, qui semble être devenu celui de la fermeté même, survivra aux dignités de sa maison; et quelques grands exemples que ceux qui seront destinés à les remplir trouvent dans leur famille, la justice leur remettra toujours devant les yeux ce nom respectable qui a été la force des gens de bien, la gloire de cette compagnie, la sûreté de l'État, le soutien de la monarchie.

Avouons-le néanmoins, sans craindre d'offenser les mânes d'un si grand homme : l'émotion passagère d'un peuple furieux n'a rien d'aussi redoutable pour la fermeté du magistrat que le soulèvement continuel de toutes les passions conjurées contre lui. Environné d'ennemis au dehors, et portant les plus dangereux dans son sein, toute sa vie n'est qu'une longue guerre où, combattant toujours contre les efforts de tous les hommes, il n'a souvent pour lui que sa seule vertu.

On ne le tentera pas, à la vérité, par l'appât grossier d'un vil et honteux intérêt. Une tentation si basse, réduite à se cacher dans les tribunaux inférieurs éloignés de la lumière du sénat, respectera l'élévation du magistrat supérieur, et à Dieu ne plaise que nous fassions rougir ici sa fermeté, en lui proposant une victoire si peu digne d'elle.

Mais rejettera-t-il avec une égale indignation ce poison mieux préparé que l'ambition lui présente, et aura-t-il la force de ne jamais boire dans cette coupe enchantée qui enivre tous les héros de la terre? Parlons sans figure : ne sera-t-il point du nombre de ces magistrats qui aiment la justice, mais qui aiment encore plus leur fortune? Tant que ces deux mouvements qui partagent leur cœur n'ont rien

[1] Jean-Baptiste-Matthieu Molé, président à mortier, mort le 5 juin 1711, âgé de trente-six ans.

de contraire, ils suivent sans effort le penchant naturel qui les porte à la vertu ; mais bientôt le hasard fait naitre une de ces causes destinées à éprouver la fermeté du magistrat. Un vent de faveur s'élève, et répand un air contagieux jusque dans la sanctuaire de la justice. Non que la timide vertu du magistrat passe en un moment jusqu'à l'odieuse extrémité de sacrifier sans horreur son devoir à sa fortune : mais, tel est, si l'on n'y prend garde, le progrès insensible des mouvements du cœur humain. Un désir secret de trouver le bon droit où l'on voit le crédit s'élève dans l'âme du magistrat. Il ne se défie point d'un sentiment où il ne voit encore rien de criminel, et dont il se flatte qu'il sera toujours le maître. Cependant il se familiarise avec ce désir, il se prête avec plaisir à tout ce qui le favorise, il écoute avec une espèce de répugnance tout ce qui paraît le combattre ; s'il ne décide pas encore suivant l'inspiration secrète de son cœur, il veut douter au moins, et souvent il a le malheur d'y réussir. Mais, dans ce doute recherché, l'esprit défend mal celui que son cœur a déjà trahi. La balance de la justice échappe enfin des mains du faible magistrat; il veut être ferme, ou du moins il croit vouloir l'être, mais il ne l'est jamais; et, toujours ingénieux à trouver des raisons pour justifier sa faiblesse, il ne trouve point d'occasions où il se croie obligé de faire usage de sa force.

Malheur au magistrat qui cherche ainsi à se tromper, et qui ne trompe en effet que lui-même ! Telle est l'honorable rigueur de sa condition, qu'elle n'admet aucun mélange de faiblesse. Celui qui ne se sent pas assez de courage pour dompter les efforts de la fortune, et briser les remparts de l'iniquité, est indigne du nom de juge, et le magistrat qui n'est pas un héros n'est pas même un homme de bien.

Mais qu'il est rare de conserver cette rigueur de vertu au milieu des douceurs d'une vie molle et délicieuse ! Semblable à ces héros que la Fable nous représente emportés par les vents sur ces rivages dangereux, où, le plaisir répandant

tous ses charmes, leur valeur endormie demeurait comme captive dans les chaînes de la volupté ; le magistrat, entraîné par ses passions dans le séjour des plaisirs, y voit languir chaque jour et s'éteindre insensiblement toute la vigueur de son âme. Amollie par le plaisir, et comme plongée dans les délices, elle y perd bientôt cette force, et, si l'on peut parler ainsi, cette fermeté qu'une vie plus sévère aurait rendue inflexible; elle y contracte aisément une coupable pudeur de n'oser résister à ceux qui font toute la douceur de sa vie. Celui qui se livre toujours au péril ne peut être toujours sur ses gardes. En vain il ose se promettre la durée d'une vertu qui n'a pas même assez de courage pour éviter le danger. Il laisse échapper enfin le secret de son cœur; le mystère de sa force est révélé; on sait par quel endroit le héros est vulnérable. On surprend un moment de faiblesse, et, une fois vaincu, ce sera une espèce de prodige s'il ne l'est pas toujours.

Vous qui voulez ne l'être jamais, et conserver votre fermeté tout entière, et qui fuyez sans déshonneur des ennemis qu'on ne combat que par la fuite, vous ne serez pas même encore sans péril. Il est un autre genre d'ennemis que vous ne fuirez point, et que vous ne devez point fuir, qui vous suivront dans votre retraite, et que vous trouverez souvent dans vos amis mêmes.

Ministres de la justice, que votre état est élevé, mais qu'il est dangereux! Vous n'avez pas seulement vos passions à redouter; craignez celles de vos amis, craignez jusqu'à leur vertu. Accoutumés à vous y livrer sans précaution comme sans réserve, le péril que l'amitié vous prépare, l'amitié même vous le cache; ou, si elle ne vous empêche pas de l'apercevoir, quels combats n'aurez-vous pas à soutenir! Que vous serez à plaindre si, pour concilier les droits de l'amitié avec ceux de la justice, vous cherchez à vous persuader qu'il est des questions douteuses, des problèmes d'opinion que le ministre de la justice peut abandonner sans crime à l'empire

de l'amitié. Vaine subtilité, flatteuse illusion que le magistrat ébranlé saisit avidement pour trouver, s'il était possible, le moyen d'être bon ami sans devenir mauvais juge! Le sacrifice de l'amitié immolée à la justice aurait bientôt décidé la question et résolu le problème. Mais que ce sacrifice coûte à une âme convaincue! et cependant il est encore des victimes plus chères que la justice exige de la fermeté du magistrat.

C'est peu de cesser d'être ami; il faudra souvent qu'il cesse d'être père, et que, comme si les liens mêmes de la nature étaient rompus pour lui, il ait le courage de dire à sa famille : Je ne vous connais point; je ne suis point à vous; je suis la justice.

Mais pourra-t-il résister à l'impression continuelle d'une inclination d'autant plus séduisante que le cœur d'un père la prend souvent pour une vertu? L'intérêt de ses enfants consacre à ses yeux l'avarice et l'ambition. Effrayé à la vue d'une nombreuse famille, et trop faible pour soutenir constamment l'attente d'un avenir qui ne lui présente que la triste image de la décadence de sa maison, il croit pouvoir devenir intéressé par devoir et ambitieux par piété. Combien ces surprises du sang ont-elles affaibli de fermes, d'intrépides magistrats! On eût dit que la nature, en leur donnant des enfants, avait donné pour eux des gages à la fortune. On les a vus éprouver pour leurs familles ces faiblesses qu'ils n'avaient jamais senties pour eux-mêmes, devenir timides et tremblants, lorsque touchant déjà au terme de leur carrière, ils semblaient poursuivre de leur empressement la fortune; et, pliant enfin cette roideur inflexible qui avait fait la gloire de leurs premières années, laisser à la fin de leurs jours une réputation aussi équivoque que leur vertu.

A la vue de tant de dangers qui environnent le magistrat, le plaideur redouble ses efforts et conçoit des espérances injurieuses à la justice. Peu content d'attaquer l'homme de bien pour une seule passion, il sait les réunir toutes pour le

vaincre; persuadé qu'il n'y a aucune place qui ne se rende quand elle est bien assiégée, il n'est point de sentiers obliques ni de routes souterraines qu'il ne tâche de prendre pour pénétrer, s'il le pouvait, jusque dans l'âme de son juge. Ainsi le pensent surtout ces esprits élevés dans l'école de l'ambition à qui l'intrigue tient lieu de mérite, la fortune de loi, et la politique de religion. Ils jugent des autres par eux-mêmes. Ceux qui n'ont point de véritable vertu croient qu'il n'en existe plus sur la terre. On dirait, à les entendre et encore plus à les voir agir, que ce qu'on appelle justice ne soit que le bien du plus fort. Ils intéressent le magistrat par ses défauts, ils l'éblouissent par ses vertus, ils voudraient, s'il était possible, le séduire par sa religion même. Efforts inutiles et téméraires! Nous le présumons ainsi de la fidélité des ministres de la justice. Mais qu'ils seraient heureux s'ils savaient prévenir ces efforts importuns par la réputation entière et toujours égale de leur fermeté! Attaqué plusieurs fois inutilement, le ferme magistrat parvient enfin à ne l'être plus : sa probité, toujours victorieuse, ôte toute espérance à la fraude et à l'artifice. Le public la connaît; le plaideur qui l'a éprouvée l'annonce à celui qui voudrait en faire une nouvelle expérience. A peine peut-être l'homme de bien a-t-il encore besoin de la fermeté. Le seul bruit de son cœur, la terreur incessante que répand sa vertu, combattent pour lui. Il suffit qu'il paraisse; les passions, effrayées, s'enfuient à son aspect, et la chicane, désespérée, se condamne quelquefois elle-même plutôt que de soutenir la vue de sa sévère gravité.

Vainqueur de tous ses envieux, que lui restera-t-il à craindre si ce n'est la gloire même de sa fermeté? Cette vertu, qui coûte si cher au magistrat, a aussi de grands dédommagements : exciter l'admiration des hommes, sans attirer leur envie; acquérir la confiance du public à mesure que l'on perd la faveur des grands de la terre; être regardé comme l'Aristide de son siècle, porter en tous lieux le nom de juste, et le recevoir de la bouche de ses ennemis mêmes! Quelle for-

tune peut égaler le plaisir d'une réputation si flatteuse et si honorable?

Mais qu'il est à craindre que la vanité de l'esprit humain ne prenne la récompense de la vertu pour la vertu même!

Que le désir d'un faux honneur ou la crainte d'une fausse infamie font quelquefois des héros imaginaires, qui s'applaudissent de leur fermeté, pendant que la justice gémit de leur faiblesse!

La fierté naturelle de leur esprit se joint souvent en eux à un désir immense de gloire. Libres et indépendants par goût plutôt que par vertu, ils se révoltent contre tout ce qui porte une apparence d'autorité ; la dureté de leur tempérament, qui leur en impose sous le nom de fermeté, se fait un plaisir secret d'humilier tout ce qui s'élève et de faire sentir aux grands que celui qui les juge est encore plus grand qu'eux.

La vertu même, qui le croirait? ne sert souvent qu'à les endormir dans une fausse et aveugle fermeté.

Parce que la fortune et la justice se trouvent rarement unies, leur esprit prévenu croit qu'elles ne le sont jamais. La faveur, l'amitié, la tendresse du sang, sont autant de couleurs odieuses sous lesquelles ils méconnaissent la justice. Qu'on ne craigne point près d'eux l'effet des sollicitations les plus intéressantes, ou plutôt qu'on en craigne le contre-coup souvent inévitable. Le plaideur le plus habile est celui qui sait le mieux envisager l'inestimable avantage de leur inimitié. La crainte d'un défaut les précipite dans un autre; et ils deviennent injustes par l'horreur même de l'iniquité.

Loin du sage magistrat ces vaines apparences de fermeté qui n'ont pour principe que l'amour de la gloire, la singularité du tempérament ou l'erreur de la prévention. La véritable valeur, sûre d'elle-même et contente de son seul témoignage, s'expose sans émotion au péril de passer pour timide et d'être confondu avec la lâcheté. Humain, et sensible par inclination, l'homme de bien n'est rigide et inflexible que

par devoir. A ses yeux s'effacent et disparaissent les qualités extérieures de puissant et de faible, de riche et de pauvre, d'heureux et de malheureux, qui déguisent les hommes beaucoup plus qu'elles ne nous les font connaître. Il ne voit en eux que ce que la justice et la vérité lui montrent, et surtout il ne s'y voit jamais lui-même. La simplicité de son cœur triomphe presque sans combat; et, loin d'être obligé de faire un effort pour se défendre de l'injustice, il n'a jamais conçu qu'il fût possible à un magistrat de cesser d'être juste. Faire son devoir et abandonner à la Providence le soin de ses intérêts et celui de sa gloire même, c'est le véritable caractère de sa grandeur et l'immuable appui de sa fermeté.

S'il ne reçoit pas des hommes la justice qu'il leur rend, si la patrie ne paie ses services que d'ingratitude, il saura jouir en paix de la fortune irritée. Content de se voir dans un état où, n'ayant plus d'espérance, il n'aura plus de désirs, il fera envier son bonheur aux auteurs mêmes de sa disgrâce, et il les forcera d'avouer qu'il n'est point d'autorité sur la terre qui ait le pouvoir de rendre un homme de bien malheureux.

Ou, si la fortune peut se lasser d'être ennemie du mérite, disons mieux, si le prince, ami de la vertu, veut l'élever par degrés jusqu'au comble de la faveur, sa fermeté, longtemps exercée dans les voies laborieuses de la justice, soutiendra alors la modération naturelle de son âme. Il changera d'état sans changer de mœurs. Loin de se laisser éblouir par l'éclat d'un pouvoir qui remet entre ses mains les clefs de la fortune publique et particulière, il n'en connaîtra que le danger, il n'en sentira que le poids, il n'en souhaitera que la fin, et, grand par l'élévation de son ministère, il sera encore plus grand par la fermeté avec laquelle il saura en descendre.

Notre cœur trahit ici notre esprit, et, en traçant l'image de la fermeté du magistrat au milieu des plus grandes prospérités, nous faisons presque le portrait de cet homme

vénérable dont nous avons respecté l'élévation, admiré la retraite et pleuré la mort [1].

Nous l'avons vu rompre avec une sainte rigueur le reste des liens qui l'attachaient encore à la fortune, et sacrifier dans la solitude non pas une ambition usée par le dégoût, et presque guérie par la disgrâce, mais une prospérité toujours égale, un état où le présent n'avait rien que d'honorable pour lui, et où l'avenir lui offrait encore de plus hautes espérances. Nous l'avons vu commencer généreusement ce sacrifice, le soutenir, le consommer encore plus glorieusement. Il ne sentit point ce vide que ceux dont tous les jours ont été des jours pleins par la grandeur de ses occupations, éprouvent souvent malgré eux dans la solitude. Il sut se trouver seul avec lui-même, et n'en être point étonné. Ennemi de l'oisiveté au milieu de son loisir, sévère exacteur d'un travail volontaire qu'il regardait comme le sel de sa solitude, il a donné à l'homme public le modèle parfait d'une retraite vertueuse, honorable, précieuse aux gens de bien, et plus digne de leur envie que l'exemple de sa fortune. Heureux en survivant, pour ainsi dire, à lui-même, d'avoir joui pendant sa vie de cette espèce de vénération que la vertu des autres hommes ne reçoit ordinairement qu'après leur mort! Plus heureux encore de laisser après lui sa justice, sa modération, sa sagesse, sa religion, dans cette place éminente où peut-être avant lui aucun père n'avait eu la joie de voir lui-même élever son fils [2]! Puisse-t-il lui laisser aussi cette plénitude de force qu'il a conservée jusqu'au dernier terme d'une longue vieillesse! C'est le seul souhait que cet heureux père ait pu faire en mourant pour la prospérité de la famille, le seul que nous ayons à faire après lui pour le bien de la justice; et nous espérons que le ciel,

[1] M. le Pelletier, ministre d'État, qui avait été contrôleur général et président à mortier, mort le 10 août 1711.

[2] M. le Pelletier, alors premier président.

comblant ses désirs et les nôtres, nous donnera la satisfaction de voir un fils si digne de lui, égaler le nombre de ses années, et surpasser, s'il est possible, celui de ses vertus.

Faut-il que le malheur de la France nous oblige de proposer au magistrat des exemples moins proportionnés à son état? Mais où pouvons-nous mieux prendre que sur l'autel de la justice l'encens que nous devons brûler sur le tombeau d'un prince[1] qui, réunissant en lui deux qualités souvent incompatibles, a su se faire toujours admirer par sa fermeté et aimer par sa bonté.

Ferme dans les hasards de la guerre, oubliant seul le péril de sa tête sacrée; au-dessus des faiblesses de l'humanité pour lui-même, et ne les ressentant que pour ceux qu'il commandait; aussi respectable et plus aimable encore par ses vertus privées que par ses vertus publiques, la bonté prenait en lui tous les caractères du devoir, et répandait tous les charmes de la société. Fils respectueux et fidèle, père tendre et généreux, maître indulgent et facile, ami sensible et solide, nom rare, nom précieux dans un prince, on eût dit qu'il déposait tous les rayons de sa gloire pour se laisser voir de plus près à ceux qu'il honorait de la qualité de ses amis. Mais plus il accordait de familiarité, plus il acquérait de respect. Délices des grands, objet de la tendresse du peuple, les étrangers ont partagé avec nous la douleur de sa perte; et, regretté de nos ennemis mêmes, il a montré aux hommes que rien n'est plus auguste, et en même temps plus aimable sur la terre que la suprême grandeur jointe à la suprême bonté.

Heureux néanmoins dans notre malheur, nous retrouvons encore cette union si précieuse dans la personne d'un prince[2] qui est à présent la première espérance de ce grand royaume!

[1] Monseigneur le Dauphin, mort en 1711.
[2] M. le duc de Bourgogne.

Dieu, qui lui destine la couronne de saint Louis, lui en a déjà donné la piété. De là ce mépris des plaisirs, si inouï dans un prince de son âge; cette modération si rare, même dans les fortunes particulières; cet oubli si généreux de lui-même, qui ne le rend sensible qu'aux biens et aux maux publics; cette libéralité si digne d'un héros chrétien, qui, au milieu de l'abondance, lui fait éprouver une espèce de nécessité, pour soulager celle de tant de malheureux. Ainsi, le ciel accorde à la religion du roi la consolation de voir croître à l'ombre du trône un prince qui doit un jour y faire revivre ses vertus. Puisse ce jour être reculé au-delà des bornes ordinaires de la nature! Telle est la destinée de ce prince, qu'il ne saurait ni régner trop tard, ni régner trop longtemps. Puisse-t-il cependant goûter le plaisir de voir le roi, son aïeul, fermer les portes de la guerre ouvertes depuis tant d'années: rappeler la paix du ciel sur la terre, et y faire régner en même temps la justice, jusqu'à ce que, rassasié de gloire autant que d'années, il laisse son royaume, encore plus heureux que puissant, entre les mains d'un digne successeur qui aura le bonheur d'assurer à nos neveux la durée de ces biens, et de perpétuer à jamais la félicité publique!

SEIZIÈME MERCURIALE

Prononcée à Pâques, 1714.

L'EMPLOI DU TEMPS.

La nature n'a rien donné à l'homme de plus précieux que le temps; mais ce bien si précieux, et le seul qui soit véritablement à nous, est aussi celui qui nous échappe le plus promptement. La main qui nous le donne nous le ravit au même instant, comme si elle voulait nous avertir par cette rapidité même de nous presser d'en jouir.

Qui ne croirait, en effet, que, docile à cette voix de la nature, l'homme se hâterait de saisir des heures qui volent, et de s'approprier des moments qui passent sans retour ? Mais telle est au contraire l'erreur de l'esprit humain : c'est parce que le temps se succède si rapidement, que l'homme se flatte de n'en manquer jamais. Dissipateur du présent, sur la foi de l'avenir, il s'afflige même quelquefois de ne pas le perdre assez promptement; et pendant qu'il punit ceux qui lui ravissent son bien, il récompense les coupables plus heureux qui lui dérobent son temps.

Que ceux qui passent leurs jours dans l'obscurité d'une condition privée se consolent ou se félicitent même de cette perte, nous en sommes moins surpris : ils ne vivent que pour eux, et ils ne perdent que leur bien. Mais l'homme

public, dont la société réclame tous les moments, lui dérobera-t-il un bien dont il n'est que le dispensateur; et si elle lui demande par notre bouche le compte qu'il lui doit de l'usage de son temps, ne pourra-t-il lui offrir que des jours vides ou mal remplis qui, presque également perdus, semblent ne différer entre eux que dans la manière de les perdre?

Une longue carrière s'ouvre d'abord aux yeux de la jeunesse. Le terme en est si éloigné, qu'il disparaît presque à sa vue. Peu d'occupations nécessaires, un excès de loisir cache, aux magistrats de cet âge, la valeur et le prix du temps. Semblables à ceux qui se trouvent d'abord dans une trop grande fortune, l'abondance les rend prodigues, et l'opinion qu'ils ont de leurs richesses est la première cause de leur ruine. En vain l'ambitieuse et souvent aveugle impatience d'un père les a mis de bonne heure en possession d'une dignité qui prévient en eux le mérite encore plus que les années. La rigueur de la loi s'est laissé fléchir en leur faveur par le prétexte spécieux de les obliger à employer un temps que leur oisiveté allait dissiper. Mais son indulgence n'aura servi qu'à les mettre en état de le perdre avec plus de liberté. Assis dès leur première jeunesse au rang des anciens sénateurs, ils semblent reprocher à la justice tous les moments qu'elle ravit à leurs plaisirs. Ils ignorent la science d'employer leur temps; ils ne savent pas même le donner avec choix; ils ne savent que le perdre. Le jour ne suffit pas au cercle de leurs passions; c'est par là seulement qu'ils sentent la rapidité du temps et la courte mesure de notre vie. La nuit prend la place du jour; et ces heures, autrefois consacrées aux veilles savantes du magistrat, sont souvent prodiguées à l'excès d'un jeu insensé, où il croit n'avoir rien perdu quand il n'a fait que la perte irréparable de son temps.

Il est, à la vérité, des magistrats plus ingénieux à se tromper sur l'usage qu'ils en font. Loin du tourbillon des

passions violentes et des plaisirs tumultueux, leurs jours coulent sans remords, dans une vie douce et tranquille. Le goût plutôt que le devoir préside au choix de leurs occupations, et préfère toujours celles qui peuvent amuser leur vivacité sans effrayer leur mollesse. Si on entre dans un plus grand détail, que découvrira-t-on? Des lectures plus agréables qu'utiles; une curiosité louable en elle-même, si elle avait un objet plus digne de leur état; une recherche du superflu qui leur inspire le dégoût du nécessaire; une vie qui paraît remplie, et qui n'est en effet qu'un loisir délicieux et une élégante oisiveté où le magistrat croit être ménager de son temps, parce qu'il sait le dépenser avec art et le perdre avec esprit.

De là cette inclination que la mollesse de nos mœurs a rendue si commune; cette passion qui, pour être plus douce, n'en est que plus durable; cette délicatesse de goût pour la beauté d'un art qui ne mesure le temps que par la durée des sons et par la justesse de l'harmonie.

Il est des talents équivoques, plus à craindre qu'à désirer pour le magistrat; et ce qui peut faire la gloire de l'homme privé fait souvent le déshonneur de l'homme public. « Dieu vous préserve, seigneur, disait un célèbre musicien au roi de Macédoine, Dieu vous préserve de savoir mieux mon art que moi-même! » Mais serait-il écouté s'il voulait aujourd'hui donner la même leçon à ces magistrats, qui, trop occupés de cet art séducteur, et comme liés par une espèce d'enchantement, semblent n'avoir des yeux que pour un vain spectacle, et des oreilles que pour une dangereuse harmonie?

Ainsi périssent cependant les plus beaux jours de la jeunesse, ces jours critiques du mérite et de la vertu, que la nature même semble avoir destinés à l'étude et à l'instruction. En vain le magistrat voudra peut-être rappeler dans la suite ces moments perdus, et réparer l'erreur de ses premières années. Il faudrait être instruit : il est trop tard de com-

mencer à s'instruire; le temps manque justement à celui qui n'a pas su d'abord en faire un bon usage; et, par un enchaînement fatal, la perte du premier âge est presque toujours suivie, pour le magistrat, de celle du reste de sa vie.

Bientôt un âge plus mûr sera pour lui une nouvelle source de distractions peut-être encore plus dangereuses. L'ambition, succédant aux passions de la jeunesse, usurpera au moins le temps du magistrat, si elle ne peut lui ravir encore la possession de son cœur. Que de jours, que d'années perdues dans l'attente d'un moment trompeur qui le fuit à mesure qu'il croit s'en approcher! Transporté loin de lui par des désirs qui empoisonnent toute la douceur du présent, il ne vivra que dans l'avenir, ou plutôt il voudra toujours vivre et il ne vivra jamais, trouvant des heures pour cultiver des amis puissants, et n'en trouvant point pour cultiver son âme, souvent avec la fortune, et presque jamais avec lui-même.

Mais pourquoi ferions-nous ici le triste dénombrement des faiblesses humaines, pour y trouver toutes les causes des distractions du magistrat?

Il est jusqu'à des vertus qui semblent se réunir avec ses passions pour conspirer contre son temps. La tendresse du sang, la douceur de l'amitié; une facilité de mœurs qui le rend toujours accessible, une fidélité à des engagements que la société produit, que l'âge multiplie et dont la bienséance fait une espèce de nécessité, lui déroberont, s'il n'y prend garde, une grande portion de sa vie; et, s'il n'est pas du caractère de ceux qui passent une partie de leurs jours à mal faire, ou qui en perdent encore plus à ne rien faire, il aura peut-être le malheur d'augmenter le grand nombre de ceux dont la vie se consume vainement à faire toute autre chose que leur devoir.

Les distractions, il est vrai, diminuent à un certain âge; les plaisirs se retirent, les passions se taisent et semblent respecter la vieillesse. Un calme profond succède à l'agitation

des premières années, et la tempête nous jette enfin dans le port. L'homme commence alors à connaitre le prix d'un temps qui n'est plus, et d'une vie toute prête à lui échapper. Mais à la vue d'une fin qui s'avance à grands pas, on dirait souvent qu'il pense plus à durer qu'à vivre, et à compter ses moments qu'à les peser ; ou si le magistrat les pèse encore à cet âge, sera-ce toujours dans la balance de la justice? Ces heures stériles, qu'il a la gloire de donner gratuitement à la république, ne lui paraîtront-elles point perdues? et une passion plus vive que les autres, qui croît avec les années, qui survit à tous les désirs du cœur humain, et qui prend de nouvelles forces dans la vieillesse, ne lui fera-t-elle pas regarder comme le seul temps bien employé celui qu'une coutume plus ancienne qu'honorable fait acheter si chèrement au plaideur? N'abandonnera-t-il pas les prémices de ce temps doublement précieux, ou à une vaine curiosité de nouvelles inutiles, ou à l'indolence du sommeil, et ne regardera-t-il pas avec indifférence tant de moments perdus, et cependant comptés au plaideur? C'est alors que, patient sans nécessité, et indulgent sans mérite, il applaudira peut-être en secret à l'utile longueur de ceux qui abuseront de son temps, et qui exciteraient son impatience dans les heures dont le devoir seul pèse la valeur au poids du sanctuaire. Est-il donc un autre poids pour apprécier les heures de la justice, et par quel charme secret changent-elles de nature selon que le magistrat en est le débiteur, ou qu'il croit en devenir le créancier?

Ce n'est pas ainsi que le juste estimateur du temps de la justice sait en mesurer la durée. Redevable au public de toutes les heures de sa vie, il n'en est aucune où il ne s'acquitte d'une dette si honorable à celui qui la paie, et si utile à celui qui l'exige. Ce temps, que nous laissons si souvent dérober par surprise, arracher par importunité, échapper par négligence, il a su de bonne heure le recueillir, le ménager, l'amasser; et mettant, pour ainsi dire, toute sa vie

en valeur, ses jours croissent à mesure qu'il les remplit, il augmente en quelque manière le temps de sa durée; et, faisant une fraude innocente à la nature, il trouve l'unique moyen de vivre beaucoup plus que le reste des hommes.

Il regarde surtout, avec une espèce de religion, le temps qui est consacré aux devoirs de son ministère; et pour en mieux connaître le prix, il l'apprend de la bouche du plaideur, mais du plaideur faible et opprimé. Attentif à en prévenir les premiers soupirs, il se dit continuellement à lui-même : Ce jour, cette heure que le magistrat croit quelquefois pouvoir perdre innocemment, sont peut-être pour le pauvre et le misérable le jour fatal et comme la dernière heure de la justice. Nous croyons avoir toujours assez de temps pour la rendre, mais il n'y en aura plus pour la recevoir; le temps seul aura décidé de son sort, et le remède trop lent ne trouvera plus le malade en état d'en profiter.

Que le magistrat se hâte donc pour la promptitude de l'expédition, mais qu'il sache se hâter lentement pour la plénitude de sa propre instruction.

Loin du sage dispensateur de son temps, l'aveugle précipitation de ces jeunes sénateurs qui se pressent de placer, entre le plaisir qu'ils quittent et le plaisir qu'ils attendent, une préparation toujours trop longue pour eux, et souvent trop courte pour la justice.

Loin de lui l'avidité non moins dangereuse de quelques magistrats d'un âge plus avancé, dont l'ardeur se reproche tous les moments qu'elle donne à l'ouvrage présent, comme si elle les dérobait à celui qui le doit suivre, et qui sont plus touchés du plaisir d'avoir beaucoup fait que du mérite d'avoir bien fait.

Il joindra l'exactitude à la diligence. Attentif à réunir toute l'activité de son âme pour ne donner à chaque objet que la mesure du temps qu'il exige de ses talents, il ne saura pas moins se défier de la vivacité de ses lumières. Il sentira que l'esprit le plus pénétrant a besoin du secours du

temps pour s'assurer, par ses secondes pensées, de la justesse des premières, et pour laisser à son jugement le loisir d'acquérir cette maturité que le temps seul donne aux productions de notre esprit, comme à celles de la nature.

Ne craignons point que la justice lui reproche une lenteur si utile; elle y gagnera, même du côté du temps.

Vous le savez, et vous sentez encore mieux que nous la vérité de nos paroles, vous qui entrez tous les jours dans l'intérieur du sanctuaire. Combien de fois au milieu de l'obscurité et de la confusion d'un rapport qui n'est long que parce qu'on n'a pas voulu se donner le loisir de le rendre plus court, vous est-il arrivé de regretter le temps que vous aviez été forcés d'employer à faire sortir la lumière du sein des ténèbres, et à débrouiller, pour ainsi dire, le chaos !

Mais quel est, au contraire, votre soulagement, quand vous avez le plaisir d'entendre un de ces magistrats en qui l'exactitude du jugement dispute, avec la beauté du génie, l'application avec la vivacité, et le travail avec les talents. L'on dirait que l'inutile n'ait été que pour eux. Après l'avoir dévoré, seuls dans une profonde méditation, ils ne vous présentent que l'utile dégagé et comme épuré du superflu; et, compensant ainsi la durée de leur préparation par la brièveté de leurs discours, ils sont d'autant plus ménagers du temps du sénat, qu'ils ont su être sagement prodigues de leur propre temps.

Mais ne nous y trompons pas : le magistrat ne remplira jamais dignement le temps de sa vie publique s'il ne sait s'y préparer par le bon usage qu'il fera des heures de sa vie privée.

On ne l'entendra donc point se plaindre vainement de l'excès de son loisir dans un temps où les voies de la justice, devenue malgré elle trop onéreuse aux plaideurs, sont presque désertes. Il sera plutôt tenté de rendre grâces à la fortune irritée, qui lui donne le temps de s'instruire de ses devoirs; et, loin de se jeter dans la dissipation comme la

jeunesse, ou de tomber dans l'ennui comme la vieillesse, il saura mettre à profit jusqu'aux malheurs de son siècle. L'étude nécessaire des lois et des mœurs de son pays, l'utile curiosité des lois et des mœurs étrangères, l'immensité de l'histoire, la profondeur de la religion, rempliront heureusement le vide de ses fonctions publiques; et si la nature, fatiguée par une trop longue application, exige de lui que par quelques délassements il détende les ressorts de son esprit, il saura encore instruire le genre humain par ses délassements mêmes.

Tantôt une utile société, avec des amis savants et vertueux, redoublera dans son cœur le goût de la science et l'amour de la vertu.

Tantôt un commerce non moins délicieux avec les muses, qu'il aura cultivées dès sa plus tendre jeunesse, charmera les peines de son état par une agréable et salutaire diversion.

Loin du tumulte de la ville, les plaisirs modérés d'une compagne vertueuse répareront, de temps en temps, les forces de son corps, et redonneront une nouvelle vigueur à celles de son âme. Les occupations d'une vie rustique seront pour lui une leçon vivante et animée de l'usage du temps et de l'amour du travail. Il ne dédaignera pas même de s'y abaisser; et, portant partout avec lui le désir d'être utile aux autres, il ne sera pas insensible au plaisir de travailler pour un autre siècle, et de donner un jour de l'ombre à ses neveux. Mais surtout il goûtera, non sans un secret mouvement d'envie, la profonde douceur de cette vie innocente où, malgré le luxe et la magnificence de notre siècle, se conservent encore la frugalité et la modestie des premiers âges du monde. Si la loi de son devoir le force à quitter cet heureux séjour, il en rapportera l'esprit; et, perfectionnant sa vertu par ses distractions mêmes, il mêlera heureusement à l'élévation et à la dignité du magistrat, la candeur et la simplicité des anciens patriarches.

Ce n'est point ici une de ces fictions ingénieuses où l'esprit humain se plaît quelquefois à chercher le merveilleux plutôt que le vraisemblable : ainsi ont vécu nos pères ; ainsi les anciens magistrats savaient user de leur temps. En étaient-ils moins heureux que nous, moins honorés du public, moins bien avec eux-mêmes ? Jugeons-nous au moins en ce jour, nous qui sommes destinés à juger les autres hommes dans le reste de l'année ; et, comparant la profusion que nous faisons de notre temps avec la sainte avarice de nos pères, apprenons par leur exemple qu'il n'y a que la vertu qui puisse donner à l'homme la longueur, la plénitude des jours, parce qu'il n'y a que la vertu qui lui enseigne à en faire un bon usage.

DIX-SEPTIÈME MERCURIALE

Composée pour la Saint-Martin, 1714 [1].

LA PRÉVENTION.

Ne nous accusera-t-on point d'abuser de notre ministère, si c'est aux gens de bien mêmes que s'adresse aujourd'hui notre censure? Mais, dans un sénat si fécond en vertus, la censure peut-elle jamais être plus heureusement employée que lorsqu'elle ose montrer aux hommes vertueux les défauts de leur vertu même ? C'est donc uniquement à vous, fidèles ministres de la justice, que nous parlons en ce jour. Vous aimez la vérité, et vous haïssez le mensonge : mais la prévention ne vous les fait-elle jamais confondre ? Justes par la droiture des intentions, êtes-vous toujours exempts de l'injustice des préjugés; et n'est-ce pas cette espèce d'injustice que nous pouvons appeler l'erreur de la vertu, et, si nous l'osons dire, le crime des gens de bien ?

Par quelle illusion fatale un esprit né pour la vérité, et qui la cherche de bonne foi, rencontre-t-il le mensonge ? Le vrai seul peut lui plaire, et c'est souvent le faux qui lui plaît. Mais tel est le prestige de la prévention que, comme si elle charmait nos yeux, nous embrassons le mal sous

[1] Cette mercuriale n'a pas été prononcée.

l'apparence du bien, et nous saisissons l'erreur par l'amour même de la vérité. Mille fausses images répandues sur les objets extérieurs les obscurcissent ou les défigurent. Mille mouvements secrets qui nous échappent à nous-mêmes nous surprennent ou nous trahissent; et, soit impression étrangère ou séduction domestique, nous voyons souvent ce qui n'est pas, et nous découvrons rarement ce qui est.

Si nous regardions sans prévention cette multitude de suppliants qui viennent de toutes parts invoquer l'autorité du magistrat, nous n'y verrions que cette égalité parfaite que la nature avait mise entre eux, et qu'ils ont encore aux yeux de la justice. Mais le premier artifice de la prévention est de nous les faire envisager sous ce dehors emprunté qu'ils reçoivent des mains de la fortune. Maîtresse, pour ainsi dire, de la scène du monde, elle y distribue les personnages; et telle est souvent la faiblesse des spectateurs, que la figure leur impose, et que le masque fait sur eux plus d'impression que la personne.

Ferons-nous donc l'injure à l'homme de bien de le confondre dans la foule de ceux qui se laissent entraîner à cette prévention populaire? Croirons-nous qu'il puisse se trouver des âmes vertueuses mais faibles, des hommes justes mais timides, et naturellement disposés à la servitude, qui se troublent à la vue du fantôme de la grandeur, et qui plient sans le vouloir, et sans le croire, sous le poids du crédit?

Ames généreuses qui nous écoutez, ce doute même vous offense, et votre probité, irritée, le rejette avec indignation. Mais savez-vous vous défier de la noblesse même de vos sentiments, et ne devons-nous point craindre pour vous votre propre magnanimité? N'attache-t-elle jamais une idée de justice à la misère du pauvre, et une idée d'injustice à la fortune du riche, préjugé spécieux, prévention presque générale que la conduite ordinaire des grands semble justifier? La gloire même du juge est intéressée à la suivre. Le public lui décerne le triomphe de la probité, s'il se déclare pour

le faible, et celui qui prend le parti du puissant est regardé comme un esclave attaché au char de la fortune. Ainsi les honneurs de la vertu l'emportent sur la vertu même, et l'homme de bien cesse d'être juste parce qu'il veut devenir le héros de la justice.

Avouons-le néanmoins, l'artifice de la prévention serait trop grossier si elle ne nous tentait que par l'illusion de ces qualités extérieures. Elle sait faire agir des ressorts plus intimes, et nous émouvoir par des qualités plus intéressantes. Ce que nous avons de plus cher semble se prêter à ses surprises. Le sang conspire avec elle contre le sang, et l'ami n'est point en sûreté avec son ami. Les liaisons les plus vertueuses forment souvent les plus dangereuses préventions. Séduits par les charmes innocents d'une amitié bien placée, nous nous accoutumons insensiblement à voir par les yeux de nos amis, à penser par leur esprit, et à sentir, pour ainsi dire, par leur cœur. Une aversion naturelle ou une haine juste, si la haine peut l'être jamais, nous fait prendre une habitude contraire. Nous décidons par goût et par sentiment, plutôt que par lumière et par conviction. Il nous échappe de ces jugements que l'on peut appeler les arrêts du cœur, ou, si l'esprit y a encore quelque part, c'est parce que notre esprit devient aisément le complice de notre cœur.

Respecterons-nous davantage cette prévention opposée qui jette quelquefois le magistrat dans l'injustice, pour éviter l'écueil de la haine ou de l'amitié? Un excès de probité l'a fait naître, mais l'homme juste ignore l'excès jusque dans la vertu même. Ne vous flattez donc point de sa faveur, vous qu'il honore de sa confiance, mais ne craignez pas non plus votre propre félicité. La justice n'acquittera point les dettes de l'amitié; mais aussi la crainte de passer pour bon ami ne le portera pas à cesser d'être bon juge ; et vous que sa vertu a peut-être rendus ses ennemis, vous ne serez réduits ni à redouter sa haine, ni à la désirer. Le juge ne vengera point

les injures de l'homme; mais le désir de paraître magnanime aux yeux mêmes de ses ennemis ne l'empêchera pas d'être juste, et jamais la crainte de passer pour prévenu ne deviendra pour lui un nouveau genre de prévention.

N'y aura-t-il donc point de qualités personnelles pour qui la justice même puisse avoir des yeux? La vertu reconnue du plaideur sera-t-elle pour lui un préjugé inutile, et l'injustice de la personne ne sera-t-elle pas au contraire une espèce de présage de celle de la cause? Mais ce présage n'est pas infaillible, et notre prévention veut presque toujours en tirer un augure certain. C'est une voie abrégée de résoudre les doutes les plus difficiles. Il en coûterait trop pour approfondir la cause, il est plus court de s'arrêter à la personne, et c'est ainsi qu'à la décharge de l'application du juge, la réputation des parties tranche le nœud que la justice de leur cause devait délier.

Être exempt de toute acception de personnes, c'est une vertu plus rare qu'on ne pense, mais ce n'est pas encore assez pour le magistrat. Les causes mêmes portent avec elles leur prévention. Nous en sommes frappés selon que le premier coup d'œil leur est contraire ou favorable, et souvent nous en jugeons, comme des personnes, par la seule physionomie.

Qui croirait que cette première impression pût décider quelquefois de la vie et de la mort; et pouvons-nous assez déplorer ici les tristes et funestes effets de la prévention? Un amas fatal de circonstances qu'on dirait que la fortune a rassemblées pour faire périr un malheureux, une foule de témoins muets et par là plus redoutables, semblent déposer contre l'innocence. Le juge se prévient, son indignation s'allume, et son zèle même le séduit. Moins juge qu'accusateur, il ne voit plus que ce qui sert à condamner, et il sacrifie aux raisonnements de l'homme celui qu'il aurait sauvé, s'il n'avait admis que les preuves de la loi. Un événement imprévu fait quelquefois éclater dans la suite l'innocence acca-

blée sous le poids des conjectures, et dément ces indices trompeurs dont la fausse lumière avait ébloui l'esprit du magistrat. La vérité sort du nuage de la vraisemblance; mais elle en sort trop tard : le sang de l'innocence demande vengeance contre la prévention de son juge, et le magistrat est réduit à pleurer toute sa vie un malheur que son repentir ne peut plus réparer.

Étrange condition de la vérité parmi les hommes! Condamnée à combattre toujours contre l'apparence, il est rare qu'elle soit pleinement victorieuse, et quand elle a effacé les premières impressions des personnes et des causes, elle dépend encore de la manière dont elle est présentée à notre esprit. Ce n'est plus cette vérité invisible, spirituelle, qui, dans le premier ordre de la nature, devait faire les délices de notre raison. Il faut que pour se proportionner à notre faiblesse, elle devienne une vérité sensible et presque corporelle, qui parle à nos yeux, qui intéresse nos sens, et qui, pour nous persuader, apprenne, si on l'ose dire, la langue de notre imagination.

De là cette prévention favorable pour ceux dont les talents extérieurs semblent porter avec eux un caractère de vérité. L'expression nous trompe, le tout nous surprend, le ton même nous impose. Il est des sons séducteurs et une voix enchanteresse; il est des hommes si favorisés des grâces de la nature que, comme on l'a dit d'un ancien orateur, ils semblent avoir la déesse de la persuasion sur leurs lèvres. Daigne le ciel inspirer ceux qui sont nés avec ces talents! Ils sont presque sûrs de nous persuader tout ce qu'ils pensent.

Mais la vérité même semble partager les disgrâces de l'extérieur du magistrat; son mérite obscurci et comme éclipsé ne se fait jour qu'avec peine au travers du nuage qui le couvre. Peu d'esprits ont assez de patience pour attendre une lumière qui se manifeste si lentement. La prévention le condamne avant que de l'avoir entendu, et préfère le magis-

trat qui parle mieux qu'il ne pense, à celui qui pense mieux qu'il ne parle.

Ainsi la vérité s'altère presque toujours dans les canaux qui la font passer jusqu'à nous ; elle en prend, pour ainsi dire, la teinture, et elle se charge de toutes leurs couleurs.

Est-elle plus heureuse, quand nous nous la découvrons à nous-mêmes ; et les préventions qui naissent dans notre âme lui sont-elles moins fatales que les impressions qui viennent du dehors ?

Sommes-nous toujours en garde contre celles que la nature a comme cachées dans le fond de notre tempérament, qui sont nées pour ainsi dire avec nous, et qui ont coulé dans nos veines avec notre sang ? Faut-il que le plaideur attentif à étudier le caractère de ses juges, puisse quelquefois y lire par avance la destinée des jugements, et qu'il y lise au moins avec vraisemblance, si ce n'est pas toujours avec vérité ? Une dureté naturelle arme le cœur de ce magistrat ; il se déclarera sans effort, et peut-être sans mérite pour la rigueur de la loi. Un esprit plus humain et plus facile se retractera lui-même dans ses avis, et il fera céder sans peine la justice à l'équité. Celui qui est sévère dans ses mœurs sera sans miséricorde pour des faiblesses qu'il n'a jamais éprouvées, mais le magistrat qui les a senties plus d'une fois aura aussi plus d'indulgence pour les faibles. Il excusera et peut-être il aimera en eux ses propres défauts, et pourrait-il se résoudre à punir dans les autres ce qu'il se pardonne tous les jours à lui-même ?

A la vue de ces différents caractères de ceux qui tiennent son sort entre leurs mains, le plaideur inquiet conçoit des craintes et des espérances ; mais comment pourrait-il observer le cours irrégulier de ces préventions soudaines qui naissent en nous de la situation même où chaque moment nous trouve ?

Du fond de notre tempérament il s'élève quelquefois, dirons-nous, un nuage, ou, pour parler plus clairement, une

humeur tantôt douce et légère, tantôt farouche et pesante, qui change en un moment toute la face de notre âme. Les divers événements de la vie y répandent encore une nouvelle variété. Un mouvement de joie nous dispose à accorder tout, un mouvement de tristesse nous porte à tout refuser. Il est des jours clairs et sereins dont la lumière favorable embellit tous les objets à notre vue; il en est de sombres et d'orageux où une horreur générale semble succéder à cette douce sérénité. Parlons sans figure : il est, si nous n'y prenons garde, des jours de grâce et de miséricorde où notre cœur n'aime qu'à pardonner; il est des jours de colère et d'indignation où il semble ne se plaire qu'à punir, et l'inégale révolution des mouvements de notre humeur est si impénétrable, que le magistrat, étonné de la diversité de ses jugements, se cherche quelquefois, et ne se trouve pas lui-même.

L'éducation, qui devrait effacer les préventions du tempérament et nous préserver de celles de l'humeur, y en ajoute quelquefois de nouvelles.

Ceux qu'on a laissés croître presque sans culture, à l'ombre de la fortune de leurs pères, sont ordinairement prévenus en faveur des lumières naturelles, et dédaignent le secours des lumières acquises. Ne pouvant s'élever jusqu'au rang de savants, ils veulent les faire descendre jusqu'à leur degré; et, pour mettre tous les hommes au niveau de leur ignorance, ils réduisent la justice à ne prononcer que sur des faits, et renvoient toutes les questions de droit à l'oisiveté de l'école.

Des esprits mieux cultivés se flattent d'être plus heureux dans la recherche de la vérité; mais la science a ses préventions, et quelquefois plus que l'ignorance même. Moins occupé de ce qui est que de ce qui a été, le magistrat savant s'accoutume à décider par mémoire plutôt que par jugement, et, plus attentif au droit qu'il croit savoir qu'au fait qu'il devrait apprendre, il travaille bien moins à trouver la décision naturelle qu'à justifier une application étrangère.

Nos préventions ne seraient pas néanmoins sans remède, si

nous pouvions toujours les apercevoir, mais leur trahison la plus ordinaire est de se cacher elles-mêmes. Il n'en est presque point qui n'ait au moins une face favorable, et c'est toujours la seule qu'elle nous présente. Notre amour-propre s'applaudit d'avoir entrevu la vérité, et il se contente de l'entrevoir; il sait même nous intéresser au succès de nos préjugés, et, pour les rendre sans remède, il les met sous la protection de notre vanité. Ce n'est plus la cause du plaideur, c'est celle de notre esprit qui nous occupe; le magistrat oublie qu'il est juge, il plaide pour lui-même, et il devient le défenseur et, pour ainsi dire, l'avocat de sa prévention.

C'est alors que sa raison n'a point de plus grand ennemi que son esprit. D'autant plus dangereux qu'il y a plus de lumières, il s'éblouit le premier, et bientôt il éblouit aussi les autres. Son mérite, sa réputation, son autorité, ne servent souvent qu'à donner du poids à ses préventions. Elles deviennent, pour ainsi dire, contagieuses, et la justice est réduite à redouter des talents qui auraient dû faire sa force et son appui.

Le dirons-nous, enfin? C'est peu d'abuser de l'esprit du magistrat. Habile à changer toutes nos vertus en défauts, le dernier effort de la prévention est de faire combattre la probité même contre la justice.

Ennemi déclaré du vice, l'homme de bien le cherche quelquefois où il n'est pas. Aveuglé par une prévention vertueuse, il croit que sa conscience est engagée à attaquer tous les sentiments des magistrats dont la probité lui est devenue suspecte, et l'on dirait qu'il se forme entre eux et lui une espèce de guerre de religion. Il les a surpris quelquefois dans l'injustice, et c'en est assez pour les croire toujours livrés à l'iniquité. Il semble qu'ils portent malheur au bon droit quand ils le soutiennent, et que la vérité devienne mensonge dans leur bouche, prévention dont les yeux les plus droits ont été souvent éblouis. Aristide même cesse d'être juste, lorsque Thémistocle se déclare pour la justice, et l'ami

de la vérité passe dans le parti de l'erreur, parce que le partisan ordinaire de l'erreur a passé, par hasard ou par intérêt, dans celui de la vérité.

Heureux donc le magistrat qui, sagement effrayé des dangers de la prévention, trouve dans sa frayeur même sa plus grande sûreté, et rend son ennemi moins redoutable, parce qu'il le craint.

Il n'attend pas que l'illusion des objets extérieurs ait pénétré jusque dans la partie la plus intime de son âme, et, pour en prévenir la surprise, il les arrête, pour ainsi dire, sur la première surface. C'est là qu'il les dépouille de toutes ces apparences trompeuses que la fortune, que nos passions, que nos sens y attachent et que, leur ôtant ce fard ajouté qui les déguise, il les oblige à se montrer à lui dans la première simplicité de la nature.

Plus timide et plus défiant encore à l'égard des ennemis domestiques, il sonde tous les sentiments de son cœur, et il pèse toutes les pensées de son esprit. Dans le calme des passions et dans le silence de l'imagination même, il parvient à cette tranquillité parfaite où, loin des nuages de la prévention, une raison épurée découvre enfin la pure vérité; il se défie même de cette ardeur impatiente de la connaître, qui devient quelquefois la prévention de ceux qui n'en ont point d'autre. Il sait que le vrai, qui se dérobe presque toujours à l'impétuosité de nos jugements, ne se refuse jamais à l'utile pesanteur d'une raison modeste qui s'avance lentement, et qui passe successivement par tous les degrés de lumière dont le progrès insensible nous conduit enfin jusqu'à l'évidence de la vérité.

Docile à toutes ses impressions, il n'aura pas moins de plaisir à les recevoir qu'à les donner. La main la plus vile lui deviendra précieuse lorsqu'elle lui montrera la vérité; et, content du bonheur de l'avoir connue, il renoncera sans peine à l'honneur de l'avoir connue le premier.

C'est ce goût et cette docilité pour le vrai qui a fait le ca-

ractère de ce vertueux magistrat[1], que sa droiture naturelle, sa candeur, sa noble simplicité dans la seconde place de cette compagnie, feront toujours regretter aux gens de bien. Les souhaits qu'il avait faits en mourant, et qu'il avait confiés à des mains aussi généreuses que fidèles, ont été exaucés. L'héritier de son nom est devenu, par la bonté du roi, le successeur de sa dignité. Heureux s'il peut y faire revivre un jour les vertus de ses pères, et y mériter, comme eux, la confiance, nous pouvons dire même la tendresse d'une compagnie qui ne chérit que la vertu!

---

[1] M. le président de Bailleul.

DIX-HUITIÈME MERCURIALE

Prononcée à Pâques, 1715.

DE LA DISCIPLINE.

Nous ne craindrons point de faire dégénérer la censure en un éloge trop flatteur, si nous appliquons à ce sénat auguste ce qu'un historien vraiment digne de la majesté romaine, a dit autrefois de sa république[1], qu'il n'y en a jamais eu qui ait conservé plus longtemps sa grandeur et son innocence, où la pudeur, la frugalité, la modestie, compagne d'une généreuse et respectable pauvreté, aient été plus longtemps en honneur, et où la contagion du luxe, de l'avarice, et des autres passions qui accompagnent les richesses, ait pénétré plus tard, et se soit répandue plus lentement.

La sévérité de la discipline avait élevé cette grandeur vertueuse qui s'est soutenue pendant tant de siècles. L'affaiblissement de la discipline a commencé à l'ébranler. Les mœurs se sont relâchées insensiblement; et, par les mêmes degrés, la dignité s'est avilie, jusqu'à ce que la décadence entière

[1] Nulla unquam respublica nec major, nec sanctior, nec bonis exemplis ditior fuit, nec in quam tàm sero avaritia luxuriaque immigraverint, nec ubi tantus ac tandiù paupertati ac parcimoniæ honor fuerit. TITE-LIVE, *Hist.*, lib. I.

de la discipline ait fait voir enfin ces temps malheureux où les hommes ne peuvent plus souffrir ni les maux ni les remèdes.

Ainsi parlait des Romains un des plus grands admirateurs de leur république ; ainsi osons-nous parler au sénat par le zèle même que nous avons pour sa gloire. Heureux si nos paroles pouvaient faire sentir toute l'ardeur de ce zèle dans un discours où nous souhaitons de parler au cœur beaucoup plus qu'à l'esprit ! En vain nous regrettons souvent l'ancienne dignité du sénat ; en vain nous aspirons à la rétablir, si le renouvellement de la discipline ne devient le présage favorable, ou, pour mieux dire, la cause infaillible d'une si heureuse révolution.

Cette dignité, qui est le plus précieux ornement de l'homme de bien ; cet éclat simple et naturel qu'il répand presque malgré lui au dehors, et que tout ce qui l'environne réfléchit, pour ainsi dire, sur lui ; cet hommage de respect et d'admiration que le cœur de l'injuste même se sent forcé de rendre à l'homme juste, est, à la vérité, un présent de la vertu, mais la magistrature ne le reçoit pleinement que par les mains de la discipline.

Jalouse de la véritable dignité du sénat, elle lui assure l'intégrité de sa réputation, non moins délicate que celle de sa conscience. La voix de la médisance est forcée de se taire, parce que la discipline, plus attentive encore et plus pénétrante que la médisance même, ne lui laisse plus de défauts à relever. Ces ombres, qui obscurcissent toujours la lumière du corps, quand même elles serviraient de contraste aux vertus des particuliers, disparaissent aux premiers regards de la discipline. Tout le corps devient lumineux, et l'éclat de la vertu même se renouvelle. La dignité de chaque magistrat s'accroît de celle de toute la compagnie, et la dignité de la compagnie s'enrichit à son tour de celle de chaque magistrat.

Une étroite union, formée par les liens de la discipline, s'augmente dans le sénat en même temps que sa dignité. Si

quelquefois une inquiétude naturelle à l'esprit humain, une délicatesse dont les âmes les plus justes ne sont pas toujours exemptes; un désir légitime, mais peut-être trop jaloux de conserver les bornes que la sagesse de nos pères a posées entre les fonctions des différents ordres du sénat, y laisse entrevoir une première apparence de division, la discipline en devient bientôt la médiatrice, et si elle ne peut pas toujours prévenir la guerre, elle est toujours au moins l'arbitre de la paix. Un nuage léger, et presque aussitôt dissipé que formé, ne sert qu'à faire éclater encore plus l'union du sénat, union précieuse, concorde désirable, douce aux particuliers, honorable à la compagnie, utile et nécessaire à la justice même.

C'est alors que, par le concert et l'harmonie de toutes les voix du sénat, une heureuse conformité de maximes et, si l'on peut parler ainsi, une parfaite consonnance assure en même temps et le repos des familles, et l'honneur de ceux qui doivent s'en regarder comme les pères autant que les juges. On ne voit plus se former comme des sectes différentes de doctrine entre les tribunaux, qui n'en doivent faire qu'un seul par l'unité du même esprit, on n'entend plus dire, à la honte de la magistrature, que ce qui est juste dans l'un est injuste dans l'autre; que ce court intervalle qui les sépare devient la séparation et comme les limites de l'erreur et de la vérité, et que le sort qui décide du lieu où les plaideurs seront jugés décide en même temps de leur jugement.

Étrange condition de la justice sur la terre! Divine dans sa source, elle devient en quelque manière humaine parmi les hommes, et elle porte, malgré elle, l'impression de leur inconstance et la marque de leur instabilité.

Il n'appartient qu'à la discipline de la ramener à la noblesse de son principe, et de l'affranchir des faiblesses de l'humanité. Par elle, la justice même des hommes devient une justice uniforme, immuable et éternelle. Les oracles que le sénat prononce aux plaideurs sont des lois irrévocables

pour le sénat même; et, s'assujettissant aux règles qu'il impose, il commande une fois, et il obéit toujours.

Ne croyons pas enfin que le fruit d'une discipline si féconde en vertus se renferme dans les bornes du sénat, ni même dans le cercle plus étendu de ceux qui invoquent son autorité. La discipline en forme le modèle de toutes les compagnies, l'exemple de tous les ordres du royaume, et qui sait si ce grand exemple ne deviendrait pas encore la plus douce et la plus utile réforme des mœurs publiques!

Mais cet exemple même, dût-il être inutile, qu'il serait digne au moins de la grandeur du sénat de résister seul au torrent qui entraîne le reste des conditions, et d'être regardé comme un peuple choisi, comme une nation distinguée qui conserve ses lois, ses mœurs, son caractère, au milieu de la corruption des autres peuples, et qui, dans ce déluge de vices dont elle est environnée, devient, comme le vaisseau sacré qui porte les restes de l'innocence, la ressource de la vertu et les dernières espérances du genre humain!

La sagesse de nos pères et l'autorité de la loi avaient voulu assurer éternellement la durée d'une discipline si glorieuse. Ces assemblées, autrefois salutaires[1], où le juste venait rendre compte de sa justice même, et où l'attention à relever les fautes légères faisait que les plus grandes étaient inconnues, devaient être, dans l'intention de la loi, les fidèles dépositaires et comme les gardes immortels de la discipline du sénat.

Mais ces assemblées, si sagement établies, que sont-elles devenues, et à quoi les réduisons-nous aujourd'hui? A peine en conservons-nous encore le nom et l'apparence. Les fonctions les plus sérieuses de la magistrature ont dégénéré en une vaine cérémonie. La gloire de l'orateur nous fait presque oublier le devoir du censeur, et la censure elle-même semble n'être plus que l'ornement et comme la décoration de la

[1] Les mercuriales.

pompe du sénat. Si nous osons encore y faire des portraits du vice, nous les traçons d'une main si timide et avec des couleurs si faibles, que l'auditeur trop ménagé ne s'y reconnaît plus. La délicatesse d'un pinceau flatteur en fait perdre la ressemblance; l'injuste, plus ébloui qu'effrayé, applaudit le premier au tableau de l'injustice; et nous ne rougissons point de nous applaudir nous-mêmes lorsque nos travaux sont payés par quelques louanges stériles, au lieu d'être dignement récompensés par une réforme salutaire.

Oserons-nous néanmoins, après avoir tourné notre censure contre nous-mêmes, excuser et justifier presque la tiédeur de notre zèle par son inutilité? Que servent les discours, que servent même les lois, si les mœurs n'y répondent, et si la discipline n'achève au dedans du sénat l'ouvrage que notre faible voix aura commencé au dehors? Non, nous savons nous rendre justice, et ne pas apprécier notre ministère au-dessus de sa juste valeur; le sénat ne sera jamais réformé que par le sénat même. Mais un si grand ouvrage demande une attention suivie et une vigilance continuelle; la prévoyance de la loi l'avait senti lorsque, non contente de pourvoir au maintien de la discipline par la voie éclatante de ces nombreuses assemblées où le sénat paraît dans toute sa grandeur, elle avait institué des conseils moins nombreux et plus fréquents, des assemblées moins solennelles, mais souvent aussi efficaces, où l'élite du sénat devait veiller sur le sénat entier, et être, pour ainsi dire, l'âme de ce grand corps.

Savoir tout ce qui se passe dans le secret de la compagnie, et ne pas tout relever; maintenir le joug de la discipline sans l'appesantir, l'adoucir même par son uniformité, et le rendre léger en le faisant porter à tous également; recourir rarement à la peine, se contenter plus souvent du repentir, et ne perdre ni l'autorité par trop d'indulgence, ni l'affection par un excès de sévérité, telle devrait être la noble fonction des arbitres et des vengeurs de la discipline;

et c'est ainsi que le sénat régnerait sans envie sur ceux mêmes qui ne peuvent soutenir ni une entière contrainte, ni une entière liberté.

Le déréglement ou l'indécence des mœurs trouveraient dans ces sages conseils un frein de pudeur et de bienséance. La honte seule d'y être cité comme au tribunal de la vertu imprimerait une frayeur qui deviendrait le commencement de la sagesse. Ceux mêmes qui n'auraient pas encore assez de courage pour rompre entièrement avec l'iniquité chercheraient à en éviter l'éclat. Malheureux, à la vérité, de commettre encore leur innocence, ils ne commettraient plus au moins la réputation du sénat; ou si le vice, ne gardant plus de mesure avec la vertu, méprisait les avis secrets, et abusait d'une trop longue indulgence, pourrait-il soutenir le grand jour de l'assemblée entière du sénat où il se verrait enfin obligé de paraître, et où la confusion d'un seul deviendrait la gloire et le salut de tous?

A la vue d'une discipline si sainte, et en même temps si redoutable, l'ambition de ceux qui oublient assez ce qu'ils sont ou ce qu'ils ont été, pour vouloir faire une espèce de violence au sanctuaire, et entrer dans le ministère de la justice malgré la justice même, demeurerait heureusement confondue. Saisis d'une frayeur religieuse à l'aspect de ce tribunal, ils condamneraient eux-mêmes la témérité d'un vol trop élevé; et, renonçant à un honneur qui bientôt leur serait à charge par sa stérile rigidité, ils chercheraient ailleurs une fortune plus utile et plus convenable à leur caractère.

Ainsi se rétablirait insensiblement l'ancienne splendeur du sénat. Toutes les vertus y recevraient un nouvel accroissement avec l'amour de la discipline. Des avances de respect et de docilité de la part des jeunes sénateurs attireraient du côté des anciens un retour de tendresse et d'instruction sur ceux qu'ils regarderaient comme destinés à consoler un jour la république de leur perte. Les inférieurs se distingue-

raient par leur subordination et leur déférence ; les supérieurs par leur prudence et par leur modération ; et tous, comme par une conspiration vertueuse, concourraient unanimement à réprimer le mal, à perfectionner le bien, et à n'augmenter l'autorité du sénat qu'en augmentant sa vertu.

Projets plus flatteurs que solides, dessein trop élevé pour pouvoir jamais être accompli ! Ce sera sans doute la réflexion de ceux qui, donnant le nom de prudence à la paresse, regardent les idées de réforme tout au plus comme une fiction agréable, et, si l'on peut parler ainsi, comme le songe de la vertu.

Un sénat moins nombreux et formé avec plus de choix, un sénat qui n'était presque autrefois qu'une assemblée vénérable d'hommes parfaits, pouvait, nous diront-ils, faire respecter les lois de la plus exacte discipline, et en maintenir l'autorité.

Mais depuis que l'entrée du temple de la justice a été livrée aux richesses, et que le nombre des véritables sénateurs est devenu aussi rare que celui des sénateurs s'est augmenté, depuis que les mœurs mêmes sont changées, et que la discipline domestique a presque péri avec la discipline publique, peut-on concevoir encore des projets de réforme ; et ne vaut-il pas mieux éviter de commettre l'autorité du sénat contre des abus désormais trop invétérés, que de montrer, pour tout fruit de notre zèle, qu'il y a des vices plus forts que nous, et que la vertu même ne pourrait attaquer qu'avec des armes inégales?

A Dieu ne plaise que la grandeur du mal nous fasse ainsi condamner l'usage des remèdes dont elle nous montre au contraire la nécessité.

Cette multitude qui nous effraye n'a besoin que d'un ordre certain qui la réunisse sous les lois d'une discipline inviolable. Un peuple de guerriers ne devient presque que comme un seul homme ; et tout ce qui est ordonné, quelque nombreux qu'il soit, se réduit enfin à l'unité.

Ce relâchement des mœurs que nous déplorons n'est pas si général qu'il n'y ait encore des âmes privilégiées qui retracent à nos yeux l'innocence des premiers âges du sénat, au milieu de la corruption de notre siècle. Il est et il sera toujours dans cette auguste compagnie des vertus capables de fortifier les âmes les plus faibles, d'animer les plus indifférentes, de faire rougir les moins vertueuses, de donner de la terreur à la licence, et du crédit à la discipline.

Mais nous sera-t-il permis de le dire? la volonté nous manque souvent beaucoup plus que le pouvoir. Rien n'est impossible à la vertueuse et persévérante opiniâtreté de l'homme de bien. Osons faire l'essai de nos forces, ou plutôt de celles du sénat; osons entreprendre un ouvrage qu'il est glorieux même de commencer. Le succès surpassera peut-être notre attente. Nous aurons mérité du moins l'honneur que Rome malheureuse rendit à un de ses généraux pour n'avoir pas désespéré de la république; et que peut-il y avoir de plus flatteur pour de vertueux magistrats que de travailler à leur propre gloire en relevant celle d'une compagnie qui n'en connaît point sur la terre ni de supérieure en dignité, ni, malgré le relâchement même des mœurs, d'égale en vertu?

DIX-NEUVIÈME MERCURIALE

Prononcée à la Saint-Martin, 1715.

L'AMOUR DE LA PATRIE.

Après toutes les pertes que notre ministère, que ce sénat auguste, que toute la France a faites dans le cours de cette année, pouvons-nous vous parler aujourd'hui un autre langage que celui de la douleur; et ne devons-nous pas faire grâce aux vices en faveur de tant de vertus dignes d'être louées par la voie même de la censure?

Qu'il nous soit donc permis de sentir d'abord les pertes de notre ministère. Celui[1] qui en diminuait le poids par ses travaux, et qui en augmentait la dignité par ses talents, a été moissonné dans sa fleur par une mort précipitée. Un silence éternel a éteint cette voix éloquente, dont les charmes puissants portaient dans tous les cœurs l'amour de la justice et l'impression lumineuse de la vérité. Quelle grâce dans les expressions, quel ordre dans les choses! Quelle dignité dans l'extérieur, quelle sûreté dans le fond de la décision! Le succès de ses premières années avait déjà consommé sa réputation. Mais tout devait être rapide en lui, et, par une

[1] M. Chauvelin, avocat général.

espèce de fatalité, sa vie même a suivi le cours prématuré de sa gloire.

Heureuse dans son malheur une famille qui trouve dans son propre fonds de quoi réparer de si grandes pertes ! A peine croirons-nous avoir perdu le magistrat que nous regrettons. Le même sang nous redonne encore les mêmes talents. Le frère [1] recueille cette succession de gloire et de réputation que le frère a laissée, et y ajoute ses propres richesses. Puissent-elles être plus durables ! C'est le seul souhait que nous pouvons former pour un magistrat qui a déjà surpassé nos vœux par les preuves qu'il a données, dans une autre carrière, de l'élévation de son esprit ; et, ce qui est encore plus propre à soutenir nos espérances, de la fermeté de son cœur.

N'était-ce pas assez pour la compagnie d'avoir perdu une lumière qui prévenait presque toujours celle de la justice même ; et fallait-il encore qu'après quelques jours d'intervalle, elle vît tomber une de ces têtes illustres [2] qui doivent bien moins leur éclat à la noble origine d'une maison aussi ancienne que le sénat, ou à l'éminence d'une pourpre héréditaire et toujours méritée, qu'à cette profondeur de réflexion, à cette maturité de jugement qui leur donne un empire naturel sur les esprits, beaucoup plus estimable que celui qu'elles empruntent de leur dignité ? A ces traits nous croyons voir encore, nous croyons entendre ce magistrat respectable, dont toutes les paroles, chargées pour ainsi dire de sens, et comme pénétrées de raison, semblaient avoir le privilége de rendre raisonnables tous ceux qui traitaient avec lui. Respecté au dehors comme au dedans du sénat, il portait l'autorité de sa personne dans les lieux où il déposait celle de sa dignité. Une sage liberté le suivait

[1] M. Chauvelin, maître des requêtes, succéda à son frère dans la charge d'avocat général.
[2] Le président de Longueil de Maisons.

jusque dans le pays de la servitude, et sa raison se faisait rendre hommage par ceux mêmes qui n'adorent que la fortune. Faut-il qu'un mérite si rare ait été enlevé au milieu de sa course; et que ceux que ce grand magistrat a honorés, comme nous, de son amitié, soient réduits à la seule espérance de le voir revivre dans un fils déjà sûr de perpétuer sa dignité dans la compagnie; et ce qui sera plus pénible, mais plus glorieux pour lui, chargé d'y soutenir tout le poids de sa réputation.

Tant de pertes particulières étaient donc le triste présage du malheur public dont toute la France était menacée. Déjà la mort se destinait en secret une plus illustre victime; et bientôt elle met sous ses lois un prince [1] qui, presque dépouillé de toute sa grandeur, nous a paru encore plus grand avec sa seule vertu.

Que d'autres comptent, s'ils le peuvent, bien moins les années que les merveilles d'un règne qui aurait pu faire la gloire de plusieurs rois, et qui n'est que la gloire d'un seul. Ces faveurs immenses de la fortune, cette plénitude de jours et de gloire, cette rare félicité dont les ombres mêmes n'ont fait qu'augmenter l'éclat, peuvent bien être des récompenses de la vertu, mais elles ne sont pas la vertu même; et le monarque que nous avons perdu était plus digne de nos éloges. lorsque, dans un royaume tranquille, il nous faisait voir la tyrannie du faux honneur abattue, et la noblesse sauvée de sa propre fureur; le faible protégé contre le puissant; la loi, contre la violence; la religion contre l'impiété : le roi toujours au-dessus de tout, et Dieu toujours au-dessus du roi; lorsque la terreur marchait devant lui, que les plus fermes remparts tombaient au seul bruit de son nom, et que toute la terre se taisait en sa présence, par admiration ou par crainte. Plus heureux d'avoir senti la vanité de cette grandeur que d'en avoir joui; plus grand encore dans les revers

[1] Louis XIV, mort le 1er septembre 1715.

que les succès ne nous l'avaient fait voir ; la fortune contraire a plus fait pour lui que la fortune favorable. C'est elle qui a caractérisé sa véritable grandeur, et la main même de la mort y a mis le dernier trait. On eût dit qu'elle l'attaquait lentement, et qu'elle en approchait par degrés, comme pour faire durer l'utile, le grand spectacle d'une vertu ferme sans effort, magnanime sans faste, sublime par sa simplicité même, et vraiment héroïque par sa religion.

Qu'un spectacle si touchant soit toujours devant les yeux de l'auguste enfant qui en a été le témoin, et en qui nous révérons à présent notre maître. Puisse-t-il, dans les plus beaux jours de sa vie et au comble de la gloire que nous lui souhaitons, se rappeler l'image de ce monarque, autrefois le modèle, l'arbitre, le refuge des rois, qui, dans le lit de la mort, lui recommande de redouter les charmes de la victoire, et de n'être touché que de l'amour de ses peuples !

Paroles mémorables, qui renferment tous les devoirs des rois, puissent-elles allumer dans l'âme du prince à qui elles ont été dites, un amour ardent pour la patrie ; puissent-elles ranimer le même amour dans le cœur de tous ses sujets !

Lien sacré de l'autorité des rois et de l'obéissance des peuples, l'amour de la patrie doit réunir tous leurs désirs. Mais cet amour presque naturel à l'homme, cette vertu que nous connaissons par sentiment, que nous louons par raison, que nous devrions suivre même par intérêt, jette-t-elle de profondes racines dans notre cœur ? et ne dirait-on pas que ce soit comme une plante étrangère dans les monarchies, qui ne croisse heureusement et qui ne fasse goûter les fruits précieux que dans les républiques ?

Là, chaque citoyen s'accoutume de bonne heure, et presque en naissant, à regarder la fortune de l'État comme sa fortune particulière. Cette égalité parfaite, et cette espèce

de fraternité civile qui ne fait de tous les citoyens que comme une seule famille, les intéresse tous également aux biens et aux maux de leur patrie. Le sort d'un vaisseau dont chacun croit tenir le gouvernail, ne saurait être indifférent. L'amour de la patrie devient une espèce d'amour-propre. On s'aime véritablement en aimant la république, et l'on parvient enfin à l'aimer plus que soi-même.

L'inflexible Romain immole ses enfants au salut de la république. Il en ordonne le supplice; il fait plus, il le voit. Le père est absorbé et comme anéanti dans le consul. La nature s'en effraye; mais la patrie, plus forte que la nature, lui rend autant d'enfants qu'il conserve de citoyens par la perte de son propre sang.

Serons-nous réduits à chercher l'amour de la patrie dans les États populaires, et peut-être dans les ruines de l'ancienne Rome? Le salut de l'État est-il donc moins le salut de chaque citoyen dans les pays qui ne connaissent qu'un seul maître? Faudra-t-il y apprendre aux hommes à aimer une patrie qui leur donne ou qui leur conserve tout ce qu'ils aiment dans leurs autres biens? Mais en serons-nous surpris? Combien y en a-t-il qui vivent et qui meurent sans savoir même s'il y a une patrie?

Déchargés du soin et privés de l'honneur du gouvernement, ils regardent la fortune de l'État comme un vaisseau qui flotte au gré de son maître, et qui ne se conserve ou ne périt que pour lui. Si la navigation est heureuse, nous dormons sur la foi du pilote qui nous conduit. Si quelque orage imprévu nous réveille, il n'excite en nous que des vœux impuissants ou des plaintes téméraires, qui ne servent souvent qu'à troubler celui qui tient le gouvernail et quelquefois même, spectateurs oisifs du naufrage de la patrie, telle est notre légèreté, que nous nous en consolons par le plaisir de médire des acteurs. Un trait de satire, dont le sel nous pique par sa nouveauté, ou nous réjouit par sa mali-

gnité, nous dédommage de tous les malheurs publics; et l'on dirait que nous cherchions plus à venger la patrie par notre critique, qu'à la défendre par nos services.

A mesure que le zèle du bien public s'éteint dans notre cœur, le désir de notre intérêt particulier s'y allume. Il devient notre loi, notre souverain, notre patrie. Nous ne connaissons point d'autres citoyens que ceux dont nous désirons la faveur, ou dont nous craignons l'inimitié. Le reste n'est plus pour nous qu'une nation étrangère, et presque ennemie.

Ainsi se glisse dans chacun de nous le poison mortel de la société, cet amour aveugle de soi-même qui, distinguant sa fortune de celle de l'État, est toujours prêt de sacrifier tout l'État à sa fortune.

C'est peu d'opposer ainsi son intérêt à celui du public. On désirerait même de pouvoir faire passer ses sentiments jusque dans le cœur du souverain; et par combien d'artifices n'essaye-t-on pas de lui persuader que l'intérêt du prince n'est pas toujours l'intérêt de l'État!

Malheur à ceux dont la coupable flatterie ose introduire une distinction injurieuse aux rois, souvent fatale à leurs peuples, et toujours contraire aux maximes d'une saine politique!

Faut-il qu'un succès trop heureux soit quelquefois la récompense de ceux qui, divisant ainsi deux intérêts inséparables, voudraient, s'il était possible, avilir la patrie aux yeux de celui qui en est le père? Cet intérêt imaginaire du prince, qu'on oppose à celui de l'État, devient l'intérêt des flatteurs, qui ne pensent qu'à en abuser. Ils augmentent en apparence l'autorité de leur maître, et en effet leur fortune particulière; ou plutôt ils s'approprient la fortune publique, et s'ils veulent que le pouvoir du souverain soit sans bornes, c'est afin de pouvoir tout pour eux-mêmes.

L'exemple devient contagieux et descend comme par de-

grés jusqu'aux dernières conditions. Chacun dans la sienne veut faire la même distinction entre l'intérêt de son État et celui de sa personne; et le bien commun est tellement oublié, qu'il ne reste plus dans un royaume que des intérêts particuliers, qui forment par leur combat une espèce de guerre civile et presque domestique, où le citoyen n'est pas en sûreté avec le citoyen, où l'ami redoute son ami, et qui, rompant les nœuds de la société, semblent nous ramener à cet ancien état qui a précédé la naissance des républiques et des empires, où l'homme n'avait point de plus grand ennemi que l'homme même.

A la vue d'une patrie livrée à l'avidité de ses citoyens, et presque devenue la proie de l'intérêt particulier, des esprits plus modérés, qui n'ont ni assez de faiblesse pour faire le mal, ni assez de force pour y résister, tombent dans une profonde indifférence, soit par leur pente naturelle, ou même par désespoir du bien public. La douceur de la paresse qui s'insinue jusque dans le fond de leur âme leur tient lieu de fortune et même de vertu. Un loisir, qui était peut-être à charge dans les commencements, est enfin regardé comme le bien le plus solide. Dans le sein de la mollesse, ou dans un cercle d'amusements, ils se font une espèce de patrie à part, où, comme dans une île enchantée, on dirait qu'ils boivent tranquillement les eaux de ce fleuve qui faisait oublier aux hommes les biens et les maux de leur ancienne patrie.

Ceux mêmes qui donnent à ce dégoût de la république le titre spécieux de philosophie sont-ils plus dignes de nos louanges? Insensibles aux besoins de leurs concitoyens, et sourds à la voix de la société qui les réclame, que cherchent-ils dans une retraite où ils fuient jusqu'à leur patrie? Le même bien qui excite les désirs des ambitieux, et qui fait le bonheur des rois : vivre au gré de leurs désirs, et trouver une espèce de royauté dans l'indépendance de leur vie.

Commander à tous, ou n'obéir à personne; la fierté de leur cœur ne trouve point de milieu entre ces deux états. La fortune leur refuse le plus éclatant, leur orgueil embrasse le plus sûr, et, ne pouvant se mettre au-dessus de de leurs concitoyens par l'autorité, ils croient s'y placer au moins par le mépris.

Où trouverons-nous donc la patrie? L'intérêt particulier la trahit, la mollesse l'ignore, une vaine philosophie la condamne. Quel étrange spectacle pour le zèle de l'homme public! Un grand royaume, et point de patrie; un peuple nombreux, et presque plus de citoyens.

Le dirons-nous enfin? Nous-mêmes qui faisons gloire de nous dévouer à la patrie autant qu'à la justice, sommes-nous toujours dignes de cette gloire; et s'il ne nous est pas possible d'aspirer à l'éloge de celui qui, à la vue du sénat romain, s'écria qu'il voyait un sénat de rois, pouvons-nous offrir à la république au moins un sénat de citoyens?

Rendre la justice avec une exacte équité, c'est le devoir commun de tous ceux qui se consacrent à son ministère. Mais si le magistrat suprême ne porte pas plus loin l'ardeur de son zèle, il demeure toujours débiteur de la patrie, qui, sans se contenter du bien particulier qu'il peut faire, exige encore de lui un compte rigoureux du bien public.

Protéger l'innocence, et ne faire trembler que l'iniquité; aplanir, redresser les sentiers de la justice; les purger de ces guides infidèles qui en obsèdent tous les passages pour y tendre des piéges à l'ignorance ou à la crédulité; éclairer les tribunaux inférieurs, et y faire briller, comme par une réflexion de lumière, une partie des vertus du sénat; réformer les mœurs publiques par son autorité; les condamner au moins par son exemple, et être comme la voix de la patrie, qui réclame toujours la règle et la loi, qui dans les temps difficiles proteste sagement pour le bien public, et dans les jours plus tranquilles rappelle le souvenir de l'an-

cien ordre de l'État, et ramène la patrie à ses véritables principes : telle est non-seulement la gloire, mais l'obligation d'une compagnie qui est comme la dépositaire des intérêts publics, et dont le caractère glorieux a toujours été de servir dignement son roi, en servant sa patrie.

Loin de la noblesse de ses sentiments tout mélange d'intérêt particulier, toute jalousie même de crédit et d'autorité : faiblesse indigne des grandes compagnies aussi bien que des grands hommes ! Content du pouvoir que la patrie remet entre ses mains, l'homme de bien ne fait croître l'autorité de sa charge que par celle de son mérite. Le respect a encore plus de part que le devoir à la déférence qu'on a pour lui. On lui rend le même culte qu'à la vertu, et on lui obéit, pour ainsi dire, par admiration.

Si la patrie reconnaît ses services, il rougit presque de la récompense, et il lui semble qu'elle lui dérobe une partie du témoignage de sa vertu.

S'il n'éprouve que l'ingratitude des maîtres de la fortune, il jouira d'autant plus de sa réputation, que ce sera le seul bien qu'il aura acquis au service de l'État : heureux d'avoir plus fait pour la patrie que la patrie n'aura fait pour lui, et de pouvoir mettre tous ses citoyens au nombre de ses débiteurs !

Avouons-le néanmoins, un cœur magnanime s'affranchit aisément de la servitude de son intérêt particulier. Mais il faut au moins qu'une douce et vertueuse espérance de procurer ce bien public, qui lui tient lieu de tout, l'anime, le soutienne, le fortifie dans l'honorable mais pénible service de la patrie.

Quelle est donc sa consolation lorsque, par un bonheur singulier, ou plutôt par une sagesse supérieure, il voit se former sous ses yeux un nouvel ordre du gouvernement, et comme une nouvelle patrie, qui semble porter sur son front le présage certain de la félicité publique ! C'est alors

que l'amour de la patrie se rallume dans tous les cœurs : les liens de la société se resserrent; les citoyens trouvent une patrie et la patrie trouve des citoyens. Chacun commence à sentir que sa fortune particulière dépend de la fortune publique, et, ce qui est encore plus consolant, l'intelligence qui nous gouverne n'est pas moins convaincue que le salut du souverain dépend du salut de ses peuples.

Vous conserverez à jamais dans vos annales la mémoire de ce jour glorieux au sénat, précieux à la France, heureux même pour toute l'Europe, où un prince[1] que sa naissance avait destiné à être l'appui de la jeunesse du roi, et le génie tutélaire du royaume, vint recevoir par vos suffrages la ratification du choix de la nature. Vaincre les ennemis de l'État par la force des armes, ç'a été le premier essai de son courage. S'attacher tout l'État par les charmes du gouvernement, c'est le chef-d'œuvre de sa sagesse. Par lui cet accord si désirable, mais si difficile, de la liberté et de l'autorité, se trouve heureusement accompli. Une autorité nécessaire tempère l'usage de la liberté, et la liberté tempérée devient le plus digne instrument de l'autorité. Que les génies médiocres redoutent les conseils; les grandes âmes sont celles qui les désirent le plus : sûres d'elles-mêmes, elles ne craignent point de paraître gouvernées par ceux qu'elles gouvernent en effet; et, dédaignant le faux honneur de dominer par l'élévation de leur dignité, elles règnent plus glorieusement par la supériorité de leur esprit.

Que de si heureux commencements aient des suites encore plus heureuses! Que tous les ordres de l'État, si sagement intéressés au succès du gouvernement, y contribuent également, ou par un concert parfait, ou par une émulation encore plus désirable. Et, pour renfermer tous nos souhaits dans un seul, fasse le ciel que la France respectée au dehors, paisible au dedans, puisse se consoler de ses pertes

[1] Le duc d'Orléans, régent.

passées, réparer ses forces épuisées par de longues et sanglantes guerres; puissante sans inquiétude, heureuse sans envie, plus jalouse de la réputation de sa justice que de celle de sa grandeur, passer d'une régence tranquille à un règne pacifique qui, conservant toute l'harmonie d'un si sage gouvernement, nous assure la durée des biens dont la seule espérance fait déjà notre bonheur.

FIN DES MERCURIALES.

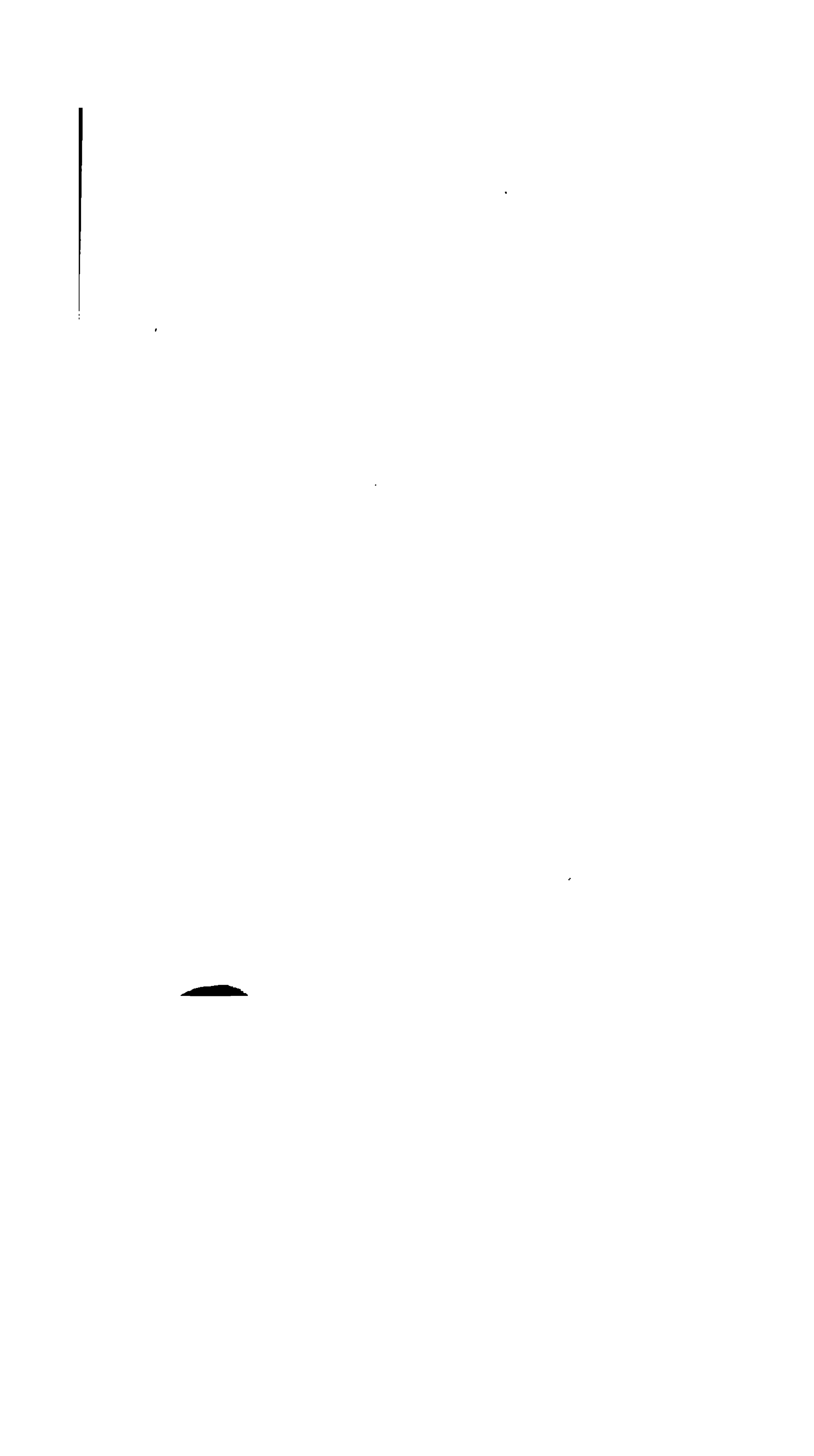
DISCOURS

SUR

LA VIE ET LA MORT DE M. D'AGUESSEAU,

CONSEILLER D'ÉTAT,

Par M. d'Aguesseau, chancelier de France, son fils.



DISCOURS

SUR

LA VIE ET LA MORT DE M. D'AGUESSEAU,

CONSEILLER D'ÉTAT.

Je regarde, mes chers enfants, comme la plus douce et la plus solide consolation de ma disgrâce présente, le plaisir de vous parler de mon père, et de profiter du loisir qu'elle me donne pour le faire revivre en quelque manière à vos yeux, et vous offrir dans sa personne l'exemple le plus accompli que je puisse jamais vous proposer en tout genre de mérite et de vertu.

Je vous avouerai cependant, mes chers enfants, que vous n'êtes pas mon seul objet dans cet ouvrage : je l'entreprends pour moi autant que pour vous; et je cherche bien moins à vous donner ici des leçons, qu'à en recevoir de celui que je regarde comme votre maître et le mien. Je veux me remplir avec vous, me nourrir, et, si j'ose parler ainsi, me rassasier pleinement des vertus de mon père; l'étudier dès son enfance, le suivre pas à pas dans les progrès de son mérite comme dans ceux de ses années, le conduire avec vous jusqu'au moment douloureux de sa mort ; et plût à Dieu qu'il me fût possible de ne laisser échapper à votre instruc-

tion commune aucun jour d'une vie dont les moindres traits sont des modèles !

Vous n'y trouverez point ces faits singuliers, ces événements extraordinaires qui attachent l'attention d'un lecteur curieux, dont le cœur voudrait être ému par une histoire, comme il l'est par un spectacle ; mais, en récompense, vous y verrez ce qui est peut-être encore plus rare, et sans doute plus intéressant pour vous et pour moi, un caractère suivi, toujours semblable à lui-même, et constamment soutenu depuis la première jeunesse jusqu'à la plus extrême vieillesse ; un esprit vaste, fécond, lumineux, aussi aimable par ses grâces naturelles qu'admirable par sa grande élévation, assez facile pour pouvoir dédaigner le secours du travail, et si laborieux qu'il semblait ignorer son heureuse facilité ; un cœur tendre, noble, généreux, toujours occupé des intérêts d'autrui, et jamais des siens, sachant se rendre tout à tous par une charité qui ne connaissait de bornes que celles des besoins de l'humanité ; un homme simple, vrai, ennemi de toute ostentation, humble même jusqu'à l'excès, si l'homme pouvait jamais être trop humble, respectable par sa sagesse, vénérable par sa sainteté ; en un mot, un homme orné de toutes les vertus, à qui il n'est presque échappé, durant le cours d'une longue vie, ni action ni parole qui n'aient été inspirées par la raison et consacrées par la religion.

Tel a été votre aïeul, mes chers enfants, et telle est l'idée générale qu'il fallait d'abord vous donner de son caractère.

Il est temps de lever le voile dont sa modestie prenait un si grand soin de couvrir son mérite. Le public, qui révérait sa vertu, n'a connu que la moindre partie d'un si grand homme. Mon père aurait voulu pouvoir se dérober aux yeux mêmes de ses enfants ; et c'était presque malgré lui qu'une longue habitude les mettait en état de pénétrer jusque dans le sanctuaire de cette âme vertueuse qui n'avait rien à cacher aux hommes, mais qui ne voulait se montrer qu'à Dieu. Je

remplirai donc un devoir de justice en lui rendant, après sa mort, une partie de la gloire qu'il a méprisée pendant sa vie ; je la lui rendrais bien plus entière sans cette même modestie que je loue ici presque à regret, et dont je me plaindrais bien plus volontiers en ce moment. De combien d'actions mémorables nous a-t-elle enlevé la connaissance ! Dieu, qui les a vues, en sera la récompense éternelle; mais nous les ignorons, et elles manqueront toujours à notre instruction. Mon père parlait si peu de lui-même, et il le faisait si sobrement, quand il ne pouvait l'éviter, que nous ne savons presque de ses actions que celles qu'il n'a pu nous cacher. Encore fallait-il le surprendre en quelque manière pour les savoir, et ce n'a été que par une espèce de larcin ou, si l'on veut, par une industrie louable, que nous avons pu lui dérober au moins quelques traits de sa vie.

Mais c'est ce qui m'excite encore plus à en recueillir les restes précieux, pour immortaliser sa mémoire dans ma famille avec ma juste reconnaissance, heureux si je pouvais employer pour lui tout ce que j'ai reçu de lui ! Je lui dois le peu que je suis, je lui dois même ce que je ne suis pas, puisqu'il n'a pas tenu à lui que je ne le fusse ; et si je n'ai pas eu le mérite de répondre pleinement à ses soins, j'aurai au moins celui de le mettre à ma place, et de vous dire : Mes chers enfants, remontez directement à votre aïeul, oubliez le degré qui vous en sépare, et, vous rapprochant ainsi de ce grand exemple, rendez-vous dignes d'en profiter beaucoup mieux que celui qui n'est propre qu'à vous le montrer.

Je m'arrête peut-être trop longtemps à vous expliquer les motifs du discours que je vous adresse. La vie d'un tel père, écrite à de tels enfants, ne demande point de préface; mais c'est ici bien moins une production de mon esprit qu'une effusion de mon cœur. Vous vous en apercevrez souvent dans la suite, mes chers enfants. Le sentiment me conduira dans ce récit beaucoup plus que l'ordre des temps; et vous ne devez le regarder que comme une espèce de conversation

libre et indépendante des règles du style historique que j'ai avec vous sur le caractère, sur les mœurs et sur les vertus de mon père.

Il pouvait dire de lui ce qu'il nous a mis en état de dire de nous-mêmes : *Nous sommes les enfants des saints.*

Il était fils d'un père [1] et d'une mère dont il avait reçu la sainteté comme par une espèce de succession; mais il ne put jouir des exemples du premier. Il avait à peine sept ans lorsqu'une mort prématurée le lui enleva, et le laissa entre les mains d'une mère vraiment chrétienne, qui ne resta dans le monde que pour l'élever dans la vertu : contente de son ouvrage, elle eut la force de renoncer à en jouir; et, se détachant d'un objet si digne de sa tendresse, elle se consacra entièrement à Dieu dans le monastère des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, où elle n'eut plus qu'à lever les mains au ciel pour un fils qui venait d'entrer dans le tourbillon des affaires; et ce fut là que, malgré la délicatesse de son tempérament et les grandes infirmités dont elle était affligée, elle soutint, pendant près de vingt-cinq ans, l'austérité d'une vie sainte que Dieu couronna par une plus sainte mort.

Un frère aîné [2], qui était beaucoup plus âgé et d'un autre lit que mon père, eut aussi pour lui des soins presque paternels, mais par des vues plus humaines que celles de ma grand'mère. Né avec beaucoup plus de génie, et capable de s'élever par son mérite, il n'était pas aussi exempt d'ambition que mon père l'a toujours été, et il pensait peut-être encore plus à avancer son frère qu'à le former.

Mais Dieu semblait prendre soin de l'instruire et de le former lui-même; il suppléait à ce qui manquait aux connaissances de la mère, et il prévenait même les souhaits am-

[1] Antoine d'Aguesseau, premier président du parlement de Bordeaux

[2] François d'Aguesseau, maître des requêtes et président du grand conseil.

bitieux du frère par l'heureux naturel et les inclinations vertueuses qu'il avait données à mon père, dont l'esprit, né pour ainsi dire raisonnable, le conduisait dès l'enfance et lui tenait lieu du père le plus sage et le plus vigilant.

On le mit au collége de Navarre, qui était alors le plus célèbre de l'Université, et on lui donna un précepteur qui eut plus besoin de le retenir que de l'exciter à s'instruire.

Il marchait d'un pas si rapide, qu'il fut en état d'entrer en rhétorique à l'âge de douze ans. Toutes les années du cours de ses études le virent sortir victorieux de la carrière, c'est-à-dire après y avoir remporté les quatre premiers prix qu'on distribue à la fin des classes. Toutes les heures que les exercices ordinaires du collége lui laissaient libres, et une grande partie même des jours de repos, il les donnait à la lecture suivie des plus grands modèles de l'antiquité grecque et latine. Les poëtes embellissaient son imagination, sans y laisser la moindre impression dont sa timide vertu pût être alarmée. Il en savait cueillir toutes les fleurs, sans en prendre le poison qu'elles cachent souvent sous une surface agréable. Les beautés de la poésie et de la prose frappaient tellement son goût, et il avait reçu de la nature une mémoire si heureuse, que, quoique ses occupations eussent rompu de bonne heure ce commerce étroit qu'il avait d'abord lié avec les muses, on eût dit, même à l'extrémité de sa vie, qu'il ne l'avait employée qu'à étudier les belles-lettres. Des passages entiers de poëtes, d'historiens, d'orateurs, venaient s'offrir à lui comme d'eux-mêmes; et il en répétait les propres paroles avec une facilité et une exactitude dont lui seul n'était pas surpris, parce qu'il croyait que tous les hommes étaient nés aussi heureusement que lui. Sa vertu se déclara aussi promptement que son amour pour la science, et il en donna une marque si rare dès son enfance, qu'elle mérite bien que j'en conserve ici la mémoire. Il n'est rien d'indifférent dans la vie des grands hommes, et ce sont

quelquefois les traits les plus faibles en apparence qui découvrent le mieux leur caractère.

Les camarades de mon père, qui connaissaient la bonté et la facilité de ses mœurs autant que celles de son esprit, le venaient souvent prier de faire leur ouvrage pour eux. Il se prêtait d'abord de tout son cœur à leurs désirs, et la facilité de son génie était si grande, qu'il lui en coûtait peu pour les satisfaire; mais il s'aperçut bientôt de lui-même qu'il les servait trop bien pour leur paresse, et fort mal pour leur instruction. Il se reprocha de contribuer, par son travail, à les mettre en état de tromper leurs maîtres, ou plutôt de se tromper eux-mêmes, en prenant une habitude d'ignorance et de dissipation dont ils se repentiraient un jour. Il les pria donc de trouver bon qu'il ne leur rendît plus un service si dangereux; et, après leur avoir fait aimer sa complaisance, il commença dès lors à leur faire honorer sa vertu. J'ai su ce fait d'un de ceux mêmes qui avaient reçu de lui d'abord ce secours et ensuite cette instruction. Aussi m'a-t-il assuré plus d'une fois que les enfants du même âge que mon père le regardaient moins comme le compagnon de leurs études que comme un modèle qui excitait plus d'admiration que d'envie, parce que sa modestie, égale à ses talents, ne leur inspirait pour lui qu'une tendresse mêlée de respect, et déjà même d'une espèce de vénération.

Il sortit fort jeune du collége, où je ne sais si on lui laissa le temps d'achever sa philosophie : c'était peut-être celle de toutes les sciences qu'il avait le moins cultivée. On l'enseignait assez mal de son temps, mais il n'avait presque pas eu besoin de l'apprendre. La science du raisonnement et la connaissance de la morale, en quoi consiste la plus solide philosophie, étaient pour lui comme des sciences infuses. A voir l'ordre simple et naturel qui régnait dans tous ses écrits, il semblait qu'il eût passé sa jeunesse à étudier la logique et les mathématiques. La connaissance du cœur lui avait encore moins coûté que celle de l'esprit humain. Il

n'avait eu qu'à étudier le sien pour y trouver les règles de tous les devoirs, et jamais il n'y a eu d'homme dont on ait pu dire, avec plus de vérité, qu'il avait appris à connaître Dieu en l'aimant, et la vertu en la pratiquant.

Ce fut avec de si heureuses dispositions que mon père entra dans l'étude du droit; et, comme il aimait la science par devoir, encore plus que par inclination, il s'appliqua entièrement à cette étude, parce que c'était celle de son état. Peu content de savoir la jurisprudence en disciple, il voulut la posséder en maître, remontant jusqu'aux premiers principes, pour en descendre par degrés jusqu'aux dernières conséquences; et, toujours plus attentif à la raison de la loi qu'à la loi même, il la dégageait de ce mélange de subtilités dont la science du droit est comme surchargée, pour la ramener à la pureté de sa source, je veux dire à ce que l'idée de la justice naturelle présente sur chaque matière à des esprits raisonnables qui savent la méditer attentivement. C'est ainsi que se formaient en lui cette étendue et cette supériorité de lumières qui étonnaient, dans la suite, les plus célèbres avocats lorsqu'ils travaillaient avec lui; ce qui leur faisait dire qu'ils avaient appris le droit en jurisconsultes, mais que mon père le savait en législateur.

Il entra dans la carrière de la magistrature par une charge de conseiller au parlement de Metz, qui lui laissait le temps de mettre ordre à ses affaires, dont l'état demandait qu'il s'y livrât d'abord entièrement; mais un événement singulier lui donna bientôt beaucoup plus de richesses qu'il n'en désirait, et il s'en fallut peu que son désintéressement ne le mît hors d'état d'en profiter.

Son frère, marié depuis peu de temps, et dont la femme était grosse, tomba dans une maladie de langueur qui parut enfin incurable. Il voulut faire son testament et donner tout son bien à mon père, en cas que l'enfant dont sa femme était sur le point d'accoucher vînt à mourir. Il confia ses intentions à mon père, et il le pria plusieurs fois de lui

amener M. Auzanet, avocat d'une grande capacité, avec lequel il voulait faire le projet de sa dernière disposition. Mon père éludait toujours ses instances en le remettant d'un jour à un autre, jusqu'à ce qu'enfin le malade, voyant bien qu'il ne serait jamais obéi, précisément parce que mon père avait intérêt de le faire, envoya lui-même chercher cet avocat, et fit peut-être plus de plaisir à mon père en ménageant ainsi sa pudeur que par le don de tout son bien : il mourut peu de temps après avoir fait son testament; sa femme le suivit le même jour, elle perdit la vie en accouchant, et son fils ne vécut que pour recevoir le baptême. La mort qui les avait joints, fit aussi qu'on réunit leurs funérailles ; et le public vit passer la lugubre cérémonie du père, de la mère et du fils unique, portés tous trois en terre dans le même convoi : spectacle touchant, même à l'égard d'une famille particulière, mais qui de nos jours a excité bien plus justement les larmes de toute la France sur les pertes redoublées de la maison royale.

Plus affligé de la mort de son frère que content d'en avoir recueilli la succession, mon père y trouva une charge de maîtres des requêtes, dont il demanda l'agrément, et dans laquelle il fut reçu à l'âge de vingt-trois ou vingt-quatre ans. Son goût y eut peu de part, encore moins les conseils de l'ambition. Il y entra par l'avis de sa famille, qui crut que cet établissement convenait à l'état de sa fortune ; et je lui ai entendu dire plusieurs fois que, s'il avait pu suivre son inclination naturelle, il se serait borné à passer ses jours dans une charge de conseiller au parlement de Paris. C'était ce qu'il appelait la pure et véritable magistrature : rien ne lui paraissait plus heureux que de vivre dans l'indépendance de la cour, au milieu d'une compagnie qui, faisant gloire de ne connaître que les règles de la justice, trouve sa route toujours tracée par des lois immuables, ou par des maximes qui ne sont pas sujettes aux variations du gouvernement ou du ministère. L'homme de bien ne craint point ces repro-

ches secrets de la conscience, dont il est souvent menacé dans les emplois où il faut trouver ce tempérament si difficile, ce milieu si rare, entre la soumission qui est due au prince et la fidélité qu'exige le devoir. Si le conseiller au parlement s'élève moins haut qu'un petit nombre de ceux qui réussissent au conseil, il n'est point en danger de tomber aussi bas que le plus grand nombre.

Les maîtres des requêtes ressemblent aux désirs du cœur humain, ils aspirent à n'être plus ; c'est un état qu'on n'embrasse que pour le quitter, un corps où l'on n'entre que pour en sortir, et quiconque y vieillit se sent tous les jours dépérir et tomber dans l'oubli ; pendant que le magistrat qui s'est fixé au parlement vit content dans son état, parce qu'il ne veut être que ce qu'il est, toujours sûr, s'il a du mérite, de voir croître sa considération avec le nombre de ses années, et de recevoir des mains de la vieillesse, suivant l'expression de l'Écriture, cette couronne de dignité qui ne se trouve que dans les voies de la justice.

Ainsi parlait cet homme vertueux dans un temps où il n'avait pas sujet de se repentir du parti qu'il avait pris, et où l'opinion publique lui promettait ce qu'il avait beaucoup mieux mérité que son fils.

Mais je tombe déjà dans les digressions que je vous ai annoncées, mes chers enfants, et les sentiments de mon père me font perdre le fil de son histoire. Il entra donc dans la charge de maître des requêtes, mais avec les dispositions du plus sage sénateur. On ne le vit point, comme la plupart de ceux qui font ce premier pas dans la route de la fortune, s'empresser de faire sa cour, se ménager des protecteurs, s'insinuer par toutes sortes de voies auprès des ministres qui sont les maîtres ou le canal des grâces, et ne donner à la justice que les restes d'une attention usée par les soins et les mouvements de l'ambition ; il ne parut à la cour que par nécessité, et il ne connut dès lors, comme dans toute la suite de sa vie, d'autre protecteur que son mérite, d'autre

degré pour s'élever que sa seule réputation, d'autre vue que celle de remplir son devoir. Il fallut en effet, comme vous le verrez bientôt, que la Providence prît soin de sa fortune; mais, sans en désirer le progrès, il ne pensait qu'à le mériter, et je présume que ce fut dans les premières années de son service au conseil, qu'étant moins chargé d'occupations, il trouva le loisir d'étudier à fond les ordonnances de nos rois, et les principales règles de l'ordre public, dont il était plus instruit qu'aucun magistrat du royaume.

Tranquille dans le pays même de l'inquiétude et des désirs, la seule chose qui manquait à son bonheur était d'en jouir avec une femme de son caractère. Il la chercha et il la trouva, ou plutôt le ciel lui fit ce présent si rare, et qu'il n'accorde pas toujours, même à l'homme de bien.

M. de la Houssaye, maître des requêtes, qui se distinguait au conseil par sa vertu autant que par ses talents, et qui avait connu mon père dès le collége, était lié étroitement avec lui, par la conformité des inclinations, et par cette espèce de sympathie naturelle qui unit les hommes vertueux. Il voulut en resserrer les nœuds, en y joignant ceux de l'alliance; et comme Me de Perigny, dont il avait épousé la fille aînée, en avait une seconde dont il connaissait tout le mérite, il crut qu'elle était née pour mon père, comme mon père était né pour elle. La Providence venait même de rompre un mariage presque conclu pour mon père, et qui, selon toutes les apparences, n'aurait pas été aussi heureux. M. de la Houssaye profita de l'occasion, et, le ciel secondant ses soins, il parvint heureusement à faire son beau-frère de celui qui était son meilleur ami.

Le mariage n'a peut-être jamais uni tant de raison et de vertu de part et d'autre dans cette espèce de société où les biens de l'esprit doivent entrer encore plus que ceux du corps. J'ose dire néanmoins que mon père et ma mère y apportèrent des caractères fort différents, et des genres de mérite dont on pouvait dire qu'ils étaient plutôt égaux que

semblables : égaux par l'esprit et par la manière de penser, égaux par le cœur et par la noblesse des sentiments, égaux par la raison qui était la règle commune de leurs actions, égaux enfin par la religion, qui les rendait plus grands encore aux yeux de Dieu que la raison à ceux des hommes; mais cette égalité de mérite était variée en eux, dans tous les degrés, par la différence de leurs caractères.

L'esprit de mon père avait naturellement je ne sais quoi de plus doux et de plus également aimable; c'était, pour ainsi dire, une raison vivante et animée, qui agissait si simplement et si uniment en lui, que, comme elle était toujours la même au dedans, elle paraissait toujours la même au au dehors, sans qu'il eût jamais besoin de détendre ou de remonter l'harmonie de son âme, qui se soutenait sans peine et sans efforts sur un ton toujours uniforme.

Ma mère était née avec un esprit plus vif, plus rapide, plus impétueux; et si elle s'était livrée à son caractère, on aurait pu l'admirer d'abord par estime, plutôt que l'aimer par cet attrait sensible que la douceur de mon père répandait naturellement : sa raison avait quelque chose de plus haut et de plus dominant; elle aurait pu même devenir impérieuse, si ma mère n'eût été toujours attentive à la tempérer par sa sagesse. L'un, du côté de l'esprit, donnait plus qu'il ne promettait dans le premier abord; l'autre promettait davantage, et ne donnait pas moins. Le génie de mon père était plus fécond et plus facile. Capable d'acquérir toutes les sciences, et surtout celles qui dépendent de la beauté de l'esprit, également propre à plaire aux hommes par des charmes naturels, et à les conduire par la force de sa raison. L'esprit de ma mère, quoique très-aimable, paraissait plus déterminé à ce dernier genre de mérite : esprit véritablement mâle dans un corps de femme, on eût dit qu'elle était née pour gouverner, et elle l'aurait pu faire par goût, au lieu que mon père s'y portait par devoir plutôt que par inclination.

Le cœur, qui a tant de part aux opérations de l'esprit, était aussi distingué en eux par des caractères différents : ils l'avaient tous deux également tendre, également capable d'amitié et de charité, mais la tendresse de mon père était plus douce et celle de ma mère était plus vive.

Les malheurs ou les défauts de ceux qu'elle aimait la touchaient beaucoup plus que mon père, et elle sentait peut-être aussi plus fortement leur bonheur et leurs vertus. L'imagination est toujours bien plus proche du cœur; mon père n'en avait qu'autant qu'il est nécessaire pour le secours et pour l'ornement de la raison, dont elle ne faisait chez lui que suivre et animer les mouvements. Ma mère en avait assez pour dominer par son imagination même, si elle n'eût trouvé qu'il était plus digne d'elle de ne régner que par la raison; et comme la raison peut bien réprimer, mais non pas prévenir les premiers mouvements, la sensibilité et la délicatesse de son cœur étaient si grandes que sa santé en souffrait quelquefois. Il semblait que son corps se fût chargé de toutes les faiblesses de la nature, pour n'en laisser aucunes à son âme.

Sa religion même était égale à celle de mon père, sans lui être entièrement semblable. La piété paraissait avoir eu plus à combattre dans l'un que dans l'autre. Ma mère était née avec plus de goût pour le monde, et son caractère même avait beaucoup plus besoin d'une espèce de dissipation. Une conversation vive et animée aurait eu de grands charmes pour elle, et personne n'y était plus propre quand elle voulait bien s'y prêter. Peut-être même, si la religion n'avait étouffé en elle tous les sentiments humains, n'aurait-elle pas été entièrement insensible à l'ambition et à cette espèce de politique dont les femmes d'un génie supérieur sont encore plus touchées que les hommes. Elle avait un air de dignité et un talent naturel pour la représentation qui auraient pu faire le mérite d'une autre femme, mais qui ne servaient en elle que de matière aux efforts de sa vertu et d'exercice à son

humilité. Véritablement digne du nom de la femme forte, tout ce qu'elle avait de plus grand et de plus aimable, selon le monde, elle eut le courage de le sacrifier sans réserve à la religion.

Dieu seul peut savoir combien ce sacrifice constant et universel a coûté chez elle à la nature, et, pour finir ici ce parallèle des différentes vertus de mon père et de ma mère, on peut dire que si l'un a joui du bonheur de n'avoir presque point d'obstacles à surmonter dans la voie du salut, la gloire de l'autre a été de les avoir tous surmontés; en sorte que, si Dieu mesurait le mérite, comme les hommes le font souvent, par la difficulté de l'entreprise, la vertu qui a combattu avec tant de succès l'emporterait sur celle qui semble n'avoir rien eu à combattre. Mais qui serait assez téméraire pour vouloir décider de la préférence entre deux âmes, dont l'une fut, pour ainsi dire, assez sainte pour n'avoir pas besoin de se vaincre, et l'autre assez vertueuse pour se vaincre toujours? Je dirai donc seulement que le ciel en les unissant, les avait associés par la diversité même de leurs caractères. Le mélange de leurs grandes qualités, plutôt différentes que contraires, ne formait du mari et de la femme qu'une seule âme parfaite. dont les vertus, toujours tempérées l'une par l'autre, se devaient réciproquement le mérite accompli, d'être toutes deux également éloignées du défaut et de l'excès.

La douceur de leur union fut sur le point d'être rompue presque dans sa naissance, par la petite vérole, dont ma mère fut attaquée si dangereusement qu'on désespera plus d'une fois de sa vie. Mon père qui n'avait jamais eu cette maladie, s'enferma avec elle, et ses prières, beaucoup plus que les soins des médecins, la retirèrent des portes de la mort. Il la reçut donc une seconde fois des mains de Dieu, et il ne crut pas acheter trop chèrement cette faveur par le même mal qu'il n'avait que trop mérité par son assiduité auprès de ma mère. Il en sortit avec beaucoup moins de danger; et la joie de se

voir rendus l'un à l'autre succéda heureusement à leurs alarmes réciproques.

Il entra donc dans l'exercice de ses fonctions, et il y joignit celles de la charge de président au grand conseil, qu'il avait achetée pour y trouver une occupation qui, dans un âge plus avancé, pût remplir le vide et presque le néant d'un ancien maître des requêtes. Son mérite était tellement reconnu que, sans ambition même, il aurait pu se croire à portée d'obtenir une intendance; mais le décri dans lequel la plupart des intendants étaient tombés pendant la mauvaise administration des finances, la réputation de dureté que M. Colbert s'était acquise, en voulant y établir un meilleur ordre, et, plus que tout cela, une délicatesse de conscience effrayée des dangers inséparables de la fonction d'intendant, faisaient que mon père la redoutait, bien loin de la désirer. Ma mère n'y avait pas moins d'éloignement, non par le goût des plaisirs qui attachent les autres femmes à la vie de Paris, mais par la liberté et la tranquillité dont on y jouit, lorsqu'on est assez heureux pour ne pas connaître l'ambition, ou assez sage pour la vaincre.

Une occasion imprévue, qu'on peut bien regarder comme un coup de la Providence, changea en un moment le plan qu'ils s'étaient formé pour toute la suite de leur vie.

Mon père fut chargé d'une affaire qui regardait la finance, et à laquelle on savait que M. Colbert donnait une grande attention. Ce ministre la regardait en contrôleur général, et mon père, qui ne la voyait qu'avec les yeux d'un magistrat, y trouva, ce qui n'est que trop ordinaire, la finance directement opposée à la justice. Il la rapporta avec l'ordre, la justesse et la solidité qui lui étaient naturels. Il appuya son avis de toutes les raisons que ses lumières et son amour pour la justice pouvaient lui inspirer. M. Colbert opina fortement pour le parti contraire. La modeste et judicieuse résistance de mon père balança quelque temps les suffrages; mais enfin la raison fut vaincue par l'autorité, c'est son sort le plus or-

dinaire, et l'on crut que sa défaite serait fatale à son défenseur. Ceux qui aspiraient aux intendances regardèrent mon père comme un homme dont la fortune était perdue; peut-être même s'applaudirent-ils en secret d'avoir un concurrent de moins, et un concurrent si dangereux par son mérite.

Leur attente fut trompée, et M. Colbert, qui avait opiné sur le procès en ministre de la finance, jugea du rapporteur en homme juste et d'un génie supérieur. Il conçut une idée avantageuse, et de la droiture d'un jeune maître des requêtes qui avait eu le courage de lui résister, et de la capacité avec laquelle il l'avait fait. Il renferma pour lors ces sentiments au dedans de lui-même; mais l'intendance du Limousin ayant vaqué peu de temps après, il fit nommer mon père pour la remplir, sans lui en avoir parlé. La commission en fut expédiée avec le même secret, et portée au sceau par l'ordre de M. Colbert. Elle y serait demeurée longtemps, si un secrétaire de M. le chancelier Seguier ayant rencontré par hasard M. de la Houssaye, ne lui eût demandé pourquoi mon père faisait si peu de cas de sa commission d'intendant, qu'il semblait attendre qu'on allât la porter chez lui. Surpris et embarrassé d'un pareil discours, M. de la Houssaye lui répondit que la raison en était bien simple, quoique difficile à croire, que c'était parce que mon père n'en savait rien, qu'il n'avait même jamais demandé d'intendance, et qu'il était bien éloigné de croire que M. Colbert pensât à lui, sans lui en rien dire. Il fut, en effet, encore plus étonné que M. de la Houssaye ne l'avait été, d'apprendre cette nouvelle. Son premier mouvement le portait à refuser ce que ses égaux briguaient avec tant d'ardeur, et qu'on ne lui laissait pas seulement la peine de demander; mais enfin le conseil de ses amis, qui prévoyaient déjà tout le bien qu'il devait faire dans la fonction d'intendant, le détermina à suivre l'ordre de Dieu, si clairement marqué par la singularité d'un tel choix. Il fit donc retirer

sa commission du sceau, et il alla remercier M. Colbert d'une grâce qui avait prévenu jusqu'à ses désirs. Il entra chez ce ministre en tremblant, soit par un effet ordinaire de sa pudeur et de sa modestie, soit par la répugnance même qu'il sentait toujours au dedans de lui pour le service auquel il allait s'engager; mais il en sortit content et plein de confiance, moins par les témoignages d'estime qu'il reçut de M. Colbert, que par les bonnes intentions qu'il reconnut en lui pour le soulagement des peuples, pour le rétablissement du commerce, et pour tout ce qui pouvait contribuer au bien public.

Telle fut, mes chers enfants, la vocation de mon père aux fonctions d'intendant, et il serait à souhaiter que celle de tous les hommes appelés à des places importantes fût aussi légitime. Je ne sais cependant ce qu'on doit admirer le plus dans cet événement, ou de la fermeté d'un jeune magistrat qui ose résister non-seulement avec sagesse, mais avec force, à un ministre tout-puissant, ou de la modération et de la justice du ministre qui le choisit de lui-même, et qui le préfère à tous autres maîtres des requêtes, précisément parce qu'il lui avait résisté.

Malgré l'esprit de servitude qui augmente tous les jours, il est encore des magistrats capables de s'exposer, en faisant leur devoir, à la haine du ministre le plus accrédité; mais il est glorieux de mériter la faveur des hommes par la seule contradiction qu'on oppose à leurs sentiments. Une telle action ne fait donc pas moins d'honneur à M. Colbert qu'à mon père, et si la rareté décidait de la préférence, la vertu du ministre pourrait avoir ici l'avantage sur celle du magistrat.

Après avoir reçu les instructions de M. Colbert, mon père n'eut plus qu'à partir pour son intendance; et ce fut vers la fin de l'année 1665 qu'il en alla prendre possession. Il y répondit d'abord à l'attente du ministre, et je ne craindrai point de paraître suspect si je dis qu'il la surpassa.

Le Limousin le dirait beaucoup mieux que moi, si je pouvais faire parler ici cette province. La mémoire de l'homme juste qui l'a gouvernée y est encore en bénédiction; les pères y ont transmis à leurs enfants le souvenir de ses vertus, et tous les peuples y regardent le temps de son administration comme une heureuse époque qu'ils célébreront toujours par leurs regrets.

Les habitants de ce pays pouvaient dire en effet, comme ceux de l'Espagne lorsque le jeune Scipion y arriva : *Venisse diis simillimum juvenem omnia vincentem benignitate ac beneficiis.* Mon père comprit d'abord qu'un intendant placé entre le roi et le peuple doit se regarder comme l'homme de l'un et de l'autre, tellement destiné à être l'organe des volontés du maître, qu'il le soit peut-être encore plus des vœux et des prières des sujets, qui ne peuvent presque s'adresser qu'à lui pour faire entendre jusqu'aux pieds du trône la voix de leurs misères. Deux devoirs, si peu compatibles en apparence, se réunirent toujours dans la conduite de mon père; il trouva sans peine ce tempérament, si rare et si difficile à garder, entre les intérêts du roi et ceux de ses peuples. Il prit, entre ces deux grands objets de ces fonctions, le caractère d'un arbitre équitable rendant à César tout ce qui est dû à César, et au peuple tout ce qui convient au peuple, parce qu'il commençait toujours par rendre à Dieu ce qui est dû à Dieu.

J'ai entendu dire à ceux qui en avaient été les témoins que c'était une chose admirable de lui voir faire le département des tailles. Ce n'était point en traversant toute sa généralité d'une marche rapide et plus convenable à un voyageur ou même à un courrier qu'à un intendant; il s'arrêtait longtemps dans le même lieu, attentif à écouter toutes les plaintes, encore plus à connaître et à réformer tous les abus. Aucun besoin, aucune affliction des peuples n'échappait à sa vigilance. Il entrait dans les moindres détails, non-seulement sur ce qui regardait les impositions et

la levée des droits du roi, mais sur tout ce qui pouvait contribuer à rétablir l'agriculture, à faire fleurir l'industrie, à faciliter et à perfectionner le commerce. La justice, sa première inclination, qui dominait toujours dans son cœur, comme s'il n'eût été chargé que de la rendre, se mêlait aux fonctions de la finance sans les retarder. Il veillait, autant qu'il est permis à un intendant de le faire, sur la conduite des juges; il s'informait de leur caractère et de leur réputation; il les avertissait de leur faute, et souvent par le seul poids de ses paroles il les obligeait à les réparer. Cette espèce de visite qu'il faisait tous les ans, et souvent même plus d'une fois, dans sa province, était moins la visite d'un intendant que celle d'un magistrat. Elle imitait même en quelque manière celle d'un évêque, par l'attention de mon père à s'informer des besoins de chaque paroisse, des réparations qu'on faisait, ou qu'on devait faire aux églises, des écoles destinées à l'instruction des enfants, de l'état des hôpitaux et des maisons qui servent d'asile aux misérables. Toutes les propositions qu'on lui faisait, ou pour soutenir, ou pour augmenter ces sortes d'établissements, trouvaient auprès de lui un accès favorable. Il prévenait même souvent les désirs et les vues de ceux à qui l'administration en était confiée. Chaque genre de misère trouvait en lui le remède qui lui était propre, et sa charité était ingénieuse à lui inspirer les moyens d'exécuter tout ce qu'elle lui avait fait désirer.

On ne craignait donc point son arrivée, on l'attendait au contraire avec impatience; et les peuples regardaient le temps de son département comme la saison la plus heureuse de l'année, où leurs maux allaient être soulagés, autant qu'il était possible, ou du moins adoucis par l'espérance d'un avenir plus favorable; et les malheureux, dont il avait reçu efficacement les plaintes dans une élection, annonçaient, par leurs bénédictions, le même bonheur à celle qu'il allait visiter.

Ce fut cette attention suivie et continuelle qui lui fit connaître si parfaitement, en peu de temps, toutes les parties et tous les biens, comme tous les maux de sa généralité, qu'on eût dit qu'elle était devenue sa patrie; et d'un autre côté il en avait tellement gagné tous les cœurs, qu'il semblait que les habitants du Limousin ne fussent à son égard que comme une seule famille dont il était le père.

De toutes les connaissances particulières qu'il acquérait, soit dans le département des tailles, soit dans ses autres occupations, il en tirait comme des conséquences générales sur lesquelles il formait le plan de tout ce qui se pouvait faire de plus utile, soit pour le service du roi, ou pour le bien de ses sujets, dans la partie de l'administration publique qui était commise à ses soins. La supériorité de son esprit le portait naturellement à ne pas estimer beaucoup ces remèdes particuliers qui ne font, pour ainsi dire, que fermer une seule plaie, et qui, n'agissant point sur toute l'habitude du tempérament, n'empêchent pas qu'il ne s'en forme de nouvelles peut-être encore plus dangereuses. Il estimait infiniment plus, dans l'ordre de la police extérieure, ce que l'on peut appeler la médecine de précaution, qui s'attache à prévenir les maladies encore plus qu'à les guérir; et si une âme aussi sincèrement humble que la sienne eût pu être susceptible d'un secret retour de complaisance sur elle-même, ç'aurait été uniquement lorsqu'il pouvait se flatter d'avoir découvert, non pas un moyen de punir les fautes, mais l'art d'empêcher qu'on n'en pût commettre, et de faire en sorte qu'il y eût moins de crimes à condamner, parce qu'il y aurait moins de criminels.

Si la bonté de son cœur lui faisait souhaiter de ne trouver que des innocents, elle ne l'empêchait point de punir les coupables, quand il avait bien connu leurs crimes; et s'il était indulgent par inclination, il savait devenir sévère par nécessité. Il trouva dans le Limousin des gentilshommes dont la naissance ne servait qu'à rendre les attentats plus

dangereux, parce qu'ils étaient plus impunis, et qui, par des faussaires qu'ils avaient à leurs gages, ou par les ministres et les instruments de leurs violences, exerçaient sur les peuples une espèce de tyrannie.

La justice ordinaire était trop faible pour les attaquer avec succès. Mon père, qui avait informé la cour de leur conduite, en reçut l'ordre et le pouvoir de leur faire leur procès, dont la fin donna au public la satisfaction de voir de grands exemples qu'il désirait depuis longtemps, mais qu'il n'attendait presque plus. A la vérité, il en coûtait beaucoup à l'humanité de mon père, lorsqu'il présidait à ces sortes de jugements : il souffrait intérieurement, et son âme était dans une espèce d'angoisse quand il fallait décider souverainement de la vie des hommes. Les indices, les présomptions, les preuves, étaient pesés dans la balance de la plus exacte justice; s'il ne manquait plus rien à la parfaite conviction, son cœur affligé ne suivait encore qu'à regret le jugement de son esprit; et il aurait dit volontiers en ces occasions, comme un empereur romain : *Quam vellem nescire litteras!*

Il conserva non-seulement dans ses autres intendances, mais jusqu'à la fin de sa vie, cette précieuse timidité d'une conscience tendre et vertueuse. Longtemps après son retour de Languedoc, il fut un des commissaire que le feu roi nomma pour faire le procès à un chanoine de Beauvais qui avait voulu faire périr plusieurs de ses confrères par la calomnie la plus atroce. On fut surpris de voir ce magistrat si respectable, si ennemi de la fraude et de l'imposture, si supérieur en lumières et en expérience à tous les autres juges, n'opiner, sur ce procès, qu'avec une espèce de tremblement qui trahissait l'agitation intérieure de son âme. Plusieurs même de ses confrères regardèrent cet excès de délicatesse comme peu convenable à l'élévation de son génie; mais qu'il est heureux, mes chers enfants, d'être le fils et

le petit-fils d'un homme à qui on ne peut reprocher qu'une faiblesse si semblable à la vertu.

Je reviens à l'idée générale que j'ai voulu vous tracer, par rapport à sa première intendance, de l'esprit avec lequel il les a toutes remplies.

Dieu y répandait une bénédiction visible sur ses travaux. M. Colbert, charmé d'un mérite qui, dès qu'il parut, se montra parfait, semblait avoir une déférence aveugle pour ses avis. Cette âme, si ferme et si inflexible dans ses sentiments, se rendait sans peine à ceux d'un jeune homme sans expérience, mais qui ne lui présentait jamais que la raison et le bien public. Un tel intendant était vraiment fait pour un tel ministre. M. Colbert, c'est d'après mon père que je le dis, joignait à un esprit droit, capable de saisir et d'aimer le vrai, un cœur noble et généreux qui se portait naturellement au bien de l'État; aussi laborieux que pénétrant, il savait soutenir, par une application infatigable, les grandes vues qu'il avait pour la gloire du prince et pour la félicité des peuples. Tant qu'il en fut le maître, il ne sépara jamais ces deux objets, qui sont en effet inséparables; il sentait, ce qui est bien rare dans le ministère de la finance, qu'un roi de France n'est jamais plus riche que lorsque ses sujets le sont, et qu'au contraire les richesses du roi portées à un trop grand excès, en appauvrissant les peuples, appauvrissent enfin le prince même.

Mon père le servait véritablement selon son goût : ou il suivait exactement, ou il prévenait même les meilleures pensées de M. Colbert ; et comme son caractère, tel que je viens de vous le représenter, le portait toujours à simplifier ses idées et à les rendre plus générales par leur simplicité même, ce qu'il proposait pour le bien de son intendance se trouvait presque toujours également convenable à celui des provinces mêmes qui n'étaient pas confiées à son administration; en sorte qu'en travaillant pour la sienne, il servait également toutes les autres, méritant ainsi, par la

supériorité de ses lumières et par l'étendue de son zèle, d'être regardé, en quelque manière, comme l'intendant de tout le royaume.

Aussi, rien n'était égal à la satisfaction que M. Colbert témoignait avoir des services de mon père. Il le proposait pour modèle à tous les intendants, il en parlait souvent à ses enfants mêmes. Tous ceux qui travaillaient sous lui étaient témoins du plaisir qu'il avait à lire les lettres de mon père, et les mémoires qui les accompagnaient souvent. « C'est ainsi, disait-il, qu'il faut écrire ; il n'y a que M. d'Aguesseau qui sache donner ce tour et cet arrangement aux affaires. » Il portait ses lettres au conseil sans en faire d'extrait, il les lisait au roi, et il ne manquait presque jamais d'en faire valoir l'ordre, la netteté, l'exactitude, la solidité.

Mon père, de son côté, l'honorait véritablement, non par un amour-propre trop ordinaire, comme un homme dont il était si estimé, mais par les sentiments d'une exacte justice, comme un des plus grands ministres que la France ait jamais eus. Il répétait souvent que les années les plus heureuses de sa vie étaient celles qu'il avait passés en intendance, dans les premiers temps du ministère de M. Colbert. C'était alors, disait-il, qu'il était non-seulement facile, mais délicieux, de servir sous un contrôleur général qui entrait si pleinement dans tout ce qui tendait au bien public, qu'on était sûr de lui faire sa cour en ne faisant que son devoir. Si les suites de ce ministère n'ont pas été aussi heureuses pour les peuples que les commencements ; si M. Colbert s'est souvent vu forcé de s'écarter de ses premiers principes ; s'il s'est même repenti, comme on le prétend, à la fin de ses jours, d'avoir trop montré au roi jusqu'où il pouvait porter sa grandeur, il en a subi la peine par les jugements peut-être trop rigoureux du public. Mon père, qui était un juge plus équitable, l'excusait par la conjoncture des temps, qui avait été plus forte que les bonnes intentions de M. Colbert, et surtout par la concurrence d'un ministre ambitieux et peu

sensible à la ruine de l'État, pourvu qu'il vînt à bout de détruire son rival. Ainsi, plaignant plutôt M. Colbert qu'il ne le condamnait, mon père, sans juger de la personne, se contentait de déplorer les malheureux engagements d'une place où, selon lui, *il était rare d'entrer juste, et encore plus rare de demeurer, sans y devenir injuste.* Un ministre si éclairé trouva bientôt que l'intendance de Limoges était trop bornée pour un mérite aussi étendu que celui de mon père, et à peine l'y eut-il laissé pendant trois ans, qu'il le fit passer à celle de Bordeaux, qui était une des plus grandes intendances du royaume, parce qu'on n'en avait pas encore retranché ce qui a servi depuis à former presque entièrement la nouvelle intendance d'Auch.

Mon père sortit donc du Limousin avec les regrets des peuples qui y avaient vu croître avec plaisir sa famille, et non pas sa fortune. Il n'avait que deux filles lorsqu'il y alla, il en sortit avec trois filles et un fils. C'est lui qui est votre père, mes chers enfants, et qui n'en fut que mieux reçu pour s'être fait attendre plus longtemps. Il est incroyable à quel point toute la province, et surtout la ville de Limoges, partagea la joie de mon père dans cet événement ; on eût dit qu'il était né un fils à chacun de ses habitants. Aussi mon père ne fut guère moins affligé de les quitter qu'ils le furent de le perdre ; mais il fallait aller où l'ordre de la Providence l'appelait.

Il trouva un plus grand théâtre à Bordeaux, mais il n'eut pas besoin d'y porter de plus grandes vertus. Il n'avait plus à vivre avec des Limousins, peuple simple et docile, mais avec des Gascons déliés et remuants, qui conservaient une espèce de liberté par l'exemption de certains impôts, et qui semblaient ne pouvoir être bien conduits que par un intendant du caractère de M. Pellot, prédécesseur de mon père, qui avait gouverné cette province avec une hauteur et une sévérité sans lesquelles il avait cru, sans doute, qu'il était impossible de la contenir.

Outre le génie de la nation, mon père trouvait dans cette intendance des difficultés qu'il n'avait pas éprouvées dans la première : la nécessité de se ménager avec un parlement vif et délicat sur son autorité, et l'obligation de vivre avec un gouverneur résidant à Bordeaux. C'était alors le maréchal d'Albret, qui, avec beaucoup d'esprit, était susceptible de cette jalousie ordinaire aux gouverneurs contre les intendants, dont la politique de M. Colbert soutenait le pouvoir pour balancer celui que les gouverneurs de province et les grands seigneurs s'étaient attribué pendant la minorité du roi.

Mon père n'eut besoin que de sa sagesse et de sa douceur naturelle pour se mettre bientôt au-dessus de tous les obstacles. Son prédécesseur avait voulu se faire craindre, il ne pensa qu'à se faire aimer ; et il fut encore plus le maître par l'amour que M. Pellot ne l'avait été par la crainte. Le gouverneur fut bientôt son meilleur ami, et le parlement comprit d'abord qu'il n'avait rien à craindre d'un intendant qui, bien loin de vouloir entreprendre sur ses fonctions, ne cherchait qu'à adoucir les coups que cette compagnie, contre laquelle la cour était assez mal prévenue, s'attirait quelquefois par l'imprudence d'une partie de ses officiers. Elle était d'ailleurs naturellement bien disposée en faveur de mon père. Les habitants de Bordeaux le regardaient, avec raison, comme leur compatriote, puisqu'il était né dans cette ville, et la mémoire des vertus de son père, qui avait rempli pendant longtemps la place de premier président, y était encore vivante ; mais, quand la naissance ne lui aurait pas donné ces avantages, il les aurait bientôt acquis par la manière dont il vivait avec les officiers de ce parlement. Plus occupé qu'eux-mêmes de leurs véritables intérêts, prévenant tous les sujets de plaintes, ou les étouffant dans leur naissance, devenu le canal de toutes les grâces qui se répandaient sur cette compagnie, il se l'attachait en général par sa justice, et en détail par les services qu'il rendait à chacun de ses membres.

Je n'entrerai point ici dans ce qui regarde l'exercice des fonctions ordinaires d'un intendant, je ne pourrais que vous répéter ce que j'en ai dit dans le tableau général que j'ai essayé de vous tracer de sa conduite; il méritait qu'on dît véritablement de lui que

> ...... Ses vertus, l'une à l'autre enchaînées,
> Ramenaient, tous les ans, ses premières années.

Il fut donc le même dans la Guyenne qu'il avait été dans le Limousin, si ce n'est que son mérite semblait croître avec l'étendue et la difficulté de ses emplois; uniquement attentif à celui qu'il remplissait, sans penser jamais à ceux qu'il pouvait remplir, et regardant toujours le degré qu'il occupait comme s'il eût été le dernier dans l'ordre de sa fortune.

Il passa environ trois ans dans cette province, comme il avait fait dans celle du Limousin, et il aurait dû naturellement y demeurer plus longtemps : mais, soit que l'air de Bordeaux fût contraire à son tempérament, soit que la multiplicité des affaires et les fréquents voyages qu'il était obligé de faire pour se porter partout où le besoin des peuples et son devoir l'appelaient, eussent altéré sa santé, il fut attaqué d'un mal de poitrine et d'un crachement de sang qui donnèrent de l'inquiétude pour sa vie. Les médecins de Paris, que sa famille consulta, crurent que le séjour de Bordeaux pourrait lui être funeste : lui seul n'était point alarmé de son mal. Il commençait, en effet, à être mieux, et ma mère même, plus aisée à effrayer que lui sur ce qui regardait sa santé, était pleine d'espérance, lorsqu'il apprit que sa famille, par un excès d'affection pour lui, avait eu l'imprudence pardonnable de précipiter son retour, dans le temps même qu'il venait d'écrire à M. Colbert qu'il espérait d'être bientôt en état de reprendre la suite de ses affaires. Il en reçut une lettre par laquelle ce ministre lui mandait que le roi lui accordait à regret la permission de revenir à Paris,

et que Sa Majesté n'avait pu la refuser aux instances de sa famille, qui croyait son retour absolument nécessaire pour sauver sa vie. Tout autre que mon père aurait pris le parti de désavouer sa famille auprès d'un ministre qui aurait été ravi de révoquer une permission qu'on avait arrachée plutôt qu'obtenue de lui; mais, soit que ma mère crût qu'il fallait prévenir le retour du mal que l'air de Bordeaux pouvait renouveler, soit que le dégoût naturel pour les fonctions d'intendant, et le désir de mener une vie plus conforme à son inclination, eussent repris le dessus dans son cœur, ou qu'il craignît enfin que sa conduite n'eût un air de variation et d'inconstance, s'il ne profitait pas de la permission qu'on lui envoyait, il se détermina à partir, et il arriva à Paris si parfaitement rétabli, qu'il était comme honteux de se porter si bien, et qu'il fut obligé de s'en justifier auprès de M. Colbert, par l'inquiétude louable, mais excessive de sa famille.

On s'aperçut bientôt à Bordeaux de son départ, et à peine fut-il sorti de la province qu'il s'alluma dans cette ville une sédition qui pensa coûter la vie au gouverneur; ce qui fit sentir ce que c'est que la présence d'un homme de bien qui tient en sa main les cœurs de tout un peuple, et dont la vertu se fait respecter des factieux mêmes. Ce fut peut-être la seule chose qui fit regretter à mon père le séjour de Bordeaux; au surplus, il se repentit si peu du parti qu'il avait pris, que, sans être sensible à la perte des services qu'il avait rendus dans deux intendances, il reprit les fonctions de ses charges avec autant de tranquillité que si des emplois plus brillants, et remplis avec une si grande distinction, ne lui eussent pas donné lieu d'espérer une plus haute fortune.

Il passa une année entière dans cet état, croyant que la cour ne pensait plus à lui, parce qu'il ne pensait plus à elle; mais M. Colbert ne l'oubliait pas, quoiqu'il dût être assez peu content de la manière dont on avait exigé de lui le retour de mon père. M. de Bezons, conseiller d'État, qui était depuis vingt ans intendant en Languedoc, ayant demandé

à en revenir, M. Colbert n'hésita pas sur le choix du successeur, et il apprit à mon père que le roi l'avait nommé pour remplir une place si importante. Presque aussi surpris de ce choix qu'il l'avait été du premier, mon père suivit la règle ordinaire, qui était de ne rien désirer, mais de se prêter aux ordres de la Providence. Ce ne fut pourtant pas sans efforts qu'il prit la résolution de s'arracher à une vie tranquille pour rentrer dans le mouvement des affaires, et se charger de conduire non-seulement une des plus grandes provinces du royaume, mais une des plus difficiles à gouverner.

Il en prit l'administration dans les derniers mois de l'année 1673, ayant laissé à Paris tous ses enfants, dont le nombre était augmenté d'un second fils qu'il avait eu pendant son séjour à Bordeaux, et qui est mon frère l'abbé.

On put bien lui dire, lorsqu'il arriva en Languedoc, ce que Galba disait à Pison : *Vous allez gouverner des hommes qui ne peuvent supporter ni une entière servitude, ni une entière liberté.* Tel est à peu près le caractère des peuples de cette province. Le roi veut bien y demander ce qu'il commande ailleurs, et y recevoir comme un don ce qu'il exige des autres provinces comme une dette. Si les prières des rois ne sont que des ordres adoucis, les états de Languedoc conservent au moins une apparence de liberté, par le pouvoir qu'ils ont de délibérer sur les secours que le roi leur demande, et sur la manière de les donner. La délibération était plus sérieuse lorsque le gouvernement était plus faible; mais quoiqu'à présent ils ne sachent plus qu'obéir, la province tire au moins cet avantage de son obéissance, que c'est elle qui impose et qui fait faire les recouvrements, non avec l'avidité d'un financier qui ne craint point de ruiner les peuples pourvu qu'il s'enrichisse promptement, mais avec la modération d'un bon père de famille qui ménage ses débiteurs, de peur de les rendre insolvables; et c'est ainsi que prenant toujours les moyens les plus doux pour s'exécuter

elle-même, elle fait sentir aux peuples combien l'ombre même d'une liberté sage et mesurée leur est avantageuse.

Les états de Languedoc étaient sur le point de s'assembler lorsque mon père y arriva; et le premier, comme le plus important devoir qu'il eut à remplir, fut de s'instruire à fond de la nouvelle forme de gouvernement que cette province lui présentait. Personne n'eût dit néanmoins qu'elle lui fût nouvelle, tant il semblait être né dans tous les pays où il allait, tant il avait de facilité à en prendre l'esprit et à y proportionner sa conduite.

Le seul talent qui parut nouveau en lui, parce qu'il n'avait pas encore eu occasion de le montrer, fut celui de l'éloquence. Il charma d'abord les états par la beauté des discours qu'il y fit, et qui semblaient n'avoir pas besoin du secours de l'autorité pour persuader ceux qui les écoutaient; mais, plus attentif à bien faire qu'à bien dire, il fit voir, dès ces premiers états, et encore plus dans ceux qui les suivirent, qu'un homme sage et désintéressé, qui n'est occupé que des intérêts de ceux qu'il gouverne, est toujours sûr de réussir auprès d'eux, en leur faisant faire un meilleur usage de leur liberté qu'ils ne le feraient eux-mêmes.

Il comprit d'abord que le bonheur de la province dépendait principalement d'un concert parfait entre les trois principaux personnages, qui sont comme l'âme et le premier mobile des états : le gouverneur, l'intendant et le président des trois ordres de la province.

Tous les honneurs appartiennent au premier, et l'intendant ne saurait trop le rassasier de cette espèce de représentation, dont il est ordinairement à souhaiter qu'il se contente pour le bien de la province. Un intendant qui est pleinement au fait des affaires du Languedoc et qui a toute la confiance du ministre, n'a besoin que d'une déférence extérieure pour tenir le gouverneur dans une dépendance effective, et pour conserver toute l'autorité réelle et décisive qui réside véritablement dans sa personne. Le président des

états y a aussi un grand crédit, et quoique l'intendant soit toujours le plus fort, comme l'homme du roi, il domine néanmoins d'une manière désagréable pour lui, et souvent nuisible au service, s'il n'agit de concert avec le président, et s'il ne le ménage de telle manière qu'il commence par le persuader pour le mettre en état de persuader les autres.

Mon père n'avait rien à souhaiter du côté du gouverneur; M. le duc de Verneuil, qui l'était alors du Languedoc, vraiment fils de Henri IV, au moins par la douceur, la simplicité et la facilité de ses mœurs, ne pensait qu'à se faire aimer encore plus que respecter; il ne venait dans la province que pour y tenir les états, et, plus occupé de la chasse et de la représentation extérieure que du soin des affaires, il s'estimait heureux de pouvoir s'en reposer sur un intendant si capable de les conduire, et si attentif à lui rendre tout ce qui lui était dû.

Le cardinal de Bonzy, archevêque de Narbonne, et en cette qualité président né des états, était d'un caractère aussi doux en apparence, mais non pas si facile à manier. Né avec tout l'esprit d'un Italien et toutes les grâces d'un Français, il s'était acquis un tel ascendant dans les états que, bien loin de lui résister ou de le contredire en rien, ils ne paraissaient occupés que du soin de lui faire leur cour, aussi bien qu'au marquis de Castries, son beau-frère, un des lieutenants généraux de la province, dont la femme était plus habile encore et plus profonde en politique que le cardinal son frère.

Le roi avait d'ailleurs de grands égards pour ce cardinal, qui, soit par la protection du grand-duc dont sa maison était née sujette, soit par les services qui l'avaient élevé à la dignité de cardinal, était très-bien à la cour, où il remplissait la charge de grand aumônier de la reine. Le roi, qui voulait être bien servi par un intendant, voulait aussi qu'il ménageât extrêmement le cardinal de Bonzy; et M. de Bezons, homme d'esprit et de talent, mais plus vif et moins

égal que mon père, avait éprouvé qu'il n'était pas sûr de se commettre avec un homme si accrédité. J'ai ouï dire en Languedoc qu'ils se faisaient souffrir alternativement l'un l'autre, et que dans les temps mêmes où ils agissaient de concert, leur union, plus apparente que réelle, n'éteignait pas des soupçons qui n'étaient qu'endormis, et prêts à se réveiller à la première occasion.

Mon père, plus heureux, parce qu'il était plus sage et plus maître de lui-même, se soutint toujours dans une parfaite égalité avec le cardinal de Bonzy. Sa prévoyance allait au-devant de toutes les difficultés, et ne leur laissait pas le temps de se former; et s'il s'élevait quelques nuages imprévus, il savait les dissiper aisément par l'exposition simple et naïve des motifs de sa conduite: attentif à ne donner jamais de fausses espérances par une facilité sujette au repentir, et lent à s'engager, parce qu'il ne variait jamais dans ses engagements, il donnait lieu au cardinal et à ses amis de dire souvent qu'il promettait moins que les autres, mais qu'il tenait davantage, et que sa retenue se trouvait à la fin plus utile que leurs avances.

Mais, quoique plein d'attention et de ménagement pour le cardinal, il évitait cependant avec soin de faire passer une liaison nécessaire jusqu'à une familiarité superflue et souvent dangereuse; il en était même heureusement dispensé par le fond de son caractère. Autant le cardinal de Bonzy le trouvait aimable dans les affaires et dans les devoirs communs de la vie, autant sa présence l'aurait-elle contraint dans une société de plaisirs et dans un cercle d'amusements; mon père s'y serait encore plus contraint lui-même. Le jeu et les autres divertissements qu'on cherche dans le monde étaient encore plus ennuyeux pour sa raison qu'ils ne lui paraissaient dangereux pour sa vertu. Il se souvenait toujours qu'il était né magistrat, et il en préférait la qualité à celle d'intendant. Assujetti sans effort aux bienséances les plus exactes de son état, il en conservait même l'habit ordinaire

dans les lieux où il faisait sa principale résidence. Bien éloigné de prendre les airs militaires que les intendants se donnent aujourd'hui, on le voyait toujours vêtu comme s'il eût été à Paris, et il était passé en proverbe de dire, en parlant d'une chose perdue, *qu'elle était avec l'épée de M. l'intendant.* Sa maison, ouverte à tout le monde, mais plus pour les affaires que pour les plaisirs, présentait à ceux qui en approchaient, l'image de la plus respectable magistrature. Aucun luxe, aucun faste n'y blessait les yeux les plus modestes; honorable sans être magnifique, elle était grande pour celui qui l'habitait. On croyait, en y arrivant, entrer dans le domicile de la sagesse, et sa simplicité même en faisait la véritable dignité. Sa table, bien servie et suffisante sans être somptueuse, exprimait, comme tout le reste, le caractère de sa modération naturelle; une liberté honnête, un visage toujours serein et gracieux, en faisaient le plus doux assaisonnement. Ma mère, qui avait su vaincre le penchant qu'elle avait pour le jeu, ne jouait jamais en Languedoc, et elle y donnait très-rarement à jouer; mais sa conversation était si amusante, et tellement proportionnée à tous les esprits, qu'elle ne laissait presque pas le loisir de désirer un autre divertissement. La vertu de l'un et de l'autre, austère au dedans, aimable au dehors, leur donnait pour amis tous ceux qui les voyaient assez pour les connaître. Mon père n'avait donc pas à craindre qu'on prît pour une marque de hauteur ou de singularité le soin qu'il avait d'éviter ce commerce trop libre, et ces sociétés dont le plaisir fait en même temps le mérite et le danger. La douceur, la bonté, l'humanité et la complaisance étaient tellement peintes sur son front, qu'on ne pouvait le voir sans être persuadé que, s'il ne se livrait pas plus à ce qu'on appelle le monde, l'humeur n'y avait aucune part, et que c'était la raison seule qui lui faisait garder cette réserve, comme plus convenable à la dignité de sa vie, dont il se croyait aussi responsable au public que de sa vertu même.

Tel se montra-t-il d'abord aux yeux des états de Languedoc, tel parut-il toujours à ceux de toute la province pendant un séjour de douze années. Il n'eut pas de peine à s'y rendre maître de tous les cœurs, et l'on peut dire que les Languedociens gagnèrent aussi le sien, non qu'il ne connût leurs défauts; il savait qu'ils étaient légers, flatteurs, courtisans, et par conséquent intéressés. Personne n'avait plus que lui le don de discerner les esprits, et il n'avait pas besoin de l'avis que Cicéron donne à son frère Quintus, *de se défier de ceux qu'une longue habitude de dépendance rend toujours amis de quiconque vient les gouverner;* mais il aimait les bonnes qualités des habitants de sa province, et il n'en craignait point les mauvaises; ils lui plaisaient par un caractère d'esprit vif et ingénieux, mais encore plus souple et plus docile; assez patient pour les laisser d'abord jeter un premier feu dont souvent ils ne sont pas les maîtres, il savait après cela en faire tout ce qu'il voulait, et il disait quelquefois qu'il n'avait point connu de pays où il fut si aisé à un intendant de faire le bien : il devait ajouter à un intendant tel que lui. L'opinion de son zèle et de son affection pour les avantages de la province, était tellement enracinée dans les esprits que, quoiqu'il eût le déplaisir d'en voir augmenter les charges presque tous les ans par l'immensité des dépenses du feu roi, il ne lui en coûtait que quelques paroles de plus pour trouver toujours dans les cœurs la même déférence pour la sagesse des tempéraments par lesquels il essayait d'adoucir la dureté des propositions qu'il était obligé de leur porter : on lui savait gré non-seulement de ce qu'il faisait, mais de ce qu'il aurait voulu faire, et on lui tenait compte de ses efforts pour le soulagement de la province, dans le temps même où il ne pouvait lui offrir que des désirs. Je ferais une espèce d'injure à sa mémoire si je parlais ici de son désintéressement, et il me reprocherait de louer en lui ce qu'il n'a jamais regardé comme une vertu; mais je ne dois pas aussi vous laisser ignorer, mes chers en-

fants, jusqu'où il l'a porté. Les états de Languedoc voulurent lui donner une marque publique de leur reconnaissance, en le priant de recevoir une augmentation assez considérable du présent que la province fait tous les ans aux intendants, ce qui fait partie de leurs appointements. Mon père, dont la fortune avait souffert de grandes brèches, n'eut point à combattre contre lui-même pour résister à une proposition qu'il lui aurait été d'autant plus facile de faire approuver à la cour qu'il n'en eût rien coûté au roi, et qu'en effet les appointements de l'intendance du Languedoc n'étaient alors nullement proportionnés à la dépense qu'un intendant est obligé d'y soutenir. Il remercia donc les états de leur bonne volonté, et il les assura qu'il se tenait plus que récompensé de ses services par l'affection qu'ils lui témoignaient : ils ne se rebutèrent pas néanmoins, et comme c'était le cœur qui agissait en eux, ils voulurent tenter ma mère, espérant qu'une femme serait peut-être moins inflexible sur l'intérêt; ils essayèrent de la toucher en lui représentant le grand nombre de ses enfants, dont il y en avait trois qui étaient nés en Languedoc, et ils n'oublièrent rien pour vaincre sa délicatesse en paraissant la ménager. Mais une telle femme était au-dessus des faiblesses d'un homme même : leurs efforts furent inutiles auprès d'elle, comme ils l'avaient été auprès de mon père; et les états, contents d'avoir fait au moins tout ce qui dépendait d'eux pour témoigner leur gratitude, s'estimèrent heureux d'être gouvernés par un homme qui augmentait tous les jours leur estime, sans vouloir souffrir qu'ils augmentassent pour lui leur dépense.

Aussi attentif à enrichir la province qu'il était ferme à refuser de s'enrichir lui-même, il ne perdait jamais de vue tout ce qui pouvait y faire refleurir le commerce, unique ressource d'une grande partie du Languedoc, dont les habitants sont du nombre de ceux à qui la nature semble avoir refusé la fécondité de la terre pour les rendre plus riches par l'activité de leur industrie.

Ce fut dans cette vue qu'il y fit les premiers établissements de ces manufactures qui leur tiennent lieu de l'abondance des denrées, et qui ont été d'une si grande utilité à cette province, tant que les temps ont permis de les soutenir avec l'affection que mon père avait pour une partie si importante du commerce. Tous ceux qui étaient capables d'y réussir, animés par ses soins et encouragés par les secours ou les récompenses qu'il leur procurait, le regardaient non-seulement comme leur protecteur, mais comme leur guide et leur conseil dans des entreprises dont les commencements sont souvent si difficiles. Il entrait avec eux dans les moindres détails, et c'est là qu'il puisait dès lors ces lumières que les plus célèbres négociants ont depuis admirées en lui, lorsqu'il fut mis à la tête du conseil du commerce.

Le plus grand et le plus mémorable de ses travaux pour le bien du Languedoc fut la continuation et la perfection du canal destiné à la communication des deux mers qui était à peine commencé, lorsque mon père arriva dans cette province.

M. Riquet était un de ces hommes en qui le génie tient la place de l'art. Élevé pour la finance, sans avoir jamais eu la moindre teinture des mathématiques, il n'avait pour tout instrument, comme je l'ai entendu dire plusieurs fois à mon père, qu'un méchant compas de fer; et ce fut avec si peu d'instruction et de secours que, conduit seulement par un instinct naturel qui réussit quelquefois mieux que la science, il osa former le vaste projet d'unir l'Océan à la Méditerranée par un canal de plus de quarante lieues, qui en valent au moins quatre-vingts de ce pays-ci; projet dont l'exécution était encore plus difficile par la sécheresse et l'inégalité du terrain par lequel il fallait faire passer ce canal, que par la longueur. Tout autre qu'un génie de ce caractère aurait été effrayé d'une entreprise aussi hasardeuse; tout autre ministre que M. Colbert en aurait été rebuté; mais rien ne put vaincre ni la hardiesse de l'entrepreneur ni la constance du ministre,

et ils avaient besoin l'un et l'autre d'un intendant tel que mon père pour couronner enfin leur persévérance.

La justesse et la pénétration de son esprit le mettaient à portée d'entendre ce qu'il n'avait jamais appris : d'abord disciple de bonne foi, il devenait bientôt maître, et capable de diriger, par la supériorité de son génie, ceux mêmes qui en savaient plus que lui dans ces sortes d'ouvrages; souvent ils ne s'accordaient pas entre eux, et il y avait une espèce de guerre déclarée entre les ingénieurs que M. Colbert lui envoyait. J'ai été plusieurs fois témoin de leurs combats, et j'en ai connu deux surtout qui étaient bien plus occupés à se décrier réciproquement qu'à avancer le succès de l'entreprise; mais la raison de mon père était si puissante, qu'il savait en donner à tous ceux qui l'approchaient. Leur contradiction réciproque ne servait qu'à l'éclairer et à lui montrer plus sûrement le meilleur parti. Il se transportait souvent dans les lieux où sa personne devait être nécessaire pour terminer leurs querelles ou pour animer leurs travaux; et, n'épargnant ainsi ni sa peine ni ses soins, il en fut bien récompensé par l'entière perfection de l'ouvrage, dont il eut le plaisir de jouir lui-même en faisant deux fois la navigation du canal depuis le port de Cette jusqu'à Toulouse; j'eus le bonheur de la faire toutes les deux fois avec lui, et ce fut en effet un temps véritablement heureux pour moi, parce qu'il y était encore plus attentif à me former qu'à perfectionner les ouvrages du canal.

Le roi en profita bientôt après, par la facilité qu'il trouva à faire passer de l'Océan dans la Méditerranée les armes destinées au bombardement de Gênes, et toute la province, dont ce canal est devenu comme l'âme et la vie, par l'abondance d'une partie du Languedoc qu'il verse dans l'autre, et par l'argent qu'il rapporte réciproquement de la dernière dans la première, le regardera toujours comme un monument immortel du courage et de l'application de mon père

à surmonter tous les obstacles qui s'opposaient à l'exécution d'une si utile mais si laborieuse entreprise.

En travaillant ainsi à enrichir le Languedoc par le commerce, il était toujours également occupé du dessein de le soulager, au moins par l'ordre et la règle qu'il voulait rétablir dans la levée des impositions. Cette province est un pays de taille réelle. Mon père en avait également approfondi les avantages et les inconvénients; mais comme, après les avoir bien balancés, il croyait que ce genre d'imposition est plus exempt d'injustice que la taille personnelle, plus propre à nourrir l'industrie, à faire augmenter la culture des terres et à diminuer les frais de l'exaction, il voulait en retrancher les abus, et porter la taille réelle au plus haut degré de simplicité et de perfection dont elle pût être susceptible. Mais, comme je l'ai dit ailleurs, son zèle pour le bien public ne se renfermait pas dans les bornes de sa province, et il aurait pu dire avec plus de vérité que le vieillard de Térence : *Je suis homme, et rien de tout ce qui est utile aux hommes n'est étranger pour moi.* Il voulut donc que les provinces voisines du Languedoc, où les tailles sont aussi réelles, pussent profiter, comme le Languedoc même, du travail qu'il avait entrepris pour en corriger les défauts; et, sur les mémoires qu'il envoya à M. Colbert, ce ministre ordonna aux intendants des généralités de Bordeaux, de Montauban, du Dauphiné et de la Provence, de s'assembler à Montpellier chez mon père, pour travailler à un règlement qui intéressait également tous les peuples confiés à leurs soins. Il n'évita par là que la peine du voyage, mais toute celle de l'ouvrage tombait sur lui : c'était son sort ordinaire lorsqu'il travaillait en compagnie. Les autres intendants n'eurent presque qu'à louer toutes ses vues ; et ce fut pour eux un voyage de plaisir où ils recueillirent les fruits du repos laborieux de mon père. Ils s'en retournèrent tous aussi charmés de la douceur de son commerce que remplis d'admiration pour l'étendue de ses lumières; et le résultat de leur assemblée

fut un projet de règlement sur les tailles réelles, que le roi revêtit de la forme d'une loi, et dont les peuples de quatre grandes provinces sentirent toujours l'utilité.

Des affaires domestiques obligèrent mon père à faire la même année le voyage de Paris, où depuis huit ans il n'avait pu aller qu'une seule fois pour très-peu de temps. Je ne parle ici de ce voyage, que pour dire, en passant, qu'il était si peu avide d'un honneur que les intendants regardent comme le prix de leurs travaux et le terme de leur course, qu'on eut beaucoup de peine à lui faire prendre la résolution de demander au roi, avant son retour en Languedoc, qu'il voulût bien se souvenir de ses services lorsqu'il vaquerait une place de conseiller d'État.

Il revint dans cette province au mois d'octobre de l'année 1681; et, reprenant ses fonctions ordinaires avec le même esprit, il s'attacha plus fortement que jamais au grand objet de la religion prétendue réformée, dont j'ai différé de parler jusqu'ici, pour ne pas séparer ce qui regarde une matière si importante.

C'était véritablement sur ce point qu'on pouvait dire que mon père avait les sentiments et la conduite du plus saint évêque; et les prélats du Languedoc ne se trompaient pas lorsqu'ils l'accusaient, quelquefois en riant, d'avoir manqué sa vocation qui l'appelait à l'épiscopat, encore plus qu'à la fonction d'intendant. Ennemi de l'erreur, et plaignant ceux que le malheur de leur naissance y tenait engagé, non-seulement il les aimait, mais il savait s'en faire aimer. Ils trouvaient toujours en lui la même justice, la même attention, la même charité que s'ils étaient catholiques. Désirant avec ardeur l'extinction d'une hérésie qui avait été si funeste à la France, il ne connaissait point d'autre voie pour y parvenir que l'instruction et la persuasion : aussi excitait-il tous les ministres de l'Église à y travailler sans relâche. On lui rendait un compte exact de tous les religionnaires qui étaient ébranlés et qui paraissaient disposés à entendre la voix de la vérité: peu

content de les adresser à des docteurs pour achever de lever leurs doutes, il y joignait des exhortations, et des services souvent plus efficaces pour rendre les hommes capables de se prêter à la lumière. Il s'attachait principalement aux ministres, et à ceux dont l'exemple pouvait être d'un plus grand poids pour encourager les faibles, pour vaincre l'obstacle du faux honneur, et pour les affranchir de la servitude du respect humain qui les retenait encore dans les liens de l'erreur.

C'était dans le même esprit qu'il approuvait l'usage de ces lois temporelles, dont je ne doute pas même qu'il n'ait inspiré plusieurs, par lesquelles le roi excluait les protestants des fonctions publiques, ou de la participation de certains priviléges. Il disait souvent que le prince étant le maître de ces grâces, il pouvait très-justement ne les pas faire tomber sur ceux qui étaient suspects à l'État, soit par la différence même de leur religion, soit par une pente secrète à la révolte qu'elle leur avait inspirée autrefois, soit enfin par un esprit de parti qui se conserve toujours dans les sectes, ce qui en forme comme un corps séparé du reste des citoyens, ou comme une espèce de république dans le sein d'une monarchie; mais cette voie, légitime en soi, lui plaisait principalement parce qu'elle excitait les religionnaires à rentrer en eux-mêmes, à mieux approfondir les causes de leur séparation, et à se convaincre, par un examen qu'ils n'avaient peut-être jamais fait, de l'injustice des prétextes qui avaient porté les premiers réformateurs à quitter la route de leurs pères.

Il ne s'appliquait pas avec moins de zèle à faire observer exactement toutes les conditions inséparables de la liberté d'exercice, dont les religionnaires jouissaient en vertu des édits de pacification. Aucunes lois ne lui paraissaient devoir être plus rigoureusement interprétées que celles où des sujets rebelles avaient forcé leur roi, les armes à la main, de leur accorder le pouvoir d'élever dans son royaume autel contre

autel. On vit, en effet, tomber par ses jugements un grand nombre de leurs temples pour punir le crime de ceux qui osaient violer les lois mêmes à la faveur desquelles ils jouissaient d'un privilége si odieux.

Ses maximes sur la conversion des huguenots étaient donc bien simples, et encore plus conformes au véritable esprit de l'Église : prêcher, instruire, exhorter, détacher principalement les chefs et les appuis du parti protestant, employer même le secours des privations, et non pas des peines temporelles, pour engager des esprits prévenus à faire des réflexions salutaires; restreindre et diminuer, autant que la justice le permettait, la liberté de l'exercice public; favoriser les nouveaux convertis, et leur rendre avec usure les avantages dont on ne les avait privés que pour leur bien; considérer enfin la religion protestante comme une place forte qu'il fallait bien se garder de vouloir prendre d'assaut, mais qu'on devait attaquer à la sape, pour ainsi dire, en gagnant tous les jours du terrain sur elle, jusqu'à ce qu'on l'eût réduite insensiblement à être si peu de chose qu'elle tombât enfin comme d'elle-même.

La cour s'accommoda longtemps de ces maximes de mon père; et sans troubler son ouvrage par une précipitation dangereuse, j'ose dire qu'elle était assez sage pour le laisser faire. Elle désapprouva même la conduite d'un ou deux intendants qui, pour signaler leur zèle ou leur ambition, s'étaient donné à eux-mêmes la mission peu canonique de convertir les huguenots, en les fatiguant par des logements arbitraires de troupes, où l'on faisait au soldat un mérite des vexations que l'on punissait partout ailleurs. L'un de ces intendants fut réprimé, et l'autre essuya une révocation dont la honte ne put être entièrement effacée par l'honneur qu'on fit à son nom et aux bonnes qualités qu'il avait d'ailleurs, de le placer au conseil.

L'assemblée du clergé qui se tint extraordinairement en l'année 1682, fit même, peu de temps après, une démarche

que ceux qui ne voient que la surface des affaires, prirent d'abord pour un signe certain de la douceur avec laquelle on voulait encore travailler à la réunion des protestants.

Cette assemblée, qui venait de se déclarer hautement contre la doctrine des ultramontains sur la toute-puissance qu'ils attribuent au pape, ne fut peut-être pas fâchée de faire paraître en même temps un monument public de son zèle vraiment catholique, pour la conversion d'une secte ennemie de l'Église; elle adressa donc une exhortation tendre et pathétique à tous les religionnaires du royaume, pour leur représenter l'injustice des reproches qu'ils faisaient à la communion romaine, et les inviter paternellement à rentrer dans le sein de leur mère. On donna à cet écrit, qui fut imprimé en latin et en français, le nom d'avertissement; quelques-uns même l'appelèrent le commonitoire, à l'exemple du fameux ouvrage de Vincent de Lerins qui porte ce titre. Le roi, toujours prêt à protéger et à favoriser le zèle du clergé, envoya cette exhortation, non-seulement à tous les prélats, mais à tous les intendants de son royaume, avec ordre de la faire lire dans chaque consistoire, en présence d'un commissaire ecclésiastique, qui serait nommé par l'évêque diocésain, de dresser un procès-verbal de cette lecture, et d'y insérer la réponse que le consistoire y aurait faite.

Mon père, en recevant cet ordre de la cour, n'eut pas de peine à prévoir qu'une telle démarche ne ferait qu'un éclat inutile et peut-être dangereux.

Ce n'est pas qu'il désapprouvât absolument la chose en elle-même, mais il ne la trouvait ni assez méditée, ni amenée avec l'ordre et le concert nécessaires pour la conduire à une heureuse et utile maturité.

Il aurait voulu qu'on eût tellement arrangé l'exécution de ce dessein, que le commonitoire eût pu être porté presque dans le même jour à chacun des consistoires, afin que la variété, ou même la contradiction qu'on ne manquerait pas de trouver dans des réponses qu'ils n'auraient pas eu le temps

de concerter, pût devenir un témoignage authentique de leur ignorance, ou de leur division. Mais la précaution qu'il regardait comme la plus essentielle, et sans laquelle tout le reste ne lui paraissait qu'une vaine représentation, aurait été de s'assurer par avance d'une partie considérable des ministres, ce qu'il ne croyait pas impossible, et il n'était pas accoutumé à se flatter dans ses conjectures; alors, disait-il, ce commonitoire aurait pu être placé avantageusement, surtout si l'on y avait joint *l'Exposition de la foi*, qui a fait un honneur immortel à M. Bossuet, son auteur; et si l'on avait pressé les ministres de déclarer s'ils croyaient qu'il fût impossible de se sauver dans l'Église catholique, en suivant la doctrine si clairement expliquée dans cet ouvrage. La plupart des ministres n'auraient osé le nier; ceux mêmes qui étaient les mieux intentionnés auraient pu prendre cette occasion, ou ce prétexte, pour se déclarer et pour amener avec eux une partie de leur troupeau, entraînée par l'exemple du pasteur.

Mais si mon père jugeait intérieurement que, faute d'avoir pris toutes ces précautions, la démarche du clergé serait plus propre à flatter la piété du roi qu'à la satisfaire véritablement, il n'en témoigna rien au dehors, et il s'y prêta d'aussi bonne foi que s'il en avait espéré le succès. Il alla lui-même porter le commonitoire dans les consistoires les plus célèbres, et je me souviens de l'y avoir suivi une fois; mais, comme ils avaient tous eu le temps de se concerter, et qu'on n'avait prévenu aucun des ministres, toute cette cérémonie se passa, de leur part, en protestations de zèle et de fidélité pour le service du roi. Ils gardèrent le silence sur le fond de la doctrine, ou ils se contentèrent de dire qu'elle était assez expliquée dans leur profession de foi et dans leurs livres de controverse. On n'en exigea pas davantage, et bientôt il ne fut non plus question du commonitoire que si l'on n'en avait jamais parlé, tant l'impatience française est prompte à entreprendre ce qu'elle néglige ensuite d'achever,

et ce qu'il lui est même impossible de bien finir, parce qu'elle l'a mal commencé.

Mais si les catholiques perdirent aisément le souvenir de cette démarche du clergé, les calvinistes ne l'oublièrent pas. Les politiques de leur parti la regardèrent comme le présage certain de leur ruine prochaine, et comme une espèce de manifeste qu'on affectait de faire paraître, avant la déclaration de la guerre. La difficulté de délibérer dans leurs synodes, en présence d'un commissaire du roi, qui éclairait toujours leur conduite, et l'embarras encore plus grand de pourvoir aux événements imprévus qui arrivaient dans l'intervalle d'un synode à l'autre, avaient porté les religionnaires à mettre leurs intérêts communs entre les mains de six directeurs, dans chaque province, et ces directeurs crurent qu'il était temps de lever le masque, en s'exposant, s'il le fallait, aux dernières extrémités, pour maintenir la liberté de conscience et l'exercice public de leur religion. Cette résolution devait éclater par des assemblées qui se tiendraient dans les lieux mêmes dont les temples avaient été détruits ou interdits, et par le concert unanime avec lequel les ministres refuseraient d'obéir plus longtemps aux lois rigoureuses qu'on leur avait imposées par rapport à la police extérieure de leurs églises. On prétend que ces mesures, qui devaient être appuyées par une requête présentée au roi, furent prises dans une assemblée clandestine de seize directeurs, de différentes provinces, qui se rendirent secrètement à Toulouse, dans l'année 1683. On en eut d'abord quelque soupçon; mais comme le secret est souvent mieux gardé, par l'esprit de parti, dans une fausse religion, qu'il ne l'est dans la véritable, par le seul amour du bien public, on ne put pénétrer dans le fond de leurs desseins, quelques efforts qu'on eût faits, par le ministère du procureur général au parlement de Toulouse, pour tâcher de le découvrir.

Mon père alla, cette même année, à Toulouse, dans le carême, et il eut la douleur, presque en y arrivant, d'y voir

mourir une de ses filles, qui était née dans le Limousin comme moi, et qui méritait une vie plus longue, moins par tous les agréments de son sexe dont la nature l'avait favorisée, que par les talents de son esprit, dont un homme aurait pu se faire honneur, mais surtout par une raison et une douceur qui la rendaient encore plus estimable. Mon père la pleura comme s'il ne lui fût pas resté sept enfants, et pour moi, je la regretterai toujours, par la tendre amitié qui nous unissait, et qui m'oblige à rendre ici ce dernier devoir à sa mémoire.

Je n'avais alors que quatorze ans, et je n'étais pas en âge d'être le confident des secrets de mon père; mais comme, deux mois après, il traversa tout le Languedoc pour aller de Toulouse au Puy par le Vivarais, il me fut aisé de juger, surtout après l'événement dont je vais parler, que les religionnaires avaient été le motif d'un si long voyage, où, sous d'autres prétextes, mon père voulait approfondir les soupçons qu'il avait contre eux, tâcher de les contenir par sa présence, ou se mettre, du moins, plus à portée de remédier au mal qu'il craignait.

Cette espèce de conspiration éclata enfin, au mois de juillet, pendant qu'il était au Puy. Les assemblées des religionnaires commencèrent à Saint-Hippolyte, dont mon père avait fait démolir le temple. On en tint de semblables dans les lieux du Vivarais qui avaient eu le même sort; et peu de jours après, ce qui fit voir combien le complot était général, les prétendus réformés du Dauphiné suivirent l'exemple du Languedoc. Les catholiques effrayés crurent que cette entreprise était le signal d'une nouvelle guerre civile; on prit les armes des deux côtés, et le mal croissait chaque jour, par les précautions mêmes que l'on prenait, avec trop de précipitation, pour s'en garantir.

Mon père, après avoir donné d'abord les ordres nécessaires pour prévenir les suites de ces premiers mouvements, jugea à propos d'aller s'établir dans le Vivarais même, pour

être en état de les réprimer encore plus efficacement. Il partit donc du Puy, avec sa femme et ses trois fils, sans prendre aucune précaution pour sa sûreté; je me souviens même que, comme il sortait du Velay pour entrer dans le Vivarais, nous vîmes arriver, autour de sa litière, une troupe assez nombreuse de gentilshommes, bien montés et bien armés, qui venaient lui offrir de l'escorter jusqu'à Tournon où il allait. Ils lui représentèrent vivement toutes les raisons qui pouvaient le toucher, dans une pareille conjoncture, quel danger pour sa personne en passant près des lieux où le feu paraissait le plus allumé, quelle indignité pour l'autorité dont il était le dépositaire, et quel contre-temps, pour le service du roi, s'il avait le malheur d'être enlevé, avec sa famille, par des furieux qui ne gardaient plus aucunes mesures. Quel triomphe pour eux, s'ils s'étaient mis en état de capituler, en quelque manière, avec le roi, en s'assurant d'abord de tels otages! Mon père, qui était né aussi intrépide que modeste, leur répondit qu'il ne craignait rien, ni pour sa personne, ni pour sa famille; qu'il savait bien que ce n'était pas à lui que les religionnaires en voulaient; que, d'ailleurs, le mal n'était pas encore aussi grand qu'on se l'imaginait; qu'il se garderait bien de l'aigrir par des marques d'une inquiétude prématurée, et de rendre une faible troupe de mutins véritablement terrible en paraissant la craindre. Ainsi, après les avoir remerciés de leur zèle, il les pria de retourner chacun dans leurs terres, où ils seraient plus utiles, pour contenir les esprits émus, que s'ils marchaient à sa suite; et il continua sa route avec autant de bonheur que de sécurité.

Il ne trouva pas la ville de Tournon moins alarmée que la noblesse des Cevennes et du Vivarais. On lui proposa d'en faire garder les portes, pour prévenir au moins un coup de surprise; mais tout ce qui pouvait présenter une image ou un soupçon de guerre, n'était pas de son goût; et, sans se laisser émouvoir par tous les bruits qui couraient, il crut

n'y devoir opposer au dehors que sa seule tranquillité. Il avait avec lui un trésorier de France, de Montpellier, compagnon ordinaire de ses voyages, homme d'esprit et même de sens, qui avait longtemps couru le monde pendant sa jeunesse; mais, après avoir essuyé plusieurs dangers avec la reine de Suède, à laquelle il s'était attaché, il avait bien résolu de ne s'y plus exposer, et, l'âge augmentant encore sa prudence, il ne cessait point de blâmer le sang-froid et ce qu'il appelait l'indolence de mon père. Il aurait fallu presque mettre tout à feu et à sang, pour le rassurer; et comme mon père lui paraissait toujours médiocrement touché de ses remontrances, il lui déclara enfin qu'il ne pouvait plus soutenir une confiance si téméraire, et qu'il lui demandait la permission de se retirer à Montpellier. Mon père y consentit d'autant plus volontiers, qu'il regardait sa peur comme un mal contagieux qui pouvait gagner ceux qui étaient auprès de lui. Le trésorier de France ne se le fit pas dire deux fois; mais il pensa éprouver ce que dit Horace :

Mors et fugacem prosequitur virum.

Il s'embarqua sur le Rhône, et, à quelques lieues au-dessous de Tournon, deux troupes de fanatiques, qui étaient sur les deux bords de cette rivière, tirèrent sur son bateau : les balles passèrent si près de ses oreilles qu'il eût bien voulu, dans ce moment, être encore à Tournon. Son aventure fut bientôt racontée à mon père; et elle ne laissa pas de le divertir, quand il sut que le trésorier de France en avait été quitte pour la peur.

Sa tranquillité apparente n'était nullement oisive, et elle méritait encore moins le nom d'indolence; elle était, au contraire, plus active et plus efficace que son inquiétude ne l'aurait pu être. Pendant qu'elle rassurait tous ceux qu'il approchaient, sa prudence mettait en œuvre tous les moyens possibles pour apaiser, sans le secours des armes, l'émotion

des religionnaires. Il détachait, tous les jours, quelqu'un des sujets les plus accrédités de leur parti, et ceux qu'il avait gagnés lui servaient ensuite à en gagner d'autres. Il savait mêler habilement les menaces aux caresses, et la crainte du châtiment à l'espoir de la récompense; sa bonté, reconnue et souvent éprouvée par les séditieux mêmes, le servait plus utilement que la force et la violence. Toute son ambition était de ramener par la douceur ceux qui s'étaient laissé entraîner dans cette révolte; et le jour qu'il aurait regardé comme le plus heureux de sa vie, eût été celui où, pour finir un si grand mouvement, il n'aurait plus eu qu'à demander grâce pour des coupables soumis et désarmés. Le comte du Roure, lieutenant de la province, quittant, fort à propos, en cette occasion, la lecture d'Horace et de Virgile, qui était son occupation ordinaire, se joignit à mon père, et, étant venu le trouver à Tournon, entra dans les mêmes sentiments. Ils agirent tous deux avec un tel concert et un si grand succès que, se servant habilement des religionnaires mêmes du bas Languedoc, qui étaient assez sages, pour ramener les esprits beaucoup plus échauffés des Cevennes et du Vivarais, ils parvinrent à leur faire quitter les armes, abandonner tout exercice de religion dans les lieux interdits, et signer un acte de soumission absolue aux volontés du roi, en se remettant entre les mains de sa clémence. Ceux qui, abusant de la crédulité d'une secte naturellement prévenue contre le gouvernement, n'ont pas craint de dire que cet acte avait été surpris sous des conditions qu'on avait mal tenues dans la suite, auraient été démentis par les réformés mêmes qui avaient eu le plus de part à l'accommodement, s'ils avaient osé publier ce mensonge lorsque le fait était encore récent. Ils devaient dire que les rebelles ayant manqué les premiers à leur engagement, en reprenant les armes contre la foi de l'acte qu'ils avaient signé, le roi aurait été pleinement dispensé, même dans une guerre légitime, de tenir la parole que ses ministres leur avaient fait

espérer de sa bonté; mais comme cette vérité n'aurait pas été avantageuse au parti protestant, son historien a jugé à propos de faire tomber le reproche du manquement de parole sur l'intendant, que sa réputation seule en aurait justifié dans toute la province, et qui d'ailleurs aurait souhaité de pouvoir effacer de son sang ces écrits, peu dignes d'une plume catholique, où une fausse science a voulu prouver autrefois qu'on n'était pas obligé de tenir les paroles données aux hérétiques.

Dans le temps même où l'on veut le rendre suspect d'avoir tendu des piéges aux religionnaires, il n'était occupé qu'à intercéder pour eux, à fléchir la cour en leur faveur, et l'on connaissait assez par ses discours que, si quelque chose troublait alors la paix de son âme, c'était seulement la crainte de n'y pas réussir. Il redoutait presque plus les conseils violents de ceux qui étaient auprès du roi que la fureur des factieux. Toute son industrie s'exerçait continuellement à retarder l'arrivée des troupes qu'on avait résolu d'envoyer en Languedoc; il écrivait lettres sur lettres, pour obtenir qu'on lui donnât le temps d'apaiser les troubles par des moyens plus doux. Malgré sa grande prudence, et sa modestie encore plus grande, il osait prendre l'événement sur lui, et répondre à la cour d'un succès qui aurait été infaillible, en effet, sans des contre-temps qui firent voir que la Providence voulait punir les attentats des religionnaires, avant que de leur faire goûter le fruit des conseils modérés de mon père. Soit que le mal parût plus grand en Dauphiné, soit qu'on n'y eût pas la même attention à ménager la vie des sujets du roi, les troupes y entrèrent plus tôt, et quelques escadrons de dragons ayant attaqué un corps de rebelles qui allaient tenir une assemblée, passèrent environ deux cents hommes au fil de l'épée, qui firent même acheter assez chèrement leur mort.

Au bruit de cette action, les séditieux du Vivarais, que leurs chefs ranimaient tous les jours par de faux avis de

l'arrivée des troupes en Languedoc, et des exécutions sanglantes qu'elles y allaient faire, n'écoutèrent plus que leur fureur ou leur désespoir, et, reprenant les armes qu'ils avaient déposées, ils mirent mon père hors d'état d'empêcher plus longtemps les troupes du roi d'entrer dans leur pays.

Cependant, mon père ne perdit pas encore toute espérance de les y rendre inutiles par sa sagesse. Heureusement pour lui, l'amnistie générale qu'il avait demandée à la cour, et dont un petit nombre de coupables avaient été exceptés, arriva presque dans le même temps; mon père la fit publier aussitôt, avec quelques adoucissements qu'il était bien sûr d'obtenir de la bonté du roi, et dont l'historien des protestants veut encore faire un crime à sa prudence et à son humanité. Son unique objet était d'engager les rebelles à quitter une seconde fois des armes qui allaient leur être si funestes, pour se mettre en état de dire à ceux qui commandaient les troupes qu'ils n'avaient plus d'ennemis à combattre; mais l'aveuglement que la révolte inspire, surtout en matière de religion, fut plus fort que ses bonnes intentions. La publication de l'amnistie ne put faire rentrer tous les factieux dans leur devoir. Mon père voulait que l'on différât encore de les attaquer ; mais l'ardeur guerrière, et peut-être encore plus celle d'avancer sa fortune, la crainte d'avoir fait un voyage inutile, l'exemple du prompt succès que la voie des armes avait eu en Dauphiné, enfin des ordres rigoureux de M. de Louvois, qui reprocha même assez durement à mon père d'avoir arrêté les troupes, l'emportèrent sur la sagesse de ses remontrances. Peut-être cependant auraient-elles été plus efficaces, s'il n'avait eu affaire qu'au comte de Tessé, à présent maréchal de France, qui commandait alors les dragons; mais il avait avec lui le marquis de Saint-Ruhe, plus brave soldat que grand capitaine, qui ne respirait que le carnage, et qui ne pouvait souffrir que la prudence d'un intendant lui fît manquer ce qu'il regardait presque comme une partie de chasse, propre à le délasser

de l'ennui de la paix. Il n'eut pourtant pas l'honneur de l'expédition; le duc de Noailles, commandant en Languedoc depuis la mort du duc de Verneuil et pendant la jeunesse du duc du Maine, nouveau gouverneur de la province, était en chemin pour aller tenir les états, et, ayant précipité sa marche sur le bruit de ce qui allait se passer en Vivarais, il arriva assez promptement pour ôter au marquis de Saint-Ruhe et le commandement et la gloire du combat, si l'on peut donner ce nom à ce qui ne fut qu'une déroute et une espèce de boucherie. Nous avions quitté alors mon père, qui avait voulu que nous prissions les devants, avec ma mère, pour arriver à Montpellier, où les états le rappelaient; mais j'ai entendu dire à ceux qui demeurèrent auprès de lui que, quoiqu'il pleurât par avance le sang qu'on allait verser, il fit néanmoins si bonne contenance avec les officiers militaires qu'il les suivit jusqu'au lieu du combat, et leur donna tous les secours nécessaires, avec tant de liberté et de présence d'esprit que, changeant en éloges les plaisanteries qu'ils avaient d'abord faites sur la tendresse de son cœur, ils se dirent l'un à l'autre que cet homme, qui paraissait d'un naturel si doux et si humain, n'aurait pas été moins ferme qu'eux s'il avait pris le parti des armes.

Il restait encore six ou sept cents hommes armés qui s'étaient cantonnés dans les montagnes, auprès de Saint-Hippolyte; mais le duc de Noailles, qui avait une entière déférence pour les sentiments de mon père, trouva, de concert avec lui, le moyen de les ramener par la douceur; et, si ce commandant ne put prévenir tellement la licence des troupes qu'il n'arrivât aucun désordre, il n'y eut au moins aucunes violences ordonnées ni approuvées, ni même tolérées, et celles qu'on ne put empêcher servirent à faire voir avec combien de raison mon père craignait l'arrivée des gens de guerre, qu'il est bien plus aisé de ne point appeler à son secours, que de contenir lorsqu'on les y a une fois appelés.

Ce fut au moins une grande consolation pour mon père, dans ce qui le regardait personnellement, d'avoir pu finir cette grande affaire sans qu'il en coûtât plus d'un seul supplice à son humanité. Le ministre Homel, qui avait été pris les armes à la main, fut l'unique coupable dont le sang répara le crime de tous les autres : il fut condamné à la roue, après qu'on lui eut fait son procès dans les formes ordinaires. Mon père obtint la grâce d'un autre ministre qui avait été pris en même temps qu'Homel, mais qui parut se convertir sincèrement dans la prison. Le reste des ministres séditieux, aussi coupables que ceux qui avaient été arrêtés, mais plus heureux par leur fuite, lui laissèrent la satisfaction de n'avoir à les juger que par contumace. Un exemple lui suffit pour achever de rétablir la tranquillité dans sa province, et il ne lui resta plus d'autre combat qu'avec les gens de guerre, dont il fallait réprimer toujours la vivacité, souvent excitée par l'imprudence de quelques religionnaires, mais qui n'eut cependant aucunes suites considérables.

Je joins ici tous ces faits, quoiqu'ils ne soient pas tous arrivés en même temps. En effet, mon père fut obligé d'interrompre la suite de ces procédures pour assister aux états. La harangue qu'il y prononça cette année était d'un caractère si parfait qu'il semblait que mon père n'eût eu que ce seul ouvrage à faire ; mais qu'aurait-on dit si l'on avait su, comme nous, que cette pièce, qui était un chef-d'œuvre d'éloquence et de sentiments, ne lui avait coûté qu'une matinée qu'il alla passer dans une cellule des carmes de Tournon. Il y entra à sept heures, il en sortit à midi ; et, malgré tous les soins dont sa tête était remplie, il en rapporta un des ouvrages les plus accomplis que l'esprit humain ait peut-être jamais produit en ce genre.

Cette année, si agitée pour mon père, ne fut pas moins douloureuse pour lui par la mort de M. Colbert. Il la sentit vivement pour sa personne, et encore plus pour l'Etat, qui aurait fait presque une perte irréparable si M. Colbert avait

toujours pu suivre ses intentions, sans être obligé de seconder, souvent malgré lui, celle de son concurrent dans la faveur du roi et dans l'autorité du ministère.

La mort, ni les déchaînements injustes du peuple qui la suivirent, n'affaiblirent point la fidélité de l'attachement que mon père avait pour lui. Il apprit quelque temps après qu'on voulait attaquer sa mémoire sur un fait dont il savait le véritable dénoûment, qui n'était bien connu de personne; il fit de lui-même l'apologie de M. Colbert sur ce fait, qu'il autorisa par des pièces, et par des raisons qui justifiaient pleinement la conduite de ce ministre. Il l'envoya à M. de Seignelay, qui fut aussi surpris que charmé de recevoir des armes victorieuses auxquelles il ne s'attendait pas. Il s'en servit avantageusement pour couvrir de confusion les ennemis de son père; et il n'a jamais oublié pendant sa vie, qui méritait d'être plus longue, un service rendu si à propos, et avec une reconnaissance que les ministres n'éprouvent guère après leur mort.

M. Colbert avait cependant fini ses jours sans faire mon père conseiller d'État; et si M. Pelletier, son successeur, le surpassa en quelque chose, ce fut dans l'empressement qu'il eut d'acquitter cette espèce de dette du ministre précédent. M. le Tellier, alors chancelier de France, se joignit à lui pour dire au roi qu'il était honteux de ne pas voir dans son conseil un homme du mérite de M. d'Aguesseau, auquel on ne pouvait reprocher que de ne pas demander avec assez d'ardeur une place dont il était depuis longtemps le plus digne. Elle lui fut plutôt donnée qu'accordée vers la fin de l'année 1683. Je vis la belle lettre qu'il écrivit au roi pour lui rendre ses actions de grâces. Il y jetait de loin les premières semences de son retour, qu'il avait déjà résolu de demander bientôt. Ce n'était point qu'il fût fatigué ou dégoûté du travail : son génie le portait tellement à l'occupation, qu'il ne lui avait pas été possible de vivre dans l'oisiveté, et le désir de servir sa patrie se fortifiait tous les

jours, et rajeunissait, pour ainsi dire, dans son cœur, bien loin de s'user et de vieillir avec les années; il n'avait même alors que quarante-huit ans. Mais, d'un côté, la santé de ma mère, qui ne pouvait soutenir l'air du Languedoc, et qui avait pensé trois fois y perdre la vie; de l'autre, le soin de sa famille qui lui semblait exiger son séjour à Paris, plus pour l'éducation de ses enfants que pour leur fortune, étaient pour mon père des motifs si pressants, que celui qui n'avait jamais fait la moindre démarche pour aller en intendance, ne cessa bientôt plus d'importuner la cour pour avoir la liberté d'en revenir. Elle y résista pendant près de deux ans; mais plus il y trouvait d'opposition, plus il redoublait ses instances, et la conjoncture des temps lui fournit une nouvelle raison, peut-être encore plus forte que toutes les autres, pour demander son retour de telle manière qu'on ne pût plus le lui refuser.

Le royaume jouissait alors d'une profonde paix qui n'avait été troublée que par l'expédition, tant de fois reprochée à la France, du siége de Luxembourg. Les affaires de la religion prétendue réformée, qui étaient presque les seules dont le roi parût véritablement occupé, devinrent un objet trop important pour le laisser tout entier à M. de Châteauneuf, qui jusqu'alors en avait eu presque seul la direction. M. de Louvois voulut aussi y prendre part; et il n'est pas surprenant qu'un homme qui régnait depuis longtemps dans le ministère de la guerre ne pût voir sans une extrême impatience que des sujets eussent l'opiniâtreté de résister si longtemps, dans le cœur de la France, à un roi toujours victorieux au dehors, devant qui toute l'Europe avait été obligée de fléchir le genou. Le public a donc cru que c'était M. de Louvois qui avait le plus conseillé au roi d'exterminer les restes d'un parti odieux, et d'ajouter au titre de conquérant celui de destructeur de l'hérésie, saisissant ainsi cette occasion de soutenir son crédit dans la paix comme dans la guerre, en faisant servir les troupes mêmes d'instrument à

la religion dont le roi était rempli; mais si ce ne fut pas ce ministre qui lui fit prendre cette résolution, s'il y résista même d'abord, comme d'autres l'ont dit, et s'il est vrai qu'elle fut inspirée par l'archevêque de Paris et par le père de la Chaise, il eut au moins la principale part à l'exécution, et il faut l'excuser s'il n'a pas cru devoir être plus scrupuleux sur ce point qu'un archevêque et un confesseur.

Ce ne fut donc plus, comme en l'année 1681, par l'entreprise téméraire d'un intendant sujet au désaveu, et désavoué en effet, ce fut par l'autorité du roi même que ses troupes marchèrent, précédées de la crainte et de la terreur qu'elles répandaient partout, pour abolir la religion protestante dans le royaume.

Je ne nommerai point ici l'intendant qui, par une distinction peu honorable pour lui, fut chargé de faire le premier essai d'une méthode si nouvelle pour la conversion des hérétiques. Il était des amis de mon père et des miens, homme d'un esprit doux, aimable dans la société, orné de plusieurs connaissances et ayant du goût pour les lettres comme pour ceux qui les cultivent; mais, soit par un dévouement trop ordinaire aux intendants pour les ordres de la cour, soit parce qu'il croyait, comme bien d'autres, qu'il ne restait plus dans le parti protestant qu'une opiniâtreté qu'il fallait vaincre, ou plutôt écraser par le poids de l'autorité, il eut le malheur de donner au reste du royaume un exemple qui n'y fut que trop suivi, et dont le succès surpassa d'abord les espérances mêmes de ceux qui le faisaient agir; il n'eut besoin que de montrer les troupes, en déclarant que le roi ne voulait plus souffrir qu'une seule religion dans ses États, et l'hérésie parut tomber à ses pieds. Les abjurations ne se faisaient plus une à une : des corps et des communautés entières se convertissaient par délibération et par des résultats de leurs assemblées, tant la crainte avait fait d'impression sur les esprits, ou plutôt, comme l'événement l'a bien

fait voir, tant ils comptaient peu tenir ce qu'ils promettaient avec tant de facilité.

C'était dans une province voisine du Languedoc que se passait un événement si extraordinaire. Mon père, qui en sentait toutes les conséquences, en fut aussi effrayé par des vues de politique que par un sentiment de religion. Il n'en gémit pas moins comme bon citoyen que comme bon catholique. Il prévoyait dès lors ce que la cour n'a voulu croire que lorsque le mal a été sans remède : la fuite et la désertion d'une grande partie des religionnaires, surtout de ceux qui faisaient fleurir les arts et les manufactures; les avantages de l'industrie et du commerce, transportés dans les pays étrangers, la double perte que le royaume en souffrirait, soit parce qu'il manquerait de gagner, soit parce que les États voisins gagneraient au lieu de la France; la haine que cette conduite allumerait dans le cœur des puissances protestantes, l'imprudence de les fortifier contre nous, soit pour la paix, soit pour la guerre, en leur envoyant un si grand nombre de sujets du roi dont ils feraient bientôt ses plus grands ennemis; l'abus et l'illusion de ces conversions imaginaires, inutiles et même nuisibles à la véritable religion, encore plus contraires à la tranquillité intérieure de l'État, où elles se termineraient à produire un genre de citoyens qui, vivant sans culte, sans pasteurs, sans aucun exercice de piété, feraient connaître tôt ou tard combien il est plus dangereux de n'avoir point de religion que d'en avoir une mauvaise, formant comme un peuple de mécontents nourris dans le sein de l'État, toujours prêts à se rallumer, comme un feu caché sous la cendre, à la première étincelle qui viendrait d'un dérangement intérieur, ou d'une jalousie étrangère.

Telles étaient les tristes réflexions que j'ai souvent entendu faire à mon père sur ces conversions précipitées. Il était véritablement affligé de ce qu'on ne suivait pas les projets qu'il avait tant de fois proposés, et dont le succès paraissait

si assuré à l'homme du monde le moins présomptueux, qu'il espérait qu'on parviendrait, en les suivant constamment, à consommer, dans un petit nombre d'années et sans aucune contrainte, le grand ouvrage de la réunion des protestants; mais comme il vit qu'une témérité, d'abord trop heureuse, l'emportait sur la prudence, et que le mal était non-seulement inévitable, mais prêt à s'étendre dans la province de Languedoc, il comprit qu'il n'avait point d'autre parti à prendre, à la vue de l'orage prêt à fondre sur lui, que de finir promptement une navigation glorieuse jusqu'alors, mais qui allait devenir fatale pour lui s'il ne faisait force de voiles pour rentrer dans le port. Il profita donc de cette conjoncture même pour hâter son retour. Sa santé, qui était alors assez altérée, lui fournit une raison apparente pour y insister fortement; mais il ne craignait point que l'on devinât la véritable, et je crois en effet que ce fut celle qui servit le plus à avancer le succès de ses désirs.

Ceux qui conduisaient de loin ces conversions militaires le connaissaient assez pour savoir qu'elles ne seraient pas de son goût; et il ne leur avait pas même laissé ignorer ses sentiments sur ce sujet. Ils sentaient qu'il aimait trop la province de Languedoc et qu'il y était trop aimé pour vouloir y devenir l'instrument d'une violence qui l'aurait rendu odieux à la fin de sa course, et qui lui aurait fait perdre tout le fruit d'une longue et honorable carrière. Il leur fallait un homme nouveau qui pût se charger de faire par la crainte ce que mon père n'aurait jamais voulu faire que par la douceur. Tout conspira donc à seconder les vœux qu'il faisait depuis longtemps pour la retraite. Le roi lui fit écrire, au mois d'août de l'année 1685, qu'il accordait à ses prières réitérées la permission de venir le servir dans son conseil, et que Sa Majesté voulait seulement qu'il attendît à Montpellier l'arrivée de son successeur pour le mettre au fait des affaires du Languedoc. Ce successeur était M. de Basville, homme d'un très-grand mérite,



et peut-être le seul digne de succéder à mon père, mais qui n'avait pas la même répugnance pour les voies d'autorité, comme il venait de le montrer en Poitou, par les conversions qu'il y avait faites, et comme il l'a encore plus fait voir en Languedoc.

Mon père, content d'avoir si heureusement placé le moment de sa retraite, et seulement affligé pour la province qu'il allait quitter, attendait avec impatience l'arrivée de M. de Basville. Les troupes commençaient déjà à filer dans le haut Languedoc, et y redoublaient par leur vue la douleur qu'on y avait, comme dans le reste du pays, de perdre un intendant dont le départ n'avait pas besoin de cette circonstance pour y faire répandre des larmes non suspectes.

M. de Basville arriva au mois de septembre, précédé ou accompagné d'un grand nombre de troupes, comme s'il fût venu pour faire la conquête du Languedoc. L'homme pacifique, je veux dire mon père, vit tout cet appareil avec douleur, et, ne pensant plus qu'à s'épargner promptement un si triste objet, il se hâta d'instruire son successeur de la situation où il laissait les affaires de la province. Je lui servis même souvent d'interprète en cette occasion, parce que la délicatesse naturelle de sa poitrine et un rhume qui s'y était joint faisaient qu'il avait de la peine à se faire entendre de M. de Basville, qui était déjà fort sourd.

Il ne lui restait plus qu'à partir; mais la santé de ma mère, qui revenait lentement d'une fort grande maladie, l'obligeant à différer son départ de quelques jours, le rendit spectateur, malgré lui, d'une partie des maux qu'il voulait au moins éviter de voir en précipitant sa retraite. Il n'eut pas plutôt remis l'autorité du roi entre les mains de M. de Basville, qu'à la faveur des dragons qui remplissaient toute la ville de Montpellier, les prêtres ne pouvaient plus suffire à recevoir la foule des calvinistes, qui se hâtaient de venir faire leur abjuration. La manière dont ce miracle

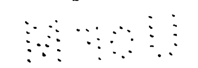
s'opérait n'a été que trop connue. Mon sujet ne m'oblige point à l'expliquer, et plût à Dieu qu'il me fût aussi possible d'en effacer à jamais le souvenir de la mémoire des hommes qu'il m'est aisé de n'en point parler! Les faits singuliers qu'on venait tous les jours nous raconter sur ce sujet auraient pu percer un cœur moins tendre et moins religieux que celui de mon père; il en souffrait d'autant plus au-dedans de lui-même qu'il ne voulait ni les approuver ni les condamner au dehors; ma mère, qui n'en était pas moins touchée, prit enfin sur elle de se mettre en chemin malgré sa grande faiblesse : ils partirent donc en litière vers le milieu du mois d'octobre, accompagnés des vœux et des regrets de tous les gens de bien de l'une et l'autre religion. Nous les suivions, mon frère et moi, dans leurs carrosses, et nous arrivâmes en même temps qu'eux à Nîmes, où nous apprîmes qu'en moins de trois jours plus de soixante mille âmes, soit de la ville ou du diocèse, avaient changé de religion. Il en était de même dans tous les lieux du Languedoc où nous passions, et mon père ne commença à respirer un peu plus librement que lorsqu'il eut traversé le Rhône au Pont-Saint-Esprit pour entrer dans le Dauphiné, qui éprouvait la même révolution, mais qui ne le touchait pas aussi sensiblement qu'une province pour laquelle il avait une si grande affection qu'il se reprochait jusqu'aux malheurs qu'il n'avait pu en détourner. La santé de ma mère devint meilleure en chemin, et elle acheva de se rétablir en Bourgogne, dans les terres de M. de Tavannes, son gendre, qui l'y attendait avec ma sœur, qu'il avait épousée deux ans auparavant. Ce fut en passant par Dijon que nous apprîmes la mort de M. le chancelier le Tellier, et le choix que le roi avait fait de M. Boucherat pour lui succéder plutôt que pour le remplacer. Le reste du voyage se passa avec moins de tristesse que le commencement, et nous arrivâmes enfin heureusement à Paris à la Saint-Martin de l'année 1685.

Mon père alla d'abord saluer le roi, qui le reçut comme un homme dont il n'avait jamais entendu dire que du bien. Il prit ensuite sa place au conseil, et, peu occupé du monde et de la cour, il se réduisit à une vie simple, frugale et modeste, avec autant de facilité que s'il n'eût pas été accoutumé à représenter depuis vingt ans dans les provinces. Ses fonctions, sa famille, la religion, la lecture, un petit nombre d'amis vertueux, remplissaient toute sa vie; et, vraiment exempt de toute ambition, il comptait passer aussi tranquillement le reste de ses jours dans ce loisir accompagné de dignité que donne la place de conseiller d'État.

Son repos fut cependant troublé en l'année 1687 par de nouvelles idées que M. le Pelletier, alors contrôleur général, avait conçues pour la réformation de la finance. Il fit nommer par le roi un certain nombre de conseillers d'État pour aller visiter les provinces qu'on appelle Pays d'élection ou de taille personnelle, recevoir toutes les plaintes qu'on voulait leur faire des malversations commises par ceux qui étaient chargés de la perception des revenus du roi, et s'informer exactement de tout ce qu'on pourrait faire pour la rendre plus utile à l'État, et moins onéreuse au peuple, afin de travailler ensuite, sur leur rapport et leur avis, à une réformation générale.

Mon père fut un des commissaires choisis par le roi. Les généralités de Tours et d'Orléans lui tombèrent en partage; et comme on donnait un maître des requêtes pour adjoint à chaque conseiller d'État, la Providence, qui lui associa feu M. d'Ormesson, fit de ce voyage une époque fort heureuse, au moins pour moi, puisque ce fut à cette occasion que se formèrent les premières idées d'un mariage qui a fait et qui fait encore tout le bonheur de ma vie.

Après le retour de tous les commissaires, le roi voulut leur donner la satisfaction de lui rendre un compte exact de leur voyage. Il eut la patience d'en entendre le récit pendant une après-dînée entière; et comme je ne dois pas



être modeste pour mon père, je ne craindrai point de dire que le roi n'en fut bien dédommagé que par l'ordre, la netteté et la précision avec laquelle mon père lui donna une idée générale et des maux et des remèdes. Le roi leur ordonna de renfermer toutes leurs vues dans un avis qu'ils donneraient par écrit. Ils le firent en effet, et ceux qui étaient plus capables d'en juger que moi me dirent alors que mon père avait eu encore plus d'avantage par la plume que par la parole.

On s'attendait que le public en recueillerait bientôt le fruit, mais les décisions étaient plus rares chez le ministre que les projets. Peut-être même le désir de faire trop de bien le conduisit à ne rien faire du tout, ou du moins à entreprendre un nouveau travail sur les droits des cinq grosses fermes, dont le poids tomba principalement sur mon père en l'année 1688. Le roi le chargea de la visite des provinces de Bourbonnais, d'Auvergne, du Lyonnais, du Dauphiné et de la Provence, pendant que d'autres conseillers d'État parcouraient d'autres provinces dans la même vue. On ne leur donna point de second, comme la première fois, pour les soulager dans cette commission; et M. de la Houssaie, qui se destinait à être maître des requêtes, en profita pour accompagner mon père, et se former de bonne heure sous un si grand maître. Il eut en effet le bonheur, que mon âge me refusa, d'être le témoin de l'application surprenante avec laquelle mon père passa environ six mois à aller de province en province, et de ville en ville, jusqu'à l'extrémité du royaume; travaillant partout avec les intendants, ou plutôt leur apprenant à travailler, écoutant les plus habiles financiers, interrogeant les négociants de la plus grande réputation; entrant, avec tous, dans les moindres détails sur l'origine, sur l'étendue, sur la régie des droits du roi, mais encore plus sur ce qui regardait le fond du commerce des manufactures et des arts, pour y découvrir toutes les sources de l'abondance, et tous les moyens qui

peuvent servir d'aiguillon à l'industrie. Les mémoires qu'il se donna la peine de faire lui-même sur les matières les plus importantes, et que je conserve précieusement, suffiraient pour montrer l'élévation de son génie et l'ardeur de son zèle pour le bien public.

Il revint à Paris vers le mois d'octobre, après avoir eu la satisfaction de revoir en passant une partie des amis qu'il avoit laissés en Languedoc, qui accouraient, au bruit de sa marche, pour voir encore, de leurs yeux, un intendant qu'ils avaient toujours présent dans le cœur.

Mon père profita plus de ce voyage par les instructions qu'il y prit, que les peuples n'en reçurent de soulagement effectif. La face des affaires était changée pendant son absence: la guerre était sur le point de se rallumer plus fortement que jamais, soit par la révolution qui arriva en Angleterre, soit par la jalousie de toutes les puissances de l'Europe, qui se liguèrent de nouveau contre la France, premier fruit des conversions militaires. A peine mon père fut-il arrivé, que le siége de Philisbourg ouvrit la scène d'une guerre qui a coûté tant de sang et d'argent à ce royaume; ainsi, les projets de réforme s'évanouirent au premier bruit des armes, et mon père n'était guère en état d'y travailler.

La chaleur extraordinaire de l'été qu'il avait passé en Provence, et un travail encore plus excessif, avaient allumé un si grand feu dans son sang qu'il s'en est toujours senti pendant plus de vingt-huit ans qu'il a survécu à ce voyage. Il s'y joignit, au mois de janvier 1689, un rhumatisme si violent sur les muscles de la poitrine que les douleurs, qui redoublaient de temps en temps comme par accès, lui causaient des convulsions fréquentes dans les bras et dans les mains, et elles ne finissaient guère que par un crachement de sang qui obligea les médecins à le faire saigner six ou sept fois. Aucun des remèdes ordinaires ne le soulageait dans cet état, qui dura plus de six semaines, et

il n'avait de ressource que dans sa patience, aussi extrême que son mal. L'usage d'un opium bien préparé adoucit enfin ses douleurs; mais ce ne fut qu'au bout de six mois qu'il se trouva en état de travailler, conservant toujours néanmoins une insomnie habituelle et des inquiétudes douloureuses qui l'obligeaient à marcher pendant une grande partie de la nuit, et qui ne s'apaisaient que très-rarement sans le secours de l'opium, qui lui devint presque aussi nécessaire que le boire et le manger. Il essaya d'abord de s'en passer, par la crainte de s'y trop accoutumer; mais comme il payait chèrement cette précaution par de mauvaises nuits qui altéraient son tempérament, il fut réduit à en prendre presque tous les soirs, ce qu'il a fait pendant vingt-huit ans, sans jamais avoir été obligé d'en augmenter la dose, qui était très-médiocre, et sans qu'il en ait ressenti aucune incommodité.

Je ne sais par quel motif M. de Louvois eut la pensée de faire rentrer mon père dans le triste métier d'intendance, en lui écrivant, sans préparation, dans le temps de la maladie dont je viens de parler, que le roi l'avait nommé à l'intendance de Dauphiné, qui, à la vérité, devenait alors très-importante, par les desseins qu'on avait sur la Savoie.

Mon père ne se consola pas seulement de son rhumatisme en cette occasion, mais il remercia même Dieu de lui avoir donné une excuse si légitime, que M. de Louvois reçut plus humainement qu'il ne lui appartenait, et avec plus d'honnêteté qu'il n'en avait eu, en faisant à mon père une proposition si peu convenable.

Ce fut dans cette même année qu'il arriva un changement considérable dans le ministère. M. le Pelletier, destiné dès lors à donner l'exemple de la retraite, se démit plus glorieusement de la place de contrôleur général qu'il ne l'avait exercée, et ne demeura plus dans le conseil qu'en qualité de ministre. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si ce fut lui-

même qui se donna M. de Pontchartrain pour successeur, ou s'il eut seulement l'habileté de se faire honneur du choix du roi. Un homme qui pouvait le savoir m'a assuré que M. le Pelletier, ayant formé de loin la résolution de demander un successeur, avait d'abord jeté les yeux sur mon père, et qu'il n'avait rien négligé pour l'engager à s'attacher à lui; mais que, comme mon père avait paru recevoir assez froidement les avances qu'on lui faisait de la part de ce ministre, il s'était tourné du côté de M. de Pontchartrain. Si ce fait est véritable, la pensée même de M. le Pelletier aurait suffi pour empêcher mon père de cultiver son amitié, et comment se serait-il assujetti à lui faire sa cour, pour obtenir une place qu'il aurait refusée, si on la lui avait offerte, puisqu'il m'a dit plus d'une fois...

M. de Pontchartrain entra donc dans ce difficile ministère, et il parut d'abord supérieur à son emploi. Il arrive souvent, surtout en France, où l'on se lasse volontiers de l'état présent, qu'on cherche, dans le choix d'un successeur, des qualités directement opposées à celles du prédécesseur, et ce contraste n'a jamais été mieux marqué que dans les différents caractères de M. le Pelletier et de M. Pontchartrain. La lenteur et l'indécision de l'un furent mises dans tout leur jour, par la comparaison qu'on en fit avec la vivacité et la prompte décision de l'autre ; mais, quelque surprenantes que fussent la pénétration et la rapidité de génie dont la nature avait favorisé M. de Pontchartrain, il aimait à consulter ceux dont il connaissait les lumières, et, possédant l'art de s'approprier en un instant leurs plus longues réflexions, il en recueillait toute la substance avec une si heureuse précision, qu'il semblait que, dans son esprit, comme dans le fond de son œil, tous les objets vinssent se réunir sans confusion en un seul point.

Avec de telles dispositions, un ministre si clairvoyant ne pouvait pas manquer de sentir tout le mérite de mon père, et d'y avoir souvent recours, quand même il n'aurait pas

été le cousin germain de ma mère; mais comme il voulait ménager une délicatesse de conscience, qui n'était pas moins reconnue dans mon père que l'étendue de ses lumières, il n'avait garde de le consulter sur des affaires de cette finance arbitraire qui était alors confiée au pouvoir absolu du contrôleur général. Il se reposait donc sur des esprits moins scrupuleux du soin d'examiner et de discuter les propositions qu'on lui faisait, pour procurer au roi des sommes immenses. Mais s'agissait-il d'établir un meilleur ordre dans la perception des revenus du roi, de soutenir ou favoriser le commerce, de maintenir la police générale du royaume, à laquelle le contrôleur général avait la principale part, c'était alors que mon père était consulté, et il se livrait tout entier à un travail où sa religion et sa modestie goûtaient le plaisir de servir si gratuitement le public, qu'il n'en avait que la peine, pendant qu'un autre en avait tout l'honneur.

L'objet qui lui plaisait le plus, et qui forma pour lui, dans la suite, une espèce de département particulier, était la direction générale du commerce et des manufactures du royaume. M. de Pontchartrain la confia pendant longtemps à mon père seul, qui l'aurait toujours conservée de cette manière s'il n'avait jugé lui-même à propos d'y faire donner une autre forme, par l'établissement nouveau d'un conseil de commerce, dont il fut, en quelque manière, le fondateur.

Non-seulement il y fut porté par la défiance qu'il avait naturellement de lui-même, et par le désir d'être aidé ou assuré par les lumières d'autrui; mais il sentit que la promptitude des décisions d'un ministre, chargé de bien d'autres affaires, avait souvent besoin d'être retardée par l'utile lenteur des délibérations d'un conseil. Il connaissait assez le caractère de ceux qui sont dans les premières places, pour comprendre que les remontrances de plusieurs personnes graves et expérimentées imposent plus que celles d'un seul

homme, quelque mérite qu'il puisse avoir, et que le ministre le plus autorisé se trouve souvent comme forcé de suivre un avis bien médité dans un conseil, soutenu par le poids comme par le nombre des suffrages, dont il ne saurait contredire les raisons devant le roi sans commettre sa réputation et son crédit. Mon père était d'ailleurs persuadé que ce qui regarde le commerce devait être conduit avec un esprit économique et presque semblable à celui des républiques, autant qu'il est possible dans une monarchie. Ce fut dans cette vue qu'il voulut qu'on appelât de célèbres négociants au nouveau conseil dont il formait le plan, non pour y avoir voix délibérative mais pour y être entendus, et pour donner même leur avis, par écrit, sur les matières d'une plus grande importance. Il croyait par là faire deux grands biens en même temps, l'un d'honorer et d'accréditer le commerce, soit par l'entrée qu'il donnait à un certain nombre de négociants dans un conseil, soit par le privilége dont ils jouiraient, d'être consultés sur toutes les résolutions qui pouvaient intéresser la fortune des négociants du royaume, et d'avoir une voie toujours ouverte pour faire au roi toutes les représentations qu'ils jugeraient convenables au bien du commerce; l'autre, d'instruire le conseil d'une matière si importante, et d'y former comme une suite et une succession de conseillers d'État, qui en sauraient les maximes, et qui seraient capables de les soutenir, dans ce royaume, contre les entreprises continuelles de la finance, qu'on y accuse souvent de sacrifier à un intérêt présent et passager la source constante et perpétuelle des véritables richesses de l'État.

Telles furent les principales raisons qui engagèrent mon père à partager avec d'autres conseillers d'État et quelques maîtres des requêtes bien choisis, une fonction qu'il exerçait seul auparavant, et qu'un autre se serait réservée comme une espèce de mystère, dont il aurait perdu tout le mérite en le révélant.

Si un conseil établi avec tant de sagesse n'a pas toujours

été aussi utile à l'État qu'on l'aurait pu désirer, le malheur des temps et des conjonctures ne doit point diminuer l'honneur de celui qui le fit instituer. Il ne serait pas difficile de montrer le bien que cet établissement a fait au royaume, même au milieu des plus grandes guerres ; mais quand on ne lui tiendrait compte que des maux qu'il a empêchés, il y en aurait encore assez pour faire honorer la mémoire de son auteur.

Aux occupations que les affaires du commerce donnaient à mon père, le roi en joignit deux de confiance, dont la première fut même regardée comme le présage d'une plus grande fortune : c'était l'inspection des affaires de M. le duc du Maine, qui était auparavant entre les mains de M. de Fieubet, et qui fut remise à mon père après la vertueuse résolution que ce magistrat prit d'instruire et d'édifier le monde par sa retraite, autant qu'il l'avait longtemps charmé par ses talents et par les grâces naturelles de son esprit. L'autre fonction fut la direction des économats et de la régie des biens confisqués sur les religionnaires fugitifs ; direction que le roi donna encore à mon père sans qu'il eût jamais pensé à la demander.

L'honneur de travailler seul avec le roi, et d'en recevoir directement les ordres, ne fut point ce qui le flatta davantage dans cette seconde commission. Sa charité ne lui fit presque sentir que la satisfaction de ménager avec soin les fonds dont l'administration lui était confiée, soit pour soutenir les nouveaux convertis, qui étaient encore faibles dans la foi, soit pour ramener entièrement ceux qui étaient ébranlés, soit pour dédommager, en quelque manière, par des secours donnés à propos, ceux qui avaient eu le courage de ne pas suivre leur fortune avec leurs parents, hors de la France. C'est ainsi qu'après l'avoir empêché d'être l'instrument des conversions forcées, Dieu lui donnait la consolation d'en affermir de volontaires, et de réparer, autant qu'il était en

lui, la faute de ceux qui, pour multiplier les premières, avaient désolé une si grande partie du royaume.

Son zèle, ses lumières, son expérience sur tout ce qui regardait les religionnaires bien ou mal convertis, étaient si connus qu'on ne faisait rien, à leur égard, sans le consulter. C'est lui qui a dressé une partie des déclarations qui ont été faites depuis son retour sur cette matière, ou qui a eu la principale part à celles que d'autres ont rédigées. Il était du conseil que le roi tint pendant plusieurs années sur les affaires de la religion prétendue réformée ; et j'ai même tout lieu de croire que ce fut lui qui donna l'idée de ce conseil, soit afin que la conduite uniforme de la cour et de ceux qu'elle chargeait de ses ordres, fît voir aux religionnaires, par la stabilité même, qu'ils n'avaient aucun changement à espérer, soit pour prévenir tous les inconvénients qui naissaient auparavant de la diversité des décisions, aussi différentes que les caractères de ceux qui n'en auraient dû être que les organes et qui en devenaient souvent les maîtres.

Outre ces différents genres d'occupations, tous les événements extraordinaires qui devenaient le sujet d'une délibération importante, toutes les calamités générales ou particulières, tous les abus nouveaux, qui demandaient aussi de nouveaux remèdes, retombaient presque toujours sur mon père, qui, dans le secret de son cabinet, et, encore plus, dans celui de sa modestie, était le conseil du ministère, et comme l'oracle de la cour. Le seul chancelier Boucherat lui donnait moins d'occupations que les autres, non-seulement par l'inutilité dans laquelle il vivait lui-même, mais parce que les liaisons de mon père avec M. de Pontchartrain lui avaient donné de l'ombrage, ou plutôt parce qu'il semblait haïr dans mon père le successeur que la voix publique lui destinait.

Je ne finirais donc point si je voulais entrer dans le détail de tous les services que le travail continuel de mon père rendait au public; et je ne pourrais d'ailleurs que vous y

représenter toujours le même caractère d'une âme vertueuse et d'un génie supérieur, qui savait se prêter également à tous les besoins, se plier à toutes les conjonctures, se proportionner à tous les caractères, et se rendre toujours utile, sans faire jamais sentir qu'il était nécessaire.

Je ne puis cependant, mes chers enfants, me refuser le plaisir de vous rapporter un trait de sa sagesse, que je choisis entre plusieurs autres parce qu'il donna lieu à un nouvel établissement qui, suivant toutes les apparences, durera autant que la monarchie.

L'ordre de Saint-Lazare, autrefois utile à ce royaume, dans le temps que la lèpre y était une maladie commune, avait tellement dégénéré de sa première institution, que les maladreries, fondées pour les pauvres, par la piété et la libéralité de nos pères, n'étaient plus regardées que comme des bénéfices simples, dont on disposait sans faire aucune attention à la volonté des fondateurs. M. de Louvois, habile à profiter de tout ce qui pouvait étendre ou affermir son crédit, en se rendant le distributeur, ou plutôt le maître des grâces, avait comme forcé M. de Nérestang à abdiquer la place de grand maître de l'ordre, pour se revêtir de sa dépouille et gouverner les affaires de cet ordre aussi militairement que celles de la guerre même. On avait donc entièrement perdu de vue le véritable objet de cet établissement; et il n'y avait que les pauvres qui ne profitassent en aucune manière d'un bien qui n'avait été donné que pour eux, à un ordre purement hospitalier dans son origine.

L'autorité de M. de Louvois, qui soutenait cet abus, ayant cessé avec sa vie, le roi, dont la conscience était naturellement fort délicate, commença à sentir plus vivement un scrupule que la domination de son ministre avait longtemps étouffé; et l'on prétend qu'il crut avoir besoin de demander au pape un bref d'absolution sur ce qu'il avait autorisé une espèce de simonie, dans la vente qui avait été faite par force, à M. de Louvois, de la charge de grand maître.

Peu content d'avoir effacé sa faute, le roi voulut la réparer. Il choisit ce qu'il y avait de plus sage et de plus éclairé dans le conseil, pour examiner rigoureusement le passé, et pourvoir encore plus utilement à l'avenir, en réglant la forme qu'on donnerait à un ordre qui n'en avait presque plus que le nom, et surtout l'usage qu'on ferait des biens dont il était en possession. Mon père fut un des commissaires nommés par le roi dans cette affaire importante, et il en devint bientôt le maître par les déférences que ses confrères eurent tous pour lui.

Il n'y eut entre eux aucune diversité de sentiments sur le vice, l'abus et la violence de tout ce qui s'était passé du temps de M. de Louvois; mais il n'en fut pas de même de la manière de réparer un mal si évident, et particulièrement de l'application qu'on ferait des biens de l'ordre de Saint-Lazare, ordre devenu si peu utile à la religion et à l'État, que plusieurs des commissaires étaient d'avis de le supprimer et d'en unir les maladreries à l'hôtel royal des Invalides.

Mon père convenait sans peine de l'entière inutilité d'un ordre dont la cause avait cessé; mais comme la suppression ne se pouvait faire que par le concours de deux puissances peut-être difficiles à concilier, il la regardait comme l'objet des vœux plutôt que de la délibération des commissaires.

Il réduisait donc cette délibération à déterminer l'emploi le plus utile des richesses de cet ordre, soit qu'il subsistât encore, soit qu'on prît le parti de le détruire; et quoiqu'il n'y eût plus de lépreux en France, il ne croyait pas que le roi dût se croire absolument le maître de changer entièrement la destination des biens qui appartenaient à l'ordre de Saint-Lazare, ni de les appliquer à un usage entièrement éloigné de l'intention des fondateurs. Il distinguait deux objets dans leur charité : l'un général, qui était le soulagement des pauvres; l'autre particulier, qui était de procurer

ce soulagement à une espèce singulière de pauvres malades. Si ce second objet de leur libéralité avait cessé avec la maladie qui l'avait excitée, le premier subsistait toujours; et cette espèce de religion avec laquelle on doit toujours respecter les volontés de ceux qui ne sont plus en état de les expliquer eux-mêmes, exigeait de la piété du roi qu'il approchât, autant qu'il était possible, de leur intention, en se conformant, du moins, à l'objet général de leur charité, qui était le soulagement des pauvres sains, mais invalides, au défaut des malades.

Son sentiment fut donc qu'il fallait réunir les maladreries de l'ordre de Saint-Lazare aux Hôtels-Dieu les plus proches, ou aux hôpitaux des lieux où il n'y avait point d'Hôtels-Dieu, sur les avis des évêques diocésains et des intendants, sur lesquels le roi faisait expédier des lettres patentes pour consommer chaque union en particulier.

Il restait à vaincre l'obstacle des politiques, qui avaient de la peine à priver les officiers militaires du secours des commanderies de l'ordre de Saint-Lazare. Mon père était bien éloigné d'envier aux gens de guerre des récompenses qu'ils achètent aux dépens de leur sang; mais il lui paraissait injuste de les prendre sur le patrimoine des pauvres ; et entre deux objets qui méritaient également la protection du roi, le seul parti qu'il trouvait convenable à la majesté royale, était de concilier ces deux vues, au lieu de les faire combattre l'une contre l'autre. Ainsi, pendant qu'il était occupé de faire rendre aux pauvres la justice qui leur était due, suivant l'esprit de la fondation, il voulait, d'un autre côté, faire éclater la magnificence du roi à l'égard de ceux qui le servent dans ses troupes, par l'institution d'un ordre militaire qu'il serait aisé d'établir par un retranchement insensible sur les dépenses de la guerre, et dont la croix serait une distinction honorable, et les commanderies une récompense utile pour les officiers que le roi voudrait en favoriser.

Tous les commissaires entrèrent enfin dans des vues dont

la noblesse égalait la justice. Mon père fut chargé, lorsque le roi eut approuvé son avis, de dresser les édits et les arrêts qu'il fallait donner pour consommer ce projet. Il eut l'honneur de les présenter au roi, qui se les fit lire avec plaisir, trouvant sa conscience aussi soulagée par l'usage auquel on destinait les biens de l'ordre de Saint-Lazare, que sa gloire flattée par l'institution d'un ordre militaire dont il serait le maître et le chef comme le fondateur.

Ainsi fut établi l'ordre de Saint-Louis, qui doit sa naissance, sa forme, ses règlements à mon père, et qui aurait été encore plus utile à l'État si l'on avait toujours été aussi attentif que le feu roi l'était à en faire valoir la distinction. Je me souviens, à ce sujet, d'avoir entendu raconter à M. le duc d'Orléans, qu'un officier subalterne, à qui le roi avait fait donner le choix d'une pension de 800 livres ou de la croix de Saint-Louis, vint lui dire en sa présence, qu'il préférait la croix, si Sa Majesté voulait bien l'en honorer. *Je le crois bien, Monsieur,* lui dit le roi, d'un ton grave et propre à lui faire sentir le prix de sa grâce. M. le duc d'Orléans ne put s'empêcher de rire de la préférence ; mais le roi lui dit qu'il se gardât bien de le faire, et de lui ôter le plaisir de rendre un homme heureux avec une demi-aune de ruban rouge. Heureux encore le prince qui peut contenter ses sujets par de telles faveurs, et à qui il en coûte si peu pour payer le sang qu'ils répandent à son service.

La suite des occupations de mon père m'a fait passer le temps de vous parler, mes chers enfants, d'un événement qui me regarde personnellement : mais je vous ai averti d'abord que je renonçais à l'ordre chronologique. Mon père avait désiré dès mon enfance que je pusse exercer un jour la charge d'avocat général, soit qu'il n'en connût point de plus propre à former un magistrat, ou qu'il eût envie de m'éviter la servitude des intendances, et de me faire naviguer sur une mer moins orageuse que celle du conseil. L'occasion s'en présenta au mois de novembre de l'année 1690, par la

création d'une troisième charge d'avocat général. Mon père s'adressa d'abord à M. de Pontchartrain, qui en était le créateur, et à M. le chancelier, qui aurait dû en être le dispensateur, pour en demander l'agrément en faveur de son fils ; mais il trouva l'un déjà engagé avec M. le Pelletier, à présent doyen du conseil, pour M. Turgot, son gendre, et l'autre médiocrement bien intentionné. comme je l'ai déjà dit, pour tout ce qui le regardait. Cependant comme M. de Pontchartrain, qui se repentait de s'être engagé si promptement, lui avait dit que ses vœux seraient pour moi, et qu'il lui conseillait d'agir directement par lui-même auprès du roi, mon père, qui craignait que sa modestie ne l'empêchât de parler aussi bien qu'il savait écrire, prit le parti de s'expliquer au roi par une lettre qui était un chef-d'œuvre dans son genre. Il y amenait si naturellement l'histoire du long séjour de la charge d'avocat général dans la famille de MM. Talon, dont le premier qui l'eût remplie était mon bisaïeul maternel, qu'il semblait qu'il y eût une espèce de justice à donner une charge semblable à son arrière-petit-fils. Il y parlait ensuite de moi avec une confiance persuasive par sa modestie même, et il finissait sa lettre en disant qu'il était né sujet avant d'être père, qu'il devait infiniment plus au roi qu'à son propre fils, et qu'il serait bien fâché de le proposer à Sa Majesté s'il ne le croyait capable de répondre dans la suite à une si grande grâce. Ce n'est pas sans beaucoup de pudeur que je vous rapporte ici des paroles qui me faisaient trop d'honneur, mes chers enfants ; peut-être la seule chose qui ait besoin d'excuse, dans la vie d'un homme si respectable, est d'avoir été beaucoup plus père, en cette occasion, qu'il ne se l'imaginait. Sa lettre fut rendue au roi comme Sa Majesté rentrait au conseil, où l'on devait lui parler des différents sujets qui se présentaient pour remplir la nouvelle charge d'avocat général; le roi se la fit lire tout entière, et il parut qu'elle faisait impression sur lui. M. le chancelier discourut assez longuement sur le mérite des concurrents, mais d'une ma-

nière si confuse et si embarrassée que tout ce qu'on y put démêler, fut qu'il penchait du côté de M. Turgot. M. de Pontchartrain, comme mon père l'a toujours cru, se contenta de dire au roi qu'il ne pouvait que bien choisir entre M. Turgot et moi; le roi saisit cette parole, et dit que, puisque cela était, il voulait faire plaisir à mon père, qui était incapable de le tromper, même sur son propre fils. C'est ainsi que la chose fut décidée en ma faveur par le seul suffrage de mon père. M. de Pontchartrain le lui fit assez entendre, en lui écrivant sur-le-champ de venir remercier le roi d'une grâce qui devait lui faire d'autant plus de plaisir qu'il n'en avait l'obligation qu'à lui-même. Il fit le lendemain son remercîment au roi, en me présentant à Sa Majesté, qui ajouta encore la grâce de la parole au mérite de celle qu'il m'avait faite, ou plutôt à mon père.

Je serais donc bien ingrat si je ne reconnaissais ici que c'est à lui seul que je fus redevable, non-seulement de la place d'avocat général, mais du peu de succès que je puis y avoir eu. Il m'y avait préparé par une éducation à laquelle tout autre que moi aurait peut-être mieux répondu ; il m'y a soutenu par ses lumières, par ses conseils, par ses exemples. Que ne puis-je rendre à mon fils aîné, qui remplit à présent le même ministère, tout ce que j'ai reçu d'un père si accompli ! Je m'en acquitte, au moins autant que je le puis, en lui présentant un si grand modèle, dont j'espère qu'il profitera encore mieux que je n'ai tâché de le faire.

J'éprouvai, quelques années après, la même bonté de mon père, lorsqu'il fut question d'un autre établissement pour moi, je veux dire de mon mariage. Il voulut bien se conformer à mon goût, parce que je ne crains pas de dire que la raison y avait encore plus de part que l'inclination, ou plutôt son goût même était aussi décidé que le mien en faveur d'une personne dont le nom semblait être devenu celui de la vertu même, et qui m'apportait, avec un bien suffisant à mes désirs, des richesses de pudeur, de sagesse, de modestie,

préférables à toutes celles qu'on offrait à mon père avec des partis d'ailleurs très convenables. Il en a remercié Dieu, comme moi, dans tout le reste de sa vie, attaché à une belle-fille que le ciel semblait avoir formée pour lui, avec des sentiments de tendresse et de confiance dont ses propres enfants auraient pu être jaloux, s'ils n'avaient tous été pour elle dans les mêmes dispositions.

Environ un an après mon mariage, mon père fit un pas dans le conseil, qui donna lieu au public de croire qu'il en ferait bientôt un plus considérable. M. d'Argouges, conseiller d'État, mourut presque subitement à Versailles, au mois d'août de l'année 1695, et fit vaquer par sa mort une des deux places de conseiller au conseil royal des finances, qui excitaient alors l'ambition de tous les conseillers d'État. Elles les tiraient de pair, pour ainsi dire, et les approchaient fort près du ministre, par l'honneur d'assister deux fois la semaine à un conseil où le roi était présent, avec le chancelier, le chef du conseil et le contrôleur général. M. de Breteuil, grand-père de celui qui est aujourd'hui secrétaire d'État, disait que ceux qui remplissaient ces deux places, étaient comme de petits dieux placés entre le conseil ordinaire, qu'il comparait à la nature humaine, et les ministres, qu'il regardait comme les dieux de la terre.

Mon père, quoique le plus digne, était peut-être celui de tout le conseil qui pensait le moins à demander la place vacante par la mort de M. d'Argouges; il croyait même qu'elle était destinée à un autre, auquel il l'aurait si peu enviée qu'il aurait voulu la lui procurer. Il était donc fort tranquille sur cet événement, comme sur tout autre, lorsque, le lendemain de la mort de M. d'Argouges, il vit arriver chez lui, sur les trois heures après midi, un courrier chargé d'une lettre de M. de Pontchartrain, qui lui apprenait que le roi l'avait choisi pour remplir la place qui vaquait dans son conseil royal.

J'étais avec lui lorsqu'il reçut cette lettre, et je fus témoin

des premiers mouvements qu'elle excita dans son âme. Au lieu de recevoir agréablement cette nouvelle, je le vis non-seulement surpris, mais affligé d'un tel choix, et je sentis bien qu'il se représentait en ce moment toute la délicatesse d'une place qui l'obligeait à donner son avis sur les propositions les plus hasardeuses de la finance; il ne put même entièrement contenir l'émotion intérieure de sa conscience. Les larmes lui vinrent aux yeux, et il fallut presque le consoler de ce qui aurait donné une si grande satisfaction à tout autre conseiller d'État; cependant il se remit après quelques moments de réflexion, et, espérant que Dieu soutiendrait sa vertu dans une place qu'il semblait que Dieu même lui envoyât, il résolut d'aller le lendemain à Versailles pour remercier le roi d'une grâce moins désirée encore qu'espérée.

Il paraissait, en effet, assez extraordinaire que M. de Pontchartrain, naturellement fort attentif à l'avancement de ses proches, et qui avait dans le conseil un frère et un beau-frère, dont le dernier fut même très-mortifié de n'avoir pas la place de M. d'Argouges, leur eût préféré mon père, qui n'était que son cousin germain par alliance. M. de Pontchartrain a toujours dit que c'était le roi seul qui avait agi dans ce choix, soit que la chose fût véritable, soit qu'il eût intention de ménager une famille dont il voulait étouffer le murmure et les reproches. Plus il parlait ainsi, plus on voulait que ce fût Mme de Maintenon qui eût inspiré au roi un si digne choix. Elle était alors, en effet, comme la déesse de la fortune, à laquelle on attribuait, dans le paganisme, tous les effets dont on ne voyait point de cause apparente. Je n'ai cependant jamais entendu rien dire à mon père qui pût appuyer cette conjecture; je sais seulement que Mme de Maintenon paraissait avoir beaucoup d'estime pour lui, quoiqu'il ne lui eût jamais parlé que par rapport aux affaires de M. le duc du Maine; elle lui écrivit même une lettre de compliment sur son entrée au conseil royal, qui était tournée avec cet air naturel et délicat qu'elle savait donner à toutes

ses lettres, mais qui ne pouvait faire entendre qu'elle eût eu la moindre part à la nouvelle dignité de mon père ; cependant le public en jugeait autrement, et, tirant de là des conséquences pour un avenir qui ne paraissait pas fort éloigné, avec un chancelier de quatre-vingts ans, il regardait la place qu'on venait de donner à mon père, comme le degré d'où il devait monter à celle de chancelier de France.

Mais mon père ne s'y conduisit pas comme un homme qui aurait eu des espérances; il ne pensa qu'à y soutenir le caractère d'une vertu toujours égale, et qui, si j'ose parler ainsi, avait encore toute la fleur de sa première innocence. Il n'imita donc point ceux qui, dans la même place, s'étaient accoutumés à regarder la volonté du contrôleur général comme une loi suprême à laquelle ils pouvaient conformer leurs suffrages sans blesser leur réputation ni même leur conscience. Il sut toujours être juste, dans le règne même de la finance, et pendant plus de vingt ans qu'il y a passé, il se conserva toujours la vertueuse liberté de ne pas suivre, et même de combattre sagement les avis du contrôleur général qui lui semblaient contraires à la justice ou au bien public. Quoique la politique ordinaire des contrôleurs généraux les portât à éviter souvent le conseil, et à faire prendre au roi les plus grandes résolutions sur la finance lorsqu'ils travaillaient seuls avec lui, il y eut cependant plusieurs occasions importantes, comme, par exemple, lorsqu'il fut question du retranchement ou de la réduction des rentes sur la ville, dans lesquelles mon père fit paraître cette judicieuse fermeté qui consistait à montrer la raison avec autant de lumière que de simplicité, et à convaincre au moins la conscience de ceux qui pensaient autrement que lui.

Le roi et, ce qui est encore plus surprenant, les contrôleurs généraux mêmes qu'il contredisait, ne lui en ont jamais su mauvais gré; il savait accompagner sa résistance de tant de douceur et de modestie qu'on ne pouvait s'empêcher de

l'estimer et de l'aimer, lors même qu'on ne suivait pas ses sentiments; et la seule vengeance que l'on se permît quelquefois d'exercer contre lui, était de lui reprocher qu'il était trop vertueux, et qu'il portait la délicatesse sur le devoir jusqu'au scrupule.

Le feu roi, je ne craindrai point de le dire, semblait lui-même révérer une si grande vertu. Il écoutait souvent mon père avec une attention marquée; et on eût dit quelquefois qu'il aurait bien voulu ne s'être pas fait une règle de suivre toujours l'avis du contrôleur général en matière de finance, lorsque ce ministre avait pour lui la pluralité des suffrages, qu'il ne manquait guère d'entraîner.

M. le duc de Beauvilliers, qui faisait profession de vivre en chrétien au milieu de la cour, prévenu dès sa jeunesse d'une grande estime pour mon père par ce qu'il en avait entendu dire à M. Colbert, honora encore plus sa vertu lorsqu'il le vit de plus près au conseil royal. Mon père était d'ailleurs lié d'une ancienne amitié avec M. l'abbé de Fénélon, depuis archevêque de Cambrai, qui était précepteur des enfants de France, et dont le génie, fort supérieur à celui du duc de Beauvilliers, avait un entier ascendant sur les sentiments de ce duc. Ils conservaient encore tous deux un crédit, qu'ils perdirent depuis, sur l'esprit de Mme de Maintenon, plus puissante que jamais auprès du roi, à qui son âge, et encore plus le dégoût ou la lassitude de tous les plaisirs, ne faisaient plus trouver de charmes que dans la douceur de sa société. Mon père, qu'elle estimait fort, comme je l'ai déjà dit, était donc alors véritablement dans la route de la fortune. La cour et la ville le croyaient ainsi : lui seul paraissait ou l'ignorer, ou le craindre ; mais la révolution que le quiétisme causa bientôt après, ne fut que trop favorable à la modestie de mon père, quoique personne ne dût y avoir moins de part que lui. Le livre des *Maximes des saints*, qui échappa à l'archevêque de Cambrai, par l'imprudence et le zèle peu éclairé de ses amis, excita d'abord

un soulèvement presque universel, et aurait pu avoir des suites plus funestes pour l'Église, si ce chef du parti qu'on appelait *quiétiste* n'eût eu encore plus de modération qu'il n'avait de beauté d'esprit.

Personne cependant n'osait en parler au roi; on craignait le crédit de l'archevêque de Cambrai, du duc de Beauvilliers et de tout ce qui les environnait. On craignait même celui de Mme de Maintenon, que l'on croyait encore gouvernée par eux. M. de Pontchartrain fut le seul qui osa rompre ce silence trop politique, quoiqu'il eût toujours été intimement lié avec Mme de Maintenon; et il y a lieu d'espérer pour lui qu'il en recevra la récompense dans le ciel, puisqu'il en a porté la peine sur la terre par la perte de son crédit, qui commença dès lors à éprouver une décadence dont il ne s'est jamais relevé. Le roi, dont la droiture ne pouvait être trop louée, reçut M. de Pontchartrain, lorsqu'il l'avertit du bruit que faisait le livre de l'archevêque de Cambrai, comme David aurait écouté un prophète envoyé de Dieu pour lui donner un avis salutaire. Aussi surpris qu'affligé de cette nouvelle, il alla d'abord chez Mme de Maintenon, et lui dit, d'un ton qui faisait sentir sa douleur et sa religion : *Eh quoi, Madame, que deviendront donc mes petits-enfants? En quelles mains les ai-je mis?* L'émotion du roi passa aisément jusqu'à Mme de Maintenon, qui donnait alors sa véritable confiance à l'évêque de Chartres, et qui conservait encore une très-grande considération pour M. de Noailles, archevêque de Paris, tous deux fort opposés au quiétisme. Le sort de l'archevêque de Cambrai fut bientôt décidé. Banni de la cour avec les abbés de Langeron et de Beaumont, on crut que la disgrâce du précepteur et de ceux qui lui étaient le plus attachés, entraînerait celle du gouverneur. La délicatesse infinie du roi sur la religion le faisait pencher vers le parti le plus rigoureux; et, après avoir frappé le chef du parti, il lui paraissait dangereux d'en épargner le principal appui. On lui inspira néanmoins, ou il résolut de lui-même, par

cet esprit d'équité qui lui était naturel, de consulter l'archevêque de Paris, dont il estimait alors sincèrement la vertu, avant que de prendre cette grande résolution.

Le sort du duc de Beauvilliers fut donc remis, par là, entre les mains d'un des plus grands ennemis du quiétisme; et si l'archevêque de Paris avait été élevé dans les principes de Machiavel, il n'aurait pas hésité à saisir une occasion si favorable de perdre un homme qu'il ne pouvait jamais espérer de gagner véritablement. Mais il fut plus chrétien que politique; et, se défiant de lui-même, il ne voulut se déterminer que par l'avis de mon père, capable, par son esprit, de sentir toutes les vues de la plus profonde politique, incapable par son cœur de suivre jamais d'autres mouvements que ceux de la conscience la plus éclairée.

Mon père honorait sincèrement dans M. de Beauvilliers un esprit de religion, de modération et de justice qui éclatait dans toute sa conduite. Il ne regardait sa prévention pour les mystiques modernes que comme une illusion passagère et comme un éblouissement de piété, que l'exemple et l'autorité de l'archevêque de Cambrai avaient causés, mais que la condamnation et la rétractation de ce prélat dissiperaient entièrement. La qualité d'homme de bien qu'il respectait dans la personne de ce ministre, était pour lui un si grand titre qu'il ne croyait pas qu'on dût le sacrifier sur de simples soupçons, ni punir sans retour la faiblesse excusable d'avoir trop déféré aux sentiments d'un génie aussi supérieur et aussi séduisant que celui de l'archevêque de Cambrai. Il se faisait même un véritable scrupule de contribuer à bannir de la cour l'homme qui y donnait le plus grand exemple de religion, et à ôter d'auprès du roi le plus vertueux de tous ceux que ce prince honorait de sa confiance. Il jugea donc mieux du duc de Beauvilliers que le duc de Beauvilliers n'aurait peut-être jugé de mon père même; et il fit voir, en cette occasion, qu'on n'a pas eu tort de dire que plus un homme est vertueux, moins il est porté à se défier

de la vertu des autres. L'archevêque de Paris, fixé par un avis d'un si grand poids, conseilla au roi de conserver M. de Beauvilliers dans tous ses emplois; et il le fit d'autant plus volontiers qu'il avait reçu une espèce d'abjuration solennelle de ce duc, accompagné de sa femme, du duc et de la duchesse de Chevreuse, qui vinrent tous lui déclarer qu'ils renonçaient sincèrement à tout ce qui avait pu les éblouir d'abord dans le langage spécieux des mystiques.

Soit que M. de Beauvilliers ait su, ou qu'il ait ignoré la part que mon père avait eue au conseil de l'archevêque de Paris, il est au moins certain que depuis l'affaire du quiétisme, il affecta plus de paraître ami de mon père qu'il ne le fut en effet. Je ne veux pas croire, quoique des gens dignes de foi me l'aient assuré, qu'il ait eu la malignité de vouloir le faire passer pour un homme qui avait une pente secrète, sinon pour le jansénisme, au moins pour les jansénistes, soupçon qu'il suffisait alors de répandre pour perdre les meilleurs sujets dans l'esprit du roi. Je sais qu'on n'aime guère dans le monde, et qu'on hait même à la cour, ceux à qui l'on croit devoir trop, et dont la présence semble nous dire toujours qu'ils ont été les maîtres de notre sort; mais je ne règle point mon jugement par de telles conjectures; je suis au moins bien assuré que mon père, qui voyait fort clair dans le cœur des autres, quoiqu'il ne parlât presque jamais de ce qu'il y voyait, a toujours cru que celui de M. de Beauvilliers s'était fort refroidi pour lui depuis la disgrâce de l'archevêque de Cambrai.

Peut-être, après tout, ce changement ne doit-il être attribué qu'à des impressions reçues trop facilement, par ce duc, de quelques sulpiciens, dont le génie borné convenait assez à la mesure du sien, ou des liaisons que mon père avait avec la maison de Noailles, et que le Languedoc avait formées; maison qui était l'objet de l'envie des courtisans, et que le parti quiétiste regardait comme son ennemie; mais il faut laisser à Dieu le jugement du cœur humain, et

tâcher d'imiter, au moins sur ce sujet, le silence et la modération de mon père.

Le refroidissement du duc de Beauvilliers à son égard ne pouvait lui nuire dans l'esprit de Mme de Maintenon, qui ne parut avoir aucune peine à se détacher de ce duc et de l'archevêque de Cambrai, soit par son inconstance naturelle, soit par les conseils de l'évêque de Chartres, qui la dominait comme ont toujours fait ses directeurs, ou, ce qui lui ferait plus d'honneur, par une délicatesse de religion ; mais ce prélat avait si bien réussi à lui faire voir le jansénisme où il n'était pas, et d'ailleurs mon père était un courtisan si peu assidu que tout ce qu'il pouvait espérer de mieux était qu'elle ne lui fût pas contraire, comme je croirais volontiers qu'elle n'en a jamais mérité le reproche.

Ainsi s'évanouirent toutes les espérances que les amis de mon père avaient conçues de l'élévation de sa fortune, et l'on reconnut bientôt que sa destinée était de mériter les premières places sans jamais y parvenir. Mais, avant que de parler du changement qui arriva par la mort du chancelier, il me reste à vous expliquer, mes chers enfants, la dernière part que mon père eut à l'affaire du quiétisme.

Le bref du pape Innocent XII contre le livre de l'archevêque de Cambrai étant enfin arrivé, et tous les évêques du royaume l'ayant reçu dans les assemblées de chaque province qui furent tenues par l'ordre du roi, M. de Pontchartrain fut chargé de dresser les lettres patentes nécessaires pour faire enregistrer ce bref dans les parlements. Ce ministre eut recours, pour faire cet ouvrage, aux lumières et à l'expérience de M. de Harlay, premier président au parlement, son ancien ami, et alors son concurrent déclaré pour la place de chancelier. Comme il avait pour mon père une confiance beaucoup plus sincère, il lui envoya le projet de ces lettres patentes telles que M. de Harlay les avait dressées, pour l'examiner avec moi, à cause de la place d'ancien avocat général que j'avais alors l'honneur de remplir. Mon

père fut surpris aussi bien que moi en lisant ce projet, non pas tant du style diffus et embarrassé qui caractérisait ordinairement les ouvrages de M. de Harlay, que de n'y point voir la clause dont on se sert quand on veut laisser au parlement l'examen de la forme extérieure d'une bulle, et la liberté d'y mettre les modifications nécessaires pour la conservation des maximes du royaume. Au lieu d'employer cette clause dans son projet, M. de Harlay n'avait fait que copier trop fidèlement le style des lettres patentes données sur les bulles des papes dans l'affaire du jansénisme, où l'on faisait toujours dire au roi qu'il avait fait examiner ces bulles dans son conseil, et qu'il n'y avait rien trouvé de contraire à nos libertés, en sorte qu'après un examen fait par le roi même, il ne restait plus au parlement que la gloire de l'obéissance.

M. de Harlay avait donc agi en cette occasion comme l'aurait pu faire un conseiller d'État jaloux de l'autorité du conseil, et mon père fit, au contraire, le personnage d'un premier président attentif à l'honneur de son corps et encore plus au bien de l'État. Il croyait en général qu'il était avantageux au roi de mettre toujours son parlement entre lui et la cour de Rome, pour le charger de la haine d'un examen, ou de ces modifications que cette cour supporte si impatiemment; et il sentit d'autant plus la nécessité de suivre cet ancien usage, à l'égard du bref d'Innocent XII en particulier, que nos évêques mêmes ne l'avaient reçu qu'avec plusieurs modifications par rapport aux libertés de l'Église gallicane, qu'on y avait assez mal ménagées.

Mon père envoya à M. de Pontchartrain un mémoire qu'il avait fait avec moi sur ce sujet, où il relevait aussi quelques termes obscurs du projet dressé par M. de Harlay; et ce ministre en fut tellement frappé, qu'il détermina le roi à suivre le style le plus favorable au parlement, ou plutôt aux véritables intérêts du roi même. M. de Harlay n'a jamais su à qui il était redevable d'avoir obtenu en cette occasion plus qu'il ne demandait; il affecta d'abord d'en parler avec

assez d'indifférence; mais dans la suite, ayant eu le temps de se pardonner à lui-même de n'y avoir pas pensé, il fit arrêter au parlement que le parquet en irait rendre grâces au roi au nom de la compagnie.

Le chancelier Boucherat ne survécut qu'environ quinze jours à la fin de cette grande affaire. Son successeur n'aurait pas été douteux si le public en eût eu la nomination. Ce mot de Tacite semblait être fait pour mon père : *La voix du peuple choisit souvent pour le prince; et s'il veut chercher le plus digne, un consentement unanime le lui présente.* Mais le roi était alors plus occupé du désir d'avoir un nouveau contrôleur général, que du soin de bien choisir un chancelier. Il commençait à se lasser de M. de Pontchartrain, qui avait soutenu pendant plusieurs années une faveur plus marquée que celle d'aucun de ses prédécesseurs. Mme de Maintenon, à qui il avait résisté quelquefois trop librement, le haïssait autant qu'elle l'avait autrefois aimé. Un goût nouveau pour M. Chamillard ne s'était pas moins déclaré dans elle que dans le roi, qui, charmé du respect et de la modestie que celui-ci avait su conserver dans la familiarité intime où il avait été admis, le regardait comme un homme qu'il formerait à son gré, et en qui il pourrait se complaire comme dans son ouvrage; mais on ne pouvait le placer sans déplacer M. de Pontchartrain, à qui il paraissait impossible d'ôter le titre de contrôleur général sans le faire chancelier. Ainsi, ce fut par une espèce de disgrâce qu'il parvint à la première dignité de l'État, et le roi l'en revêtit moins pour lui donner la place de chancelier, que pour lui ôter celle de contrôleur général.

Je ne parlerais point ici de la manière dont ce choix fut consommé, si l'on n'avait cru que le roi avait eu mon père en vue dans ce qu'il dit à M. de Pontchartrain en le faisant chancelier. Savant, comme tous les princes, dans l'art de parer et d'embellir leurs bienfaits, il lui demanda s'il serait content de quitter sa place pour celle de chancelier. Ce

ministre, toujours libre et décidé dans ses réponses, lui dit : *Moi, Sire! Et comment ne serais-je pas content de quitter la finance pour devenir chef de la justice, puisque j'aurais été charmé de la quitter pour n'être rien?* Le roi se mit à rire, et lui dit : *Puisque cela est, il faut penser à disposer de votre place. Il y a des gens qui en voudraient bien, et dont je ne voudrai pas; il y en a que je voudrais bien y mettre, et qui ne voudraient pas y entrer; il y en a enfin qui la voudront bien prendre, et que je voudrai bien aussi y placer.* On crut que le roi avait voulu caractériser M. de Caumartin par le premier trait, mon père par le second, et M. Chamillard par le troisième. On devinait juste au moins pour le dernier, puisque le roi l'envoya chercher sur-le-champ, pour lui apprendre qu'il le faisait contrôleur général.

Mon père, qui savait depuis longtemps quelles étaient les vues du roi sur ce changement, et qui craignait la place de contrôleur général, sans désirer celle de chancelier, dont il disait quelquefois de la meilleure foi du monde qu'il ne se croyait pas digne, était plus content et plus heureux que ceux qu'on élevait aux plus grandes places; et je suis sûr qu'il remerciait Dieu en secret d'avoir tellement arrangé la suite des conjonctures qu'il ne courût pas même le risque de monter plus haut.

Il goûtait encore plus la tranquillité dont il jouissait dans le second rang lorsqu'il voyait de près les divisions qui agitaient presque toujours ceux que la faveur avait élevés au premier. Elles lui donnèrent bientôt une occupation peu agréable et encore moins facile, pour concilier, s'il se pouvait, le nouveau contrôleur général avec le secrétaire d'État de la marine, dont la fonction était exercée en chef par M. de Pontchartrain, fils du chancelier, depuis que son père avait été élevé à cette dignité. Le sujet ordinaire de leurs différends était le commerce, qui avait un rapport presque égal à leurs ministères. La terre et la mer semblaient en faire le partage naturel; mais comme ce que la mer apporte est

destiné à l'usage de la terre, et que les richesses de la terre sont aussi confiées à la mer, les limites du pouvoir de ces deux ministres étaient souvent confondues, et les objets en paraissaient tellement mêlés qu'il était assez difficile d'en faire une juste séparation. Mon père y réussit néanmoins : il dressa comme les articles d'un traité de paix entre deux puissances, encore plus jalouses qu'opposées. Le ministre de la finance comme celui de la marine, convinrent de se renfermer, de part et d'autre, dans les bornes que sa sagesse leur avait marquées; et ils auraient vécu tous deux plus tranquilles s'ils ne les avaient jamais passées.

Mon père, qui aimait beaucoup mieux servir de médiateur ou de conseil aux ministres, que d'être ministre lui-même, vit croître ses occupations plus laborieuses qu'éclatantes, par l'élévation de M. de Pontchartrain à la dignité de chancelier de France. Il y avait conservé la même confiance pour mon père, et il le consultait encore avec plus de plaisir sur les voies de la justice qu'il ne l'avait fait sur celles de la finance. Comme mon père, de son côté, lui répondait avec bien plus de goût, sur une matière qui était si conforme à son inclination, il croyait être rentré dans sa patrie avec le nouveau chancelier, et n'avoir plus qu'à y respirer son air natal, au lieu que la finance était pour lui comme une terre étrangère. Toutes les difficultés qui naissaient dans l'ordre de la justice, toutes les consultations importantes des parlements, tous les règlements dont ils avaient besoin, et toutes les lois nouvelles qu'ils demandaient, étaient confiés à l'examen de mon père, qui, travaillant véritablement en chancelier de France, sans en avoir le titre, envoyait à M. de Pontchartrain non-seulement des matériaux excellents, mais des ouvrages parfaits, auxquels il ne manquait plus que le nom du chancelier, ou le caractère de l'autorité royale.

Il aurait bien souhaité que M. de Pontchartrain ne se fût pas contenté de suffire pleinement au courant des affaires,

et qu'il eût été plus susceptible des idées aussi sages qu'étendues dont mon père était rempli, pour réformer ou pour perfectionner l'administration de la justice dans ce royaume; mais, soit que la rapidité de génie qui était le caractère singulier de M. de Pontchartrain, ne lui permît pas d'arrêter longtemps sa vue sur le même objet; soit qu'il crût que, la subtilité de l'esprit humain étant plus ingénieuse à éluder la loi que le législateur ne l'est à en assurer l'exécution, la multitude des remèdes ne servait souvent qu'à multiplier les maux; soit enfin qu'il eût trop appris dans la place de contrôleur général, que la finance se joue des plus saintes lois, mettant la justice au nombre de ses revenus, et ne regardant la règle que comme une occasion d'en vendre la dispense, il est toujours certain que les projets de législation n'étaient nullement de son goût ; et c'est en partie ce qui a privé le public des grands avantages qu'un chancelier plus législateur aurait tirés des lumières et du travail de mon père. Je dois néanmoins dire ici à sa décharge, que la conjoncture des temps n'était que trop propre à fortifier en lui cette disposition. Il fut fait chancelier à la veille de la plus grande guerre que la France ait jamais soutenue, et il cessa de l'être un an après la paix. C'était beaucoup faire, dans des temps si difficiles, de remédier aux maux les plus pressants; et il fallait avoir, comme mon père, un excès de zèle, et si je puis parler ainsi, pour oser entreprendre de travailler au milieu de la guerre même, à un ouvrage qui paraît réservé pour un temps de paix.

Mon père ne laissait pas de gémir souvent avec moi du peu d'attention qu'on donnait à la justice; et il se reprochait presque de ne lui être pas plus utile, surtout lorsqu'il me vit encore plus à la portée de seconder ses vues dans la charge de procureur général, où j'entrai un an après que M. de Pontchartrain eut été fait chancelier.

Mon père n'eut pas la peine de demander pour moi une

place qui convenait naturellement au plus ancien officier du parquet. M. de Harlay, qui était alors dans un accès de tendresse pour moi par le contre-coup de la haine qu'il avait pour mon prédécesseur, en avait parlé le premier au roi, et M. le chancelier de Pontchartrain m'aurait volontiers tenu lieu de père en cette occasion. Le roi partait pour Fontainebleau quand M. de la Briffe mourut; et à peine mon père y fut-il arrivé qu'il eut le plaisir d'apprendre que je sortais de la place d'avocat général, qui commençait à l'inquiéter pour ma santé, et que j'entrais dans celle de procureur général, où j'ai eu le bonheur d'être assisté de ses conseils pendant seize années entières, c'est-à-dire pendant presque tout le temps que je l'ai remplie.

Ce fut dans la même année, et environ un mois auparavant, qu'il fit le mariage de ma troisième sœur avec M. le Guerchois, alors maître des requêtes et à présent conseiller d'État, digne par sa droiture, par sa justice et par son désintéressement, d'être le gendre de mon père.

La joie qu'il eut de ces deux événements fut bientôt troublée par la perte qu'il fit l'année suivante de ma sœur l'aînée, qui aurait pu porter la sainteté dans sa maison, si elle ne l'y avait pas reçue.

Peu de temps avant que mon père revînt du Languedoc, le goût naturel qu'elle avait pour la retraite lui avait inspiré la résolution de se consacrer à Dieu dans la maison des Filles de l'enfance, établie à Toulouse par Mme de Mondonville. Elle y trouvait une grande régularité, sans aucune des austérités corporelles que la délicatesse de son tempérament ne lui aurait pas permis de soutenir dans une autre maison religieuse. Mon père et ma mère suspendirent longtemps l'exécution de son dessein, soit par la peine qu'ils avaient à se séparer d'elle pour toujours, ou plutôt pour mieux éprouver sa vocation; mais sa fermeté l'emporta enfin sur leur résistance, et, quoique je fusse encore bien jeune, je la vis entrer avec douleur dans une commu-

nauté qui était dès lors en butte à des ennemis si puissants que je craignais comme bien d'autres qu'elle ne pût y résister. L'événement ne justifia que trop mes pressentiments. A peine mon père fut-il sorti du Languedoc que, malgré le concours des deux puissances qui avaient également conspiré en faveur de ce nouvel établissement, il fut renversé par un coup d'autorité, et ma sœur obligée de venir se réfugier dans l'asile de la maison paternelle avec Mme le Guerchois, que ma mère avait laissée auprès d'elle, et qui n'avait alors que six ou sept ans. Arrachée ainsi, malgré elle, du lieu de sa retraite, elle avait su s'en faire une nouvelle au milieu de sa famille. Elle trouvait, à la vérité, dans mon père et dans ma mère, des exemples de vertus dignes d'être proposés aux plus saints religieux; mais fidèle jusqu'au scrupule à ses premiers engagements, elle avait obtenu d'eux la liberté de vivre séparée d'eux-mêmes dans leur maison, ne mangeant jamais à leur table, venant les voir seulement après leurs repas, disparaissant à la première visite qu'on annonçait, renfermée tout le reste du jour dans son appartement, dont elle ne sortait que pour aller à l'église, et où elle passait saintement sa vie, sans aucune autre société que celle d'une fille de l'enfance qui la servait, et de Mme le Guerchois, dont la vertu fait l'éloge de l'éducation qu'elle en a reçue. Au milieu d'une vie si retirée, elle conservait une douceur, une gaieté et des grâces mêmes dont le monde aurait pu faire cas. Mais son caractère dominant était la raison, et il semblait qu'elle l'eût reçue singulièrement de mon père, comme par une espèce de droit d'aînesse. Amie tendre et solide, il n'y avait point de secret qu'on ne pût confier sûrement à sa discrétion, comme il n'y avait point d'affaire sur laquelle elle ne fût en état de donner un bon conseil; mais elle était bien éloignée de s'y présenter d'elle-même et de succomber à la tentation de faire sentir son mérite. Insensible à tout ce qui flatte la nature, et entièrement morte au monde, on eût

dit qu'elle ne cherchait qu'à se rendre toujours plus invisible, et à cacher sa vie dans le sein de Dieu; vraiment digne du nom de sainte que nous lui avions donné, mais sainte aussi aimable que respectable, qui était non-seulement l'exemple, mais les délices de sa famille. Les plus douces heures de ma vie sont celles que j'ai passées avec elle : fatigué du travail et de l'ennui des affaires, je n'avais qu'à monter dans sa chambre pour respirer un air pur et serein, qui me délassait en un moment de l'application la plus pénible, et les charmes de sa société me tenaient presque lieu de tous les plaisirs. Un médecin, qui eut le malheur de réussir à la délivrer d'un asthme habituel, la fit tomber dans une maladie de langueur où, après avoir joint le mérite de la pénitence à celui de la plus parfaite innocence, elle expira entre mes bras et ceux de Mme le Guerchois, qui eut comme moi la triste consolation de recevoir ses derniers soupirs.

La foi soutint mon père dans cette affliction. Soumis sans réserve à la volonté de Dieu, malgré la tendresse naturelle de son cœur, il s'occupait saintement du bonheur de celle qui n'avait fait que le précéder dans le ciel, où il vivait déjà par son espérance; il fut même obligé de prendre beaucoup sur lui en cette occasion pour ne pas augmenter la douleur de ma mère qui était fort incommodée, et à qui par cette raison l'on fut obligé de cacher d'abord la mort de ma sœur.

Il reprit bientôt ses occupations ordinaires, persuadé qu'un homme public doit trouver sa principale consolation dans l'accomplissement de ses devoirs. La grande uniformité de sa vie, qui n'en faisait que comme un seul jour, m'engagerait dans une répétition continuelle, si je voulais entrer dans un détail suivi de ses travaux; il me suffit de vous en avoir donné une idée générale, comme je l'ai déjà fait, et d'y ajouter que, toujours le même au dedans, et méritant toujours les mêmes égards au dehors, il avait une

égale part à la confiance des ministres qui étaient le plus opposés l'un à l'autre, tels que M. de Chamillard et M. de Pontchartrain, le secrétaire d'État, honoré de tous comme un homme qui n'était véritablement ami que de la raison, et qui ne tenait qu'à son devoir.

M. Desmarets, qui fut fait contrôleur général des finances en l'année 1708, à la place de M. de Chamillard, avait succédé à la haute estime de M. Colbert pour mon père, comme à presque toutes ses grandes qualités; j'ai été plusieurs fois à portée d'en voir des preuves, mais surtout dans une espèce de commission à la tête de laquelle il mit mon père, pour diriger et pour animer toute la police du royaume, par rapport à l'incroyable disette de blés dont la France fut affligée en 1709, ce qu'il fit encore à l'égard de la maladie des bestiaux qui survint quelque temps après. Mon père était non-seulement le chef, mais l'âme de ces commissions, où M. Desmarets avait souhaité que j'entrasse aussi pour être comme le lien des opérations du conseil et de celles du parlement en cette matière. Il suivait avec une entière déférence tous les avis de mon père, et il ne faisait presque que signer les ordres et les instructions qu'il en recevait toutes dressées pour les envoyer dans les provinces, assuré qu'il avait rempli tout ce qu'il devait à l'État, dans des conjonctures si importantes, en remettant les intérêts publics entre les mains du meilleur citoyen, de l'homme le plus sage et du conseil le plus éclairé qu'il y eût dans le royaume.

La finance suffisait d'ailleurs pour l'occuper entièrement dans ces tristes années, où nous avions à combattre en même temps des ennemis victorieux au dehors, et la famine encore plus à craindre au dedans; où les revenus du roi diminuaient chaque jour, pendant que les dépenses croissaient sans mesure, et où cependant M. Desmarets eut la gloire de soutenir l'État par un crédit inespéré, et de lui donner le temps de finir une guerre presque fatale à la France, par une paix non-seulement tolérable, mais glorieuse.

L'époque de cette paix, si heureuse pour le royaume, fut marquée d'une manière bien triste pour mon père par la perte qu'il fit, en l'année 1713, de ce qu'il aimait le plus dans le monde, et qu'il devait le plus aimer.

Le roi était parti pour Fontainebleau les derniers jours du mois d'août; mon père devait s'y rendre le 4 septembre, et toutes ses mesures étaient prises pour le voyage que ma mère devait faire avec lui.

Le samedi au soir, qui était le 2 septembre, ma mère fut attaquée vers minuit d'une fièvre si violente qu'elle parut presque frappée à mort dès le premier moment de sa maladie. Le mal porta d'abord à sa tête, qui demeura presque toujours si embarrassée qu'il parut que c'était comme par une espèce de pressentiment qu'elle s'était confessée le samedi matin avec autant d'attention, suivant le témoignage de son confesseur, que si elle eût cru faire la dernière confession de sa vie. Les saignées redoublées, et d'autres remèdes qu'on y joignit, donnèrent néanmoins, deux jours après, une légère espérance de guérison; mais, à la fin du quatrième jour, elle tomba dans un état si fâcheux qu'on crut devoir profiter de quelque intervalle de connaissance pour lui faire recevoir les sacrements de l'Église. Elle en profita elle-même pour prier mon père de faire distribuer aux pauvres environ mille écus qui étaient dans son cabinet. Mon père, qui avait déjà prévenu ses désirs par une aumône à peu près égale, les suivit en y ajoutant encore cette somme; en sorte que, dans l'espace de sept jours, ils déposèrent entre les mains des pauvres un trésor que ma mère retrouva le septième dans le ciel. Depuis ce temps-là, sa raison, toujours obscurcie, ne laissait entrevoir quelques rayons de lumière que lorsqu'on lui parlait de Dieu. Il semblait alors qu'elle se ranimât pour devenir capable d'attention, et son amour pour la religion lui faisait recouvrer une connaissance qui lui manquait sur tout le reste. Elle retombait aussitôt après dans une espèce de rêverie où son cœur, nourri dans une longue habitude de fer-

veur et d'oraison, mettait dans sa bouche les prières qui lui étaient les plus familières, qu'elle ne cessait de répéter avec tant d'ardeur et de contention qu'on était obligé de la prier de renfermer dans son sein ce que sa voix ne pouvait prononcer sans faire un effort qui avançait sa fin. Elle le promettait inutilement : son cœur, plus vivant que son esprit, pouvait bien produire encore les sentiments dont il était pénétré; mais il n'avait plus la force de les contenir. Ce fut dans cet état qu'elle s'endormit du sommeil des justes, pour aller jouir dans le ciel de celui qu'elle avait si ardemment aimé sur la terre, et dont son âme accablée et sa voix mourante ne pouvaient se lasser de répéter le nom.

Nous perdions la meilleure mère qui fut jamais, et nous croyions presque pleurer avec elle le meilleur de tous les pères. Nous n'espérions pas, dans ce triste moment, qu'à l'âge de soixante-dix-huit ans, avec une santé toujours très-délicate, il pût survivre à une mort qui rompait les nœuds d'une union de plus de cinquante ans, mais encore aussi tendre que si elle eût été dans sa naissance, ni soutenir le vide affreux que cette séparation allait mettre dans sa vie, dont ma mère remplissait tout le temps que les affaires lui laissaient.

Dieu nous consola au moins par rapport à cette crainte, en nous faisant trouver dans mon père une raison et une religion supérieure à la plus juste et à la plus vive douleur. Il se jeta à genoux lorsqu'on vint lui apprendre que ma mère avait rendu le dernier soupir, et demeura environ un quart d'heure en prière, offrant à Dieu, dans toute l'amertume de son âme, le sacrifice le plus douloureux qu'il pût jamais lui faire, et méritant de recevoir toutes les consolations du ciel par le prompt effort d'une foi vive et soumise sans réserve à la volonté de Dieu. Il nous renvoya tous ensuite, et coucha seul dans une chambre de la maison que j'occupais alors à côté de la sienne. A peine l'heure de se lever fut-elle venue, qu'il alla se confesser et entendre la

messe dans la chapelle du collége qui est auprès de Saint-André-des-Arcs; nous l'y suivîmes, et nous l'y vîmes communier avec la ferveur d'un saint qui ne paraissait plus occupé qu'à se réunir en Dieu à celle qu'il venait de perdre. Il se releva de sa prière, et il revint chez moi avec un courage dont il me donna dans le moment des preuves si touchantes pour moi, que je ne puis y penser sans verser encore des larmes mêlées de tendresse et d'admiration. Il nous dit qu'il allait dans l'appartement de ma mère pour y chercher le testament qu'elle avait fait, et il prit avec lui M. l'abbé Couet pour l'y accompagner. Il fallait nécessairement traverser la chambre où ma mère était morte pour entrer dans un petit cabinet où étaient ses papiers, et même passer aux pieds de son lit. M. l'abbé Couet, frappé d'une circonstance si douloureuse, offrit à mon père de lui apporter l'un après l'autre tous les papiers qui se trouveraient dans le cabinet, afin qu'il pût les examiner dans une autre chambre, sans s'exposer à une si triste vue; mais mon père lui répondit que Dieu lui avait fait la grâce de n'avoir point l'imagination trop aisée à émouvoir, et que ces sortes de circonstances extérieures ne faisaient pas assez d'impression sur lui pour rien ajouter à sa douleur; qu'il était dans l'ordre que ce fût lui-même qui fît la recherche de ce testament, et qu'il fallait s'y conformer. Il entra donc dans le cabinet par un passage si étroit aux pieds du lit où était le corps de ma mère, qu'à peine une personne seule pouvait y passer. Il trouva bientôt le testament olographe qu'il cherchait, où, après avoir fait des legs particuliers à ses autres enfants, ma mère m'instituait son légataire universel; mais il fut aussi affligé que surpris de voir que, quoique ce testament fût entièrement fini dans toutes ses dispositions générales, il y manquait encore quelques lignes, en sorte que, signé au bas de toutes les pages, il ne l'était point à la fin de la dernière, parce qu'elle n'était pas entièrement achevée. Il espéra d'abord d'en trouver un autre original entièrement

parfait, mais ce fut inutilement qu'il remua plus d'une fois tous les papiers de ma mère; et, après avoir passé une heure et demie dans une recherche si triste en elle-même, et encore plus triste par ses circonstances, il revint chez moi fort touché de n'apporter qu'un testament imparfait. Il cherchait néanmoins à s'en consoler en remarquant que la signature qui était au bas de chaque page semblait pouvoir suffire pour autoriser les dispositions qui y étaient contenues, et qui marquaient assez le partage que ma mère faisait de sa succession; mais cette consolation aurait été peu solide s'il avait eu des enfants d'un autre caractère, et Dieu lui en préparait une autre plus heureuse pour moi, et plus digne d'un tel père. Mes frères et Mme de Tavannes (car Mme le Guerchois était à Besançon) entendirent la lecture du testament imparfait, avec le récit que mon père leur fit de ses recherches inutiles, et dans le même instant, sans s'être consultés l'un l'autre, sans hésitation, sans partage, et par un vœu commun qui partait librement de la bonté et de la noblesse de leur cœur, ils déclarèrent tous à mon père que les formalités des testaments n'étaient pas faites pour une famille comme la sienne; qu'il leur suffisait de savoir la volonté de ma mère, et qu'ils la regardaient comme une loi inviolable, dont ils exécuteraient les dispositions avec autant de soumission et plus de plaisir que s'il ne lui manquait rien du côté de la forme. Mon père sentit vivement la consolation que lui donnait une résolution si prompte, si généreuse, si unanime, et il mêla des larmes de joie à celles que lui faisait verser sa douleur. Je ne fus pas moins touché que lui d'un procédé si noble et si vertueux; mais, s'il m'est permis de parler ici de moi, formé du même sang que ma sœur et mes frères, je sentis au dedans de moi autant de répugnance à profiter de leur désintéressement qu'ils avaient d'ardeur à me le témoigner. Je résistai donc fortement à leur générosité; je leur dis que j'en avais le cœur pénétré, et que je l'aurais toute ma vie, mais que j'étais né aussi avec trop de délica-

tesse de sentiment pour vouloir leur céder sur ce point, et qu'entre eux et moi, ce qui devait décider n'était ni leur amitié ni mon scrupule, mais l'ordre de la Providence, qui avait permis que ma mère mourût sans avoir achevé son testament. Mon père jouit pendant quelque temps du spectacle d'un combat si peu ordinaire dans les familles, ce qu'il méritait presque seul de voir dans la sienne; mais enfin il le termina en me disant que je ne devais me faire aucune peine d'accepter l'offre de ma sœur et de mes frères, parce que, connaissant les intentions de ma mère, dont les dispositions concertées avec lui ne devaient faire, suivant leurs vues, qu'un seul acte avec le sien, il se croirait obligé de me dédommager sur son bien de ce qu'un oubli involontaire m'avait fait perdre dans la succession de ma mère, et qu'ainsi la condition des uns et des autres serait toujours la même dans l'événement. Je fus donc obligé de céder, non sans effort et sans regret, à l'honnêteté de mes sœurs et de mes frères; la manière dont ils ont toujours vécu avec moi depuis ce temps-là a fait voir, encore mieux que les actes par lesquels leur générosité fut consommée, combien elle était sincère et effective. Je saisis avec joie l'occasion de leur témoigner ici ma constante sensibilité, mais il me restera toujours un secret déplaisir de n'avoir pu être à portée de faire véritablement pour eux ce qu'ils ont fait pour moi.

Mon père était bien sûr que Mme le Guerchois, qui était absente, ne manquerait pas de suivre un exemple qu'elle aurait donné si elle eût été en état de le faire; mais comme M. le Guerchois n'était pas obligé de penser aussi noblement sur ce sujet que ses propres enfants, il crut que le parti le plus honnête et le plus convenable était de lui envoyer un homme de confiance qui, en l'instruisant de la disposition où était le reste de la famille, pût lui faire sentir qu'on espérait qu'il n'en troublerait point l'union et le concert. M. de Valjouan, qui se compte toujours pour rien quand il s'agit de rendre service à ceux qu'il aime, s'offrit à faire

ce voyage, et fit par là un grand plaisir à mon père. Je n'ai rien vu de si touchant et de si chrétien par rapport à la mort de ma mère, rien de si sage et de si raisonnable par rapport à son testament, que la lettre et le mémoire que mon père donna à M. de Valjouan pour M. le Guerchois. Il ne se contenta pas même de cette démarche, et, craignant les surprises de la mort, il écrivit, dès le lendemain, un codicille par lequel il me donnait de plus sur son bien tout ce que j'aurais perdu sur celui de ma mère, s'il arrivait que son testament imparfait ne fût pas exécuté; il différa seulement de signer cet acte jusqu'à ce qu'on eût reçu des nouvelles de M. le Guerchois, et ce fut seulement la veille de sa mort que j'appris qu'il avait pris une précaution aussi excessive, mais par là même si touchante pour moi: elle était bien superflue en effet. M. le Guerchois agit, en cette occasion, comme s'il n'eût pas été le gendre, mais le fils de mon père. M. de Valjouan n'eut aucune peine à lui inspirer des sentiments aussi nobles que les siens. A l'égard de Mme le Guerchois, ce n'était pas elle qu'il fallait persuader, son cœur prévenait les offices de l'ambassadeur. Uniquement occupée du désir de joindre ses larmes à celles de mon père et du reste de la famille, elle partit de Besançon aussitôt après l'arrivée de M. de Valjouan, avec une procuration de M. le Guerchois, pour acquiescer entièrement aux volontés de ma mère, comme si elles eussent été révêtues de la forme qui leur manquait.

C'est ainsi que ce qui aurait pu devenir une source de division dans la famille de mon père ne servit qu'à en augmenter l'union. Dieu ne voulait point que rien pût troubler la tranquillité d'une vieillesse si vénérable; il nous le conserva encore trois ans et quelques mois après la mort de ma mère, pour nous faire voir que la vertu de mon père se suffisait pleinement à elle-même, et que les privations les plus sensibles pouvaient bien émouvoir sa grande tendresse, mais non pas ébranler sa chrétienne fermeté.

Nous le reconnûmes, en effet, par la tranquillité avec laquelle il reprit ses fonctions ordinaires. Après que le roi fut revenu de Fontainebleau, Sa Majesté, qu'il eut l'honneur de saluer, lui renouvela les mêmes témoignages de bonté, sur la mort de ma mère, qu'elle m'avait chargé de lui porter de sa part, dans un voyage que je fus obligé de faire à Fontainebleau ; mon père parut après cela dans les affaires, tel qu'on l'avait toujours connu, renfermant dans son sein sa profonde douleur, et se livrant à son devoir avec la même présence, la même liberté d'esprit que s'il n'eût pas perdu la consolation ordinaire et l'adoucissement continuel de tous ses travaux.

Jamais âme, en effet, ne fut plus tranquille que la sienne, et plus maîtresse de tous ses mouvements. Un accident aussi effrayant qu'imprévu, qui arriva dans sa maison l'année d'après la mort de ma mère, nous en donna une nouvelle preuve.

Nous l'avions quitté sur les 11 heures du soir; il s'était couché à son ordinaire, et nous aussi : à peine étions-nous endormis que, sur le minuit, nous fûmes réveillés par un grand bruit qui paraissait venir du côté de la maison de mon père; nous nous levâmes promptement pour voir ce que c'était, et, en ouvrant une fenêtre qui donnait du côté où était le jardin de mon père, nous vîmes un grand feu qui paraissait sortir de sa maison, immédiatement au-dessus de sa chambre. Nous courûmes chez lui, Mme la chancelière et moi, avec une inquiétude et un tremblement qui ne se peuvent exprimer, sans rencontrer aucun domestique qui pût nous rassurer. Ce fut lui-même qui le fit; nous le trouvâmes en robe de chambre, qui se promenait dans la salle de son appartement, et qui donnait ses ordres avec autant de sang-froid que s'il n'eût fait que dicter une lettre au malheureux secrétaire dont l'imprudence avait causé cet accident. C'était un très-bon homme, et d'un esprit même assez cultivé, mais qui avait la tête si faible, qu'un verre de vin suffisait

pour offusquer sa raison. Soit qu'il en eût trop pris ce jour-là, et qu'il eût mis lui-même le feu à ses papiers, soit qu'il eût oublié, en se couchant, d'éteindre sa lumière, il porta lui-même le premier la peine de son ivresse ou de sa négligence, et il fut étouffé avant qu'on s'aperçût que le feu était à sa chambre. Mais la flamme ayant gagné les fenêtres, et s'étant fait un passage au dehors, des gens qui étaient dans la rue vinrent en donner avis chez mon père; il couchait précisément sous la chambre qui était en feu, et on venait de le réveiller brusquement, dans son premier sommeil, lorsque nous le trouvâmes dans sa salle sans aucun air de trouble ni d'agitation. Il n'en pensait que plus utilement aux secours nécessaires qui vinrent chez lui de tous côtés; du Perrier y amena ses pompes. Tous les officiers de police, soit du Châtelet ou de la ville, y accoururent promptement; M. d'Argenson s'y distingua surtout, soit par une fermeté et une présence d'esprit aussi rares qu'utiles dans ces sortes d'occasions, soit par un talent singulier pour inspirer aux autres des mouvements vifs, réglés et efficaces. Le zèle des autres officiers n'éclata pas moins en faveur de mon père, dont la tranquillité ne fut pas même altérée, lorsqu'on lui vint dire que le feu s'était communiqué au garde-meuble, et à une chambre où presque tout ce qu'il avait de mémoires et de papiers de ses intendances était renfermé. On crut, pendant quelque temps, que toute la maison serait brûlée, et nous commencions même à craindre pour celle que nous habitions. Heureusement l'affection du peuple vint au secours de mon père. Il était tellement aimé et révéré dans son quartier, qu'on n'était embarrassé que de la multitude de ceux qui venaient s'exposer pour son service. La nombreuse communauté des Augustins, qui s'y employa plus utilement que tous les autres, était comme une troupe disciplinée qui agissait avec autant de règle que d'ardeur, sous les ordres des officiers de police. Enfin, le feu fut éteint sur les 2 heures du matin, et ce qu'il y eut de plus sin-

gulier, dans cette triste aventure, c'est que, dans une maison toute ouverte depuis minuit jusqu'à 10 heures, et dans un jardin où on avait jeté, au hasard, tous les meubles qu'on put dérober à la violence du feu, il n'y eut rien de perdu ni même d'égaré : tant il est vrai que l'affection du peuple est de toutes les gardes la plus fidèle, et que l'homme de bien trouve des ressources inespérées dans l'admiration qu'excite sa vertu.

La seule chose qui toucha mon père, dans cet événement, fut la fin tragique de son secrétaire, qu'on trouva le soir presque réduit en cendres. Il parut insensible à la perte de tout le reste, même à celle des minutes de presque toutes les lettres importantes qu'il avait écrites dans ses intendances, et d'un grand nombre de mémoires précieux dont je regretterai toujours que le feu nous ait enlevé le secours et le modèle.

Je craignis, comme le reste de la famille, que l'agitation et le mouvement, au moins extérieur, d'une telle nuit n'altérât la santé d'un homme qui était dans sa quatre-vingtième année; mais on ne s'en aperçut en aucune manière. Mon père travailla dès l'après-dînée, à son ordinaire, dans une maison à moitié brûlée, et ses occupations continuelles n'en souffrirent aucune interruption.

Ce fut à peu près dans le temps de cet incendie que M. le chancelier de Pontchartrain exécuta la grande résolution de renoncer à sa charge et à la cour, pour passer le reste de ses jours dans cette retraite aussi sainte qu'honorable qu'il soutient encore si dignement. M. Voisin, choisi par le roi pour lui succéder, donna, pour la première fois, l'exemple du ministère de la justice réuni dans la même personne à celui de la guerre. Il y avait assez peu de sympathie entre son caractère et celui de mon père, qui était bien éloigné de chercher à faire de nouvelles liaisons, même avec un chancelier qu'on regardait comme le ministre favori, et qui l'était en effet.

La mort du feu roi, qui arriva l'année suivante, sépara encore plus mon père du tourbillon des affaires; elles prirent une face nouvelle au commencement de la régence de M. le duc d'Orléans. L'établissement d'un grand nombre de conseils, et la forme qu'on donna à celui du commerce, diminuèrent beaucoup les occupations de mon père. Il conserva, à la vérité, sa place de conseiller au conseil royal, sous un autre titre, qui fut celui de *conseiller au conseil de la régence pour les affaires de finance;* mais il y assistait assez rarement, soit parce que sa santé ne le lui permettait pas, soit parce qu'il était bien aise de donner à Dieu tout le temps qu'il ne pouvait presque plus employer utilement pour le bien de l'État; et ce fut dans une si sainte occupation qu'il passa la dernière de ses années.

Je l'ai donc conduit insensiblement jusqu'à la fin de sa carrière; j'ai épuisé le récit des actions extérieures et des principaux événements de sa vie, dont j'ai pu avoir quelque connaissance; mais si j'en ai achevé l'histoire, il me semble que je n'ai fait qu'ébaucher assez légèrement la peinture de son caractère, de ses mœurs, de sa religion. Goûtez donc avec moi, mes chers enfants, le plaisir utile et consolant de nous en former une image fidèle, d'en rechercher jusqu'aux moindres traits, et de pénétrer dans cet intérieur presque inaccessible à d'autres yeux, où nous avons eu le bonheur de le voir encore plus grand, sans comparaison, au dedans de lui-même, qu'il ne le paraissait au dehors.

Les talents de l'esprit auraient suffi pour le faire paraître supérieur aux autres hommes; il les possédait tous, soit par un don de la nature, soit par un effet de son application. La fécondité et la justesse, l'étendue et la profondeur, les grâces et la délicatesse, se faisaient admirer si également dans son caractère qu'on aurait pu lui dire sans flatterie :

..... Et quæ divisa beatos
Efficiunt, collecta tenes.

Arrêtons-nous un moment à chacun de ces traits, mes chers enfants, et ne perdons rien d'un spectacle si agréable, mais encore plus propre à nous instruire qu'à nous plaire.

La facilité de son génie était si grande que l'étude lui était presque inutile. On eût dit, non qu'il avait appris toutes les sciences, mais qu'il les avait inventées. Il lui suffisait de méditer une matière pour s'en rendre le maître. Ses idées se développaient si naturellement qu'elles semblaient naître l'une de l'autre, sans qu'il eût besoin de chercher ailleurs ce que son propre fonds produisait de lui-même.

Esprit aussi juste que fécond, la disposition ne lui coûtait pas plus que l'invention. Sans jamais avoir eu le temps de faire une étude particulière de la méthode, dans ces sciences dont le principal fruit est d'en faire prendre l'habitude et comme le pli à notre raison, il y avait dans sa manière de penser une espèce d'analyse cachée, par laquelle il savait donner à toutes ses idées cette suite, cet enchaînement, ce progrès simple et naturel qui conduisent l'esprit à la vérité comme par degrés imperceptibles, et qui fait que la seule exposition suffit quelquefois pour produire la conviction.

Une clarté qui allait jusqu'à la plus parfaite évidence était le fruit de la justesse de ses pensées; et il avait le sentiment si vif et si délicat sur ce point que rien n'échappait à l'exactitude plutôt qu'à la sévérité de sa critique. Je l'ai vu souvent s'arrêter sur des expressions qui paraissaient d'abord claires et correctes, dire modestement qu'elles avaient je ne sais quoi qui lui faisait encore de la peine, y réfléchir un instant, et en développer ensuite si sensiblement le défaut caché qu'on était obligé d'avouer qu'il n'appartenait qu'à lui de dire pleinement ce qu'il pensait.

L'étendue de son esprit en égalait la justesse, sans que l'une fît jamais aucun tort à l'autre. Au-dessus des sujets les plus médiocres, sans les négliger et croissant, pour ainsi dire, avec les plus vastes, sans demeurer jamais au-dessous de sa matière, la mesure de son esprit se proportionnait

toujours à celle de son objet. Il ne sortait aucun ouvrage de sa plume qui ne fût comme un traité parfait sur le point qu'il était obligé d'examiner : rien de trop ni de trop peu ; un choix et une sage sobriété dans l'abondance même en faisaient le caractère, et comme on ne trouvait rien à y ajouter, on ne pouvait en retrancher la moindre partie sans en diminuer la perfection et l'intégrité. Aussi l'application avec laquelle il travaillait était-elle presque incroyable ; occupé de chaque objet, comme s'il n'en eût point connu d'autre, il s'était tellement rendu maître de son esprit qu'il en avait fait un esprit de toutes les heures et de toutes les situations où il pouvait se trouver. Je l'ai vu plusieurs fois, dans ses voyages, écrire tranquillement sur la première table qu'il trouvait dans une hôtellerie, au milieu du bruit que ses domestiques faisaient dans sa chambre par nécessité, et ce qu'il écrivait alors avait le même tour, la même exactitude, la même élégance que s'il y eût travaillé avec toutes ses commodités dans un lieu éloigné de tous les sujets de distraction. Renfermé dans le secret de son âme, il s'en faisait comme une retraite paisible où rien ne pouvait interrompre son attention. Un autre aurait pu s'applaudir de ce talent, mais il s'en humiliait, au lieu de s'en glorifier ; il se reprochait de travailler avec trop de contention, et il m'avertissait souvent de ne pas suivre un exemple qu'il ne m'appartenait pas d'imiter.

Il fallait l'avoir vu pour comprendre jusqu'où allaient la pénétration et la profondeur d'un esprit si étendu et si appliqué ; c'était une chose surprenante de lui voir dresser un édit, une déclaration, un arrêt important : aucun cas, aucune exception, aucune difficulté, ne se dérobaient à ses lumières ; et il portait si loin la prévoyance qu'il méritait vraiment d'être appelé la raison du législateur et l'esprit même de la loi. Cette sagacité lui était si naturelle, qu'elle le suivait jusque dans les actes les plus ordinaires de la société civile. Des notaires consommés dans leur art parais-

saient des novices auprès de lui : il apercevait des défauts dans leur style dont ils étaient obligés de convenir; il prenait la plume pour les corriger, et l'on eût dit que la lumière en sortait. Je l'ai vu se donner cette peine, non-seulement pour les actes qui le regardaient, mais pour ceux de ses amis, et il y a bien des familles qui lui devront un jour leur repos et leur sûreté, par l'application scrupuleuse avec laquelle il réformait ou éclaircissait les clauses d'un contrat de mariage, d'un testament, d'une substitution, ou d'un autre acte important sur lequel on venait le consulter.

Je ne vous dissimulerai pas même, mes chers enfants, qu'il m'est arrivé plus d'une fois, dans ma jeunesse, de murmurer d'abord en secret contre sa trop grande exactitude. Je lui apportais des projets qu'il m'avait chargé de dresser, pour mon instruction plutôt que pour son soulagement. Il me disait d'abord, avec sa bonté ordinaire, qu'il en était assez content; mais lorsqu'il les repassait en détail, la pénétration et la solidité de son jugement l'arrêtaient tout d'un coup sur les endroits mêmes qui ne m'avaient paru susceptibles d'aucune difficulté. Il les décharnait, si j'ose le dire, de telle manière, et il en faisait une anatomie si exacte, que j'étais surpris et presque affligé de voir qu'il ne me restait plus rien de mon travail; mais, après avoir entendu ses raisons, je ne pouvais plus qu'admirer la profondeur de son génie, et me plaindre de la trop courte mesure du mien, qui n'avait pu découvrir le premier ce qui me paraissait si facile à trouver lorsque mon père me l'avait montré.

J'ai connu des esprits vifs et ardents qui regardaient cette attention surprenante de mon père comme une espèce de défaut; ils l'accusaient de pécher par le désir même de la perfection, et de tomber par là dans une lenteur qui faisait trop attendre les fruits de ses travaux. D'autres attribuaient cette lenteur apparente à la perplexité d'un esprit indécis qui, par un excès de lumière ou de scrupule, hésitait long-

temps avant que de se déterminer, et rendait sa marche trop longue pour vouloir la rendre trop assurée. Ainsi parlaient quelquefois des ministres d'un génie plus prompt que solide, qui ne trouvaient pas que mon père les servît toujours au gré de leur impatience.

A la vérité, il ne se livrait pas volontiers à cette vivacité vraiment française qui avait fait de si grands progrès en son absence, et, au lieu que ces nouveaux ministres mesuraient souvent le mérite de l'ouvrage par la diligence de l'ouvrier, il était encore dans la vieille erreur, si c'en est une, qu'on travaille toujours assez vite lorsque l'on travaille assez bien. Il aimait à passer par le doute pour arriver plus sûrement à la décision; mais ce n'était pas un doute oisif qui vient de l'embarras ou de l'obscurité de son esprit, c'était, au contraire, un doute agissant, un doute d'examen, de recherches, de méditations, qui le conduisait à une plénitude de lumières et à une sûreté presque infaillible de jugement. Si elle était quelquefois différée, on y gagnait même du côté du temps. Les projets des autres paraissaient finis plus tôt que les siens, mais ils ne l'étaient pas; il fallait y revenir plusieurs fois, y changer, y suppléer, en retrancher, et, souvent par des difficultés qu'ils n'avaient pas prévues, recommencer l'ouvrage dans le temps qu'on le croyait fini. Ceux de mon père lui coûtaient plus de peine, mais ils n'en coûtaient qu'à lui: ils étaient si bien digérés et si solidement construits, qu'on eût dit qu'il travaillait pour l'éternité, et lorsque l'on comparait le temps qu'il fallait perdre à redresser les vues des autres avec celui que mon père employait utilement à porter d'abord les siennes à la perfection, on trouvait que sa lenteur avait été beaucoup plus diligente que leur promptitude, et l'on était forcé de reconnaître avec lui que le seul moyen de finir promptement un ouvrage est de le bien finir.

Qui n'aurait cru qu'un esprit d'une application si laborieuse devait produire plus d'épines que de fleurs, et con-

tracter, au milieu des affaires qu'il maniait continuellement, une espèce de sécheresse dans le style et une triste austérité? C'était cependant tout le contraire: à cette attention sévère, même rigide sur le fond des choses, succédaient des grâces simples et naturelles, qui étaient comme le coloris qu'il savait ajouter sans effort à l'exactitude et à la précision du dessin. On pouvait dire de lui, comme de Périclès, que la déesse de la persuasion était assise sur ses lèvres. Aussi l'a-t-on dit plusieurs fois en Languedoc, lorsqu'on écoutait ses harangues qui lui coûtaient si peu, et qui étaient presque autant de chefs-d'œuvre.

Je voudrais, en ce moment, avoir au moins une partie de son éloquence pour vous en exprimer dignement le caractère. Il n'y en eut jamais où l'art se fit moins sentir. Tout ce qui avait un air de déclamation lui était naturellement insupportable. La délicatesse de son goût ne s'accommodait pas même du style que nos plus grands orateurs modernes ont introduit dans l'éloquence sacrée et profane; de ces pensées où l'on cherche plutôt le merveilleux que le vrai; de ces surprises que l'on prépare à l'auditeur par des traits plus éblouissants que solides; de ces antithèses perpétuelles, et de cette cadence trop marquée qui plaît d'abord par sa justesse, et qui ennuie bientôt par son uniformité. Il n'y trouvait point ce naturel riche, cette heureuse abondance, cette noble liberté d'un génie supérieur qui, loin de marcher toujours à pas mesurés, court rapidement à son but, et entraîne d'autant plus sûrement les suffrages qu'elle ne paraît point occupée à les briguer. Ainsi jugeait-il des ouvrages d'autrui, et c'est dans cet esprit qu'il composait les siens. Ses discours n'étaient point un amas de faux brillants, et, comme ceux qui se font dans le goût présent, un tissu d'épigrammes en prose. Son éloquence était aussi simple que sa vie : aucun ornement ambitieux, aucune expression affectée, aucun tour recherché avec art, n'en altéraient la pureté. Il plaisait sans effort, sans paraître même avoir pour but de

plaire ; il ne voulait régner, et ne régnait en effet, que par les seuls charmes de la raison. Si votre frère aîné, qui vient d'en montrer l'empire avec tant de succès, avait entendu les discours de mon père, il aurait été encore plus persuadé que la raison est vraiment l'âme de l'éloquence. Elle animait en effet toutes ses paroles, et si son cœur y joignait quelquefois des mouvements aussi naturels que les pensées de son esprit, il ne les excitait dans les autres que parce qu'il les sentait encore plus vivement au dedans de lui-même; il se peignait, sans y penser, dans tous ses discours. On y voyait le caractère d'un homme de bien qui suivait librement l'impression et, si j'ose le dire, l'inspiration de sa vertu. Il suffisait de l'entendre parler pour être convaincu que ce caractère est essentiel au parfait orateur, et je lui appliquerais volontiers ces vers dont Quintilien se sert pour faire sentir combien une vertu reconnue ajoute de poids à l'éloquence :

> Tum pietate gravem ac meritis, si forte virum quem
> Compexere, silent; arrectisque auribus adstant :
> Ille regit dictis animos, et pectora mulcet.

Mon père ne se contentait pas, en effet, de gouverner les esprits par l'opinion même qu'on avait de sa vertu; il savait les adoucir, les gagner par une douceur secrète, par une insinuation pénétrante, par une espèce d'enchantement attaché à ses paroles, et jusqu'au son de sa voix. La nature avait encore ajouté ce présent à tous ceux qu'elle lui avait faits. Sa voix, sans être forte, avait je ne sais quoi de touchant et d'harmonieux qui frappait agréablement les oreilles les plus délicates. Je ne crois pas qu'il se fût jamais exercé dans l'art de la prononciation; mais il avait l'oreille si juste qu'il savait lui-même conduire, ménager, diversifier sa voix et faire sentir, sans aucune affectation, à ses auditeurs, toute la force et toutes les grâces qui éclataient

plus prodigue ? Vingt ans passés laborieusement dans les plus grandes intendances, trente et une années de service au conseil dans les emplois les plus pénibles et les plus utiles à l'État, ne lui ont pas fait naître la pensée de rien demander, et je dois dire à sa gloire, ou peut-être encore plus à la honte des ministres, qu'on ne lui a jamais rien donné. Il est mort à quatre-vingt-un ans sans avoir reçu aucune pension, aucune gratification extraordinaire, et l'on pourrait mettre sur son épitaphe, ce que je crois avoir lu dans celle de M. de Harlay Sancy : *Nullâ laborum mercede, aut petitâ aut acceptâ.* Ses appointements mêmes, malgré la part qu'il avait à l'administration des finances, et les occasions continuelles qu'il avait de travailler avec le contrôleur général, étaient presque toujours les derniers payés. Je me souviens, à cette occasion, que M. Desmarets me dit un jour, comme je me promenais avec lui dans son jardin : « Il faut avouer » que M. votre père est un homme bien extraordinaire. » J'ai appris par hasard qu'il n'est pas payé de ses ap» pointements, quoiqu'il en ait besoin; pourquoi ne me » le dit-il pas à moi qu'il voit tous les jours ? Il sait » bien qu'il n'y a personne à qui je fusse plus aise de faire » plaisir. » Je lui répondis en riant que ses appointements pourraient bien n'être pas sitôt payés, s'il attendait que mon père lui en parlât, et qu'il savait bien que c'était l'homme du monde à qui le mot de *demander* coûtait le plus à prononcer. « Il est vrai, me dit M. Desmarets, » qu'il est d'une réserve, et même d'une timidité sur ses » intérêts trop parfaite pour le temps présent; et le » malheur de mon état est de se voir si souvent importuné » par des gens qui demandent ce qui ne leur appartient » pas, qu'à la fin on ne saurait croire qu'il puisse y avoir » un homme qui ne demande pas même ce qui lui est dû » le plus justement. Mais, puisqu'il y en a au moins un » dans le monde, il s'apercevra bientôt que je pense plus à » lui que lui-même. » Il y pensa en effet, et mon père

sentit son attention comme s'il en avait reçu une grâce.

Quel défaut pouvait avoir un homme si insensible au plaisir, à l'ambition, à l'intérêt même le plus légitime? Toutes les faiblesses humaines sont presque des suites de ces trois grandes passions, et il serait inutile d'en faire ici le triste dénombrement pour vous dire seulement, mes chers enfants, que votre aïeul n'en avait aucune. Despréaux le peignait donc d'après nature lorsqu'il disait de lui, avec le chagrin d'un poëte satirique : *C'est un homme qui désespère l'humanité : il me paraît si estimable qu'il en est haïssable. Et comment pourrais-je aimer un mortel sans défaut, et sur qui la satire ne peut trouver aucune prise?*

Mais, après tout, quoique l'Écriture loue celui qui a pu faire le mal et qui ne l'a pas fait, l'exemption de défaut n'est encore que le premier degré de la vertu, et je parle ici d'un père qui l'a portée jusqu'au dernier.

Il ne connaissait pas seulement la justice par la pénétration de son esprit, il la sentait, pour ainsi dire, comme par l'instinct et le mouvement naturel de son cœur au-dessus des préjugés ou des préventions. S'il en avait quelqu'une, ce n'était que contre lui-même; plein de défiance pour ses propres lumières, il craignait surtout l'illusion des premières pensées, et le danger des jugements précipités. Chaque affaire était pesée au poids du sanctuaire, comme s'il n'en eût eu qu'une seule à juger. Sagement prodigue de son temps pour entendre les plaideurs, pour travailler avec leur conseil, pour lire exactement leurs mémoires, sans avoir jamais l'esprit en repos jusqu'à ce qu'il fût entièrement fixé par l'éclat de la vérité, c'était la seule agitation qu'il éprouvait en qualité de juge. Les passions qui troublent les autres magistrats n'osaient aller jusqu'à lui. Également éloigné et de cette faiblesse qui tremble devant la faveur, et de cette force trompeuse qui, la prenant pour un caractère certain de l'injustice, se fait un vain mérite d'y résister, le désir d'un faux honneur n'avait pas plus de

pouvoir sur lui que la crainte d'une fausse infamie. Uniquement attentif à considérer les choses en elles-mêmes, il oubliait entièrement les noms et les personnes ; ou, si son cœur était quelquefois ému dans les fonctions de la justice, c'était lorsque le bon droit lui paraissait en péril, ou qu'il s'affligeait de l'avoir vu succomber. L'entêtement pour ses opinions, ou l'envie de dominer sur celles des autres, n'y avait aucune part : le pur zèle de la justice, un amour sincère de la vérité lui inspiraient alors des réflexions profondes, qu'il ne pouvait contenir au dedans de lui-même, sur le danger de donner trop à l'esprit et à ce qu'on appelle le sens commun que chacun croit avoir et qui est si rare en effet, sur la nécessité de s'instruire à fond des principes du droit, et de former sa raison en méditant à loisir sur celles des hommes les plus raisonnables. Le conseil, et surtout les jeunes M...., D...., R...., ne fournissaient que trop de matières à de si utiles instructions.

Que ne puis-je vous les rendre comme je les ai reçues ! Mais il y a suppléé par ses prières, et j'ai la consolation de voir que ceux de mes enfants qui se sont consacrés à la magistrature travaillent comme s'ils avaient eu le bonheur de les entendre.

Sa justice, respectable au dedans, avait au dehors l'extérieur le plus aimable : sa douceur, son affabilité et sa patience étaient la consolation des plaideurs ; ils croyaient voir en lui une espèce de divinité bienfaisante qui se plaisait à essuyer les larmes des malheureux, qui ne cherchait qu'à adoucir leurs peines, à guérir leurs maux, et qui les soulageait, dès le premier abord, par la bonté même avec laquelle elle les écoutait. A toute heure, à tous moments, sa porte s'ouvrait à tous ceux qui avaient besoin de son secours. Le riche n'avait pas plus de droit sur son temps que le pauvre, et si mon père avait quelque distinction à faire, le dernier aurait eu la préférence dans la promptitude de l'expédition.

Toujours juste à l'égard des autres, il ne cessait quelquefois de l'être que pour lui. Prêt à se condamner sur ses propres intérêts, la délicatesse de sa conscience le faisait alors douter contre la certitude même, et il était ingénieux à trouver des prétextes pour rendre la condition de ceux avec qui il traitait plus avantageuse que souvent ils n'auraient oser le demander.

A une justice si pure se joignait la prudence la plus consommée : nul esprit n'était plus pénétrant pour prévoir de loin tous les inconvénients, plus attentif à les prévenir, plus fécond en ressources pour les réparer. Il n'y avait guère de mal dont il n'aperçût bientôt le remède : les expédients les plus convenables semblaient se présenter à lui sans qu'il eût presque la peine de les chercher, et le nœud le plus embarrassé trouvait aisément entre ses mains un dénoûment aussi simple qu'imprévu.

Quoiqu'il fréquentât peu ce qu'on appelle le monde, il n'en connaissait pas moins les différents caractères, ce qui est encore une grande partie de la prudence. Sa bonté ne nuisait point à la justesse de son discernement. Il s'abstenait volontiers de juger des autres lorsqu'il n'était pas question d'agir, et, toujours en garde contre les jugements téméraires, il évitait même les jugements superflus; mais lorsqu'ils devenaient nécessaires pour se bien conduire dans une action importante, on s'apercevait qu'aucun défaut, aucune faiblesse, aucune singularité de ceux avec qui il traitait ne lui avait échappé. Trop éclairé pour estimer beaucoup de gens, trop sage et trop humain pour laisser éclater aucun signe de mépris, personne n'a mieux connu les hommes, et personne n'en a moins parlé.

Une discrétion si parfaite rendait inutile auprès de lui cette industrie si commune dans les provinces, et surtout en Languedoc, pour pénétrer dans l'âme d'un intendant et pour découvrir les secrets de son cœur. Sa candeur naturelle lui donnait pour amis tous ceux qui l'approchaient, sans que ses

paroles lui aient jamais fait un seul ennemi; sincère dans tout ce qu'il pouvait dire, mais impénétrable dans ce qu'il fallait taire nécessairement.

Ne croyez pas, mes chers enfants, que sa prudence et sa discrétion fussent en lui, comme elles le sont souvent dans les autres, des vertus faibles et pusillanimes. On ne comprenait pas comment une âme si douce pouvait être en même temps si intrépide. Sous un extérieur modeste et qui paraissait timide par sa modestie même, il cachait la plus véritable fermeté. Je n'ai reconnu dans ses voyages, ni dans le reste de sa vie, aucune espèce de dangers qui fissent la moindre impression sur lui, lorsqu'ils étaient inévitables. Mais comme il y a deux sortes de courages, l'un de cœur, l'autre de l'esprit, on peut distinguer aussi deux genres de craintes: l'une qui affecte le sentiment par l'émotion de la machine, l'autre qui agite la raison même par un effet de sa prévoyance et de ses réflexions. Mon père ne connaissait point l'une, et s'il éprouvait quelquefois l'autre, à laquelle les hommes les plus sages sont ordinairement les plus exposés, elle n'inspirait à son esprit que des mouvements utiles qui, en lui faisant prévoir le mal, lui en découvraient presque en même temps le remède.

De ce mélange de justice, de prudence et de courage, naissait en lui cette égalité d'une âme parfaite, qui se possédait toujours en paix, et qui ne connaissait pas plus les variations de l'humeur que le dérangement des passions. La partie sensible de son âme ne servait qu'à lui inspirer une affection tendre pour ses devoirs, comme la beauté de son imagination ne travaillait jamais que pour la vérité, pour la justice, pour la raison. Des incommodités fréquentes, une insomnie habituelle, une agitation souvent douloureuse dans son sang, ne pouvaient déconcerter l'heureuse harmonie des mouvements de son cœur. Jamais corps ne fut plus agité que le sien, et jamais âme ne fut plus tranquille. On le retrouvait tel qu'on l'avait laissé, toujours égal, toujours

semblable à lui-même, toujours maître de son cœur et de son esprit.

De là ce fonds de modération qui le tenait dans un si juste milieu que jamais on ne le voyait ni s'élever par orgueil, ni se dégrader par faiblesse, ni se laisser emporter par une joie immodérée, ni s'abandonner à une tristesse excessive. La règle et le devoir, toujours présents à son esprit, le contenaient sans peine dans les bornes de la plus exacte sagesse ; et pour définir son véritable caractère, il aurait suffi de dire que c'était une raison vivante, qui animait un corps docile à ses leçons, et accoutumé de bonne heure à porter sans effort le joug de la vertu.

De là cette complaisance judicieuse et cette docilité éclairée qui charmaient tous ceux que ses emplois et ses différentes occupations associaient à ses travaux. On eût dit qu'il s'instruisait lui-même, dans le temps que c'était lui qui les instruisait; toujours supérieur, sans faire jamais sentir sa supériorité et paraissant même l'ignorer, son premier mouvement le portait à croire que les autres avaient plus d'esprit que lui. Comme il ne cherchait que le vrai, il l'aurait reçu avec joie de la bouche d'un enfant même, et on le voyait quitter un bon avis pour en prendre un meilleur avec une simplicité dont ceux qui travaillaient avec lui étaient encore plus étonnés que de l'étendue de ses lumières.

De ce même fonds de modération et de sagesse venaient cette tempérance et cette frugalité, cette vie sobre et réglée, qui auraient pu servir de modèle non pas seulement à des philosophes, mais aux religieux les plus parfaits. La simplicité et l'égalité de son âme se faisaient sentir jusque dans celles de son goût et de son appétit; les aliments les plus communs étaient les seuls qu'il connût, toujours les mêmes et toujours dans la même quantité, en sorte que je ne crois pas qu'il ait jamais plus mangé un jour de sa vie que l'autre. Il mêlait si peu de vin avec son eau qu'il ne pouvait presque s'en apercevoir que par les yeux ; les tables les plus délicates ne

dérangeaient point l'uniformité de ses repas ; il craignait même de s'y trouver, non par la peine de résister à une tentation dont il n'était pas susceptible, mais par la perte du temps qui en est inséparable, et parce que l'attention que l'on y donne souvent à la bonne chère lui était à charge. Toujours dur à lui-même, et ignorant presque tout ce qu'on appelle les commodités de la vie, il disait qu'il n'avait aucun mérite à s'en passer, parce que, ne les ayant jamais ni désirées, ni éprouvées, il n'en sentait point la privation.

Faut-il s'étonner après cela qu'un homme si solidement vertueux ait soutenu avec la même perfection les différents caractères d'où naissent tous les devoirs de la société, et qu'il ait été non-seulement le plus digne magistrat, mais le citoyen, le mari, le père, le maître, l'ami le plus parfait et en même temps le plus aimable ?

Dans un corps faible et délicat, il portait une âme robuste et digne d'un véritable Romain, aimant sa patrie avec cette affection qui, selon Cicéron, renferme tous les autres amours. Dévoré continuellement par le zèle du bien public, ce n'est point une exagération de dire qu'il en était aussi occupé la nuit que le jour. Comme il dormait fort peu, l'objet ordinaire de ses soins ne lui échappait pas, même dans le temps le plus destiné au repos ; vivement sensible aux biens et aux maux de l'État, plus affligé des malheurs publics que de ses pertes domestiques, il était encore plus citoyen que mari et que père ; mais ennemi de toute ostentation dans les services qu'il rendait à l'État, il cherchait la satisfaction plutôt que la gloire de l'avoir servi, et il n'était jamais plus content que lorsqu'il pouvait goûter le plaisir, si peu connu de ceux mêmes qui passent pour bons citoyens, d'être l'auteur inconnu de la félicité publique.

C'est peut-être la moindre partie de son éloge d'avoir été aussi bon mari que bon citoyen ; il était né pour rendre heureuse toute femme qu'il aurait épousée, il était né même pour la rendre parfaite. Et qui aurait pu ne pas devenir

raisonnable en passant sa vie avec la raison même? Mais le ciel ne lui avait rien laissé à faire ni même à désirer sur ce sujet ; il en avait reçu une femme si accomplie qu'on pouvait dire que lui seul était digne d'elle, comme elle seule était digne de lui. Ils s'estimaient et s'aimaient réciproquement par la même estime et le même amour qu'ils avaient pour la vertu. Que si le caractère d'esprit de ma mère, supérieur à celui de beaucoup d'hommes, si la juste confiance de mon père, si même sa douceur et sa bonté naturelle ont donné lieu à ceux dont une vertu trop parfaite blesse les yeux, de dire de lui, que le seul défaut d'un homme qui n'en avait point était de se laisser gouverner par sa femme, cette espèce de faiblesse, qu'on voulait lui reprocher, aurait pu faire honneur à ma mère, et mon père n'aurait pas dû en rougir, puisqu'on n'a jamais pu montrer une seule action de sa vie qu'il n'eût pas dû faire, et qu'il n'eût faite que par déférence pour les sentiments de ma mère. Aussi ne faisait-il que rire de ces sortes de discours, et que pouvait-il faire de mieux ? Aurait-il fallu, pour se justifier, qu'il se fût brouillé avec la raison, qui seule les gouvernait tous deux également?

Ici, mes chers enfants, je suis obligé de rouvrir entièrement une plaie qui sera toujours mal fermée, pour vous faire en lui le portrait du meilleur père qui fut jamais. Quel père en effet! Quel fonds de tendresse, d'attention, de vigilance, de sollicitude pour ses enfants! Je ne crains point de dire, avec un cœur pénétré de reconnaissance, qu'il nous aimait, sans comparaison, plus que lui-même; mais son amitié n'était point une affection aveugle, ou ambitieuse, souvent plus nuisible à des enfants que l'indifférence ou l'aversion même de leur père. La raison conduisait sa bonté paternelle, comme le reste de ses sentiments. Désirant la perfection de ses enfants beaucoup plus que leur fortune, à peine leur esprit commençait-il à se développer qu'il commençait aussi à jeter dans leur âme encore tendre les pre-

mières semences de la vertu, non de cette vertu qui ne fait tout au plus que l'honnête homme, mais de celle qui forme le chrétien par les grandes idées de la religion, sans laquelle mon père nous disait souvent qu'il ne peut y avoir de vertu sincère, solide et durable; une précaution infinie pour éloigner de nous toute apparence de vice ou d'irréligion, des lectures proportionnées à la mesure de notre raison, des instructions courtes, mais pleines de sens et d'onction; des exemples, encore plus utiles que les paroles, étaient les moyens qu'il employait continuellement pour nous inspirer la piété et l'amour du devoir. Il suffisait presque de le regarder pour sentir naître en soi ces sentiments, et pour éprouver cette espèce de passion dont Platon a dit que la présence de la vertu serait suivie si elle se rendait visible à nos yeux sous une forme corporelle.

Heureux de pouvoir croître à l'ombre d'un père si parfait, nous trouvions en lui le plus excellent maître de la science comme de la vertu. Il savait rendre l'une aussi aimable que l'autre, et la méthode, qu'il possédait au souverain degré, en aplanissait les principales difficultés.

Il forma pour mon éducation un plan d'étude si naturel, si simple et en même temps si utile, que plusieurs de ses amis l'ont emprunté de lui pour élever leurs enfants de la même manière; mais, peu content de m'avoir ainsi tracé le chemin, il se dérobait souvent à ses plus importantes occupations pour juger par lui-même de la fidélité avec laquelle je le suivais. C'était alors que, par la justesse de son discernement, par la délicatesse de son goût, et encore plus par la vivacité de son sentiment pour le vrai, pour le juste, pour tout ce qui peut former le cœur autant que l'esprit, il m'inspirait une louable ardeur de suivre, au moins de loin, un père qui voulait bien marcher avec moi et redevenir enfant avec son fils, non pour ramasser des coquilles sur le bord de la mer, comme Scipion et Lélius, mais pour m'apprendre à devenir un homme savant et raisonnable.

Le temps de ses fréquents voyages était le plus favorable pour nous. Il nous menait presque toujours avec lui, et son carrosse devenait une espèce de classe où nous avions le bonheur de travailler sous les yeux d'un si grand maître. On y observait une règle presque aussi uniforme que si nous eussions été dans le lieu de son séjour ordinaire.

Après la prière des voyageurs, par laquelle ma mère commençait toujours sa marche, nous expliquions les auteurs grecs et latins qui étaient l'objet actuel de notre étude. Mon père se plaisait à nous faire bien pénétrer le sens des passages les plus difficiles, et ses réflexions nous étaient plus utiles que cette lecture même. Nous apprenions par cœur un certain nombre de vers qui excitaient en lui, lorsque nous les récitions, cette espèce d'enthousiasme qu'il avait naturellement pour la poésie : souvent même il nous obligeait à traduire du français en latin, pour suppléer aux thèmes que le voyage ne nous permettait pas de faire. Une lecture commune de quelque livre d'histoire ou de morale succédait à ces exercices, ou bien chacun suivait son goût dans une lecture particulière : car une des choses qu'il nous inspirait le plus, sans l'exiger absolument, était que nous eussions quelque livre de choix pour le lire après nos études ordinaires, afin de nous accoutumer par là à nous passer du secours d'un maître, et à contracter non - seulement l'habitude, mais l'amour du travail.

La raison, qui dirige également la vertu et la science, était si puissante chez lui qu'elle lui suffisait pour régner sans peine sur ses enfants. Il n'avait pas même besoin d'y joindre le secours des peines ou des récompenses ; un visage plus sérieux qu'à l'ordinaire, un regard un peu plus sévère nous paraissait un véritable châtiment ; un air de satisfaction, une parole de louange, le moindre signe d'approbation nous tenait lieu de la plus grande récompense. Aussi nous faisait-il sentir, dès la première jeunesse, qu'une raison toujours égale, une vertu qui ne se dément jamais, exerce

une autorité qui se suffit pleinement à elle-même, parce qu'on lui obéit par amour, par admiration, et que c'est presque toujours la faute de ceux qui gouvernent s'ils ont besoin de multiplier les châtiments et les récompenses.

L'attention de mon père suivait le progrès de notre âge, nous la voyions croître avec nous. Les études d'un ordre supérieur trouvaient en lui une supériorité proportionnée. Sans avoir toutes les lumières d'un philosophe de profession, il connaissait mieux que personne le véritable usage de la philosophie. J'eus d'abord de la peine à lui pardonner l'ennui que me causa l'étude de la mienne; mais je compris ensuite qu'il avait raison de croire que rien n'est plus utile pour étendre notre esprit que d'étudier les différentes manières de penser dont les hommes sont capables, et que le contraste d'une mauvaise méthode nous affermit encore plus dans le goût et dans l'usage de la bonne. Mais sa principale attention dans la philosophie était de nous faire observer exactement les justes limites de la raison humaine, jusqu'où elle peut aller sans témérité, en quel endroit elle est obligée de s'arrêter et de se remettre entre les mains de la religion, qui seule peut la conduire à son véritable objet, et qui commence précisément où la raison finit.

C'était avec ces précautions qu'il me permettait de me livrer à l'étude de la philosophie, et j'y trouvais tant de charmes que j'eus de la peine ensuite à goûter l'étude du droit romain. Mon père sut m'y ramener doucement et avec plaisir en m'élevant au-dessus du droit positif, pour chercher dans les lois ces premiers principes, tirés de la nature de l'homme et du bien général de la société, qui rendent la science du droit aussi noble qu'utile. J'ai encore un écrit qu'il se donna la peine de faire pour m'initier dans la lecture du *Digeste*, où il me découvrait le véritable esprit dans lequel elle doit être faite, soit pour démêler dans le chaos des lois la pure lumière de la justice naturelle, soit pour bien sentir d'un côté la nécessité et l'utilité, de l'autre les dé-

fauts et les inconvénients du droit positif, dont il tirait ensuite des conséquences importantes, non-seulement pour un magistrat, mais pour tout homme raisonnable, remontant comme par degrés jusqu'à la justice suprême et immuable, considérée dans sa source et dans le sein de Dieu même, qui seule peut nous consoler de l'imperfection des lois humaines par l'attente de cette lumière dont nous serons pénétrés lorsque, suivant ces paroles de saint Pierre, par lesquelles mon père finissait son ouvrage, *novos cœlos, novam terram expectamus, in quibus justitia habitat.* C'est ainsi que, toujours attentif à nous faire prendre le véritable esprit de chaque genre de science, il ne pensait qu'à perfectionner l'ouvrage de notre éducation, sans aucune ardeur de le finir; ou plutôt il savait le hâter lentement par une culture continuelle, persuadé que l'esprit humain, comme les autres productions de la nature, a besoin d'un long travail, et même de l'opération secrète du temps, pour parvenir à une heureuse maturité. Aussi condamnait-il souvent cette ambition mal entendue qui porte la plupart des pères à vouloir prévenir l'âge marqué par les lois pour procurer à leurs enfants des dignités prématurées, qui leur ôtent presque toujours l'envie et souvent même le loisir de travailler à les mériter. C'était, selon lui, une des plus grandes causes de cette décadence sensible de la science et de la vertu, qu'il déplorait dans les états, mais surtout dans celui de la magistrature; et ce fut par cette raison qu'après que j'eus achevé l'étude de la philosophie, il me fit employer une année entière à me fortifier dans l'étude des belles-lettres par la lecture, par la traduction, et souvent par une imitation libre des plus grands originaux, exercice qu'il croyait plus propre qu'aucun autre à former le goût d'un jeune homme en lui faisant prendre le caractère et comme le ton des maîtres de l'éloquence.

J'avais donc près de dix-neuf ans lorsque je commençai l'étude de la jurisprudence, et plus de vingt et un quand je

fus reçu dans la charge d'avocat du roi au Châtelet, qu'il regardait comme le noviciat le plus utile pour la jeunesse; mais le plus avantageux de tous était celui que je faisais sous ses yeux.

Je ne finirais point, mes chers enfants, si je voulais vous expliquer ici en détail les secours infinis que j'ai reçus de lui dans l'exercice de toutes les charges que j'ai remplies successivement. Il me semblait, tant qu'il a vécu, que nulle difficulté, nul événement, nulle conjoncture ne pouvait m'embarrasser. Je recourais à lui comme à la source de la sagesse, de la prudence et du discernement exquis. Cet homme, qu'on accusait quelquefois de trop douter, ne me laissait plus aucun doute dans l'esprit; et, dégagé de toute inquiétude, je sortais d'auprès de lui avec une satisfaction et un repos intérieur qui me mettaient en état d'employer librement le peu que j'avais de talents pour faire usage des pensées que je tenais de mon père, ou qu'il avait affermies et fortifiées par la solidité de son jugement.

Je m'arrête depuis longtemps, mes chers enfants, à vous peindre en lui le caractère d'un véritable père, et vous vous apercevez, sans doute, de la peine que j'ai à finir une image si intéressante pour moi. Cependant, pour remplir toute l'idée que présente le nom de père de famille, il me resterait à vous le représenter tel qu'il était dans ses affaires domestiques; mais j'ai presque honte de m'arrêter à un si petit objet dans la vie d'un si grand homme.

Je vous dirai donc seulement, mes chers enfants, que, dans la conduite de sa fortune particulière, il portait, par raison, le même esprit d'ordre et d'arrangement qu'il avait par inclination dans le soin de la fortune publique. Ainsi, le père de famille le plus désintéressé était en même temps le père de famille le plus attentif, soit dans ce qui regardait l'établissement de ses enfants, soit dans la dispensation sage et réglée de ses revenus. Il les gouvernait, en effet, plutôt avec l'application d'un dispensateur qu'avec l'affection d'un

propriétaire. S'il se reposait sur ma mère du détail de la dépense, il veillait avec elle à l'administration générale de son bien ; tous les ans il s'en rendait un compte fidèle à lui-même, et, par le soin qu'il prenait de tenir un registre exact des changements qui arrivaient dans son patrimoine, il se formait chaque année un tableau successif de sa situation actuelle, sans aucun amour pour les richesses, sans trouble pour son état présent, sans sollicitude pour l'avenir : la raison seule exigeait de lui cette attention, et c'était à la raison seule qu'il l'accordait. Il la regardait comme un devoir pénible, mais nécessaire; et il nous disait souvent que tout homme sage était obligé de prendre un soin raisonnable de son bien, soit pour se mettre en état de pourvoir à l'établissement de ses enfants, de soutenir même les accidents imprévus, et surtout d'assister les pauvres dans leurs besoins, qui était un des principaux objets de sa noble et vertueuse économie.

Je souhaite, mes chers enfants, que vous profitiez mieux que moi de ces sages leçons. J'ai eu le bonheur de trouver une femme qui m'a épargné l'embarras de les suivre, et dont la conduite a justifié ma confiance, encore plus que ma paresse. Mais comme vous ne devez pas compter absolument sur un pareil bonheur, j'ai cru vous devoir rapporter cette instruction de mon pere, au hasard que vous vous en serviez pour me faire mon procès sur le peu d'attention que je donne à mes affaires.

Un tel père de famille était né pour rendre ses domestiques presque aussi heureux que ses enfants. Il les traitait, en effet, moins en maître qu'en père; d'autant plus commode à servir que, comme je l'ai déjà dit, il ignorait presque l'usage des commodités de la vie. Un homme qui se réduisait en tout au nécessaire ne pouvait jamais être difficile à contenter. Ceux qui le servaient n'avaient pas plus à craindre son humeur que sa délicatesse : il lui en coûtait pour prendre sur lui la résolution de les gronder quand ils

manquaient à leurs devoirs, et il souffrait plus en les reprenant que ceux mêmes qu'il reprenait. Sa principale attention, comme celle de ma mère, était de veiller sur leurs mœurs, de les faire instruire de la religion, de leur apprendre à connaître et servir le seul maître véritable. Mais le soin qu'il prenait du spirituel ne lui faisait point négliger ce qui regardait leur établissement temporel. Ils le trouvaient toujours prêt à entrer dans leurs besoins, et à leur donner tous les secours de libéralité ou de protection que de bons domestiques peuvent attendre d'un bon maître. Sa charité pour eux s'étendait bien au-delà des bornes de leur service : il cessait d'être leur maître, et il demeurait toujours leur conseil, leur appui, leur bienfaiteur.

Je voudrais à présent pouvoir faire parler ici ses amis, pour vous dire, mes chers enfants, combien ils ont trouvé de ressources et de charmes dans son amitié. La justesse de son discernement et la connaissance du monde lui avaient appris combien il est difficile d'avoir un grand nombre de véritables amis ; mais, après les avoir bien choisis, il se livrait à eux avec la plus aimable simplicité, et il ne méritait pas moins leur confiance par la sûreté que par la tendresse de son amitié. Le secret de fidélité et le secret de prudence ou de discrétion ne lui coûtaient pas plus l'un que l'autre. Personne ne savait mieux parler que lui quand il le fallait, parce que personne ne savait mieux se taire, et faire servir son silence autant que ses paroles à l'avantage de ses amis. Il ne leur arrivait rien dont il ne fût plus occupé qu'ils ne pouvaient l'être : non-seulement il agissait, mais il pensait pour eux; il prévoyait de loin les embarras dans lesquels ils pouvaient se trouver; il prévenait jusqu'à leur désir, et rien ne le flattait davantage que le plaisir de pouvoir les surprendre agréablement en leur apprenant qu'il avait fait pour eux ce qu'eux-mêmes n'avaient pas encore pensé à demander. Libéral de son temps en leur faveur, quoique ce fût le seul bien dont il fût naturellement

avare, il semblait n'avoir jamais rien à faire lorsqu'ils venaient le consulter, et il se prêtait à eux de si bonne foi qu'on eût dit qu'il n'était au monde que pour eux.

Une amitié si effective n'avait rien d'épineux ni de difficile dans le commerce; régulier et délicat jusqu'au scrupule dans ses procédés par rapport à ses amis, il n'exigeait point d'eux rigoureusement le retour d'une semblable délicatesse. Au-dessus des démonstrations extérieures, il ne s'attachait qu'au fond des sentiments, et l'attention plus ou moins grande de ses amis ne réglait point l'ordre ou la mesure de son affection. Comme il se suffisait pleinement à lui-même, il savait se passer de leur assiduité, et il n'en goûtait pas moins ensuite le plaisir de leur présence. Ami aussi délicieux que solide, il l'était d'autant plus qu'il savait l'être sans art, et qu'on était charmé de voir que le mérite le plus parfait n'avait point d'autre ornement chez lui que la simplicité de la nature.

Mais la douceur de son commerce n'était pas un bien réservé à un petit nombre d'amis particuliers; tous ceux qui l'approchaient en jouissaient presque également. Si quelquefois, par l'attention continuelle qu'il donnait aux objets de ses travaux, il paraissait prendre peu de part à une conversation frivole ou indifférente, ce n'était point en lui l'effet d'une humeur triste et sauvage; la paix et la douceur étaient toujours répandues sur son visage, dans le temps même qu'il paraissait le plus enfoncé dans une méditation profonde : il en sortait aisément aussitôt qu'on disait des choses qui pouvaient plaire à un homme raisonnable, et il revenait de cette espèce de distraction avec autant de facilité et d'agrément que s'il n'eût pas perdu la suite de la conversation.

Il aurait eu même naturellement une pente secrète pour la plaisanterie, et il y aurait réussi, comme dans tout le reste, s'il n'avait méprisé ou plutôt étouffé en lui ce talent. On s'en apercevait quelquefois par des traits d'une raillerie

si fine, et en même temps si douce, qu'elle charmait ceux mêmes sur qui elle tombait. Mais il se permettait rarement ces sortes de traits, qui cependant ne portaient presque jamais que sur ses enfants ou ses meilleurs amis, et pour l'ordinaire on ne remarquait la délicatesse de sa critique que par un sourire presque insensible, qui laissait entrevoir une réflexion ironique renfermée avec soin dans le fond de son âme, tant il craignait de donner trop de liberté à son imagination, et de faire la moindre blessure à la réputation du prochain.

Il est surprenant qu'un homme si sérieusement occupé de ses devoirs, et si attentif à être toujours en garde contre lui-même, ait pu conserver jusqu'à la fin de sa vie un fonds de joie et même de gaieté que de longues infirmités ne pouvaient altérer. Personne ne riait de meilleur cœur que lui, et il le faisait avec toute la simplicité d'un enfant, ou plutôt avec cette paix et cette sérénité que la bonne conscience inspire à une âme innocente. Aussi avait-il encore, dans la plus extrême vieillesse, une fleur et une délicatesse d'esprit qui se serait fait admirer dans la plus vive jeunesse. Il n'avait pas même perdu le talent de faire des vers qui lui était naturel, quoiqu'il ne se fût guère permis de le cultiver; et vous n'avez peut-être pas oublié, mes chers enfants, que peu de temps avant sa mort quelqu'un de nous ayant fait, en badinant, un couplet de chanson sur Mme le Guerchois, mon père y répondit pour elle par un autre qu'il confia en secret à Mme la chancelière, à condition qu'elle n'en nommerait pas l'auteur : mais le couplet était si bien tourné qu'on n'eut pas de peine à le deviner. Des esprits plus austères que le mien regarderaient peut-être ce récit comme peu digne d'entrer dans la vie d'un si grave magistrat; mais lorsque ces sortes de traits ne servent qu'à donner des grâces à la plus solide vertu, ils embellissent le portrait bien loin de le défigurer; et je ne doute pas que vous ne soyez charmés comme moi, mes chers enfants, de vous

rappeler dans ce moment la bonté et la simplicité de ce vieillard vénérable, qui voulait bien entrer dans les jeux innocents de ses enfants, et leur montrer un esprit encore jeune dans un corps abattu par le poids des années.

Mais il est temps de reprendre un ton plus sérieux pour achever ici la dernière partie de son caractère. Nous avons d'abord admiré l'homme d'esprit dans mon père, nous venons d'y respecter le sage, il ne nous reste plus que d'y révérer le chrétien, qui était chez lui autant au-dessus de l'honnête homme, selon le monde, que la religion est au-dessus de l'humanité.

La piété n'était presque pas un bien acquis pour mon père, elle était née, pour ainsi dire, avec lui. Dieu l'avait prévenu de ses bénédictions dès sa plus tendre enfance. Ceux qui l'avaient connu dès le collége, ou dans sa première jeunesse, n'ont pas moins respecté la pureté de ses mœurs que ceux qui n'ont pu voir que les dernières années de sa vie; et tous l'ont regardé comme étant du petit nombre de ces âmes privilégiées qui ont le bonheur de porter au pied du trône de l'Agneau sans tache cette robe d'innocence qu'ils en ont reçue dans le baptême.

On ne le vit donc point se livrer plus au monde dans un âge que dans un autre. Toujours également éloigné d'une vie de plaisirs et d'amusements, toujours également occupé de ses devoirs, toujours effrayé de la moindre apparence du vice, toujours fidèle aux mêmes exercices de vertu, il n'eut point à déplorer, dans sa vieillesse, les égarements ou les ignorances de sa jeunesse, ni à réparer des heures vainement perdues dans une dissipation qui lui aurait été plus à charge que l'occupation la plus pénible. La retraite, la frugalité, la dureté même de sa vie, la privation volontaire de tout ce qui pouvait la rendre plus douce, la continuité d'une application laborieuse qu'il n'interrompait presque jamais, auraient paru à des pécheurs convertis une assez rude pénitence; et, en effet, il n'y en a guère de plus difficile à sou-

tenir qu'une vie de raison et de foi, qui ne se permet aucun des adoucissements de la nature. C'était cependant la vie d'un juste qui n'avait aucune faute considérable à expier, mais qui par cette raison même se reprochait les plus légères avec une si rigoureuse sévérité que la timide délicatesse de sa conscience en était souvent troublée.

L'Écriture sainte, qu'il méditait le jour et la nuit (surtout le Nouveau Testament), lui était devenue si familière, qu'on ne pouvait presque en commencer un passage devant lui que son cœur n'achevât encore plus que sa mémoire. Il la lisait, non avec la curiosité souvent téméraire et malheureuse d'un savant ou d'un philosophe, ni même avec l'attention sèche et subtile d'un théologien, mais avec la foi, la ferveur, la docilité d'un humble chrétien : il ne cherchait à y connaître que la grandeur de Dieu et la bassesse de l'homme. Dieu, qui cache ses mystères aux superbes et qui les révèle aux humbles, semblait l'instruire lui-même et lui découvrir, dans la lecture des livres saints, toute la profondeur des vérités nécessaires au salut. Il en lisait peu, mais longtemps. Un verset de l'Écriture était pour lui véritablement le pain des forts, où il trouvait une nourriture abondante, par l'attention qu'il avait à en pénétrer toute la substance, à se l'approprier, et, pour ainsi dire, à se l'incorporer tout entière, pour ne plus vivre que de la vie de Jésus-Christ.

Ceux qui l'ont accusé d'avoir du penchant pour le jansénisme et de favoriser un parti plus que l'autre dans l'Église, connaissaient donc bien mal son caractère! Il n'y en eut jamais ni de plus éloigné de toute extrémité, ni de plus opposé à l'esprit de dispute et de contention. Il disait, comme l'auteur de *l'Imitation*, qu'il aimait bien mieux sentir la grâce que de chercher à la définir. Loin de vouloir sonder l'obscurité d'un mystère impénétrable à l'esprit humain, il ne se permettait pas même la lecture des ouvrages polémiques dont notre siècle a été inondé sur cette matière. Rempli de la charité qui édifie, et non de la science qui enfle, il se

contentait de gémir en secret des divisions dont l'Église était affligée, et, se tenant toujours dans le dernier rang de ses enfants les plus soumis, il ne prenait part aux disputes qui la troublent que par des prières ferventes qu'il offrait sans cesse à Dieu pour lui demander d'affermir toujours la vérité par la charité. Je lui dois même la justice de vous dire ici mes chers enfants, que dans toutes ces occasions délicates, où le ministère que j'exerçais m'obligeait à faire quelque démarche importante sur les affaires qui avaient rapport au jansénisme, c'était toujours lui qui me donnait les conseils les plus sages, et en même temps les plus modérés. Esprit véritablement pacifique, si tous ceux qu'on a malignement enveloppés dans le nom général de jansénistes eussent été de son caractère, il y a longtemps que l'Église jouirait d'une heureuse paix. Ennemi de toute prévention, et surtout de ce qu'on appelle partialité, il ne voyait dans ceux qui avaient besoin de lui que l'homme et le chrétien, sans y apercevoir ce qu'on appelait le janséniste, le moliniste, le sulpicien. Les jésuites, à qui il avait plu, je ne sais par quel motif, de le rendre suspect sur cette matière, étaient obligés d'avouer qu'ils avaient toujours reçu des marques de sa justice, et même de sa bonté. Mais il était destiné, peut-être comme son fils, à justifier la définition que le maréchal d'Harcourt donnait du jansénisme, lorsqu'il disait *qu'un janséniste n'était souvent autre chose qu'un homme qu'on voulait perdre à la cour.*

La grandeur de la foi dont mon père était animé en égalait la soumission et la simplicité; il n'était pas du nombre de ceux qui ne pensent à Dieu que dans le moment de la prière ou d'un autre acte de religion. Il pouvait dire comme David : *J'avais toujours le Seigneur devant les yeux; il est à ma droite, afin que je ne sois jamais ébranlé.* La loi de Dieu, continuellement présente à son esprit, était la lumière qui éclairait ses pas, la règle de ses discours, l'âme de toutes ses actions. Il en était si fortement occupé qu'il y rappor-

tait tous les événements, et qu'il n'y en avait point de si éloigné qu'il ne ramenât d'abord à la religion. Il parlait peu sur tout le reste, si ce n'est lorsque la justice, la charité ou l'amitié l'exigeaient de lui; mais dès le moment que la conversation tombait sur quelque vérité chrétienne, on eût dit que son cœur se dilatait, et que ses expressions ne pouvaient suffire à ses sentiments. C'était en effet le fond de son âme qui se répandait au dehors avec une lumière si pure et une attention si pénétrante, qu'il aurait fallu avoir le cœur bien dur pour l'entendre sans être touché du désir de devenir homme de bien.

Le recueillement et l'ardeur qu'on remarquait en lui lorsqu'il priait Dieu, surtout au saint sacrifice de la messe, sont au-dessus de toute expression. Confondu souvent dans la foule du peuple, ou caché dans le coin obscur d'une chapelle, il paraissait comme anéanti devant la majesté du Dieu vivant. On eût dit que sa foi le faisait jouir par avance des biens que nous espérons, et que, semblable à Moïse, il était aussi pénétré de la présence de Dieu que s'il eût *vu l'invisible;* il ne pouvait même contenir au dedans de lui les mouvements tendres et fervents de sa piété : on voyait ses yeux rougir et se mouiller de larmes, on entendait sortir de sa bouche des paroles enflammées du feu de l'amour divin, et c'était un spectacle si édifiant qu'on ne pouvait s'empêcher de dire en le voyant : « Ce n'est pas un homme, c'est un ange qui vit avec nous sur la terre. »

Que vous dirai-je après cela, mes chers enfants, des effets d'une foi si vive et si animée, de sa soumission profonde et de son abandon sans réserve à la volonté de Dieu, de son détachement entier de tous les biens périssables, et, ce qui est peut-être encore plus rare, de cette attention constante et uniforme sur lui-même qui prévenait ou qui réprimait dans le premier instant tous les mouvements de l'humanité ? Il avait reçu de la nature un cœur délicat et sensible, avec un sang vif qui s'allumait aisément, et comme la promp-

titude n'est pas incompatible avec la plus grande bonté, il aurait pu être fort prompt, s'il se fût laissé aller à son tempérament; mais ce n'était que son visage qui trahissait malgré lui une émotion entièrement involontaire. On le voyait rougir et se taire dans le même moment, la partie supérieure de son âme laissant passer ce premier feu sans rien dire, pour rétablir aussitôt le calme et la tranquillité dans la partie sensible, qu'une longue habitude rendait toujours également docile aux lois de la raison et de la religion.

Ce n'était donc pas seulement à la facilité de son naturel qu'il devait cette douceur et cette mansuétude qu'on admirait en lui : il lui en coûtait peut-être moins qu'à un autre pour la conserver dans un âge avancé; mais il fallait qu'il eût fait sur lui un grand effort dans sa jeunesse pour s'affermir dans cette tranquillité qui ne se soutenait que par une attention si persévérante à éluder toujours le premier mouvement.

Les surprises de la douleur même le trouvaient toujours prêt à leur résister. Il eut une fois deux doigts de la main droite presque entièrement écrasés dans une porte cochère qu'on ferma brusquement sur lui. On lui fit d'abord tremper ses doigts, qui en avaient à peine la figure, dans une tasse pleine d'eau-de-vie. Je le trouvai dans cet état : il ne lui échappait pas seulement un soupir; il racontait son aventure avec le même sang-froid que s'il n'eût senti aucune douleur. On le traita d'abord fort mal; un baume qu'on lui avait indiqué comme un remède spécifique, renfermant le sang corrompu qu'il fallait faire sortir, lui fit enfler non-seulement la main, mais le bras, de telle manière qu'on commença à craindre les suites de cet accident. Il fallut rouvrir la plaie et y faire même des incisions; mais sa patience était à l'épreuve de tout. Il aurait été plus ému s'il avait vu faire cette opération sur un autre. Une sensibilité et une compassion infinie pour les maux d'autrui étaient jointes en lui à

une fermeté qui allait presque jusqu'à l'indifférence pour les siens. Si quelquefois, dans les accès d'un rhumatisme violent ou des autres maux de douleur qu'il a éprouvés, il lui échappait de se plaindre légèrement, il sortait de sa plainte même une prière fervente, pour demander à Dieu la grâce de souffrir avec foi et avec une résignation parfaite à ses ordres. Sa patience n'était donc point une disposition purement philosophique. Loin de toute ostentation, il ne cherchait ni à cacher des défauts, ni à montrer des vertus ; il ne défiait point la douleur, comme un philosophe stoïcien, de lui faire avouer qu'elle est un mal, mais, connaissant toute l'impuissance de la sagesse humaine pour y résister par elle-même, il levait les yeux vers le ciel, d'où il attendait tout son secours, et Dieu, qui voulait le purifier de plus en plus par des infirmités douloureuses, faisait croître sa patience et son amour par ses douleurs mêmes.

Un saint disait que la mesure d'aimer Dieu est de l'aimer sans mesure, et je puis dire ici, avec vérité, que mon père n'en connaissait point d'autre. Il avait mérité, par son innocence, de sentir combien le Seigneur est doux à ceux qui mettent en lui toute leur espérance; mais plus il aimait Dieu et le trouvait digne d'être aimé, plus il se reprochait de ne l'aimer pas encore assez, et il se plaignait de sa tiédeur, pendant que les âmes les plus parfaites portaient envie à la ferveur de son amour.

Un cœur si pénétré de ces sentiments pour Dieu ne devait pas avoir un amour moins tendre ni moins sévère pour le prochain. Il l'aimait, en effet, non-seulement comme lui-même, mais plus que lui-même; il me semblait, en le voyant, que je concevais aisément tous les caractères que saint Paul attribue à la charité et qui distinguaient les premiers chrétiens, dont feu M. de Pomponne disait que la vue de mon père lui rappelait toujours l'idée. J'y voyais, en effet, une charité douce, patiente, équitable, qui croyait tout, qui espérait tout, qui supportait tout; charité vérita-

blement indulgente, qui ne connaissait ni la malignité de l'envie, ni la témérité des jugements; aussi prompte à s'accuser elle-même qu'ingénieuse à excuser les autres, charité éclairée qui, toujours attentive à suspendre la censure, ne l'était pas moins à ne se point laisser éblouir par les dehors d'une fausse vertu; enfin, charité désintéressée et universelle qui n'oubliait que ses propres avantages, qui s'étendait à tous les besoins, qui semblait se multiplier avec les différents genres de misère, et qui le portait continuellement à faire l'aumône, pour ainsi dire, de son temps, de ses lumières, de son crédit, autant que de ses biens mêmes. Plus content et plus satisfait lorsqu'il avait consolé une famille affligée, ou qu'il l'avait aidée, soutenue, relevée par ses conseils, que s'il avait procuré à la sienne la fortune la plus digne d'envie. Heureux l'homme de bien qui a eu cette intelligence pour secourir les malheureux, et qui, semblable au saint homme Job, a pu dire véritablement : *J'ai délivré le pauvre qui criait en vain, et le pupille qui n'avait point de défenseur; j'ai goûté le plaisir de recevoir les bénédictions de celui qui allait périr sans mon secours et de consoler le cœur de la veuve; j'ai été l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, le père de tous les misérables.*

Il était si vivement touché de compassion pour eux que son cœur ne pouvait avoir aucun repos jusqu'à ce qu'il eût eu la consolation de les assister. J'ai ouï dire à ma mère qu'elle l'avait vu plusieurs fois revenir triste chez lui, parce qu'il avait entendu faire le récit de la triste situation où se trouvait une personne ou une famille qui souvent lui était inconnue, et qu'il ne savait s'il aurait de quoi la secourir. Les larmes lui en venaient aux yeux, et il n'a peut-être jamais souhaité d'être riche que lorsqu'il aurait voulu pouvoir verser libéralement une fortune abondante dans le sein du pauvre et de l'indigent. Il tournait son esprit de tous côtés pour trouver, par une pieuse industrie, de quoi leur fournir un secours suffisant, et ma mère, qui avait le cœur

aussi grand que lui, semblait rendre le calme à son âme agitée lorsqu'elle avait pu lui découvrir une source inconnue à sa charité.

Sa fortune avait été pendant longtemps plus que médiocre, et elle semblait diminuer à mesure que le nombre de ses enfants augmentait. Son bien avait souffert de grands retranchements, et, sur ses charges seules, mon père avait perdu plus de 250,000 livres. Les pauvres ne s'en aperçurent jamais, et il n'en répandit pas moins libéralement ses aumônes, content de laisser à ses enfants un patrimoine de vertus, d'honneur, de capacité, qui pût les dédommager un jour avec usure des injustices de la fortune; mais personne n'a plus éprouvé la vérité de cette parole : *Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné comme par surcroît.*

Deux successions considérables, qui tombèrent dans sa famille, réparèrent ses pertes passées; et les revenus dont il jouissait comme conseiller au conseil royal le mettant en état de faire tous les ans quelque épargne modérée, il mourut beaucoup plus riche qu'il ne l'était lorsqu'il se maria, Dieu se plaisant ainsi à verser ses bénédictions temporelles sur celui qui ne pensait qu'à mériter les éternelles, et qui portait si loin le désintéressement qu'il s'exposa à perdre une des deux successions dont je viens de parler, pour avoir eu la délicatesse de ne pas vouloir accepter le dépôt du testament de M. de Piseux, son cousin germain, où mon frère de Valjouan était institué légataire universel, délicatesse qui fut cause que le testament pensa être supprimé.

C'était aussi une chose admirable que la confiance de mon père et de ma mère dans les secours inespérés de la Providence. Ils m'ont dit souvent qu'ils en avaient reçu des marques si sensibles, et en tant d'occasions différentes, qu'ils ne pouvaient pas hésiter un moment à se priver même du nécessaire en certaines conjonctures pour le donner aux pauvres.

Leur règle ordinaire était de réserver pour l'exercice continuel de leur charité la dime de tout ce qu'ils recevaient; et, à la fin de l'année, après avoir vu ce qui leur restait de leur revenu, et ce qu'ils pouvaient employer en fonds pour augmenter le patrimoine de leur famille, ils comptaient les pauvres pour un de leurs enfants; en sorte que s'ils avaient 10,000 livres à placer, ils n'en plaçaient que huit et en donnaient deux aux pauvres, qu'ils regardaient comme leur propre sang, par une adoption sainte et glorieuse pour eux, qui mettait Jésus-Christ même au nombre de leurs enfants. Mais les calamités publiques et particulières augmentaient presque toujours la part des pauvres bien au-delà de cette proportion, et nous avons vu par les registres de mon père qu'il y avait eu des années où leurs aumônes avaient passé 22,000 livres, c'est-à-dire le tiers du revenu dont ils pouvaient jouir.

Ils regardaient l'aumône comme une dette si privilégiée que les besoins des pauvres l'emportaient souvent sur leurs propres besoins, et sur ceux mêmes qui étaient les plus pressants. Ma mère avait un carrosse qui ne pouvait plus servir, non-seulement avec bienséance, mais avec sûreté. Une province désolée par la grêle, ou par un autre fléau du ciel, reçut tout l'argent qu'elle avait destiné à acheter un autre carrosse, et elle se réduisit à faire réparer le sien, autant qu'il fut possible, pour attendre que la misère des pauvres lui permît de faire cette dépense. Une autre fois, elle s'était réservé une somme pour acheter un meuble qui lui était nécessaire, mais une famine dont le Limousin fut affligé lui fit oublier le besoin qu'elle avait de ce meuble; et comme de pareils malheurs se succédèrent les années suivantes, elle est morte sans avoir pu se le donner.

Autant que mon père et ma mère étaient sagement prodigues de leur bien pour en faire de si grandes libéralités, autant étaient-ils attentifs à les cacher aux yeux des hommes. Ils n'en montraient qu'autant qu'il le fallait pour l'exemple;

le reste n'était connu que de Dieu ou d'un petit nombre de confidents nécessaires de leur charité. A cela près, leur main gauche, suivant le précepte de l'Évangile, ne savait pas ce que faisait leur main droite. Ma mère observait si exactement cette règle qu'elle sortait souvent seule le matin, sans aucun domestique, et vêtue comme la plus simple bourgeoise, pour aller visiter les pauvres, et juger par ses yeux de leur nécessité. Assez courageuse, malgré son extrême délicatesse, pour monter jusque dans des galetas obscurs où la plus grande misère cache ses souffrances, et avoir le plaisir de mettre son aumône, elle-même, dans la main du pauvre, de retirer un malade des portes de la mort, de dérober une fille bien née à la tentation de la pauvreté, et de consoler toute une famille malheureuse autant par sa présence et par ses avis charitables que par l'abondance d'une libéralité inespérée.

Tant de qualités si rares et si éclatantes qui étaient propres à mon père, ou qu'il partageait avec ma mère, auraient pu lui être dangereuses si l'orgueil, qui tire son poison de la vertu même, avait trouvé quelque entrée dans son cœur : mais il n'avait rien à craindre des illusions de l'amour-propre. Dieu avait confié tous les dons de la nature et de la grâce dont il l'avait enrichi à la garde de la plus sincère et de la plus profonde humilité. Elle lui cachait presque la vue de son mérite, et elle aurait voulu pouvoir le cacher aux autres. Peu content de se réduire dans son opinion à ce qu'il était non aux yeux des hommes, mais à ceux de Dieu même, en quoi consiste la véritable humilité, il se rabaissait encore au-dessous; et le sentiment de sa faiblesse dominait tellement en lui qu'il ignorait cette force d'esprit dont les autres profitaient, mais dont il ne se permettait jamais de jouir. Les lumières de son génie étaient comme les yeux de notre corps, qui voient tout sans se voir eux-mêmes : on eût dit qu'il n'avait pas même besoin d'attention pour éviter la vanité. Il paraissait humble parce qu'il l'était; il lui en

aurait coûté pour paraître vain, et il aurait fallu pour cela qu'il eût autant combattu contre son naturel que presque tous les hommes ont à combattre pour paraître humbles.

Lorsqu'il revint de ses intendances, la grande réputation qu'il y avait acquise, et l'opinion qu'on avait de son mérite, donnèrent lieu à bien des gens de l'observer d'abord attentivement pour voir s'il ne chercherait point à s'élever au-dessus des autres, et à profiter de ses avantages naturels ou acquis; mais on fut bien surpris de voir que cet homme, d'un génie si supérieur en effet, était en même temps l'homme le plus modeste et le plus humble. Loin de prêter à la raison cet air impérieux qui révolte souvent ceux qu'elle veut assujettir, il proposait ses avis avec tant de pudeur et même de timidité, qu'ils perdirent quelquefois une partie de leur poids auprès des esprits superficiels qui en jugent par l'air et par le ton, plutôt que par la solidité du raisonnement. Aussi les courtisans, qui ne mesurent la grandeur du mérite que par les efforts de l'ambition ou du désir de la gloire, ont-ils quelquefois méconnu le sien. Peu d'esprits avaient assez de pénétration pour percer en un moment ce fonds d'humilité dont il couvrait les talents de son esprit et l'élévation de son cœur. Plusieurs semblaient en douter à son premier aspect, et chercher sa réputation en le voyant; mais ce que sa modestie lui faisait perdre d'abord, elle le lui rendait dans la suite avec avantage, et il acquérait, en se faisant connaître, tout ce que les autres perdent souvent à mesure qu'on les connaît.

Une modestie si parfaite le rendait naturellement ennemi du faste et de tout ce qui ne sert qu'à une vaine représentation. Il sut conserver, au milieu d'un siècle où chacun semblait oublier les bornes de son état, toute la simplicité qui convient à la magistrature, et opposer au moins son exemple à l'excès d'un luxe indécent, par lequel elle s'est avilie au lieu de s'ennoblir. Sa maison, ses meubles, sa table, ses équipages, en un mot tout l'extérieur de sa vie était, pour

me servir ici d'un mot de Cicéron, comme une espèce de philosophie qui semblait reprocher à ses égaux la folie d'une magnificence encore plus contraire à leur profession qu'onéreuse à leur fortune. Il pesait dans la balance la plus exacte ce qu'il devait à la dignité de son état, sans blesser les lois d'une modestie chrétienne; mais comme il est souvent difficile d'y observer un juste milieu, il avait pour principe d'être plutôt en deçà qu'au-delà des bornes, et il aimait mieux qu'on eût à lui reprocher la modération que l'excès. Ainsi, lorsqu'il fut admis au conseil royal, il conserva son ancien usage de n'aller à Versailles qu'à deux chevaux, contre l'exemple de ceux qui ont été ses collègues ou ses prédécesseurs. Je me souviens que cette modestie lui fit honneur dans l'esprit du roi, et, ce qu'on aurait plus de peine à croire, ce fut au père le Tellier qu'il en eut l'obligation. Ce jésuite, à qui le roi demanda pourquoi il ne se servait pas d'un carrosse à six chevaux, comme le père de la Chaise, lui répondit que cela ne convenait pas à son état, et qu'il aurait été encore plus honteux de le faire depuis qu'il avait rencontré plusieurs fois sur le chemin de Versailles, dans une chaise à deux chevaux, un homme de l'âge, des services et de la dignité de M. d'Aguesseau. Le roi approuva la réponse et la comparaison du père le Tellier, et je crois qu'il le dit lui-même quelques jours après à mon père, qui apprit par là que, sans y penser, il lui avait mieux fait sa cour par sa modestie qu'il ne l'aurait faite par le faste de son équipage.

Ce n'est pas que mon père n'eût l'âme assez grande pour être magnifique; mais il ne plaçait pas la magnificence dans ces dépenses frivoles qui ne servent qu'à flatter le goût, la mollesse ou la vanité. Il gémissait de voir les magistrats mêmes entrer sur ce point dans un combat inégal avec les enfants de la fortune, je veux dire avec les financiers, dont il regardait le luxe comme un des plus grands maux qu'ils eussent faits à l'État, et il disait souvent, avec ce grand sens qui régnait dans toutes ses paroles, que *c'était*

un genre d'hommes qui avaient ruiné les pauvres par leur recette, et les riches par leur dépense. Mais se priver d'un superflu dangereux pour satisfaire plus dignement sa générosité par des libéralités bien placées, être pauvre pour soi et riche pour les autres; répandre ses dons avec une sage profusion sur ses enfants, sur ses amis, sur les pauvres, et mettre toute sa grandeur à faire des heureux, voilà ce qu'il appelait la véritable magnificence; et quand il pouvait goûter ce plaisir, il semblait craindre seulement que la religion n'y eût pas assez de part, et que son amour-propre n'en fût trop flatté.

Un homme qui sentait si bien en quoi consiste la vraie gloire savait encore mieux mépriser celle qui n'en a que l'apparence. Les louanges, dont le désir est la dernière passion qui s'éteigne dans le cœur des plus sages, étaient véritablement onéreuses à sa modestie. On le voyait rougir de bonne foi, et paraître embarrassé des éloges les mieux mérités. Ils ne faisaient qu'exciter dans son âme un nouvel acte d'humilité, et ce qui pouvait l'honorer devant les hommes ne servait qu'à le rendre plus vil et plus abject à ses propres yeux.

Telles ont été les mœurs et les vertus de votre aïeul, mes chers enfants. L'âge augmentait en lui ces saintes dispositions dans le temps même qu'il semblait qu'elles ne pussent plus croître. Chaque année, chaque jour le trouvait plus détaché de la terre, plus élevé vers le ciel, et à mesure qu'il avançait dans sa carrière, il redoublait son ardeur pour arriver au terme unique de ses désirs.

J'ai vu des gens de bien étonnés de ce qu'un homme d'une si grande vertu n'avait pas pris, à la fin de ses jours, le parti de se retirer entièrement du monde, pour n'être plus occupé que des années éternelles; mais, sans vouloir diminuer le prix de ces retraites éclatantes, dont je respecte la sainteté et dont j'envie le bonheur, je ne craindrai point de mettre ici au-dessus du mérite de la retraite une vertu qui

n'a pas même eu besoin de ce secours pour achever de se purifier. Il est grand de s'arracher au monde pour s'ensevelir tout vivant dans une profonde solitude ; mais il est plus difficile, et, par cette raison même, il est peut-être encore plus grand de savoir se faire une solitude aussi sainte au milieu du monde, et d'y éviter tout ce que les autres ne peuvent fuir qu'en le quittant. Je ne doute point que mon père n'ait eu plus d'une fois la pensée de la retraite, et il lui est échappé des discours qui le faisaient assez entendre; mais Dieu, qui avait pris M. de Fieubet pour le mettre en sûreté dans le désert des Camaldules, semblait retenir visiblement mon père dans le monde, parce qu'il voulait en faire l'exemple singulier et presque unique d'une vie sainte et uniforme, toujours animée du même esprit de religion, et soutenue jusqu'à la fin avec autant de pureté et de ferveur que s'il eût vécu dans le fond de la Thébaïde. Ce fut sans doute pour cette raison que Dieu conserva à mon père, dans l'âge le plus avancé, toute la force d'esprit que mon père avait eue dès sa jeunesse, afin que, continuant toujours de servir le public sans se nuire jamais à lui-même, il arrivât tranquillement à son dernier terme, dans le sein d'une famille qu'il consolait, qu'il édifiait, qu'il unissait par sa présence, et qu'il devait instruire par la sainteté de sa mort, comme il l'avait instruite par celle de toute sa vie.

Me voici donc enfin parvenu à ce moment où je désire depuis si longtemps d'arriver, et où je dois me rappeler avec vous les circonstances d'une mort si précieuse aux yeux de Dieu, mais si triste et si douloureuse pour nous.

Il était attaqué presque tous les hivers, dans les dernières années de sa vie, d'un rhume violent et opiniâtre, qui ne se dissipait entièrement qu'au retour du printemps. Il en fut plus accablé que jamais au commencement de l'année 1716, et vers le mois de mars il tomba dans un si grand abattement que nous commençâmes à en craindre les suites. Nous eûmes cependant bien de la peine à obtenir de lui qu'il

voulût voir un médecin. Naturellement, il espérait bien de sa santé; et il ne croyait pas que la médecine pût rien ajouter au régime exact qu'il observait, et qu'il regardait comme le seul remède d'un homme de son âge. Il se détermina enfin à appeler un médecin qui avait des remèdes singuliers, et heureusement éprouvés pour les maladies de la poitrine. Ce médecin n'eut pas plutôt vu mon père, qu'il nous confirma dans le triste soupçon où nous étions déjà que la véritable nature du mal était un ulcère au poumon; mais comme les médecins sont toujours riches en espérances, il nous assura, et il disait assez vrai, qu'il en avait guéri plusieurs malades d'un âge aussi avancé que mon père. Il nous fit espérer du moins qu'il le ferait vivre lonngtemps en cet état. Le succès parut d'abord répondre à ses promesses : mon père se trouva considérablement soulagé; ses forces revinrent, sa toux s'apaisa, il dormit mieux qu'il n'avait fait depuis plusieurs années, il fut même en état de travailler; mais le fond du mal subsistait toujours, et tout l'effet du remède se réduisait à lui faire passer assez doucement les six derniers mois qui précédèrent sa mort.

On se flattait néanmoins, comme cela arrive toujours dans les longues infirmités, et nous croyions n'avoir rien à craindre jusqu'au temps du grand froid. J'étais allé à Fresnes dans cette confiance; je vins à Paris le jour de la Saint-Martin : je trouvai mon père dans le même état où je l'avais laissé, je n'y aperçus encore aucun changement le lendemain en dînant avec lui, si ce n'est qu'il me parut plus pâle qu'à son ordinaire; mais le soir, en rentrant chez moi, je fus surpris d'apprendre qu'un moment après que je l'avais eu quitté, il s'était plaint d'une douleur dans les entrailles, que l'on prit d'abord pour une colique ordinaire. Le frisson s'y était joint, et la fièvre s'était déclarée si violemment que son médecin l'avait déjà fait saigner lorsque j'y arrivai. Je montai aussitôt dans sa chambre, et je le trouvai assez peu inquiet de son mal, disant seulement qu'il sentait toujours de la douleur

dans le ventre. Je jugeai cependant, à la contenance du médecin, qu'il trouvait mon père plus mal qu'il ne voulait le faire paraître, et je commençai de ce moment à trembler pour une tête si chère. Le mal n'augmenta pas le reste de la soirée. Mon père ayant été obligé de se lever pour l'effet d'un remède qu'il avait pris, ne parut point affaibli. La bande qu'on avait mise à son bras après la saignée se délia, et il vit couler de nouveau son sang avec joie; il aimait naturellement la saignée, et il la soutenait à l'âge de quatre-vingts ans comme s'il n'en avait eu que vingt-cinq. Je ne fus pas fâché non plus de cet accident, qui fut comme une seconde saignée, par la peine qu'on eut à arrêter son sang; je me flattais que cela pourrait servir à détourner l'inflammation d'entrailles qu'on craignait pour mon père. La nuit se passa assez tranquillement; mais le lendemain, qui était un vendredi, la fièvre continua toujours avec les mêmes douleurs, qui se renouvelaient de temps en temps, et un embarras qui commençait à se former dans la poitrine. Mme la chancelière, qui était restée à Fresnes, et que j'y avais envoyé chercher de grand matin, arriva sur les 4 heures après-midi avec quatre de ses enfants. Mon père se plaignit, avec sa bonté ordinaire, de ce qu'on lui avait fait quitter sa campagne pour le venir voir, disant qu'il espérait que son mal ne serait rien, et qu'il avait regret à un reste de beaux jours qu'elle allait perdre. Vous vous souvenez aussi, mes chers enfants, qu'il vous fit le même accueil qu'à son ordinaire, et qu'il vous reçut avec autant de tendresse que dans sa meilleure santé. Le samedi presque entier ne fut pas plus orageux que le vendredi; mais sur les 9 heures du soir, nous crûmes apercevoir un commencement de rêveries et des mouvements involontaires dans les bras, avec un pouls intermittent, qui nous obligèrent de faire venir promptement le médecin pour en juger plus sûrement que nous. Il trouva le mal considérablement augmenté; et je crus, comme le reste de la famille, qu'il ne fallait pas perdre de temps à

lui proposer de recevoir les sacrements de l'Église, qu'il aurait demandés lui-même avec ardeur s'il s'était senti aussi mal qu'il nous le paraissait. J'envoyai donc chercher son confesseur, qui était le sous-vicaire de Saint-André, homme d'une grande vertu et d'une aussi grande simplicité. C'était tout ce qu'il cherchait dans ses confesseurs, et, en quelque lieu qu'il eût été, il n'en avait jamais eu d'autres que son curé, son vicaire ou un prêtre habitué de sa paroisse. M. Guyart (c'était le nom du sous-vicaire) vint sur les 11 heures; il s'approcha du lit de mon père, dont le pouls l'ayant effrayé, il lui dit, avec une franchise qui n'avait rien de dangereux auprès d'un tel malade, que l'état où il le trouvait lui donnait de l'inquiétude, et qu'il lui conseillait de se confesser, parce que si son mal augmentait, il ne pourrait s'y préparer avec son exactitude ordinaire, sans s'incommoder considérablement. Mon père, qui était alors entièrement revenu de cette agitation dont nous avions été alarmés, entra sans hésiter dans la pensée de son confesseur, et il n'eut pas besoin d'une longue préparation pour la suivre; outre qu'il était toujours prêt, et que ses défauts lui étaient bien plus présents que ses vertus, il y avait à peine douze jours qu'il avait fait ses dévotions. A peine se fut-il confessé, que son médecin lui annonça qu'il avait des remèdes à lui faire, dont il n'osait hasarder l'essai jusqu'à ce qu'on lui eût fait recevoir le saint viatique. Mon père, qui jugeait plus favorablement de son état, y consentit plutôt par un effet de sa foi et de son amour pour Dieu que par la crainte d'une mort qu'il ne croyait pas si proche; mais, accoutumé à soumettre sans peine son jugement aux lumières de ceux qui le conduisaient, il crut ne pouvoir faire trop tôt le sacrifice de sa vie à celui de qui il l'avait reçue, et dont il en attendait une meilleure.

Il témoigna donc seulement à son confesseur qu'il aurait bien souhaité qu'on lui eût donné le temps de faire une confession générale de toute sa vie, pour se préparer à la

dernière communion qu'il aurait peut-être le bonheur de faire. M. Guyart l'assura que, connaissant pleinement ses dispositions, il ne croyait point que cette préparation lui fût nécessaire, et qu'il lui suffisait de persévérer dans les sentiments de pénitence et de contrition où il venait d'entrer en se confessant.

Ce saint prêtre, qui admirait son pénitent, et qui a fait une relation exacte de la mort de mon père pour sa propre édification, a cru devoir y attester, et lui seul pouvait le savoir, que mon père, qui ne se satisfaisait jamais lui-même sur ce qu'il devait à Dieu, avait fait dans ses dernières confessions la revue la plus exacte de tout ce qui pouvait lui donner la moindre inquiétude dans sa vie passée, et dont cependant il s'était déjà accusé plus d'une fois dans ses confessions particulières ou générales, mais surtout dans celle qu'il avait faite au dernier jubilé. L'extrême délicatesse de sa conscience, la haute idée qu'il avait de Dieu, la crainte des mouvements humains qui se mêlent dans le bien même que nous faisons, cette humilité qu'il possédait dans un degré si éminent; ce fonds de simplicité, et cette modestie vraiment chrétienne qui ne voyaient en lui que l'imperfection inséparable de l'humanité, le tenaient dans une défiance si continuelle de lui-même qu'il pouvait dire, comme le saint homme Job : *Verebar omnia opera mea, sciens quod non parceres delinquenti*, et qu'il devenait une preuve vivante de la sincérité avec laquelle les plus grands saints disaient souvent qu'ils n'étaient que des pécheurs. C'est son confesseur qui nous parle ici, mes chers enfants; je ne fais qu'abréger ses expressions, et je ne suis pas fâché d'avoir interrompu un moment la suite de mon récit, par un témoignage non suspect, pour vous montrer que ma tendresse ne m'a point séduit dans le portrait que je vous ai fait de la religion et de la sainteté de mon père.

C'est lui-même qui nous dit aussi que, pendant que nous étions allés à l'église pour chercher le saint sacrement, mon

père consomma son sacrifice par des actes de foi, de charité, de soumission à la volonté de Dieu, dont l'exercice lui était si familier qu'il n'avait qu'à laisser agir son cœur pour produire au dehors tous les sentiments dont il était pénétré.

On lui administra l'extrême-onction, qu'il voulut recevoir avant le viatique, suivant l'esprit de l'Église ; et, pendant qu'on appliquait les saintes huiles sur les organes des sens, il appela son confesseur, qui nous a appris depuis sa mort que la profonde humilité de mon père avait presque troublé son âme en ce moment, par le souvenir du grand nombre de fautes qu'il se reprochait seul d'avoir commises par ses yeux, par ses oreilles, par sa langue. Écoutons encore ici le confesseur, il parlera beaucoup mieux que moi : *Je crus*, dit-il dans sa narration, *entendre saint Éphrem lorsqu'il disait, en se recommandant aux prières des fidèles, qu'il avait fort aimé le monde, et qu'il s'était trop attaché à la vanité ; je fus effrayé en même temps de l'insensibilité de tant de pécheurs que nous voyons mourir en paix, pendant que les justes se troublent après une vie pleine de bonnes œuvres : je priai donc notre saint malade de ne point s'inquiéter, et de faire réflexion que l'onction sainte qu'il venait de recevoir lui était donnée pour effacer les restes du péché, et pour achever de préparer l'entrée de son âme à Jésus-Christ.*

Il le reçut un moment après avec autant de ferveur que s'il l'eût déjà vu, sans ombre et sans nuages, dans le séjour de la gloire. Nous nous approchâmes tous de son lit, enfants et petits-enfants, fondant en larmes, pour lui demander sa bénédiction. Ce fut alors que, vraiment semblable au patriarche Jacob et rempli de l'esprit de Dieu qu'il portait dans son sein, il rappela ses forces abattues pour nous souhaiter non les bénédictions de la terre, mais celles du ciel, dans ces termes mêmes que M[me] le Guerchois eut le courage d'écrire un moment après :

Je prie Dieu, mes chers enfants, de vous conserver, de vous

donner à chacun ce qui vous convient, suivant la condition où vous êtes, de vous faire à tous la grâce de vous attacher à vos devoirs, de les remplir selon son esprit et de vivre suivant les règles de l'Évangile. Lisez-en tous les jours quelque chose. méditez ce que vous en lirez, et n'entreprenez jamais rien par ambition ni par vanité. Ne vous attachez point à la vie présente, mais pensez qu'il y en a une après celle-ci qui est éternelle; que la vie dont vous jouissez est courte, qu'elle passe promptement, et qu'elle nous conduit à une vie heureuse ou malheureuse qui ne finira jamais. Je ne saurais vous en dire davantage, et j'ai même eu bien de la peine à achever ces paroles.

Il fit néanmoins encore un nouvel effort, et, étendant ses mains hors de son lit, il nous dit : *Je vais vous donner ma bénédiction : je vous la donne comme votre père, mais vous en avez un autre dans le ciel à qui il faut la demander; je le prie de tout mon cœur de vous la donner.* Et, levant les yeux au ciel, il bénit toute sa famille, en faisant sur elle le signe de la croix. Nous ne pûmes lui répondre qu'en baisant tendrement ses mains vénérables, avec un sentiment mêlé de douleur, de respect et d'admiration, qui nous mettait comme hors de nous-mêmes.

Mon frère de Valjouan fut le seul de ses enfants qui ne put d'abord avoir la consolation de recevoir une bénédiction si touchante. Des affaires, qui demandaient sa présence, l'avaient obligé d'aller faire un voyage de quelques jours dans l'Orléanais. Mme le Guerchois lui avait écrit dès le second jour de la maladie de mon père, mais il ne reçut point la lettre par le contre-temps de sa marche, qu'on ne pouvait prévoir; heureusement un courrier, que nous fîmes partir cette nuit même, le trouva à Orléans le dimanche matin, et il arriva la nuit suivante pour partager avec nous les bénédictions de mon père et notre douleur.

Mon père se trouva un peu mieux pendant tout le jour, par l'effet d'un remède qui sembla le dégager, ou plutôt

parce que la Providence voulut qu'il mourût au milieu de tous ses enfants, et qu'il eût le temps de leur donner encore plus de marques de tendresse et plus d'exemples de vertu.

Mais, comme l'ardeur de la fièvre continuait toujours, il crut qu'une saignée pourrait la modérer; son médecin n'osa risquer ce remède, à cause de la mauvaise disposition du pouls dont il tirait toujours un triste présage; et mon père n'y insista pas, paraissant n'avoir plus de volonté, si ce n'est pour le bien de sa famille, comme il le fit voir dans cette même journée.

Nous fûmes surpris de lui entendre dire, sur les 3 heures après-midi, qu'il voulait se lever pour mettre un dernier ordre à des papiers que lui seul pouvait arranger, et nous comprîmes bien par là qu'il ne pensait plus à la vie. Nous ne pouvions néanmoins attribuer cette résolution à l'inquiétude d'un malade qui n'en témoignait aucune, et qui d'ailleurs ne se conduisait jamais que par raison; mais comme son état y résistait absolument, M. Guyart lui représenta que, dans la faiblesse où il était, ce mouvement pouvait lui être fatal; qu'il n'avait qu'à se faire apporter ses papiers et qu'il les arrangerait lui-même sur son lit. Le père de la Tour[1], qui était alors dans sa chambre, se joignit au confesseur, comme nous l'en avions prié, pour déterminer mon père à cette pensée, mais leurs représentations furent inutiles. Il leur répondit d'un ton assuré qu'il était absolument nécessaire qu'il se levât, et qu'il espérait que Dieu lui donnerait la force dont il avait besoin dans une action que son devoir exigeait de lui; il fallut donc le laisser faire, et nous ne crûmes pas devoir nous opposer davantage à la volonté d'un père que Dieu conduisait si visiblement dans toutes ses démarches.

Il se leva et il alla à son bureau d'un pas ferme et assuré,

[1] Général de la congrégation de l'Oratoire.

qui nous causa autant de joie que d'étonnement. Nous nous retirâmes tous par respect; mais il retint Mme la chancelière avec lui, qui lui témoigna le plaisir qu'elle avait de lui trouver encore tant de force après la manière dont il avait passé la nuit. Il lui répondit qu'en effet il se sentait plus fort qu'on ne pensait: *Vous vous êtes tous*, lui dit-il, *bien alarmés cette nuit, et je n'en suis point fâché: je suis ravi, au contraire, d'avoir des enfants si touchés du soin de mon salut; mais puisque Dieu me laisse le temps de mettre ordre à mes affaires, il faut que j'en profite pour vous expliquer toutes mes intentions, afin que rien ne puisse troubler, après ma mort, la paix et l'union que je laisse dans ma famille. J'étais bien sûr cette nuit que Dieu ne me retirerait pas de ce monde avant que j'eusse fait ce que je veux faire avec vous.* Il prit ensuite son testament olographe, avec quelques autres mémoires écrits de sa main. Il exigea de Mme la chancelière qu'elle le lût d'abord tout entier, et il la chargea de m'en expliquer les dispositions, dont apparemment il n'avait pas voulu me faire part lui-même pour ménager ma tendresse et la sienne. Il y ajouta, ce que je ne saurais répéter sans verser de nouvelles larmes de reconnaissance, qu'il voulait sur toutes choses que je fusse content; que s'il y avait dans son testament quelque article qui me fît la moindre peine, il le changerait, et qu'il était persuadé que Dieu lui donnerait le temps de le faire. Mme la chancelière, qui pouvait répondre de mes sentiments comme des siens, l'assura que je serais encore plus touché de cette marque infinie de sa bonté que de tout le bien qu'il me faisait. Il lui en donna encore une nouvelle preuve, presque aussi sensible que la première, en lui faisant voir ce codicille dont j'ai déjà parlé, et qu'il avait pris la précaution de faire dans le temps qu'il était encore dans l'incertitude sur le parti que M. le Guerchois prendrait par rapport au testament imparfait de ma mère; et quoique le prompt et généreux acquiescement de son gendre eût rendu cette précaution inutile, mon père

avait toujours conservé le codicille qu'il fit alors pour me faire voir combien il avait eu d'attention à ménager ma délicatesse encore plus que mes intérêts. Mais il était si éloigné de se vanter du bien qu'il faisait, que la mort seule put arracher de lui ce secret, parce qu'en effet il ne pouvait m'être utile qu'après sa mort, pour montrer que je n'aurais rien perdu quand même ses autres enfants n'auraient pas respecté, autant qu'ils l'avaient fait, les volontés imparfaites de ma mère.

Le même esprit d'équité pour ses enfants, et d'une attention toujours favorable pour moi sur un point d'honneur auquel il m'avait vu si sensible, lui avait inspiré un autre mémoire, dont il expliqua les motifs à Mme la chancelière.

L'objet principal de son testament, comme de celui de ma mère, avait été qu'en comparant les legs particuliers de ses autres enfants, avec le legs universel qu'ils faisaient en ma faveur, il se trouvât que j'eusse au moins une double part dans leur succession, comme s'ils eussent voulu imiter en ce point même les mœurs des anciens patriarches, qu'ils avaient si bien retracées dans toute leur vie; mais, depuis que mon père avait fait son testament, il avait reçu le paiement de plusieurs dettes sur lesquelles il ne comptait pas trop et qui avaient augmenté sa succession d'environ 100,000 livres. Sa justice naturelle et la proportion qu'il voulait établir entre ses enfants demandaient que cette augmentation, qui aurait tourné au profit du légataire universel s'il n'en avait pas disposé autrement, fût partagé entre tous ses enfants sur le même pied que le reste de sa succession. Il le voulait ainsi par équité, mais en même temps par bonté pour nous; il ne voulait pas l'écrire dans la forme ordinaire d'un testament: il s'était contenté d'en faire un simple mémoire, où il ajoutait 40,000 livres au legs de mon frère l'abbé pour le dédommager de la diminution des rentes sur l'hôtel de ville; et il dit à Mme la chancelière qu'il laissait exprès cette espèce de disposition imparfaite, afin qu'après sa mort je pusse

avoir la satisfaction de faire pour mes frères et mes sœurs ce qu'ils avaient fait pour moi après la mort de ma mère, en exécutant à leur avantage une volonté informe de mon père, comme ils avaient exécuté en ma faveur le testament informe de ma mère, et en effet l'objet de cette compensation réciproque d'honnêteté était à peu près égal des deux côtés.

Mme la chancelière lui témoigna combien elle sentait tout le mérite d'une attention si singulière à ménager la pudeur d'un fils aîné qui avait eu le déplaisir de se voir vaincu en générosité par ses cadets; j'en fus pénétré lorsqu'elle m'en fit part, et je n'oublierai jamais cette bonté d'un père mourant qui ne pense qu'à augmenter, s'il était possible, l'union de sa famille en y conservant une juste proportion, non-seulement dans les biens, mais dans les procédés mêmes. Je lui en témoignai, aussitôt que je le pus, ma vive reconnaissance, et je l'assurai, ce qu'il n'eut pas de peine à croire, que je respecterais encore plus ce mémoire que son testament même.

Mon père ne se contenta pas d'avoir ainsi expliqué ses intentions et ses motifs à Mme la chancelière, il voulut entrer avec elle dans le détail du bien qu'il laissait à ses enfants, et elle vit que, par une exactitude sans exemple, il avait pris la peine de faire lui-même un état fidèle de ce que produirait le legs universel qu'il me faisait par son testament.

Son attention, soutenue par la force extraordinaire que Dieu lui donnait, alla encore plus loin : il l'instruisit de plusieurs faits particuliers dont la connaissance pouvait être nécessaire, et dont il rappela toutes les circonstances avec une liberté et une présence d'esprit presque incroyables. Mais surtout il lui expliqua l'usage qu'il voulait que nous fissions des appointements qui lui étaient dus, et de quelques autres arrérages qui seraient payés après sa mort. Comme il n'en avait pas eu besoin pour soutenir sa dépense courante, son intention aurait été de les employer

en fonds à mesure qu'il les aurait reçus, en prenant toujours une part pour les pauvres, qu'il ajoutait, comme je vous l'ai déjà dit, au nombre de ses enfants. Il dit donc à Mme la chancelière qu'il comptait que j'en userais de la même manière lorsque ces sommes rentreraient, voulant que les pauvres ne perdissent rien à sa mort, et qu'ils le retrouvassent dans la personne de son fils. Vous ne doutez point, mes chers enfants, que nous n'ayons accompli religieusement cette pieuse destination; et plût à Dieu qu'il nous fût possible de nous conformer aussi fidèlement à son exemple dans tout le reste!

Telles furent les principales choses que mon père dit à Mme la chancelière dans cette conversation, qui dura très-longtemps sans qu'il en parût fatigué. Il les accompagna de tant de témoignage d'estime, de confiance, de tendresse pour elle, qu'elle eut besoin de toute la force de son esprit pour ne pas succomber à l'excès de sa douleur en voyant un si bon père lui parler, presque pour la dernière fois, avec une cordialité si intime et si touchante.

Il voulut qu'elle emportât avec elle son testament et les mémoires qu'il y avait joints, pour me les faire voir et en être dépositaire jusqu'à sa mort, lui répétant encore qu'il était bien assuré que s'il avait quelque autre chose à faire pour sa famille, Dieu permettrait qu'il eût le temps de l'achever.

Quelle alarme n'aurait-on pas prise dans une autre famille d'une conversation secrète qui dura plus de deux heures, et dont on vit sortir Mme la chancelière avec un portefeuille à la main! Mais mon père avait inspiré son esprit à tous ses enfants. Aucun d'eux n'en conçut la moindre inquiétude; ils ne demandèrent pas même à Mme la chancelière ce que mon père lui avait dit, ni si c'était son testament qu'il lui avait confié. Tout occupés de leur douleur, sans penser à leur intérêt, ils se livraient simplement, sans aucune défiance, à la justice, à la sagesse, à la bonté d'un tel père,

et j'ose dire aussi aux sentiments de celle qu'il avait honorée du dépôt de ses dernières volontés.

Mon père, content d'avoir fini tout ce qui lui restait à faire dans ce monde, se remit au lit dont il ne devait plus se relever, sans qu'on remarquât en lui la moindre agitation, et paraissant même plus tranquille que lorsqu'il s'était levé.

Le soir, il eut un redoublement comme les autres jours de sa maladie, et sa respiration, qu'il avait eue toujours fort haute dans l'ardeur de sa fièvre, faisant entendre une espèce de sifflement considérable dans sa poitrine. Son confesseur, qui le crut très-mal, voulut commencer à réciter auprès de lui les prières de l'agonie; il prenait même quelques paroles peu suivies qui échappaient à mon père pour l'effet d'un transport au cerveau; mais le médecin l'avertit que le mal n'était pas aussi pressant qu'il le paraissait, et que l'accablement de la tête et de la poitrine ne demandait en ce moment que du repos. Mon père s'endormit en effet bientôt après : son sommeil dura peu, mais il se réveilla avec une si grande liberté d'esprit qu'il demanda qu'on lui lût quelques psaumes. M. Guyart choisit les deux premiers de la pénitence. Mon père n'entra pas seulement dans les réflexions que son professeur mêlait de temps en temps à cette lecture, il y joignit les siennes sur les versets qui lui paraissaient les plus touchants, et dont on voyait que son âme était toute pénétrée.

Il passa le reste de la nuit assez tranquillement, sans vouloir souffrir qu'aucun de ses enfants veillât auprès de lui. Nous le désirions tous également, soit pour être à portée de le servir nous-mêmes, soit pour notre consolation, et par l'inquiétude naturelle qu'on sent lorsqu'on est éloigné d'un tel malade; mais il voulut être obéi sur ce point, craignant dans ces moments mêmes, comme il l'avait fait toute sa vie, que les autres ne s'incommodassent pour lui, et, moins occupé de son mal que de la santé de ses enfants, il fallut

donc exécuter ses ordres en nous retirant, ou du moins en ne paraissant plus devant lui.

Nous n'étions guère en état de prendre du repos, non-seulement par la triste situation où était mon père, mais par l'impatience où nous étions de voir arriver mon frère de Valjouan, dont nous craignions toujours que notre courrier n'eût pu retrouver la trace; enfin, entre minuit et une heure, le bruit que fit sa chaise en entrant dans la cour nous fit éprouver un mouvement de joie au milieu de la plus profonde tristesse. Il monta d'abord chez mon père, qui, en l'embrassant, lui marqua, avec sa bonté vraiment paternelle, toute la consolation qu'il avait de le voir avant de mourir. Mon frère put à peine lui répondre par le saisissement où il était dans ce premier moment, quoique cependant l'air naturel avec lequel mon père le reçut le lui fit paraître un peu moins mal que nous ne le croyions. Il essuya bientôt, comme nous, un ordre rigoureux de s'aller reposer et de ne reparaître que le lendemain matin.

Son confesseur, qu'il avait obligé de s'aller coucher, revint de bonne heure, et le trouva toujours dans la même application à l'objet continuel de ses pensées, c'est-à-dire à l'éternité; mais son mal ne faisait qu'augmenter, quoiqu'il y eût quelquefois des moments de relâche. La poitrine s'engageait de plus en plus, et tout l'art du médecin paraissait inutile. Je crus donc devoir supplier mon père de trouver bon qu'on en fît venir d'autres, et je me sentis d'autant plus obligé à lui faire cette prière que bien des gens blâmaient le choix qu'il avait fait du médecin qui le traitait. Il me répondit que la pluralité des médecins lui avait toujours paru embarrassante et dangereuse; qu'il était content de son médecin, qui connaissait son tempérament et qui l'avait bien conduit depuis qu'il était entre ses mains, et que, quand on avait pris un soin raisonnable de sa santé, il fallait abandonner les événements à la Providence. Je n'osai pas insister après cette réponse, et le reste de la famille

crut, comme moi, qu'il n'y avait point d'autre parti à prendre que de se conformer à son sentiment.

L'après-midi du même jour, qui était le lundi, Mme la chancelière lui présenta mon fils de Plimont, qu'elle avait fait venir de Fresnes, et qui avait alors un peu plus de trois ans. Elle le fit mettre à genoux auprès du lit de mon père, pour lui demander sa bénédiction. *Je vous la donne,* lui dit-il, *mon cher enfant, et de tout mon cœur. Je prie Dieu qu'il vous remplisse de son esprit et de sa sagesse, qu'il vous fasse la grâce de vivre en bon chrétien. Travaillez-y dès à présent; appliquez-vous à vous corriger de vos défauts, et de ces petites humeurs auxquelles vous êtes sujet, afin de devenir un honnête homme.* En disant ces paroles, il embrassa cet enfant, qui se mit à pleurer, comme s'il avait déjà senti la perte qu'il allait faire.

C'était une chose surprenante que son attention, sa fermeté, son égalité dans tout le cours de sa maladie, et je n'approchais jamais de son lit que je n'eusse presque dans la bouche, et au moins dans le cœur, ces paroles de l'Écriture : *Moriatur anima mea morte justorum, et fiant novissima mea horum similia.* Je ne crois pas, en effet, que l'humanité ait jamais rien fait voir de plus grand, et en même temps de plus simple. Il mourait véritablement comme il avait vécu. On eût dit qu'il n'avait fait qu'apprendre à mourir dans tous les moments de sa vie, et qu'il s'était tellement familiarisé avec la mort, par la longue habitude d'y penser, qu'il n'en était pas plus ému que de toute autre action ordinaire. Mais toujours également homme de bien, sans être touché du désir de le paraître, sa fermeté n'avait rien de philosophique. La religion seule la soutenait, et quoiqu'elle fût devenue en lui comme une seconde nature, on ne le voyait point chercher une espèce de soulagement et de consolation à produire au dehors les grands sentiments dont son cœur était pénétré, et à faire ce qu'on appelle une belle mort. Pour bien mourir, il continuait seulement de bien

vivre. Toujours également occupé de ces trois grands objets qui avaient animé toute sa conduite, Dieu, sa famille, le prochain, il pensait, il parlait, il agissait sur ces trois points, comme dans sa plus parfaite santé. Dieu tenait toujours le premier rang, et le plus grand plaisir qu'on lui pût faire était de lui en parler.

Sa famille tenait le second, mais sans le détourner du premier, parce qu'il n'y pensait que dans la vue de Dieu, à qui il s'offrait continuellement, avec toute sa nombreuse postérité. Mme la chancelière lui parlant une fois de la grâce que Dieu lui faisait de ne point craindre la mort, et le priant de se souvenir d'elle et de ses enfants lorsqu'il serait en possession du bonheur éternel : *Ma fille,* lui dit-il, *j'avoue que je ne suis pas assez parfait pour désirer la mort; mais, en même temps, j'ai une si grande confiance dans la bonté de Dieu et dans les mérites de Jésus-Christ, que je ne saurais la craindre; et vous pouvez être assurée que si Dieu me fait la grâce de jouir de lui dans le ciel, et vous et toute ma famille y aurez un intercesseur qui ne cessera jamais de demander pour vous les grâces et les secours dont vous aurez besoin.* Le même fonds de charité lui faisait aimer Dieu dans son prochain; et il mourut en le servant, comme il avait fait pendant tous les jours de sa vie. La veille de sa mort, il dicta à Mme la chancelière un mémoire assez long, dans la seule vue d'instruire des gens qu'il connaissait à peine, mais qu'il craignait qu'on n'inquiétât dans la suite, sur une vieille affaire dont lui seul avait la clef. Il en rappela toutes les circonstances les plus éloignées, avec la même exactitude, la même netteté d'esprit que si elles eussent été récentes, voulant que ce mémoire fût une ressource pour ceux que cette affaire regardait, qui les mît en état de trouver entre mes mains de quoi se défendre, si on les attaquait. Il porta encore plus loin son attention charitable; et, dans le temps même que son mal aurait pu l'occuper entièrement, il donna ordre que l'on mît à part tous les placets et

tous les mémoires qui étaient entre ses mains, afin que ceux qui pourraient en avoir besoin ne fussent pas obligés d'attendre, pour les retirer, que son inventaire fût achevé.

Il est aisé de juger que de telles distractions n'étaient pas capables de le détourner un moment de la vue de Dieu. Aussi, les gens de bien qui le venaient voir pendant sa maladie, et entre autres le père de la Tour et M. l'abbé Couet, qui y passaient presque toute la journée, étaient dans l'admiration de voir, par les réponses qu'il leur faisait, combien son cœur demeurait toujours intimement uni à Dieu et à Jésus-Christ.

Le lundi au soir, malgré l'accablement d'une fièvre violente qui ne lui laissait qu'une faible liberté de respirer, il demanda qu'on lui lût des psaumes, et il dit que M. Guyart lui avait déjà lu les deux premiers de la pénitence. M. l'abbé Couet lui lut donc le troisième et le quatrième. Mon père l'interrompait souvent, pour lui faire expliquer les versets qui étaient ou plus difficiles, ou plus dignes d'attention, et il y ajoutait de lui-même les réflexions les plus touchantes. Son médecin ne put s'empêcher de lui représenter combien cette application pouvait lui être dangereuse. *Que voulez-vous donc que je fasse,* lui répondit mon père, *si vous ne voulez pas que je réfléchisse et que je pense à Dieu?* C'est ainsi que saint Martin disait à ses disciples lorsqu'ils le pressaient, un peu avant sa mort, de se mettre dans une posture plus commode : *Laissez-moi regarder le ciel plutôt que la terre, afin que mon âme commence à prendre la route qu'elle doit suivre en sortant de mon corps.* Cette comparaison n'est pas de moi, mes chers enfants, c'est le confesseur de mon père qui s'en sert dans sa relation, et qui lui applique aussi ces paroles, que Sulpice Sévère a dites du même saint Martin : *Élevé toujours vers le ciel, son esprit, invincible aux attaques de la maladie, ne se relâchait jamais de cette attention continuelle.*

Après la lecture de plusieurs psaumes, mon père voulut

que M. l'abbé Couet lui fît la prière du soir. Il marqua lui-même les oraisons qu'il désirait qu'on y joignît; il se fit réciter surtout celle qu'il ne manquait point de dire tous les jours pour ma mère. Il en demanda encore une autre pour la paix de l'Église, dont il était toujours si sagement et si chrétiennement occupé.

Vers le minuit, il souhaita que tout le monde sortît de sa chambre, comme il avait fait la nuit précédente. J'étais si accablé, comme Mme la chancelière, que nous allâmes prendre un moment de repos; Mme de Tavannes et Mme le Guerchois eurent plus de force, et elles demeurèrent assez près de lui, sans qu'il s'en aperçût. Les douleurs qu'il souffrit pendant le reste de la nuit, par l'oppression de sa poitrine, et par un râlement qui augmentait toujours, ne se firent remarquer qu'à son pouls. Le médecin, voyant qu'il lui restait encore un esprit de vie, malgré l'accablement de la nature, ne perdait point absolument courage, et lui faisait toujours des remèdes bien plus propres à le fatiguer qu'à le guérir, mais incapables de troubler sa paix et de lasser sa patience.

Le mardi matin nous le trouvâmes beaucoup plus mal, et comme M. de Valjouan n'avait pu recevoir avec nous sa bénédiction, il le supplia de vouloir bien lui accorder la même grâce qu'il avait faite à ses autres enfants. Mon père lui répondit en ces termes, qui furent recueillis avec la même fidélité que tout le reste : *Vous me demandez ma bénédiction, mon cher fils, je vous la donne, non pour le temporel, non pour les biens de cette vie, qui passent, mais pour les biens éternels, qui doivent seuls vous occuper. Je prie Dieu qu'il vous comble de ses grâces, qu'il vous donne la foi, l'espérance, la charité, l'humilité, la soumission à ses ordres dans l'accomplissement de sa volonté et de ses desseins sur vous. Je vous recommande la lecture de l'Écriture sainte, non par un esprit de curiosité, mais pour y apprendre vos devoirs. Lisez-en tous les jours quelque chose, et faites-*

vous-en une étude, pour y chercher uniquement la justice et le royaume du ciel. Il ajouta quelques mots à ces paroles pour recommander à mon frère de n'être pas trop philosophe; mais, comme il faisait un grand effort pour parler, nous le priâmes de se reposer un moment. Je l'assurai que nous tâcherions de profiter tous de ce qu'il venait de dire à mon frère, et je lui dis que nous le suppliions de nous bénir tous ensemble encore une fois. Il le fit, et nous recommanda en même temps de vivre toujours dans l'union, dans la paix et dans la charité.

Son confesseur ne put s'empêcher de lui dire qu'il venait de renfermer toute la religion dans le peu de paroles qu'il avait dites à monsieur son fils. Mon père laissa tomber cette réflexion, dont sa modestie fut peut-être blessée; et, tout occupé, dans ce moment, de ce même fils, si digne de son estime et de sa tendresse, il le retint auprès de lui pour tâcher de vaincre, par un dernier effort, l'éloignement que mon frère a toujours eu pour les fonctions publiques, et de l'engager à consentir que mon père prît des mesures pour lui faire avoir sa place de conseiller d'État. Ce n'est pas qu'il eût oublié ce qu'il venait de lui dire, qu'il lui souhaitait non les biens temporels, mais les biens éternels : l'ambition aurait attendu bien tard pour s'insinuer dans une âme si sainte, à l'extrémité de sa vie; c'était au contraire la religion même qui lui inspirait cette pensée. Il avait toujours été persuadé, comme je l'ai déjà dit, de la nécessité du travail et de l'occupation, du danger d'une vie douce et oisive, de l'obligation imposée à tout homme raisonnable d'employer ses talents pour le bien commun de la société. Il connaissait ceux que Dieu avait donnés à mon frère, capable de tout par le caractère de son esprit, et digne de tout par la disposition de son cœur. Il avait cherché plusieurs fois, pendant sa vie, à l'engager dans des emplois où mon frère fût obligé de se consacrer entièrement au service du public. Il mourait donc encore en ce point comme il avait vécu;

et, toujours libre de toute ambition, ce n'était pas la dignité de conseiller d'État qu'il désirait pour mon frère, c'était la nécessité de devenir aussi utile aux autres que mon frère l'était à lui-même. Mais l'inclination naturelle, fortifiée par de longues réflexions sur le danger et la difficulté des fonctions publiques, fut plus puissante que les conseils de mon père. Mon frère ne put se résoudre à lui promettre ce qu'il ne croyait pas pouvoir lui tenir; et ce fut, en un sens, par un effet de sa vertu même et de sa tendresse pour mon père, qu'il eut la force de résister à des exhortations aussi tendres que vertueuses.

Mon père, n'ayant pu surmonter une répugnance si invincible, tourna ses vues du côté de M. le Guerchois, en faveur duquel il fit écrire à M. le duc d'Orléans la lettre qu'il avait d'abord résolu d'écrire pour mon frère, et qui eut son effet aussitôt après sa mort. Il était environ 8 heures du matin quand tout cela fut fini. Je voyais, avec une extrême douleur, les derniers moments s'approcher. Le râlement augmentait, le pouls devenait beaucoup plus mauvais, la force manquait à mon père, mais son attention constante pour sa famille ne lui manquait pas. Il eut la pensée d'ajouter, en ma faveur, une explication à son testament, sur des cas qu'il regardait lui-même comme presque impossibles, mais qu'il croyait plus sûr de prévoir pour l'union et la tranquillité de ses enfants. J'eus beau le supplier, en l'embrassant, de se souvenir seulement devant Dieu d'un fils pour qui il avait toujours eu tant d'affection, sans se fatiguer par un excès de bonté pour lui. Il exigea absolument que je fisse un projet de cette explication; je ne pus l'ébaucher que très-imparfaitement, dans le trouble où me jetait une si vive douleur. Il me marqua les changements et les corrections qu'il désirait qu'on y fît, avec une lumière et une précision qui allaient jusqu'au prodige dans l'état où il était. Je n'en parle que pour conserver ici le souvenir de cette dernière marque de sa tendresse. Dieu,

qui lui avait donné tout le temps dont il avait besoin pour les dispositions nécessaires dans sa famille, le retira de ce monde avant qu'il pût consommer celle qu'il ne regardait lui-même que comme une précaution surabondante, et peut-être excessive.

Quelques moments après ce que je viens de raconter, on vit qu'il tournait entièrement à la mort, conservant néanmoins assez de présence d'esprit et assez de force de corps pour vouloir signer et pour signer en effet une lettre de recommandation qu'il avait fait écrire en faveur d'un homme qui avait travaillé longtemps sous lui.

Il ne survécut pas une heure à cette signature, et son confesseur jugea à propos de faire auprès de lui les prières des agonisants, pendant que mon père conservait toujours toute sa connaissance. Il lui demanda, en les faisant, s'il ne s'unissait pas à lui, et s'il n'entrait pas dans tous les sentiments que ces prières inspirent. Mon père lui répondit qu'il le faisait de tout son cœur. Il parut le suivre avec la même attention, pendant que M. Guyart récitait les trois derniers psaumes de la pénitence. On s'aperçut un moment après que mon père n'entendait plus que difficilement, et il rendit le dernier soupir sur le midi, pendant que l'on récitait le psaume *Confitemini Domino quoniam bonus*, commençant ainsi, en mourant, le cantique des miséricordes éternelles pour aller le continuer à jamais dans le ciel.

On nous arracha malgré nous de sa chambre, mais nous n'en sortîmes qu'après avoir eu la triste consolation d'aller lui baiser les mains pour la dernière fois. Son visage n'était point changé. La mort respecta ses traits non-seulement dans ce premier moment, mais tant qu'il fut visible à nos yeux. La même douceur, la même sérénité, la même bonté, éclataient sur son front. La vivacité même de ses couleurs naturelles n'était pas encore éteinte, et quand nous allions prier Dieu auprès de lui, nous eussions dit qu'il n'était pas mort, et qu'il dormait seulement d'un sommeil tranquille,

image de la paix éternelle dont il jouissait dans le sein de Dieu.

La douleur de sa mort ne se renferma pas dans les bornes de sa famille, ou d'un petit nombre d'amis; personne ne l'apprit sans en être touché, et tous les gens de bien crurent pleurer en lui non-seulement un homme vertueux, mais en quelque manière la vertu même. Chacun faisait à l'envi son éloge. On louait également en lui l'homme, le citoyen, le magistrat, le chrétien, et il recevait avec usure, après sa mort, un encens non suspect que sa modestie avait toujours refusé si constamment pendant sa vie. Les pauvres surtout, et les malheureux, faisaient encore mieux son panégyrique par l'amertume de leur douleur. On voyait couler de leurs yeux de véritables larmes; ils perdaient un père comme nous, et ils le pleuraient comme nous.

Ses funérailles, sans pompe et sans éclat, plus simples et plus modestes que celles du moindre bourgeois, parce qu'elles étaient telles qu'il les avait ordonnées, en furent d'autant plus célèbres par la mémoire et par les louanges de sa vertu.

Tout le peuple accourait avec empressement, et par un sentiment de religion, pour voir passer un corps qu'il regardait avec raison comme les reliques d'un véritable saint. Il fut porté à l'église de Saint-André, sa paroisse, au milieu des regrets et des bénédictions de ceux mêmes qui ne connaissaient que sa réputation. Le public fut encore plus touché quand on vit que son humilité, plus durable que sa vie, l'avait porté à vouloir être enterré dans le cimetière avec ceux qu'il avait toujours regardés comme ses enfants ou comme ses frères; en sorte que, semblable encore en ce point aux anciens patriarches, on peut dire *qu'il se rejoignit à son peuple : appositus est ad populum suum*. C'est là que sa dépouille mortelle repose saintement, auprès de celle de plusieurs de sa famille, de ma mère et de ma sœur. La mort a réuni ce qu'elle avait séparé, et leurs ossements

vraiment humiliés, à en juger selon le monde, se réjouissent en paix dans l'attente de ce moment où la voix de Dieu, ranimant une cendre si précieuse pour la revêtir de l'immortalité, on verra leurs corps passer de l'obscurité d'un cimetière à cette gloire ineffable qu'ils partageront avec leurs âmes dans le ciel, après en avoir partagé l'humilité sur la terre.

Les provinces ne furent pas moins sensibles à la mort de ce magistrat que la ville capitale; elle excita, surtout dans celles qu'il avait gouvernées autrefois en qualité d'intendant, des regrets aussi vifs, après trente ou quarante ans, que s'il n'eût fait qu'en sortir. Les peuples, dans plusieurs endroits, lui rendirent d'eux-mêmes des honneurs funèbres d'autant plus sincères qu'ils n'étaient ni demandés ni attendus, et que, sans songer à lui plaire ni à sa famille, la reconnaissance de ces peuples ne pensait qu'à offrir volontairement un sacrifice de prières pour le bonheur éternel de celui qui avait fait autrefois leur félicité temporelle : tant il est vrai que la mémoire du juste est aussi immortelle que sa vertu, et que la vénération des hommes lui élève dans leurs cœurs des monuments plus glorieux et plus durables que ceux qui ne servent qu'à immortaliser la vanité des grands, et souvent leur iniquité. Ainsi vivra toujours, par sa réputation, cet homme admirable que son fils même peut louer sans être suspect, ce nouvel Abraham, à qui il semblait que Dieu eût dit comme à ce saint patriarche : *Je suis le Tout-Puissant, marchez devant moi, et soyez parfait; ne craignez rien, je suis votre protecteur, et je serai votre récompense infinie.* Il avait toujours marché devant Dieu; et, pendant qu'il ne pensait qu'à devenir parfait, Dieu prenait soin de le rendre heureux, accomplissant pour lui les promesses de l'Ancien et du Nouveau Testament, comme pour nous montrer en sa personne que la piété, également utile pour la vie présente et pour la vie future, reçoit souvent, dans les récompenses mêmes de ce monde, un gage des ré-

compenses plus solides que Dieu lui prépare dans l'autre.

Toute sa vie, en effet, ne fut presque qu'une longue suite de cette espèce de prospérité qu'on peut appeler félicités temporelles des prédestinés, parce que, sans éblouir l'esprit, sans corrompre le cœur, elle les remplit de cette joie pure et raisonnable qui fait le bonheur du sage et du chrétien.

Heureux dans sa famille, soit par le mérite d'une femme qui, comme vous l'avez vu dans le caractère que j'en ai tracé, était au-dessus de son sexe par son esprit, au-dessus de son esprit par sa vertu, au-dessus même de sa vertu par son humilité, soit par l'attachement tendre et constant de ses enfants, tous également empressés à mériter son estime, et entre lesquels il ne vit jamais régner d'autre émulation que celle de lui plaire davantage.

Heureux du côté des honneurs, soit parce qu'ils vinrent le chercher comme d'eux-mêmes, sans qu'il en eût jamais coûté aucune avance à sa vertu, soit par la juste mesure avec laquelle ils lui furent dispensés, plutôt selon son inclination que selon ses talents; aussi grand aux yeux du public que s'il fût parvenu au premier rang de son état, mais plus content et plus tranquille dans le second, que sa modestie même trouvait encore trop élevé.

Heureux du côté des richesses suffisantes, sans être excessives, que la Providence semblait dans les derniers temps avoir répandues d'une manière visible sur celui qui, dans une situation moins favorable, avait tant de fois partagé son nécessaire même avec le pauvre.

Heureux dans sa vieillesse, où il conserva toute la vigueur et toutes les grâces de son esprit, où Dieu tempérait tellement ses infirmités, qu'elles servaient à exercer sa patience sans interrompre la continuité de son travail, et où il recueillait les fruits précieux d'une vie longue et vertueuse, honoré et encore plus aimé de tous, respecté comme l'oracle du conseil, révéré comme le modèle, comme le dernier terme de la vertu humaine, et jouissant pendant sa vie de

cette espèce de vénération que les plus grands hommes n'achètent souvent que par la mort.

Heureux enfin dans le genre même de la maladie qui le conduisit insensiblement au tombeau et qui, diminuant peu à peu les forces de son corps, respecta toujours celles de son âme, afin qu'environné d'une nombreuse famille, voyant les enfants de ses petits-enfants, et n'ayant plus rien à désirer en ce monde, il eût la consolation d'expirer entre leurs bras, dans cette plénitude de jours et encore plus de raison, qui, sans avoir éprouvé les horreurs ni même les ténèbres de la mort, ne souffrit qu'une éclipse d'un moment pour passer du bonheur de la terre à la félicité du ciel.

Glorifions Dieu, mes chers enfants, de toutes ces bénédictions temporelles dont il a comblé mon père; mais louons-le infiniment plus de l'avoir élevé au-dessus de ces bénédictions mêmes, pour ne désirer que celles qui ne finiront jamais, et rendons grâces à sa miséricorde qui nous donne la grande, la solide consolation de pouvoir invoquer un saint dans la personne de mon père. Ce n'est point par de vains gémissements et par une douleur stérile que nous devons honorer sa mémoire. Je me reproche même les larmes que la triste image de sa mort m'a fait répandre si souvent en voulant la retracer. Il y a de la faiblesse à s'attendrir d'une manière trop humaine sur des vertus plus dignes d'être admirées que d'être pleurées, et qui sont à présent consacrées à l'immortalité. La vraie piété et la marque essentielle d'une tendresse religieuse sont de regarder un père si saint comme s'il vivait au milieu de nous, de l'avoir toujours présent à notre esprit, et de nous dire souvent à nous-mêmes, mais surtout dans les conjonctures les plus difficiles: Qu'aurait dit, qu'aurait fait un tel père, quels auraient été ses sentiments ou sa conduite, s'il s'était trouvé dans les mêmes circonstances? La mort n'a fait que le dérober à nos yeux, elle n'a exercé son empire que sur la moindre partie de son être; tout ce que nous avons aimé et admiré dans mon père

vit encore aujourd'hui, et vivra éternellement non dans la mémoire fragile des hommes, mais dans la vérité immuable de Dieu même. Adressons-nous donc continuellement à lui : il nous voit, il nous entend, il connaît mieux que nous nos véritables intérêts; sa charité, purifiée par le feu de l'amour divin dont il est à présent pénétré, n'en est pas moins tendre ni moins agissante pour nous. Oui, j'ose l'espérer ainsi, âme sainte et bienheureuse qui pouvez à présent nous obtenir de Dieu tous les biens que vous nous avez souhaités à la fin de votre vie mortelle, vous ne cesserez jamais de conduire vos enfants, dont vous sentez toujours que vous êtes le père. Nous vous donnons de justes louanges, et vous nous obtiendrez des vertus. C'est à vous que nous devons la vie naturelle, c'est par vous-même que nous avons reçu les prémices de la vie spirituelle; vous avez commencé de la former en nous par une éducation sainte, par une longue suite d'instructions, par des exemples encore plus efficaces : achevez votre ouvrage, ou plutôt priez Dieu d'affermir, d'augmenter, de perfectionner en nous ce qu'il y a commencé par vous. Vous êtes dans le séjour de la paix, et nous vivons encore au milieu des troubles et des agitations de ce monde. Souvenez-vous surtout de ce fils que vous avez toujours si tendrement aimé, et qui est encore plus exposé que vos autres enfants aux orages de cette vie; il y a déjà fait naufrage plus d'une fois aux yeux des hommes : faites que le naufrage même le conduise dans le port. C'est sans doute par un effet de vos prières que Dieu a voulu le désabuser des grandeurs humaines, en faisant servir ces grandeurs mêmes de matière à son humiliation et à sa pénitence; apprenez-lui à mettre son sort, sans hésitation et sans réserve, entre les mains de celui qui peut faire plus que nous ne pouvons demander ni même comprendre; et, soit que Dieu continue de lui faire expier ses fautes par une disgrâce salutaire, soit qu'il l'expose encore au danger d'un retour de fortune, soutenez-le par vos prières dans l'une et

dans l'autre épreuve : soyez avec lui dans la tribulation, et soyez-y encore plus, s'il est possible, dans la prospérité. Continuez de bénir ses enfants ; qu'aucun de ceux que Dieu vous a donnés ne périsse. Puissions-nous avoir le bonheur de nous voir tous réunis avec vous dans la céleste patrie, et, sanctifiés par vos prières, vous regarder pendant toute l'éternité comme le digne instrument dont la bonté de Dieu se sera servi pour opérer notre salut !

Que vous dirai-je de plus, mes chers enfants, après ces vœux que je viens de former pour vous et pour moi? Ils vous montrent tout le fruit que nous devons tirer également de la vie et de la mort de mon père. J'ai tâché de remplir, dans ce récit, le dessein que je m'étais proposé, de vous instruire, de vous édifier, de vous animer comme moi à la vertu par un exemple qui nous est si propre, et que nous devons nous approprier encore plus, s'il est possible. Consolons-nous donc de n'avoir pas le portrait de mon père, que sa modestie, peut-être excessive en ce point, nous a toujours refusé, et que nous avons tenté presque inutilement de lui dérober. Le peintre le plus fidèle ne nous aurait conservé que l'image périssable d'un corps qui n'est plus que cendre et que poussière ; nous aurions à la vérité la consolation d'y reconnaître les traits passagers de cette douce et aimable physionomie qui promettait beaucoup et qui tenait davantage, mais nous en serons bien dédommagés si nous sommes attentifs à étudier ces traits invisibles qui formaient le caractère durable et immortel de son esprit et de son cœur. Ce serait même trop peu pour nous de les connaître, si nous ne travaillons à les faire revivre dans notre conduite : non, il n'appartient pas à la peinture de nous représenter un homme si accompli; c'est à nous d'être ces portraits vivants où le public puisse le reconnaître et le retrouver tout entier. Je serai bienheureux, mes chers enfants, si j'ai pu exciter en vous, par ce discours, une si noble et si vertueuse émulation; je l'espère de la grâce de Dieu et des

bonnes inclinations que vous en avez reçues, vous surtout, mon cher fils, qui, plus avancé en âge que vos frères et sœurs, étiez le plus tendre objet de l'affection de mon père; vous, dont il avait prédit tout ce que vous avez si bien tenu dans la suite, et qui, ayant reçu comme lui les premières bénédictions du ciel dès votre enfance, me donnez tant de sujets d'espérer que vous serez aussi comblé comme lui des dernières bénédictions que Dieu réserve à celui qui aura combattu jusqu'à la fin. Je n'attends pas moins de mes autres enfants, et j'ai cette confiance dans les prières de mon père que, Dieu les faisant toujours croître en lumière et en religion, ils sentiront de plus en plus ce que je leur ai déjà fait dire par mon père, qu'il n'est point de vertu solide et durable que celle qui est fondée sur le plus pur christianisme.

C'est pour vous en inspirer le goût et le désir, mes chers enfants, que je suis entré dans un si grand détail sur le caractère, sur les mœurs et sur la mort de mon père. J'en retrancherais beaucoup si j'écrivais pour le public. Peu de personnes sont capables de sentir le prix de tous les traits que j'ai tâché de recueillir, et je pourrais dire même que le monde n'en est pas digne; mais je n'ai écrit que pour vous et pour moi, comme un fils pénétré d'amour et d'admiration pour un père dont il croit n'avoir jamais assez parlé, pour graver profondément une image si utile dans l'âme de ses enfants. Le cœur ne connaît point de bornes, et le mien m'a mené plus loin que je ne le croyais lorsque j'ai commencé ce discours. Je ne me reproche pourtant point cet excès; j'ai dit beaucoup de choses de mon père, mais il s'en faut beaucoup que j'aie tout dit. Non-seulement je vous permets, mais je vous prie, mes chers enfants, d'en penser encore plus. Imaginez quelque chose de plus grand que ce portrait de mon père; plus vous élèverez vos idées, plus vous approcherez de la vérité, au-dessous de laquelle j'avoue que je suis souvent demeuré, par l'impuissance où je suis

